



PAYSAGE, MEDIATION PAYSAGÈRE ET ” BON ÉTAT ECOLOGIQUE ” DE LA HAUTE VALLÉE DE LA SÈVRE NIORTAISE

Rémi Bercovitz

► **To cite this version:**

Rémi Bercovitz. PAYSAGE, MEDIATION PAYSAGÈRE ET ” BON ÉTAT ECOLOGIQUE ” DE LA HAUTE VALLÉE DE LA SÈVRE NIORTAISE : Mener une enquête historique pour fonder un projet partagé (XVIII ème -- XXI ème siècles). Géographie. Université Bordeaux, 2015. Français. <tel-01389301>

HAL Id: tel-01389301

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-01389301>

Submitted on 28 Oct 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Michel de Montaigne-Bordeaux

École doctorale « Montaigne-Humanités » (ED 480)

ADESS - UMR 5185 du CNRS

THÈSE DE DOCTORAT EN « GÉOGRAPHIE HUMAINE »
Présentée et soutenue publiquement le 09 décembre 2015

BERCOVITZ Rémi

**PAYSAGE, MEDIATION PAYSAGÈRE ET « BON ÉTAT ECOLOGIQUE »
DE LA HAUTE VALLÉE DE LA SÈVRE NIORTAISE
Mener une enquête historique pour fonder un projet partagé
(XVIII^{ème} - XXI^{ème} siècles)**

Sous la direction de Mayté BANZO, Professeur, Université Bordeaux Montaigne
et de Serge BRIFFAUD, Professeur à l'ENSAP de Bordeaux, co-directeur.

Membres du jury :

Monsieur Pierre BALLAIRE, Ancien directeur de l'environnement et de l'agriculture du
Conseil général des Deux-Sèvres

Madame Mayté BANZO, Professeur, Université Bordeaux Montaigne - Directrice

Monsieur Serge BRIFFAUD, Professeur, Ecole nationale supérieure d'architecture et de
paysage de Bordeaux – Co-directeur

Madame Agnès BERLAND-BERTHON, Professeur, Université Bordeaux Montaigne

Madame Alice INGOLD, Maître de conférence, EHES

Monsieur Yves MICHELIN, Professeur, VetAgroSup - Rapporteur

Monsieur Frédéric TESSON, Professeur, Université Pau et des Pays de l'Adour –
Rapporteur

À Lucia,

REMERCIEMENTS

Une thèse a toujours beaucoup de dettes à reconnaître. Je tiens en premier lieu à remercier les personnes qui ont bien voulu prendre la peine de lire mon travail, de le critiquer et d'établir des correspondances avec leurs propres travaux, leurs propres idées et visions de la recherche scientifique. Sans préfigurer du registre et de la teneur de nos débats à venir, je voulais les remercier par avance pour l'effort auquel ils ont consenti.

J'aimerais ensuite exprimer ma reconnaissance à Mayté Banzo et à Serge Briffaud sans qui rien n'aurait été possible. Chacun à leur façon, ils m'ont encouragé et soutenu. Ils ont non seulement suivi avec intérêt ma recherche, mais ils ont également contribué à l'amender par les discussions et les échanges stimulants qu'ils m'ont accordés. Au cours de ce parcours doctoral, ils ont su trouver les mots et les gestes pour me pousser à aller plus loin. Je remercie également Sébastien Dugleux pour m'avoir fait confiance et avoir eu le courage et l'audace de lancer le Conseil général dans cette aventure. Je remercie aussi Pierre Ballaire et Soizic Pautret pour toutes les raisons qu'il peut y avoir de remercier ceux qui ont quotidiennement rendu possible ce travail. Ils méritent tous les deux ma très sincère reconnaissance pour l'accueil qu'ils m'ont fait et l'ouverture d'esprit dont ils ont fait preuve. Puisse ce travail vous le rendre. Et c'est enfin à tous les agents de la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture que mes gratifications s'adressent.

Je tiens également à exprimer toute ma reconnaissance aux personnes qui au cours de ce parcours doctoral ont participé, parfois sans le savoir, à façonner ma réflexion. Mes sincères remerciements vont en cela à tous les membres du laboratoire ADESS et de l'équipe CEPAGE avec lesquels j'ai eu le privilège d'être en contact : Xavier Amelot, Véronique André-Lamat, Bernard Davasse, Emmanuelle Heulmé, Dominique Henry, Matthieu Noucher, Jean-François Rodriguez, Isabelle Sacareau. Je remercie également Viviana Ferrario, Benedetta Castiglioni, Georges et Claude Bertrand ainsi que Marina Frolova pour l'énergie qu'ils m'ont transmise. Je voudrais plus spécialement remercier Cyrille Marlin pour les échanges stimulants dont il m'a gratifié et tout particulièrement pour m'avoir opposé des critiques solides et fondées, sans jamais vouloir me décourager. Impossible également de ne pas avoir une pensée pour Stéphane Duprat et Margaux Vigne sans qui il eut été impossible d'organiser le cycle de séminaire et le colloque « Le paysage, un objet médiateur entre société et environnement ? ».

Je remercie également tous les étudiants de la formation des paysagistes DPLG de l'EnsapBx qui ont opposé à mes assertions parfois trop brouillonnes des jugements souvent d'une très grande justesse. Dans cette perspective, je tiens plus particulièrement à exprimer ma très grande reconnaissance à Victor Belloc et à Maxime Foucard pour les moments passés ensemble et ceux qu'ils ont passé à arpenter la prairie.

J'aimerais exprimer ma gratitude à tous les documentalistes des Archives départementales des Deux-Sèvres qui ont grandement facilité mon parcours dans le dédale des archives : Guillaume Porchet (archives contemporaines), Laurent Delenne (archives modernes et président de salle), Nelly Gellé (fonds iconographiques) et Jean-Pierre.

Merci également à toutes les personnes que l'on regroupe vulgairement sous le vocable d'acteurs ou d'habitants. Merci pour avoir pris le temps de m'expliquer votre paysage ou pour

avoir accueilli ma démarche avec bienveillance. Il est impossible ici de tous vous citer. Je sais que vous saurez vous reconnaître. Sachez que sans vous cette recherche n'aurait pas de sens.

L'aspirant chercheur n'est pour son entourage pas de la meilleure compagnie. Que l'on m'autorise ici à apporter mes sincères excuses à tous ceux que j'ai quelques fois abandonné et délaissé pour le goût de l'étude, du terrain et des archives. Sachez pourtant que cette saveur serait bien amère sans vous.

Pour finir, je veux remercier ma famille et ma belle famille qui m'ont supporté et encouragé.

RÉSUMÉ

PAYSAGE, MÉDIATION PAYSAGÈRE ET « BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE » DE LA VALLÉE DE LA SÈVRE NIORTAISE.

Mener une enquête historique pour fonder un projet partagé (XVIII^{ème}-XXI^{ème} siècles)

Notre recherche doctorale propose, sur la base des résultats d'une expérimentation menée dans la haute vallée de la Sèvre niortaise, une contribution à la théorisation de ce que pourrait être une pratique paysagiste de la médiation environnementale par le paysage. A l'initiative de ce travail se trouve l'interrogation formulée par le Conseil Général des Deux-Sèvres quand aux modalités et aux dispositifs qui pourraient favoriser une « gestion intégrée » de la ressource hydrique et de l'aménagement des cours d'eau. Le questionnement du CG79 intervient alors que les politiques publiques en la matière se réordonnent autour d'une stratégie de « restauration écologique » comprise comme un retour à un état avant « perturbations anthropiques ».

A rebours de ces conceptions fondées sur l'image d'une nature menacée par l'homme, nous proposons d'aborder la problématique environnementale et celle des politiques associés dans leurs irréductibles hybridités socio-écologiques ainsi que dans leurs multiples échelles spatio-temporelles. Or pour penser la question environnementale et l'action en la matière comme un objet complexe, les sociétés ont besoin d'*objets intermédiaires*. Par ce terme, on entend tous les moyens matériels et conceptuels employés dans l'action collective pour diagnostiquer, se coordonner et agir. L'hypothèse fondatrice de notre recherche est que le paysage peut, à condition de se doter de méthodes, constituer un objet intermédiaire entre société et environnement. On considère en effet le paysage comme un reflet des relations socio-écologiques qui offre la possibilité de se représenter le complexe environnemental et de l'inscrire à la croisée des expertises et des logiques d'acteurs. Dans cette perspective, nous parlerons de *médiation paysagère*.

Ce paysage-reflet, toutefois, n'est pas donné d'avance. La première tâche de la médiation paysagère est de le construire et de le faire exister comme tel aux yeux de la communauté humaine concernée. Pour ce faire, la connaissance scientifique joue un rôle de premier plan. Loin d'être un obstacle à la délibération et à la concertation, elle doit au contraire activer un processus de décryptage, et d'interprétation collective. Dans cette perspective, la singularité de notre démarche est d'inscrire au cœur de la médiation une recherche historique qui en constitue la « ressource cognitive ».

Mots clefs : paysage – médiation paysagère – bon état écologique – environnement – pratique paysagiste – cours d'eau – ressource hydrique – histoire de l'environnement – Sèvre niortaise – CIFRE.

PAISAJE, MEDIACIÓN PAISAJÍSTICA Y «BUEN ESTADO ECOLÓGICO» DEL ALTO VALLE DE LA SEVRE NIORTAISE.

Una búsqueda histórica para llevar a cabo un proyecto compartido (Siglos XVIII – XXI)

Resumen :

Toda política del agua oscila entre preocupaciones y vocaciones múltiples – sociales, ambientales, económicas, patrimoniales... - y suscita frecuentes controversias. Con ella se ponen en marcha acciones sectorizadas en las que participan diferentes actores con intereses contradictorios y sistemas de representación social bien diferenciados. Hoy en día, los conflictos en relación con los paisajes del fondo del valle se reorganizan alrededor de un nuevo objetivo promulgado por la Directiva Marco Europea del Agua : alcanzar el « buen estado ecológico » de los ríos en el año 2015. Es en este contexto de cambio en las políticas del agua en el cual se basa mi investigación doctoral, en la cual se aborda el paisaje a la vez como objeto de conocimiento e instrumento de ayuda en las decisiones. Se postula que frente a la diversidad de las esperas sociales y los múltiples objetivos a tener en cuenta por los responsables de la gestión del agua, es importante poder referirse a un marco integrador de reflexión y acción. Para mí, el paisaje constituye este marco. En esta perspectiva, el paisaje se contempla como una herramienta de mediación capaz de construir un nuevo «contrato social y territorial ». La hipótesis de la mediación a través del paisaje constituye el horizonte de esta tesis, que presenta los fundamentos metodológicos de un procedimiento que, aplicado al caso de la Sèvre niortaise, se apoya en el hecho de construir y compartir conocimientos históricos.

LANDSCAPE, LANDSCAPE MEDIATION AND « GOOD ENVIRONMENTAL STATUS » OF THE VALLEY OF THE *SEVRE NIORTAISE*.

A historical research to base a shared project (XVIII – XXI centuries)

Summary:

Any water policy oscillates between multiple vocations - social, environmental, economic, patrimonial - and arouses frequent controversies. It deploys itself according to sectorized actions, to contradictory interests and to different social representations. Today, the confliction about river landscapes reorganizes itself around a new purpose promulgated by the Water Framework European Directive: reach the " good ecological state " in 2015. Therefore, the rearrangement of the intentionality of the action is the context of my doctoral research. This one approaches the landscape at the same time as object of the knowledge and as decision-making tool. I postulate, that in front of the diversity of the social expectations and in front of the multiplicity of the objectives to be seized by the decision-makers, it is important to be able to refer to a frame integrator of reflection and action. The landscape constitutes for me this frame. In this perspective, it is envisaged as a tool of mediation capable of bringing a new "socio-territorial contract". The hypothesis of the landscape mediation thus constitutes the horizon of my contribution, which presents the methodological foundations of an approach which, applied to the case of the river landscapes of the Sèvre niortaise, is leaned on the construction and the sharing of an historical knowledge.

SOMMAIRE

Introduction

Le paysage dans la gestion des environnements et le développement des territoires..... 1

PARTIE 1

LA MISE EN PAYSAGE DE L'ENVIRONNEMENT : POUR UNE MEDIATION PAYSAGERE.

Horizon problématique, cadrage théorique et démarches méthodologiques
..... 11

Chapitre 1. Construction d'un champ de recherche et d'un cadre expérimental d'action. 15

A. CONSTRUCTION PROGRESSIVE D'UN CHAMP D'EXPERIMENTATION ENTRE RECHERCHE ET D'ACTION	17
.....	17
<i>Expériences préalables</i>	17
<i>Vers une recherche doctorale</i>	22
B. CIFRE, COLLECTIVITES LOCALES ET SHS	32
<i>Atouts et limites</i>	33
<i>Un doctorat au sein du Service Eau et Assainissement</i>	35
Conclusion	42

Chapitre 2. La médiation paysagère à l'épreuve de la Directive Cadre Eau (DCE)..... 45

A. DES POLITIQUES DE L'EAU DEBORDEES PAR LA QUESTION ENVIRONNEMENTALE	49
<i>L'approche environnementale des politiques de l'eau : principes et conditions d'émergence</i>	50
<i>La Directive Cadre Eau ou l'émergence d'une « nouvelle culture de l'eau »</i>	53
B. A LA RECHERCHE DU « BON ETAT ECOLOGIQUE » : CONTROVERSES SOCIO-ENVIRONNEMENTALES, INCERTITUDES EPISTEMOLOGIQUES ET ETHQUES ENVIRONNEMENTALES	57
<i>Le « bon état écologique » entre état de référence et normes environnementales</i>	57
<i>Recréer la nature : action thérapeutique et ingénierie réparatrice</i>	61

Conclusion

A propos de quelques convergences-divergences remarquables entre politique de la ressource et médiation paysagère

72

Chapitre 3. Une médiation environnementale par le paysage et par l'histoire	75
A. METTRE EN PAYSAGE L'ENVIRONNEMENT	77
<i>La médiation paysagère ou l'exigence de la visibilité.....</i>	<i>77</i>
<i>Instruire le paysage en tant que symbole</i>	<i>80</i>
<i>La médiation comme « invention du paysage ».....</i>	<i>82</i>
B. INSCRIRE L'ENVIRONNEMENT DANS L'HISTOIRE	86
<i>Le temps entremêlés de l'environnement.....</i>	<i>86</i>
<i>Une recherche historique fondamentale et applicable</i>	<i>91</i>
Conclusion	
Science, expertise et décision : projet de connaissance et visées politiques	97

Chapitre 4. Une méthode, des démarches qui insistent sur la dimension historique et les réflexions collectives **99**

A. UNE LECTURE DE PAYSAGE.....	101
<i>Le terrain et l'observation des paysages : le visible comme point de départ.....</i>	<i>101</i>
<i>L'enquête sociale auprès des habitants et des acteurs.....</i>	<i>109</i>
B. RENOUER LE FIL DU TEMPS : L'ENQUETE HISTORIQUE	114
<i>Trois axes d'interrogations des sources archivistiques.....</i>	<i>114</i>
<i>Diversité et hétérogénéité des sources de l'environnement.....</i>	<i>117</i>
C. METHODES DE LA MEDIATION PAYSAGERE	123
<i>Identifier des réseaux et des collectifs</i>	<i>124</i>
<i>La matérialité comme jalon de l'action collective.....</i>	<i>126</i>
Conclusion	
La lecture de paysage comme méthode.....	130

Conclusion Partie 1	132
----------------------------------	------------

PARTIE 2

LES SCÉNARIOS PAYSAGERS DE LA RIVIÈRE

Matériaux pour une médiation paysagère

.....	135
--------------	------------

Acte 1. La rivière en mouvement (1770-1860)	141
--	------------

A. TOUT CONVERGE VERS LA RIVIERE	143
<i>Une rivière associée à la ressource fourragère.....</i>	<i>144</i>
<i>Une rivière industrielle : l'eau comme ressource énergétique et substance de transformation.....</i>	<i>150</i>
<i>La rivière comme axe commercial</i>	<i>157</i>

B. EAU VIVE VS EAU STAGNANTE.....	161
<i>Maîtriser les flux : administrer les eaux courantes, canaliser.....</i>	161
<i>Drainer, assainir : l'essor du génie sanitaire</i>	171

Conclusion

L'invention de l'eau comme objet politique : unité et fragmentation de la rivière	176
--	------------

Acte 2. Et la rivière devient patrimoine (1870-1940) 181

A. SPECIALISATION FOURRAGERE, DEPRISE ET TRANSFORMATION DES USAGES SOCIAUX DE L'EAU ..	183
<i>Crise et reconversion des structures agraires</i>	183
<i>La crise de la rivière auxiliaire du travail et agent de la mobilité</i>	191

B. FRAGMENTATION DES REGARDS, AUTONOMISATION ET TECHNICISATION DES LOGIQUES D'ACTION	196
<i>Transformation et consolidation de deux secteurs anciens : génie sanitaire et gestion des flux</i>	197
<i>Quand le paysage devient une facette de la ressource hydrique : l'avènement de la ressource paysagère</i>	201
<i>Aquosité et protection de la ressource piscicole</i>	207

Conclusion

Discours de crise et politique de la rareté.....	213
---	------------

Acte 3. De l'aménagement au ménagement : la rivière au milieu du gué (1950-2015) 215

A. LE TESTAMENT DE LA RIVIERE. 1950-1990	218
<i>Modèle de développement territorial et gestion de la ressource.....</i>	218
<i>Le modèle aménagiste : planification et grands travaux.....</i>	224

B. LE RETOUR A LA RIVIERE. 1980-AUJOURD'HUI.....	238
<i>Ecologisation de la rivière</i>	238
<i>Le tournant symbolique et patrimonial.....</i>	244

Conclusion

A la recherche d'un paradigme de médiation entre société et environnement.....	253
---	------------

Conclusion Partie 1	255
----------------------------------	------------

PARTIE 3
ITINÉRAIRE ET RETOUR RÉFLÉXIF
SUR UNE EXPÉRIENCE DE MÉDIATION PAYSAGÈRE

.....	259
-------	-----

CHAPITRE 8. LA MÉDIATION COMME ACTIVATION D'UN RÉSEAU D'INTERACTION. CADRES D'ACTION ET APPROCHES RELATIONNELLES.....261

A. TROIS DIFFÉRENTES CONFIGURATIONS DE PROJET : HORIZON, RESEAU D'ACTEURS ET OBJETS INTERMÉDIAIRES.....263
Le projet « prairie Mothaise » : territorialiser la gestion de l'eau potable..... 263
L'appel à projet « Sèvre et patrimoine »..... 270
« L'Atelier ouvrage » : le moulin et la gestion et la gestion hydraulique au prisme de la restauration écologique..... 273

B. STRATEGIE DE RENCONTRE ET POSTULAT IMMERSIF.....279
Rencontres : manières de « faire connaissance »..... 279
Immersion : prendre part et donner une part.....4

Conclusion
« Faire connaissance »284

Chapitre 9. Une médiation en demi-teinte. Résultats et retour réflexif285

A. DE L'OBJET SCIENTIFIQUE A L'OBJET INTERMÉDIAIRE286
Emporter le paysage de la « prairie Mothaise »..... 286
Sèvre et patrimoine 291

B. RETOUR SUR EXPERIENCE : POUR UNE PRATIQUE REFLEXIVE DE LA MEDIAITON.....295
Une démarche itérative..... 295
Trajectoire des objets intermédiaires..... 300
Du rôle de la connaissance historique au sein de la médiation..... 303

Conclusion
Evaluer la médiation ?306

Conclusion générale. Pour une pratique paysagiste de la médiation environnementale par le paysage311

Annexe : Objectifs et méthode du séminaire « Le paysage, un objet médiateur entre société et environnement ? ».....319

Bibliographie327

Sources359

«Le temps est venu de nouvelles alliances, depuis toujours nouées,
longtemps méconnues, entre l'histoire des hommes, de leurs sociétés,
de leurs savoirs, et l'aventure exploratrice de la nature.»

Prigogine et Stengers, 1979.

INTRODUCTION.

Le paysage dans la gestion des environnements et le développement des territoires

« Tout est à reprendre à la base. Certes, il ne s'agit pas de tout inventer. Par contre il faut tout remodeler et hiérarchiser pour donner une existence crédible au paysage et apporter un élément indispensable à la gestion des environnements et au développement des territoires. Ce n'est pas seulement une question de méthode. Au début, il y a la réflexion épistémologique, puis vient la théorie étroitement associée à la pratique, ensuite la méthode combinée à la technologie. Nous avons donc choisi de proposer l'élaboration, sinon d'un paradigme paysager, du moins d'un paradigme environnemental faisant une place au paysage »

Georges Bertrand, 2000, « Le paysage et la géographie : un nouveau rendez-vous », in *Revista Treballs de la Societat Catalana de Geografia*, Barcelone, Vol. X- p. 57-68 ; publié in *Une géographie traversière. L'environnement à travers territoires et temporalités*, Paris, Arguments.

En proposant « un paradigme environnemental faisant place au paysage », Georges Bertrand semble nous indiquer qu'en matière de gestion de l'environnement et développement des territoires, le paysage ne peut plus faire cavalier seul. L'action paysagère ne peut se définir que relativement à l'environnement et au territoire. S'il veut avoir une « existence crédible » le paysage ne peut se limiter à lui-même. Cette nécessité s'impose depuis que le paysage est sorti du jardin et que l'on cherche à dépasser la logique de la protection et de la conservation des Sites au sens de la loi de 1906 et 1930 ; depuis que dans les années 1960-1970 des praticiens et chercheurs envisagent et explorent le paysage, ensemble ou séparément, en tant qu'outil pour l'aménagement des territoires et la gestion des environnements. Si comme l'évoque toute une tradition contemporaine du paysagisme français¹, le paysage peut vraiment devenir cet outil, alors il faut clarifier de manière globale les rapports qu'il convient aujourd'hui d'établir entre environnement, territoire et paysage. Cette manière de préciser les contours et surtout les relations entre ces notions, de les définir en les hiérarchisant les unes par rapport aux autres constitue un préalable épistémologique qu'il serait périlleux d'esquiver. Dans cette perspective, il s'agit de mettre à jour ce que peut le paysage et le statut qu'on désire lui donner dans la gestion de l'environnement et le développement des territoires. Plus value et supplément d'âme culturel ou objet intégrateur entre société et environnement, entre

¹ Depuis Jacques Sgard et le « paysagisme d'aménagement », jusqu'aux expériences du Centre National d'Etude et de Recherche sur le Paysage (CNERP) et de l'Institut Toulousain du Paysage (ITP), en passant par les expériences menées par Mairie Conseil, dans certains PNR ou encore celles élaborées par les agro-géographes intéressés par le paysage (Yves Michelin, Yves Luginbühl, Jean-Pierre Deffontaines). Voir Pernet (2011), Duval-Estienne (2008), Barraqué (1985).

ressource et ressourcement, la manière dont on qualifiera les rapports entre ces trois notions déterminera la voie du paysage.

Or, en matière d'aménagement, une confusion certaine règne aujourd'hui entre paysage, territoire et environnement. Sans grande précaution épistémologique et de manière confuse sont évoquées les notions de *projet de territoire* ou de *projet de paysage*. Paysage, territoire et environnement constituent trois entrées différentes ; trois points de vue qui se recourent, s'entremêlent, suscitant en cela une confusion certaine entre les méthodes et les démarches, jusqu'à créer un sentiment de malaise. On défendra ici une approche de l'environnement fondée sur son assimilation à un complexe socio-écologique évolutif, c'est-à-dire à un construit hybride, en permanente transformation et dont la dynamique renvoie aux modalités du tressage des durées spécifiques propres aux phénomènes physiques et sociaux, biologiques et culturels, dont il est le produit (Bertrand, 2000). Défendre cet environnement là, c'est s'opposer au réductionnisme biologique, mais aussi au naturalisme fixiste qui souvent domine en la matière. D'un point de vue des politiques publiques, il convient de noter que toute action dans l'ordre environnemental a une évidente résonance dans l'ordre territorial, c'est-à-dire du point de vue des modalités de la gouvernance et des formes de gestion/exploitation des ressources. Dans cette perspective, le territoire est entendu comme la dimension socio-économique et politique de l'environnement. Les controverses dont il fait l'objet sont fortement liées à l'usage et au partage des ressources. Enfin, le paysage c'est avant tout ce qui est observable et appréhendable synesthésiquement par les sens. Le paysage constitue le versant culturel des complexes environnementaux et s'organise en fonction de logiques d'appropriation symbolique et de schèmes d'appréciation historiquement datés et socialement différenciés (Briffaud, 2014).

Au-delà de ces définitions très rapides, succinctes et donc jamais totalement satisfaisantes, il convient également de tracer les limites et d'identifier les perméabilités entre ces concepts. C'est là un des objectifs de la présente thèse qui, sur la base des résultats d'une expérimentation de recherche/action menée dans la haute vallée de la Sèvre niortaise, propose une contribution à la théorisation de ce que pourrait être une pratique paysagiste de la *médiation environnementale par le paysage*. Cette dernière est comprise ici comme la construction d'un cadre intégrateur de pensée et d'action qui donne la possibilité aux politiques menées à l'échelon local de participer, à travers la (re)définition de leurs objets mêmes et de leurs finalités propres, la prise en charge la gestion d'un *environnement* compris comme complexe socio-écologique inscrit dans la durée et d'un territoire, en tant que lieux d'appropriation matérielle et économique des ressources. La nécessité d'ordonner l'élaboration de ces politiques autour d'un système délibératif et participatif, ouvert au croisement et à la confrontation des regards et des savoirs, découle directement de cet objectif d'élaboration d'un cadre intégrateur de pensée et d'action. Pour construire ce cadre et permettre de penser la gestion environnementale et l'action territoriale en tant qu'objet complexe, les sociétés ont besoin d'*objets intermédiaires* (Mélard, 2008 ; Vinck, 2009). Par ce terme, on entend tous les moyens matériels et conceptuels employés dans l'action collective pour diagnostiquer, se coordonner et agir. Ces dispositifs médiateurs constituent autant de mécanismes de représentation et de transformation des situations socio-écologiques

et territoriales dans et sur lesquelles s'inscrit l'action collective en matière de gestion environnementale. Ces dispositifs sont producteurs de sens. L'hypothèse fondatrice de notre recherche est que le paysage peut, à condition de se doter de méthodes, constituer un objet intermédiaire entre société et environnement. On considère en effet le paysage comme une structure matérielle évolutive qui porte le reflet de l'environnement et offre la possibilité de *se le représenter*, pour mieux l'inscrire à la croisée des expertises et des logiques d'acteurs. Dans cette perspective, nous parlerons de *médiation paysagère* (Briffaud, 2014 ; Michelin, 2005 ; Deffontaines, 2004), comprise comme une démarche qui, entre recherche et action, utilise le paysage comme un outil permettant aux sociétés d'aborder la complexité des problématiques environnementales et territoriales et de générer des espaces de délibération et de négociation ouverts à la diversité des savoirs et des expériences. En cela, la médiation paysagère n'a pas seulement pour objectif de permettre à l'action environnementale et territoriale de s'inscrire dans un cadre délibératif et participatif, elle vise plus largement à redessiner les contours mêmes des problèmes posés. Ce faisant elle repose la question de la constitution et de la légitimité des groupes délibérants.

Notre objectif est donc de positionner le paysage en tant que paradigme – compris comme « moyen de mise en ordre et en problème » (Adess, 2011) - de médiation entre société et environnement. Pour ce faire, le paysage doit être tenu à distance de certaines approches et pratiques, qui supposent a priori une contradiction fondamentale entre son appréhension esthético-sensible et tout effort de construction d'une connaissance scientifiquement fondée. Ces approches s'illustrent particulièrement ces dernières décennies au sein d'un courant dominant de la profession de paysagiste, rejetant ou ignorant les traditions scientifiques en ce domaine du paysage (Briffaud, 2011). En effet, au tournant des années 1970-1980 s'impose la figure de l'« architecte-paysagiste », « concepteur » de paysages nouveaux (Dubost, 1983), dont l'identité substantielle repose sur « l'exercice d'un paysage dessiné et conçu comme un ensemble de formes imaginées par l'artiste » (Luginbühl, 2007). L'action est dès lors essentiellement abordée à travers le prisme de l'esthétique et du visuel. Dans cette perspective, on recourt, pour décider de la valeur, « à un ensemble de critères dérivés de l'art (harmonie, diversité, contraste, etc...) de façon à évaluer de manière « intrinsèque » des paysages, à limiter les impacts visuels des interventions et à favoriser leur insertion au sein des paysages » (Domon, 2011). La finalité de ces pratiques de « projet de paysage » est une action sur le « site » qui contient en germe le paysage à faire advenir. L'action est en effet guidée par une « analyse sensible du paysage² », qui vise à identifier ses caractères spécifiques, opérant par sélection et par hiérarchisation d'éléments et de signaux qui prendront place et feront sens au sein d'une « composition paysagère ». Cette expertise du sensible fonde la pratique puisqu'elle lui donne les motifs qui constitueront le matériau premier du « projet de paysage ». Elle donne légitimité au praticien apte à créer des paysages sur la base de l'amélioration d'un « déjà-là ». Son unité réside dans une conception du projet de paysage comme processus d'*artialisation* (au sens de Roger, 1982), reposant entièrement sur les compétences et le génie d'un traducteur artiste. Ce que ce modèle a imposé, c'est

² Pour se faire une idée de la nature de cette expertise sensible, on pourra notamment se référer aux textes du paysagiste Alain Freytet (2008).

d'abord une certaine manière de considérer le *paysage* dans la pratique paysagiste, en le regardant non pas véritablement comme l'objet sur lequel il s'agit d'agir, mais plutôt comme ce qui résulte de la « conception » elle-même. Ce processus créatif s'ancre dans l'épaisseur de la culture du jardin et se fonde sur les principes de l'art. Son objectif est moins d'accompagner les dynamiques et d'agir sur les déterminants socio-écologiques qui produisent les paysages que de les ramener à leurs principes essentiels.

À l'heure où autour de la gestion environnementale et du développement des territoires s'impose la recherche de nouveaux modèles de connaissances et de décision (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001), le paysagisme court en permanence le risque, en assimilant sa posture à celle du génie créateur, de simplifier l'environnement en « nature » et de réduire le territoire à la production d'emblèmes identitaires. À rebours de cette expertise sensible qui ne voit la science que comme un frein à l'expression de la créativité, la médiation paysagère telle que nous l'entendons s'adosse à la possibilité qu'offre la science d'*inventer*, à la croisée des regards, le paysage. Pour ce faire, la méthode de la médiation consiste pour une part à dégager la possibilité d'une *lecture* du paysage qui s'adosse sur la production d'une connaissance scientifiquement fondée. Or cette lecture, entendue comme décryptage des signes, indices et traces dont le paysage est porteur, est précisément ce qui peut le faire *exister* à la croisée des regards. La médiation part ainsi de l'idée que la possibilité de la signification, qui naît d'une lecture, est la condition de l'existence même de l'objet et par conséquent du partage et de la discussion dont il peut devenir le support. Donner du sens au paysage en proposant des lectures ouvertes, ne tombant ni dans le constat clinique, ni dans le déterminisme univoque, crée la possibilité de le placer à la croisée des regards et des interprétations. Car loin d'être entravé par un effort de lecture dont les fondements sont scientifiques, celui-ci apparaît au contraire activé par elle.

Dans cette perspective, l'expérimentation de *médiation paysagère* réalisée dans la haute vallée de la Sèvre niortaise (Deux-Sèvres) dans le cadre d'une Convention de Formation par la recherche en entreprise (CIFRE) signée avec le Conseil Général des Deux-Sèvres est singulière. Elle propose en effet la fabrication d'un processus de médiation à partir de connaissances historiques et de leur partage. Cette démarche doit permettre de fonder la discussion relative aux actions à conduire sur des constats partageables, intégrant la dimension du temps et du changement. Ainsi, nous proposons de mettre l'histoire au centre de la réflexion et de la méthode. À partir d'une recherche fondamentale sur les fonds archivistiques du département relatifs à la vallée de la Haute Sèvre niortaise et à son aménagement depuis la fin du XVIII^{ème} siècle, il est en effet proposé d'initier et d'animer en fonction d'un axe historico-prospectif le dialogue sur le paysage et la durabilité de l'aménagement du cours d'eau et du cadre de vie des populations riveraines. On attend de cette *mise en histoire* des paysages, qu'elle offre les matériaux d'une *lecture* du paysage. On attend également qu'elle donne la possibilité aux acteurs de dépasser les conflits mémoriels (Nora, 1997) qui constituent autant de blocages à la mise en œuvre de toute politique orientée vers la durabilité. Renégocier les mémoires par le truchement de l'histoire, c'est en quelque sorte donner les moyens aux acteurs de construire des « récits efficaces » à partir desquels des actions d'un nouveau type peuvent émerger (Briffaud et Davasse, 2012 ; Sgard, 2008). Dans

cette perspective, on utilise les savoirs historiques sur les paysages comme une *ressource cognitive* postulant que par l'objectivation et la distanciation que ceux-ci induisent, il est possible de permettre aux acteurs et aux habitants de passer d'un discours passionnel à la construction d'une prise de position argumentée et discutée sur des bases communes. En montrant que les réalités paysagères sont toujours mouvantes et singulières et que la perception et l'action auxquelles elles sont soumises sont liées à un contexte environnemental, social et culturel particulier, les savoirs historiques sur les paysages amènent à relativiser les débats contemporains, ou plutôt à les appréhender sous un nouvel angle. Ainsi, à travers la distanciation qu'offre l'histoire, on peut donner la possibilité aux décideurs et aux habitants d'adopter, dans les domaines de l'environnement et du paysage, une posture réflexive sur leurs propres discours, sur leurs propres actions, contribuant en cela à susciter le débat sur de nouvelles bases, voire à en redéfinir les objets et les objectifs.

Parler de *médiation paysagère*, pourrait sembler céder à un effet de mode. Depuis plusieurs décennies en effet, on assiste à une croissance exponentielle des pratiques de médiation ainsi qu'au recours à des médiateurs. Le concept trouve un fort écho dans toutes les sphères sociales. Justice, pédagogie, famille, gouvernance, politique internationale et depuis quelques années environnement et paysage, aucun compartiment de la vie sociale et politique ne semble épargné. Dans le métro, pour régler des différends avec une banque, pour régler un conflit international, pour sensibiliser le public à l'art contemporain ou élaborer une politique de gestion environnementale, la médiation s'impose. L'essor des pratiques de médiation et des médiateurs reflète en réalité des situations d'une extrême diversité, « hétérogénéité déroutante qui a valu à la médiation une réputation de concept flou » (Guillaume-Hofnung, 2007). Pourtant derrière l'effet de mode se cache de puissantes raisons sociales. On ne peut se contenter de balayer la médiation d'un revers de main condescendant sans se rendre compte que l'essor de sa pratique reflètent en réalité un besoin éminemment contemporain et une nécessité sociétale beaucoup plus profonde. La mode se caractérise d'ailleurs par sa dimension éphémère, or l'attrait durable pour ce concept nous dit forcément quelque chose sur les attentes et les exigences sociales de notre temps. Derrière la médiation, il y a en effet une formule générale qui est une forme de réponse à la crise de la construction des savoirs et des expertises (Theys et Kalaora, 1992 ; Callon, Lascoumes et Barthe, 2001). La médiation ne peut être réduite à sa dimension juridique de conciliation entendue comme un simple mode alternatif de règlement des conflits. L'attrait suscité pour la médiation dans tous les domaines de la vie sociale et politique relève de la recherche de nouvelles modalités de connaissances et d'actions. De *mediare*, être au milieu, étymologiquement, la médiation renvoie à la notion d'intermédiaire et, sans doute, de construction de liens. A l'inverse d'une logique binaire qui enferme dans une pensée et des raisonnements dualistes, limite les choix politiques à une opposition entre le bien et le mal et borne l'imagination sociale créatrice d'innovations, la médiation doit être considérée comme l'hypothèse selon laquelle on ne peut penser et agir sur le réel que *médiatement* c'est-à-dire par le truchement et l'intermédiaire d'objets médiateurs dotés d'un plus ou moins grand pouvoir de représentation (Briant et Pallau, 2005). La médiation constitue donc un cadre de pensée et d'action qui, fondamentalement dialectique, vise à mettre en relation des éléments *a priori* hétérogènes pour aboutir à une situation ou à des résultats inédits. En cela, il semble que la médiation soit un concept dont le caractère flou

« lui a été imputé mais ne lui est pas imputable » (Guillaume-Hofnung, 2007) et qui offre légitimement une voie pour penser le monde contemporain et ses transformations.

En matière d'environnement, le contexte d'émergence de la *médiation* est celui du constat de crise des catégories de la modernité et des couples oppositionnels sur lesquels cette dernière se fonde. Nature/culture, réel/imaginaire, connaissance/action, science/politique, impossible aujourd'hui de tracer des limites claires et opératoires entre ces catégories. Devant la complexité grandissante de notre monde, ces grandes dichotomies qui constituent la matrice de la culture occidentale semblent inopérantes et quelque peu désuètes. A l'heure où la nature est sociale et où la société est naturalisée (Larrère, 1997), les limites deviennent poreuses et invalident ces dichotomies. A cette crise conceptuelle correspond une crise de l'expertise et des experts qui ne peuvent dorénavant plus légitimement être « formels » (Theys et Kalaora, 1992). Dans cette perspective, il s'agit aujourd'hui d'inventer un cadre de pensée et d'action susceptible d'affronter cette complexité, de décider sans trancher, il convient d'imaginer des objets ouverts et situés qui puissent répondre à ces défis. Ouverts, en tant que leurs architectures offrent la possibilité de construire une surface d'échange et de savoirs partagés entre les groupes concernés. Situés, en tant que ces objets s'inscrivent dans un contexte politique, social, culturel et environnemental toujours singulier avec lequel ils interagissent. L'hypothèse fondatrice de la présente thèse est que le paysage peut, à certaines conditions méthodologiques, constituer un de ces objets ouverts et situés.

Le paysage constitue potentiellement un objet ouvert car il est à la fois social et naturel, matériel et idéal. Il est une porte d'entrée, sociale et culturelle, dans l'environnement. Le paysage est un objet ouvert dans le sens où aucune lecture sectorielle ne peut en épuiser le sens. Pour cette raison même, mais aussi parce qu'il est chose concrète et perceptible, il peut aider à construire l'espace de la délibération. Il est un signe dont la signification ne s'épuise pas ; une trace inscrite dans la matérialité de la réalité géographique infiniment interprétable que les sociétés peuvent mobiliser pour se penser au sein de l'environnement. La médiation instrumentalise cette qualité potentielle du paysage et cherche à faire du paysage un *symbole* au sens où Goethe parlait du symbole, à la différence de l'allégorie, en tant que signifiant dont la signification reste infiniment ouverte et interprétable. Mais cette dimension ouverte du paysage ne va pas de soi. N'oublions pas que durant plusieurs siècles, le paysage a plutôt été un instrument symbolique de la domination sociale (Luginbühl, 1991 et 1989 ; Cosgrove, 1984), « une modalité visuelle [...] par laquelle des groupes dominants ont signifié leur propre monde à travers une relation imaginaire à la nature » (Brunon, 2006). Ainsi, afin d'instruire le paysage en tant qu'objet ouvert susceptible d'offrir des espaces de négociation dont les sociétés disposent pour se penser dans leur environnement, il convient en premier lieu de désamorcer les effets de domination dont il est potentiellement porteur. Il s'agit pour ce faire de le (re)construire de manière à destituer ses « propriétaires » habituels du monopole de sa lecture et de son interprétation. Dans cette perspective, la démarche de médiation vise à co-construire les significations dont le paysage est porteur pour en faire un bien commun qui vise à faire rentrer la complexité des systèmes socio-environnementaux en démocratie.

Dans le domaine de la gestion environnementale et du développement des territoires, la médiation vise donc à permettre à la société de s'emparer d'objets complexes et de mettre ces derniers à portée de démocratie et de projet concerté. Dans cette perspective, il s'agit de faire exister et de réexaminer le paysage en en construisant une connaissance scientifiquement fondée qui le rende visible et interprétable aux yeux de tous. Reste qu'au-delà de la nécessité d'en construire fondamentalement le cadrage théorique, la médiation est une pratique dont les méthodes ne relèvent pas entièrement de la science. Son point de départ s'inscrit nécessairement dans la perspective d'une intention politique qui a un lien plus ou moins ténu avec un projet d'aménagement. Ainsi on peut légitimement considérer que les conditions politiques d'apparition de la médiation en déterminent inévitablement le contenu. Quelle finalité politique lui donne-on ? Une médiation, mais pour quoi faire ? A quel moment d'un processus d'action qui la dépasse intervient-elle ? Il y a là tout un réseau de problèmes sur lesquels il serait périlleux de faire l'impasse. La médiation ne peut faire l'économie de l'analyse de la situation politique qui l'a engendrée, des conditions d'émergence qui en déterminent les conditions d'exercice.

Dans le cas de la présente recherche doctorale, le contexte politique qui a suscité la médiation est celui de l'interrogation formulée par le Conseil général des Deux-Sèvres relatif à une gestion intégrée et durable de la ressource hydrique et de l'aménagement des cours d'eau. Ce questionnement intervient alors que les politiques en la matière se réordonnent autour de la Directive Cadre Eau (DCE) et de l'injonction d'atteindre le « bon état écologique » à l'horizon 2015. Face à ce nouvel horizon politique et la nécessité d'appliquer à l'échelon local une politique pensée à l'échelon européen, l'institution départementale cherche en effet à expérimenter de nouvelles méthodes et modalités d'action. Pour ce faire, il s'agit préalablement de prendre le recul nécessaire face au concept de « bon état écologique » et de l'interroger, pour mieux se mettre en mesure de reformuler les termes de la « commande » politique. De cette reformulation dépendent largement les modalités de fonctionnement de la médiation.

Au-delà de la prise de distance critique vis-à-vis du contexte politique dans lequel elle intervient, l'enjeu de la médiation relève de la construction de liens et de réseaux hétérogènes d'acteurs soudés par le partage et la co-construction des savoirs et des actions. Une médiation certes, mais une médiation entre qui et qui ? Une médiation par qui et pour qui ? Autant de questions apparemment simples qui recouvrent en réalité un certain nombre de problèmes essentiels. Car les réponses apportées à ces questions le sont souvent par défaut et sont énoncées de manière implicite, comme si elles allaient de soi. Ce n'est pourtant pas le cas. Et on peut même avancer que de la réponse à ces questions résultera le sens du problème que la médiation cherchera à résoudre. Eviter de (re)poser ces questions simples, de les mettre à disposition en préalable d'un processus de médiation, c'est prendre le risque de passer à côté de ce que la médiation peut rendre possible. C'est risquer, dans le même temps, de mettre l'acte de médiation au service d'une fin qui peut facilement s'écarter des bonnes intentions et des objectifs premiers qui ont rendu nécessaire le processus de médiation.

L'enjeu de la médiation est également de ne pas laisser l'environnement aux expertises sectorielles et péremptoires et d'ouvrir l'action en ce domaine à la participation à toutes les formes de savoirs et d'expériences. La médiation met en cela au cœur de sa pratique la question des modalités de production et de partage des savoirs et ne peut en cela s'assimiler à un processus descendant. Cette manière de définir la médiation existe pourtant. Ne parle-t-on pas de médiation scientifique ? Cette forme de médiation diffuse des savoirs pris comme évidents, dont l'objet n'est pas discuté et dont le mode de production n'est pas éclairé. Le savoir y est considéré comme un préalable à l'action, et la médiation conçue comme la légitimation d'une expertise, puisqu'on juge alors dans ces cas-là nécessaire d'éduquer ou d'éveiller les gens pour qu'ils comprennent ou acceptent les projets. L'objectivation signifie dans ce cas se mettre à l'extérieur de ce qu'on doit connaître pour pouvoir le connaître, et la recherche veut donner un effet d'objectivité. Cette médiation-là n'est pas celle que nous cherchons à construire. Celle que nous avons expérimenté dans la haute vallée de la Sèvre niortaise construit une articulation entre différents savoirs, et dans le même temps entre « l'objet à connaître » et « l'objet à agir » au cours du processus. Elle n'est pas vulgarisation mais plutôt une forme de « traduction » et de re-présentation, par l'intermédiaire du paysage, d'une réalité environnementale et d'une certaine forme de connaissance que l'on met à la disposition des sociétés pour qu'elles se pensent dans leur environnement. Souvent, cette médiation-là révèle des conflits plutôt qu'elle ne les règle. Elle provoque la rencontre plutôt que l'arbitrage et produit plus de complexité que de normalisation.

Fondée sur le partage de connaissance, la médiation vise, pour atteindre un objectif de gestion des complexes socio-écologiques, le renforcement du lien social et des effets d'apprentissage, la co-construction des représentations paysagères ainsi que la production d'espaces de débat démocratique sur le cadre partagé de l'existence quotidienne. Autrement dit, elle contribue à la production de liens socio-spatiaux et cherche à maximiser les interactions et les effets réflexifs. Son objectif est d'ouvrir une nouvelle *scène sociale* où il devient possible de repenser l'objet même de l'action. Dans cette perspective, la médiation consiste à imaginer les outils, les situations et les modalités du partage. Un tel appareillage ne doit cependant pas constituer une fin en soi, mais bien rester un moyen pour susciter des espaces d'échange et de délibération. Reste que l'équipement de la médiation ne peut se limiter à la production d'artefacts graphiques qui permettent le partage de connaissances et le dialogue. Il convient également d'être attentif aux conditions matérielles, aux composantes circonstancielles, relationnelles et symboliques de ce partage (Pernet, 2011). Le travail de médiation consiste alors à rendre possible l'émergence d'espaces-temps hors normes où une reconfiguration des objets même de l'action et de la délibération deviennent possible.

Tous nos efforts durant ces trois années de recherche ont été dirigés vers la possibilité de construire, en faisant des paysages le support des réflexions et des discussions relatives à une action publique environnementale, un *paradigme de médiation entre société et environnement*. Cette réflexion s'organise de la manière suivante :

Le premier chapitre vise tout d'abord à mettre à jour la manière dont s'est construit progressivement un champ de recherche autour de la médiation et du rôle du paysage dans

l'action et la gestion environnementale. La construction de ce champ correspond à un parcours professionnel de paysagiste qu'il s'agit de décrire rapidement afin d'explicitier les raisons mais aussi la manière dont nous avons été amené à formuler l'hypothèse d'une *médiation environnementale par le paysage*. Nous montrerons comment s'est élaboré au fil d'expériences de recherche et de projets plus opérationnels un réseau de questionnement relatifs à la place du paysage dans l'action en matière d'environnement. Ce premier chapitre vise également à tracer les contours du cadre expérimental dans lequel la démarche de médiation s'est inscrite. La présente recherche a en effet été menée dans un contexte quelque peu singulier : celui d'une Convention industrielle de formation par la recherche en entreprise (CIFRE) signée entre le Conseil Général des Deux-Sèvres (CG79) et le laboratoire ADESS/CEPAGE. Cette convention induit des modalités spécifiques de recherche du fait que le chercheur s'inscrit et s'immerge dans un tissu institutionnel et administratif. Un tel contexte lui offre la possibilité de construire sa recherche au cœur de l'action en train de se faire. Il entraîne également un certain nombre de contraintes qui méritent d'être posées tant elles ont influencées les modalités d'exercice de la recherche et les possibilités qui se sont offertes à nous.

La première partie correspond à la volonté de situer la médiation au sein du contexte politique dans lequel elle s'inscrit qui est celui de la reconfiguration des politiques de gestion de la ressource hydrique et de l'aménagement des cours d'eau autour de la notion de « bon état écologique ». Celle-ci relève d'une stratégie de « restauration écologique » comprise comme un retour à un état avant « perturbations anthropiques ». A partir d'une lecture critique de ces dispositifs discursifs et pratiques qui, fondées sur l'image d'une nature menacée par l'homme, assimilent la rivière à une infrastructure naturelle, cette partie vise à construire épistémologiquement et théoriquement le paysage en tant que *percept intermédiaire* dont les sociétés disposent pour se représenter le complexe environnemental en tant qu'objet complexe irréductiblement naturel et social, matériel et idéal, écologique et culturel. On considère en effet le paysage comme un reflet des relations socio-écologiques qui offre la possibilité de se représenter le complexe environnemental et en cela de l'inscrire à la croisée des expertises et des logiques d'acteurs. Ce paysage-reflet, toutefois, n'est pas donné d'avance. La première tâche de la médiation paysagère est de le construire et de le faire exister comme tel aux yeux de la communauté humaine concernée. Pour ce faire, la connaissance scientifique joue un rôle de premier plan. Loin d'être un obstacle à la délibération et à la concertation, elle doit au contraire activer un processus de décryptage, et d'interprétation collective. Dans cette perspective, la singularité de la méthode de médiation mise en œuvre dans la haute vallée de la Sèvre niortaise est d'inscrire au cœur de la médiation une recherche historique qui en constitue la « ressource cognitive ».

La seconde partie présente les matériaux bruts qui ont servis à l'expérimentation de la médiation. Elle rend compte des résultats d'une recherche menée dans des allers-retours permanents entre observation *in situ*, enquête auprès des acteurs et populations locales et recherche en archives. Il faut insister sur ce dernier point car la spécificité de la démarche entreprise dans la haute vallée de la Sèvre niortaise réside dans l'intérêt qu'elle porte à la reconstitution des évolutions historiques des paysages à partir des sources archivistiques

(Michelin, 1995 ; Davasse, 2000). Nous présenterons les *scénarios paysagers de la rivière*, compris comme une démarche qui vise à mettre en lumière la multiplicité des rapports qu'entretiennent les usages de l'eau et les pratiques d'aménagement des cours d'eau du point de vue de leurs conséquences paysagères et environnementale. Cette approche rétrospective de l'environnement et du paysage s'intéresse autant aux interactions entre les processus biophysiques et les pratiques sociales, en les inscrivant dans le temps et dans l'espace qu'aux représentations et systèmes culturels qui exercent leur emprise sur les regards et les manières d'éprouver, l'attraction, la répulsion. On s'intéresse en cela au paysage autant en tant que structure matérielle évolutive, qu'objet de l'action publique que comme structure symbolique. Reste que l'histoire des paysages de la haute vallée de la Sèvre niortaise n'est pas seulement présentée pour elle-même mais en tant qu'elle constitue le substrat sur lequel s'enracine et se fonde la médiation.

Sur cette base, il s'agit dans une troisième partie de décrire puis d'examiner de manière critique l'expérience de médiation par le paysage menée dans la haute vallée de la Sèvre niortaise. Nous chercherons tout d'abord à mettre à jour les différents cadre d'action dans lesquels s'est inscrite l'expérience de médiation pour ensuite montrer comment s'est construit l'espace de la médiation. Dans cette perspective, il convient d'insister autant sur les réseaux d'interaction et les savoirs que la médiation a produit que sur les outils mobilisés à cette fin. Autrement dit, nous examinerons les effets qu'une telle démarche a entraînés du point de vue de l'action collective aussi bien d'un point de vue cognitif que collaboratif. L'examen critique et le retour réflexif sur notre propre démarche, sur ses réussites autant que sur ses difficultés doivent permettre de dresser un inventaire raisonné des questions vives que posent une démarche qui se réclame autant de l'histoire que du paysage. Pour terminer nous verrons qu'une telle proposition implique de repenser les rapports entre société, expertise et science. Cette recherche pose, en y répondant qu'imparfaitement, les bases d'une science productrice de connaissance dans un contexte d'application, c'est-à-dire contextualisée et « socialisée » qui ne se situe plus dans un espace autonome mais dont l'objectif est comme le dit Rémi Barré (2004) de produire des « connaissances socialement robustes ».

PARTIE I.

LA MISE EN PAYSAGE DE L'ENVIRONNEMENT : POUR UNE MEDIATION PAYSAGERE

Horizon problématique, cadrage théorique et démarches méthodologiques

Cette première partie vise tout d'abord à examiner tout ce qui peut donner sens à la médiation et ce qui est susceptible de lui donner une finalité. Avant de nous lancer dans toute tentative pour imaginer un quelconque processus de médiation, il convient en effet de démêler un premier niveau de questionnement relatif au contexte politique dans lequel la médiation s'inscrit. Cette réflexion apparaît nécessaire afin de comprendre comment situer la médiation par rapport à un horizon problématique qui est celui des politiques de gestion de la ressource hydrique et de l'aménagement des cours d'eau. De cette analyse du contexte politique émerge l'hypothèse de la présente thèse qui est celle du paysage en tant que paradigme, compris ici comme « moyen de mise en ordre et en problème » (Adess, 2011), de médiation entre société et environnement. Sur cette base, s'ordonne un second niveau de questionnement qui se situe sur un plan épistémologique, théorique et méthodologique.

Disons en premier lieu que la démarche de *médiation par le paysage* que nous avons cherché à mettre en œuvre dans la haute vallée de la Sèvre niortaise intervient alors que les politiques publiques en matière de gestion de la ressource hydrique et de l'aménagement des cours d'eau se recomposent autour de la Directive cadre Eau (DCE) qui enjoint les états européens d'atteindre le « bon état écologique » des cours d'eau à l'horizon 2015. Au-delà de la production de normes sanitaires et environnementales qui consistent à « assurer l'élimination de substances dangereuses prioritaires » (DCE, article 27) et qui sont supposées orienter les choix technologiques et économiques des acteurs vers une meilleure qualité de l'eau, cette politique environnementale se caractérise par la reconnaissance de la complexité de la question de la gestion de la ressource hydrique et de l'aménagement des cours d'eau. Dans la perspective du développement durable (Barraqué, 2001), on prend désormais en considération le fait que les politiques de protection environnementale ne peuvent être isolées des politiques sociales, économiques et d'aménagement du territoire. L'innovation majeure que porte la DCE est de se situer à un niveau plus fondamentale et globale que celui des instruments traditionnels de régularisation du marché ou d'innovations technologiques qui caractérisent les directives européennes précédentes (Directive Nitrate ; Directive Eau Résiduaire Urbaine, 1991). Elle cherche, sans y parvenir totalement, à situer son action à un niveau où les découpages traditionnels cesse d'être pertinents que cela soit dans le domaine du temps (la DCE vise à prendre en compte l'action sur la rivière dans la longue durée autant que sur le court terme), de l'espace (la DCE enjoint à mettre en place des politiques à une échelle cohérente avec la prise en compte de l'unité bio-physique de l'eau qui est celle du bassin versant), de la gouvernance (la DCE se donne pour objectif d'impliquer tous les acteurs au sein de dispositif de concertation afin de prendre en compte les effets d'interdépendance entre les usages), que des savoirs (la DCE envisage la mise en œuvre de diagnostics recourant à diverses disciplines). Autrement dit, l'environnement à protéger n'est plus seulement considéré comme un bien qu'il s'agit de mettre à distance des sources de nuisances.

L'environnement dont cherche à s'emparer la DCE se caractérise par la prise en considération d'objets complexes, entrelacs de pratiques socialement différenciées et de processus biophysiques qui sont interdépendants et dont il faut gérer et reconfigurer les relations. On cherche en cela à dépasser l'action sectorielle pour constituer des dispositifs de gestion dans lesquels prennent part de multiples parties prenantes. De ce fait, l'action environnementale s'oriente vers la conciliation et la mise en cohérence d'utilisations multiples de la ressource hydrique et de la protection de celle-ci (Mormont et Hubert, 2009).

Dans le même temps et de manière quelque peu paradoxale, la DCE reste prisonnière de sa nature sectorielle (protection de la ressource hydrique) et de la logique planificatrice et normative qui préside à sa définition et sa mise en œuvre. L'horizon politique qu'elle dessine est fortement marquée par la notion de « bon état écologique » qui est une stratégie de « reconquête » de la qualité écologique des rivières qui vise le *désaménagement* et la restauration écologique (Aronson et Clewel, 2010) comprise comme un retour à un état avant « perturbations anthropiques » (DCE, 2000. Annexe 5). La Directive renvoie à l'idée qu'une rivière « en bon état écologique » correspond à un système hydrologique, morphologique et biologique non « impacté » par les activités anthropiques. Dans cette perspective, se multiplient les opérations de *restauration écologique* visant « à réparer les dégâts causés par le mauvais usage que l'Homme a pu faire de la nature et ses ressources » (Aronson, Floret, Le Floch et al., 1995). Cette vision bio-centrée oppose l'Homme à la Nature où le premier est systématiquement un facteur d'entropie et de dysfonctionnement.

Ce tournant historique pris par les politiques en matière de gestion de la ressource hydrique et de l'aménagement du cours d'eau constitue le contexte qui donne sens à la recherche-action proposée ici. A rebours de ces conceptions fondées sur l'image d'une nature menacée par l'activité anthropique, nous proposons d'aborder la problématique environnementale de la gestion de la ressource hydrique et de l'aménagement des cours d'eau et celle des politiques associés dans leurs irréductibles hybridités socio-écologiques ainsi que dans leurs multiples échelles spatio-temporelles (Bertrand, 1978 ; Davasse, 2000 ; Lespez, 2012). Dans cette perspective, l'action environnementale est toujours réalisée sur des espaces socialisés de longue date. En l'occurrence, la Sèvre niortaise est le type même de la rivière étagée et compartimentée, qui trouve son origine dans une longue histoire de l'aménagement. Appliquées de manière radicales ces mesures de *restauration* généreront et génèrent déjà de multiples réticences : la Sèvre niortaise est plus qu'une simple infrastructure écologique qu'il suffirait de traiter par une ingénierie environnementale. Il s'agit d'espaces habités, socialisés et pratiqués où se superposent différentes logiques d'appropriations plus ou moins compatibles avec les politiques de renaturation. Atteindre un tel horizon politique renvoie à la nécessité d'assumer et de prendre en compte la diversité des pratiques et des représentations sociales liées au cours d'eau, c'est-à-dire la question du sens et de la valeur donnés à la rivière et aux usages qu'on en fait, autant qu'à la nécessité de prendre en compte les interrelations entre l'utilisation de la ressource hydrique et le territoire de la rivière. Dans le même temps il s'agit de favoriser la construction d'espaces d'échange où la délibération est possible.

Pour ce faire, notre démarche se construit autour de l'hypothèse du paysage comme paradigme de médiation entre société et environnement. Il importe en effet aujourd'hui de pouvoir se référer, face au problème que posent la diversité des attentes sociales et la multiplicité des objectifs dont doivent, dans le domaine des politiques de l'eau, s'emparer les décideurs, à un cadre intégrateur de réflexion et d'action, qui rende à la fois manifeste et gérable les interrelations entre les différentes dimensions et implications d'une politique du cours d'eau. Ce cadre, pour nous, est constitué par le paysage, en tant — en l'occurrence — que résultante tangible d'une histoire des relations de l'homme à l'eau et au cours d'eau. Le paysage, considéré comme structure matérielle évolutive, enregistre dans la durée l'impact des pratiques et des politiques. Il est ici appréhendé d'abord comme un témoin, vers lequel on peut se reporter pour penser l'action et les inter-actions qu'elle doit gérer. Mais son caractère concret et sa dimension sensible en font aussi un objet autour duquel peut se nouer un débat et peut se construire — comme le veut la Directive Cadre Eau et la Convention européenne du paysage — des espaces de délibération ouverts à diverses formes de savoirs et d'expériences et à une participation des populations aux décisions. Le paysage est ainsi à double titre, entre sociétés et environnement d'une part, et à l'intérieur même de la société un objet médiateur. Dans les lignes qui suivent, nous chercherons à construire le paysage en tant que *percept intermédiaire* c'est-à-dire en tant qu'outil qui offre aux sociétés la possibilité de percevoir, en l'installant dans le domaine du sensible, la question environnementale en tant qu'objet complexe et en cela de générer des espaces de délibération et de négociation ouverts à la diversité des savoirs et des expériences.

Reste qu'instruire le sensible dans les politiques d'environnement (Bertrand, 2002), que construire ce dispositif de *mise en regard* (Briffaud, 2014) et de visualisation des complexes socio-écologiques ne va pas de soi. La nécessité première de la médiation est de construire ce cadre. Pour ce faire la connaissance scientifique joue un rôle de premier plan. Construire le paysage en tant que paradigme de médiation sur des bases solides et scientifiquement fondées apparaît en effet nécessaire afin de mettre en œuvre un dispositif de partage, de circulation et de co-production de connaissances. Dans cette perspective, la singularité de notre démarche réside dans le fait d'inscrire l'espace de la médiation sur la base de connaissances historiques sur les paysages et de leur partage. L'expérimentation envisagée sur les paysages de la vallée de la Sèvre niortaise vise en effet à mettre l'histoire des paysages valléens au centre des débats portant sur les actions à mener dans la perspective de l'élaboration d'une politique intégrée de l'eau. On postule ainsi que l'histoire qui est reconstitution intelligible et objective, quoique toujours incomplète et soumise aux contingences des interrogations du présent, des processus passés peut permettre de faire émerger un dialogue constructif et ouvert pour penser collectivement les futurs possibles et souhaitables.

Dans quelle mesure et à quelles conditions le paysage, considéré en tant que dispositif capable d'incarner dans le domaine du sensible la question environnementale, peut-il contribuer à décloisonner les politiques de l'eau et de la rivière afin d'instaurer un dialogue constructif et dépasser les conflits relatifs aux espaces valléens et à la gestion de la ressource ? Quel cadre cognitif est-il nécessaire de construire afin d'instruire le paysage en tant que paradigme de médiation entre société et environnement ? Dans quelle mesure, l'histoire et plus précisément

l'histoire de l'environnement peut-il permettre de construire ce paradigme ? Le paysage, considéré à la fois comme l'objet de la recherche et l'outil de l'action, peut-il accoucher d'un projet partagé et durable ? Tels sont les questions qui structurent cette première partie.

Chapitre 1.

CONSTRUCTION D'UN CHAMP DE RECHERCHE ET D'UN CADRE EXPÉRIMENTAL D'ACTION

Lorsque l'on balaye du regard le paysage hétérogène de la pratique du paysage en France, une question ne manque pas de surgir : qu'en est-il de la construction des savoirs et de l'élaboration de connaissance ? Quels sont les cadres théoriques et les modalités méthodologiques en matière d'action paysagère ? Cette question renvoie très directement aux relations qu'entretiennent la recherche, la pratique et l'enseignement. Elle renvoie plus particulièrement à un « moment » spécifique qui qualifie ces relations : le doctorat. En France, le paysage, contrairement à l'architecture et à l'urbanisme, n'est pas une discipline reconnue comme telle par les universités. Situation singulière si on la compare aux universités anglo-saxonnes et du nord de l'Europe qui n'incite guère les paysagistes issus des écoles françaises à poursuivre leur formation par et à la recherche à travers un doctorat. Les obstacles académiques et institutionnels sont en effet nombreux. Le premier d'entre eux réside dans une déconnection importante des formations avec l'enseignement supérieur français et européen. Pourtant à l'heure où les concurrences avec les autres professions de l'action sur l'espace et l'environnement sont fortes (Champy, 2000), à l'heure où considérée comme un outil pour l'aménagement des territoires et la gestion des environnements, de nouvelles attentes et de nouveaux enjeux sociétaux se posent à elle (Davodeau, 2011 ; Dubost, 2010), cette jeune profession¹ aurait probablement tout intérêt à qualifier et à définir le paysage en tant qu'il constitue l'objet propre de sa pratique et à s'investir dans la recherche scientifique afin d'esquisser un renouvellement théorique, conceptuel et méthodologique de ses modalités d'action. Le pire serait pour elle d'esquiver la question. Malgré le fait que les professionnels engagés dans cette perspective soient encore peu nombreux, ce champ de recherche est aujourd'hui en construction et ne cesse de prendre de l'importance, notamment grâce à des procédures de recherche en situation d'action. La présente thèse peut être considérée comme un essai, parmi d'autres², pour (re)définir les cadres théoriques, conceptuels et méthodologiques d'une pratique paysagiste construite autour de l'hypothèse d'une *médiation environnementale par le paysage* (Bercovitz et Briffaud, 2015).

¹ On peut en effet considérer que le processus de professionnalisation date de l'après guerre (Blanchon, 2007 ; Dubost, 1983 ; Estienne, 2010).

² On pourra se faire une idée de ce type de recherche en regardant les programmes des Journées doctorales du paysage. Voir notamment celle organisée à Bordeaux : <https://www.youtube.com/user/JDPaysage>

Cette recherche s'inscrit dans un contexte académique, institutionnel et scientifique singulier qui l'a rendue possible mais qui a également influencé les conditions d'exercice. Dans cette perspective, il convient de revenir et d'analyser de manière critique ce contexte. Il s'agit tout d'abord de montrer comment s'est construit l'horizon problématique et l'hypothèse de la médiation paysagère. On cherchera en effet à mettre à jour la manière dont s'est progressivement et au fil d'expériences diverses élaboré le champ scientifique et expérimental de la présente recherche. Ce chapitre aborde ensuite les conditions qui ont rendu possible la mise en œuvre d'une recherche menée en situation d'action. Il s'agit ici d'aborder l'historique et les étapes qui ont permis d'instruire une interface entre le monde de la recherche et celui de l'action (Tesson, 2014). Nous décrypterons plus spécifiquement les fondements, les propriétés et les limites de la coopération entre une collectivité territoriale et un laboratoire public de recherche mis en place dans le cadre d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche en Entreprise (CIFRE). Dans la lignée des travaux et des débats sur la recherche/action (Barbier, 1996), nous chercherons à mettre en lumière la manière dont le système de conventionnement et de financement a influencé le déroulement et la conduite de la recherche. Dans cette perspective, nous traiterons du processus de co-construction des problématiques et des méthodes avant d'aborder les modalités concrètes d'exercice de la recherche en interaction avec les partenaires institutionnels.

A. Construction progressive d'un champ d'expérimentation entre recherche et action

La présente recherche doctorale constitue une étape décisive d'une réflexion initiée lors de notre cursus à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage (ENSAP) de Bordeaux au sein de la formation des paysagistes DPLG. Elle s'est ensuite poursuivie à travers différentes expériences menées dans le milieu associatif autant que dans le milieu de la recherche/action. Plusieurs expériences, dont il convient de préciser rapidement la nature. Elles ont influencé et contribué à construire et à forger le champ d'investigation autour du paysage comme paradigme de médiation.

1. Expériences préalables

a) Les expériences estudiantines et associatives

La réflexion autour de la *médiation paysagère* trouve une première forme d'expression à l'occasion d'un stage réalisé en 2008 pour le Conseil général des Landes. Ce stage consiste à participer à l'organisation du colloque scientifique intitulé « Le paysage. Retour d'expérience entre recherche et projet » qui se tient à l'abbaye d'Arthous dans le Pays d'Orthe. Georges Bertrand et Serge Briffaud, en charge de l'animation scientifique du colloque, nous confient, avec deux autres camarades étudiants paysagistes, la mission d'organiser et d'animer une sortie de terrain réunissant l'ensemble des intervenants du colloque. L'objectif est d'élaborer, en s'appuyant sur le cas d'étude des paysages du Pays d'Orthe, une proposition méthodologique dont l'ambition est de poser les premiers jalons d'une lecture des paysages susceptible de servir de fondement à un projet concerté.

Basée sur une expérience d'observation, de rencontre et de recherche documentaire, cette esquisse méthodologique doit stimuler les discussions sur le thème des rencontres. Dans cette perspective, elle est conçue sous la forme d'un atlas qui est également un carnet de terrain mis à la disposition des participants avant leur arrivée à Arthous. Cet outil est interactif puisqu'il laisse la possibilité à chacun d'eux de formuler critiques et propositions alternatives en fonction de leurs propres expériences de recherche et/ou d'action. Ajoutons que le jour de l'excursion, un support vidéo exprimant plus largement les grandes lignes du travail réalisé sur le Pays d'Orthe accompagne cette étude. Vidéo qui, diffusée avant la sortie de terrain, exprime la méthode utilisée aussi bien que tous les éléments nécessaires pour comprendre la lecture de paysage qui suivait.

Cette expérience est marquante car elle a permis à trois étudiants paysagistes d'engager, sur la base de l'étude produite, une réflexion théorique sur le paysage et sur l'action en ce domaine³.

³ A cet effet l'Association Passeurs est montée. Le président était alors Antoine Luginbühl et le secrétaire Aurélien Rol-Tanguy. Nous occupions la fonction de Trésorier.

En outre, elle ouvre tout un champ de recherche et d'expérimentation relatif au redéploiement des pratiques paysagistes en direction d'une médiation paysagère. Cette étude qui a été publiée dans les actes du colloque se conclutait d'ailleurs par une profession de foi :

« Le paysagiste, longtemps considéré comme « dessinateur de jardins » voit sa profession évoluer dans le sens d'un intérêt porté au territoire et au « grand paysage ». Si son domaine d'action s'est ainsi élargi à toutes les questions relatives au cadre de vie, c'est qu'il a su s'adapter en se dotant de nouveaux outils, en ayant recours à de nouveaux champs de connaissances. La démarche de recherche apparaît désormais constitutive de sa démarche, quelles que soient les échelles d'interventions. Notre position sur ce point n'est pourtant pas partagée par tous les paysagistes. Contre ceux qui prônent encore une approche strictement esthétisante et formelle du paysage, le considérant comme une œuvre d'art potentielle, dont la création appelle avant tout une expertise sensible, nous tenons à affirmer la nécessité d'une autre approche. Nous éloignant de l'image du paysagiste auteur de paysage, seul apte à décider de sa valeur, nous revendiquons l'humilité nécessaire à l'intervention sur le cadre de vie de nos concitoyens, visant à leur apporter le bien-être. Nous défendons surtout, l'importance de l'aménagement de nos territoires par l'approche transversale du paysage, de manière à relier des domaines de réflexion et d'action que la société actuelle tend à sectoriser. De plus, il nous semble évident que cette démarche visant le territoire et le cadre de vue ne peut se concevoir sans faire entrer le regard des populations au cœur même de la connaissance des paysages ».

(Bercovitz, Luginbühl et Rol-Tanguy, 2011)

Les communications de la seconde journée du colloque et notamment celles de George Bertrand (2011), de Serge Briffaud (2011) et de plusieurs paysagistes (Chambelland et al., 2011) résonnent comme un appel à poursuivre cette réflexion qui, dans un même mouvement, se déploie entre recherche et action, entre critique et expérimentation. L'élaboration d'un sujet pour le diplôme de paysagiste DPLG offre cette possibilité. En proposant l'idée du paysage comme outil de médiation et le Pays d'Orthe comme terrain d'expérimentation, ce sujet de diplôme s'inscrit explicitement dans la continuité du travail décrit ci-dessus. Afin d'asseoir cette expérimentation sur de solides fondations critiques, théoriques, un « parcours recherche » est mené en parallèle. Ce dernier permet à un étudiant paysagiste de l'EnsapBx de s'initier aux méthodes de la recherche scientifique⁴. Dans le cadre d'une convention passée entre l'EnsapBx et l'Université Bordeaux 3, il offre une équivalence de Master 2 et donne ainsi la possibilité aux étudiants paysagistes de s'inscrire à l'École doctorale Montaigne-Humanité afin d'y réaliser une thèse. En couplant diplôme de paysagiste et « parcours

⁴ Il est à noter que nous étions déjà largement formé à la recherche scientifique et notamment à la recherche dans le domaine de l'histoire puisque nous avons soutenu, sous la direction d'Annie Fourcaut, une maîtrise d'histoire à l'Université Paris Panthéon-Sorbonne dont le sujet portait sur les politiques publiques de rénovation urbaine et de construction des grands ensembles en banlieue parisienne dans les années 1950 (Bercovitz, 2005).

recherche », il s'agit bien de mener de front des réflexions qui doivent se nourrir ; elles prennent la forme de deux mémoires.

Le premier rend compte d'un processus de projet inspiré par la médiation paysagère telle que décrite par Yves Michelin dans ses publications de références (Michelin, 1998 et 2005). Entre démarche d'enquête inspirée des sciences sociales et processus de projet, la méthode consiste tout d'abord à faire du paysage une surface d'échange afin de mettre en évidence les représentations paysagères socialement différenciées. Pour ce faire, des enquêtes orales sont menées auprès d'un large panel d'acteurs institutionnels. Toute la panoplie d'outils graphiques du praticien paysagiste (cartes, blocs diagramme...) est utilisée à cet effet. L'étape suivante consiste à confronter ces points de vue à l'occasion de « focus group » qui réunissent les personnes qui ont participé à la phase précédente. L'enjeu est ici de créer un effet miroir où chacun prend conscience de la multiplicité des regards et des logiques d'action sur un même objet. On considère ce moment comme une étape de synthèse et de hiérarchisation des informations collectées dans la première phase permettant d'identifier certaines problématiques qui font par la suite l'objet d'investigations plus poussées ainsi que de propositions d'actions à mettre en œuvre. L'aboutissement de cette démarche « participative » consiste à proposer des types d'aménagement en fonction des résultats de ces « focus group ». Des propositions qui portent aussi bien sur les formes d'habitat que sur la mutation des pratiques agricoles notamment dans la perspective de la valorisation et la mise en spectacle des patrimoines fluviaux de l'Adour. Cette expérience n'a rien de véritablement innovante puisqu'elle emprunte des chemins déjà largement balisés aussi bien du point de vue des méthodes de concertation que des processus de projet. Ces derniers conservent les traces de procédures dérivées de la maîtrise d'œuvre (diagnostic – enjeux – proposition schématique – aménagement) et suivent le même processus linéaire et mécaniste qui est préconisé dans les guides (Folléa et Gautier, 2001).

En parallèle, le mémoire du « parcours recherche » devait permettre de fonder l'expérimentation menée dans le Pays d'Orthe sur des bases théoriques solides. Dans ce mémoire, il s'agissait de mener une réflexion sur la notion de médiation envisagée en premier lieu dans ces différentes acceptions en philosophie et en science humaine et sociale. Ce mémoire s'interroge ensuite sur les rapprochements effectués ces dernières années, de manière consciente ou pas, entre les notions de médiation et de paysage dans la perspective d'une application pratique en matière de « projet de paysage ». Entre médiation et paysage les affinités apparaissent en fonction de deux plans. En premier lieu, les notions se rapportent toutes les deux à une théorie de la représentation (De Briant et Palau, 2005 ; Guillaume-Hofnung, 2007). La philosophie de la connaissance, en particulier la dialectique chez Platon ou chez Hegel, nous apprend que le réel n'est jamais appréhendable directement ; il n'est discernable qu'à travers une médiation ayant un plus ou moins grand pouvoir de reconstitution du réel. Or, le paysage se construit également à travers un processus de reconstitution cognitive et esthétique permettant de faire de la surface terrestre un ensemble signifiant. De ce point de vue là, le paysage n'existe qu'à travers une multitude de filtres culturels qui sont autant de médiations symboliques entre sujet et objet. L'expression *médiation paysagère* peut ainsi être comprise comme le processus culturel permettant de lire

un espace et de le qualifier en tant que paysage. Peuvent alors être distinguées les théories néo-kantiennes (Roger, 1994, 1997 ; Berque, 1990, 1995) des théories cognitivistes (Corbin, 1988 ; Briffaud, 1994 et 1998 ; Frolova, 2001). Les premières font du paysage le produit d'une médiation artistique alors que les secondes s'attachent à reconstituer dans la durée le réseau de codes d'appréciation qui fabrique notre relation sensible à l'espace. Ces multiples codes d'appréciations, appelés *médiations paysagères*, fonctionnent comme des constructions symboliques et sont l'objet d'enjeux sociaux et politiques, notamment dans le cadre de stratégie d'intervention sur les territoires. L'action paysagère ne peut ainsi s'envisager comme une simple intervention sur les formes, mais plutôt comme une action symbolique sur la société. L'action contribuera soit à conforter les constructions symboliques à l'œuvre, soit à en inventer de nouvelles. Dans un second temps, les congruences entre paysage et médiation sont établies sur le plan des méthodes et des théories de l'action. Les deux notions sont apparues comme catégorie de l'action publique de manière contemporaine en partageant les mêmes finalités. Les médiations sociales, pénales, familiales et bien d'autres encore ont pour but de rapprocher les institutions des citoyens, d'esquisser de nouveaux rapports sociaux marqués par la recherche d'une plus grande proximité sociale. Elles renvoient à l'idée selon laquelle les conflits peuvent être résolus non par une norme transcendante qui s'impose à toutes les parties, mais par un accord conclu entre celles-ci. Elles représenteraient un mode alternatif de règlement des conflits grâce au « génie du tiers ». La philosophie du droit situe ainsi d'emblée la médiation du côté de l'empirisme. Croire à la médiation, c'est refuser la transcendance de la solution unique, voire une vision essentialiste de la réalité tout entière. Il y a peut-être là l'une des sources de la relation privilégiée du paysage à la médiation. L'un et l'autre regardent du côté du relativisme, au moins si l'on considère le paysage comme définissable par la perception de l'observateur. En tant que réalité perçue, le paysage est lui aussi une catégorie sensée prendre en compte les représentations des acteurs locaux et des populations quant à leur cadre de vie quotidien. C'est en tout cas la définition qui en est donnée par la loi « Paysage » de 1993 et la Convention de Florence de 2000. Tout comme la médiation, l'apparition de la notion de paysage dans le champ de l'action sur les territoires a permis de (ré)interroger les processus décisionnels. Se dessine ici un second sens au terme de *médiation paysagère* : celui d'une pratique du projet territorial instituant le paysage comme médiateur entre, d'une part, les acteurs et leur territoire et, d'autre part, entre les acteurs eux-mêmes.

b) *Regards habitants sur les paysages du Gave de Pau*

Ces deux mémoires sont respectivement soutenus en novembre 2010 et en mai 2011 à l'ENSAPBx. Malgré leurs lacunes respectives, ces différentes expériences ont permis de construire un champ de recherche et d'expérimentation autour de la médiation paysagère. Elles sont fondatrices pour la présente thèse dans le sens où elles ont permis de constituer un premier corpus théorique et notamment d'établir certaines connections possibles entre épistémologie des sciences humaines et théorie de l'action. Enfin, elles ont donné la possibilité d'inscrire notre réflexion au sein d'un réseau d'universitaires et de praticiens qui réfléchissaient, chacun en fonction de ses spécificités, à ces questions. Elles ont en outre

permis de décrocher un premier contrat de recherche à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA).

Dirigée par Frédéric Tesson et Eva Bigando du laboratoire Société Environnement et Territoire (SET) de l'UPPA, la recherche est alors menée dans le cadre d'une commande de la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées (CAPP) qui s'interroge sur les mutations des paysages du Gave de Pau au sein de l'agglomération paloise et sur l'opportunité d'un projet de Parc Naturel Urbain. L'étude consiste à mener une enquête photographique visant à saisir les « regards d'habitants » et à faire émerger une « expertise habitante » sur les paysages du Gave de Pau. Inspirée de l'anthropologie visuelle américaine, la méthode consiste à demander à des riverains et usagers de la rivière de prendre des photos des paysages du Gave de Pau en fonction d'un canevas de six questions simples et ouvertes préalablement fourni aux participants. Les clichés doivent permettre de mettre en image un discours forgé par les habitants. Après que les habitants ont réalisé les clichés en fonction du canevas de questions, des entretiens de type semi-directif sont conduits avec les chercheurs. Une fois ce matériau compilé, trié, analysé et mis en forme ce travail donne lieu à de multiples restitutions ainsi qu'à l'organisation de débats publics avec les habitants et les responsables politiques⁵. Le contexte de cette étude est multiple, puisqu'il mêle une commande politique et l'application d'une méthode déjà préalablement testée dans le cadre de la thèse d'Eva Bigando (2006).

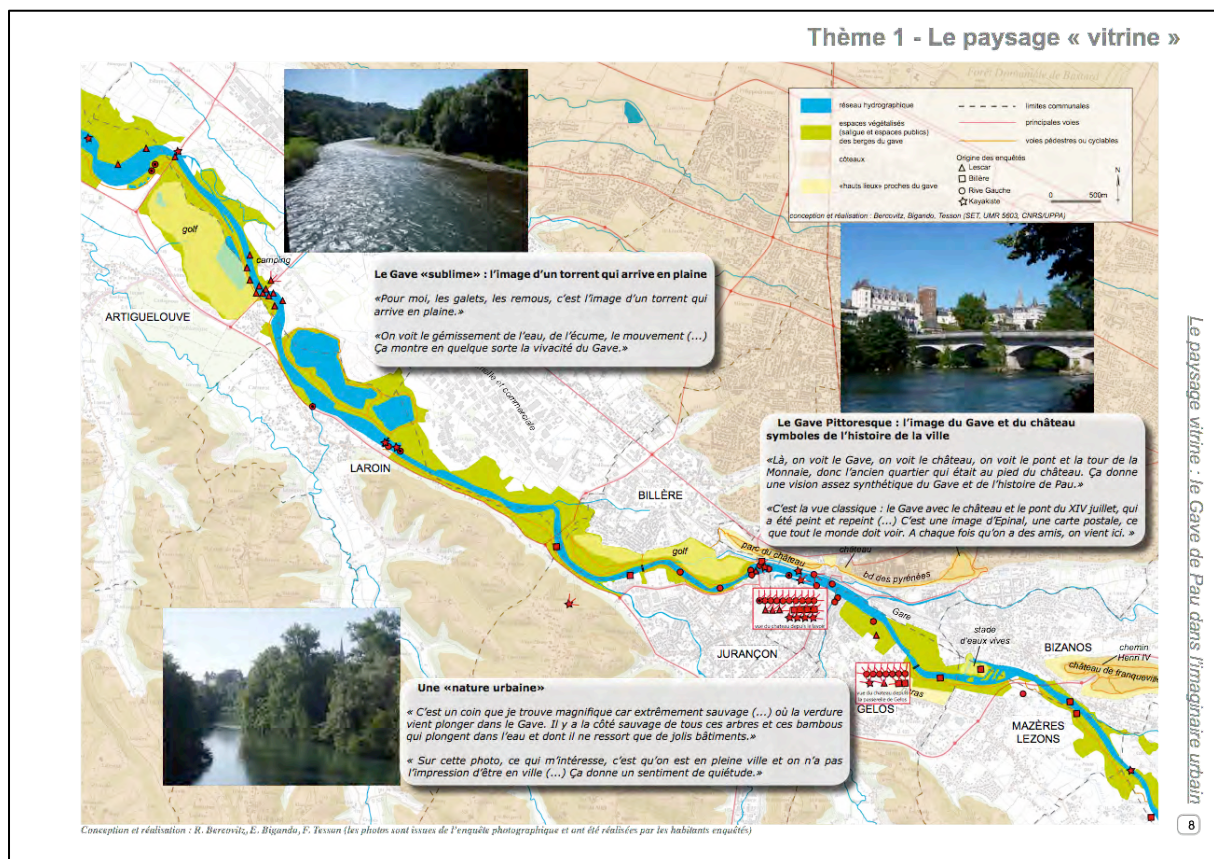


Figure 1. Synthèse graphique des réponses faites par les habitants au premier thème

⁵ Un rapport scientifique (Bercovitz, Bigando et Tesson, 2010) remis à la CAPP ainsi qu'une communication scientifique (Bigando, Quintin, Bercovitz et Tesson, 2011) a été réalisée.

Cette étude a été formatrice pour plusieurs titres. Sur la méthode, l'outil photographique a certainement provoqué une réelle réflexivité chez les enquêtés et a permis un partage effectif des points de vues et des diverses manières de voir et de dire les paysages du Gave de Pau. Les modalités de mise en œuvre de cette démarche a incontestablement donné la possibilité de confronter le « regard habitant » aux expertises paysagères et environnementales et plus largement aux logiques d'actions politiques alors à l'œuvre. Pourtant cette démarche de rencontre entre « paysage vernaculaire » et « paysage politique » (Brinckerhoff Jackson, 2003) pose certains problèmes méthodologiques et en premier lieu concernant les catégories d'analyse utilisées par les chercheurs. Le canevas donné aux habitants est formulé de manière ouverte et laisse place à des réponses aussi larges que possible. Mais les résultats photographiques et des entretiens menés sur cette base ont ensuite été remis dans des catégories qui ne correspondaient pas exactement aux questions. Les participants auraient-ils pris les mêmes clichés et élaboré la même pratique discursive si on leur avait parlé de leur « paysage intime » que si on leur avait demandé quelle photographie ils emporteraient avec eux s'ils devaient quitter les lieux ? En l'occurrence c'est cette dernière question qui a été posée aux enquêtés mais les photos ont ensuite été rassemblées dans une thématique intitulée « paysage intime ». Les catégories d'analyse ont été pensées *a posteriori* et sans les enquêtés, et on peut en cela considérer que l'analyse relève d'une certaine déformation du « regard habitant ». Pourquoi ne pas avoir questionné les catégories elles-mêmes ? Pourquoi ne pas l'avoir fait avec les habitants eux-mêmes, contribuant en cela à négocier les codes et à forger des catégories d'analyse partagées. D'autre part, si la notion de paysage n'est pas utilisée dans les interactions avec les participants, il n'en reste pas moins que la démarche consistait à *empaysager* leur vision *a posteriori*, en les faisant rentrer dans les grilles du paysage et dans des catégories relevant de la grande culture paysagère (pittoresque, sublime, intime ...). Enfin, cette mobilisation du paysage vernaculaire s'est déployée en lien avec le contexte politique et de commande de l'étude. C'est donc paradoxalement le politique et le technique qui décident de mobiliser le vernaculaire alors que le processus de projet est déjà entamé. Dans cette perspective, on peut se demander est-ce que l'étude vise à « conditionner » les habitants à l'arrivée d'un projet ou à réorienter leur regard pour qu'ils acceptent les futures transformations ? Quelle a été l'influence réelle de l'étude de ces regards d'habitants sur le projet de parc ? Quoi qu'il en soit l'inscription *a posteriori* de l'étude dans l'action publique pose problème.

2. Vers une recherche doctorale

A l'issue de ce parcours à la fois critique et exploratoire se dessine une perspective de recherche qu'aucune investigation scientifique d'ensemble ne semble véritablement avoir balayé : celle de la *médiation paysagère*. Un sujet de thèse novateur qui présente de nombreuses affinités avec le projet quinquennal du laboratoire ADESS et plus particulièrement avec celui du Pôle 1 construit autour de la problématique « des conditions de possibilités des sociétés par le contrat » (Adess, 2010). Or le questionnement formulé ci-

dessus sur la médiation aborde le paysage comme un outil permettant l'expression d'un nouveau contrat « socio-territorial ». Au cœur de la *médiation paysagère*, se trouve en effet cette interrogation : le paysage en tant que bien commun peut-il générer un nouveau pacte social autour de la gestion de la nature. Les supposées vertus médiatrices du paysage lui donneraient la capacité à prendre en charge le renouvellement du contrat « socio-environnemental » et *in fine* à devenir un outil innovant dans le projet de territoire. En plaçant au centre de sa réflexion la question de la co-construction des connaissances, la principale vertu de la médiation par le paysage serait de réinterroger la place des savoirs experts et leurs articulations avec les savoirs profanes. En insistant sur l'élaboration de savoirs partagés comme condition du contrat, la médiation paysagère aurait également pour qualité de déplacer les temporalités de l'action sur le territoire. On émet l'hypothèse que « le temps ordinaire de l'élaboration des projets est le temps de l'urgence, presque une urgence programmée. Le projet est une des formes de réponse opératoire à une situation, à un problème qualifié d'urgent » (Adess, 2009). Or en permettant aux savoirs profanes de s'exprimer, de participer à la construction des connaissances, d'être impliqués dans la construction des propositions, l'action sur le territoire n'est plus une simple procédure linéaire mais plutôt un processus ouvert en permanence réinterrogé. En cela, la médiation paysagère instruirait l'action dans une sorte de concertation durable et sans cesse renouvelée.

L'horizon problématique de ce projet de recherche donne donc une certaine crédibilité à l'idée de postuler à une bourse de recherche doctorale au sein du laboratoire ADESS. Pourtant le projet de recherche présenté à la commission des bourses de l'Ecole Doctorale Montaigne-Humanité n'est pas retenu. Convaincu que la recherche constitue le meilleur moyen pour poursuivre dans l'expérimentation de la médiation paysagère, nous nous orientons vers la possibilité de mettre en place une Convention de Formation par la Recherche en Entreprise (CIFRE). Ce dispositif, dont nous détaillerons plus en aval les ressorts, inscrit d'emblée la recherche au sein d'un contexte plus adapté à un projet qui ni totalement fondamental, ni totalement appliqué, se donne pour objectif de remobiliser les résultats d'une analyse critique de la médiation paysagère afin d'imaginer de nouvelles démarches dans ce domaine.

a) *La co-construction d'une Convention de Formation par la Recherche en Entreprise (CIFRE)*

Dans le même temps, Sébastien Dugleux, vice-président du Conseil général des Deux-Sèvres en charge des questions d'environnement, rentre en contact avec le directeur de l'équipe ADESS /CEPAGE. Il a connaissance des travaux de Serge Briffaud et de son équipe car c'est un ancien étudiant de la formation paysage de l'ENSAPBx. Il est donc lui-même paysagiste DPLG et Serge Briffaud a été son professeur. Ils évoquent ensemble la possibilité de mettre en place une recherche dans un cadre CIFRE. Si l'intuition politique est née d'une relation de confiance et d'estime mutuelle, elle est plus largement issue d'un questionnement sur l'application de la Directive cadre Eau (DCE) et sur les modalités et les dispositifs qui pourraient favoriser une « gestion intégrée » de la ressource hydrique. Par ce terme, on entend une politique qui puisse prendre en charge l'ensemble des aspects relatifs à la gestion de la

ressource et à un aménagement respectueux de la qualité des paysages et des milieux écologiques au sein d'une gouvernance concertée. Cette notion constitue un cadre pour répondre à la complexité du problème posé par la gestion de l'eau et l'aménagement des cours d'eau. Elle renvoie à l'analyse des interdépendances entre des facteurs politiques, territoriaux, économiques, écologiques et culturels liés à la ressource hydrique. Or un des volets essentiels à la mise en œuvre de telles approches est d'ordre cognitif. De ce point de vue, les sciences humaines sont de plus en plus souvent convoquées. Celles-ci apparaissent particulièrement pertinentes quand à l'analyse des territorialités (Ghiotto, 2007), des perceptions sociales (De Vanssay, 2003) des mécanismes de concertations (Barreteau, 2003) ou des « trajectoires d'apprentissages » (Le Bourhis, 2003). En cela, elles constituent un équipement indispensable à l'élaboration d'un outil de réflexion, de concertation et d'action qui prenne en compte, dans le temps, les interactions entre l'utilisation de la ressource hydrique et le territoire de la rivière (Germaine et Barraud, 2013). La singularité de l'intuition politique de Sébastien Dugleux réside dans le fait d'utiliser une recherche historique pour envisager une approche intégrée de la gestion de la ressource hydrique. Selon lui, l'histoire pourrait permettre d'instruire une forme d'objectivité au sein des débats contemporains. En effet, son expérience d'élus lui a fait prendre conscience de la dimension mémorielle des conflits liés à la gestion de la ressource et à l'aménagement des cours d'eau. On sait en effet depuis les analyses de Halbwachs que « les cadres sociaux de la mémoire » ne font en effet pas revivre le passé, ils le reconstituent en fonction des enjeux et des conflits du présent (Halbwachs, 1925 ; Nora, 1995). Le postulat politique qui porte la volonté d'engager un processus de recherche doctorale était donc le suivant : l'histoire en tant que reconstitution intelligible et objective, quoique toujours incomplète et soumise aux contingences des interrogations du présent, des processus passés peut permettre de faire émerger un dialogue constructif et ouvert pour penser collectivement les futurs possibles et souhaitables.

Cette réflexion initiale s'inscrit dans le prolongement de l'exposition « A la conquête de l'eau » organisée et réalisée par les Archives départementales des Deux-Sèvres (AD79) du 27 novembre 2009 au 30 avril 2010 qui « à travers documents d'archives, tableaux et objets, mais aussi films et diaporama de photographies anciennes [proposait] une traversée des âges, avec pour fil conducteur cette eau, imprévisible, tantôt rare, tantôt débordante, mais plus que jamais à dompter, dans un contexte de nouvelle donne écologique⁶ ». Cette exposition a permis de dévoiler la richesse des fonds documentaires dont dispose les AD79 concernant l'eau et l'aménagement des rivières. Archives qui, si elles étaient utilisées en fonction d'une méthode alliant recherche et médiation, pouvaient constituer une ressource de premier choix pour instaurer le débat contemporain en la matière sur de nouvelles bases.

Sur ces bases, un premier partenariat est instauré entre le CG79 et le laboratoire ADESS /CEPAGE au cours de l'année 2011 autour de deux démarches distinctes. Tout d'abord, il s'agit d'expérimenter des démarches de médiation paysagère dans le cadre d'un séminaire d'étudiants de 4^{ème} année de la formation des paysagistes DPLG de l'ENSAPBx intitulé

⁶ Archives départementales des Deux-Sèvres, *A la conquête de l'Eau. Petite histoire d'eau en Deux-Sèvres*, Niort, 72 p.

« Paysage, représentations sociales et participation ». Celui-ci invite les quatre étudiants inscrits à une réflexion épistémologique, critique et expérimentale sur une démarche de projet axée sur la participation. Le territoire de la Zone Atelier « Plaine et Val de Sèvre » du CNRS, vaste plaine céréalière d'agriculture intensive de près de 500 km² située au sud de la ville de Niort, a rapidement été choisi comme terrain d'expérimentation. Véritable observatoire des dynamiques socio-écologiques, la Zone Atelier fait en effet l'objet depuis plusieurs années d'expériences de « sciences participatives » menées par le Centre d'Etude Biologique de Chizé (CEBC). L'appui de ce laboratoire de recherche semble alors indispensable aussi bien d'un point de vue des expériences menées dans le sens de la participation, que des bases de données qu'il possède. Le second volet du partenariat réside dans la mise en place d'une étude préalable à la thèse.

b) La préfiguration de la CIFRE : construire une problématique et un terrain

Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de ses politiques dans le domaine des paysages, de l'environnement et de l'agriculture, et spécifiquement d'une politique de l'eau et de l'aménagement des cours d'eau, le CG79 confie donc à l'équipe ADESS/CEPAGE la responsabilité scientifique d'une mission de préfiguration d'une recherche doctorale relative à l'histoire des paysages et de l'aménagement des fonds de vallées alluviales et des cours d'eau du département. Cette mission poursuit deux objectifs principaux.

Il s'agit tout d'abord, de permettre une exploration et une première exploitation des fonds rassemblés par les Archives Départementales des Deux-Sèvres sur la question de l'aménagement des cours d'eau et des vallées alluviales. Le classement des fonds archivistiques a rapidement permis d'évaluer les difficultés liées à leurs exploitations. Ces fonds se caractérisent en effet par leur très grande diversité et leur hétérogénéité. Ecrire une histoire environnementale des relations sociétés/cours d'eau demande en effet d'examiner un large panel de sources. Afin de réaliser une première exploitation des fonds, le choix est fait de concentrer les investigations sur les archives des Ponts et Chaussées (série S et SC). Au sein de cette série qui contient plusieurs kilomètres linéaires d'archives, une attention plus particulière est portée à la question des moulins et des ouvrages associés. Ce choix est réalisé car les archives sont déjà classées de manière très fines et sont en cela facilement exploitables dans le temps court de cette étude préalable. D'autre part, une importante bibliographie est disponible et est en mesure de constituer une source d'informations importante. Le moulin fait en effet l'objet depuis les années 1960 de très nombreuses études et publications (Rivals, 2000). Ce sont enfin les controverses socio-environnementales contemporaines qui ont dicté ce choix. Le moulin et les ouvrages associés sont en effet au cœur de violents débats suscités par la mise en œuvre de programmes de restauration écologique des cours d'eau. L'étude a en outre permis de montrer une dimension inédite de ce conflit. Schématiquement, nous avons montré que la patrimonialisation, qui depuis les années 1960 se développe dans la logique du monument et de l'archéologie industrielle, et les politiques de restauration écologique, dont l'horizon est le retour à un état « naturel » hypothétique, constituent deux formes d'action

conflictuelles car elles se fondent sur des logiques d'appropriation et des régimes d'historicité contradictoires.

Au-delà d'une analyse diachronique de cet élément paysager, l'examen des archives des Ponts et Chaussées permet également d'envisager les systèmes d'acteurs et les relations de pouvoir qui président au XIX^{ème} et dans la première moitié du XX^{ème} siècles à l'administration de la ressource hydrique. Cette enquête, qui constitue le second axe d'examen de la documentation archivistique, a suscité une première exploitation des sources contemporaines (série W) afin de saisir de quelle manière l'administration de la ressource a évolué jusqu'à nos jours. Dans cette perspective, les archives des institutions déconcentrées de l'Etat (DDE, DDAF, DIREN) et des collectivités locales (CG79) ont fait l'objet de sondages ponctuels. Cette analyse de la régulation politique et de l'action en matière de gestion de la ressource hydrique a permis de mettre en évidence les conditions d'apparition d'une gestion par filière qui tout au long du XIX^{ème} siècle contribue à penser l'eau comme une marchandise en fonction de quatre secteurs distincts : la navigabilité, l'énergie, l'hygiène et l'agriculture. La finalité d'une telle analyse est d'engendrer une réflexion sur les moyens d'envisager les relations entre ces secteurs.

En fonction de l'évaluation du potentiel archivistique élaboré en concertation avec les responsables et le personnel des Archives départementales des Deux-Sèvres (AD79), il s'agit également d'appliquer la méthode d'exploitation des sources sur un secteur géographique limité. Le choix se porte sur la haute vallée de la Sèvre niortaise. Les fonds archivistiques disponibles étaient en effet abondants tout en restant abordables. D'autres part, les autres secteurs géographiques potentiels avaient déjà fait l'objet d'investigations rigoureuses. On pense ici aux recherches doctorales de Yannis Suire sur l'histoire des dessèchements du marais Poitevin (Suire, 2006) et de Régis Barraud sur le Thouet et la Sèvre nantaise qui sont les deux autres cours d'eau qui drainent le territoire départemental (Barraud, 2006).

Insistons enfin sur le fait que l'étude historique a pris appui sur un important travail de terrain, consistant notamment en une analyse paysagère du secteur étudié et des enquêtes semi-directives auprès d'une trentaine de personnes (riverains et acteurs locaux). Cet aller-retour entre archives et terrain pouvant être a priori considéré comme l'une des conditions indispensables à l'utilisation de cette étude à des fins de médiation.

Le second volet de cette étude préalable se donne pour objectif d'imaginer et de produire, sur la base des résultats obtenus via l'examen des sources archivistiques et des observations de terrain, des outils de diffusion illustrant la manière dont la connaissance historique relative à ces questions peut nourrir la réflexion sur les politiques actuelles et fournir matière, en ce domaine, à des actions de médiation en direction des acteurs et des populations concernés. La restitution des résultats de ces investigations doit initialement prendre la forme d'une exposition organisée en collaboration avec les AD79. Elle doit également se faire sous la forme de conférences et de la participation à des réunions publiques. Elle doit enfin donner lieu à l'élaboration d'une publication Internet rendant accessible les résultats à un large public. Par manque de temps et du fait d'un changement de direction aux AD79, aucun de ces éléments n'a réellement été élaboré. Cependant l'étude préalable a fait l'objet d'un rapport

remis au CG79 et d'une restitution auprès de la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture du CG79 ainsi qu'à un certain nombre de partenaires de l'institution départementale.

Sur la base des résultats obtenus, l'objectif final de cette étude préalable est de préparer et de préfigurer, en fixant le sujet précis, la problématique et la démarche d'un travail de recherche de plus grande envergure, qui prend la forme d'une thèse de doctorat. En cela, le CG79 et l'équipe ADESS/CEPAGE s'engagent à explorer ensemble, durant la période correspondant à cette première étude, les voies d'une collaboration pour l'encadrement et le financement de ce doctorat. Il est convenu que cette recherche serait centrée sur les thématiques identifiées lors de cette étude préalable et associerait démarche de recherche fondamentale et de médiation. En cela, cette étude a permis de construire une première interface recherche/action qui sera institutionnalisée quelques mois plus tard par une CIFRE. On notera également que le projet de recherche doctorale construit dans les Deux-Sèvres résonnait fortement avec une réflexion collective alors menée au sein de l'équipe ADESS/CEPAGE dans le cadre de la recherche « Ressource paysagère, ressource énergétique dans les montagnes du sud européen. Histoire, comparaison et expérimentation ». Insistons enfin sur le fait qu'en parallèle de cette réflexion de laboratoire la présente recherche doctorale s'inscrivait au sein du programme « Paysage et développement durable » lancé par le Ministère de l'écologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).

c) *Une recherche doctorale inscrite dans une réflexion collective de laboratoire ...*

Alors que la procédure CIFRE est en cours d'évaluation par l'ANRT, l'appel à recherche du MEDDE « Paysage et développement durable 2 » est lancé. Celui-ci contient un axe intitulé « paysage et participation » auquel notre proposition de recherche doctorale semble pouvoir apporter des éléments de réponse. Ce volet comprend en effet quelques allusions à la notion de médiation en tant que délibération autour des « biens communs » et valorise les processus de recherche alliant investigations fondamentales et expérimentations sociales. Une équipe réunissant les laboratoires des écoles de paysage d'Angers, de Versailles et de Bordeaux est alors constituée afin d'élaborer un programme de recherche commun autour du questionnement suivant : la participation renouvelle-t-elle les pratiques paysagistes et plus spécialement le projet de paysage ? Et si oui, comment ? La perspective de travail est comparative puisqu'il s'agit « d'interroger et d'expérimenter la participation paysagère à travers deux projets de recherche-action » (APR PDD2, 2012). Le premier correspond à la recherche menée par l'équipe d'Agro-Campus Ouest et de Versailles sur le territoire communal de Villandry et dans le cadre d'un partenariat avec la Mission Val de Loire. Le second correspond à la recherche envisagée sur la haute vallée de la Sèvre niortaise. Les objectifs sont ambitieux puisqu'il s'agit de « fournir une évaluation critique des méthodes et outils de la participation paysagère » mais aussi d'avancer en direction d'une « théorisation de la démarche de projet de paysage à travers le nouveau paradigme de la participation, [d'un] transfert des connaissances vers les acteurs de l'aménagement et [d'une] traduction en terme

d'objectifs pédagogiques pour la formation des paysagistes dans les écoles impliquées dans le projet (Angers, Bordeaux et Versailles) » (APR PDD2, 2012).

Répondre à cet appel à projet correspond tout d'abord à l'opportunité d'inscrire la recherche doctorale dans un cadre de réflexion collectif ambitieux en confrontant nos résultats avec ceux d'équipes de recherche expérimentées. D'autre part, il s'agit, au pire, de garantir un financement initial au projet de recherche doctorale dans le cas où la proposition de CIFRE est refusée par l'ANRT, au mieux, d'assurer des ressources financières complémentaires qui soient probablement utiles pour la mise en œuvre du volet opérationnel et expérimental de la recherche. Finalement, la proposition commune est validée par le comité scientifique du ministère alors que la CIFRE reçoit l'aval de l'ANRT.

Malheureusement l'expérience de recherche PDD2 n'a pas atteint les objectifs assignés. Les recherches menées par les différents laboratoires ne sont en effet pas réalisées en fonction des mêmes temporalités et se construisent sur des hypothèses, des bases théoriques et méthodologiques très différentes ce qui n'a pas permis d'établir une surface d'échange satisfaisante. Finalement les deux recherches au mieux s'ignorent, au pire se regardent en chien de faïences. De mal en pis, l'aboutissement de cette expérience réside dans la rédaction de deux articles séparés (Bercovitz et Briffaud, 2015 ; Montembault et al., 2015).

La présente thèse s'adosse en revanche très clairement aux hypothèses et propositions méthodologiques de la recherche intitulée « Ressource paysagère et ressource énergétique dans les montagnes du sud européen. Histoire, comparaison, expérimentation » dirigée par l'équipe ADESS/CEPAGE et réunissant quatre équipes européennes (Université de Venise, Grenade, Genève et Bordeaux) au sein du Programme « Ignis mutat res. Penser l'architecture, la ville et les paysages au prisme de l'énergie », lancé par les ministères français de la culture et de l'écologie, ainsi que par l'Atelier International du Grand-Paris. Mené entre 2012 et 2014 et construit en même temps que le projet de CIFRE dans les Deux-Sèvres, ce programme international de recherche vise à montrer comment le paysage, structure matérielle, construction symbolique et objet de médiation, peut constituer une entrée pertinente dans l'analyse et la conception d'un « espace énergétique ». Il privilégie une méthode comparatiste à l'échelle sud-européenne et une démarche s'ordonnant autour d'une dialectique recherche scientifique/expérimentation projectuelle. Elle vise à montrer la possibilité et l'intérêt de construire une lecture des paysages à travers le prisme de l'histoire des relations des sociétés à la ressource énergétique — autrement dit à montrer comment les paysages nous parlent, en leur matérialité concrète et évolutive, mais aussi à travers les sentiments et les représentations qu'ils suscitent ou ont suscité, de ce rapport (ou de ces rapports datés) entre société et énergie. Sur cette base, le but de ce travail est de défricher les voies permettant de faire du paysage un outil pour penser la transition énergétique et concevoir des projets concertés en ce domaine — autrement dit donnant au paysage le rôle d'un *percept* intermédiaire, dans lequel se concrétise et par lequel devient assumable la complexité de la question énergétique, saisie en ses implications environnementales, territoriales et sociales.

Ce programme enthousiasmant se déroule en parallèle de notre recherche doctorale. Il poursuit les mêmes objectifs et constitue la matrice de nos propositions méthodologiques.

d) ... et dans un cursus pédagogique

La présente recherche doctorale est également solidaire d'une expérience pédagogique qu'elle a contribué à générer. Rappelons en effet qu'en parallèle de l'étude préalable à la mise en œuvre du conventionnement CIFRE avec le CG79, un cursus pédagogique sur la médiation paysagère est mis en place dans la formation des paysagistes DPLG de l'ENSAPBx. A la faveur de la mise en œuvre de la présente recherche doctorale mais aussi des recrutements successifs de Cyrille Marlin et de Stéphane Duprat comme maîtres assistants dans la formation pédagogique des paysagistes DPLG de l'ENSAPBx, le séminaire a par la suite été pérennisé et constitue aujourd'hui une offre pédagogique stabilisée.

Destiné aux étudiants paysagistes inscrits en 4^{ème} année, cet enseignement s'organise sous la forme d'un séminaire d'une durée de cinq mois où un groupe de cinq à six étudiants est tout d'abord amené à interroger les définitions, les finalités, les conditions et les méthodes en matière de médiation. Dans le cadre d'une réflexion collective avec les enseignants, il s'agit pour eux de réaliser une lecture critique des discours et pratiques contemporaines regroupées sous cette bannière. Au-delà d'une analyse typologique, on cherche à comprendre sur quel genre de postulats sont fondées ces approches, où se situent leurs points d'ancrage théorique, politique et éthique, quel est le sens exact et la portée heuristique des concepts qu'elles ont fait émerger ou dont elles ont fait usage, quels sont leurs limites et leurs points aveugles. Ce bilan est produit sur la base d'une mutualisation des réflexions et des savoirs : les étudiants et les enseignants présentent successivement un examen critique de la bibliographie et des projets en la matière. Ainsi les étudiants contribuent à construire le contenu de leurs propres enseignements. Point d'orgue de cette réflexion collective, les étudiants doivent organiser la confrontation des résultats de ces investigations avec des spécialistes reconnus à l'occasion de « table-ronde », de « workshop » ou de toutes les formes de partage de savoirs et d'expériences qu'ils auront imaginé. Ce travail exploratoire doit permettre de faire émerger quelques questions structurantes. Parmi celles-ci, la co-construction des connaissances. En insistant sur l'élaboration de savoirs partagés comme condition de la médiation, les étudiants sont amenés à réinterroger la place et l'utilité de l'expertise notamment dans son articulation avec les savoirs profanes. Réseaux d'interrogations qui renvoient à la question des méthodes et des modalités matérielles, spatiales, organisationnelles de rencontre avec les habitants et les acteurs locaux. Dans quelle mesure la participation est-elle une remise en cause de la place de l'expertise dans le processus de projet ? Comment créer les conditions favorables à la mise en place de transferts de connaissance entre spécialistes et profanes ? Quels outils mettre en œuvre afin de poser les bases d'un espace de collaboration ? Cet horizon problématique est nouveau pour les étudiants et ce travail d'ordre épistémologique permet d'écarter certains poncifs quant à la médiation et ses méthodes. A l'issue de ce premier temps, aucune définition normative n'est donnée, à l'inverse des pistes sont privilégiées, d'autres écartées.

Entre théorie et expérimentation, ces analyses approfondies et critiques des fondements scientifiques, éthiques et politiques de la médiation ont *in fine* pour objectif de stimuler l'inventivité des étudiants et de leur permettre d'imaginer des démarches innovantes qui s'éloignent des recettes et des simulacres qui ont déjà montré leur pouvoir de stérilisation dans le domaine. Dans cette perspective, ces réflexions sont orientées en fonction d'une problématique environnementale et d'un terrain spécifique. Les étudiants ont par exemple travaillé sur la question de la transition énergétique en montagne, sur celle de la gestion des inondations dans la moyenne vallée de la Garonne ou encore des mutations des pratiques agricoles dans la plaine de Niort. Ces problématiques environnementales sont complexes. Elles demandent aux étudiants de réaliser des investigations complémentaires afin d'expérimenter des démarches de médiation qui offrent la possibilité d'engager des formes d'actions innovantes à ces problématiques environnementales complexes.



Figure 2. Séminaire 2013-2014 "La récolte des énergies". Benjamin Ancelin, Alix Eoche Duval, Estelle Le Coent et Marine Vennetier

Enfin, la dernière partie du séminaire est réflexive. On demande alors aux étudiants d'imaginer et de produire les outils susceptibles de réaliser et de mettre en forme une critique de leurs propres expériences.

Les enseignements de cette expérience pédagogique se déploient sur plusieurs plans. Par exemple, lorsque les étudiants de ce séminaire proposent d'asseoir la médiation sur une forme d'observation participante et décident de partager plusieurs semaines de vie dans le quotidien des habitants, ils postulent que la pratique de la médiation ne peut se faire que dans la perspective d'une stratégie immersive. Cette manière de partager une condition de vie, de prendre part aux activités et au quotidien d'un collectif, cette façon de se rendre disponible et à l'écoute doit permettre de réduire la distance avec les habitants d'un lieu, de faciliter la compréhension mutuelle et l'échange véritable. D'autre part, lorsque ces étudiants doivent mettre en place une stratégie de rencontre, organiser des ateliers de débat public, des parcours de lecture de paysage, ils se confrontent toujours à la dimension organisationnelle de la médiation. Cette forme de projet réside en effet dans une forme de gestion des temps, qu'ils doivent apprendre à maîtriser. Enfin le temps passé avec les étudiants à envisager et à imaginer des dispositifs, des situations et des outils pour faire émerger des connaissances

inédites et des réseaux d'acteurs permet d'envisager la dimension matérielle et situationnelle de la médiation. Cette expérience pédagogique permet donc de mettre en lumière les dimensions relationnelles (la médiation vise à construire avec les acteurs et les populations concernées une situation de projet), organisationnelles (la médiation interroge les pratiques professionnelles de projet notamment dans leurs relations au temps) et situationnelles et matérielles (pour que les individus et les groupes puissent se coordonner et construire collectivement des savoirs et envisager des actions, des objets et des situations intermédiaires (Vinck, 2009 ; Mélard, 2008) doivent être imaginées) de la médiation. Ces quelques idées simples ont grandement nourri notre démarche dans la haute vallée de la Sèvre niortaise.

B. CIFRE, collectivités locales et SHS

La présente thèse est donc conduite dans le cadre d'une Convention CIFRE. Le principe d'une telle procédure est de favoriser les échanges entre un laboratoire public de recherche et une collectivité territoriale. En faisant travailler un doctorant à temps plein sur une recherche appliquée, celle-ci permet à la collectivité de bénéficier d'une expertise scientifique relative à ces préoccupations et au laboratoire de développer des programmes de recherche soutenus par une demande politique et sociale. Dans une relation de réciprocité, elle contribue à engendrer un processus d'innovation autant sur le plan de la recherche que sur celui de l'action. Le procédé global repose sur une convention tripartite entre le commanditaire, le laboratoire de recherche et le doctorant. Chaque partie étant liée aux autres. Le contrat de travail à durée déterminée sur trois ans ou à durée indéterminée, lie le commanditaire et le doctorant. Celui-ci est alors accueilli au sein de la structure qui lui verse un salaire mensuel, légalement supérieur à 23 484 € brut/an. En contrepartie, le commanditaire perçoit une subvention attribuée par l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT). D'autre part, un contrat de collaboration lie le commanditaire au laboratoire qui s'engage à encadrer scientifiquement le travail du doctorant.

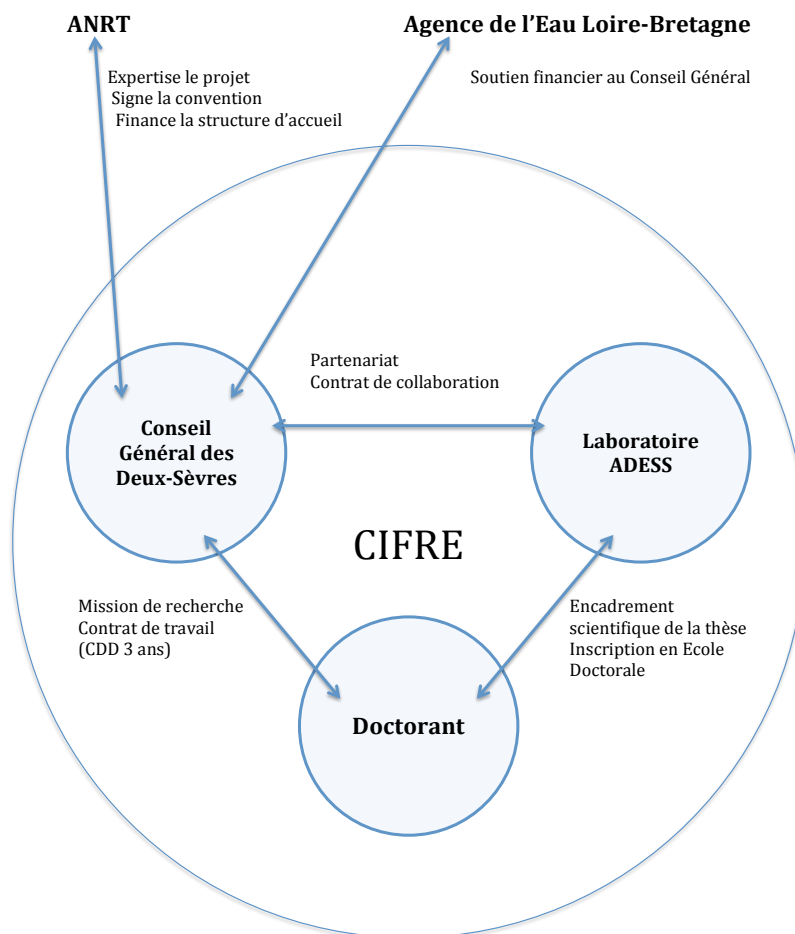


Figure 3 : La Cifre, une convention tripartite. D'après ANRT, 2013

Dans le cas de la présente recherche doctorale, la convention est réalisée sur la base de l'étude préalable évoquée ci-dessus. Durant l'hiver 2011-2012, un dossier d'attribution CIFRE est constitué en partenariat avec les services du CG79 qui sollicitent également l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne afin de participer au financement du projet⁷. Le dossier est ensuite soumis avec succès à l'ANRT et le conventionnement mis en place le 1^{er} mars 2012 pour une durée de 3 ans. Reste alors à élaborer le contrat de collaboration. Celui-ci organise les relations entre les partenaires de la CIFRE et stipule les conditions de déroulement du partenariat. Il contient en particulier les attendus de la recherche ainsi que la méthodologie générale. Il fixe un calendrier ainsi que les lieux d'exercice du doctorant. Enfin, il évoque les questions de confidentialité ou encore de propriétés intellectuelles. Une première version du contrat est rédigée par nos soins. Sur cette base, le contrat fait plusieurs aller-retour entre les services juridiques du CG79, nos directeurs de thèse et les services administratifs du laboratoire ADESS. Outre la difficulté de rédiger un document contractuel régit par des règles spécifiques dont nous ne sommes pas au fait, cette phase de travail n'a pas posé de problèmes particuliers. Nous avons bénéficié en effet de l'expérience de Maxence Lamoureux qui venait juste de mettre en place une CIFRE entre l'Université de Poitiers et le CG79.

1. Atouts et limites

Un tel conventionnement ménage une interface « recherche/action » (Tesson, 2014) qui appelle à conjuguer deux postures : celle du chercheur et celle du praticien. Configuration qui est une invitation à l'enrichissement réciproque dans la manière de poser les questions et dans la formulation de réponses innovantes. Cette configuration implique nécessairement une tension qui peut s'avérer difficile à gérer. Comment circuler entre des univers qui au mieux se méconnaissent, qui au pire se méprisent ? Quel régime de traduction établir entre des logiques parfois considérées comme irréductibles ? La finalité même de la démarche peut être interrogée : démarche de recherche orientée vers la production de connaissance et/ou praxéologie dirigée vers l'innovation. Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité que le dispositif CIFRE n'a pas été initialement élaboré pour les sciences humaines et sociales (SHS), ni pour les collectivités locales.

a) Une procédure adaptée aux Sciences Humaines et Sociales ?

Le dispositif CIFRE voit le jour en 1981 sous la houlette de Pierre Aigrain (1924-2002) secrétaire d'Etat auprès du 1er ministre chargé de la Recherche. Le parcours de ce physicien est révélateur d'une volonté de décroiser les mondes de la recherche fondamentale et ceux des entreprises. Homme de science, il soutient une thèse de doctorat en électrotechnique sur le mécanisme du transistor à pointe. Homme d'action, il occupe différents postes dans

⁷ Réunion du 17 novembre 2011 avec Samuel André dans les locaux de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à Poitiers.

l'administration dès les années 1960 mais également dans différentes entreprises industrielles notamment chez Thomson CSF (Baruch et al., 2003). Dans son discours du 1er octobre 1980 sur les perspectives de la recherche scientifique française, il énumère trois conditions à réunir pour faire que la science et la technique française se tiennent au premier rang mondial. L'une de ces conditions est « le renforcement des relations entre les universités, les établissements de recherche et les entreprises » (Le Monde, 2001). Bernard Daugeras, alors membre de la cellule « transfert de technologie et innovation » au ministère de l'industrie, s'inscrit dans le sillon tracé par Aigrain. Malgré l'avènement d'un nouveau Président de la République et un changement de gouvernement, il propose le système des CIFRE : « au départ, il était question de former des cadres supérieurs par la recherche dans le but d'injecter dans l'industrie des gens dotés d'une culture "recherche" de qualité. Nous avons un objectif à long terme : voir apparaître, dix ou vingt ans après, des patrons d'entreprise formés par la recherche » (La Recherche, 2002).

Les premières CIFRE sont signées en septembre 1981. Plus de trente ans plus tard, ce modèle de coopération scientifique et technologique rencontre un succès grandissant puisqu'en 2012 près de 16 000 doctorants, 7 500 entreprises et 4 000 laboratoires ont bénéficié du dispositif. 2 000 brevets ont également été déposés⁸. Les chiffres à notre disposition montrent que cette procédure est particulièrement utilisée dans le domaine des sciences et technologies et des sciences pour l'ingénieur (Lévy, 2007). Conçu à l'origine pour les sciences dures et dans une perspective de transferts de technologies ou de production de brevets, le dispositif bénéficie principalement aux entreprises des secteurs de l'aéronautique, de l'électronique, de l'énergie et du transport. Depuis 2005 le Ministère de la Recherche expérimente une procédure ouverte aux sciences humaines et sociales⁹. Dans cette perspective, des structures non industrielles peuvent souscrire à ce dispositif spécifique qui répond au nom de CIFRE CRAPS (Convention de Recherche pour l'Action Publique Sociétale) élargissant en cela les bénéficiaires du dispositif aux collectivités territoriales, associations à vocation sociales, aux ONG ou encore aux chambres de Commerce et d'industrie, d'Agriculture, des Métiers. Pourtant la spécificité de la recherche en Sciences Humaines et Sociales fait du transfert du dispositif CIFRE en SHS un processus délicat que confirme certains témoignages monographiques (Bourda et Lamy, 2015 ; Coulom, 2014 ; Dulaurans, 2015 ; Morillon, 2008).

b) Une procédure adaptée aux Collectivités locales ?

L'initiative de la CIFRE vient, comme nous l'avons évoqué ci-dessus, du vice-Président du CG79 en charge des questions d'Environnement. Le CG79 possède en la matière une certaine expérience puisqu'il finance plusieurs thèses par an dans le cadre d'un partenariat avec le Centre d'Etudes Biologiques de Chizé du CNRS (CEBS-CNRS) et qu'une CIFRE vient juste d'être signée avec l'Université de Poitiers. Dans ces conditions, pas besoin d'expliquer à l'él

⁸ Chiffres issus d'une étude réalisée en 2011.

http://www.anrt.asso.fr/fr/espace_cifre/pdf/presentation_dispositif_cifre.pdf

⁹ Ces disciplines ne représentent en 2012 que 24% des dossiers CIFRE acceptés.

les principes, les avantages et l'intérêt d'un tel système. Il en est convaincu et est coutumier de telles procédures. Cette prise de conscience est partagée avec Pierre Ballaire qui dirigeait alors la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture (DEA). En revanche, le relais dans les services a pu engendrer certains obstacles principalement dus aux difficultés de saisir l'horizon opérationnel d'une démarche scientifique basée sur une recherche historique. On touche ici à une des plus grandes difficultés rencontrées à l'occasion de notre CIFRE : si l' élu référent et le directeur de la DEA saisissent intuitivement les apports d'une recherche doctorale, et plus particulièrement d'une recherche doctorale en SHS, le doctorant est quand à lui tous les jours en contact avec des agents et des techniciens qui n'ont pas la même posture. L' élu et son chef de direction apparaissent plus connectés au monde de la recherche que les techniciens. Cependant ces derniers sont les personnes avec lesquelles nous sommes tous les jours en contact.

Attentif à cet état de fait, nous avons multiplié les rencontres avec les chefs de services (Biodiversité, Education à l'Environnement, Aménagement foncier) dès le premier mois de notre arrivée au CG79. Nous avons également participé à une réunion de service sur le terrain qui nous a permis de saisir les différents aspects du travail du Service (visite d'une station d'épuration conventionnelle, d'un chantier de restauration écologique, et d'une station d'épuration « écologique ») mais aussi d'évoquer, à la faveur d'une présentation approfondie, notre sujet de thèse au Service Eau et Assainissement dans lequel nous sommes affecté.

2. Un doctorant au sein du Service Eau et Assainissement

Depuis la première phase de décentralisation (1982-1983), le CG79 est devenu un acteur essentiel de la politique de l'eau (Ghiotti, 2007 ; Roussary et Ghiotti, 2012). Il s'appuie en outre sur des Établissements publics territoriaux de bassin (EPTB Sèvre nantaise par exemple) ou des institutions aux compétences proches (Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN)) qui assurent la maîtrise d'ouvrage d'études et parfois des travaux. Il adosse également son action sur une Société d'Economie Mixte (SEM) : la Compagnie d'Aménagement des Eaux des Deux-Sèvres (CAEDS). Celle-ci intervient dans deux domaines de compétences : l'exploitation (barrage de la Touche Poupard et du Cébron – irrigation) et l'ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, assistance technique, maîtrise d'œuvre et études définition). Preuve supplémentaire d'une implication volontaire en matière de gestion de la ressource hydrique, le CG79 dispose également au sein de la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture d'un Service Eau et Assainissement. Celui-ci apporte un soutien technique et financier aux collectivités territoriales qui gèrent la ressource. Cette politique partenariale qui ne ressort pas des clauses générales de compétences est révélatrice d'une gestion par filière qui s'élabore en fonction de trois volets :

- Alimentation en eau potable (AEP). Le CG79 intervient dans la protection des captages stratégiques, notamment à travers le programme régional Re-sources. Il apporte également

un soutien financier aux différents syndicats de production et d'alimentation d'eau potable.

- Assainissement. Le SAMAC apporte un soutien technique et un suivi qualité aux communes qui gèrent des stations d'épuration. Un soutien technique est également apporté en matière d'Assainissement non collectif (ANC) et une charte a été rédigée dans cette perspective.
- Milieux aquatiques. Par l'entremise des structures intercommunales, le CG aide à la mise en œuvre des contrats de rivière qui constituent le volet incitatif du SAGE dont il est complémentaire. Il apporte également un soutien technique et financier aux Syndicats de rivière.

Cette politique départementale est consignée dans des schémas départementaux qui n'ont pas de portée réglementaire mais visent plutôt à structurer les interventions du département¹⁰. Ils établissent une synthèse des données et des connaissances techniques à l'échelle départementale, un bilan des enjeux et un rappel des objectifs. Cette logique départementale de gestion de la ressource est définie en concertation avec une logique de bassin (Agence de l'Eau, Comité de bassin et Commission Locale de l'Eau) à l'occasion de la négociation d'un contrat pluriannuel avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

a) Du malentendu à la liberté totale

Dirigé par Nicole Moreau et comprenant des techniciens aux compétences très spécifiques, le Service Eau et Assainissement poursuit des missions relevant de l'assistance technique et financière. Or cette sectorisation et l'importance donnée à la culture technique a constitué un obstacle à la mise en œuvre de perméabilités entre notre recherche et le travail des agents de ce service. Ces derniers n'y voient aucun bénéfice à court et à moyen termes. De ce point de vue, nos collègues ont une conception lointaine, voire négative de la recherche en SHS et notamment de la recherche historique qu'ils considèrent au mieux comme un « vernis culturel » sur des questions abordées avant tout d'un point de vue technique ou réglementaire. D'autre part, le paysage apparaît comme une notion très éloignée de leurs préoccupations et semble difficilement mobilisable face aux problèmes qu'ils doivent affronter quotidiennement. Pire les soubassements théoriques de la recherche considérant l'environnement comme un complexe socio-écologique en mouvement auraient pu gêner certains agents plutôt orientés sur le versant naturaliste et biologique en la matière. L'échec relatif de l'inscription de notre recherche au sein du Service Eau et Assainissement est donc imputable à un ensemble de facteurs qui vont de la capacité du doctorant à partager l'objet et les résultats de ses investigations, de sa personnalité mais aussi à la capacité des agents à garder une oreille tendue vers l'innovation et la recherche. Ce revers est également imputable

¹⁰ Le premier Schéma a été produit en 1995, révisé en 2002, en 2002 et en 2005. La dernière version est publiée en 2010 (Roussary et Ghiotti, 2012).

à la non identification par la direction et par l' élu référent d'un projet précis dans lequel inscrire la recherche.

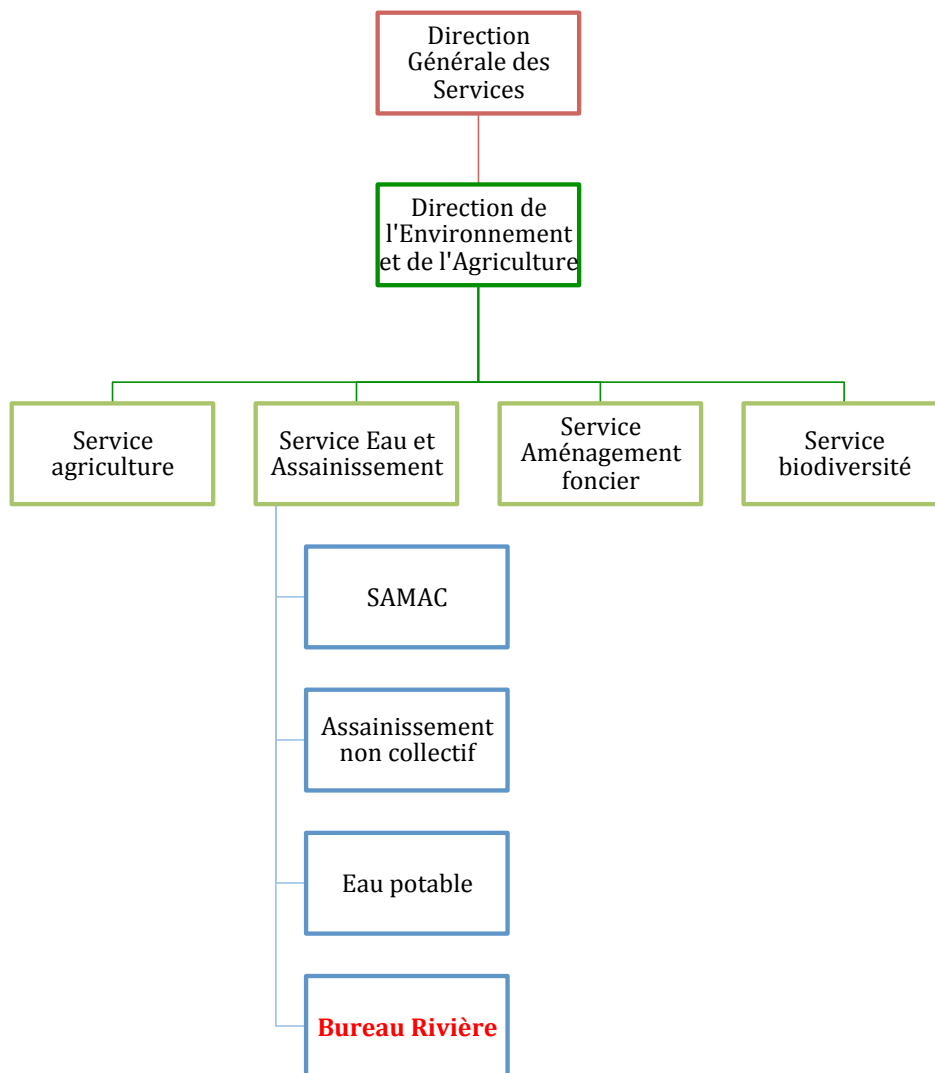


Figure 4 Organigramme de la Direction de l'Environnement et de l'Agriculture

Cette situation d'incompréhension mutuelle a paradoxalement permis de disposer d'une liberté totale aussi bien au cours de nos investigations que dans la gestion de notre temps de travail ou que du point de vue des propositions méthodologiques et opérationnelles. Elle nous a également obligé à tisser notre propre réseau d'interlocuteurs privilégié. Sans que cela ne soit jamais consigné de manière officielle, le rôle qui m'était attribué était celui d'un chargé de mission. En cela il fallait être apte à structurer le dialogue entre les différentes parties prenantes, à imaginer une plateforme d'échange entre recherche et action.

b) *Gouvernance de la thèse*

Afin de mettre en œuvre dans les meilleures conditions la recherche doctorale et en particulier d'insister sur l'indispensable coordination et collaboration entre les parties prenantes, comme sur les nécessaires passerelles entre action et recherche, la mise en place d'un Comité de suivi a rapidement semblé être un outil indispensable. La tenue régulière d'une telle instance est inscrite dans le contrat de collaboration qui lie le laboratoire ADESS/CEPAGE et le Conseil Général des Deux-Sèvres et constitue un des moments forts de l'engagement entre ces deux institutions. En réalité, le seul qui permette de construire les bases d'une surface d'échange entre recherche et action. L'objectif était de débattre de la manière la plus ouverte possible des finalités, des procédures méthodologiques, des démarches engagées et des premiers résultats obtenus afin d'enrichir la réflexion et le cas échéant de la réorienter.

Dans cette perspective, il apparaissait indispensable d'ouvrir l'éventail de la base de discussion à toutes les institutions, organisations ou personnes qui, à différent titre, étaient parties prenantes de notre recherche ou pouvaient y apporter quelque chose. Le Comité réunissait ainsi des personnes venues d'horizons différents afin de suivre le déroulement et les avancées de la recherche. Les personnes ont été choisies en fonction de leurs expériences et/ou leurs implications sur le territoire de la haute Sèvre niortaise. Le Comité de suivi était composé de la manière suivante.

Tableau 1 : Participants aux Comités de suivi

Prénom-Nom	Titre et institution
Isabelle Auricoste	<i>Paysagiste, Urbaniste DIUUP, Grand prix du paysage 2000</i>
Pierre Ballaire	<i>Directeur de l'Environnement et de l'Agriculture CG79</i>
Mayté Banzo	<i>Géographe, chercheur à ADESS (Université Bordeaux-Montaigne) Directeur de thèse</i>
Rémi Bercovitz	<i>Paysagiste DPLG et doctorant</i>
Francis Blais	<i>Technicien Rivière au SMC Haut Val de Sèvre</i>
Serge Briffaud	<i>Docteur en histoire – Dir. du CEPAGE (Ensapbx) – Co-directeur de thèse</i>
Bernard Davasse	<i>Docteur en géographie – Chercheur au CEPAGE (Ensapbx)</i>
Sébastien Dugleux	<i>Vice président du CG79</i>
François Josse	<i>IIBSN, animateur SAGE Sèvre niortaise marais Poitevin</i>
Jean-Philippe Minier	<i>Paysagiste DPLG, Responsable de l'antenne paysage CREN Poitou-Charentes</i>
Soizic Pautret	<i>Chef du Bureau Rivière– CG79</i>
Participants non permanents	
Dominique Brouard	<i>CG79 – Directeur Service biodiversité – Directeur de l'IFFCAM</i>
Sémia Oueslati	<i>Pays Haut Val de Sèvre – Chargé de mission « Aménagement, cadre de vie »</i>
Rafael Grimaldi	<i>Chargé de mission CREN Poitou-Charentes – Antenne Deux-Sèvres</i>
Pierre Quernez	<i>Directeur des Archives Départementales des Deux-Sèvres</i>
Guillaume Porchet,	<i>Archiviste aux Archives Départementales des Deux-Sèvres</i>

Les Comités se sont réunis en novembre 2012, en novembre 2013 et en mars 2015 et se sont déroulés dans une salle de réunion du CG79 à Niort. A chaque Comité, un ordre du jour ainsi qu'une note synthétique sont envoyés plusieurs semaines avant la tenue du Comité de suivi afin que les participants prennent connaissance des éléments à discuter. A la fin de chaque Comité, un compte rendu est rédigé et envoyé aux participants. Ces derniers peuvent réagir et amender ledit compte rendu. Dans les faits, ces comptes rendu n'ont jamais fait l'objet d'annotations de la part des participants. Ils n'ont pas vraiment servi à prolonger les débats en dehors du Comité de suivi.

Pourtant, ces Comités sont des moments d'échanges et de débats d'une grande richesse. La principale vertu de cette démarche est d'engager un dialogue sur la base d'une recherche inédite en compagnie de personnes aux cultures professionnelles et disciplinaires ainsi qu'aux objectifs différents. En matière de recherche, le but visé est de rendre possible une dynamique de dialogue afin de mieux saisir son objet et son utilité dans les processus décisionnels. Il s'agit également de tester la pertinence de résultats encore non stabilisés. En matière d'action, il s'agit pour les acteurs de prendre le temps d'envisager les problématiques contemporaines auxquelles ils sont quotidiennement confrontés dans une perspective temporelle. Il s'agit ici de générer les conditions d'une approche réflexive en matière d'aménagement. La fonction latente de ces associations de personnes venues d'horizons différents réunies autour d'une recherche inédite est la reconfiguration potentielle des cadres de réflexion et d'action.

La réussite et l'efficacité de ces Comités de suivi reposent sur les modalités de la traduction et sur l'attention portée aux registres discursifs. Dans cette perspective, il s'agissait tout d'abord d'épurer le style trop universitaire qui pouvait rapidement devenir abscond pour des acteurs de terrain. En cela, l'ambition théorique de la recherche n'a jamais été directement évoquée. Ces détours auraient probablement été perçus comme un halo de bruits parasites n'apportant aucun matériau à la discussion. Celle-ci s'engage plutôt à partir de résultats « concrets » issus des enquêtes de terrain et dans les archives. Il s'agit par exemple de mettre en lumière des processus spécifiques (la construction d'un moulin et de son bief au XVIII^{ème} siècle ou la mutation des regards portés sur les grands ouvrages d'arts réalisés dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle), des faits historiques (les controverses autour des prairies communales au XIX^{ème} siècle ou l'émergence précoce d'une *aquosité* dès le second tiers du XIX^{ème} siècle) ou encore des analogies entre passé et présent (autour d'une dialectique entre l'eau vive et l'eau stagnante). Sont également évoquées les procédures méthodologiques en matière de médiation. Ici non plus, il ne s'agit pas d'évoquer ce volet de la recherche dans son aspect théorique mais bien d'instaurer le débat d'un point de vue pratique. Les discussions portent sur les cadres d'action dans lesquels inscrire la médiation, sur les situations sociales à créer, ou encore sur les qualités et l'architecture des objets intermédiaires produits à cet effet. Ainsi prendre conscience de l'importance de saisir les attendus du public qui compose le Comité de suivi n'implique en rien de baisser le niveau d'exigence en matière de contenu. Il s'agit plutôt de ménager des possibilités de traductions. Traductions qui ont probablement constitué un premier moment de médiation.

En parallèle des comités de suivi, des réunions mensuelles sont organisées. Celles-ci réunissent le directeur de la DEA et le chef du Bureau rivière qui est par ailleurs notre « référent » au sein du Service Eau et Assainissement. Organisées dans le bureau du directeur de la DEA, ces rencontres au caractère informel ont véritablement scandé le déroulement de la recherche. Elles ont constitué des moments importants qui ont permis de garder le contact avec les horizons d'attente du CG79. A la suite de chaque réunion, un compte rendu est rédigé. Ces réunions se sont quelque peu distendues au cours de la dernière année de thèse.

Dans le prolongement des Comités de suivi devaient se dérouler des Comités scientifiques. Ceux-ci devaient permettre d'aborder les avancées de la recherche d'un point de vue théorique et méthodologique. En cela, Comité de suivi et Comité scientifique constituent deux instances complémentaires qui doivent faire avancer la recherche selon deux modalités distinctes. Le Comité scientifique est composé de personnalités scientifiques qui participent aux Comités de suivi auxquelles vient s'ajouter le directeur du laboratoire ADESS :

1. Denis RETAILLE, *Géographe – Directeur du laboratoire ADESS*
2. Bernard DAVASSE, *Géographe – Chercheur au CEPAGE (Ensapbx)*
3. Mayté BANZO, *Géographe - Chercheur à ADESS (Université Bordeaux Montaigne) – Directrice de thèse*
4. Rémi BERCOVITZ, *Paysagiste DPLG et doctorant*
5. Serge BRIFFAUD, *Historien – Directeur du CEPAGE (Ensapbx) – Co-directeur de thèse*

Le premier comité scientifique s'est tenu à la Maison des Suds le 17 janvier 2013. Est invité pour l'occasion Emmanuelle Hellier, géographe et enseignante-chercheuse au laboratoire ESO affilié à l'Université de Rennes, en tant que spécialiste des questions relatives à la gestion de l'eau et l'aménagement des cours d'eau. Pourtant il s'est rapidement avéré que cette organisation, bien qu'ambitieuse car jouant sur plusieurs registres, est probablement trop lourde. Le Comité scientifique s'est transformé en rencontres informelles avec les directeurs de thèse. Cette impossibilité de faire coïncider les deux comités montre probablement que les temporalités de la collectivité et celle de l'Université sont différentes.

Tableau 2 Gouvernance de la Convention Industrielle de formation par la Recherche (Cifre)

Comité de suivi	Dispositif inscrit dans le contrat de collaboration Objectif : instruire l'interface recherche/action Fréquence : 1 fois par an
Comité scientifique	Dispositif inscrit dans le contrat de collaboration Objectif : discuter des aspects théoriques et méthodologiques Fréquence : En 2013 à la suite du Comité de suivi. Puis rencontres informelles
Réunions mensuelles	Dispositif informel Objectif : Garder le contact entre le doctorant et le Service Eau et Assainissement Fréquence : mensuelle

Conclusion

Le champ d'expérimentation et de recherche construit autour de la médiation s'est donc élaboré au fil des expériences menées en la matière. Depuis les premiers questionnements de l'étudiant jusqu'aux premières applications du praticien et les premières remises en cause méthodologiques et théoriques du chercheur, en passant par les collaborations et les diverses rencontres au sein de programmes de recherche comportant un volet médiation, nous en sommes venu à proposer une recherche d'ensemble sur la médiation paysagère qui prend la forme d'un doctorat. Nous envisageons alors la thèse comme le moyen pour mettre à plat les réflexions issues de ces diverses expériences. Ce travail doit nous amener, sur la base des analyses ci-dessus évoquées, à la ré-exploration d'une forme de pratique du *projet par le paysage* que nous cherchons alors à construire sur le plan théorique et méthodologique. La CIFRE offre cette formidable occasion de faire et d'expérimenter et dans le même temps de pouvoir prendre le temps de la réflexivité. Il permet de ménager une interface recherche/action sur une base contractuelle qui lie dans une perspective d'innovation politique et sociale des partenaires respectivement inscrits dans la recherche et dans l'action. Pourtant le cadre même qu'une telle convention détermine une certaine forme de recherche dont, si nous avons repéré les atouts, nous n'avions pas anticipé les limites.

Initialement destiné aux sciences dures et conçu dans une perspective de transferts technologiques et de production de brevet, le dispositif s'est ouvert depuis 2005 à la recherche en SHS et aux collectivités locales. Au vu de l'expérience menée dans les Deux-Sèvres, ce passage n'a pourtant rien d'évident. Les collectivités locales ont tout d'abord des « cultures métiers » très différentes de celles des entreprises privées, notamment celles qui disposent de laboratoires Recherche et Développement (R&D) dans lesquels les doctorants peuvent s'inscrire avec beaucoup de facilités. D'autre part, la finalité des sciences humaines et sociales est très différente de celle des sciences dures dont les résultats peuvent, une fois qu'ils sont stabilisés, être directement utilisables dans la production industrielle ou de service. Les réponses proposées par les sciences humaines n'ont pas le même statut : elles ne sont en effet jamais véritablement reproductibles car elles ne sont jamais produites dans le confinement du laboratoire et s'inscrivent toujours dans un contexte social, politique ou environnemental contingent. Elles ne peuvent produire des « recettes » ou des brevets qui seront utilisables directement par la structure d'accueil. Au delà de ces interrogations sur les finalités mêmes du dispositif, il s'agit également de s'interroger sur les conditions d'accueil des doctorants. Dans le cas de la CIFRE signée avec le CG79, l'accueil dans un service technique a constitué un obstacle à la mise en place d'une plateforme recherche/action riche d'enseignements mutuels. Ces obstacles sont de plusieurs ordres. Tout d'abord, insistons sur le fait que notre rôle au sein du Service Eau et Assainissement n'a jamais été clairement identifié. Nous n'avons pas été affecté à un projet ou une opération précise. Ceci a pu entraîner une situation d'incompréhension relative aux apports d'une démarche de recherche en SHS. Enfin, les travaux de recherche ne s'inscrivaient pas dans les mêmes temporalités que ceux du Service qui attendait des réponses rapidement délivrées et directement opérationnelles. La mise en œuvre de cette interface recherche/action a donc connu quelques

difficultés malgré la tenue régulière d'instances de dialogue (Comité de suivi, scientifique, réunions mensuelles) qui ont assurément constitué des plateformes d'échanges riches.

CHAPITRE 2

LA MÉDIATION PAYSAGÈRE À L'ÉPREUVE DE LA DIRECTIVE CADRE EAU

A l'initiative de cette recherche, il y a un questionnement relatif aux politiques contemporaines de l'eau. Celles-ci doivent répondre à des attentes multiples, d'ordre économique, écologique, sanitaire et de sécurité, urbanistique, patrimonial et touristique... Elles poursuivent ainsi des fins potentiellement contradictoires et sont de ce fait particulièrement exposées à la controverse. Pêcheurs en colère, agriculteurs inquiets, écologistes révoltés, consommateurs vigilants, administrateurs embarrassés, constituent les principaux personnages d'un feuilleton qui nous raconte, en chacun de ses épisodes, comment s'élaborent en ce domaine, à la croisée des logiques de ces différents acteurs, les choix individuels et collectifs. Au cœur de cette tension : le partage et le maintien de la qualité de la ressource en eau. Des usiniers et minotiers du XIX^{ème} siècle aux irrigants de l'agriculture productiviste d'aujourd'hui, les disputes sur l'accès à la ressource et sur son utilisation juste et économe s'observent sur la longue durée. Cette situation n'est donc pas nouvelle, on enregistre néanmoins depuis deux décennies une revitalisation, en même temps qu'un élargissement à l'échelle planétaire, de ces débats sur les usages et la qualité des eaux (Schneier-Madanes, 2010).

Dans le même temps, la période récente a particulièrement été marquée par l'importance nouvelle donnée à la dimension écologique du rapport des sociétés à l'eau. Ce tournant environnemental s'incarne aujourd'hui, sur notre continent, dans la politique définie par la Directive cadre eau (DCE) promulguée en 2000, qui fixe aux états membres l'objectif d'atteindre le « bon état écologique » des cours d'eau à l'horizon 2015. Cette politique, qui est une stratégie de « reconquête » de la qualité des rivières, marque, ou au moins annonce, une rupture fondamentale par rapport à la culture technique et aux pratiques aménagistes auparavant (et actuellement) mises en œuvre sur les cours d'eau. On s'est en effet avant tout efforcé pendant plusieurs siècles de contenir les cours d'eau, de maîtriser et de diriger les flux, à des fins de protection et de production. Avec la DCE, cette culture de l'« aménagement » semble aujourd'hui être remise en cause, au profit d'une culture du « ménagement ». Dans cette perspective, l'eau n'est plus seulement considérée comme un fluide et un flux qu'il convient de maîtriser. Elle est désormais plutôt envisagée comme un lien qui met en lumière les relations d'interdépendances qu'il existe entre les multiples usages de la ressource et les enjeux de préservation des milieux aquatiques. La ressource hydrique s'inscrit dorénavant dans un système socio-territorial complexe fait d'interrelations et de rétroactions que le cours d'eau entretient avec le territoire qu'il draine et les sociétés qui utilisent la ressource de manière différenciée. Ces pratiques et ces représentations ne sont pas nécessairement contradictoires. Mais se pose avec acuité le problème de la gouvernance et des conditions de possibilité d'un diagnostic partagé qui intégrerait aussi bien les connaissances scientifiques que les savoirs et les attentes des habitants. Il convient en cela d'insister sur la nécessité de mettre en œuvre des processus de délibération et de négociation à travers lesquels se construisent non seulement les projets, mais peut être plus encore les règles du jeu, voir même les acteurs eux-mêmes dans le sens où ils pourraient construire leurs identités et leurs objectifs en se situant dans un ensemble interdépendant plus vaste que leurs propres intérêts.

La DCE pose donc une première série de problèmes qui sont ceux que l'on associe à la prise de décision en situation complexe caractérisé par l'incertitude (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001). En mettant à jour l'interdépendance croissante des usages de la ressource, tout comme celle des enjeux sociaux et environnementaux, elle attire notre attention sur la pertinence et l'efficacité de nos modèles de connaissances et d'expertise ainsi que nos modèles démocratiques. La démarche expérimentée sur la haute vallée de la Sèvre niortaise doit être considérée comme une contribution pour construire les méthodes et les outils capables de répondre à ces enjeux. Son objectif est de faire émerger la possibilité d'une approche intégrée de la ressource telle que l'envisage la DCE, c'est-à-dire une politique qui puisse prendre en charge l'ensemble des aspects relatifs à la gestion de la ressource et à un aménagement respectueux de la qualité des paysages et des milieux écologiques au sein d'une gouvernance concertée. Pour ce faire, nous postulons que le paysage, considéré comme matérialité irréductiblement socio-écologique et évolutive qui enregistre les impacts des actions humaines mais aussi surface sensible à décrypter, peut constituer un objet médiateur entre société et environnement. Dans cette perspective exploratoire, l'hypothèse qui constitue l'armature centrale de la thèse est celle de la *médiation paysagère*. Par ce terme on entend une démarche qui, entre recherche et action, utilise le paysage pour, dans un même mouvement, rendre perceptible la complexité des situations socio-écologiques dans lesquelles les acteurs

concernés se situent et agissent afin d'ouvrir des espaces de délibération et de concertation favorables à l'élaboration de diagnostics et d'actions partagés. On parlera de *médiation paysagère* en tant que « démarche qui vise à permettre à la société de s'emparer d'objets complexes et de mettre ces derniers à portée de démocratie et de projet concerté » (Briffaud, 2013).

En enjoignant les Etats européens d'atteindre le « bon état écologique » à l'horizon 2015, la DCE introduit également des problématiques nouvelles comme la gestion physique et la renaturation de la morphologie des cours d'eau ou le rétablissement des continuités écologiques. La DCE pose ainsi une seconde série de problèmes. Ceux-là s'ordonnent en fonction de la nature des critères dont elle fait usage pour définir et évaluer le « bon état écologique ». A travers ce concept, elle fixe, *a priori*, une norme environnementale où le niveau de qualité dépend du degré de « perturbation » des milieux par les activités humaines. Dans cette perspective, une rivière en « bon état » est une rivière où il n'y a qu'un écart faible entre un modèle théorique correspondant à un milieu naturel non impacté par les activités humaines et les milieux aquatiques tels qu'ils se présentent dans la réalité. Le « bon état écologique » constitue donc une norme à finalité naturaliste où l'état climacique constitue l'horizon d'attente. Partant de là, il s'agit aujourd'hui non plus seulement de limiter les pollutions mais plus largement de mettre en œuvre des opérations de *restauration écologique* entendues comme un ensemble d'action de génie écologique visant le retour à un état se rapprochant d'un écosystème non perturbé. En cela, la DCE s'adosse à la vision d'une nature originelle en équilibre où l'homme est perçu comme un agent systématiquement destructeur et perturbateur ; elle prône un modèle spatial et paysager d'une rivière libre et décorsetée de l'emprise anthropique et un modèle temporel de retour à un état écologique originelle non impacté.

La DCE transforme l'environnement en « nature » dont l'homme serait l'éternel perturbateur. Les concepts qu'elle manipule doivent donc être regardés avec circonspection. Ils constituent une prise de position idéologique sur la nature des relations société/environnement et réactivent un vieux débat sur la place de l'homme dans la « nature ». En cela, avant de nous lancer dans toute tentative pour imaginer, construire et expérimenter quelconque processus de médiation, il convient de reconsidérer les concepts de « bon état écologique » et de restauration dans une perspective critique. En effet, selon la manière dont ces notions seront considérées et utilisées, il découlera forcément des orientations très variables, voire contradictoires. Cela nécessite donc pour nous une prise de position préalable dont on peut supposer qu'elle influe grandement sur le dispositif de médiation à mettre en œuvre et ses objectifs.

La démarche de *médiation paysagère* présentée ici s'inscrit donc dans ce tournant historique global pris par la relation société/cours d'eau. Elle est motivée, au premier chef, par un triple constat. D'une part, celui de l'importance des contradictions que doivent affronter, en ce moment-clé, des politiques de l'eau et du cours d'eau aux finalités réordonnées autour du « bon état écologique ». D'autre part, celui de la nécessité d'assumer et de prendre en compte la diversité des pratiques et des représentations sociales liées au cours d'eau, c'est-à-dire la

question du sens et de la valeur donnés à la rivière et aux usages qu'on en fait. Enfin, celui de la nécessité pour les décideurs de disposer d'un cadre intégrateur de réflexion et d'action qui prenne à la fois en charge les interrelations entre l'utilisation de la ressource hydrique et le territoire de la rivière et dans le même temps l'élaboration d'espace d'échange où la délibération est possible. Dans le présent chapitre, on cherchera en particulier à situer d'un point de vue scientifique, politique et éthique la *médiation paysagère* par rapport au contexte politique évolutif évoqué ci-dessus, en insistant essentiellement sur les congruences et les affinités, mais aussi sur les divergences fondamentales qui peuvent exister entre cette « nouvelle culture de l'eau » et la *médiation paysagère*.

A. Des politiques de l'eau débordées par la question environnementale

Les relations des sociétés à la ressource hydrique deviennent de plus en plus complexes. Elles impliquent un nombre croissant d'acteurs aux représentations socialement différenciées et un nombre toujours plus important d'éléments en interaction se caractérisant par leurs irréductibles hybridités socio-écologiques, leurs temporalités à plusieurs vitesses et leurs dimensions non-linéaires. D'autre part, à mesure que les usages de l'eau s'intensifient, l'interdépendance entre les acteurs s'avère de plus en plus aigue. Il résulte de cette reconfiguration des relations société/cours d'eau des situations incertaines et littéralement imprévisibles (Callon, Lascoumes et Barthes 2001). Une des conséquences majeures de la prise de conscience de cette complexité est que nous devons faire face à des problèmes de plus en plus irréductibles. La plupart des problèmes environnementaux posés par la gestion de la ressource hydrique n'ont en effet ni formulation univoque, ni solution unique. Ils ne peuvent être réduits à l'identification et à la résolution d'une cause unique. Or les modalités actuelles de l'action en matière de gestion de la ressource et d'aménagement des cours d'eau ont aujourd'hui d'importantes difficultés à prendre en charge cette complexité. Elles sélectionnent des relations de cause à effet simples et linéaires. Elles envisagent la ressource en fonction de points de vues techniques et cloisonnés. Ce faisant elles apportent des solutions qui peuvent être techniquement et économiquement viables mais n'en constituent pas moins une simplification des problèmes. La complexité croissante des relations des sociétés à l'eau et à la rivière requiert une transformation dans notre manière d'aborder les problèmes, des modèles de gouvernance et d'expertise. Alors que la résolution des problèmes classiques est hautement analytique et sectorielle, il convient dorénavant de passer à une pensée de la complexité (Morin, 2005) qui cherche à prendre en compte les interrelations et les rétroactions.

On peut considérer que la DCE constitue une pierre fondatrice de cet édifice dont nous ne connaissons pas à l'avance les plans. Elle considère en effet l'eau dans son unité bio-physique aussi bien que dans la multiplicité de ces usages économiques et sociaux. Elle considère l'eau non seulement en tant que flux mais comme ressource inscrite dans un territoire qu'elle contribue à transformer et qui, en retour, la modifie. Elle cherche à assumer les différentes natures de la ressource hydrique et à prendre en compte les effets d'interdépendances. Elle envisage une gouvernance participative et encourage la mise en place de processus délibératifs. En cela, elle constitue un tournant historique indéniable qui amène à reconsidérer de fond en comble le fonctionnement et les modalités d'action dans le domaine. Nous chercherons à caractériser dans cette première partie les tenants et les aboutissants d'une telle approche. Il s'agit en cela de comprendre quels sont les principes de cette approche environnementale de la ressource hydrique, mais aussi de voir en quoi celle-ci se distingue des modèles qui l'ont précédés. Ce faisant, il s'agit de mettre à jour les principes que partagent la DCE et la *médiation paysagère*.

1. L'approche environnementale des politiques de l'eau : principes et condition d'émergence de la DCE

a) *L'héritage des politiques sectorielle : la construction de l'objet « eau »*

Au lendemain de la Révolution française, l'Etat prend une part de plus en plus importante dans la gestion des cours d'eau qui sont dès lors placés sous son contrôle administratif. Son rôle est plus particulièrement d'établir un partage juste de la ressource. Pour ce faire, tout se passe comme si l'Etat en avait opéré une division fonctionnelle. Classés selon ses fonctions productives propres, la ressource hydrique est désormais de plus en plus rationalisée et organisée en filières institutionnalisées que des réseaux de compétence et d'intérêt de plus en plus spécialisés vont progressivement permettre de structurer. La construction de l'objet « eau » et l'institutionnalisation d'une organisation cloisonnée de sa gestion est donc le résultat d'un processus historique enclenché à la faveur de la Révolution française qui se construit tout au long du XIX^{ème} siècle autour de l'assimilation progressive des eaux courantes à leurs fonctions productives et dans leurs entrées graduelles dans l'économie de marché (Haghe, 1998). Chaque usage dispose de financement spécifique, de compétences techniques et de réglementations propres. Cette fragmentation correspond aux différentes filières économiques utilisatrices de l'eau. Par filière, on entend un ensemble d'activités s'inscrivant dans une succession d'états allant de la production à la distribution d'un bien ou d'un service dans un secteur économique donné. Dans cette perspective, on distingue deux grandes filières, elles-mêmes découpées. La première est essentiellement urbaine. Elle relève de tout ce qui est production, distribution et traitement des eaux potables et usées. Elle doit son développement à l'essor des préoccupations hygiénistes et d'un génie sanitaire. La seconde relève de la régulation des flux dans une perspective de développement des forces productives (énergie hydraulique, irrigation, navigation ...) et de la protection des biens et des personnes (protection contre les inondations). La première filière est organisée à l'échelle locale, bien souvent communale alors que la seconde se construit à une échelle supra-locale, sur des territoires parfois originaux comme le bassin versant.

Ce modèle trouvera un premier socle réglementaire à la fin du XIX^{ème} siècle et dans les premières décennies du XX^{ème} siècle¹¹. Il connaîtra sa pleine expression dans l'après guerre. Le cours d'eau est alors assimilé à une simple réserve d'eau, sans considération pour le territoire de la rivière. La ressource, c'est l'eau, en tant que fluide, elle est envisagée d'un point de vue d'abord quantitatif et conduit à des modalités de gestion spécialisée : les cours d'eau sont aménagés et gérés de façon à satisfaire un usage de l'eau jugé prioritaire (navigation, électricité, irrigation...). Au cœur de cette approche, il y a l'idée d'isoler les problèmes et donc les usages pour les traiter indépendamment les uns des autres. La décision est de type mono-acteur fondée sur des critères simples. Elle se caractérise par une faible analyse des pratiques et des besoins réels, mais aussi par un éloignement des lieux de décision par rapport à l'objet de gestion ce qui donne lieu à la diffusion de règles de gestion uniformes. Trois logiques conduisent l'action. La première est administrative. Elle se traduit par le

¹¹ Les lois de 1898 sur le régime des eaux et celle de 1919 sur l'usage de l'énergie hydraulique constituent de ce point de vue des moments fondateurs.

renforcement de l'intervention publique dans la gestion des milieux par la voie réglementaire. La seconde est technique. Elle concourt activement à transformer les milieux en fonction de finalités économiques et commerciales, sanitaires et sécuritaires. Il s'agit en effet d'atteindre la maîtrise la plus totale des flux afin d'éviter les fluctuations du régime des eaux. La troisième est économique. Elle envisage et utilise l'eau comme une ressource de laquelle elle tire un profit et qu'elle inscrit au sein d'un marché où règne l'offre et la demande. Il semble que ce modèle ait été efficace jusqu'à ce que les problèmes de gestion de la ressource ne deviennent trop complexes et se caractérisent par leurs interdépendances poussées, par une volonté des consommateurs de devenir citoyens et enfin par l'intégration progressive de la dimension environnementale dans les décisions. Tant qu'il s'est agi de répondre aux problèmes par des travaux de génie civil ou sanitaire, le modèle de gestion de la ressource par filière a réagi avec efficacité. Mais ce modèle possède les défauts de ses qualités ; la faiblesse historique des pouvoirs locaux, une puissante organisation pyramidale, une confiance démesurée dans le progrès technique, une sectorisation poussée vont rendre ce modèle inadapté à mesure qu'émerge une approche environnementale de la gestion de la ressource et de l'aménagement des cours d'eau.

b) Les politiques environnementales de gestion de la ressource

A la fin des années 1980 et au cours des années 1990, les options techniques et les programmes d'aménagements lourds de l'après guerre font l'objet d'importantes contestations et se voient désavouées sur plusieurs aspects : d'un point de vue sécuritaire tout d'abord mais surtout d'un point de vue environnemental. Ayant une portée idéologique de plus en plus marquée, le mouvement écologiste prend de l'ampleur et propose une autre vision de l'aménagement des cours d'eau et des fleuves. Il dénonce le productivisme agricole et « la course à l'irrigation ». Il s'oppose aux remembrements, au drainage des fonds de vallées ou encore aux travaux de rectification des berges. Ils luttent également pour la préservation des milieux associés à la rivière notamment de part leurs rôles épurateurs et d'écrêtement des crues : sont donc valorisées la conservation des prairies et des zones humides, la végétalisation des berges, la préservation de bandes enherbées, ou la conservation des méandres. Sur la Loire, dès 1986, et en réaction à un vaste projet d'aménagement et d'endiguement, est constitué le « Collectif Loire vivante » à l'initiative de la WWF et de la FFSPN. « Il dénonce une gestion parcellisée, éclatée de la Loire, allant ainsi à l'encontre du concept d'hydrosystème » (Rode, 2010). Ainsi le Collectif demande en 1988 une étude d'impact global des projets en cours sur le bassin. Ce collectif aura gain de cause puisqu'en 1994, le « Plan Loire Grandeur Nature » rompt avec la logique du protocole de 1986. Même logique sur le bassin du Rhône où un premier Plan d'action Rhône est élaboré en 1992, suivi six ans plus tard d'un Programme Décennal de Restauration Hydraulique et Ecologique. Pour se faire entendre ces groupes optent pour des modalités d'actions nouvelles (manifestations, actions spectaculaires médiatisées, désobéissance civile, production de contre-expertise et de savoirs alternatifs) qui peuvent avoir certaines conséquences politiques.

Le discours écologiste se répercute dans la société civile et dans le monde scientifique. Le lancement à partir du milieu des années 1980 des *Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement* (PIREN) du CNRS est à cet égard particulièrement révélateur. Sur le Rhône, le Rhin, la Garonne puis la Seine, ces programmes de recherche visent à améliorer la connaissance de ce que l'on nomme dorénavant des hydrosystèmes, compris comme « une portion de l'espace géographique, plus ou moins naturel ou anthropisé (anthropisation), où s'effectue le cycle de l'eau, dans lequel, pour des raisons épistémologiques, les eaux courantes ont la première place de l'étude (...) Prenant en compte les interrelations longitudinales, latérales et verticales, l'hydrosystème est un terme souvent utilisé pour qualifier un bassin-versant à l'intérieur duquel s'organise un réseau hydrographique qu'on souhaite étudier de manière systémique afin d'aboutir à des propositions de gestion » (Hypergé).

La critique du paradigme techniciste et l'avènement de l'environnement comme question sociale et politique trouvera alors une certaine traduction réglementaire : la loi « pêche » de 1986 dépasse les enjeux de gestion des cheptels piscicoles et déploie un large éventail réglementaire relatif à la protection des milieux riverains et aquatiques. On assiste également à une reconnaissance politique, juridique et sociale des zones humides et des marais. Déjà en 1971, la Convention de Ramsar était « désireuse d'enrayer les empiétements progressif et la disparition des zones humides ». Le droit français s'enrichit à partir des années 1990 de nombreux textes à portée réglementaires afin d'organiser la protection de ces zones (plan d'action sur les zones humides 1995, Pôles-relais Zone Humide 2001). La mise en œuvre des *Plans de Prévention des Risques d'Inondation* (PPRI) à partir de 1995 joue en la faveur d'une gestion plus douce du risque et des inondations. Au système technique lourd de l'ouvrage écrêteur, on préfère désormais identifier des zones d'expansion de crue ou des casiers de surstockage. Alors qu'une politique européenne de l'eau (Barraqué, 1995) incitant les états européens à lutter contre la dégradation de la qualité des eaux se met en place dans les années 1990, le tournant réglementaire vers une écologisation des politiques publiques en France semble être pris en 1992 avec la loi sur l'eau. L'eau devient un « patrimoine commun » de la nation. La loi conforte le système Agence de l'eau et la territorialisation de la politique organisée en grands bassins hydrographiques depuis la loi de 1964. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) deviennent opposables et doivent proposer une véritable inscription territoriale des politiques de l'eau. La loi raisonne moins en terme de satisfaction de besoin, qu'en terme de partage d'un volume global pour les usagers d'un même bassin. Dans le même temps, la décentralisation (1982-1983), le renforcement de la coopération intercommunale au cours des années 1990, l'influence du droit de l'environnement et l'émergence du principe de participation vont favoriser la mise en œuvre de procédures tournées vers la concertation et basées sur une approche globale des problèmes liés à l'eau. Dans le même temps, à la faveur de la décentralisation, la gestion de l'eau se rapproche des usagers. Les collectivités locales deviennent les artisans de la gestion de l'eau par l'entremise des structures intercommunales. Ils mettent par exemple en œuvre les contrats de rivière qui constituent le volet incitatif du SAGE dont ils sont complémentaires. Les communes et leurs groupements, mais surtout les Conseils généraux et régionaux depuis 1990, s'appuient sur les Établissements publics

territoriaux de bassin (EPTB) qui assurent la maîtrise d'ouvrage d'études et parfois de travaux. Les vingt-six EPTB ne concurrencent pas les Agences de l'eau, ils en prolongent l'action sur le terrain (Pustelnik, 2008) « La gestion de l'eau est plus horizontale et participative que dans les années 1960 ; elle est plus complexe aussi car à chaque acteur sa stratégie » (Brun, 2009).

2. La Directive Cadre Eau ou l'émergence d'une « nouvelle culture de l'eau »

Comme nous venons de le voir, les principes de régulation fondés sur la planification, la confiance aveugle dans l'ingénierie civil et sanitaire, la libéralisation des marchés et l'omnipotence de l'Etat se trouvent, à partir des années 1980, progressivement remis en cause au profit de mécanismes adossés à la prise de conscience des interdépendances des usages, à la préservation des écosystèmes, à la collaboration entre acteurs et à la mise en place de formes institutionnelles délibératives (Marruto, 1997). La Directive Cadre Eau (DCE) participe de ce mouvement et constitue un tournant historique majeur dans le domaine. Une nouvelle culture de l'eau semble émerger.

a) *La ressource dans le prisme du développement durable*

La Directive Cadre Eau (DCE) institue en 2000 les principes d'une politique communautaire de l'eau. Elle constitue un tournant historique dans le sens où elle propose un cadre réglementaire et juridique unifié et cohérent applicable aussi bien aux eaux souterraines qu'aux eaux de surface ou marines afin de prévenir et diminuer les sources de pollutions, de promouvoir une « utilisation durable » de la ressource, de protéger les écosystèmes aquatiques et d'atténuer les effets des crues et des sécheresses (Parlement européen et Conseil de l'Union européenne, 2000). La directive constitue un saut qualitatif car il ne s'agit plus seulement de décréter des mesures contraignant l'activité économique ou de fixer des normes d'émission et d'immission (rejet industriel, eau potable, eau pour la conchyliculture, eau de baignade ...) comme pouvaient le faire les directives Nitrate (DNA) ou Eau Résiduaire Urbaine (DERU) de 1991. Avec la DCE, les critères de mesure de la qualité de la ressource s'élargissent considérablement. La qualité n'est plus seulement évaluée sur la base de critères chimiques mais aussi biologiques et physiques. D'autre part, la *qualité écologique* constitue désormais un objectif en soi, elle est mesurée grâce à une norme environnementale contraignante : le « bon état écologique ».

L'intention d'atteindre le « bon état écologique » est ambitieuse puisque l'Union Européenne fixe des objectifs environnementaux non plus seulement assortis d'obligations de moyens mais considère plutôt une obligation de résultats. Si les politiques nationales mises en œuvre n'obtiennent pas d'effets probants, les Etats pourront alors faire l'objet de sanctions économiques comme le prévoit le traité de Maastricht. Des mesures dérogatoires sont prévues mais les Etats devront démontrer, à l'aide de la théorie économique des coûts-bénéfices, que

les dépenses sont excessives par rapport au gain environnemental (Destandau et Rozan, 2008). En cela, la directive cherche à concilier intérêts économiques, préservation de l'environnement et acceptabilité sociale. En visant à promouvoir un développement des sociétés en fonction d'un usage de la ressource qui ne compromette pas celui des générations futures, c'est-à-dire qui soit écologiquement viable, qui se déploie en fonction de modèles économiquement pérennes et socialement acceptables, elle s'inscrit explicitement dans les prescriptions du développement durable (Barraqué, 2001). Dans cette perspective, la DCE poursuit une triple ambition : favoriser la préservation des milieux aquatiques grâce à des contraintes environnementales, se rapprocher de l'autofinancement des services et des infrastructures grâce à une tarification adaptée et donner la possibilité au public d'être associé aux décisions grâce à une gestion participative. Son principal apport est donc d'envisager pour la première fois les aspects environnementaux, socio-politiques et économiques de la ressource de manière intégrée.

L'exemple des services et des infrastructures liés à la production d'eau à destination de consommation humaine¹² (DCH) est de ce point de vue significatif des apports de la DCE. La directive impose de réduire le degré de traitement nécessaire à la production d'eau de consommation (art.7) en privilégiant la préservation de la qualité des eaux brutes (c'est-à-dire l'eau avant traitement) plutôt que d'axer les efforts sur des solutions curatives (station de traitement et de production d'eau potable). Cette approche privilégie une action sur les causes de la dégradation (pollutions diffuses) plutôt que d'encourager les solutions palliatives, techniquement complexes et économiquement coûteuses. « A une qualité basée sur des normes d'émissions (paramètres de potabilité) et une logique de moyens (solutions techniques et palliatives, effectivité des dispositifs), se superposent une exigence de qualité des eaux brutes et une logique de résultats (solutions préventives, efficacité des dispositifs) » (Roussary, 2010). Dans cette perspective, on vise plutôt à limiter l'accumulation de produits dangereux dans le milieu aquatique afin de préserver ce dernier mais également afin de limiter les efforts techniques et les coûts économiques d'opérations d'épuration de la ressource. L'ère du génie civil, chimique et sanitaire se clos pour faire place à une recomposition des questions relatives à l'eau potable articulant problèmes sanitaires, économiques et environnementaux. Recomposition qui implique des reconfigurations des modes de gouvernance et notamment par un renforcement de l'information et de l'implication des citoyens-consommateurs aux enjeux concernant l'eau potable. En cela, la DCE privilégie une approche par la gouvernance des territoires et la limitation des pollutions diffuses plutôt qu'une gestion sectorielle et essentiellement curative. Elle vise à agir sur les déterminants socio-écologiques à l'origine de la dégradation des milieux aquatiques. Pour cela, elle envisage une action non plus seulement sur l'eau en elle-même mais sur l'ensemble du bassin versant que la rivière draine.

b) Gouvernance participative et territorialisation de la ressource

¹² Par « eaux DCH » on entend les eaux fournies par un réseau de distribution public ou privé.

Pour atteindre l'objectif d'un « bon état écologique » des cours d'eau, la DCE retient une politique territorialisée de gestion par bassin hydrographique (« District hydrographique »), inspirée des modèles centralisés français ou espagnols (Clarimont, 2009). Dans le cadre de procédures démocratiques, il s'agit tout d'abord de définir un objectif de qualité pour l'ensemble des cours d'eau, des eaux souterraines et des eaux littorales en fonction de leurs caractéristiques écologiques (les masses d'eau). Cet « Etat des lieux » ou « Caractérisation du district hydrographique » a pour objet de « lister les masses d'eau risquant de ne pas atteindre le « bon état » et d'identifier les principales sources de pollution ainsi que leur importance relative dans le tissu économique du bassin versant » (Destandau, Rozan, 2008). La seconde étape vise à développer une stratégie d'actions (« Programmes de mesure » et « Plan de gestion ») permettant d'atteindre ces objectifs. Cette politique est basée sur les données de l'Etat des lieux « pour estimer le potentiel coût-efficacité des mesures afin d'en déduire la meilleure combinaison pour atteindre l'objectif » (Destandau, Rozan, 2008).

Au-delà de cette territorialisation des politiques de l'eau, les auteurs de la directive ont conscience que les objectifs de la directive ne pourront être mis en œuvre à l'échelle locale que dans le cadre d'une démarche descendante (« top down »). Ils insistent sur le fait « qu'il convient que les décisions soient prises à un niveau aussi proche que possible des lieux d'utilisation ou de dégradation (...) en cela elle requiert également l'information du public, la consultation et la participation du public, y compris les utilisateurs » (DCE, article 13 et 14). L'exemple de Natura 2000, une autre directive européenne, amène en effet à penser que la mise en œuvre de la DCE va être longue, conflictuelle, les évaluations parfois décevantes, tout cela dans un contexte économique, social, politique et environnemental mouvant. A n'en pas douter, une démarche ascendante (« bottom up ») est donc à combiner avec la précédente. Si l'objectif d'atteindre le « bon état écologique » reste un mot d'ordre venu d'en haut, dont les finalités restent mal comprises et apparaissent aux riverains décalés par rapport aux enjeux locaux, il n'a que peu de chance d'aboutir à un projet durable et partagé. Autour de l'application locale de la DCE, se développent d'ailleurs des situations conflictogènes qui font la une de la presse régionale et qui ont suscité de nombreuses recherches scientifiques en sciences humaines et sociales¹³. Ces dernières ont montré le déficit flagrant de gouvernance et de débat démocratique autour de l'application locale de la DCE. Ainsi pour saisir dans quelle mesure des politiques décidées en haut lieu peuvent avoir une consistance à une échelle locale, des procédures de dialogues et de concertation avec les riverains et les usagers de la ressource doivent être mis en place.

¹³ On pense en particulier aux travaux de Régis Barraud (2006) ou de Marie-Anne Germaine (2012). On pourra également se reporter à la recherche actuellement menée autour du programme ANR JC « Représentations des paysages et de la nature dans les petites vallées de l'Ouest de la France face aux projets de restauration écologique ». Voir le carnet consacré à cette recherche : <http://reppaval.hypotheses.org/>

Dans ce contexte de recomposition des enjeux, des jeux d'acteurs et de la gouvernance de la ressource, le Conseil départemental des Deux-Sèvres s'interroge et cherche à expérimenter de nouvelles méthodologies opérationnelles qui pourraient envisager la question de la gestion de la ressource et de l'aménagement des cours d'eau d'un point de vue de sa complexité et participer à une application locale de la DCE. Or face aux problèmes que posent la diversité d'attentes sociales pourtant interdépendantes, la multiplicité d'objectifs qui ne peuvent être traités de manière fragmentaire et la reconfiguration des finalités de l'action publique en matière de politique de l'eau et d'aménagement des cours d'eau, il importe aujourd'hui de pouvoir se référer à un cadre intégrateur de réflexion et d'action qui rende à la fois manifestes et gérables les interrelations entre les différentes dimensions et implications d'une action menée sur les rivières et sur les fonds de vallées qu'elles drainent, ainsi que sur les environnements associés. La démarche mise en œuvre dans la haute vallée de la Sèvre niortaise cherche à construire un cadre expérimental de cette nature qui puisse répondre à la complexité du problème posé par la DCE, la gestion de l'eau et l'aménagement des cours d'eau. Or l'élaboration d'un tel cadre ne semble pas donné d'avance puisque sa construction renvoie à l'analyse de systèmes complexes d'interdépendances entre des facteurs politiques, territoriaux, économiques, écologiques et culturels liés à la ressource hydrique.

B. A la recherche du « bon état écologique » : controverses socio-environnementales, incertitudes épistémologiques et éthiques environnementales

1. Le « bon état écologique » entre état de référence et normes environnementales

L'intérêt et l'aspect novateur de la DCE résident donc sur le fait qu'elle propose pour la première fois à l'échelle de l'Union européenne une *gestion intégrée* par bassin versant. Dans le même temps, la DCE constitue une politique fortement marquée par une dimension écologique. Elle impose aux états européens d'atteindre le « bon état écologique » à l'horizon 2015. Concept non scientifique et largement inspiré de la théorie économique, le « bon état écologique » fait l'objet de nombreuses controverses notamment du point de vue des modèles spatiaux et temporels qu'il induit.

a) Le « bon état écologique » : un concept inspiré de la théorie économique

Si elle apporte de notables progrès sur de nombreux aspects relatifs à la gestion de l'eau, la DCE s'adosse sur des critères de qualité écologique qui suscitent de nombreuses interrogations. Celles-ci tournent spécifiquement autour de la notion de « bon état écologique » qui, comme nous l'avons vu précédemment, constitue le cœur du dispositif réglementaire. Le premier obstacle à une compréhension de ce terme est qu'il ne fait à aucun moment l'objet d'une définition claire. Cependant, une lecture attentive de la DCE permet de dire que la qualité n'est plus seulement mesurée à l'aune de critères chimiques mais recoupe une combinaison de paramètres biologiques, chimiques et hydromorphologiques. Ainsi, une rivière est caractérisée par un « bon état écologique » si sont jugés satisfaisant :

- la composition et l'abondance de la flore et de la faune aquatiques,
- le régime hydrologique (qualité et dynamique du débit d'eau, continuité piscicole et sédimentaire, conditions morphologiques ...)
- des paramètres chimiques (température de l'eau, concentration en nutriment et en polluants ...).

Le « bon état » constitue la seconde catégorie de qualité sur un panel qui en compte cinq : le « très bon état », le « bon état », l'« état moyen », l'« état médiocre » et le « mauvais état ». Ces critères sont évalués à l'aune d'un « état de référence » qui est l'image théorique d'un milieu qui n'aurait subi aucune transformation due aux activités humaines. Dans cette perspective, le « très bon état » correspond à des conditions écologiques non altérées c'est-à-dire n'ayant subies aucune ou très peu de pressions anthropiques. La norme environnementale est ici construite à partir de l'examen de l'écart qu'il existe entre la situation actuelle et cette situation théorique. Comme l'a montré Loupsans (2013), ce principe d'écart entre une situation réelle et une situation théorique de référence procède d'une traduction et d'un transfert conceptuel de notions issues des sciences économiques et utilisées par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique : « l'OCDE utilise ce principe pour

mesurer les effets distributifs liés à l'utilisation d'instruments économiques dans les politiques de l'environnement et propose dans ce cas de prendre comme référence une situation de non-réglementation et une situation de forte réglementation pour mesurer l'impact de la mise en œuvre d'un système de taxes ou de permis négociables. Il s'agit en d'autres termes de mesurer l'ampleur des incidences initiales pour les entreprises, les ménages, les autorités publiques puis d'évaluer les incidences finales pour les différents groupes ».

Pourtant, cette approche comparative entre l'état contemporain et l'état de référence est considérée par beaucoup de scientifiques et d'écologues comme un non sens (Lévêque, 2008 ; Loupsans, Gramaglia, 2011). Le « bon état écologique » semble renvoyer à un objectif nostalgique adossé à un jugement de valeur sur l'état souhaitable de cours d'eau très différent et soumis à des pressions variables. En effet s'il y a un « bon état », cela suppose qu'il existe également un « mauvais état ». Or si le premier est celui qui se rapproche le plus d'un état sans perturbations humaines, le second est celui où l'anthropisation est la plus forte. Les écosystèmes fortement modifiés seraient donc par essence dévalorisés par rapport à des systèmes qui réuniraient le maximum de caractéristiques d'une « nature première ». Par ailleurs, le concept d'« état de référence » sur lequel s'appuie la DCE supposerait l'existence d'un état écologique stable et en équilibre qui puisse servir de modèle. Or comme l'indique Bouleau (2011), « l'environnement, même si on n'y “touche” pas, ça bouge ».

Outre les difficultés théoriques et méthodologiques (autour du concept d'« état de référence »), mais aussi pratiques et opérationnelles (dans un continent caractérisé par la très grande diversité des situations territoriales et hydrologiques) ou encore financières (les consommateurs sont-ils en effet prêts à payer le coûts de pareils investigations ?) de la détermination d'un tel patron, cette manière de voir apparaît dépassée à l'heure où la discipline écologique remet largement en cause « l'équilibre de la nature » et perçoit la perturbation comme une donnée constitutive des dynamiques écologiques (Levêque, 2013). Le concept de « bon état », intrinsèque à la DCE et qui apparaît dans la littérature scientifique en même temps qu'elle, fait ainsi l'objet de significatives remises en cause et d'importantes controverses aussi bien chez les scientifiques que chez les gestionnaires. Comment expliquer le succès du concept de « bon état écologique » ?

b) *Le « bon état écologique » : un concept non scientifique mais qui permet de quantifier*

Les travaux de Delphine Loupsans et de Christelle Gramaglia (2011 ; 2013) sur la « sociogénèse » de la DCE permettent d'apporter quelques fragments de réponses à cette question difficile. Au terme d'une enquête auprès des experts qui ont participé aux réflexions et à l'écriture de la Directive, ces auteurs expliquent que la détermination de cette notion est le résultat d'un compromis lui-même issu d'un long processus de négociation qui, piloté par la Direction Générale de l'Environnement de la Commission européenne, convoque des scientifiques et des experts, des représentants des Etats membres ainsi que des représentants des associations de défense de l'environnement, des principaux émetteurs de pollution et des entreprises de l'eau. Ce processus de réflexion et de rédaction débute au colloque de Francfort

en 1988 et dure environ onze années. Dans sa première phase (1988-1994), le projet est entre les mains d'hydrologues, d'hydrobiologistes et de spécialistes en écologie aquatique qui réfléchissent sur la base de modèles strictement naturalistes sophistiqués (Barraqué, 2001). Les connaissances et les prises de positions de ces savants, élaborées à l'occasion de conférences internationales et de groupes de travail informels, doivent permettre d'équiper et de rédiger une directive visant à réduire les pollutions et à préserver la qualité des ressources hydriques en Europe. A l'issue de ce travail, une première directive intitulée Directive Ecologique, voit le jour en 1994. Celle-ci constitue une traduction juridique des réflexions des scientifiques engagés dans le processus. Trop ambitieuse et par conséquent jugée inapplicable, elle est rejetée par le Conseil de l'Europe. Elle constitue cependant la base d'un nouveau cycle de réflexion et de négociation (1995-1999) qui cette fois marginalise largement les « scientifiques-chercheurs » au profit de « scientifique-experts » et de « scientifiques-publics » (Loupsans et Gramaglia, 2011). Ce cycle débouche en 1999 sur la finalisation de la directive que nous connaissons aujourd'hui et sur son approbation en 2000. Ici brièvement exposée, cette histoire des rapports entre expertise et production normative montre que, d'un point de vue organisationnel, on observe tout d'abord une surreprésentation des sciences naturelles. On observe ensuite une marginalisation progressive des scientifiques au profit des gestionnaires. Ce processus d'exclusion, de sélection et de traduction des savoirs scientifiques conduit à l'émergence du concept de « bon état écologique », sans que les savants conviés en soient directement les auteurs. On comprend en cela qu'il s'agit plutôt d'un terme conçu spécifiquement par et pour les politiques publiques et qui bien que souvent présenté comme scientifique ne relève pas directement de ce domaine. Issu d'une séquence de 11 ans d'après négociations, le « bon état » est le résultat d'un compromis visant à traduire politiquement des concepts écologiques et qui accouche d'un concept au caractère flou. Etablie sur des soubassements instables, la norme doit pour se stabiliser et être en capacité de porter des politiques publiques avoir recourt à la théorie qui offre le plus de possibilité de quantifier. Dans cette perspective, un choix entre des cultures scientifiques est réalisé. Ce choix, qui montre une appétence particulière pour l'écologie des populations, branche de la discipline qui raisonne en terme de liste d'espèces jugées caractéristiques, plutôt qu'à une écologie fonctionnelle qui insiste sur les relations systémiques et dynamiques qu'entretiennent les espèces et les biotopes, a pour corollaire d'aisément permettre la mise en place d'indicateurs. Dans cette perspective, le « bon état » consiste à déterminer des listes de paramètres écologiques. Est alors qualifié en « bon état » l'écosystème qui contient le maximum de ces variables. En cela, les éco-indicateurs permettent facilement d'évaluer l'état d'une masse d'eau ou d'identifier des altérations qui justifient l'action. Ces indicateurs écologiques donnent en outre la possibilité de quantifier les dommages occasionnés par l'activité humaine et ainsi de facilement définir et évaluer le niveau souhaitable d'action sur les milieux afin de compenser et de restaurer le « bon état ». On se retrouve ainsi dans cette situation paradoxale qui fait qu'un concept qualitatif et nécessairement mou (le bon état et la qualité écologique) est encadré par des normes rigide et quantitative (liste des éco-indicateurs).

- c) *Un modèle paysager de référence façonné par l'hydromorphologie, un modèle temporel façonné par le climax*

Une des caractéristiques de la DCE est d'avoir considérablement élargi le panel de critères permettant de mesurer la qualité de la ressource. Pour évaluer le « bon état » d'un milieu aquatique, la DCE ne retient plus seulement des critères chimiques ou biologiques, mais également physiques. Ainsi, on ne se contente plus seulement de diminuer les épanchements de matières polluantes ou de favoriser le retour d'espèces « clefs de voûte » de l'écosystème aquatique, mais bien d'agir directement sur la morphologie du cours d'eau. L'hydromorphologie devient la discipline reine (Catalon, 2015). En cela, il s'agit de ménager un espace de liberté et de divagation aux cours d'eau ainsi que de restaurer sa dynamique physique (transport de matériaux lourds et légers, débordement, érosion des berges, divagation ...). Une rivière est en « bonne santé » si sa dynamique hydraulique n'est plus entravée. Dans cette perspective, la qualité de ces milieux ne se mesure plus seulement à l'aune de critères chimiques, il convient aujourd'hui d'agir directement sur la structure même du cours d'eau. On entre en cela dans le paradigme de la gestion physique des cours d'eau. L'objectif est ainsi de rétablir les dynamiques physiques des cours d'eau qui elles-mêmes garantissent la diversité biologique des milieux aquatiques. Cette gestion physique des cours d'eau implique la mise en œuvre d'opérations de *désaménagement* et de restauration qui visent en particulier le rétablissement des continuités écologiques aussi bien sédimentaires que piscicoles. Hydrobiologie et hydromorphologie apparaissent ainsi complémentaires puisque la libre circulation des poissons et des sédiments ne peut réellement advenir qu'en rétablissant des profils en long et en travers plus conforme à un fonctionnement non entravé par les aménagements anthropiques. Si les expériences de restauration écologiques et de gestion physiques des cours d'eau étaient peu nombreuses dans les années 1990¹⁴, on observe depuis la parution en 2000 de la DCE, une inflation normative et réglementaire¹⁵ qui favorise la prolifération de ce type d'opérations « dont l'Onema (2010), fournit une présentation de la diversité dans un recueil d'expériences : préservation des zones humides, effacement partiel ou total d'obstacles transversaux, suppression ou dérivation d'étangs sur cours d'eau, reconnexion des annexes hydrauliques, reconstitution du matelas alluvial, suppression des contraintes latérales, modification de la géométrie du lit mineur ou moyen, reméandrage, retour du cours d'eau dans son talweg d'origine ou encore remise à ciel ouvert d'un cours d'eau» (Germaine et Barraud, 2013).

En insistant sur la gestion physique des cours d'eau, la DCE contient des *modèles paysagers de référence* compris comme un ensemble de « référents formels (...) grâce auxquels il est possible de lire un espace et de le qualifier en tant que “paysage” » (Cadiou et Luginbuhl, 1995) et qui offrent un horizon à l'action. Ces modèles sont inspirés par l'hydromorphologie.

¹⁴ La loi pêche de 1984 et les dispositifs réglementaires relatifs à la circulation des espèces piscicoles, et notamment des espèces nobles comme les salmonidés ou les anguilles, avaient timidement introduits cette question de la gestion écologique des cours d'eau. On trouve également des expériences menées sur les marais de Vernier (Eure) et d'Orx (40)

¹⁵ On pense en particulier à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) promulguée en 2006 ou le Grenelle de l'Environnement et l'injonction à la mise en œuvre des Trames vertes et bleues.

Dans cette perspective, les rivières anthropisées sont systématiquement qualifiées dans des termes mortifères. Les eaux stagnantes constituées par les seuils, les chaussées et les ouvrages hydrauliques sont mortes. Elles n'accueillent d'ailleurs qu'une forme de vie dégradée alors qu'une rivière naturelle ou restaurée est vivante et diversifiée. Se dégage de cette nouvelle forme de d'action une esthétique de l'eau vive et courante où la référence archétypale est celle de la rivière à méandrage actif et à bancs de graviers. Ainsi, tout ce qui pourrait entraver l'écoulement libre et naturel des eaux est perçu négativement. Les modèles proposés par la DCE ne sont pas seulement d'ordre spatiaux et paysagers, ils sont également d'ordre temporels et historiques. En effet, la rivière libre et décorsetée de l'emprise anthropique fait référence à une rivière originelle qui est celle du climax. Le modèle à atteindre est celui d'une rivière d'avant les perturbations anthropiques. En cela, la DCE contient à la fois un modèle paysager et un modèle historique.

2. Recréer la nature : action thérapeutique et ingénierie réparatrice

En cherchant à ordonner et à classer les milieux aquatiques par ordre, du plus préservé (le « très bon état ») au plus dégradé (le « mauvais état »), et en établissant un indicateur commun à partir duquel évaluer les impacts négatifs (l'état de référence), la DCE renvoie à l'idée que le « bon état écologique » consiste à se rapprocher d'une situation non impactée par les activités humaines. Or dans un continent marqué par une longue histoire des aménagements hydrauliques, seule une action de *restauration écologique* pourrait permettre d'atteindre cet objectif et de respecter cette nouvelle norme. Dans cette perspective, atteindre le « bon état écologique » consisterait, dans la plupart des cas, à rétablir des milieux aquatiques afin qu'ils obtiennent les mêmes attributs et qualités que des systèmes non perturbés. Derrière la DCE, il y a donc cette idée qu'il devient aujourd'hui nécessaire de mettre en œuvre une restauration écologique des cours d'eau. Le temps est venu d'une action thérapeutique portée par une ingénierie réparatrice. Mais qu'est-ce que peut bien vouloir dire « restaurer » écologiquement un cours d'eau ? L'homme pourrait-il réellement refaire ce qu'il a défait ? Devoir moral pour certain, illusion démiurgique pour d'autres, la restauration écologique forme aujourd'hui un corpus de connaissance en construction ainsi qu'une pratique en débat mais en plein essor qui trouve avec la DCE une formidable plateforme d'expression et d'expérimentation. Dans la continuité des analyses présentées ci-dessus, il convient à présent de présenter les fondements scientifiques, politiques, philosophiques et éthiques de telles pratiques. Nous chercherons en particulier à analyser les concepts sur lesquelles cette science appliquée est basée. Il s'agit notamment de comprendre leurs portées heuristiques et leurs limites.

a) *La restauration écologique : une discipline de crise*

Dans son acception actuelle, la restauration écologique est une discipline jeune qui se rattache au vaste courant de pensée de la biologie de la conservation¹⁶. Cette *mission-oriented science* souvent associée aux mouvements activistes en matière de protection de l'environnement s'est développée dans les années 1980 en réaction, nous dit l'un de ces principaux théoriciens, à « l'extinction massive de la biodiversité causée par l'augmentation rapide de la population humaine et de ses activités » (Primack, Sarrazin et Lecomte, 2012). Elle combine recherche scientifique et activité normative, écologie théorique et écologie appliquée, avec tout d'abord pour but de documenter la diversité biologique, puis d'examiner l'impact des activités anthropiques et enfin de proposer des approches pratiques pour prévenir l'extinction des espèces. En cherchant à « réparer les dégâts causés par le mauvais usage que l'homme a pu faire de la nature et de ses ressources » (Aronson et Le Floch, 1995), la restauration écologique constitue une branche de cette « science de crise ». Venue d'outre Atlantique, les théoriciens de la discipline attribuent à Aldo Léopold et John Curtis la première initiative en la matière. Dès 1934, l'Arboretum de l'Université du Wisconsin-Madison avait en effet servi d'espace laboratoire pour mener des opérations de reconstitution des communautés prairiales nord-américaines dégradées par les effets du *Dustbowl*. Avec son acolyte John Curtis, l'auteur de *L'Almanach d'un comté des sables* apparaît donc comme un prestigieux précurseur.

La restauration est « l'action consistant (...) à remettre en place un état précédent qui a été altéré » (Littré). Ce terme est emprunté au vocabulaire de la muséographie : restaurer un meuble ou un tableau c'est le remettre dans son état initial. Il est également utilisé par les politologues : on restaure une dynastie sur le trône qu'elle avait perdu. En matière d'écologie, la restauration consisterait à permettre à des écosystèmes dégradés de revenir à un « état naturel avant perturbation ». Elle recouvre toutes les expériences mises en œuvre « en vue de réparer les dégâts causés par le mauvais usage que l'homme a pu faire de la nature et de ses ressources » (Le Floch et Aronson, 1995). Est alors défini la restauration écologique comme « le processus d'accompagner et d'assister le rétablissement d'un écosystème qui a été endommagé, dégradé, détruit¹⁷ » (Aronson et Clewel, 2010).

¹⁶ « L'émergence de la biologie de la conservation est une réponse de la communauté scientifique à la crise d'extinction actuelle. (...). Ainsi, la biologie de la conservation est bien, dans tous les sens du mot, une discipline de crise : elle doit passer du statut de science qui enregistre des catastrophes à celui d'une science d'action, qui permette d'élaborer des plans scientifiquement fondés pour empêcher les catastrophes écologiques ».

<http://www.universalis.fr/encyclopedie/protection-de-la-nature-mesures-de-conservation-des-especes/5-la-biologie-de-la-conservation/>

¹⁷ « La Restauration écologique est une action intentionnelle qui initie ou accélère l'autoréparation d'un écosystème en respectant sa santé, son intégrité et sa gestion durable. La plupart du temps, l'écosystème qui a besoin d'être restauré a été dégradé, endommagé, transformé ou entièrement détruit, résultat direct ou indirect de l'activité humaine. Dans certains cas, ces impacts sur les écosystèmes ont été causés ou aggravés par des phénomènes naturels, tels que les incendies, les inondations, les tempêtes ou les éruptions volcaniques, à tel point que l'écosystème ne peut retrouver son stade antérieur à la perturbation ou sa trajectoire d'évolution historique. La restauration tend

Un écosystème est considéré comme dégradé à partir du moment où des éléments perturbateurs (« la plupart du temps résultat de l'activité humaine ») le détournent de sa « trajectoire d'évolution historique » au point qu'un ou plusieurs *seuils d'irréversibilité* sont atteints. La capacité d'un écosystème à résister aux perturbations afin de revenir à son état antérieur stable (*résilience*) est ainsi considérée comme troublée et le système s'inscrit dorénavant dans une trajectoire historique dégradée. L'action restauratrice consiste alors à piloter une intervention contenant plus ou moins d'ingénierie afin de permettre à l'écosystème endommagé de retrouver son état stable avant perturbation. Afin d'évaluer le succès relatif de ces opérations, il convient de définir des critères écologiques de référence qui agissent comme indices d'appréciation de l'activité restauratrice. Cet état, considéré comme « indigène et historique » établi un repère dans l'histoire de l'écosystème et constitue la cible de l'action. Cependant certains auteurs estiment qu'il est bien souvent « difficile de déterminer avec exactitude à quoi ressemblaient ou comment fonctionnaient les écosystèmes historiques ou préhistoriques préexistants » (Aronson et al., 1995). L'écologue restaurateur s'accorde alors la possibilité de choisir des *écosystèmes de référence* qui peuvent être identifiés « grâce à la proximité d'écosystèmes similaires pas ou très peu modifiés par l'homme » (Bangirina, Hakizimana et Bogaert 2010). L'état de référence peut donc être soit historique, soit géographique. On s'accorde également la possibilité de choisir des écosystèmes de substitution dénommés *stades alternatifs stables*.

Comme la figure suivante nous le montre, la restauration écologique recouvre un large panel d'actions et d'outils qui font intervenir à différents degrés l'écologue. Trois « voies d'intervention » peuvent être distinguées. La première est la restauration. Ici la dégradation n'a pas atteint un seuil d'irréversibilité et la trajectoire historique peut être retrouvée sans qu'une intervention lourde soit nécessaire. L'action joue essentiellement sur les *capacités de résilience* de l'écosystème permettant une intervention légère se limitant à diminuer, à contrôler ou à stopper les facteurs de pressions anthropiques à l'origine de la dégradation. L'action restauratrice vise à rétablir l'écosystème préexistant du point de vue de sa structure, de sa biodiversité et de sa dynamique propre afin qu'il puisse s'autoréguler. La réhabilitation constitue la seconde voie d'intervention. Celle-ci intervient lorsque les pressions anthropiques ont été trop importantes et s'inscrivent dans une temporalité trop longue. Alors un seuil de résilience est franchi et la capacité d'autoréparation de l'écosystème sera impossible. La trajectoire de l'écosystème s'est définitivement éloignée de sa trajectoire historique de référence. L'intervention doit alors se faire plus lourde et passe par une ingénierie écologique sur différents éléments du système (sol, réseau hydrique, (ré)introduction d'espèces végétales ou animales ...). On notera que si la restauration peut permettre un retour à l'écosystème non dégradé, la réhabilitation ne permet que de revenir à un état alternatif simplifié stable. On notera également que si dans le premier cas, l'intervention consiste simplement à maîtriser les impacts anthropiques dégradants, dans le second, l'intervention impose un « démarrage

vers le retour d'un écosystème à sa trajectoire historique ». (Society for ecological restoration international science & policy working group, 2004)

forcé ». Enfin, la réaffectation est prescrite par l'écologue lorsqu'un ou plusieurs stades d'irréversibilité ont été franchis et que l'écosystème a subi une transformation ainsi qu'un changement radical d'usage. Alors s'impose une action inscrite dans la longue durée.

Ces interventions restauratrices ne seront effectivement opérantes que si elles résonnent à l'échelle du paysage défini comme « un assemblage d'écosystème interagissant d'une manière qui détermine des patrons spatiaux qui se répètent et sont reconnaissables » (Forman et Godron, 1986). Ainsi une des conditions de réussite de la restauration écologique est la réintégration dans un système d'intervention réalisé à une échelle plus large qui peut combiner restauration, réhabilitation et réaffectation.

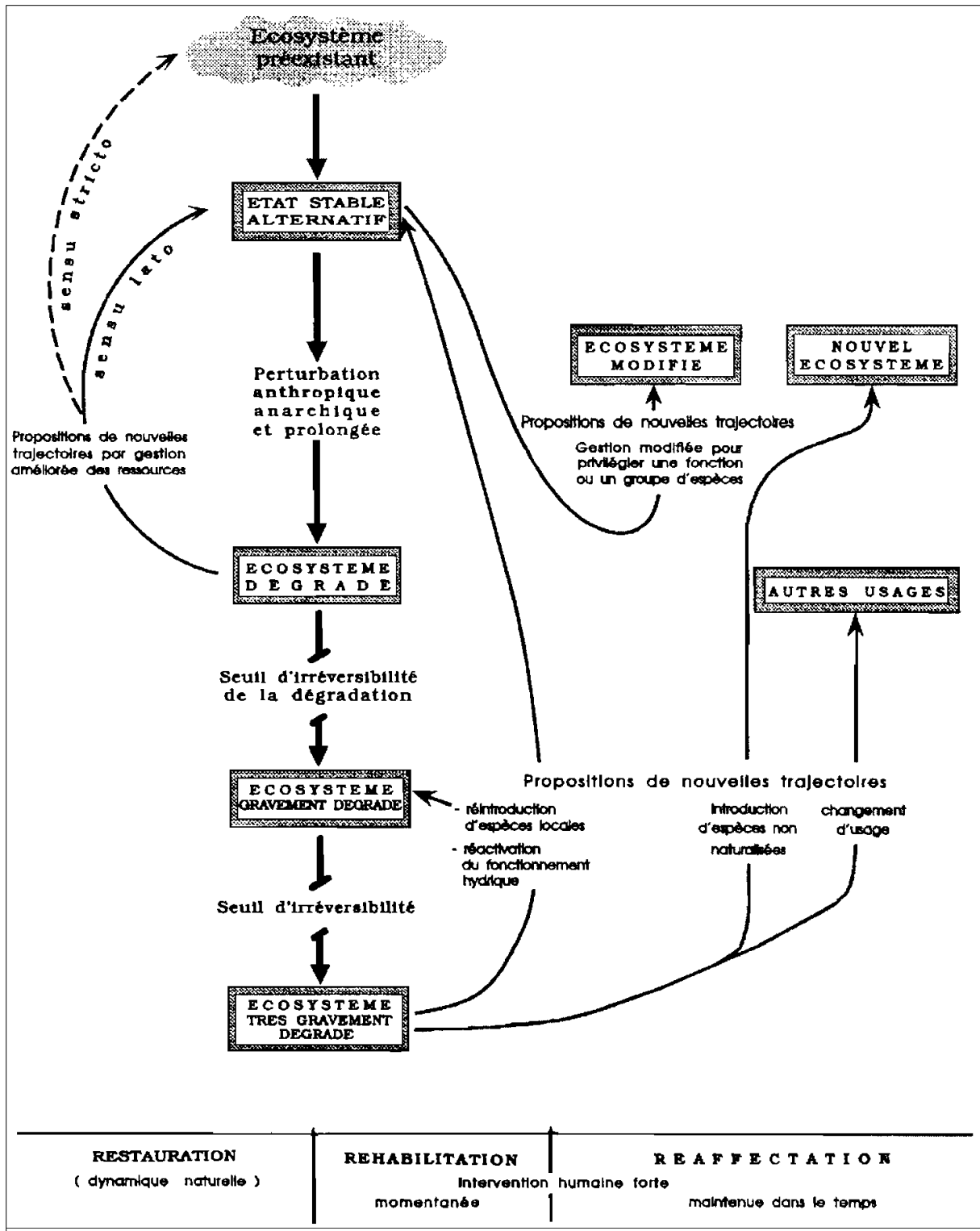


Figure 5 Modèle général décrivant la dégradation des écosystèmes et les trois voies majeures envisagées pour y remédier. (Aronson et al, 1995)

b) *Les controverses épistémologiques : les états de références ou le retour insoupçonné du climax*

En première analyse, la restauration écologique apparaît donc comme une activité qui cherche à donner la possibilité aux écosystèmes perturbés de revenir à une trajectoire historique. Pour ce faire, elle construit avec les outils de l'écologie scientifique un état de référence qui constitue la cible de l'action restauratrice. Il s'agit d'intervenir sur le ou les éléments qui perturbent l'équilibre dynamique des systèmes afin de retrouver un fonctionnement originel avant perturbation. Cette pratique s'appuie sur une vision cyclique des processus naturels. Cette image d'une nature stable, autorégulée qui rejoint toujours un stade d'équilibre revient à remettre au goût du jour la théorie du *climax* telle que F.E. Clemens l'avait élaboré au début du XX^{ème} siècle dans son ouvrage sur les successions végétales (Clemens, 1916). Deléage (1991) insiste sur le fait que la théorie des successions et son point d'orgue, le climax « est au moins aussi importante dans les premiers développement de l'écologie que l'ont été les lois de Mendel pour les débuts de la génétique ». Pour Clemens, professeur de botanique à l'Université du Nebraska, les écosystèmes se développent en fonction de séries évolutives qui se succèdent selon un ordre précis. Ce principe que l'on nomme succession aboutit au climax qui est l'état le plus stable possible en fonction des conditions du milieu. A la manière d'un organisme, la nature naît, grandit et meurt, mais ces séries tendent toujours au retour vers un état d'équilibre essentiellement déterminé par les situations climatiques locales. De nombreux auteurs ont souligné les liens entre cette pensée de l'équilibre de la nature et la pensée judéo-chrétienne. Issue de la Création, la Nature est appréhendée comme un ordre immuable voulu par une intention. Désacralisée, laïcisée, cette pensée d'une nature structurée selon des principes de stabilité et d'harmonie reste vivace. « L'idée qu'il existerait une nature idéale reste très ancrée dans les esprits » (Lévêque, 2013).

Pourtant, les notions d'équilibre de la nature et de climax sur lesquelles reposent, consciemment ou pas, la restauration écologique ont fait l'objet de fortes controverses. Dès que Clements publia ses thèses, de nombreux contradicteurs les ont mises en causes. Pour W.S. Cooper, la stabilité du climax n'est que « l'illusion d'une stabilité » (cité in Génot, 2006) alors que H.A. Gleason « perçoit le monde vivant plus comme un continuum que comme une mosaïque de communautés, toujours en état d'équilibre relatif et temporaire » (cité in Deleage, 1991). D'une vision de l'équilibre faite de successions déterminées vers un stade ultime, on passe à une vision des phénomènes naturels faite de mutations permanentes dans des situations de hasard. Cette écologie des perturbations dite stochastique voit dans la perturbation le moteur de la diversité des communautés biologiques. Au sein de ce courant, les environnements sont toujours les produits d'une histoire dans laquelle les interventions humaines se combinent avec les dynamiques bio-physiques pour structurer les paysages et les milieux. L'homme n'est plus alors un perturbateur mais un élément parmi d'autre du système. Ces changements peuvent cependant se faire sur des temporalités longues, voir quasiment indétectables à l'échelle de l'observation humaine, donnant ainsi l'illusion de la stabilité. Dans cette perspective, il devient alors impossible de penser la réversibilité des écosystèmes. Autrement dit, les systèmes ne peuvent plus être considérés comme des ensembles statiques qui reviennent périodiquement à un état d'équilibre mais doivent plutôt être pensés en

fonction de trajectoires sans retour en arrière possible. Ainsi, « il y a à la base du paradigme de la restauration écologique, une prise de position idéologique qui va à l'encontre de l'évidence scientifique selon laquelle les systèmes sont sur des trajectoires irréversibles » (Levêque, 2013). L'avènement de cette écologie de la perturbation présente des implications théoriques fortes.

« Elle met fin au mythe d'un état de référence, dit pristine, et à la nostalgie d'un paradis perdu qu'il conviendrait de recréer, mais aussi à celui, tout aussi chimérique, de l'équilibre dynamique stationnaire qu'il faudrait atteindre, maintenir ou restaurer. Elle complique donc singulièrement le travail du chercheur qui doit admettre que les transformations et la variabilité des états du système analysé sont la règle alors que la stationnarité est seulement un état temporaire. D'où la nécessité de s'inscrire dans la longue durée et de développer une démarche rétroactive pour comprendre quels sont les processus hérités du passé encore à l'œuvre aujourd'hui. Mais alors qu'on ne peut modifier le cours du passé, celui du futur est encore ouvert et dépend des forces qui sont à l'œuvre, tels, par exemple, les choix de société en matière de développement et de cadre de vie ».

Levêque, Muxart, 2004, « Anthroposystème », *Hypergé*
http://www.hypergeo.eu/IMG/article_PDF/article_270.pdf

c) *Ethique environnementale*

Au centre de ce débat épistémologique, il y a bien plus qu'une controverse sur la nature des dynamiques écologiques ou sur la difficile question de l'inscription de la nature dans l'histoire. Chaque école de pensée s'attache en réalité à préciser quelle place accordée à l'homme. Au travers de cette dispute entre écologie climacique ou stochastique, se cachent des scientifiques qui se partagent entre ceux pour qui l'homme, et plus précisément l'homme moderne qui, par son avantage technologique, veut se rendre « maître et possesseur de la nature », est un agent fondamentalement perturbateur d'une nature dont le climax est un modèle et d'autres pour qui l'action anthropique est un facteur comme un autre, voir même producteur de biodiversité (Lévêque, 2008), au sein d'une conception de la nature soumise à des processus aléatoires et changeants sans réel état de référence. Dans cette perspective, le débat n'est plus seulement à instruire sur le plan de la science mais sur celui de l'éthique. Il touche au rôle de l'homme dans la nature. On cherche alors à établir des correspondances et des accords de convenances entre les modèles et les connaissances écologiques et des positions éthiques et morales.

Le climax, en tant qu'état de référence, montre une direction à l'action humaine qui doit tendre vers la reproduction et le maintien des équilibres. L'harmonie de communautés biologiques en homéostasie forcent le respect et enjoignent l'action humaine à ne pas outrepasser les lois immuables de la nature. Lois que la science écologique se donne pour devoir de dévoiler. Si la nature n'est pas mue par un ordre téléologique, si elle ne procède pas d'un

dessein plus haut que l'homme alors il n'y a plus de raisons d'imposer une quelconque limite à la rationalisation et à la domination de l'homme sur les non-humains. Les contours de l'empire de l'homme peuvent alors s'étendre jusqu'à l'infini. Le seul obstacle qu'il peut désormais rencontrer à l'extension de son pouvoir sur les communautés biologiques est celui de son propre développement technique, puisque plus aucun frein moral ne viendra le contraindre. En cela, même si la critique du concept de climax, sorte de paradis perdu, s'avérait scientifiquement incontestable, il n'en resterait pas moins utile pour celui qui cherche à construire une éthique des rapports de l'homme à la nature : « l'écologie du climax, rappelle Worster, avait l'avantage de rappeler l'existence d'un monde idéal capable de servir de point de référence à la civilisation humaine » (1992 cité in Génot, 2006). Ainsi, même si l'homéostasie et le climax pose des problèmes scientifiques et épistémologiques, ils ne doivent cependant pas être abandonnés car ils rendent possible l'avènement d'une humanité moralement responsable de la nature. Dans cette perspective Baird Callicott (2000) a montré dans quelle mesure l'écologie de la perturbation, avec son paradigme non organisateur, participe à l'idée que la nature ne peut fournir de modèle à l'homme afin de guider ses actions. Il poursuit en montrant comment elle saperait l'émergence des règles de justice énoncées par Aldo Léopold dans *l'Éthique de la Terre* : « une chose est juste lorsqu'elle tend à préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique ». Cette idée des méfaits éthiques de la critique du concept de climax était déjà présente sous la plume de Teddy Glodsmith (1985), écrivain et philosophe de la nature, qui pour ces mêmes raisons réhabilitait « la succession écologique ».

Ainsi on comprend pourquoi en tant que discipline normative, la restauration écologique ne peut intrinsèquement pas s'inscrire dans une écologie de la perturbation. Elle ne peut faire totalement le deuil du climax en tant que modèle théorique d'action car elle se priverait d'un indicateur précieux pour émettre ces prescriptions. La restauration écologique ne peut donc pas se rapprocher d'une vision de la nature totalement chaotique, elle ne peut totalement s'affranchir d'une vision homéostatique de la nature car en l'absence d'une nature référence, il n'y a pas d'éthique de la nature possible. Voir la nature comme un désordre c'est, selon cette discipline, soutenir l'idée qu'il n'y a pas de lois à respecter.

d) *La trame narrative de la restauration écologique : le paradis perdu, la catastrophe et l'écologie thérapeute*

Toute action sur les territoires s'accompagne d'un récit qui fonde la légitimité et emporte la conviction (Lussault, 1997). La restauration écologique ne déroge pas à cet axiome général et use d'une trame narrative façonnée par de multiples analogies qui font de la restauration écologique « un concept métaphorique [destiné] à frapper l'imagination des hommes » (Aronson et Clewell, 2010). Les auteurs conviennent généralement à utiliser la métaphore de la médecine. La restauration écologique ne consiste-t-elle pas, selon les termes des théoriciens et des praticiens en la matière, à rétablir la « santé » des écosystèmes, compromise par l'action humaine ?

Dans cette perspective narrative, le climax suggère tout d'abord une allégorie du paradis perdu. Cette image est utile afin de promouvoir et justifier l'action restauratrice car elle offre un pouvoir d'évocation sans pareil : les hommes n'ayant pas respecté les cycles de la Nature, le contrat naturel a été brisé et l'entropie règne. Seule une action volontairement curative et thérapeutique peut réparer les méfaits de l'action humaine et permettre de revenir à un équilibre et une harmonie disparue. L'écologue devient donc thérapeute. Il se met au chevet de la nature malade. Malade des excès de l'homme qui a péché par avidité et en a oublié les lois de la nature. Face à cette situation de crise, son rôle est de rétablir le malade dans un état stable et autonome. Le diagnostic de l'écologue thérapeute commence toujours par montrer les conséquences néfastes de l'action humaine. Il convient dans cette perspective que le constat soit alarmant et qu'il mette en scène la dégradation avancée des milieux et la responsabilité humaine. Tout en sacrifiant à la déploration et à l'emphase catastrophiste¹⁸, utile à la prise de conscience, on prend la juste mesure du désastre : déforestation, désertification, pollution diffuses, perte de biodiversité, les grands écosystèmes de la planète vont mal. Prédation et dilapidation des ressources naturelles autrefois abondantes, le constat est sans appel : l'homme est l'agent pathologique. Mais cette crise environnementale ne saurait perdurer sans se retourner contre ceux qui l'ont engendrés : c'est bien la survie de la planète qui est en jeu et avec elle celle de l'humanité.

« Nous nous trouvons face à une destruction environnementale que nous avons provoqué et qui fragilise nos économies, menace l'ordre social dans la majeure partie du monde et impose une vie de pauvreté à de nombreuses personnes, tout en heurtant la sensibilité de la minorité qui jouit d'une existence dans l'abondance. (...). Nombre d'écosystèmes doivent être restaurés afin de retrouver un état durable. Si cela ne se fait pas, le chaos économique et social qui sévit actuellement dans de nombreuses parties du monde va s'accroître »

(Aronson et Clewell, 2010).

A la manière du médecin, le restaurateur démontre la situation de crise pour ensuite prescrire la posologie. Un regard d'expert et d'aménageur affleure derrière la rhétorique de l'observateur angoissé. La multiplication des discours alarmistes a pour corolaire et pour fondement une volonté nouvelle d'agir. C'est le temps de l'action curative. Intervient alors de savants modèles que le profane aura bien du mal à décrypter. Cette figure du diagnostiqueur trouve dans l'écologie l'un de ces avatars modernes ; elle est depuis plus de deux siècles au cœur des discours sur la nature et le rapport nature/société. On ne peut pas oublier qu'il a été un discours d'oppression légitimant notamment la domination coloniale (Bercovitz, Briffaud, 2011 ; Davis, 2012).

¹⁸ Sur l'usage du discours catastrophique, on pourra se reporter à la recherche que nous avons menée sur le Bassin d'Arcachon. (Bercovitz et Briffaud, 2012)

L'examen critique du concept de « bon état écologique » sur lequel s'adosse pour partie la DCE a permis de montrer que celui-ci se construit autour de l'actualisation de l'idée de « crise environnementale ». Idée qui se décline depuis la révolution industrielle en paradigmes successifs porteurs de normes s'imposant aux sociétés et déterminant certaines formes de rapport de pouvoir et de domination qui s'incarnent dans des politiques de conservation ou de restauration. Ces dernières voient l'homme comme l'éternel perturbateur et destructeur d'une nature qui se porterait très bien sans lui ; d'une nature qui, sans cet agent pathogène, s'inscrirait dans un équilibre vertueux propice au développement d'une forte diversité biologique. Les relations de l'homme à l'environnement sont perçues sur le registre de la confrontation, de la dilapidation du « capital » naturel et de la catastrophe écologique. Cette pensée de la nature qui assimile systématiquement anthropisation et destruction apparaît comme une forme de réductionnisme qui empêche d'envisager les complexes environnementaux en tant que co-production et co-évolution irréductiblement socio-écologique.

L'approche critique vis-à-vis du contexte réglementaire, mais aussi scientifique, politique, social et éthique des politiques de l'eau orientées vers la *restauration écologique* constitue le socle sur lequel repose la démarche de médiation. Elle permet en effet de la situer. Mais si la médiation est consubstantielle d'une démarche critique, elle relève également d'un *dépassement inclusif* de ce positionnement. Dépassement qui, en se fondant sur la critique, conduit à l'expérimentation d'une démarche d'innovation sociale définie sous le terme de *médiation environnementale par le paysage*. Au-delà de la critique des mythes environnementaux et de la déconstruction des récits catastrophistes, il s'agit également de prendre ce moment de crise et d'urgence environnementale comme une opportunité. Cette circonstance constitue en effet un levier potentiel dans la renégociation du contrat socio-environnemental (Serres, 1992).

A rebours de ces conceptions fondées sur l'image d'une nature menacée par l'homme, nous proposons d'aborder la problématique environnementale et celle des politiques associées dans leurs irréductibles hybridités socio-écologiques ainsi que dans leurs multiples échelles spatio-temporelles (Bertrand, 1978 ; Davasse, 2000 ; Lespez, 2012). Or pour penser la question environnementale et l'action en la matière comme un objet complexe, les sociétés ont besoin d'*objets intermédiaires* (Mélard, 2008 ; Vinck, 2009). Par ce terme, on entend tous les moyens matériels et conceptuels employés dans l'action collective pour diagnostiquer, se coordonner et agir. L'hypothèse fondatrice de notre recherche est que le paysage peut, à condition de se doter de méthodes, constituer un objet intermédiaire entre société et environnement. On considère en effet le paysage comme un reflet des relations socio-écologiques qui offre la possibilité de se représenter le complexe environnemental et de l'inscrire à la croisée des expertises et des logiques d'acteurs. Le paysage, considéré comme structure matérielle évolutive, enregistre dans la durée l'impact des pratiques et des politiques. Il est ici appréhendé d'abord comme un témoin, vers lequel on peut se reporter pour évaluer et penser l'action (Puech, Rivière-Honegger, 2004). Mais son caractère concret et sa dimension sensible en font aussi un objet autour duquel peut se nouer un débat et peut se construire – comme le veut la récente Directive Cadre Eau (DCE) – une participation des populations aux

décisions. On envisage alors le paysage comme un outil de médiation capable de faire émerger un nouveau « contrat naturel ». Dans cette perspective, nous parlerons de *médiation paysagère* (Briffaud, 2014 ; Michelin, 2005 ; Deffontaines, 2004), comprise comme une démarche qui, entre recherche et action, utilise le paysage comme un outil permettant aux sociétés d'aborder la complexité des problématiques environnementales et de générer des espaces de délibération et de négociation ouverts à la diversité des savoirs et des expériences.

Conclusion

A propos de quelques convergences-divergences remarquables entre politique de la ressource et *médiation paysagère*

Faire émerger la rivière comme objet politique

En France et en Europe occidentale, la période récente a donc été particulièrement marquée par un renouvellement des formes politiques de gestion de la ressource et de l'aménagement des cours d'eau. Ces nouvelles modalités d'action se sont construites en grande partie en réaction au modèle par filière détaillé plus haut dont l'objectif central était de consolider l'emprise technique sur les écoulements afin de pouvoir disposer uniformément de la ressource. On cherchait alors à faire du cours d'eau un réseau isotrope, c'est-à-dire qui posséderait des propriétés constantes tout le long de son cours. Cette vision utilitariste est intimement liée une vision protectrice qui vise à gérer les phénomènes exceptionnels : pollution, inondation, sécheresse Avec l'émergence d'une approche environnementale, on parle désormais de *gestion intégrée* définie comme « un processus organisé qui favorise la gestion coordonnée de l'eau et des ressources connexes, à l'intérieur d'un bassin versant en vue d'optimiser, de manière équitable le bien être socio-économique qui en résulte, sans pour autant compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux » (Gangbazo, 2004).

Ce nouvel espace politique de l'eau résulte de la reconnaissance de plus en plus forte du lien entre gestion de la ressource, environnement et aménagement du territoire. L'eau comme ressource constitue un lien, la rivière crée de l'interdépendance entre les différents aspects d'une action sur les territoires. On considère désormais l'eau dans son unité bio-physique, dans les multiples relations qu'elle entretient avec le territoire qu'elle draine et dans la diversité des usages qu'elle permet. Ce nouvel espace politique de la ressource procède également de l'identification des limites d'une action dominée par un Etat central fondée sur une logique technique et réglementaire bien souvent éloignée des usagers et des lieux où se situent les problèmes. Cette volonté d'instaurer une « gestion intégrée » découle d'une tendance des politiques publiques à trouver leur légitimité dans la concertation et la participation accrue des acteurs et de la société civile. Dans cette perspective, la verticalisation de la décision et la sectorisation des questions et des problèmes ne sont plus d'actualité. Alors que la complexification de la politique de l'eau devient tous les jours un peu plus flagrante, on privilégie désormais des démarches moins autoritaires et plus dialogiques, des approches moins centrées sur la technique et sur les grands travaux et davantage sur un fonctionnement plus souple et plus économique. Il s'agit en cela de mettre en cohérence les actions locales avec une vision globale ce qui suppose la coordination des acteurs. L'approche environnementale met donc en exergue les caractères multi-acteurs, transversal et trans-territorial de la gestion de l'eau. On passe ainsi progressivement d'une politique de maîtrise absolue et de la gestion de l'exceptionnel et du risque à une politique qui cherche à mettre en place une gestion ordinaire des fonctionnements des relations société-cours d'eau. Les politiques de l'environnement déplacent donc également de manière importante l'espace politique de la ressource dans sa relation au temps : l'action n'est plus spécifiquement dirigée

vers l'évitement des catastrophes et des événements exceptionnels mais beaucoup plus dans une gestion continue des relations société-cours d'eau. On met de côté une politique du risque fondée sur une discontinuité du temps de l'environnement auquel on substitue une action qui renvoie à un « état » durable et au temps long.

Les politiques environnementales rompent également avec une autre forme politique d'action sur le cours d'eau : celle de la patrimonialisation que l'on peut considérer comme une politique de protection de la rareté. Rareté des « sites » pittoresques et/ou sublimes ou bien rareté de la ressource piscicole. Avec les politiques environnementales, il convient dorénavant de lier espèces et espaces ainsi que sites et territoires. On cherche en cela à passer de l'élément au système.

Cet effet de *ré-objectification*, c'est-à-dire de déplacement et de reconfiguration de l'objet politique « eau » introduit par la question environnementale, vise à la fois à prendre en charge dans le temps l'irréductible hybridité socio-écologique des systèmes environnementaux et la délibération démocratique. En cela, DCE et médiation paysagère partagent le même horizon politique qui est celui de la décision en situation de complexité et d'incertitude (Callon, Lascoumes et Barthes 2001) où une pluralité d'acteurs se partagent le pouvoir décisionnel, où l'incertitude face à l'avenir et aux phénomènes de rétroactions interdit la fragmentation des questions à traiter en problèmes simples et séquentiels et où les experts sont multiples et ne peuvent par conséquent être formels (Theys et Kalaora, 1992), excluant en cela l'application de procédures techniques ou administratives génériques. Inscire le domaine de la gestion de la ressource hydrique dans celui de l'environnement n'a donc rien d'anodin dans le sens où cela conduit à discréditer l'objet « eau » en lui-même au profit de l'émergence de la « rivière » comme objet politique. Ici se trouve probablement le nœud et la finalité de la médiation paysagère appliquée au bassin de la Sèvre niortaise. Le postulat fondateur de la présente thèse consiste en effet à dire que le paysage peut constituer l'outil et le dispositif pour rendre possible une gestion intégrée de la ressource et plus largement pour faire émerger la rivière comme objet politique. Le paysage a cette capacité à mettre à jour des liens d'interdépendances.

L'environnement au-delà du catastrophisme : pour un nouveau récit environnemental

Nous avons pu voir que les notions de restauration et de bon état écologique faisaient référence de manière plus ou moins implicite à une écologie de la stabilité aujourd'hui largement remise en cause. Elles se nourrissent de l'image d'une nature menacée par l'homme, d'une destruction perçue comme irréversible. Elles reposent sur un fond culturel qui perçoit l'homme et son action comme un facteur de dégradation systématique. Elles renvoient dos à dos Homme et Nature dans une relation de culpabilisation et s'adosent à l'image d'une nature sans l'homme harmonieuse et stable. Autrement dit, elles s'abreuvent à la source de la crise environnementale qui met en lumière le désordre et l'entropie pour accélérer la prise de conscience et rendre perceptible l'urgence, qui agite la peur et l'horizon catastrophiste pour susciter des actions rapides et radicales. L'homme est directement mis en cause comme

responsable de la perturbation de l'équilibre naturel, de part son goût pour les richesses et la destruction des ressources dites « naturelles » que celui-ci entraîne. On l'accuse de ne respecter ni les rythmes, ni les équilibres naturels. Il y a là une contradiction entre croissance de la population (ou de ses besoins) et ce que peut la nature (stock des ressources naturelles), réactivant en cela un discours malthusien (André, Rossi, 2006).

Cette vision éco-centrée fondée sur un discours de crise nous est apparue comme une forme de simplification et de réductionnisme des réalités et processus socio-écologiques. Ainsi la restauration écologique et plus précisément les opérations de désaménagement des cours d'eau qui promeuvent le rétablissement des continuités écologiques et d'un degré de liberté des rivières doivent ainsi être regardées avec précaution. Les recherches sur le temps long montrent en effet que les rivières sont des anthroposystèmes aménagés depuis plusieurs millénaires (Lespez, 2013). Ainsi, à moins de défaire tous les aménagements et arrêter tous les prélèvements, une restauration écologique apparaît illusoire. Il s'agit aujourd'hui de gérer des cours d'eau hérités, anthropisés, résultat d'une histoire hybride entre société et environnement afin de maintenir et de promouvoir différentes fonctions (sanitaire, environnementale, récréatif, sécuritaire ...). L'action sur l'environnement est toujours mise en œuvre sur des espaces socialisés sur la longue durée.

Sur la base de cette lecture critique de la restauration écologique et de tous les dispositifs discursifs et pratiques qui renvoient la rivière à une infrastructure naturelle, l'objet de la médiation apparaît alors avec plus de force. La finalité d'une telle démarche est de faire advenir un monde de la complexité qui prenne en charge dans un même mouvement l'hybridité des processus socio-écologiques et l'historicité des environnements, qui puisse faire advenir un esprit critique sans pour autant nier la fragilité des complexes socio-environnementaux et qui permette de fonder une éthique environnementale autrement que sur le registre de la catastrophe. Face au réductionnisme d'un certain discours écologique et en particulier de celui de la restauration écologique impulsé par la DCE, il faut pouvoir proposer un autre paradigme qui fasse reposer la qualité écologique sur la prise en charge politique d'un complexe socio-écologique. On peut considérer la médiation telle que nous l'avons définie plus haut comme une tentative pour faire advenir ce paradigme dans le sens où orientée vers un paysage reflétant le complexe socio-écologique, son fondement réside dans le constat de l'irréductible entremêlement du naturel et du social.

CHAPITRE 3

UNE MEDIATION ENVIRONNEMENTALE PAR LE PAYSAGE ET PAR L'HISTOIRE

En réinstallant l'eau dans le cours d'eau et celui-ci dans la vallée, la DCE donne une morphologie, un espace ainsi qu'un territoire à la rivière. En cela on peut dire que la DCE contient implicitement un *modèle paysager de référence* compris comme un patron formel auquel on se reporte pour qualifier l'espace en tant que paysage et qui constitue l'horizon de l'action. Celui-ci est inspiré des sciences naturelles et spécialement de l'hydromorphologie. Modèles scientifiques et esthétiques se conjuguent pour dessiner la forme archétypale d'une rivière écologiquement en « bon état ». Celle-ci prend la forme d'une rivière à méandrage actif et banc de gravier. Le lit de la rivière est large et ample. Il laisse à la rivière toute liberté pour s'épancher, pour déborder et finalement pour modifier sa propre morphologie, pour produire, au-delà des déterminations anthropiques, son propre paysage. Cette rivière « vivante et libre » apparaît trop éloignée des situations territoriales et hydrologiques locales de la plupart de nos bassins versants pour constituer un modèle réellement opérationnel. Il bute d'ailleurs contre des logiques d'appropriation patrimoniale et récréative antinomiques avec la restauration écologique (Barraud, 2006). Si ce modèle présente de nombreuses failles - la principale d'entre elles résidant dans le fait qu'en prédéterminant un modèle spatial et paysager de référence la DCE écarte la possibilité même d'une délibération démocratique sur le devenir de la rivière - nous retiendrons cependant que la DCE invite d'une certaine manière à *mettre l'environnement en paysage*. Cette idée de l'*empaysagement* de la question environnementale constitue l'hypothèse fondatrice de la présente recherche. On cherche cependant à lui donner un sens très différent que celui contenu dans la DCE. Notre démarche vise à s'approprier cet *empaysagement* non pas pour imposer un modèle *a priori*, mais plutôt pour utiliser le paysage comme un outil de médiation permettant aux sociétés d'aborder la complexité des problématiques environnementales et de générer, sur cette base, des espaces de délibération et de négociation ouverts à la diversité des savoirs et des expériences.

D'autre part, atteindre le « bon état écologique » consisterait à ramener la rivière à un état avant « perturbations anthropiques ». Le modèle historique que contient la DCE est donc celui d'un retour au climax. Les problèmes suscités par un tel modèle temporel peuvent être formulés en fonction de trois plans. Le premier est d'ordre pratique. Il s'interroge sur l'acceptabilité sociale des énoncés de la restauration écologique. Le second est d'ordre épistémologique. La controverse s'inscrit ici dans le cadre d'un débat académique entre les scientifiques partisans d'une écologie fondée sur la théorie du climax et de l'équilibre de la nature et ceux qui pensent les systèmes bio-physiques comme des ensembles soumis à des perturbations humaines ou naturels qui en déterminent sa dynamique. Cette querelle académique cache en réalité des controverses relatives à la place de l'homme dans la nature, renvoyant ici le débat sur un plan philosophique et éthique. Le modèle temporel et historique de la DCE est donc tout aussi insatisfaisant que son modèle spatial et paysager. Cependant, nous retiendrons avec intérêt que la DCE invite à porter un regard rétrospectif sur le cours d'eau et en cela à *inscrire l'environnement dans l'histoire*. Cette idée constitue la seconde hypothèse fondatrice de notre thèse. Il ne s'agit pourtant pas pour nous de diriger la recherche historique vers la quête incertaine d'une origine - ceci évacuerait de fait la possibilité même d'une véritable recherche historique (Foucault, 1967) - il s'agit plutôt d'instruire le temps, en tant que dimension constitutive des environnements, dans le débat public et de l'inscrire sur l'agenda politique. Dans cette perspective, on utilise les savoirs historiques sur les paysages comme une *ressource cognitive* postulant que par l'objectivation et la distanciation que ceux-ci induisent, il est possible de permettre aux acteurs et aux habitants de passer d'un discours passionnel à la construction d'une prise de position argumentée et discutée sur des bases communes. En montrant que les réalités paysagères sont toujours mouvantes et singulières et que la perception et l'action auxquelles elles sont soumises sont liées à un contexte environnemental, social et culturel particulier, les savoirs historiques sur les paysages amènent à relativiser les débats contemporains, ou plutôt à les appréhender sous un nouvel angle. Ainsi, à travers la distanciation qu'offre l'histoire, on peut donner la possibilité aux décideurs et aux habitants d'adopter, dans les domaines de l'environnement et du paysage, une posture réflexive (Berdoulay et Soubeyran, 2012) sur leurs propres discours, sur leurs propres actions, contribuant en cela à susciter le débat sur de nouvelles bases, voire à en redéfinir les objets et les objectifs.

Le « bon état écologique » est donc en attente d'un modèle spatial et paysager aussi bien que d'un modèle temporel et historique. La démarche entreprise dans la vallée de la haute Sèvre niortaise vise à prendre au sérieux ces deux injonctions implicites de la DCE. Ce faisant, il s'agit de comprendre dans quelle mesure la construction d'un cadre de pensée et d'action à la fois spatial et temporel, paysager et historique peut nous permettre de faire advenir une gestion intégrée de la ressource. Nous cherchons donc à prendre parti d'une interprétation positive de la DCE pour construire une démarche entre recherche et action où il s'agit de faire du paysage un *objet médiateur* entre société et environnement et de l'histoire une *ressource cognitive* pour la médiation.

A. Mettre en paysage l'environnement

Notre démarche consiste donc à *empaysager* la question environnementale, c'est-à-dire à donner à cette dernière une incarnation matérielle et sensible, à l'inscrire dans la surface des choses afin que l'irréductible complexité socio-écologique ait une existence concrète et discutable. Cette idée de l'*empaysagement* considéré comme outil de révélation de la complexité et de mise en démocratie de la question environnementale offre ainsi un nouveau statut au visible et à l'expérience sensible dans le débat social et politique en matière d'environnement. Ce postulat expérientiel et empirique implique également que pour faire du paysage un outil au service des sociétés pour qu'elles se pensent elles-mêmes dans leurs environnements, il faut le mettre au centre de la délibération en tant que surface à lire et à interpréter. La médiation paysagère telle que nous cherchons à la définir et la mettre en œuvre conduit donc à s'interroger sur le statut de la *lecture de paysage* au sein d'une démarche qui doit avant tout être considérée comme une « mise en regard » d'une réalité non perçue ou au moins qui ne fait pas partie du donné perceptible reconnu comme tel par les acteurs sociaux non experts (Briffaud, 2014). La médiation dont il est question ici n'est ainsi pas quête de consensus ou d'apaisement des conflits, mais plutôt un effort fait pour faire exister une scène sociale appropriée, comme espace de discussion et de controverse, à la construction même d'une problématique environnementale partageable et positionnable à la croisée des champs de l'action publique locale et des regards propres à ses différents acteurs.

Les lignes qui suivent proposent une contribution à la théorisation de ce que pourrait être une pratique de la *médiation environnementale par le paysage*. Quelle est la nature des postulats sur lesquelles est fondée une telle démarche ? Où se situent leurs points d'ancrage théorique, politique et éthique ? Quel est le sens exact et la portée heuristique des concepts qu'elle a fait émerger ou dont elle fait usage ? Quels sont ses limites et ses points aveugles ? Telles sont les questions auxquelles nous nous efforcerons tout d'abord de répondre.

1. La médiation paysagère ou l'exigence de la visibilité

L'environnement est aujourd'hui partout. Mais en n'existant quasi exclusivement qu'à travers les représentations qu'en donnent les scientifiques et les experts, il n'est en même temps nulle part ou presque. L'environnement ne semble aujourd'hui exister qu'à travers des schémas, des chiffres et des messages numériques qui en racontent les maux. Ces procédures scientifiques et expertes apparaissent d'autant plus opaques qu'elles ont quittées le visible (Theys et Kalaora, 1992). On assiste donc à une déqualification de plus en plus forte du regard et de la capacité du visible à désigner l'environnement. Ce faisant, le propre de la problématique environnementale moderne est d'avoir exclu le profane et en cela d'avoir gravement amputé le débat démocratique. La médiation paysagère part du principe que remettre le visible au cœur de la pensée et de l'action environnementale constitue une condition indispensable afin de repenser nos modèles d'expertise et de décision ainsi qu'un facteur clef dans la mise en démocratie en la matière.

a) *Le paysage est d'abord ce que l'on voit*

« Le paysage, c'est le visible par excellence »

Pierre George, 1970

On définit généralement le paysage comme le rapport humain à la surface visible du monde. Cette relation est synesthésique, c'est-à-dire qu'elle engage tous les sens. Pourtant, force est de constater que dans cette relation la vue est grandement sollicitée. Cette relation visuelle aux apparences est exprimable aussi bien par le langage, l'écriture ou l'image. Le paysage constitue donc en premier lieu une *organisation perceptive* qui reconstitue à travers le regard des données sensorielles ensuite organisées mentalement pour leurs donner un sens. Il peut inversement et/ou simultanément être une signification que l'on « plaque » sur une réalité matérielle. Quoi qu'il en soit, le paysage né d'un va-et-vient entre un objet et un sujet et relève avant tout d'une *attitude spectatorielle* sur le monde. Cette relation mésologique est construite dans une dialectique entre le physique et le phénoménal (Berque, 1990) et passe par les sens et spécialement par la vue. Or si le paysage en tant qu'horizon commence par un regard, c'est aussi un regard qui passe toujours par le prisme de la société. Ce n'est donc pas seulement ce qui s'offre à la vue et la manière de regarder qui conditionne la signification. Celle-ci est également formée par des modèles culturels hérités. Le paysage est un regard informé. Les filtres socio-culturels qui l'informent trient, sélectionnent, partagent ce qui s'offre à la vue. Certaines portions du territoire sont dignes d'être regardées alors que d'autres n'atteignent pas ce statut. Contrairement à ce que dit l'architecte Lucien Kroll (1998), tout n'est pas paysage. Le paysage est donc un regard informé qui décrypte le réel, qui en offre une interprétation, que celle-ci trouve ses fondements dans la science ou l'art, dans l'exploitation d'une ressource, la quête d'un ressourcement ou beaucoup d'autres choses encore.

Partant de cette définition commune et volontairement simple du paysage, on peut considérer en première analyse que la *médiation paysagère* constituerait une forme et une situation de projet qui place en son centre une expérience sensible de ce qui s'offre à être vu. Ce postulat expérientiel et empirique part en effet du principe que le paysage, en tant qu'image et reflet des relations socio-écologiques, offre la possibilité de se représenter le complexe environnemental et de l'inscrire à la croisée des expertises et des logiques d'acteurs. La médiation s'appuie donc sur la possibilité que donne le paysage, que permet ce qui est visible et appréhendable par les sens, d'incarner et de rendre concret la complexité des situations socio-écologiques dans et sur lesquelles les sociétés habitent et agissent. Dans cette perspective, le paysage joue le rôle de *percept intermédiaire*, entendu comme un dispositif de *mise en regard* (Briffaud, 2014). *Percept*¹⁹, en tant que processus qui vise à rendre perceptible

¹⁹ Concept forgé par Gilles Deleuze, le percept « est une vision, ou une audition, mais ce n'est pas une perception. Au contraire, il est ce double, ce bloc de sensations, qui dans la perception nous fait voir, percevoir l'imperceptible, ce qui est à la limite du perçu, au-

le complexe socio-écologique. *Intermédiaire* en tant que cette perception, mise à la croisée des regards, doit permettre d'activer une dynamique de partage des savoirs, des expériences et des subjectivités.

b) *La visibilité contre l'expertise technocratique*

La médiation paysagère repose donc sur un postulat expérientiel et empirique. Cette « irruption du sensible dans les politiques d'environnement » (Bertrand, 2002) doit offrir la possibilité de replacer le paysage à la croisée des regards des habitants et des acteurs sociaux, le transformant ainsi en un référent potentiellement partageable et en un support pour penser l'action publique en matière territoriale ou environnementale. La médiation se fonde sur une demande sociale de transversalité et de démocratie, de durabilité et de concertation, aboutissant à donner corps à une pratique du *projet par le paysage*, qui n'est plus seulement une action technocratique uniquement soucieuse de développement économique et démographique, qui n'est pas non plus une action de génie écologique qui tourne autour de la seule conservation des espèces, qui n'est pas enfin une action patrimoniale qui vise l'*artialisiation* (Roger, 1982) généralisée des territoires ou la consolidation des identités. C'est le lien social, le partage des regards et l'appréhension de leur diversité substantielle, la mise au jour et la négociation des représentations paysagères, qui sont désormais au fondement et au cœur de l'action. L'efficacité de ce type d'expérience se mesure moins à la trace qu'elles laissent dans la matérialité des paysages qu'à ce qu'elles produisent dans l'ordre social et culturel, aux solidarités qu'elles stimulent et aux champs de débat et d'initiative qu'elles génèrent.

Partir du paysage, c'est-à-dire d'une démarche qui inscrit en son centre le sensible et une exigence de visibilité, ne consiste donc pas à fournir un supplément d'âme culturaliste ou un préambule poétique aux études « objectives ». Partir du paysage, c'est renverser les formes d'expertises fondées sur des données froides (listes d'espèces, taux de concentration, coefficients d'artificialisation, etc ...), des modèles complexes et des équipements de plus en plus techniques ; expertises qui écartent implicitement les habitants et les populations concernées et n'offrent somme toute aucune chance à la délibération. L'objectif de ces expertises ne réside d'ailleurs pas dans l'ouverture d'espace de négociation, elles visent plutôt à produire des normes et chiffrer des objectifs, somme toute à clore le débat.

En replaçant le visible et plus largement le sensible et l'expérience au cœur de la démarche, il s'agit d'apporter une autre forme d'expertise. Une expertise qui vise un « environnement » élargi à l'image que les populations se font du milieu où elles habitent, qui refuse la norme transcendante qui serait une réponse unilatérale et définitive. Il ne s'agit pas de fournir des modèles globalisants et dénués de toutes incertitudes mais plutôt de « poser les termes rendant possible cette négociation sur les valeurs qu'institue l'environnement » (Ewald, 1992). En

delà de tout "objet" et des catégories perceptives qui ordonnent l'expérience du monde, comme au-delà de tout cliché ou stéréotype » (Mengue, 2003).

partant du réel et du visible, la *médiation paysagère* pose en réalité la question des conditions d'émergence de savoirs partagés et se donne pour but de revisiter les savoirs des uns à l'aune du savoir des autres. Elle s'attache à faciliter les transferts de connaissance et s'efforce de mettre en valeur les apports mutuels de ces différents types de savoirs. Finalement la médiation paysagère porte l'hypothèse que le paysage serait le produit d'une société réflexive (Fortin, 2008).

2. Instruire le paysage en tant que *symbolique*

a) « *Parler de paysage ne se décrète pas* » (Michelin, 2005)

Reste que le paysage n'est pas un objet médiateur en soi. On ne fait que l'instrumentaliser dans ce sens. Il ne possède pas de qualités immanentes qui le rendrait par essence apte à instruire une médiation entre société et environnement et ne génère pas de lui-même un effet dialogique : il est plutôt porteur de pratiques et de discours historiquement construits et socialement différenciés et, par conséquent, les effets de domination symbolique, contrairement à ce que peut soutenir L. Lelli²⁰ (2003), ne lui sont pas étrangers. Rappelons que le paysage a pendant plusieurs siècles plutôt été un instrument symbolique de la domination sociale (Luginbühl, 1991 et 1989), « une modalité visuelle [...] par laquelle des groupes dominants ont signifié leur propre monde à travers une relation imaginaire à la nature » (Brunon, 2006). Autrement dit le paysage ne peut devenir objet de médiation que parce qu'on en a le projet.

Ce projet ne peut advenir, et c'est ici un point fondateur de notre thèse, qu'à la condition de soumettre le paysage à un effort d'interprétation, à un processus collectif de décryptage des réalités sensibles. On postule en effet que de ce processus qui fait remonter la signification de l'analyse des signes contenus dans le visible peut surgir un partage des savoirs, une rencontre des expériences et une action concertée. Dans cette perspective, la *lecture de paysage*, entendue comme une démarche qui dans des aller-retours entre observation de terrain et enquête cherche à mettre en lumière les déterminants socio-écologiques, culturels et politiques (les « raisons du paysages ») qui déterminent les formes de ce qui s'offre à la vue, est un outil de première importance pour la médiation.

b) *Critique géographique de la lecture de paysage*

²⁰ En 2003, Laurent Lelli affirmait que cette approche par le paysage « ne nécessite pas a priori de maîtriser un vocabulaire spécifique pour parler du territoire. Dans ces conditions, le recours à ce médiateur permet d'éviter les effets de domination symbolique, fréquent lors de discussions associant des participants dotés de compétences langagières et techniques variées ».

Pourtant, la *lecture de paysage* a fait l'objet de nombreuses critiques, dont les plus virulentes sont celles élaborées par les géographes (Tissier, 2003). A partir des années 1960, est en effet critiquée l'illusion trompeuse du paysage. Celui-ci ne permet pas d'expliquer les causes profondes de l'espace géographique. Le paysage ne correspond jamais parfaitement aux réalités fonctionnelles qui sont le résultat de dynamiques multiples imperceptibles par la seule vue. En cela le paysage « n'est pas un but mais un moyen » nous dit Cholley (1941, cité in Tissier, 2003). Primat de la vision et limite de la visibilité, le paysage n'est qu'une « partie du pays » (Robert). En cela, la *lecture de paysage* constitue un mode de production de connaissance partiel prisonnier d'une échelle d'appréhension parmi d'autres. Le paysage réduit tout d'abord le géographique à se questionner à une seule échelle : celle du visible. Or la caractéristique de l'analyse géographique est de combiner les échelles. La science géographique a ensuite spécifiquement critiqué l'approche formelle de l'analyse de paysage, l'empirisme radical d'une telle démarche et l'illusion qui consiste à faire de l'observation de terrain un moyen pour construire une objectivité absolue et indubitable. Dans cette perspective, on pourrait même avancer qu'il n'y a de connaissance scientifique possible du paysage qu'à partir du moment où s'élabore une certaine forme de rupture vis-à-vis des données brutes, des premières explications issues du terrain.

c) *La lecture de paysage dans une démarche finalisée de médiation*

On pourrait bien entendu faire la critique de la critique en précisant que le paysage – en tant précisément qu'objet du regard – est représentation et que c'est en cela qu'il est intéressant pour la géographie. Que son intérêt réside justement dans les relations itératives entre sujet et objet. Il n'en reste pas moins que les critiques menées à l'endroit de la *lecture de paysage* apparaissent justifiées et fondées : lorsque l'on se place du point de vue de la discipline géographique, le paysage ne peut en effet qu'apporter un regard particulier porté sur un fragment de réalité géographique. Son interprétation pose de nombreux problèmes car il ne se présente en effet pas comme un texte où les signes inscrits dans la matérialité contiendraient une signification objective et univoque.

Pourtant lorsque l'on quitte ce domaine et que l'on cherche à construire une démarche opérationnelle, ces critiques sont moins évidentes. Dans la perspective d'une médiation environnementale le problème de l'efficacité de la *lecture de paysage* ne doit sans doute pas être posé d'un point de vue « positiviste » qui est celui de la construction d'une objectivité globale et incontestable, mais relativement à un « contexte » dans lequel cette lecture est fabriquée, à une finalité politique et donc aussi relativement à la mobilisation sociale que suppose sa construction. Du point de vue de la médiation, la *lecture de paysage* n'est pas qu'un outil de connaissance, elle est surtout mobilisée en fonction d'un contexte politique, socio-culturel et environnemental. La lecture est située et doit être considérée comme un outil finalisé.

Du point de vue de la médiation, la qualité de l'outil ne se pose donc pas de la même manière que pour la géographie et les sciences humaines. La médiation assume le caractère imparfait

et lacunaire de la démarche empirique. Elle en prend le parti et cherche à en faire un atout. Nous avons dit que le décryptage du paysage ne pouvait permettre d'atteindre une signification objective, que ce processus était toujours partiel. En cela, l'interprétation est toujours ouverte et jamais univoque. Ce qui est considéré comme une lacune pour la science géographique, constitue une qualité pour la médiation. Si son interprétation est ouverte, alors la *lecture de paysage* peut potentiellement permettre d'engendrer une quête de significations certes fragmentaires, mais discutées. C'est cette quête de significations partielles jamais totalement objectives, toujours soumises à la contradiction qui précisément peut favoriser un processus d'interprétation et de débat pour atteindre la conscience de la complexité. Si le paysage ne se donne pas à lire à la manière d'un texte, il est cependant un infra-texte qui offre une surface d'échange intéressante pour la médiation. Autrement dit, la *lecture* si elle demeure indicative, n'en reste pas moins révélatrice d'une complexité que le paysage permet d'atteindre, sinon de débrouiller. La *lecture du paysage* en tant que décodage de l'image et de l'expression directe de la complexité socio-écologique n'est pas une fin mais un moyen pour susciter un débat sur la nature de cette complexité. A l'inverse de nombre de dispositifs d'expertise qui cherchent à clore les problèmes (Thieys et Kalaora, 1992), ce processus reste ouvert dans le sens où l'interprétation du paysage ne sera jamais réellement résolue. Ce que l'on cherche à faire advenir à travers la *lecture*, c'est un paysage en tant que « symbole » (Briffaud, 2013) dans le sens d'un objet infiniment interprétable et qui ne peut se laisser enfermer dans une signification univoque. Dans cette perspective, le singulier et le partiel amènent vers le général ; ils constituent un pont vers le général que l'on ne peut atteindre ou tout du moins rendre discutable qu'en passant par ses manifestations sensibles. Ce que les géographes ont critiqué, c'est que la connaissance de l'espace géographique passe par le miroir déformant de la subjectivité et des formes sensibles. Celles-ci trompent énormément. Mais elles sont pour la médiation un moyen et non une finalité pour rendre possible une délibération démocratique sur l'environnement en tant qu'objet complexe.

3. La médiation comme « invention du paysage »

a) *Partager une culture du paysage*

Ce processus social de décryptage des signes, indices et traces, dont le paysage est porteur, est donc précisément ce qui peut le faire exister à la croisée des regards. Dans l'analyse et l'interprétation des signes qui s'offrent à la vue, dans la volonté de faire surgir des significations de l'observation, on partage des expériences, des connaissances construites sur des registres différents, on prend conscience des divergences et des convergences entre des modalités d'appréciation socialement différenciées, on fait également émerger des interprétations encore cryptiques qui dans la discussion s'expriment et donc s'éclairent, on fait enfin surgir des interrogations et des hypothèses qui demandent à être approfondies. Ce processus apparaît comparable à ce que les historiens de la culture ont appelé « invention du paysage » (Corbin, 1988 ; Walter, 1991 ; Briffaud, 1994 ; Frolova, 2006) en tant que mouvement historique où des représentations socio-culturelles sont unies par ce qu'Alain Corbin (1988) appelle une « homologie structurale », fondement du portrait cohérent et

commun des territoires et des paysages. Inventer le paysage dans la perspective de la médiation, c'est rendre possible l'élaboration de significations et de représentations partagées. Médier consiste en cela à faire advenir et exister un paysage qui pouvait n'être ni vu, ni reconnu comme tel. Il s'agit d'un mouvement de « mise en regard » (Briffaud, 2014) qui se situe en première instance dans cette opération qui consiste à permettre à des individus et des groupes de partager des grilles de lecture et des schèmes d'appréciations. Le paysage n'existe pas, il faut l'inventer, tel pourrait être le leitmotiv de la médiation. Médier c'est donc instruire un processus social et culturel afin de réifier, à un moment social singulier et toujours mouvant, un rapport social à la nature.

En cela, la médiation se rapproche du concept de *médiance* (Berque, 1990), entendu comme rapport d'une société à l'espace et à la nature à un moment donné de son histoire. Ce rapport ordonne des faits et des significations de registres différents (écologiques, physiques, esthétiques, sensibles ...). La *médiance* est donc une disposition, au double sens du terme, phénoménal et physique, factuel et sensible, subjectif et objectif d'une société à son espace qui peut être traduite par « sens des milieux ». Disposition qui se construit dans un processus, appelé *trajection*, d'aller-retour entre les dimensions physiques et phénoménales de notre relation à l'environnement. La réalité n'est ni physique, ni subjective, elle est *trajective*. Dans ce processus *trajectif*, « la société perçoit son environnement en fonction de l'usage qu'elle en fait ; réciproquement, elle l'utilise en fonction de la perception qu'elle en a » (op. cit.). Dans cette perspective théorique, la médiation vise à enclencher un processus *trajectif* capable d'ordonner à un moment historique précis le rapport d'une société à son environnement.

b) *Les objets intermédiaires*

Or toute invention entretient des rapports complexes avec son contexte social, environnemental, politique et culturel de production. L'enjeu de la médiation réside alors dans la mise en place des conditions sociales, circonstancielles, matérielles et cognitives favorables à l'apparition de cette invention que suppose une telle démarche. Pour ce faire, une attention toute particulière doit être faite à l'élaboration d'*objets intermédiaires* (Vinck, 2009 ; Mélard, 2008) entendue comme les moyens matériels ou conceptuels qui permettent aux acteurs de penser, de se coordonner et d'agir. Issue de l'anthropologie de la connaissance et de la sociologie de l'innovation, on peut définir ces objets comme toute entité, physique, graphique ou textuelle se trouvant entre plusieurs acteurs avec pour perspective de permettre à des connaissances éparses de s'articuler et de s'organiser entre elles. Cette notion s'inscrit dans une double filiation. Tout d'abord celle de l'interactionnisme symbolique (Le Breton, 2004). Ce courant postule que l'interaction est au cœur des relations sociales et que le langage et les représentations symboliques en sont les outils. Ensuite, il s'agit de la théorie de l'acteur-réseau qui met au centre de son analyse au-delà des humains, les objets. Le réseau dans lesquels se déploient les relations sociales est pensé comme une méta-organisation rassemblant des humains et des non humains, lesquels agissent comme des intermédiaires les uns avec les autres (Callon, 1986).

Ce concept est né sous la plume de Dominique Vinck (1992) au cours d'une enquête qui portait sur l'étude de 120 réseaux de coopération scientifiques. En observant comment les différents partenaires communiquaient et collaboraient, il a été montré que la coopération se faisait autour d'objets communs. En effet, « les membres les plus actifs de ces réseaux consacraient un temps considérable à concevoir, négocier, produire et faire circuler des « objets » de toutes sortes : textes, supports informatiques, échantillons biologiques, instruments, animaux, fantômes, y compris des patients » (Vinck, 2009). Au cours de ces enquêtes, il est apparu que ces objets permettaient un travail de « traduction » des divergences. Il est également apparu que ces objets revêtaient des caractéristiques variées, ils peuvent être abstraits ou concrets, matériels ou conceptuels, générales ou particuliers. Il convient donc de discuter l'architecture de ces artefacts en insistant sur les qualités dont ils sont investis pour qu'ils engendrent effectivement des processus collaboratifs. On insistera sur le fait que ces objets doivent être assez plastiques pour être appropriés par les différentes personnes qui les utilisent mais également assez robustes pour ne pas engendrer de quiproquo ou déboucher sur des compromis instables, voir des incompréhensions. Il apparaît donc que c'est autour de cette tension que ces objets doivent être produits.

Si en tant que *percept*, le paysage constitue l'objet intermédiaire générique mis en place par la médiation paysagère, celle-ci doit également produire des objets intermédiaires spécifiques (visite de terrain, exposition, café-débat ...) qui constituent autant d'outils pour partager des savoirs et coordonner l'action collective. Ces derniers agissent comme des supports qui servent de repères et de jalons aux collectifs engagés dans la médiation. L'objectif de ces objets est de créer des situations de dialogue qui n'existent pas autant d'un point de vue des savoirs mis en œuvre que des situations d'interactions qu'ils génèrent.

c) *Invention et objectification*

La médiation est donc *invention* du paysage. Elle ne se situe pas dans une perspective de *projet* entendu littéralement comme l'action de « jeter en avant ». Elle ne se situe pas non plus dans la perspective de l'*aménagement* dans le sens d'une action de transformation plus ou moins lourde de la matérialité des paysages dans une perspective d'habitabilité, de production, de récréation ou de protection. *In fine*, elle cherche cependant à avoir des conséquences sur la nature des projets en matière d'environnement et d'aménagement des territoires.

Médier consiste plutôt à « jeter au milieu ». Médier c'est une entreprise qui vise, par le truchement du paysage, à proposer aux collectifs concernés des outils cognitifs et organisationnels pour leur permettre de (re)dessiner les contours de problèmes complexes qu'ils doivent affronter ; leur permettre par le biais du paysage de trouver leurs propres solutions et définir eux-mêmes les grandes lignes d'une action en matière d'environnement. La médiation propose une reconfiguration des objets même de l'action. Le processus doit permettre de savoir précisément *de quoi*, ensemble, il faut parler, mais aussi le moyen de replacer chacun de ces objets dans un tout territorial et environnemental et donc de savoir,

aussi, *avec qui* on doit parler. En imaginant les outils et les situations propices à rendre concret, présent aux yeux de tous, ce qui est complexe et irréductible à des choix d'évidence ou de bon sens, il contribue à poser les fondements à la fois des politiques et *du* politique, en jouant le rôle d'un outil au service de la (re)configuration des champs de l'action et de leur décloisonnement. De ce point de vue, la médiation paysagère apparaît comme une méthode particulièrement pertinente dans un cadre d'action publique finalisée, comme celui des politiques de la rivière. Comme nous le verrons par la suite, ce qu'a fondamentalement apporté la médiation aux acteurs locaux, c'est ainsi d'abord la possibilité d'une co-construction de l'objet « rivière » lui-même, auquel elle a contribué à restituer sa complexité socio-écologique et sa profondeur historique. Médier c'est en quelque sorte opérer une *objectification* de l'action environnementale, compris comme contribution à mieux définir les contours des problèmes posés et finalement l'objet même de l'action. Cette opération constitue un processus hybride qu'il n'y a pas lieu de définir de manière normative, dans la mesure où son contenu est d'abord déterminé par la situation socio-politique dans laquelle s'inscrit la démarche de médiation. Ce processus repose assurément sur des savoir-faire de représentation et d'animation. Néanmoins, la connaissance scientifiquement fondée a en lui toute sa place. Dans cette perspective, nous postulons que la connaissance historique peut contribuer à alimenter ce processus d'« invention ».

B. Inscrire l'environnement dans l'histoire

Ce paysage objet de médiation que notre démarche cherche à définir théoriquement, à construire méthodologiquement et à expérimenter opérationnellement n'est toutefois pas donné d'avance. La première tâche de la médiation paysagère est de le construire et de le faire exister comme tel aux yeux de la communauté humaine concernée. Pour ce faire, la connaissance scientifique joue un rôle de premier plan. Loin d'être un obstacle à la délibération et à la concertation, elle doit au contraire contribuer à activer le processus de décryptage et d'interprétation collective évoqué ci-dessus. Dans cette perspective, la singularité de notre démarche est d'inscrire au cœur de la médiation une recherche historique qui en constitue la *ressource cognitive*. Cette recherche passe par l'élaboration d'un cadre d'interprétation historique (les *scénarios paysagers de la rivière*) qui vise à reconstituer sur le temps long la trajectoire et les états successifs des paysages en insistant sur les liens de toutes natures qui les unissent à une transformation du rapport société/cours d'eau aussi bien en terme d'usages que des valeurs que celles-ci projettent sur lui. Sur cette base, l'enquête historique permet de construire deux types de matériaux utiles à la médiation. Le premier est de rendre perceptible le complexe socio-écologique. Le second réside dans la distanciation par rapport à la situation contemporaine. A travers cette démarche, il s'agit de donner la possibilité aux décideurs et aux habitants d'adopter, dans les domaines de l'environnement et du paysage, une posture réflexive (Berdoulay et Soubeyran, 2012) contribuant en cela à susciter le débat sur de nouvelles bases, voire à en redéfinir les objets et les objectifs. Plus largement, l'histoire, compris ici comme un « récit vrai » (Veyne, 1971), doit permettre de construire de nouveaux récits territoriaux à partir desquels des actions d'un nouveau type peuvent émerger (Lussault, 1993 et 1998 ; Briffaud et Davasse, 2012 ; Sgard, 2008).

1. Les temps entremêlés de l'environnement

L'histoire apparaît probablement comme une des disciplines les moins convoquées dans l'action publique en matière d'environnement. L'expertise en la matière est plutôt inhabituelle et rarement plébiscitée. Elle nous paraît pourtant constituer une entrée pertinente simplement par le fait que l'enveloppe temporelle figure parmi les aspects constitutifs de l'état des complexes environnementaux. Aucune société n'est en effet parfaitement libre à un moment donné de sa trajectoire historique d'user de l'environnement selon une logique qui serait purement consubstantielle à ses structures. « Ni un milieu, ni une société ne peuvent, si l'on peut dire, remettre les compteurs à zéro. L'histoire procède par accumulation autant que par substitution : du passé, évidemment, elle ne saurait faire table rase ! » (Lenclud, 1988). On peut donc considérer que le rôle de l'historien, lorsqu'il assume un rôle dans la cité, consiste à instruire dans le débat public une réflexion sur le temps et sur les temporalités en tant que dimension incontournable de la question environnementale. Alors qu'on la traite généralement comme une toile de fond, la question du temps mérite en effet d'être inscrite sur l'agenda politique « sans être réduit à une valeur instrumentale de mesure et de référence chronologique » (Bertrand, 2000). Est-il raisonnable de parler de « durabilité » alors que l'échelle de temps à laquelle on a décidé d'appréhender et d'agir sur le système ne fait que

rarement l'objet de la moindre réflexion ? Peut-on continuer à parler de « restauration écologique », alors que la flèche du temps se caractérise par l'irréversibilité ? On postule que l'approche par le système Géosystème Territoire et Paysage (GTP) de Georges Bertrand offre un ordre d'intelligibilité qui donne à la fois la possibilité de mettre la question des durées multiples et entrelacées au milieu de la table de négociations, mais aussi d'inscrire l'action environnementale sur un axe historico-prospectif. En cela, il constitue un apport théorique de première importance pour la médiation.

a) *Instituer le temps dans le politique, inscrire l'action dans une durée*

« L'histoire, ce n'est donc pas une durée, c'est une multiplicité de durées qui s'enchevêtrent et s'enveloppent les unes les autres. Il faut donc substituer à la vieille notion de temps la notion de durée multiple. »

Michel Foucault, 1994.

La première difficulté rencontrée lorsque l'on cherche à inscrire le temps sur l'agenda politique et dans une démarche de médiation est qu'au premier abord les temps de la société et ceux des processus bio-physiques apparaissent à la fois incommensurable (les temps des processus bio-physiques se situent à des échelles que les temps sociaux et individuels ne peuvent appréhender qu'avec difficultés) et indémêlables (les temps de l'environnement prennent la forme d'une tresse (Bertrand, 2000 ; 2014)). Comment en effet construire un cadre de pensée et d'action capable de rendre compte de l'articulation des durées des processus bio-physiques et des sociétés qui, bien que de nature très différentes, n'en reste pas moins entrelacées ?

L'articulation entre les temps est une idée que l'on attribue généralement à Fernand Braudel (1958) dans sa célèbre tripartition des durées. Dans *La Méditerranée* (1949), il propose une analyse fondée sur l'emboîtement de trois échelles temporelles stratifiées. La première correspond au « temps long » qui est le temps immobile des structures géographiques. Celui-ci peut être appréhendé sur une périodicité multiséculaire. Le second est le temps que l'on pourrait qualifier « d'intermédiaire » est celui des cultures matérielles et de l'économique. Enfin le « temps court » est celui de l'événement et du politique. Pour la première fois le temps de l'histoire prend de l'épaisseur. Il ne s'agit plus d'un temps linéaire et cumulatif reposant sur l'idée implicite du progrès. Cependant, en assimilant la longue durée à l'espace géographique et à l'immobilité, à ne lui accorder qu'une historicité limitée et des rythmes nécessairement lents, le temps des structures géographiques reste un temps implacable qui s'impose aux temps des hommes plus qu'il ne vient s'y chevaucher. Outre le fait que l'insistance de Braudel sur le temps long constitue un parti pris majeur sur l'importance relative des phénomènes étudiés et sur les principes de causalités, la théorie des trois durées propose plus une co-présence qu'une véritable articulation, un emboîtement plus qu'un chevauchement. En cela, Braudel n'a pas véritablement réussi à articuler les différentes

temporalités, mais propose plutôt des temps constitués de couches imperméables comme stratifiées. Comme le dit si bien Alain Corbin (1988), la temporalité braudélienne « impose l'image de fleuves, plus ou moins rapides et agités, qui ne mêlent pas leurs eaux ».

Le système GTP (Géosystème-Territoire-Paysage) proposé par Georges Bertrand, théorie systémique générale d'ordre autant épistémologique que méthodologique, nous a paru de nature à permettre de dépasser les apories des temporalités braudéliennes. Ce modèle propose en effet d'aborder les complexes environnementaux en fonction d'un système multipolaire à trois entrées qui renvoient à trois temporalités à la fois distinctes et combinées :

- « le géosystème, est le temps de la Source, c'est-à-dire celui des composants et des mécanismes bio-physiques plus ou moins anthropisés qui jouent à partir du Néolithique. [...]
- le territoire est le temps de la Ressource. Il correspond à l'invention des différentes ressources et à leur mise en exploitation économique par les sociétés.
- le paysage est le temps du Ressourcement au sens large. Il s'inscrit dans les multiples temporalités des vécus et des représentations, des symboles, des mythes et des rêves » (Bertrand, 2000).

L'intérêt du système GTP réside dans le fait qu'il constitue un cadre analytique qui, contrairement au modèle braudélien, intègre systématiquement l'espace au temps, qui deviennent alors deux catégories indissociables et insécables. Ce modèle spatio-temporel assimile à chacune de ces trois grandes familles d'éléments (le Géosystème biophysique, le Territoire socio-économique et le Paysage socio-culturel) une temporalité à la fois spécifique et décalée par rapport aux autres mais aussi chevauchante. Ainsi la méthode n'établit pas de liens systématiques entre un élément spatial et un rythme temporel précis. Par exemple, dans l'esprit du GTP, le temps des structures et des fonctionnements bio-physiques n'est pas nécessairement assimilé à la longue durée et à l'inertie. Le modèle lui accorde un rythme qui peut se caractériser à la fois par l'infiniment court et par l'extrêmement long. Quand aux temps du paysage qui est celui du ressourcement, il n'est pas toujours celui des représentations et des sensations fugaces. Les effets de modes se combinent avec le temps des symboles les plus ancrés dans la profondeur du temps. Dans cette perspective, il s'agit de chercher à comprendre et à mettre en lumière les rythmes et les décalages propres aux temporalités de chacun de ces éléments mais aussi la manière dont ces espace-temps se croisent et se recoupent pour pérenniser l'état du système socio-écologique dans ses propriétés existantes ou bien pour le transformer. Un des points central de l'analyse des systèmes environnementaux réside par conséquent dans l'identification des combinaisons convergentes et divergentes entre les durées, dans le jeu de discordance/concordance entre les temporalités. On cherche à mettre en évidence les inerties variables et les vitesses différentes, à comprendre les crises et les effets de seuils, les « effets retards » qui font que des phénomènes qui ne sont plus actifs continuent tout de même à avoir des conséquences et les effets « boule de neige » qui font que les temps de l'écosystème et les temps sociaux se recoupent et maximisent leurs effets du fait de leurs interrelations.

Georges Bertrand le dit lui-même : « ce système de référence spatio-temporel s'ouvre naturellement sur une réflexion prospective globale [...]. La méthode proposée se veut, à la fois, chorologique et historique, rétrospective et prospective » (2000). Elle est scientifique mais ne s'interdit aucun détour vers l'action et doit pouvoir servir de guide pour la gestion de l'environnement « dans l'harmonie des espaces et la concordance des temps » (2000). Sa principale vertu consiste probablement dans le fait d'engager la réflexion sur l'environnement sur un axe historico-prospectif.

En cela la méthodologie du GTP offre la possibilité de construire un cadre de pensée et d'action capable de répondre (partiellement et provisoirement) à la difficulté de se situer et d'agir dans l'ensemble flou des multiples temporalités socio-environnementales. Ce cadre méthodologique offre un ordre d'intelligibilité et donne la possibilité de mettre la question des durées multiples au milieu de la table de négociation. Alors qu'on la traite généralement comme une toile de fond, la question du temps mérite d'être inscrite sur l'agenda politique « sans être réduit à une valeur instrumentale de mesure et de référence chronologique » (Bertrand, 2000). Or l'objectif même de cette recherche est bien, d'une part, d'analyser ces différentes temporalités, et sur cette base de donner la possibilité aux acteurs et aux populations de ré-emboîter, de ré-articuler ces mêmes temporalités. Par exemple, les institutions responsables de la gestion de l'eau doivent jouer avec le temps des écoulements, des flux et de leurs répartitions, le temps de l'usage et le partage des eaux utiles aussi bien qu'à celui des eaux futiles et ceci à l'échelle du bassin versant tout comme à celui du parcellaire. Les modalités combinatoires choisies entre ces trois dimensions d'un même environnement conditionnent l'aménagement du cours d'eau pendant la durée du plan de gestion et probablement bien au delà.

Le système GTP permet de disposer d'un cadre spatio-temporel utile pour comprendre l'entrelacement des durées sociales et bio-physiques. Il offre également la possibilité d'inscrire la réflexion sur un axe historico-prospectif. On cherche à lui donner une existence à travers les *scénarios paysagers*.

b) Les scénarios paysagers de la rivière : une monographie systémique et finalisée

A notre connaissance, G. Bertrand évoque la notion de *scénario paysager* pour la première fois dans un article intitulé « Le paysage entre Nature et société » publié en 1978 dans la *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-ouest*. Il s'agissait pour lui d'intégrer de manière forte la dimension humaine et sociale au sein de l'analyse géosystémique, concept alors de finalité naturaliste tout en prenant en compte l'anthropisation des milieux. « Le géosystème apparaîtra alors comme une structure naturelle fonctionnelle et comme un produit du travail social » (1978). Il s'agit également d'intégrer la dimension temporelle, d'esquisser l'histoire du géosystème. La méthode proposée est celle du *scénario paysager* qui permet de conserver au paysage « sa globalité de processus socio-écologique en l'analysant dans son environnement social et naturel et dans une perspective historique » (1978). Cette méthode sera mise en œuvre dans le Sidobre (Tarn). Dans cette monographie, G. Bertrand et ces

collègues (1978) identifient plusieurs paradigmes qui se succèdent dans le temps de relation entre la société et exploitation de la ressource granitière. Cette relation « délimite un champ d'enquête et alimente une problématique (...) qui veut situer la nature et les faits naturels dans une interprétation sociale » (1978). Cette mise en scène du Sidobre doit permettre d'échapper à un des problèmes qui se pose avec le plus d'acuité lorsque l'on envisage une monographie : « celui d'opérer directement dans le descriptif et le discursif, sans méthode ni concepts préalables et surtout sans « projet » explicite » (1978). Ainsi partir des *scénarios paysagers*, c'est construire l'analyse paysagère sur la base d'une hypothèse qui ne devient opératoire qu'en fonction d'une certaine finalité, évitant en cela le piège de la sectorisation de la production de connaissances.

La démarche menée sur les paysages de la Sèvre niortaise est très largement inspirée de cette notion. Elle vise à reconstituer des *scénarios paysagers de la rivière* entendus comme la construction d'un cadre interprétatif qui prenne en charge, dans le temps, les interactions entre les dynamiques paysagères, les différents modes d'exploitation de la ressource hydrique et les autres formes d'exploitation du territoire valléen (agricole, industriel, touristique et récréatif, piscicole ...). Autrement dit, il s'agit de rendre manifeste l'inscription paysagère des rapports sociaux à la rivière et à la ressource en eau, de mettre à jour la multiplicité des interdépendances et des liens de causalités à l'origine des systèmes socio-écologiques complexes qui se succèdent dans le temps. On cherche ainsi à caractériser les diverses relations société-cours d'eau qui se sont succédées au cours des trois derniers siècles, le paysage étant alors utilisé comme un témoin des mutations de ces relations. L'objectif étant d'*empaysager* et d'*historiciser* la ressource hydrique.

La constitution de ce cadre passe tout d'abord par la reconstitution des différents états paysagers qui se sont succédés au cours de l'histoire. Chacun de ces états est considéré comme le résultat des différentes configurations entre pratiques d'aménagement et usages de la ressource hydrique. La reconstitution de ces états paysagers s'inspire de travaux construits à la jonction des approches archéologiques, paléoenvironnementales (palynologie, anthracologie, dendrologie, carpologie ...), géographiques (bio-géographie, géographie historique et physique) et historiques. On retiendra en particulier les travaux d'Yves Michelin (1995) ou de Bernard Davasse (2000). En ce qui concerne les paysages valléens et fluviaux on se réfère aux travaux de Laurent Lespez (2013). Pour construire un tel modèle, ont également été convoqués les travaux entrepris par les historiens de la technique comme André Guillerme (1983) ou Claude Rivals (2000), dont les études ont révélé les impacts paysagers des mutations techniques, elles-mêmes grandement influencées par le contexte culturel dans lequel elles s'inscrivent.

Ce cadre interprétatif manquerait de profondeur s'il n'était pas adossé à une analyse des arrière-plans du paysage, c'est-à-dire un examen de tout ce qui ne se voit pas directement dans le paysage à une époque donnée. Dans cette perspective, il s'agit de révéler les diverses manières de voir, de dire et de sentir la rivière. Dans la perspective des travaux d'Alain Corbin (1988) sur l'émergence d'un « désir du rivage » ou de Serge Briffaud (1994) sur « l'invention de la montagne », on s'intéresse ici plus particulièrement aux représentations

socio-culturelles et politiques du paysage. Cet axe d'investigation vise spécifiquement à révéler l'historicité souvent insoupçonnée des filtres perceptifs qui ordonnent la perception.

Le *scénario paysager de la rivière* se décline en séquences temporelles qui chacune représente un certain état des interrelations entre, d'une part, des usages, des formes d'aménagement et des visions du cours d'eau, et, d'autre part, tout ce qui participe par ailleurs (systèmes agraires, politiques d'aménagement, d'urbanisation...) à déterminer les configurations du paysage de la vallée. Chacune des séquences du scénario correspond à un état des relations société/cours d'eau. Le pas de temps considéré est de trois siècles. Cette période pouvant être considérée comme celle d'un développement sans précédent du souci de maîtriser les flux hydriques à des fins de production ou de protection. Nous nommerons « état-paysager » ces différentes inscriptions datées des relations société/cours d'eau.

2. Une recherche historique fondamentale et applicable

Notre démarche s'inscrit au cœur d'une controverse aussi vieille que l'histoire elle-même : l'« utilité » apparaît en effet comme un débat coextensif à la discipline. Depuis son institutionnalisation académique à la fin du XIX^{ème} siècle, la question de la fonction sociale de l'histoire ne cesse d'agiter le débat épistémologique au sein de la corporation. En forçant quelque peu le trait, les partisans d'une connaissance pure et désintéressée s'opposent aux tenants d'une posture soucieuse de transformations sociales. A la fois fondamentale et applicable, l'objectif de notre démarche est d'accompagner les transformations sociales et environnementales sur la base de la production de connaissances historiques fondamentales sur ces mêmes transformations. Sur la base d'une étude sur le passé, cette *recherche fondamentale applicable* vise à étayer notre présent et à rendre possible la fabrique démocratique de futurs plausibles. Dans cette perspective, la démarche de recherche historique mise en œuvre sur les paysages de la haute vallée de la Sèvre niortaise procède tout d'abord d'une démarche scientifique de critique historique²¹ éprouvée – dont nous détaillerons précisément les modalités dans le chapitre suivant - fondée sur l'analyse d'une abondante documentation archivistique. La démarche est fondamentale dans le sens où elle trouve en elle-même sa propre finalité. Mais elle est aussi applicable dans le sens où la connaissance historique constitue le matériau principal et le nœud autour duquel se scelle le processus de médiation. Dans cette perspective, en montrant que les paysages sont, selon des temps entrelacés, en perpétuel mouvement, que ces dynamiques sont le résultat de déterminations bio-physiques, culturelles et socio-politiques propres à une époque donnée, le savoir historique offre la possibilité aux acteurs et aux habitants d'adopter une approche réflexive en matière d'aménagement (Berdoulay et Soubeyran, 2012) du cours d'eau et de gestion de la ressource, contribuant en cela à rendre possible la production de nouveaux récits d'action (Lussault, 1997).

²¹ Démarche qu'il aurait été impossible d'entreprendre si nous n'étions pas formé à cet exercice par ailleurs (Bercovitz, 2005 ; 2007 ; 2011 ; 2012).

a) *Une histoire comme ressource cognitive pour la médiation*

« L'histoire a pour fonction de fournir à la conscience de l'homme qui sent, qui pense, qui agit, une abondance de matériaux sur lesquels exercer son jugement et sa volonté »
Henri-Irénée Marrou, 1954.

Notre approche est, nous l'avons dit, avant tout fondamentale. Elle procède d'une démarche scientifique de critique historique éprouvée. Sa dimension applicable ne consiste pas à dicter, en vertu des précédents ou des « leçons de l'histoire », au politique les décisions à prendre. On cherche plutôt à fournir des matériaux et des ressources utiles à la délibération démocratique autour des questions environnementales. Sur cette base, notre démarche consiste à ouvrir un espace de dialogue où les acteurs et les habitants concernés vont pouvoir se dire, débattre et envisager leur avenir au regard d'une conscience critique de leur histoire. L'objectif de la médiation est ainsi d'offrir aux décideurs et aux habitants les moyens de s'inscrire dans un processus délibératif relatif à l'évolution des milieux et des paysages valléens, ainsi qu'aux actions passées, en cours ou à venir. On attend de cette démarche historique qu'elle assoie sur de nouvelles bases les conditions et le contenu des débats et des projets relatifs aux paysages et aux territoires de la vallée de la Sèvre niortaise. La vocation de la recherche historique n'est pas de produire directement une décision, mais plutôt d'en fournir les bases. Son rôle est de faire émerger toutes les questions qui par capillarité sont liées à cette décision, de faire advenir un réseau de complexité. Elle pourrait par exemple permettre de déconstruire l'idée de fixité et de réintroduire la question des dynamiques dans les débats ou encore de mettre en évidence l'entrelacement des processus naturels et sociaux, permettant en cela de dépasser à la fois le possibilisme et le déterminisme géographiques.

Il faut insister sur le fait que l'apport de l'histoire dans la démarche de médiation n'est pas construit sur le registre de la vulgarisation/valorisation, sinon l'analyse historique des paysages ne serait qu'une expertise surplombante et sectorielle de plus. Elle doit au contraire être un moment de production de savoirs partagés et être basée sur des transferts réciproques de connaissances. En permettant des perméabilités entre des savoirs scientifiques et expérientiels, la médiation doit, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, permettre aux populations, aux acteurs et aux décideurs de regarder les paysages et les milieux sous un nouvel angle. D'un autre côté, le partage de savoirs de natures différentes vise à amender la recherche historique, à poser de nouvelles questions aux sources et à susciter de nouveaux axes d'investigations. On postule en effet, qu'en reconsidérant les problématiques, les hypothèses et les pistes de travail, les savoirs profanes apportent une plus-value à la recherche scientifique. Celle-là s'inscrit alors au plus près des réalités sociales, territoriales et politiques, garantissant en cela une meilleure applicabilité des savoirs (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001). Dans cette perspective on comprend mieux la double intentionnalité de la démarche : la lecture et l'analyse historique des paysages doivent à la fois résulter d'une construction collective et constituer une surface d'échange. La démarche n'est donc pas linéaire mais faite d'allers-retours permanents entre recherche fondamentale sur les fonds archivistiques, observation *in situ* et médiation, cette dernière ne pouvant ainsi pas se construire uniquement

sur les résultats de la recherche historique mais bien sur les interrogations respectives du chercheur et des collectifs en place. Dans un même mouvement, la recherche historique est autonome du point de vue de ses choix d'investigations et dans la nature de ses résultats. Cette autonomie étant nécessaire si on veut garantir le potentiel médiateur de l'histoire : révéler des éléments inédits, apporter un éclairage neuf et décalé. Dans le même temps, la recherche historique doit permettre aux acteurs et aux populations concernés de disposer d'éléments de connaissances utiles à l'émergence d'une *gestion intégrée* de la ressource. Il s'agit en cela de mettre à jour des connaissances et des éléments d'interprétations historiques qui permettent de penser les conditions de possibilité d'un tel horizon politique.

La démarche historique consiste donc à permettre aux sociétés et aux groupes concernés par la gestion de la ressource hydrique et par l'aménagement du cours d'eau de disposer d'un cadre d'interprétation des relations sociétés/cours d'eau inscrit dans une durée afin de (re)définir l'objet même de leurs actions. Dans cette perspective, les matériaux issus des *scénarios paysagers de la rivière* sont utiles pour la médiation de deux manières :

1. La première réside dans le fait de rendre manifeste l'inscription paysagère des rapports sociaux à la rivière et à la ressource en eau. On attend de cette connaissance des états antérieurs qu'elle nous permette de définir pour chaque objet paysager des trajectoires évolutives différenciées et des effets d'héritage. Ici la recherche historique participe à construire le paysage en tant que *percept intermédiaire*.
2. La seconde réside dans la distanciation et le recul que la recherche historique permet de prendre par rapport à la situation contemporaine. Il s'agit de donner la possibilité aux décideurs et aux habitants d'adopter, dans les domaines de l'environnement et du paysage, une posture réflexive (Berdoulay et Soubeyran, 2012). Cet axe de travail peut par exemple nous permettre de déconstruire certains mythes environnementaux comme celui de l'idéalisation des états anciens de la rivière, ou encore montrer en quoi les controverses actuelles sur la restauration écologique des cours d'eau constitue une forme de réactualisation du débat qui entre la fin du XVIII^{ème} et le milieu du XIX^{ème} siècle opposa les partisans de l'eau stagnante à ceux qui exhortaient à mettre l'eau en mouvement (voir Partie II - Acte 1 des *scénarios paysagers de la rivière*).

b) *Entre histoire et mémoire, fabriquer de nouveaux récits d'action*

L'expérimentation envisagée sur les paysages de la vallée de la Sèvre niortaise a donc ceci de singulier qu'elle vise à mettre les « temps de l'environnement » au centre des débats portant sur les actions à mener dans la perspective d'une politique intégrée de l'eau. Ce postulat implique de prendre en compte ces temps aussi bien dans leur dimension historique que dans leur dimension mémorielle. L'histoire vise la reconstitution intelligible et objective, quoique toujours incomplète et soumise aux déterminations des interrogations du présent, des processus passés. Alors qu'individuelle et collective, plurielle et individualisée, toujours subjective, conflictuelle et ouverte à l'amnésie, la mémoire est une représentation, un récit du

passé dans le présent (Nora, 1997). Or sous l'effet de la fin de l'ère de la croissance et des philosophies du progrès et au triomphe de l'incertitude, de l'individualisme et de l'identité, la société française est depuis une trentaine d'années saisie par un besoin d'enracinement qui se traduit par une appétence renouvelée pour son passé et un besoin de mémoire (Nora, 1997). Dans cette perspective, la fonction sociale de l'histoire change. Alors qu'autrefois, les historiens étaient chargés de façonner la conscience historique de leurs concitoyens, de construire les cadres imaginaires de la nation et de former des citoyens qui au contact de la discipline devenaient « capable de prendre part à la vie sociale » (Lavissee, cité in Prost, 1996), on demande aujourd'hui aux historiens de faire ressurgir le passé pour ne pas l'oublier, comme le traduit bien l'injonction de « devoir de mémoire » qui leur est faite. Il ne s'agit plus cependant d'une mémoire nationale « une et indivisible » mais bien d'une mémoire fragmentée, cloisonnée en autant de morceaux qu'il existe de communautés qui, chacune, exige que l'on respecte ses morts. Dans une perspective somme toute très différente de celle d'un historien pourvoyeur de mémoire et porte drapeau des commémorations, nous postulons que dans l'entrelacement dialectique des mémoires et de l'histoire des paysages peut émerger un dialogue constructif et ouvert pour penser collectivement les enjeux contemporains ainsi que les futurs possibles et souhaitables. On attend en effet de la *mise en histoire* des paysages et des environnements, qu'elle donne la possibilité aux acteurs de dépasser les conflits mémoriels qui constituent autant de blocages à la mise en œuvre de toute politique orientée vers la durabilité. Renégocier les mémoires par le truchement de l'histoire, c'est en quelque sorte donner les moyens aux acteurs de construire des « récits efficaces » à partir desquels des actions d'un nouveau type peuvent émerger (Briffaud et Davasse, 2012 ; Sgard, 2008). Cette question du « récit » apparaît, pour notre propos, fondamentale. Autour du récit s'établit en effet une connexion possible entre épistémologie des sciences humaines et théorie de l'action : d'un côté l'histoire en tant que discipline scientifique trouve dans la narration sa forme d'intelligibilité et son mode de raisonnement (Veyne, 1971 ; Ricoeur, 1983), alors que d'un autre côté toute action en matière d'aménagement présente et légitime ses gestes par la narration et sous la forme de récits. La médiation paysagère telle que nous cherchons à la mettre en œuvre se noue autour de la possibilité qu'offre cette démarche de faire se rencontrer ces différentes formes de récits (Lussault, 1997).

Pour se démarquer de l'histoire événementielle et afin d'asseoir toujours plus fortement la scientificité de la discipline, les historiens ont jusqu'à une date récente voulu ignorer l'appartenance de leur discipline à la classe du récit. Or depuis les années 1970 et plus singulièrement encore avec la parution de *Temps et récit* de Paul Ricoeur (1983) les rapprochements entre récit et histoire apparaissent avec plus d'acuité. Pour cet auteur, le point de rencontre se construit autour de la notion empruntée à Aristote de *mise en intrigue*. Par ce terme, on entend l'opération qui donne sens à la succession temporelle d'actions et rend possible l'engagement des acteurs et des actants. Il s'agit donc d'un schème organisateur, d'une stratégie explicative qui permet à la connaissance de se déployer. En cela, la mise en intrigue, que l'on retrouve donc aussi bien dans le récit de fiction que dans le récit d'histoire, apparaît comme l'acte fondateur de la pratique historique. Par cette opération, l'historien sélectionne, hiérarchise, « fait tenir un siècle en une page, dix ans en un chapitre » (Veyne, 1971). Le récit de fiction et le récit d'histoire partagent une même manière de concevoir la causalité qui

comprend chaque fait comme la cause ou la conséquence d'autres qui l'ont précédés ou qui le suivront. L'intrigue donne un début et une fin au raisonnement historique.

Comment alors considérer la spécificité du récit historique ? Faudrait-il alors n'établir aucune distinction entre écriture de l'histoire et celle de fiction? L'histoire, nous dit Paul Veyne, est un « roman vrai » (Veyne, 1971). La pratique historique est en effet animée par une intention de vérité et se donne des modalités scientifiques de contrôle afin de distinguer ce qui est recevable ou pas. Le récit historique est un texte saturé (Prost, 1996) : note de bas de page, citation des sources, etc, visent à un contrôle interne des savoirs produits. La congruence entre récit et histoire n'enlève en rien à la scientificité de la discipline historique dans le sens où celle-ci se prémunie par la mise en œuvre d'un régime de preuves.

En géographie, la question épistémologique du récit a été abordée plus tardivement qu'en histoire où la question apparaissait plus évidente. C'est le géographe Michel Lussault qui le premier s'en saisira. Partant du principe que « l'action humaine est impossible sans le langage et la pensée et du postulat complémentaire que le récit constitue le *registre* fondamental de l'être-au-monde des individus intrinsèquement langagiers » (Lussault, 2003), la question de la narrativité est conçue comme un moyen de mettre en lumière la relation spatiale des hommes en société. Est ici privilégié le point de vue du sujet et des groupes sur le monde qu'ils contribuent ainsi à qualifier. De ce fait, la moindre analyse spatiale amène le chercheur à être confronté à une *polyphonie énonciatrice* dont il s'agit de dénouer le fil. Ces récits spatiaux qualifient le monde au sein duquel nous vivons. Ils justifient également les actions que nous menons. Dans la continuité des analyses de Paul Ricœur, cet auteur tend à montrer à propos du discours des urbanistes et des élus que « la procédure de mise en intrigue semble bien active au sein de tout projet urbain. (...) Dans et par le récit, des phénomènes relevant du champ pratique sont recomposés et intégrés à une perspective globalisante et finalisée » (Lussault, 1998). L'intrigue est en effet une opération de synthèse qui donne du sens à l'action : « par la vertu de l'intrigue, des buts, des causes, des hasards, sont rassemblés sous l'unité temporelle d'une action totale et complète » (Ricœur, 1991). Grâce au récit l'hétérogène que doivent affronter les praticiens et les décideurs est maîtrisé. De la complexité du monde apparaît un ordre organisateur qui offre la possibilité de l'action. « De ce fait, lorsque l'on aborde l'étude d'une action d'aménagement ou, plus globalement, d'une politique locale, il importe d'identifier les intrigues (...) qui la fondent et la structurent, d'en comprendre les substrats en termes d'idéologies spatiales, ainsi que d'appréhender la cristallisation de ces idéologies dans des lieux et des territoires précis » (Ricœur, 1991). De ce fait, produire du territoire, c'est en premier lieu produire un récit de qualification et de justification. Au sein de ce processus décisionnel marqué par une économie sémiotique intense, l'imagerie joue un rôle de stimulateur.

Dans cette perspective théorique, notre démarche vise à fournir les matériaux pour fonder la performativité du récit sur des bases renouvelées. On cherche à rendre possible la production de formes narratives qui puissent se recomposer par rapport aux autres récits existants mais aussi par rapport aux apports d'une connaissance historique scientifiquement établie. Il s'agit de permettre la production d'un récit dont les éléments d'intrigue soit partagés, n'empêchant

pas pour autant chaque individu et chaque groupe d'amender la trame narrative de ses propres appendices. En cela, notre démarche vise à donner la possibilité aux groupes sociaux d'exister par la négociation entre champs d'expérience et horizon d'attente (Koselleck, 1990), entre mémoire et projet.

Conclusion

Science, expertise et décision : projet de connaissance et visées politiques

Une démarche de recherche/action : vers une redéfinition du rôle de l'expertise

La médiation par le paysage telle que nous l'avons définie précédemment relève d'une forme d'expertise dans le sens où elle occupe une position intermédiaire entre la connaissance et l'action (Delmas, 2011). Il ne s'agit pourtant pas d'une expertise surplombante qui chercherait à imposer un savoir d'autorité. Elle s'écarte de cette posture autoritaire car elle ne vise pas tellement à proposer LA ou même des solutions, mais cherche plutôt à rendre visible des mécanismes à l'œuvre, à rendre perceptible la complexité des situations environnementales dans et sur lesquelles les groupes délibérants s'inscrivent et doivent prendre des décisions²². Ce que la médiation par le paysage propose c'est de mettre le paysage, en tant que témoin et reflet sensible de l'environnement qui donne la possibilité de se le *représenter*, au centre de la table de négociation afin de (re)définir collectivement le *quoi* et par conséquent le *avec qui*. Or pour construire ce cadre, la médiation s'appuie pour partie sur la science. L'histoire de l'environnement offre en effet une ressource fondamentale pour entraîner une dynamique collaborative et la possibilité de construire des espaces de délibération. Cette forme d'expertise peut paraître décevante d'un point de vue de l'action publique et des décideurs dans le sens où elle n'offre aucunes certitudes. Elle amène plutôt à prendre conscience de l'incertitude inhérente à toute forme d'action dans le domaine de l'environnement. Elle n'est qu'un levier qui n'écarte pas que subsistent de plus ou moins grandes zones de doutes. Elle ne constitue pas une forme d'expertise qui livre aux décideurs une vérité mais offre plutôt à des groupes pluriels la possibilité de se coordonner et d'accoucher de leurs propres solutions pour gérer le problème posé.

Les temps de l'expertise et temps de la médiation : urgence/durabilité

Si la médiation relève d'une relation singulière à la connaissance et à l'action, elle constitue également un rapport particulier au temps. En favorisant la rencontre entre différents types de savoirs, entre différents types d'acteurs, elle favorise en effet les itérations. La médiation est en cela une démarche non linéaire. L'action en matière d'environnement devient plus un processus qu'il faut réinterroger au fur et à mesure de sa construction, qu'un ensemble de procédures se déroulant de manière linéaires à peu près toujours de la manière suivante : diagnostic – enjeux – stratégie – actions. Le *projet* n'est plus une réponse opérationnelle à un problème identifié en amont mais un processus où les problèmes restent ouverts permettant de faire surgir les non-dits. En tant que démarche non-linéaire, le temps de la médiation s'oppose à celui de l'urgence ordinaire de l'action politique (le temps du projet et celui du mandat) qui se caractérise par l'immédiateté et la culture du résultat. Le temps de la médiation est celui de

²² Cette position est assez proche de celle de « l'intellectuel spécifique » de Michel Foucault (1994) ou de la définition du « consultant » que donne Tesson (2014).

la durabilité car il offre aux acteurs des espaces délibératifs où ils peuvent prendre le temps de définir l'objet même de leur action. En tant que démarche d'*objectification* qui cherche à définir le contour des problèmes plutôt qu'à offrir des solutions clefs en main, on pourrait penser que le temps de la médiation devrait être infini, en tout cas que la médiation relève d'une démarche qui ne semble jamais avoir de fin, qu'il faudrait toujours remettre sur le chevet. Si le temps de la médiation cherche à dépasser l'urgence programmée du *projet* et du politique, il ne s'inscrit pas non plus dans l'urgence de la crise environnementale qui est celui de l'impératif d'agir rapidement face à une catastrophe annoncée comme éminente. La médiation offre la possibilité d'inscrire l'action environnementale dans le temps long de l'environnement dont la dynamique renvoie aux modalités du tressage des durées spécifiques propres aux phénomènes physiques et sociaux, biologiques et culturels, dont il est le produit (Bertrand, 2000).

CHAPITRE 4

UNE MÉTHODE, DES DÉMARCHES QUI INSISTENT SUR LA DIMENSION HISTORIQUE ET LES REFLEXIONS COLLECTIVES

Nous avons vu le pourquoi, voyons à présent le comment. Les lignes qui suivent cherchent à décrire les modalités et les précautions méthodologiques prises pour mettre en œuvre la démarche dont nous avons détaillé les soubassements théoriques dans le précédent chapitre.

La méthode mise en œuvre sur les paysages de la haute vallée de la Sèvre niortaise vise en premier lieu à mettre à jour les *scénarios paysagers de la rivière*. Par ce terme, nous entendons une démarche qui, dans la durée, cherche à rendre manifeste l'inscription paysagère des rapports sociaux à la rivière et à la ressource en eau, de mettre à jour la multiplicité des interdépendances et des liens de causalités à l'origine des systèmes socio-écologiques complexes. On cherche ainsi à caractériser les diverses relations société/cours d'eau qui se sont succédées au cours des trois derniers siècles, le paysage étant alors utilisé comme un témoin des mutations de ces relations. Pour ce faire, il convient en premier lieu de partir de ce qui s'offre directement à la vue. La méthode part en effet de l'élaboration d'une *lecture de paysage*. Celle-ci est recherche, dans le visible, des indices qui permettent de mettre à jour les déterminations socio-écologiques qui façonnent les formes paysagères qui s'offrent à l'observateur. Dans cette recherche dans le visible des « raisons du paysage », il nous a semblé utile et indispensable d'interroger les habitants des lieux. Ceux-là ont en effet une forte expérience des paysages et des espaces étudiés et sont de ce fait des sources d'informations fondamentales pour augmenter nos capacités d'observations. Enfin, cette recherche des déterminants socio-écologiques qui expliquent les formes doit nécessairement s'inscrire dans le temps. Elle passe par une enquête historique qui vise à comprendre l'enchevêtrement des temps sociaux et des temps environnementaux, à mettre à jour les multiples temporalités socio-écologiques. Toutes ces approches ont pour objectifs de construire les matériaux utiles à la médiation.

Sur la base des *scénarios paysagers de la rivière*, il s'agit ensuite de penser la réception, l'appropriation et les effets d'un discours historique dans une situation d'élaboration d'actions collectives et de projets. Notre objectif est d'utiliser cette connaissance, avec toutes les incertitudes qu'elle comporte, comme matériaux mobilisable dans un processus de médiation afin de voir dans quelle mesure ils nous aident à mieux penser et construire les projets contemporains. Dans cette perspective, nous montrerons tout d'abord comment nous avons constitué un réseau d'acteurs et d'habitants prêt à « jouer le jeu » de la médiation et comment à travers une approche immersive nous avons inscrit la démarche de médiation dans des cadres d'action existant. Enfin, dans la perspective de la théorie des *objets intermédiaires*, une attention toute particulière a été portée à la matérialité des processus de projet. Pour se coordonner et agir, les acteurs ont en effet besoin d'outils qui constituent autant de jalons et de repères pour l'action collective. On notera avec intérêt que la méthode s'est construite chemin faisant. De manière pragmatique et en fonction des contraintes de terrain, nous avons sauté ou contourné les obstacles qui s'opposaient à la finalité que nous avons donné à notre démarche. Si l'horizon de la médiation apparaît relativement dégagé, les chemins pour y arriver sont en effet multiples. Enfermer la médiation dans un cadre méthodologique établi en amont ou la réduire à l'expérimentation d'un outil préalablement défini (photographie, bloc-diagramme, maquette ...) consisterait à vouloir débarrasser la médiation de son caractère empirique et de cet imprévisibilité/imprédictibilité qui fait son originalité et tient à sa nature même. Les recettes, en ce domaine, comme les faux-semblants, ont déjà montré leur pouvoir de stérilisation et de normalisation des démarches. *Méthodes*, ici, s'écrira donc au pluriel ; et sans doute ne faudrait-il entendre rien d'autre par ce terme que le moyen rationnellement pensé de promouvoir et de cultiver l'imprédictible, de donner lieu à l'imprévisible, et d'ouvrir le champ du projet à tous les regards et à toutes les formes de rationalité. Cela passe, sans aucun doute, par un aller-retour sans cesse recommencé du regard éloigné du chercheur au regard impliqué du paysagiste-praticien, mais aussi par un effort du chercheur pour s'approcher du concret de l'action et du paysagiste pour prendre le recul nécessaire vis-à-vis de l'expérience.

A. Une lecture de paysage

Le fondement de la méthode imaginée dans le cadre de la recherche menée dans la haute vallée de la Sèvre niortaise réside dans la construction d'une *lecture de paysage*. Par lecture, on entend une démarche qui consiste à appréhender les rapports et liens de causalité entre les formes perceptibles et les déterminants socio-écologiques qui les font naître et évoluer. Ce travail qui est recherche au-delà du visible des « raisons du paysage » (Berque, 1995) passe par de multiples itérations entre observation de terrain et enquête (Lizet et De Ravignac, 1987). L'observation de terrain permet de rassembler les indices contenus dans le paysage. Elle nous permet d'émettre des hypothèses et de formuler une première lecture, mais elle ne peut pas tout. Il apparaît alors nécessaire de faire appel à d'autres sources qui seront mobilisées lors de l'enquête. Cette dernière passe par un bilan critique de la bibliographie et de la documentation existante, par des enquêtes orales ainsi que par l'examen exhaustif des archives départementales et municipales.

1. Le terrain et l'observation des paysages : le visible comme point de départ

a. *Le paysage comme surface indiciaire*

On postule tout d'abord que comprendre les paysages et en faire un outil d'aide à la décision et de médiation ne peut qu'être solidaire d'une « familiarité » avec le terrain. Celle-ci ne s'acquière que force d'arpentages répétés qui sont l'occasion d'appréhender les logiques d'organisation, le fonctionnement et les dynamiques de ce que perçoit l'observateur. On cherche en particulier à identifier dans les paysages les traces des dynamiques passées et à l'œuvre considérant ainsi le paysage comme une surface indiciaire dont il s'agit de décrypter les signes et d'aller chercher les signifiants. A les considérer comme potentiellement porteur de sens pour l'analyse paysagère, des éléments qui relèvent *a priori* du détail peuvent prendre une grande importance : murets ourlés d'arbres anciennement émondés et chemins empierrés au fond des bois indiquent assurément des pratiques agricoles oubliées, lianes de vignes devenues sauvages et cabanons de pierre isolés aux marges d'une parcelle céréalière que la toponymie appelle « Grande vigne » mettent en évidence une ancienne exploitation viticole, ouvrages hydrauliques et batardeaux ruinés montrent incontestablement des usages de régulation des flux qui n'ont plus cours, cèdres isolés au milieu d'une parcelle indiquent à coup sûr l'emplacement d'une ancienne garenne de parc et signalent le morcellement de la propriété. A l'évidence des volontés éteintes et des pratiques oubliées sont à l'origine de ces vestiges. La lecture de ces indices indique également des processus à l'œuvre : enrésinement ou mise en place de truffières sur des parcelles de coteau aujourd'hui difficilement mécanisables, plantations de peupliers dans les fonds de vallées trop humides sont autant de signaux, parfois faibles, de mutations en cours. Dans cette perspective, la lecture des indices floristiques peut également amender cette connaissance de terrain. La phytosociologie ou l'écologie nous enseignent en effet que les plantes ne s'implantent pas n'importe où (Lizet et De Ravignac, 1987). En cela émettre des hypothèses sur l'histoire de la flore est parfois

révélatrice des rapports des sociétés à l'espace. Les cortèges floristiques à épines (ronces, aubépines, prunelliers ...) permettent par exemple de dater approximativement l'arrêt d'activité sur une parcelle.

b. Appréhender les paysages en fonction de plusieurs échelles

Afin d'appréhender la spécificité des paysages valléens, la démarche d'observation a tout d'abord été conduite en fonction d'une lecture longitudinale qui, menée depuis les fonds de vallées, se déploie depuis le corridor fluvial jusqu'au lit majeur. Sont ici particulièrement traitées les continuités amont/aval. Une telle approche a par exemple permis de mettre en lumière l'importance de l'élément paysager moulin qui scande cette approche au fil de l'eau. A cette démarche, s'ajoute une lecture transversale qui, à travers des transects d'un versant à un autre, s'intéresse moins aux rapports entre l'amont et l'aval qu'à ceux qui s'établissent entre le haut et le bas. On cherche ici à comprendre les relations entre les fonds de vallées, les coteaux et les plateaux qui les bordent. Cette observation *in situ* permet de formuler des hypothèses relatives à la nature des composantes du paysage et aux phénomènes impliqués dans sa transformation, au rythme des dynamiques et à leur déclinaison dans l'espace. Pour cela, un changement d'échelle est de rigueur. Autant qu'il est possible, l'observateur s'attache à alterner les panoramas et les transects, les vues globales et détaillées. Cette démarche qui permet de diversifier les points de vues et les échelles d'observation auxquels on soumet le paysage vise à élaborer une première lecture des paysages. A cet égard, plusieurs niveaux d'analyse ont été retenus.

Tableau 3 : Les différentes échelles d'appréhension des paysages

Echelle supra-locale	Bassin-versant	<ul style="list-style-type: none"> - grands types de milieux - unité de référence quand à la concertation des acteurs de la gestion de l'eau. Commission Locale de l'Eau (services de l'Etat ou de la région, syndicats, associations, collectivités, représentants d'usagers...) - schéma d'aménagement de référence (SAGE)
Echelle locale	Vallée	<ul style="list-style-type: none"> - paysages identifiés symboliquement - politiques territoriales et de développement local
	Tronçon de cours d'eau Unité paysagère	<ul style="list-style-type: none"> - régime hydrologique, style fluvial, caractéristiques du lit, crues et étiages – Masses d'eau - zonations écologiques, milieux, biodiversité - actions de protection, d'aménagement, de gestion - syndicats mixtes, socio-professionnels - associations d'habitants
Echelle micro-locale	Lieux Figure paysagère	<ul style="list-style-type: none"> - pratiques et usages (pêche, sport, tourisme, etc.) - acteurs impliqués, stratégies et controverses - habitants et niveau d'acceptation local - actions de protection, d'aménagement, de gestion

- Le **bassin versant** désigne une unité spatiale qui a pour axe un cours d'eau principal et pour limite la ligne de partage des eaux (George, 1984). Il s'agit donc tout d'abord d'une unité bio-physique. Le bassin versant de la Sèvre niortaise correspond à un territoire d'environ 3 350 km². Son axe principal est formé par la Sèvre niortaise qui est un fleuve côtier qui prend sa source à Sepvret, à 153m d'altitude. Il traverse ensuite des plateaux calcaires principalement voués à la céréaliculture, baigne la ville de Niort pour ensuite traverser le Marais poitevin avant de se jeter dans la Baie de l'Aiguillon. Ses principaux affluents rive droite sont de l'amont vers l'aval, le Pamproux, Le Puy d'Enfer, le Chambon, l'Egray, l'Autize et la Vendée, et en rive gauche le Lambon et le Mignon. On notera que la Sèvre niortaise s'inscrit dans un contexte essentiellement karstique. En cela les écoulements souterrains venants du bassin adjacent de la Dive (bassin versant du Clain) jouent un rôle important dans l'alimentation dudit cours d'eau. Bassin versant hydrologique et bassin versant hydrogéologique sont donc interconnectés.

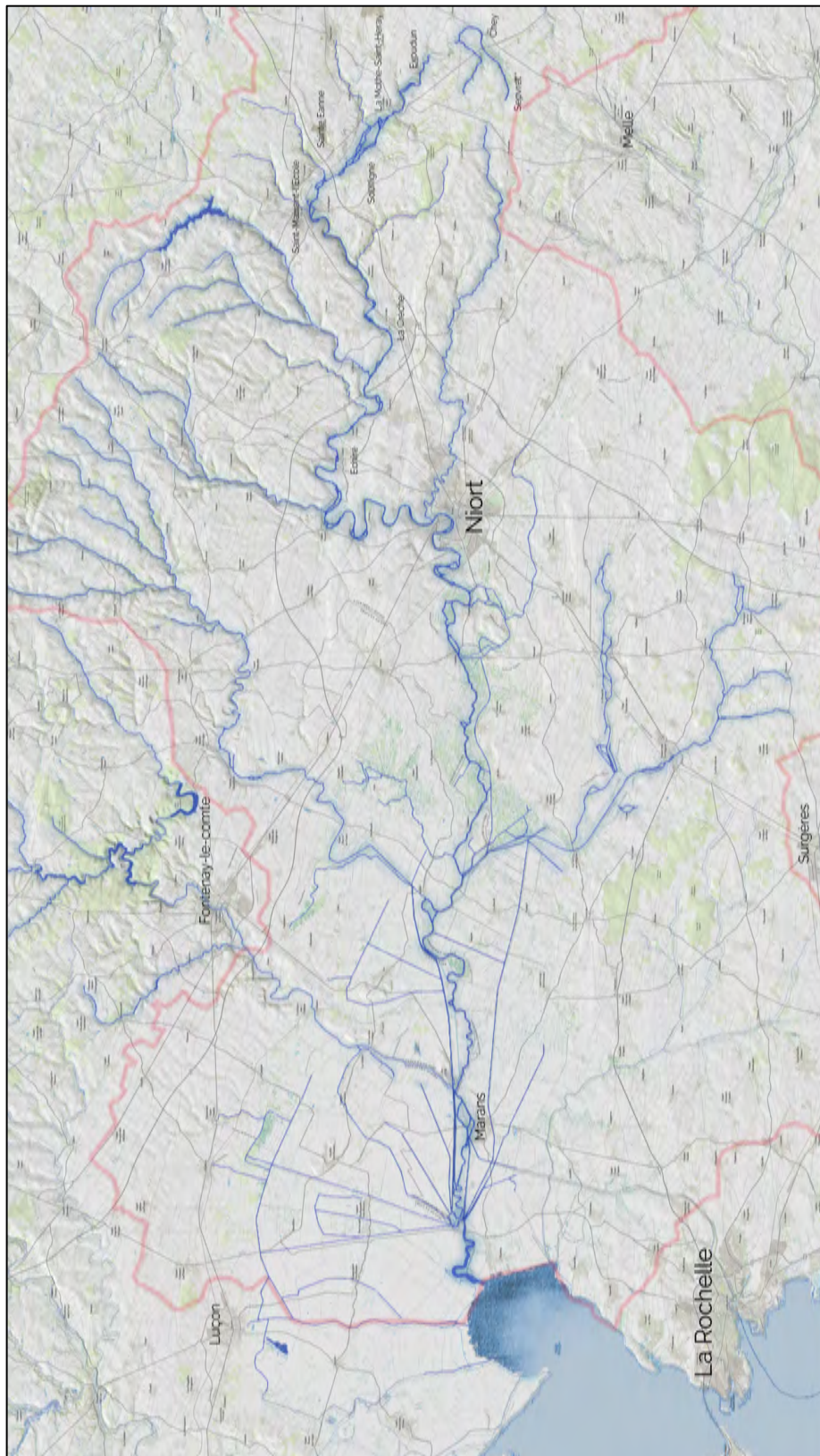
Cette unité hydrologique cohérente correspond à un territoire d'action. Les politiques publiques de planification et de gestion de la ressource prennent en effet le bassin versant pour unité de référence. C'est à cette échelle qu'est élaboré le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). Approuvé par le Préfet et ayant une portée réglementaire, celui-ci fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative d'utilisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le bassin versant constitue donc le cadre territorial dans lequel

s'élabore les stratégies des acteurs et naissent les conflits autour de la gestion de la ressource et de l'aménagement du cours d'eau. Le SAGE est mis en œuvre par la Commission Locale de l'Eau (CLE), instance de concertation dont la moitié des représentants est composée de représentants des collectivités territoriales alors que les deux autres quarts correspondent à des représentants d'usagers et des représentants de l'Etat. La Commission a confié l'animation et le suivi du SAGE à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) qui semble remplir les mêmes missions qu'un Etablissement Public Territorial de Bassin²³ (EPTB).

- La **haute vallée de la haute Sèvre niortaise**. Si notre recherche déploie ses investigations sur l'ensemble du bassin-versant, elle se concentre cependant sur la haute vallée de la Sèvre niortaise, partie de la vallée comprise entre la source et la ville de Niort. Ce choix est motivé par plusieurs raisons. La recherche historique a notamment montré que sur la longue durée les regards et les actions publiques se concentrent sur la partie aval du bassin versant. Partie aval qui correspond au fameux Marais poitevin : terres autrefois offertes à la conquête des dessiccateurs et aujourd'hui haut lieu du tourisme rural hexagonal en tant que seconde zone humide de France. Le Marais focalise donc l'attention autant que les actions. De ce point de vue, on observe un déficit de connaissances, notamment du point de vue historique, sur la partie amont. En effet, si le marais a fait l'objet de nombreuses études et notamment la brillante thèse de Yanis Suire (2006), aucune étude d'ensemble n'a été faite sur ce territoire. En focalisant nos investigations sur la haute vallée, tout en faisant attention à recouper nos données avec celles produites sur la partie aval, il s'agit d'envisager la rivière dans sa continuité amont et aval de manière intégrée.

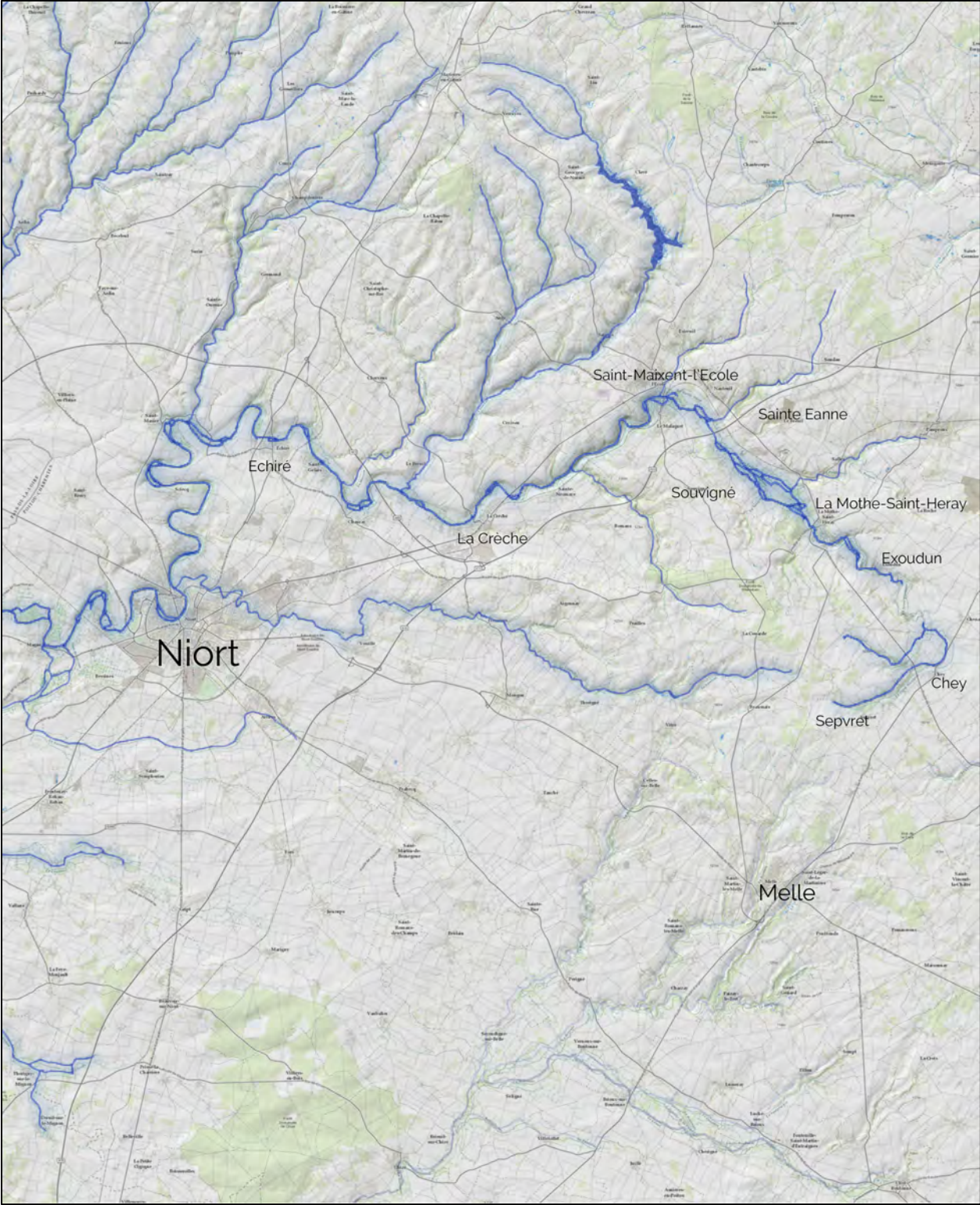
La haute vallée de la Sèvre niortaise recouvre une réalité physique (cours d'eau, écoulement superficiels et souterrains, érosion, couvert végétal, orientation des coteaux ...). Elle constitue une dépression allongée, inscrite entre des coteaux plus ou moins abrupts, formée par le cours d'eau principal. Elle recouvre également une réalité économique, sociale et symbolique. Elle constitue aujourd'hui un espace de rupture au sein des territoires productifs de plateau. Ces derniers offrent en effet des conditions plus favorables au développement des activités productives (agriculture intensive, développement de l'habitat et de zones industrielles, infrastructures routières ...) que les terres humides et étroites des fonds de vallées. A la faveur de ce déploiement des activités économiques sur les plateaux, beaucoup ne voient plus guère dans cette vallée qu'un espace naturel récréatif, un « ruban vert » à vocation d'oasis. Elle est une valeur refuge (Ardillier-Carras, 1998).

²³ Etablissement public français de coopération des collectivités territoriales (régions, départements, communes et leurs différents types de groupement) qui intervient qui intervient pour l'aménagement et la gestion des fleuves et des grandes rivières dans le cadre géographique d'un bassin ou d'un sous bassin hydrographique. Les ETPB ont le statut de syndicats mixtes ou d'institutions interdépartementales, leur financement est assuré par les collectivités territoriales qui en sont membres.



Carte 4. Le bassin versant de la Sèvre niortaise (en rouge les limite du SAGE Sèvre niortaise, Marais Poitevin).

Carte 5. La Haute vallée de la Sèvre niortaise



Lorsqu'on l'envisage d'un point de vue de la gestion de la ressource hydrique, le territoire valléen recouvre une réalité politique éclatée. Syndicats de production et d'adduction d'eau potable, communautés de communes ayant une compétence dans la gestion des milieux aquatiques, structures de gestion de l'assainissement se partagent la gestion de la ressource hydrique. Ce morcellement rend difficile la coordination des acteurs et la prise en compte des interdépendances.

- Les **tronçons de cours d'eau**. La haute vallée de la Sèvre niortaise se caractérise par sa diversité. Il est ainsi possible de l'envisager selon plusieurs tronçons qui se caractérisent par leur homogénéité aussi bien d'un point de vue bio-physique (régime hydrologique, érosion, couvert végétal etc ...) que des pratiques socio-spatiales (préservation, aménagement, gestion, usages). On peut distinguer trois ensembles aux caractéristiques socio-écologiques et paysagères homogènes.

La cuvette de Sainte-Eanne. Après avoir baignées le gros bourg de La Mothe Saint-Heray, les eaux de la Sèvre se mêlent avec celles du Pamproux, formant ainsi une vaste zone inondable appelée prairie mothaise. Fossés, mares, annexes hydrauliques, ici l'eau est omniprésente. La rivière s'écoule alors jusqu'à St-Maixent dans une vallée disproportionnée par rapport à la taille de la rivière. C'est que ce secteur correspond à un ancien effondrement géologique. La vallée offre de vastes panoramas. Les coteaux sont peu marqués et accueillent les implantations humaines. La vallée est entrecoupée de haies où alternent bois, prairies et cultures.



La vallée encaissée. Encaissée de plusieurs dizaines de mètres entre d'abrupts coteaux, entre Saint-Maixent jusqu'à La Crèche, la vallée n'apparaît que furtivement depuis le plateau. Elle serpente et vient creuser les roches tendres et perméables du socle calcaire et constitue ainsi une rupture dans des paysages marqués par l'activité agricole. Dans ce secteur de la vallée, les bourgs et villages se situent sur les hauteurs. Les coteaux



portent d'épais boisements où des traces d'une ancienne activité viticole s'observent encore de nos jours. Quand au fond de vallée, il est étroit et partagé entre prairies et culture de peupliers.

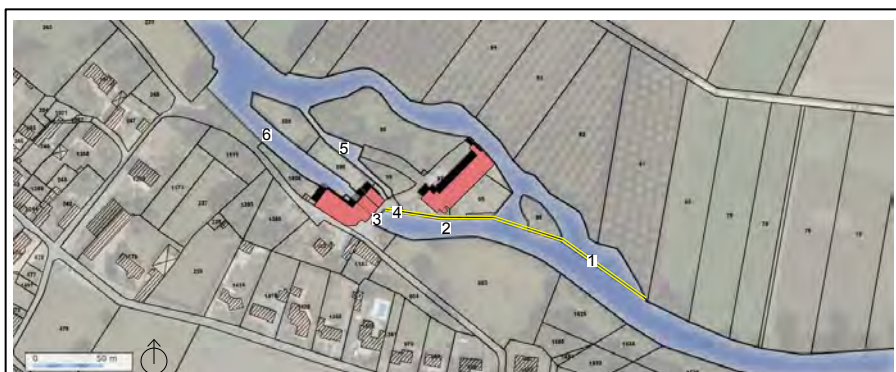
Les méandres. Depuis La Crèche jusqu'à Niort, la Sèvre est sinueuse et creuse le socle calcaire dans de larges méandres. Le profil transversal de la vallée comprend un versant en pente douce et un versant abrupt, souvent vertical avec des corniches, et un fond plat assez large. Les coteaux abrupts portent d'épais boisements, alors que sur l'autre versant viennent les céréales et oléagineux. Le fond de vallée est partagé entre prairie et peupliers. Les hameaux et villages sont implantés à l'abri des inondations, souvent en rupture de pente. De part sa proximité avec Niort, ce secteur est soumis à de fortes dynamiques d'urbanisation.



Notons tout d'abord que ces entités socio-écologiques correspondent aux masses d'eau identifiées dans le SAGE. Ces masses d'eau « constituent le référentiel cartographique élémentaire de la directive cadre sur l'eau. Ces masses d'eau servent d'unité d'évaluation de la qualité des eaux. L'état (écologique, chimique, ou quantitatif) sera évalué pour chaque masse d'eau » (Agence de l'Eau Loire-Bretagne).

On notera ensuite que les deux premiers tronçons évoqués ci-dessus dispose d'un syndicat de rivière. Créé en 1991, le Syndicat Mixte à la Carte (SMC) du Val de Sèvre et Sud Gâtine porte et anime un Contrat Territorial Milieux Aquatique (CTMA) qui est un programme pluriannuel d'actions et de travaux d'aménagement en vue de la restauration et de l'entretien de la rivière. Dans cette perspective, son principal rôle réside dans l'entretien du lit de la rivière (embâcle, ripisylves, gué, abreuvoir ...). Son rôle relève également de la production de connaissances relatives à la rivière et à ses usages. De ce point de vue, l'expertise du technicien rivière est sollicitée dans presque toutes les initiatives et projets relatifs à la rivière. Le rôle de médiateur du technicien rivière est primordial. On notera également la présence sur une partie de ce territoire d'une Association Syndicale Libre (ASL) qui réunit des propriétaires d'ouvrages, des riverains et des usagers en vue d'une coordination des différents usages et de la gestion des flux. De part l'existence d'un technicien rivière présent depuis une trentaine d'année et de cette ASL qui fédère une grande partie des riverains, ce territoire local est assurément aujourd'hui l'une des échelles privilégiées pour élaborer des actions concertées et inscrite dans la durée. C'est d'ailleurs sur ces territoires que nous avons mis en pratique la démarche de médiation.

- Les **éléments de paysage ou figures paysagères**. Par ce terme, on entend des sous-ensembles emboîtés dont l'évolution conditionne la dynamique globale. Cette approche par éléments permet de mieux regarder le système dans sa globalité. Dans cette perspective, il s'agit d'analyser dans une durée un élément singulier où se rencontre les logiques d'acteurs et les conflits de valeurs. Cette situation spatiale et paysagère particulière constitue tout à la fois un cadre et un enjeu de l'action menée dans le domaine de la gestion hydraulique. Elle est généralement le support d'une action territoriale autour de laquelle se (re)composent des stratégies d'acteurs possédant des représentations et des logiques contradictoires, sources de conflits d'intérêt et de controverses (Briffaud, 2014).



Le moulin n'est pas seulement un bâtiment inscrit sur l'espace de la rivière. C'est aussi un ensemble d'ouvrages qui furent construits dans la perspective de l'utilisation de la force hydraulique. Ce complexe énergétique et paysager modifie le fonctionnement hydromorphologique de la rivière. Construite en travers du cours d'eau, une chaussée déversoir (1) entraîne l'eau vers un bief ou canal d'aménagé (2) au bout duquel se trouvent les vannes ouvrières (3). Une vanne de décharge (4) permet de réguler le niveau du bief et de la lame d'eau en amont des ouvrages grâce à un système d'empellement. On appelle canal de décharge (5) la voie d'eau qui recueille les eaux issues de la vanne de décharge. Située en aval du moulin le canal de fuite (6) permet le retour de l'eau au cours d'eau.



Le moulin constitue le cas archétypal de ce que nous entendons par ce terme. Il incarne en effet de manière privilégiée le lien entre question paysagère et question hydrique, et dans lequel se révèle les rapports conflictuels associés aux usages et à la gestion de l'eau en fond de vallée (Bercovitz, 2011). Il est actuellement au centre d'une vaste controverse socio-environnementale autour de la question de la restauration écologique des cours d'eau. Pour atteindre une libre circulation des sédiments et des espèces aquatiques, les chaussées devraient en effet être arasées ou détruites. Or cet élément paysager constitue un élément patrimonial de premier plan auquel les riverains semblent très attachés. De nouveaux usages et de nouvelles logiques d'appropriation, récréatives, résidentielles et patrimoniales confèrent à ces lieux de nouveaux sens, de nouvelles valeurs qui apparaissent contradictoires avec les politiques de restauration écologique.

2. L'enquête sociale auprès des habitants et des acteurs

a. *Maximiser les capacités d'observation, saisir les représentations sociales*

Réalisée en fonction d'une démarche multiscale, l'observation des paysages permet de formuler une première analyse, mais suscite surtout une multitude de questions dont les réponses viendront d'autres sources que le paysage lui-même : les habitants du lieu ou du moins ceux qui le connaissent bien et depuis longtemps pourront servir d'informateurs et pourront renseigner la lecture comme le feront les sources écrites que nous mobiliserons tout à l'heure. Cette démarche dialogique vise à amender l'observation de terrain. Par la rencontre, on cherche en effet avant tout à augmenter nos capacités d'observation et à élargir le champ de questionnement issu de l'observation de terrain. Cette stratégie d'analyse qui laisse une forte place aux savoirs vernaculaires a par exemple permis d'identifier dans le paysage des éléments qui n'avaient pas été repérés auparavant. C'est le cas lorsqu'à l'occasion d'une matinée passée avec un pêcheur, celui-ci attire notre attention sur les prises d'eau qui jalonnent le cours d'eau. Cette unité spatiale linéaire constitue un reliquat d'anciennes pratiques d'amendement des prairies de fond de vallée : un système de batardeau relié à un fossé permettait de dériver les eaux du cours d'eau principal, d'un bras secondaire ou d'un bief de moulin afin de les diriger vers les prairies riveraines qui étaient alors inondées afin de « lever les prés » c'est-à-dire de pouvoir réaliser une seconde fauche. Ce qui n'était avant cette rencontre qu'un fossé en cours de comblement devient un objet d'analyse paysagère de première importance. C'est également le cas lorsqu'un riverain nous invite à mieux observer deux des parcelles qu'il possède. La première est située à proximité de son moulin et est cultivée d'un jardin potager tiré au cordeau. La seconde est située sur les coteaux. La pente est corrigée par des terrasses où quelques pommiers et pruniers laissent encore apercevoir un ancien alignement. On apprend que ces espaces difficiles à cultiver accueillait autrefois eux aussi des jardins potagers. Profitant d'un fort ensoleillement, ces parties complantées d'arbres fruitiers étaient propices à la venue des légumes d'hiver et de printemps (pommes de terre, choux, oignons blancs ...). A la lisière de ces parcelles aujourd'hui partiellement enfrichées on retrouve d'ailleurs des espèces rudérales (orties, sureaux ...) indiquant d'anciennes pratiques d'amendements. Au contraire, le jardin de fond de vallée facilement irrigable permettait d'importantes récoltes estivales. Ce témoignage aura permis de mieux saisir les relations de complémentarité qui existaient autrefois entre coteaux et fonds de vallées. La lecture de paysage se construit ainsi dans ce va-et-vient entre observation *in situ*, enquête orale et analyse de la documentation existante.

Mais l'exigence ne s'arrête pas là. Ce type de démarche permet également de passer de l'autre versant des réalités paysagères, symboliques et immatérielles celui-là. Quand on a mis à jour les structures cachées ou affleurantes du paysage, il reste en effet à se saisir de ce qui en fait la chair, c'est-à-dire les perceptions, projections, sentiments, constructions esthétiques et idéelles en tout genre. Il reste aussi à s'enquérir des pratiques, grands gestes politiques ou petits gestes de tous les jours pour exploiter, entretenir, planter, arracher, construire, protéger, embellir ... qui font le vécu d'un espace et sont comme un trait d'union entre « paysages intérieurs » et paysages visibles, entre les représentations que l'on se fait des choses et l'action à laquelle on

les soumet. Cette démarche va donc dans le sens de la prise en compte des regards locaux et des représentations sociales dans l'analyse des paysages. Ce faisant, nous avons favorisé l'expression de points de vue, de jugements de valeurs et d'aspirations quant aux paysages et à leur évolution.

Concrètement, nous avons mené une série d'entretiens réalisés au début de notre recherche (essentiellement durant l'année 2012). 35 personnes sont concernées par cette enquête. Ce sont à la fois des élus, des agents en charge des politiques locales, des techniciens des collectivités locales qui ont été interrogés dans le cadre et à partir de leur statut professionnel en tant qu'ils représentent une institution ou un pouvoir, ou qu'ils développent une certaine pratique de l'espace. Relevons qu'il s'agit d'une catégorie de personnes que nous qualifions « d'acteurs sociaux », et qui est à distinguer de la catégorie plus vaste des « habitants » : propriétaires de moulins, agriculteurs, ou simples riverains ont également été partie prenante de ce dispositif. Nous estimons que ce type d'enquête atteint un premier niveau de résultats lorsque les discours et les observations réalisées deviennent redondants. Dans cette perspective, les premiers entretiens réalisés ont été retranscrits de manière systématique afin de produire une première analyse de discours. Dans un second temps, les retranscriptions étaient réalisées de manières plus lâches ; n'étaient alors retranscrits de manière exhaustive que les éléments nouveaux.

b. Stratégie de rencontre attentive aux situations interpersonnelles et matérielles

Parmi les « habitants », les personnes qui ont constitué nos informateurs ont, pour beaucoup d'entre eux, été rencontrées de manière spontanée, au gré de l'arpentage de terrain ou dans des lieux de sociabilités locales (bars, zone de pique-nique, lieux aménagés pour la pêche, sentiers ...) ou encore à l'occasion d'une question sur l'activité que celles-ci étaient en train d'exercer. Une fois ce premier contact établi, nous échangeons nos coordonnées, décidons de se revoir pour une discussion plus fouillée et prenons rendez-vous. Ce premier contact permet de recueillir des informations de base sur la personne rencontrée et permet de mieux saisir l'intérêt d'une rencontre approfondie. Ces rencontres informelles ont donc pour beaucoup été réalisées lors de l'arpentage de terrain qui, élément important, se faisait à vélo. Insister sur les modalités de déplacement peut paraître anecdotique mais l'expérience montre qu'il n'en est rien. Dans des espaces ruraux où les déplacements sont principalement réalisés en voiture, ce mode de locomotion suscite la curiosité. Sillonner les petites routes à vélo, c'est donc interpeller les habitants qui pratiquent les fonds de vallées, c'est aussi se rendre disponible. Il apparaît difficile de croire que les personnes rencontrées au gré des arpentages eurent le même regard, la même attention ou la même empathie que pour quelqu'un qui aurait « fait du terrain » depuis sa voiture de fonction blanche floquée du logo du Conseil général.

Si les modalités de rencontre sont importantes, celles qui conditionnent la conduite de l'entretien le sont tout autant. La relation d'enquête induit potentiellement un effet de dissymétrie et de distance sociale qu'il s'agit de réduire le plus possible en permettant à la personne enquêtée d'agir sur la structure et le contenu même de la relation. Ainsi au cours des

entretiens nous proposons tout d'abord de revenir sur la représentation que l'enquêté se faisait de la situation de l'enquête : ce qu'il pensait que nous en attendions et d'explicitier les raisons qui l'avaient poussé à accepter l'échange afin de réduire les distorsions éventuelles de la relation. Cette mise à plat des présupposés concernant les propriétés et les attentes apparaissait en effet indispensable afin de surmonter les obstacles qui font de l'enquête une relation dissymétrique (Bourdieu, 1993). Autrement dit, il s'agissait que l'échange se dote de toutes les apparences du « naturel » entendu comme ce qui advient communément dans les échanges ordinaires de l'existence quotidienne.

Venait ensuite l'entretien proprement dit. Insistons en premier lieu sur le fait que celui-ci était presque systématiquement réalisé *in situ*. Le paysage servait ici de guide puisque la rencontre se faisait au gré d'un parcours proposé par l'informateur. Parfois ce parcours ne consistait qu'à un simple « tour du propriétaire », parfois une véritable découverte d'un pan entier de la vallée. Ce « dialogue avec le paysage » (Blanc-Pamard, 1986) est instructif car il engage un décryptage collectif des réalités paysagères qui s'offrent à la vue. Il est intéressant car il laisse la possibilité à l'enquêté d'instaurer lui aussi les règles de l'entretien, mais aussi d'instruire dans la discussion les problématiques qu'il souhaite aborder sans que celles-ci soient prédéterminées par l'enquêteur. Il s'agit ici d'une potentielle « conversion du regard » comprise comme disposition à faire siennes les problématiques soulevées par l'enquêtée. Enfin il permet d'éviter d'introduire d'emblée des artefacts que l'enquêteur a lui-même produit. La seconde partie de l'entretien est ensuite réalisée en salle : dans un bar ou chez la personne enquêtée. Ici une grille d'enquête fonctionne comme un pense-bête afin de n'oublier aucun des thèmes qu'il convenait d'aborder. Chaque grille est adaptée en fonction de la personne rencontrée. Dans la perspective de cette seconde partie de l'enquête des artefacts étaient construits et nous n'arrivions jamais les mains vides. La discussion pouvait par exemple se poursuivre autour d'une simple carte IGN ou d'un schéma réalisé en direct qui nous permettait de spatialiser et d'élargir les observations réalisées sur le terrain. Il arriva également que la discussion s'articule autour de documents issus des recherches archivistiques. En outre, la discussion permettait d'instruire l'entretien dans une dimension temporelle mais également de prendre du recul par rapport à la situation contemporaine qu'il décrivait en fonction de leur propre point de vue dans la première partie de l'entretien. Toute cette documentation était par la suite « offerte » à la personne enquêtée pour la remercier du temps qu'elle avait consacré à cet exercice. Par exemple, si un propriétaire de moulins choisissait d'accorder du temps à un entretien, nous laissions à cette personne toute la documentation archivistique à notre disposition concernant sa propriété et ses alentours. On pense ici en particulier au « Règlement d'eau » de 1864. Cet échange était d'autant plus apprécié qu'à la période où ont été menées ces enquêtes, lesdits propriétaires devaient remplir, sur demande de la préfecture des Deux-Sèvres et de l'Institution Interdépartemental du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN), une « fiche-ouvrage » qui est un dossier descriptif du moulin qui devait faire apparaître cette documentation.

Ces modalités de rencontre attentive aux relations interpersonnelles et à la diminution des potentiels effets de « violence symbolique » ont également été mises en place dans le cadre d'autres types d'entretien : ceux réalisés avec les « acteurs sociaux » (élus, directeurs, chargé

de mission ...). Ici, elles ont été beaucoup moins efficaces car ces derniers étaient moins enclins à « jouer le jeu ». D'autre part, le fait d'être assimilé à l'institution départementale ne posait pas le même type de problèmes. Au contraire, elle pouvait faciliter la rencontre. Notons tout d'abord que leur bureau était systématiquement préféré au terrain. Ainsi l'entretien se limitait à un entretien semi-directif réalisé en fonction d'une grille de question préétablie. La grille de lecture est articulée autour des axes suivants :

- L'eau comme ressource
- Mutations récentes de la gestion et de la gouvernance de la ressource
- Connaissance des projets et initiatives locales
- Représentation paysagère

On notera qu'en ce qui concerne les « acteurs sociaux », les discussions étaient généralement beaucoup moins centrées sur un échange de connaissances sur les paysages de la vallée et leur histoire. Il s'agissait plutôt de nous enquêter des modalités de l'action publique avec pour objectif de réaliser une cartographie des initiatives locales et des projets qui jalonnaient la vallée (voir « Méthodes de la médiation »).

Les personnes rencontrées nous ont systématiquement recommandés et orientés vers leurs réseaux de connaissances. Le processus se renouvelle et au fur et à mesure, un réseau est tissé et la présence d'un chercheur sur le territoire est connue d'un nombre grandissant de personnes. Diversifier le plus possible les têtes de réseau qui nous servent de relais est une des conditions fondamentale de la réussite de ce type d'enquête. On notera que ces personnes ont par la suite joué un rôle important dans le processus de médiation. Ce sont en effet des personnes qui nous avons pu mobiliser à cet effet. La stratégie de rencontre est donc à la fois un mode de production de connaissance et une modalité de construction d'une première forme de réseau utile pour le processus de médiation.

B. Renouer le fil du temps : l'enquête historique

La quête des « raisons du paysage » passe, comme nous venons de le voir, par l'observation des paysages et des enquêtes orales menées auprès des habitants et des riverains concernés par la gestion de la ressource et l'aménagement de la rivière et des acteurs en charge des questions de gestion de la ressource et d'aménagement du cours d'eau. Alors que la première démarche vise à décrypter la réalité qui s'offre à l'observateur, à penser le paysage comme une surface indicielle, la seconde permet de maximiser nos capacités d'observations et ainsi de susciter de nouveaux axes problématiques. Ces deux démarches entreprises de manière synchrone participent à mettre à jour les *scénarios paysagers de la rivière* évoqués auparavant. Elles doivent contribuer à appréhender les paysages valléens comme le reflet de systèmes d'interactions et de rétroactions entre des processus d'origine écologique, social, politique, économique et culturel qui s'inscrivent dans des temporalités croisées ainsi qu'à des échelles spatiales variées. Or nous avons dit que ce système d'interactions et de rétroactions ne peut s'observer que dans une durée, qu'il s'inscrit consubstantiellement dans un mouvement historique. Autrement dit, l'espace ne peut s'expliquer sans prendre en compte sa dimension temporelle. Outre l'observation *in situ* et l'enquête auprès des habitants et des acteurs locaux, la mise à jour des *scénarios paysager de la rivière* passe donc par l'identification des différents *états paysagers* qui se sont succédés dans le temps. Cet objectif nécessite un examen exhaustif des ressources archivistiques disponibles. Il faut insister sur ce dernier point car la spécificité de la présente démarche réside dans l'intérêt qu'elle porte à la reconstitution des évolutions historiques des paysages à partir des sources archivistiques (Michelin, 1995 ; Davasse, 2000) et dans l'hypothèse que l'articulation entre la connaissance et l'action se situe dans cette dimension historique. Le postulat qui fonde cette recherche consiste en effet à dire qu'en dévoilant les processus passés à l'origine des paysages actuels, la connaissance historique donne la possibilité de considérer l'action comme la poursuite ou l'inflexion d'une dynamique paysagère avérée. La connaissance du passé ayant en quelque sorte pour fonction de révéler d'où vient notre présent et, ainsi, de penser d'une manière historico-prospective des trajectoires possibles. Comme nous l'avons précédemment évoqué, en permettant de prendre un recul temporel, cette connaissance a également pour fonction d'instruire un processus de réflexivité chez les acteurs et habitants concernés par la gestion de la ressource et l'aménagement du cours d'eau, contribuant en cela à favoriser la production de « récit » d'action sur de nouvelles bases. Pour ce faire, une enquête archivistique détaillée est nécessaire. Celle-ci s'organise à partir du classement d'archives venant de fonds éparpillés et l'analyse méthodiquement pensée d'une documentation hétérogène. Pour ordonner nos investigations historiques, nous avons choisi de trois axes centraux.

1. Trois axes d'interrogations des sources archivistiques

- a. *Mener une analyse historique des transformations matérielles des milieux et des paysages*

Ce premier axe de travail vise à restituer sur le temps long le fonctionnement, la structuration et la dynamique des milieux et des paysages valléens. Cette approche rétrospective de l'environnement et du paysage s'intéresse aux interactions entre les processus bio-physiques et les pratiques sociales, en les inscrivant dans le temps et dans l'espace. On insiste en particulier sur l'histoire des usages de l'eau et des pratiques d'aménagement des cours d'eau du point de vue de leurs conséquences paysagères et environnementales. A cet égard, on cherche à mettre en rapport « complexe paysager » et « complexe hydraulique » qui se sont succédés depuis la fin du XVIII^{ème} siècle. Par complexe paysager, on entend l'état spécifique qui unit à une période les données écologiques, techniques, sociales, politiques et culturelles déterminant l'aspect et l'évolution des formes visibles. Par complexe hydraulique, on entend l'ensemble des usages économique, politique et symbolique qui, pour une période donnée, définissent un rapport à la ressource. Au carrefour de l'économique et de l'écologique, du technique et du politique, du social et du symbolique, on se donne ainsi la possibilité d'établir des analogies et des correspondances entre « les temps de l'eau » et « les temps du paysage ». Il s'agit en cela d'identifier différentes périodes où correspondent « état écologique » et « état socio-technique ». Une part importante de la recherche consiste à mettre en lumière les moments de rupture et discontinuité en scrutant les déterminants qui expliquent le basculement d'un complexe à un autre. On attend de cette connaissance des états antérieurs qu'elle permette de définir pour chaque objet paysager des trajectoires évolutives différenciées et des effets d'héritages. Autrement dit, l'approche historique de l'environnement et des paysages a vocation à reconsidérer les objets paysagers en fonction de leurs temporalités propres.

b. Appréhender l'histoire de la régulation politique de l'action en la matière ainsi que des jeux d'acteurs impliqués

La caractérisation des différentes phases des politiques territoriales menées sur le bassin versant de la Sèvre niortaise depuis la fin du XVIII^{ème} siècle constitue le second axe d'examen critique des sources archivistiques. La période envisagée est celle d'une main mise croissante de l'Etat sur les questions relatives au partage et à la gouvernance de la ressource. L'administration dispose en effet d'importants pouvoirs de police, en particulier au travers des instructions des 12 et 20 août 1790 qui lui enjoint de veiller « au libre écoulement des eaux [...] et de diriger les eaux dans un but d'utilité générale, d'après les principes de l'irrigation ». La mise en place du corpus réglementaire de la police de l'eau (1790-1791) et le Code Civil concrétisent l'institutionnalisation de la gestion des cours d'eaux qui sont, dès lors, placés sous contrôle administratif des ingénieurs des Ponts et Chaussées qui dispose d'un monopole d'expertise sur les questions d'hydraulique et sur la base de ses savoirs techniques devient le garant de l'intérêt général. En cela le corpus archivistique manipulé est largement emprunt de la culture technique des Ponts et Chaussées.

Cette période correspond également à celle de la construction progressive d'une gestion de la ressource par filière que la loi de 1964 institutionnalisera de manière définitive : le second quart du XIX^{ème} et les premières décennies du XX^{ème} siècle constituent en effet la matrice de la sectorisation des politiques de l'eau. Dans ce pas de temps, quatre secteurs s'identifient

progressivement et s'autonomisent peu à peu en fonction de leurs temporalités propres. Chacun de ces secteurs envisagent l'eau comme une marchandise, c'est-à-dire une ressource qui a un prix et que le marché peut réguler (Haghe, 1998). On distingue alors l'eau économique (irrigation et force hydraulique) et l'eau hygiénique (eau potable et assainissement). A l'échelle du bassin versant de la Sèvre niortaise, les investigations historiques se sont efforcées de comprendre la genèse, les moments de rupture et l'évolution de ces politiques, d'identifier les acteurs, leurs discours et leurs actions en insistant sur les potentiels frottements et frictions entre chacune de ces sphères. L'ambition ultime de cette recherche relative à l'action publique est donc de mettre en lumière le « chaînage » des politiques, c'est-à-dire les relations d'interdépendance, pas toujours perçues par leurs promoteurs, qui les unissent et qui se révèlent, souvent, dans la durée. On pense ici tout d'abord aux relations entre les différentes dimensions des politiques du cours d'eau elles-mêmes. On pense également aux relations entre ces dernières et d'autres politiques territoriales. Dans cette perspective, les politiques agricoles (remembrement, soutien financier, mesures agro-environnementales ...), les politiques de développement rural (tourisme, randonnée ...), les politiques de protection (environnementale, patrimoniale ...) ainsi que les politiques de paysage (atlas, plan et charte, aménagement paysager ...) ont fait l'objet d'un examen critique détaillé. Nous cherchions ainsi à mettre en lumière les conditions d'apparition et les modalités d'application des politiques publiques en fonction d'une grille d'analyse empruntée aux sciences politiques (Muller, 1998). Celle-ci se décline en fonction de cinq points :

1. L'identification du problème
2. La mise sur l'agenda
3. La formulation de la politique
4. La phase de mise en œuvre
5. L'évaluation

On attend de ce travail qu'il permette de préciser les relations qu'il convient aujourd'hui d'établir entre les politiques du cours d'eau et un projet territorial global à l'échelle de la vallée et du bassin versant. En effet, « l'intérêt de cette histoire de l'action publique tient à la capacité des acteurs à remobiliser les données qu'elle fournit à des fins pratiques » (Muller et al., 1996). Dans une perspective comparable à celle qui prévaut dans l'évaluation des politiques publiques, l'histoire des actions menées sur le bassin de la Sèvre niortaise, amène les acteurs à produire un « retour réflexif²⁴ » sur leurs actions et permettrait ainsi d'éclairer les choix présents, de réajuster l'action en fonction des résultats antérieurs, de mettre en lumière les continuités et les ruptures, d'identifier les pesanteurs et partant de mieux y remédier.

²⁴ Si ce travail a vocation à produire un retour réflexif des acteurs et techniciens sur leurs actions. Il doit également permettre au chercheur impliqué dans l'action de situer son intervention dans un contexte politique et institutionnel singulier. La réflexivité est donc également du côté du chercheur.

c. Saisir la relation entre l'histoire des paysages et des milieux valléens et les systèmes culturels

Le dernier axe d'investigation de la recherche archivistique se déploie en direction d'une histoire culturelle des paysages. On s'intéresse ici moins au paysage en tant que structure matérielle évolutive ou comme objet à aménager mais plutôt comme structure symbolique. Il s'agit de mettre à jour les paradigmes perceptifs successifs autour desquels se sont ordonnés les regards portés sur les espaces valléens depuis la fin du XVIII^{ème} siècle. Par ce terme de « paradigme », nous désignons ce qui soude un temps en une concrétion culturelle datée des représentations d'origines diverses, éventuellement divergentes quant à l'appréciation qu'elles contiennent des lieux, milieux et paysages concernés. De ces paradigmes dépendent à la fois, durant la période où ils exercent leur emprise sur les regards et les manières d'éprouver, l'attrance, la répulsion et, dans toutes les nuances dont elle est susceptible, la perception de la qualité et de la valeur. *In fine*, il s'agit d'identifier des dispositifs d'appréciation rassemblant manières de voir, de dire et d'agir, c'est-à-dire des réseaux de représentations et de pratiques relevant de la juridiction de ces mêmes paradigmes. Nous regardons ainsi ces derniers comme le foyer de la cohérence globale du lien social à un espace durant une période donnée.

Cet axe d'investigation vise donc à révéler l'historicité souvent insoupçonnée de l'évolution des filtres perceptifs et des modalités d'usages. Ces manières de percevoir et d'apprécier sont d'ordre synesthésiques, c'est-à-dire qu'elles engagent une relation de tous les sens et de tout le corps avec le milieu concerné (Corbin, 1988). Elles sont également socialement différenciées et se déploient en fonction de pratiques et de discours parfois antagonistes et conflictuels. Ainsi il convient d'établir des correspondances et des analogies entre des registres de discours qui semblent a priori distincts.

2. Diversité et hétérogénéité des sources de l'histoire environnementale

Les sources de l'histoire de l'environnement et du paysage sont hétérogènes. Elles peuvent avoir des visées artistiques, aménagistes ou scientifiques, elles n'en représentent pas moins dans la plupart des cas le discours d'une élite ou du moins un discours légitimé par une instance politique ce qui incite à la plus grande prudence méthodologique lors de l'analyse des sources que l'on peut classer de la manière suivante.

a. Les sources iconographiques : les cartes et les photos

Depuis les plans terriers d'ancien régime jusqu'aux photographies aériennes d'aujourd'hui, en passant par les cadastres napoléoniens ou les cartes d'Etats major, les documents cartographiques sont particulièrement utiles pour replacer la matérialité des paysages dans une durée. Ils nous renseignent sur l'évolution morphologique des paysages. En recoupant les informations issues de ce corpus cartographique, on pourra par exemple reconstituer les variations du lit du fleuve, l'évolution de l'occupation du sol et plus largement celle de

certaines objets paysagers (linéaire bocager, linéaire de fossés, morphologie et développement de l'habitat, couverture forestière, ...). Globalement, cette documentation nous renseigne sur l'organisation spatiale, les processus et dynamiques qui les animent ainsi que sur les effets d'héritage. Elle est également particulièrement utile afin de reconstituer graphiquement différents états paysagers.

Dans cette catégorie de documentation archivistique, on distingue :

- **Les documents fiscaux et judiciaires.** A travers les plans terrier et les cadastres napoléoniens, au XVIII^{ème} et au XIX^{ème} siècle, la haute vallée de la Sèvre niortaise bénéficie d'opérations cadastrales qui nous livrent des informations sur l'occupation du sol et plus largement sur les rapports des sociétés à leurs espaces. De ce fait une interprétation à plusieurs niveau est possible : identification des grandes masses paysagères à partir des usages du sol, compréhension des logiques de mise en valeur des terres et d'exploitation de la ressource hydrique, perception de la valeur grâce à l'estimation fiscale (Baud, 2010).
- **Les documents juridiques.** On retrouve également dans les archives d'ancien régime des documents d'ordre juridique accompagnés de cartes qui, au-delà des renseignements qu'ils fournissent sur les conflits d'usages relatifs aux limites de propriétés, aux modes de faire-valoir ou aux redevances, renseignent sur la physionomie d'un terroir et d'un environnement²⁵.
- **Les documents graphiques à vocation d'aménagement.** La carte est également l'instrument privilégié de l'ingénieur et constitue en cela un témoignage précieux pour l'historien de l'environnement. Depuis les cartes de l'Atlas de Trudaine (1745-1780) en passant par les cartes réalisées par les Service de la Navigation et de l'Hydraulique des Ponts et Chaussées, les cartes réalisées par les ingénieurs permettent de percevoir les grandes masses de l'occupation du sol, les reliefs et les implantations humaines. Pourtant ces cartes ne reflètent pas de manière exacte la réalité des paysages. Elles reportent essentiellement les informations qui sont utiles à l'objectif visé (Blond, 2007).
- **Les photos aérienne.** La première campagne de photographies aériennes de la vallée fut commandée par l'armée en 1926. Depuis de nombreuses campagnes ont balayé la vallée de la haute Sèvre. Pour leurs précisions, nous avons retenu celle de 1961, 1977, 1995 et celle de 2009²⁶.

²⁵ Voir notamment : « Mémoire pour le marquis de La Mothe Saint Héray défendeur contre le marquis de Castellane, seigneur de Boissec » AD79-E47 ou « Complainte en détournement des eaux de la Sèvre en violation des droits de pêche appartenant à Dlle Renée Barlot, veuve de Gille de Laval et dame de La Mothe St Héray » AD79-E38

²⁶ Pour consulter ces campagnes de photographies aériennes, on se reportera au site internet de l'Institut Géographique National (IGN).

b. *Les témoignages littéraires, artistiques et scientifiques : les sources imprimées*

Les voyageurs, les artistes, les naturalistes, les géographes ou les agronomes évoquent également les paysages dans leurs ouvrages qui, publiés dans des revues locales, dans des guides de voyages ou dans des ouvrages, constituent des témoignages précieux permettant d'éclairer notre connaissance des paysages anciens. Dans cette perspective, ont été dépouillées systématiquement les sources imprimées disponibles aux AD79²⁷ ainsi que les fonds patrimoniaux issus à la médiathèque de Niort ou encore les ouvrages disponibles sur le site internet de la Bibliothèque National de France.

Exception faite des *Mémoires statistique sur l'élection de Saint Maixent*²⁸ dressé en 1698 par Samuel Lévesque puis complété par les receveurs des tailles de 1728 à 1766 et du Mémoire de Geoffroy Picoron dressé en 1740, il faut attendre les premières décennies du XIX^{ème} siècle pour que les paysages de la haute vallée de la Sèvre niortaise suscitent l'attrait. On pense en premier lieu à la description d'une précision chirurgicale faite par D.M.P Teileux dans son texte *Les rosières de La Mothe Saint-Héray* publié en 1836²⁹. Cette nouvelle paraît alors que les premiers guides de voyages qui évoquent ou qui sont directement consacrés à la haute vallée de la Sèvre niortaise sont édités. En outre, ces guides sont illustrés d'un grand nombre de gravures qui constituent l'attrait principal de ces ouvrages. Les sujets de prédilection concernent l'architecture noble, les scènes urbaines ou les sites grandioses et pittoresques dont la puissance d'évocation jouent sur des codes esthétiques éprouvés. Ces sources iconographiques renseignent sur les paradigmes perceptifs et les filtres culturels qui donnent sens aux paysages. Ces motifs picturaux seront à la fin du XIX^{ème} siècle repris par la photographie. Là encore la subjectivité du photographe, combiné à une faible qualité technique qui efface souvent les arrières plans, contribue à dévaloriser les informations contenues dans ces clichés, mais offrent la possibilité de prendre conscience des représentations sociales de l'auteur.

A ce discours littéraire se développe dans les premières décennies du XIX^{ème} siècle un discours érudit et scientifique. La *Société de Statistique des Deux-Sèvres* est créée en 1836. Les travaux, reflet de la formation initiale de ses premiers membres, abordaient la botanique, la géologie, l'histoire et l'archéologie dont certains abordaient la vallée de la Sèvre niortaise. En 1905, la société prend le nom de *Société historique et scientifique des Deux-Sèvres* réorientant ses investigations dans le domaine de l'archéologie et de l'histoire. Elle semble délaisser quelque peu les approches botaniques et naturalistes qui sont prises en charge par ailleurs depuis 1888 par une nouvelle société savante : la *Société botanique des Deux-Sèvres* se lance dans d'importants travaux d'herborisation et d'éducation populaire. L'ensemble de

²⁷ AD 79 - Br

²⁸ Publié par Alfred Richard, archiviste aux Archives départementale de la Vienne en 1874. Alfred Richard, 1874, *Mémoires statistique sur l'élection de Saint Maixent*, in *Revue de statistique des Deux-Sèvres*, Niort

²⁹ DMP Teileux, 1836, « Les rosières de La Mothe Saint Héray », in *Revue de l'Ouest*, Poitiers.

cette documentation est intéressante dans le sens où elle rend compte de manière assez juste des interrogations, des centres d'intérêts et des manières de voir et de dire les paysages de ces élites. Elle montre par exemple comment ces réseaux ont pris une part importante dans l'essor de la protection esthétique et pittoresque des paysages et des monuments valléens.

Reste qu'aucune de ces sociétés savantes n'aborde les thèmes de l'agronomie. Cette question serait resté un trou noir si nous n'avions eu accès aux ouvrages du très prolifique Jacques Burjault (1771-1842), avocat et laboureur, qui publia de petits almanachs populaires mêlant enseignements agricoles et morale.

La fin du XIX^{ème} siècle et les premières décennies du XX^{ème} siècle constituent également la période du développement d'un mouvement littéraire régional. Celui-ci se développe dans la mouvance d'Ernest Pérochon (1885-1942) Dans son sillage une petite école littéraire régionale se développe autour de Jacques Nanteuil (1878-1967) dont le roman *Sur les chemins d'eau Sèvre niortaise et marais poitevin*³⁰ ou Jules Robuchon (1840-1922) avec son *Paysages et monuments du Poitou* constituent des modèles du genre.

Les ouvrages de géographie constituent eux aussi une source documentaire de premier ordre. Au tournant du siècle, la littérature en la matière est prolixe. La formation de la vallée de la Sèvre niortaise suscite en effet de nombreuses études dans le domaine de la géographie physique. Les travaux du doyen de la faculté de Poitiers Jules Welsch (1858-1929), dont l'application dans le domaine de la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement en eau potable sont notables, se distinguent par leurs ampleurs et leurs notoriétés. Ces travaux hydrologiques et géomorphologiques s'inscrivent plus largement au sein d'un questionnement relatif aux processus à l'origine de la constitution du seuil du Poitou à un moment où sous la plume de Vidal de La Blache ce lieu de passage est considéré comme fondateur dans la construction de l'identité nationale (Robic, 2000). Les *Annales de géographie* puis la revue *Noroi* constituent les principaux lieux de publication de ces études qui sont poursuivies après la seconde guerre mondiale notamment grâce à l'enthousiasme du géographe Jean Robert.

c. *Les archives administratives et statistiques*

Aussi utiles soient-elles, les sources graphiques et textuelles évoquées jusqu'à présent doivent être complétées par d'autres types de documents. Interviennent ici les sources administratives et statistiques. Pourtant, la finalité de ces documents n'est pas de parler de paysage. Ces derniers renvoient plutôt à un discours économique de gestion et/ou à un discours idéologique et intellectuel sur le territoire ou sur le partage de la ressource.

Sur ce point, la documentation issue des administrations chargées des travaux publics et de la réglementation de l'usage du domaine public est d'une grande richesse. On pense en premier

³⁰ NANTEUIL Jacques, 1942, *Sur les chemins d'eau Sèvre niortaise et marais poitevin*, La Rochelle, Rose des vents.

lieu aux archives des Ponts et Chaussées³¹ et plus particulièrement à celles issues du Service Hydraulique³². Celles-ci permettent tout d'abord de considérer les différents usages de l'eau et des ressources associés (piscicoles, agricoles, force hydraulique, industriels ...). Elles renseignent ensuite sur les conflits d'usages. Les ingénieurs devaient en effet bien souvent jouer un rôle de conciliateur entre les riverains et, en fonction de leurs connaissances techniques, édicter l'intérêt général. Enfin, la consultation des archives des Ponts et Chaussées a été légitimement poursuivie par celle de la Direction départementale de l'Équipement (DDE), qui à partir de 1967 repris les attributions de ces services territoriaux³³.

Ces archives ont été utilement complétées par celles qui, pour la période 1789-1960, regroupent la documentation provenant du Cabinet et des différentes directions de la Préfecture, ainsi que des fonds d'administrations techniques déconcentrées de l'État (Eaux-et-forêts, Génie rural ...)³⁴. Cette documentation est intéressante pour les études statistiques qu'elle renferme. On pense en particulier aux études sur les productions agricoles végétales et animales mais aussi sur les productions manufacturières et industrielles qui ont pour beaucoup un rapport direct avec un usage direct ou indirect de la ressource hydrique. Insistons également sur le fait que les préfets s'occupaient de faire appliquer le décret de 1810 sur les établissements insalubres. Dans cette perspective, de nombreuses enquêtes eurent lieu et livrent aujourd'hui de précieuses informations sur les problèmes sanitaires que posent les usages de l'eau.

L'examen de ces archives a été complété par celui des archives de la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt³⁵. Dans cette perspective, le dépouillement exhaustif des archives personnelles de l'ingénieur du génie rural Georges Lamarre (1856 – 1974)³⁶ ont permis de mieux saisir les tenants et les aboutissements des opérations de modernisation agricoles (remembrement) et d'alimentation en eau potable de l'après guerre. Le principal intérêt de cette documentation réside dans le fond photographique qu'il contient.

Le dépouillement exhaustif de ces fonds archivistiques montre également l'intérêt de la documentation relative pour la période 1800-1940 à la fois la protection patrimoniale (commissions Beaux-arts, Monuments historiques et Sites) et la vie culturelle et intellectuelle (sociétés savantes, manifestations)³⁷. Bien que fort restreinte, cette documentation dresse un

³¹ AD79 - Série S : Travaux publics. Voir également AD79 – On se reportera également avec utilité à la Série Continu (AD 79 - SC).

³² Service créé en 1848 sur l'initiative de Benjamin Nadault de Buffon, ingénieur qui eu une influence décisive sur l'organisation administrative de l'eau et sur la formation des hydrauliciens en France (Barraqué, Haghe, 2001 ; Haghe, 1998 ; Ingold, 2011)

³³ AD 79 – 1841 W 332 à 601

³⁴ AD 79 – Série M Administration, politique, économie (1789-1959)

³⁵ AD 79 – Série W

³⁶ AD 79 - 135 J 16 Fonds George Lamarre (1856 – 1974). Fond qui par ailleurs contient des archives iconographiques de première importance.

³⁷ AD 79 – Série T Education nationale, imprimerie et librairie, tourisme, arts, sciences et lettres (post 1800)

bilan des débats qui animaient la Commission des Sites et des Monuments naturels.

Toutes ces archives proviennent d'institutions d'Etat sous le contrôle du Préfet. Or il est intéressant de consulter également celles provenant des collectivités locales et en particulier du Conseil Général. Cette documentation a permis de mieux saisir le rôle croissant que cette institution joue depuis la première phase de la décentralisation à travers la mise en place de nouvelles structures d'aménagement comme l'Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise (IIBSN) ou la Compagnie d'Aménagement de l'Eau des Deux-Sèvres (CAEDS).

C'est en dernier lieu les sources issues de la littérature grise sur laquelle notre intérêt a porté : on pense ici aux études et rapports réalisés par les services du CG79. Les *Schémas départementaux* produits par le Service Eau et Assainissement sont de ce point de vue une mine d'informations. On pense également aux rapports et aux données disponibles en ligne en provenance de l'Observatoire Régionale de l'Environnement (ORE). Ces dernières offrent notamment des séries statistiques relatives à la pluviométrie, aux évolutions climatiques ou à l'évolution des prélèvements qui sont intéressantes à prendre en compte.

C. Méthodes de la médiation paysagère

En cherchant à prendre en charge l'hybridité des réalités socio-écologiques ainsi que la multiplicité des interdépendances et des liens de causalités qui se succèdent dans le temps, la démarche de *scénario paysager* dont nous avons évoqué la méthode ci-dessus constitue une pensée de la complexité. Pourtant il ne s'agit pas d'une pensée de la « complétude » qui amènerait à élaborer une expertise surplombante. Il s'agit plutôt d'un cadre de pensée général qui, conscient de ses manquements, cherche à susciter un débat. L'opération de médiation paysagère ainsi fondée sur ce socle mise sur la réflexivité dont cette démarche offre la ressource. Elle consiste à ouvrir, sur cette base, un espace de dialogue orienté vers le projet, concernant à la fois acteurs et habitants. La finalité de la démarche est de faire exister une manière de voir (dialectique, systémique et diachronique) qui n'a pas sa place dans le débat public et ainsi à faire émerger un nouvel objet politique. Celle-ci apparaît alors comme un point de rencontre entre des subjectivités, entre différents points de vues et logiques d'action. En cela, le rôle assigné à la recherche historique n'est pas de fournir des modèles globalisants ou des réponses opérationnelles toutes faites et dénués de toutes incertitudes mais plutôt de « poser les termes rendant possible cette négociation sur les valeurs qu'institue l'environnement » (Ewald, 1992). Autrement dit, il s'agit de constituer et d'animer sur cette base un « forum hybride » (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001) qui défriche le problème de l'inscription territoriale de la ressource en amont de la prise de décisions. Par forum hybride, on entend un espace de dialogue composite associant savants, experts, professionnels de la politique, citoyens, etc. autour de questions concernant le bien commun ou suscitant la controverse.

Dans cette perspective, nous avons fait le choix d'inscrire la démarche de médiation et ses résultats dans des cadres politiques déjà existants susceptibles de leur conférer une portée opérationnelle aux différentes échelles pertinentes et ainsi de travailler dans l'esprit d'une possible inscription de l'apport de notre démarche dans les processus décisionnels les plus à même de porter une appréhension globale de la problématique des liens entre paysage et ressource hydrique. Nous avons en effet opté pour une stratégie immersive au cœur des processus décisionnels. Cette stratégie a été préférée à celle qui consiste à créer *ex nihilo* une « scène sociale » dans laquelle inscrire le processus de médiation. Il nous semble en effet que cette approche court en permanence le risque de constituer sa propre finalité et en cela de s'essouffler une fois l'animateur de la médiation parti. La contribution de la médiation réside plutôt, selon nous, dans l'inflexion à long terme d'une action qui dépasse la médiation, d'une action qui n'est pas strictement dépendante d'elle et qui se poursuit sans elle. La médiation n'est en cela qu'une étape, parfois décisive, d'une action collective qui s'inscrit nécessairement dans la longue durée. La médiation vise à s'inscrire dans une trajectoire d'action collective déjà en cours en cherchant à donner aux acteurs de nouvelles ressources pour l'infléchir vers une meilleure prise en charge de la complexité. Pour ce faire il convient dans un premier temps d'identifier les réseaux et les collectifs les plus à même d'accueillir la médiation dans de bonnes conditions. Il s'agit ensuite de comprendre le fonctionnement de ces groupes afin de voir de quelle manière la mise à jour des *scénarios paysagers de la rivière*

peut constituer un outil d'aide à la décision. En tant que jalon de l'action collective, l'analyse et la co-production d'*objets intermédiaires* constitue un outil intéressant pour faire advenir des situations collaboratives.

1. Identifier des réseaux et des collectifs

a. Comprendre les réseaux : cartographie des projets et initiatives locales.

Notre but étant de travailler dans l'esprit d'une possible inscription de l'apport de notre travail dans les processus décisionnels les plus susceptibles de porter une appréhension globale de la problématique des liens entre paysage et ressource hydrique, il s'agissait dans un premier temps de savoir dans quel cadre d'action la démarche de médiation pouvait-elle s'inscrire et comment inscrire cette démarche dans ces cadres d'action ad hoc.

Pour répondre à ces questions, il est tout d'abord nécessaire d'établir un recensement de toutes les actions et pratiques en matière de gestion de la ressource et d'aménagement des cours d'eau : grands gestes politiques ou petits gestes de tous les jours pour exploiter, entretenir, planter, arracher, construire, protéger, embellir ..., initiatives individuelles ou collectives, institutionnelles ou citoyennes. Le préalable à l'inscription opérationnelle de la démarche de médiation consiste donc à réaliser une *cartographie des projets et initiatives locales* dans le domaine. Il s'agit par ce biais de dresser un portrait des actions en cours sur le bassin de la haute vallée de la Sèvre niortaise, comprendre leurs finalités et les réseaux d'acteurs qu'elles mettent en mouvement mais aussi les relations de pouvoir que les institutions entretiennent entre elles ainsi que la répartition de leurs compétences. Il s'agit également de s'enquérir des initiatives plus modestes : une association de riverain qui cherche à mettre en place une gestion coordonnée des ouvrages, une association de pêche qui rachète des terrains pour aménager des frayères à brochet, ou des riverains qui cherchent à ouvrir un sentier de randonnée le long de la rivière. En mettant à jour une géopolitique locale de l'eau, l'objectif est tout d'abord de parfaire notre connaissance de l'histoire récente des paysages valléens et de l'action en matière de gestion de la ressource mais aussi de percevoir dans quel cadre d'action la médiation peut se situer avec le plus de pertinence. Pour ce faire, les entretiens réalisés auprès des habitants mais aussi le contact répété avec les porteurs de projet, les techniciens des collectivités locales ou les élus en charge de ces questions constituent une source d'information intarissable. Ces personnes ont été rencontrées à l'occasion des entretiens dont nous avons évoqué les modalités méthodologiques plus haut ou bien à l'occasion de réunions institutionnelles auquel nous étions conviés par l'intermédiaire du CG79. Internet offre également quantité de données susceptibles de nous aider dans cette tâche. En effet, il est rare qu'un projet ne dispose pas d'une plateforme virtuelle relayant son action et ses objectifs, les partenaires et les moyens mis en œuvre. Enfin, les discussions informelles ou les réunions formelles avec les agents du CG79 ont également permis de consolider ce travail mené dès les premières semaines de la recherche.

Cette cartographie pris tout d'abord la forme d'un tableau à plusieurs entrées où étaient consignées les finalités de l'action, les partenaires impliqués, le contact des personnes ou des institutions qui les portaient ou encore les documents à consulter pour en savoir plus. Plus tard, il est apparu nécessaire de rendre compte de ce travail selon une autre forme. Cette liste a alors pris l'aspect d'une carte localisant les différents projets mais aussi les limites territoriales dudit projet. Reste que si cette cartographie permettait de savoir dans quel cadre d'action la démarche de médiation pouvait s'inscrire, elle ne répondait pas à la question du comment.

b. Tisser des réseaux : un postulat immersif

Si ce travail permet de dresser une cartographie des projets et des initiatives en matière de gestion de la ressource et d'aménagement des cours d'eau, les contacts répétés avec les habitants et les « acteurs sociaux » concernés ont également été l'occasion de faire connaître à ceux-là les finalités d'une *recherche fondamentale applicable* orientée vers une forme de médiation paysagère. Il s'agit alors de voir dans quelle mesure nos préoccupations respectives peuvent s'accorder, ce que la démarche de recherche peut apporter à l'action et vis-et-versa. Ce travail de contact mené en premier lieu à travers la démarche d'entretiens évoquée plus haut, a vocation à tisser un réseau. D'un certain point de vue, ce travail a semble-t-il été grandement facilité par notre statut de doctorant-salarié du CG79. Il nous a en tout cas permis de diversifier notre réseau et d'avoir accès à un réseau institutionnel plus facilement, laissant plus de temps pour constituer un réseau non institutionnel. Le fait d'être recommandé par un agent de cette institution ou de prendre contact avec des acteurs locaux directement dans des réunions institutionnelles a sans nul doute facilité certaines démarches. Celles-ci portèrent leurs fruits puisque nous avons été assez rapidement invité à participer à plusieurs groupes de travail et de projet.

Les collectifs concernés présentent des configurations plurielles et ouvertes que nous présenterons de manière détaillée dans la troisième partie. Ils sont « hybrides » dans le sens où ils réunissent des experts, des hommes politiques, des techniciens et des « profanes » (agriculteurs, riverains, propriétaires de moulins ...) qui s'estiment concernés (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001). Ils traitent d'objets complexes comme la protection d'un captage d'eau potable, la gestion d'ouvrages hydrauliques ou encore la valorisation patrimoniale d'un front fluvial urbain. L'objectif était ici d'immerger la démarche de médiation au sein de réseaux déjà existants qui étaient alors en train de dessiner les contours de leurs actions, de définir leur objet politique. On postule qu'en fournissant un certain type de ressources cognitives et les outils pour en faire une surface d'échange, notre démarche est apte à orienter les dynamiques collectives et les processus décisionnels dans le sens d'une meilleure prise en compte de la complexité inhérente à toute action en matière d'environnement.

Le postulat immersif qui consiste à inscrire la démarche de médiation au cœur des groupes déjà existants constitue le fondement de l'approche pragmatique mise en œuvre dans la haute vallée de la Sèvre niortaise. Ce contexte singulier peut être interprété comme une situation

d'*observation participante*. On entend par ce terme, une démarche d'enquête et de collecte de données basées sur une immersion permettant, par cette proximité, de procéder à des transferts de connaissances riches mais également d'observer *de visu* les interactions sociales et socio-spatiales. Cette manière de partager et de prendre part aux activités et au quotidien de groupes, cette façon de se rendre disponible et à l'écoute doit faciliter la compréhension mutuelle et l'échange véritable. « L'avantage est (...) clair en termes de production de données : cette méthode permet de vivre la réalité des sujets observés et de pouvoir comprendre certains mécanismes difficilement décryptables pour quiconque demeure en situation d'extériorité » (Soulé, 2007). Ce postulat immersionniste résulte d'une importante réflexion relative aux conditions de possibilité du partage des connaissances et du dialogue insistant sur le cadre et le contexte de la rencontre. On ne dit en effet pas la même chose à observateur extérieur qu'à un membre, même provisoire, de la communauté. Cette expérience ordinaire implique, d'un point de vue méthodologique, un investissement total. Dans cette perspective, nous avons décidé d'habiter dans les Deux-Sèvres toute une partie de la semaine. Au cœur de cette démarche réside cependant une tension qui constitue une difficulté majeure : comment peut-on être à la fois un membre actif du collectif et un observateur distancié ? Comment concilier la nécessaire implication de celui qui participe et la réflexivité nécessaire à celui qui observe ? Il s'agit en réalité de mesurer la part à accorder à la participation relativement à celle donnée à l'observation et inversement.

2. La matérialité comme jalon de l'action collective

L'imagination et la production de situations et d'objets permettant la mise en débat est au cœur du travail de médiation. On postule en effet que face à la complexité des problèmes environnementaux à laquelle les sociétés sont confrontées aujourd'hui, les groupes sociaux en situation d'action doivent disposer d'outils et d'instrument pour pouvoir appréhender ladite complexité. Ils doivent en effet disposer d'un *équipement* cognitif qui offre la possibilité d'intégrer l'hybridité socio-écologique et l'entrelacement des temporalités environnementales en tant que facteur décisif des complexes environnementaux. La théorie des *objets intermédiaires* nous apprend en effet qu'il convient d'être attentif au statut de la matérialité et à la place des artefacts dans l'action collective. Ces objets doivent permettre un travail de *traduction* des divergences. Dans cette perspective, il convient de discuter l'architecture de ces objets en insistant sur les qualités dont ils sont investis pour qu'ils engendrent effectivement des processus collaboratifs. On insistera sur le fait que ces objets doivent être assez plastiques pour être appropriés par les différentes personnes qui les utilisent mais également assez robustes pour ne pas engendrer de quiproquo ou déboucher sur des compromis instables, voir des incompréhensions. Il apparaît donc que c'est autour de cette tension que ces objets doivent être produits.

Construit dans le contexte de l'analyse des réseaux scientifiques, il nous est apparu que cette notion d'objet intermédiaire pouvait être utile pour penser toutes les situations et pratiques collaboratives. Il s'agit tout d'abord d'utiliser l'analyse des objets comme un jalon et un témoin des processus d'action collective permettant en cela de déceler les tenants et les

aboutissants des processus délibératifs dans lesquels nous nous sommes investi. On cherchera ensuite à imaginer et à co-produire ce type d'artefact dans le cadre des processus de médiation expérimentés. Il convient ici de faciliter le partage des savoirs et des expériences, la concertation et la coordination des actions. En cela, on peut dire que tout l'enjeu de notre démarche réside dans le fait de transformer notre objet scientifique en *objets intermédiaires*.

a. Des objets intermédiaires pour comprendre l'action en train de se faire.

La théorie des *objets intermédiaires* part du principe que l'action collective doit, au-delà de l'analyse des réseaux d'acteurs, être analysée d'un point de vue cognitif, c'est-à-dire « en tant que processus de production et de circulation de connaissance au sein desquels certains concepts et objets (cartes, schémas, diagrammes ...) jouent un rôle crucial de structuration et de médiation qui justifie leur qualification d'intermédiaire » (Boulanger, 2009). Ces objets sont en effet indispensables à prendre en compte dans le sens où ils sont producteurs de sens pour la gestion environnementale. Ces appuis matériels ou conceptuels entraînent des mécanismes de représentation, de traduction et de transformation dans la manière de percevoir les problèmes et d'envisager les solutions ; ils engendrent des effets d'apprentissages collectifs et en cela redessinent les contours de l'objet de l'action tout autant que la configuration des groupes délibérants. La théorie des *objets intermédiaires* est utile dans notre démarche dans le sens où elle permet tout d'abord d'analyser l'action collective des groupes avec lesquels nous avons travaillé et de qualifier la nature des relations sociales dans laquelle la médiation s'est inscrite. La matérialité de l'action collective est pour nous une porte d'entrée, un biais par lequel il est possible d'examiner l'action environnementale en train de se faire.

Dans cette perspective, nous avons cherché à comprendre la nature et les propriétés des objets avec lesquels les groupes analysent les situations sociales et environnementales dans lesquelles ils sont impliqués, se coordonnent et agissent. Il s'agit en particulier de découvrir si ces objets permettent d'engendrer effectivement des effets collaboratifs. A cet égard, plusieurs éléments ont attiré notre attention. Il s'agit en premier lieu d'examiner si les conventions qui président à leur élaboration sont négociées, si le dispositif dans lesquelles ils prennent place permettent une négociation de ces conventions de représentation. D'autre part, nous nous sommes interrogé sur la nature même des représentations que proposent ces objets. Ceux-là offrent-ils une représentation de l'environnement en tant que complexe socio-écologique en mouvement ou bien constituent-ils un simple inventaire de données ? Donnent-ils une image familière ou bien une représentation distanciée et difficilement appropriable ? Montrent-ils les problèmes de manière à envisager les interdépendances entre les usages de la ressource hydrique ? Autrement dit, les propriétés de ces objets permettent-elles une transformation dans la manière d'analyser, de voir et de dire les situations socio-écologiques de l'action ? Ce faisant, les propriétés des objets intermédiaires permettent-elles une transformation des relations au sein des collectifs, permettent-elles à de nouvelles connaissances d'émerger, à de nouveaux enjeux d'apparaître ? Ces objets constituent-ils le point de départ de nouvelles explorations et sont-ils producteurs de nouveaux liens ?

b. De l'objet scientifique à l'objet intermédiaire

Ce sont toutes ces questions qui ont structurées l'analyse de la matérialité de l'action collective dans laquelle l'expérimentation de médiation s'est inscrite. Mais si nous avons choisi ce biais pour comprendre *avec qui* et dans quel contexte nous allions *médier*, ces questions nous ont également servi afin d'élaborer et d'imaginer les objets intermédiaires qui joueraient un rôle fondamental dans notre démarche. Ici tout l'enjeu est de modeler et transformer notre objet scientifique (les *scénarios paysagers de la rivière*) en objets intermédiaires.

Dans cette perspective, il convient d'établir des choix au sein de la connaissance produite dans le cadre de la démarche des *scénarios paysagers de la rivière*. Il faut insister sur ce fait. Etablir des choix, segmenter et remodeler la connaissance issue de la recherche historique constitue une condition pour ne pas inscrire la démarche de médiation sur le registre de la vulgarisation/valorisation. Proposer le matériau brut de la recherche historique en tant qu'objet intermédiaire ce ne serait que produire une expertise surplombante et sectorielle de plus. Il s'agit plutôt d'envisager collectivement quels sont les « ressources cognitives » qu'offrent la recherche historique dont les groupes concernés ont besoin pour mieux penser leur action et quels sont les moyens et outils pour en faire un support de dialogue afin d'offrir aux décideurs et aux habitants les moyens de procéder à une approche réflexive (Berdoulay et Soubeyran, 2012) sur l'évolution des milieux et des paysages valléens, ainsi que sur les actions passées, en cours ou à venir. Ici, les savoir-faire et les outils du paysagiste peuvent se révéler d'une grande utilité, notamment dans leurs capacités à traduire graphiquement la complexité des processus passés, présents et en gestation qui produisent et reproduisent les environnements et les territoires, et avec eux les paysages. Les supports à notre disposition sont nombreux (Davodeau et Toubanc, 2011). Il ne s'agit pas de choisir *a priori* une batterie d'outils plutôt qu'une autre, ce choix ne peut se faire que dans l'imprédictibilité de l'action.

Reste qu'il convient d'insister sur le fait que si la production d'objets intermédiaires est nécessaire pour instruire un processus de médiation, ces conditions ne sont suffisantes. Les expériences passées incitent en effet à ne pas surestimer la valeur et l'effet dialogique de ces outils, ou plutôt d'être également attentif aux conditions relationnelle et circonstancielle (Pernet, 2011) du partage des connaissances et du dialogue. Les objets intermédiaires rentrent dans des dispositifs qui les dépassent et qu'il convient de penser avec autant d'attention. En effet, on ne dit pas les mêmes choses à un interlocuteur mandaté qu'à son voisin, à un étranger qu'à un ami, en petit ou en grand groupe, dans la salle du conseil municipal ou dans un café. Chacun s'adapte en permanence au cadre de l'interaction dans lequel il se trouve (Beaud et Weber, 2010). Pourquoi en serait-il différemment au cours d'un processus de médiation ? Un certain nombre d'expériences récentes menées par des « paysagistes/médiateurs » amènent à penser les cadres de ces interactions. L'approche ethnogéographique basée sur une immersion dans le quotidien et les pratiques des éleveurs pyrénéens que Dominique Henry (2012) a développé dans la haute vallée du Gave de Pau

incite à penser les conditions matérielles et relationnelles du dialogue comme une condition fondamentale d'un processus de médiation. L'attention que ce paysagiste porte à la relation pratico-sensible des éleveurs pyrénéens à travers une démarche de « dialogue avec le paysage » cherche à susciter un discours au plus près de la réalité vécue. Dans une perspective un peu similaire, on pense également à « l'approche relationnelle » proposée en vallée de l'Ance par le paysagiste Alexis Pernet qui, attentive aux circonstances spatiales, temporelles et organisationnelles du dialogue, cherche à maximiser les degrés d'interactions (Pernet, 2011). Le choix d'un lieu, la disposition d'une salle, l'ambiance générale sont autant d'éléments qui peuvent paraître anodins mais qu'il ne s'agit pas de négliger. Certains lieux apparaissent plus propices que d'autres pour décentrer le débat. Beaucoup d'autres expériences³⁸ incitent à ne pas limiter la fabrication des objets intermédiaires à de simples artefacts graphiques, mais bien de penser la médiation comme un réseau d'interactions individuelles et collectives qu'il s'agit d'activer au-delà d'une ingénierie de la participation qui a déjà montré son pouvoir de stérilisation et de normalisation en la matière.

³⁸ Nous pensons en particulier à l'approche développée par Cyrille Marlin au Japon sur les jardins de Yakana (Marlin, 2008), celle du collectif de Chomet dans le cadre de l'Atlas pratique des paysages d'Auvergne (Pernet, Baret, Marlin et Miramand, 2014 ; <http://atlaspratiquedespaysagesdauvergne.over-blog.fr>) ou encore celle du collectif Alpage. Voir également Baret, Chambellan, Duprat, et al., 2011.

Conclusion

La lecture de paysage comme méthode

Solidariser les démarches

Notre proposition méthodologique s'appuie sur un certain nombre de savoir et de savoir-faire. Certains sont issus de la science et notamment de la géographie, de l'histoire ou encore de la sociologie. D'autres sont le reflet d'une formation professionnelle de paysagiste. L'une des clefs pour construire le paysage en tant que paradigme de médiation entre société et environnement se situe dans la solidarisation de ces démarches.

Le point de départ de la méthode proposée est le suivant : construire le paysage en tant que paradigme de médiation entre société et environnement ne peut qu'être solidaire d'une compréhension profonde des réalités socio-écologiques, dans leur double aspect matériel et idéal. Au cœur de ce travail, il y a, ainsi le souci de soumettre les paysages à une *lecture*, passant par des aller-retour entre l'observation de terrain, qui permet de rassembler les indices contenus dans le visible, et l'enquête (en archives, dans les bibliothèques, auprès des habitants), qui est recherche, au-delà du visible, des raisons du paysage. L'effort pour organiser, sur le terrain et hors de lui, une *lecture* de paysage peut être l'occasion de construire un savoir partageable sur le territoire, d'élaborer sur cette base une dynamique d'action collective fondée sur la prise en compte de la complexité des processus socio-écologiques qui produisent et reproduisent les formes paysagères. La lecture apparaît en effet comme le support même de la construction, à la fois à l'échelle de l'individu et de la collectivité, de représentations élaborées et exprimables du paysage. Il nous semble même que si elle n'est pas fondée sur une lecture, la médiation court en permanence le risque de rester à la surface des choses et de ne pouvoir atteindre une certaine profondeur et complexité de la question environnementale. Ce que la lecture permet, c'est l'instruction d'un processus de décryptage et de recherche des déterminations socio-écologiques qui expliquent ce qui s'offre à la vue et au sens. De ce décryptage fondé sur le sensible peut naître un débat, il doit même l'activer et entraîner une dynamique de co-construction des savoirs. L'idée d'un paysage, compris comme reflet des réalités socio-écologiques, outil de médiation prend ici tout son sens.

Cette lecture est dynamique dans le sens où elle s'attache en particulier à mettre à jour l'historicité des complexes socio-écologiques. Pour ce faire, la lecture s'appuie en premier lieu sur l'examen des traces laissées dans le paysage. Ces « sources de terrain » constituent autant de signes qui permettent de reconstituer ou tout du moins d'élaborer des hypothèses sur les pratiques passées. Le paysage est en cela considéré comme une surface indiciaire. La lecture s'adosse également sur d'autres types de sources qui sont celles issues d'enquête menées auprès des populations. A ces sources issues du terrain, il convient d'articuler les sources d'archives. Celles-ci sont diverses et requièrent un examen à plusieurs niveaux. Elles attestent tout d'abord de pratiques et d'usages socialement différenciés et potentiellement conflictuels de la ressource hydrique et plus largement de l'ensemble des ressources

territoriales. Ensuite, ces sources d'archives révèlent une réalité institutionnelle, politique et cognitive qui donne à voir les modalités de production de connaissance et les dispositifs de gouvernement et de pouvoir. Mais ces archives ne donnent pas seulement à voir les contextes socio-économiques, cognitifs et politiques des relations socio-écologiques. Lorsque l'on s'intéresse à la condition de leur production, on s'aperçoit rapidement qu'elles constituent par elles-mêmes une manière de légitimer l'action d'un acteur. Comment en effet ne pas analyser notre corpus documentaire comme l'avènement de l'appareil étatique dans la gestion de la ressource hydrique et de l'aménagement du cours d'eau ? A travers la production d'archives, l'Etat vise la reconnaissance de son contrôle croissant sur les pratiques et sur les ressources. C'est peut être moins la rivière que notre corpus montre que la volonté de reconnaissance d'un nouvel acteur. Tracer une carte, mener une enquête, établir une statistique ou le calcul d'une ligne d'eau produisent des traces différentes que les activités agricoles ou industrielles. Les unes sont scripturaires, les autres inscrites dans la matérialité mais les unes comme les autres visent le même objectif : connaître et transformer les environnements, partager et s'appropriier les ressources. D'un point de vue méthodologique, ceci amène à ne plus seulement examiner notre corpus en tant que témoin mais également en tant que *pratique*, en tant qu'action et instrument qui vise le contrôle et l'appropriation.

Reste que le questionnement central de notre thèse est celui de comprendre comment une telle démarche de lecture et de décryptage de ce qui s'offre à voir peut permettre d'entraîner et d'activer un processus de médiation. D'un point de vue méthodologique, il convient d'insister sur le rôle crucial du travail effectué sur la construction d'*objets intermédiaires*, compris en tant que dispositifs matériels, relationnels et circonstanciels capable d'engendrer des situations collaboratives entre des cultures métiers, des registres de savoirs et d'expériences variés. Afin que ces objets suscitent le partage et engendre la transformation des manières de penser, de se coordonner et d'agir, il convient de co-construire autant les conventions de représentations que les représentations elles-mêmes. Ces éléments constituent une condition de possibilité fondamentale de l'élaboration d'outils de médiation ouverts à la diversité des savoirs et situés dans des cadres décisionnels avec lesquels ils interagissent.

Reste que bien des problèmes demeurent. Le moindre n'est pas celui des limites que doivent se fixer de telles investigations, aussi indispensables que potentiellement démesurées. Ces problèmes résident également dans la compatibilité du niveau requis d'exploration des réalités paysagères avec un travail mené dans le cadre de processus décisionnels assortis de délais et de moyens limités. Pour qu'une démarche de recherche digne de ce nom puisse véritablement fonder la médiation, il faut sans doute que celle-ci soit directement intégrée au sein desdits processus décisionnels, qu'elle soit portée politiquement et techniquement. Réside ici tout le sens de la démarche d'immersion au cœur des cadres d'action existants que nous avons menée.

CONCLUSION PARTIE 1

Le propos général de cette première partie est tout d'abord de mettre à jour tout ce qui peut donner sens à une approche de la médiation, entendue comme une démarche qui entre recherche et action vise à offrir aux sociétés la possibilité de construire, à l'échelle locale, les politiques en matière d'environnement en tant que réseau complexe d'interactions entre des processus biophysiques et des pratiques sociales inscrites dans de multiples échelles de temps et d'espaces. Disons en premier lieu qu'à l'origine du processus de médiation expérimenté dans la haute vallée de la Sèvre niortaise, il y a l'interrogation du Conseil général des Deux-Sèvres quand à la mise en œuvre de ses politiques en matière de gestion de l'eau et d'aménagement des cours d'eau. Or en la matière, les politiques publiques s'inscrivent dans des situations de complexité : « pluralité d'acteurs se partageant le pouvoir de décision, incertitude face à l'avenir empêchant l'application de routines et rétroaction des conséquences sur les causes dans les enchaînements logiques, ce qui interdit de décomposer les questions à traiter en problèmes simples et séquentiels » (Barraqué, 2000). La complexité du problème de la gestion contemporaine de l'eau se pose également d'un point de vue cognitif, dans le sens où les données nécessaires à la résolution des problèmes sont difficiles à réunir, que les informations sont souvent incomplètes, voire contradictoires en fonction de la manière dont on les considère ou encore qu'elles doivent mobiliser des disciplines variées. En cela les représentations des problèmes que posent la gestion de l'eau et l'aménagement du cours d'eau peuvent être très différentes en fonction des schèmes de références mobilisés par les acteurs. Aucune recette ou procédures techniques ou analytiques ne peuvent réduire le problème à des raisonnements simples et linéaires, les solutions sont plurielles et sont en cela particulièrement soumises à la controverse. Ce contexte de complexité et d'incertitude nécessite la construction de liens entre différents types de savoirs mais également entre les acteurs et leurs environnements et enfin entre les acteurs eux mêmes. Il convient aujourd'hui en effet de fonder les politiques en la matière sur des approches non régaliennes et interactives, sur la concertation et sur la prise en compte des relations d'interdépendances.

Dans ce contexte se dessine la nécessité de faire appel à un concept régulateur et intégrateur. Ce concept est pour nous celui de médiation, dans le sens où il renvoie à la notion d'intermédiaire et à celle de construction de liens. « Médiations entre acteurs, entre usages, entre espaces, entre pratiques, mais une médiation qui suppose un recadrage des objectifs, une redéfinition des règles de coopération et d'organisation dans un contexte marqué non pas simplement d'incertitude mais bien plus profondément, d'indécidabilité due à une combinaison d'incertitudes scientifiques, de légitimités concurrentes, de pratiques elles-mêmes soumises à des évolutions imprévisibles » (Boulangier, 2009). Le concept de médiation n'est donc pas ici mobilisé en tant que recherche de consensus, ni même d'une vision partagée mais plutôt en tant que volonté de dessiner collectivement les contours des problèmes à traiter, de les cerner et d'en dresser collectivement la cartographie.

Pourtant à l'heure où les politiques de l'eau se recomposent autour de la notion de « bon état écologique », la gestion de la ressource hydrique et l'aménagement des cours d'eau court le

risque de la réduction de l'environnement en une « nature » dont l'homme ne serait que l'éternel perturbateur. Le « bon état écologique » constitue en effet une norme environnementale où le niveau de qualité dépend du degré de « perturbation » des milieux par les activités humaines. Le « bon état » correspond à un état où l'anthropisation serait presque absent ou presque. Son modèle spatial est fondé sur l'hydromorphologie et correspond à une rivière à méandrage actif alors que son modèle temporel est celui du climax. L'injonction faite aux états européens de mettre en œuvre des politiques de reconquête et de restauration de la qualité écologique revient en cela à réduire la question de l'environnement à la production de normes à dominantes biologiques largement opaques aux profanes amputant de fait le débat démocratique et la possibilité de la délibération.

C'est ici qu'intervient le paysage comme objet médiateur. Le paysage en tant qu'image et reflet des complexes socio-environnementaux inscrit dans la réalité sensible de ce qui s'offre à la vue peut, si on l'instrumentalise à cette fin, rendre perceptible les réseaux d'interactions en faits de société et faits de nature. On mobilise alors le paysage en tant que *percept intermédiaire* c'est-à-dire en tant qu'objet capable de rendre perceptible à tous la nature et les dynamiques du complexe environnemental. En cela, partir du paysage, c'est renverser les formes d'expertises relatives à l'environnement fondées sur des données froides (listes d'espèces, degré de perturbation, coefficients d'artificialisation, taux d'étagement, etc ...), sur des modèles complexes et des équipements de plus en plus techniques ; expertises qui écartent implicitement les habitants et les populations concernées et n'offrent somme toute aucune chance à la délibération. La médiation paysagère repose donc sur un postulat expérientiel et empirique. Cette « irruption du sensible dans les politiques d'environnement » (Bertrand, 2002) doit offrir la possibilité de replacer le paysage à la croisée des regards des habitants et des acteurs sociaux, le transformant ainsi en un référent potentiellement partageable et en un support pour penser l'action publique en matière environnementale.

Dans cette perspective, on postule que le paysage ne peut devenir un paradigme de médiation entre société et environnement et en cela structurer le débat public sur de nouvelles bases – plus démocratiques et plus complexes – qu'à condition d'en construire une *lecture* potentiellement partageable, c'est-à-dire une opération qui vise, au-delà du visible, à cerner dans la durée les déterminants socio-écologiques qui expliquent les formes des paysages (Davasse et al., 2012). Pour cela la connaissance scientifique joue un rôle de premier plan. Elle doit en effet permettre d'activer un effort de décryptage des réalités socio-écologiques. Dans cette perspective, la singularité de la démarche de médiation que nous proposons de mettre en œuvre réside dans le fait de s'appuyer sur une recherche historique qui constitue en quelque sorte la *ressource cognitive* et le matériau de la médiation. Les résultats de cette recherche historique sont présentés dans la prochaine partie.

PARTIE II. LES SCÉNARIOS PAYSAGERS DE LA RIVIÈRE

Matériaux pour une médiation paysagère

Les scénarios paysagers de la rivière visent tout d'abord à rendre manifeste la transformation des rapports sociaux à la rivière et la métamorphose de la ressource hydrique en passant, pour les appréhender, par le prisme de leurs inscriptions paysagères. Dans un processus dialectique, ces scénarios visent également à mettre à jour les représentations culturelles et socialement différenciées qui s'y rattachent. Autrement dit, la démarche consiste à reconstituer sur le temps long la trajectoire et les états successifs des paysages en insistant sur les liens de toutes natures qui les unissent à une transformation du rapport société/cours d'eau aussi bien en terme d'usages que des valeurs que celles-ci projettent sur lui. Elle constitue tout d'abord une tentative de reconstitution d'états paysagers anciens. Reconstitution qui, du bassin versant à l'élément paysager, est menée à différents niveaux scalaires. Dans le même temps, il s'agit de confronter et de mettre en relation ces états paysagers avec des usages et des représentations sociales datés de la rivière. La finalité des scénarios est donc de mettre à jour les interrelations entre la matérialité des paysages et leurs dimensions idéelles. Pour parler comme Augustin Berque (1990), il s'agit de caractériser les modalités *trajectives* qui dans la combinaison des aspects physiques et phénoménologiques déterminent le rapport des sociétés à la ressource hydrique et au cours d'eau. Des composantes bio-chimiques des rivières aux images mortifères de la stagnation, des routoirs utilisés pour faire macérer le chanvre aux projets de canalisation, de l'avènement d'une économie de marché à la modification des régimes hydrologiques, il existe tout un entrelacs de convenances et de convergences qu'il s'agit d'identifier et de mettre à jour.

La démarche est consubstantiellement inscrite dans une durée. Elle se décline en séquences temporelles qui chacune représente un certain *état* des interrelations entre, d'une part, des usages, des formes d'aménagement et des visions du cours d'eau, et, d'autre part, tout ce qui participe par ailleurs (systèmes agraires, politiques d'aménagement, d'urbanisation...) à déterminer les configurations du paysage de la vallée. Les *scénarios paysagers de la rivière* sont donc constitués d'une succession d'états paysagers qui correspondent chacun à un état des relations société/cours d'eau. Cette démarche est mise en œuvre sur un pas de temps de trois siècles. La fin du XVIII^{ème} siècle apparaît en effet comme la matrice d'une nouvelle manière de penser la ressource et la rivière, mais aussi une nouvelle manière de « gouverner les eaux » (Ingold, 2011). Nous montrerons que les *scénarios paysagers de la rivière* se découpent en trois grandes phases impliquant trois matrices socio-écologiques et technologiques toutes liées à des structures mentales, des logiques d'action et des comportements qui ont notablement changé le rapport des sociétés au cours d'eau.

- A la fin du XVIII^{ème} et dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, le cours d'eau est avant tout assimilé à une réserve énergétique qu'il s'agit de mettre en mouvement. Afin que d'amont en aval, chacun dispose de l'énergie hydraulique, « gouverner les eaux », c'est avant tout en assurer le « libre écoulement ». La doctrine physiocratique transpose cette injonction au plan économique. L'obsession des ingénieurs est alors de canaliser et de rendre navigable la rivière pour libérer les flux commerciaux. Enfin, pour la médecine pré-pastorienne, assurer l'écoulement c'est éviter la stagnation des eaux, synonyme de corruption. Le contraire de l'insalubre, c'est le mouvement.
- Avec l'avènement dans le dernier tiers du XIX^{ème} siècle de nouvelles sources d'énergie, l'eau cesse d'être considérée comme capable de mouvoir les machines et de transporter les marchandises. L'eau en tant que substance auxiliaire des travaux des champs prend le pas sur l'eau énergie. Alors que l'économie rurale se restructure autour d'une puissante économie coopérative du lait, l'irrigation des fonds de vallées devient alors la principale préoccupation. Cette reconfiguration globale de l'économie rurale va permettre à de nouvelles logiques d'appropriation de se déployer. L'avènement des loisirs et d'un mouvement de découverte pittoresque proposent une nouvelle manière de voir, de dire, de pratiquer et d'agir sur les paysages de la rivière.
- Pendant les « Trente Glorieuses » la croissance des besoins en eau évolue au rythme du développement économique et démographique. La recherche de nouvelles ressources devient ainsi une priorité. Une puissante ingénierie se met alors en place pour construire d'imposants barrages, creuser des puits profonds afin à la fois de développer une agriculture intensive que d'abreuver les villes. Le cours d'eau est assimilé à une simple réserve d'eau, sans considération pour le territoire de la rivière. La ressource, c'est l'eau, en tant que fluide, elle est envisagée d'un point de vue d'abord quantitatif, puis qualitatif. Mais à partir des années 1980, les solutions techniques de l'après guerre sont remises en cause aussi bien d'un point de vue de leur

- efficacité, que de leurs conséquences environnementales. Dans le même temps, d'autres fonctions récréatives se sont développées. Ce n'est plus seulement l'eau qui est une ressource mais également le paysage.

Sur la base de cette démarche fondamentale, il s'agit de poser un cadre de pensée et d'action susceptible de fonder une médiation en tant qu'elle suscite un processus interprétatif et délibératif sur les relations société/cours d'eau. A rebours d'une vision écocentrée de l'environnement dans laquelle « l'impact anthropique » est perçu comme une perturbation, il s'agit ainsi de faire advenir dans le débat public un monde de la complexité qui puisse prendre en charge dans un même mouvement l'hybridité des processus socio-écologiques et l'historicité des environnements. Or si la démarche vise à structurer la médiation sur la base de connaissances scientifiquement construites, il convient également d'être conscient des limites d'un tel projet de connaissance. Reconstituer les paysages et leurs déterminations socio-écologiques sur la longue durée relève en effet d'un horizon scientifique difficile à atteindre. Le cadre interprétatif formé par les *scénarios paysagers de la rivière* s'avère nécessairement incomplet et il serait illusoire de penser restituer avec exhaustivité les paysages du passé. Le problème que nous souhaiterions soulever ici réside moins dans l'incomplétude de la reconstitution des paysages que dans la valeur du témoignage que le paysage est susceptible d'apporter concernant les systèmes socio-écologiques. Ce n'est pas la valeur scientifique du paysage qui, de ce point de vue, nous intéresse d'abord. Cette valeur là n'est pas négligeable, dans la mesure où en particulier elle replace le culturel et les représentations au cœur de la question environnementale. Mais le paysage est d'abord mobilisé en tant que médiateur et comme un intermédiaire avec lequel il s'agit d'amener acteurs institutionnels et individus concernés à rentrer en dialogue, afin de faire exister la rivière en tant qu'objet complexe. Plutôt que d'être exhaustif en matière de reconstitution des paysages valléens et de leurs déterminations socio-écologiques, il s'agit plutôt pour nous de penser la réception, l'appropriation et les effets de cette connaissance comme matériau mobilisable dans un processus de médiation et dans une situation d'élaboration de projet.

Dans cette perspective et comme nous l'avons déjà énoncé précédemment, la démarche des *scénarios paysagers de la rivière* permet de construire deux types de matériaux utiles à la médiation. On se tourne tout d'abord vers l'histoire des matérialités paysagères pour se doter d'un *percept intermédiaire*. Il s'agit en cela de rendre perceptible le complexe socio-écologique et les relations sociales à la ressource hydrique et au cours d'eau à travers leurs traductions paysagères. L'apport des *scénarios paysagers de la rivière* réside dans le fait d'offrir aux acteurs et populations locales une plateforme d'échange et de partage de connaissances permettant l'interprétation et la délibération. Cette surface délibérative constitue en effet un référent commun, qui sans contenir toute la réalité environnementale sur laquelle on vise à agir, en constitue néanmoins un reflet susceptible de stimuler et d'orienter la réflexion et le débat sur les politiques de gestion de la ressource et d'aménagement du cours d'eau. On se tourne ensuite vers les représentations, les usages, les stratégies et conflits d'acteurs pour provoquer la réflexivité des acteurs contemporains du projet. Le second apport de ce projet monographique pour la médiation réside dans la distanciation par rapport à la situation contemporaine. Il s'agit de susciter le débat sur de nouvelles bases, voire de redéfinir

les objets et les objectifs de l'action et ainsi permettre de construire de nouveaux récits territoriaux à partir desquels des actions d'un nouveau type peuvent émerger.

Dans une perspective de médiation, l'objectif de ces *scénarios paysagers de la rivière* est donc de mettre à jour, dans une durée, certaines interrelations entre faits de nature et faits de société, entre la matérialité des paysages et leurs dimensions idéelles afin de voir dans quelle mesure ils nous aident à mieux penser et construire les projets contemporains. En cela, cette seconde partie contient le matériau de médiation. Elle ne cherche pas seulement à rendre compte des résultats d'une recherche historique, elle doit *in fine* établir un retour sur l'élaboration des matériaux de la médiation elle-même. Cela amène à montrer comment on peut utiliser le paysage, ce qu'il révèle, mais aussi ses plans cachés (l'histoire des acteurs et des politiques, celle des représentations et sensibilités...) dans la médiation. En d'autres termes, l'objectif de cette seconde partie est à la fois de présenter le matériau brut de la médiation historico-paysagère mais également de préciser comment ce matériau est par la suite élaboré et remodelé en tant que ressource et principal outil d'une pratique de médiation. Cette partie est donc consubstantiellement reliée à la précédente et à la suivante dans le sens où l'histoire des paysages de la haute vallée de la Sèvre niortaise n'est pas seulement présentée pour elle-même mais en tant qu'elle constitue le substrat sur lequel s'enracine et se fonde la médiation.

Ainsi chaque « acte » des scénarios sera divisé en deux. En tant que *percept intermédiaire*, les paysages seront tout d'abord décrits dans leurs structurations matérielles. Nous examinerons la mutation des formes paysagères à la fois dans les combinaisons concrètes des structures agraires où interviennent un grand nombre de fait : parcellaire, habitat, chemins ..., mais aussi dans la manière dont les villes s'inscrivent dans leurs vallées et les relations que celles-ci entretiennent avec la rivière et l'eau. Dans cette perspective, l'accent sera évidemment mis sur l'inscription paysagère des différentes manières d'user et de mettre en valeur la ressource hydrique : tanneurs et chamoiseurs, meunier et minotiers mais aussi agriculteurs irrigants ou encore pêcheurs seront ici les principaux protagonistes de cette histoire. Dans un second temps, le paysage sera traité en tant que représentation culturelle socialement différenciée qui conditionnent les stratégies et les conflits d'acteurs ainsi que les diverses logiques d'action. Dans cette perspective, nous chercherons à « cartographier » les arrières plans du paysage. Il s'agit alors de dévoiler ce que le paysage ne peut nous révéler directement, de mettre à jour les discours et les perceptions qui constituent autant de manière de dire, de pratiquer et d'agir sur les paysages. Le dévoilement de ces *paradigmes perceptifs* et de ces logiques d'actions, dont l'historicité est souvent insoupçonnée, constitue une ressource pour susciter la réflexivité des acteurs. Ce plan sera adopté pour chacun des trois « état-paysager » identifiés. Enfin, nous montrerons en quoi ce matériau historique peut servir de matériau pour la médiation en tant, tout d'abord, qu'il permet d'éclairer les systèmes contemporains d'acteurs d'un point de vue des pratiques discursives qui fondent les identités des groupes autant que les cadres politiques dans lesquels ces derniers s'inscrivent ; en tant, ensuite, qu'il constitue le substrat cognitif autour duquel construire le politique et l'objet du débat démocratique.

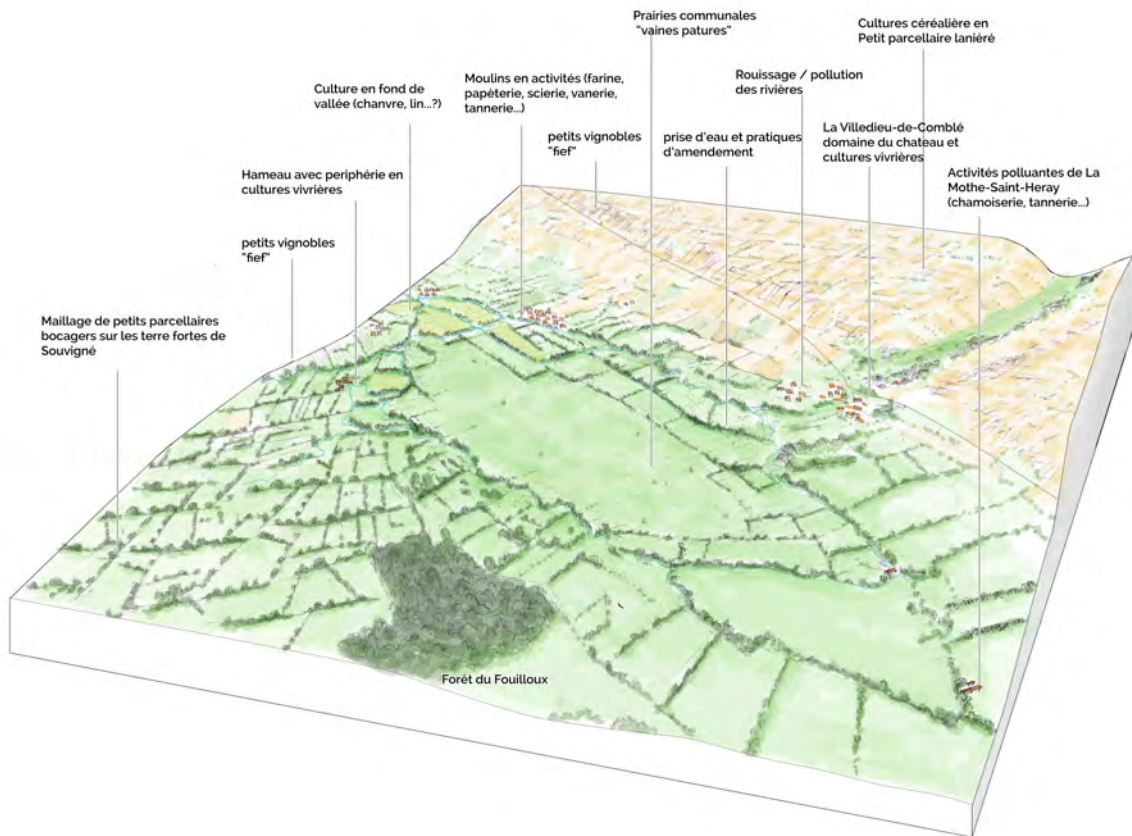


Figure 1. Les scénarios paysagers de la rivière 1770-1860. L'exemple de la prairie mothaise



1. Culture céréalière
2. Vigne
3. Prairie
4. Energie hydraulique : moulins - filature Blot
5. Artisanat macérateur : tannerie et rouissage
6. Culture textile : chanvre et lin
6. Prises d'eau : irrigation des prairies
7. Captation de l'eau potable : puits, sources
8. Projets de canaux et de port fluvial (non réalisés)
9. Route Niort-Poitiers (1750-1770)
10. Promenades : Puits d'Enfer - Bords de Sèvre

Figure 2. Les scénarios paysagers de la rivière. L'exemple de Saint-Maixent 1770-1860

ACTE 1.

LA RIVIERE EN MOUVEMENT (1770 -1860)

Le 1^{er} acte des *scénarios paysagers de la rivière* s'écrit dans un contexte de mutations politiques, économiques et sociales qui ont fortement marqué les relations sociales à la ressource et à l'aménagement du cours d'eau. Durant cette période, l'augmentation des besoins d'eau est notable : généralisation des barrages mobiles, des nouveaux moteurs hydrauliques, de l'irrigation, du captage d'eau potable pour les centres urbains, toutes ces nouvelles techniques demandent un apport d'eau de plus en plus important. Cette augmentation induit un renouvellement du désir de maîtrise de la ressource et d'aménagement du cours d'eau mais également un essor des situations conflictuelles favorisées par un cadre réglementaire qui depuis la Révolution ne donne pas de véritables arbitrages quand aux usages et droits de chacun. Lorsqu'elles suppriment l'aliénation des droits sur la ressource par les autorités seigneuriales, urbaines ou monastiques induite par le régime féodal, les réglementations révolutionnaires et le Code civil (1804) transforment le statut de la ressource. L'eau devient une « chose commune » interdisant de fait toute propriété exclusive. Ce nouvel état juridique de la ressource a contribué à affaiblir considérablement la force des dispositions coutumières locales basées sur la prééminence de la communauté au profit de droits d'usages ponctuels et renégociables en fonction de l'intérêt général. Dans cette perspective, l'Etat prend une part de plus en plus importante dans la gestion du cours d'eau qui est dès lors placée sous son contrôle administratif. Son rôle est plus particulièrement d'établir un partage juste de la ressource. Pour ce faire, tout se passe comme si l'Etat en avait opéré une division fonctionnelle. Classés selon leurs fonctions productives propres, les effets utiles de l'eau sont désormais de plus en plus rationalisés et organisés en filières institutionnalisées que des réseaux de compétences et d'intérêt de plus en plus spécialisés vont progressivement permettre de structurer. La construction de l'objet « eau » et l'institutionnalisation d'une organisation cloisonnée de sa gestion est donc le résultat d'un processus historique enclenché à la faveur de la Révolution française qui, finement reconstitué par Jean-Paul Haghe (1998), se construit autour de l'assimilation progressive des eaux courantes à leurs fonctions productives et dans leur entrée graduelle dans l'économie de marché. Chaque usage dispose de financements spécifiques, de compétences techniques et de réglementations propres. Fragmentation qui correspond aux différentes filières économiques utilisatrices de l'eau. Par filière, on entend un ensemble d'activités s'inscrivant dans une succession d'états allant de la production à la distribution d'un bien ou d'un service dans un secteur économique donné. Dans cette perspective, deux grandes filières, elles-mêmes découpées, vont progressivement s'autonomiser. La première est essentiellement urbaine. Elle relève de tout ce qui est production, distribution et traitement des eaux potables et usées. Elle doit son développement à celui des préoccupations hygiénistes et à l'essor d'un génie sanitaire. La seconde relève de la régulation des flux dans une perspective de développement des forces productives et de la protection des biens et des personnes. La première filière est organisée à l'échelle locale, bien souvent communale alors que la seconde se construit à une échelle supra-locale.

Pourtant derrière ce mouvement divergent se cache une convergence essentielle : l'eau et la rivière sont perçus comme des vecteurs de bien-être et de progrès social à condition de les mettre en mouvement. L'hydraulique, discipline reine de la science des Lumières, participe de ce dessein (Pinon, 1998). La maîtrise des flux et du mouvement de l'eau doit permettre de faire remonter les bateaux depuis le littoral et répandre leurs richesses et les bienfaits du commerce dans les territoires alentours ; elle doit également permettre de faire tourner les roues des moulins et les mécanismes des usines. Dans une perspective physiocratique, l'Etat doit *diriger autant qu'il sera possible toutes les eaux de son territoire vers un but d'utilité générale*¹. Pour ce faire, les ingénieurs des Ponts et Chaussées, bras armé de l'Etat, ont pour devoir de jalonner les cours d'eau d'ouvrages régulateurs afin de favoriser le mouvement et ainsi le développement des forces productives. L'objectif est de maîtriser les régimes hydrauliques afin de les maintenir stable tout au long de l'année. Mais assurer le mouvement n'est pas qu'une affaire de technique, cet objectif passe également par la réglementation des usages. En favorisant le mouvement, l'hydraulique vise donc l'essor du bien-être matériel. Elle doit aussi favoriser l'assainissement de l'environnement et des corps. Mettre l'eau en mouvement relève donc également d'un impératif hygiéniste. Drainer, assainir consiste à lutter contre la macération et la putréfaction des eaux stagnantes assimilées à la mort. Cette finalité hygiéniste s'observe également dans la volonté répétée d'approvisionner et de faire jaillir au cœur de la ville une eau pure et bienfaisante. Le projet hydraulique des Lumières, fondé sur le paradigme hydro-dynamique relève donc d'une double finalité. Mettre l'eau en mouvement, c'est pour les ingénieurs participer au développement de la richesse des Nations et c'est aussi, pour les hygiénistes et les médecins, participer à l'assainissement du corps social.

¹ Loi des 12-20 août 1790

A. Tout convergence vers la rivière

« Demandez (...) le chemin qui conduit à La Mothe Saint-Héraye, (...) jolie petite ville assise sur un coteau au bas duquel passe la Sèvre qui lui baigne les pieds; (...) »

« A peine avez-vous quitté la grande route que déjà vous vous trouvez dans une belle et fertile vallée, large d'un demi lieue au moins, courbée en berceau en son centre arrosé par la Sèvre, aux rives de laquelle se prolongent de vertes prairies toutes bordées de saules aux feuilles menues et pales, d'aunes au bois rouges, à écorce noire appelés vergnes dans le pays, et de hauts peupliers pyramidaux ou du lac d'Ontario ; à mi-côte couverte de champ de chaume séparés par des haies d'aubépines aux baies de corail, de ronces qui serpentent et montrent aux passans leurs grappes de fruits violettes et noires (...). A côté des chaumes s'étendent des campagnes de seigle (...); puis des champs de sainfoin et de trèfle que le soleil à brûlés (...). Au haut de la colline s'élèvent de grands arbres qui lui forment comme un rideau, des chênes, des ormeaux, des frênes et des noyers surtout aux fruits qui pèsent à l'extrémité des branches. Enfin sur le coteau exposé au midi croissent des vignes aux grappes mi-cachées sous les pampres, dont les grains commencent bientôt à rougir et cherchent le soleil pour se réchauffer ».

D-M-P Teilleux, 1836, « Les Rosière de La Mothe Saint Héray », in *Revue de l'Ouest*, Poitiers.

Au tournant des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, les paysages de la vallée de la Sèvre niortaise présentent un contraste saisissant avec les vastes plateaux calcaires qui la surplombent. Les hauteurs prennent un aspect de champ ouvert couvert de céréales, tandis que la vallée humide offre des paysages verdoyants. Les modes d'occupation du sol et d'utilisation des ressources sont donc fondés sur l'association des fonds de vallée fournissant les fourrages et des plateaux dominés par les emblavures et les cultures céréalières. Les premiers procurent les ressources fourragères qui font si cruellement défaut aux seconds. Ils rendent ainsi possible l'entretien de troupeaux qui eux mêmes constituent une force de travail et un apport de fumure pour l'amendement des terres. Mais la vallée ne peut se réduire à ce contraste. A mieux observer les fonds de vallée, un élément récurrent apparaît : le cours d'eau est jalonné de moulins dont les roues écrasent les grains, actionnent les métiers à tisser, broient les écorces et découpent le bois d'œuvre. En fournissant la ressource énergétique, la rivière constitue le principal auxiliaire de travail dans une société pré-industrielle qui tire d'elle une part essentielle de l'énergie qu'elle utilise. Dans les principales villes de la vallée (Niort, Saint-Maixent et La Mothe Saint-Héray), les hommes convergent également vers la Sèvre. La rivière permet en effet à une armée d'ouvrier de travailler : tanneurs et chamoiseurs utilisent l'eau de la Sèvre comme agent de transformation. Les premières formes d'industrie sont donc consubstantiellement liées à la rivière et produisent des paysages singuliers. Enfin, la rivière n'est pas seulement auxiliaire du travail. Elle est aussi agent de la mobilité et constitue en cela un axe commercial d'importance régionale. Les villes estuariennes et portuaires de la vallée captent les produits de l'arrière pays que les navires chargent et expédient au loin. La Sèvre

niortaise n'est donc pas seulement un lieu de transformation, elle constitue également une infrastructure commerciale.

Les lignes qui suivent sont consacrées à décrire ces différents usages de la rivière du point de vue de leur inscription dans les structures matérielles évolutives du paysage.

1. Une rivière associée à la ressource fourragère

a) *Domination des emblavures et pratiques communautaires*

A la fin du XVIII^{ème} siècle et dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, les paysages et les systèmes agraires des plateaux calcaires de la haute vallée de la Sèvre niortaise correspondent à peu près parfaitement au modèle de l'openfield classiquement décrit dans les études d'histoire et de géographie agraires (Bloch, 1931 et 1936 ; Dion, 1934 ; Faucher, 1961 ; Brunet, 1998). Les terres labourables représentent entre 80 et 90% des finages villageois, avec une nette prédominance pour les emblavures (Benoist, 1985). Le parcellaire laniéré est typique des territoires de plaines. Il faut imaginer des paysages de champs ouverts où les clôtures et les haies sont rares. L'assolement est triennal et se caractérise par la rotation froment - orge de printemps (baillarge) - jachère comme nous l'indique en 1801 le baron Dupin, premier préfet des Deux-Sèvres : « En plaine, le fermier doit rigoureusement avoir annuellement un tiers de ces terres en froment, un tiers en orge, un tiers en jachère » (Dupin, 1801). Des pratiques collectives s'imposent ainsi. Les terres des paysans sont dispersées sur les soles qui composent le finage des communautés villageoises. Les exploitations d'un seul tenant sont rares. Les règles collectives concernent également le parcours collectif de troupeaux ovins qui une fois les récoltes faites pâturent les chaumes et les jachères sous la direction d'un berger communal. Concrètement, le travail des champs consiste « à semer en automne le froment, qui passait l'hiver en terre, et à ensemer en mars la deuxième sole, avec de la baillarge ou orge de printemps. Parfois, on y ajoutait des mélanges de grains appelés méteil ou méture. Quant à la troisième sole, laissée en guérets, donc labourée en partie dès l'automne, elle était nettoyée et relativement fumée, tout au long de l'année, par les troupeaux de moutons. Ils divaguaient, broutant sur les chaumes, un mois au mois après la moisson » (Benoist, 2005).

L'habitat est groupé ou semi-groupé et prend la forme de villages et de hameaux denses construits autour d'un puits collectif creusé dans les couches karstiques. Les périphéries de ces villages sont consacrées aux cultures qui demandent plus d'attention. On y trouve donc les vergers, avec pour certains secteurs une grande importance de la culture des noyers, quelques chènevières, quelques pâtis et un grand nombre de jardins (*ouches*). Si l'*ager* est le lieu des pratiques communautaires, l'*hortus* est celui des pratiques individuelles. Les règles collectives n'y sont plus de mises et chacun est libre d'y cultiver ce qu'il veut. Pour ces raisons, ces espaces sont enclos et sont plus spécifiquement entourés de murets de pierres sèches.

Autre élément important du paysage agraire du Haut Val de Sèvre : la vigne. Cette culture se développe plus spécifiquement près des centres urbains, autour de Niort, Saint-Maixent ou La Mothe Saint-Héray. Les ceps croissent généralement sur les coteaux orientés au sud et se déploient sur un micro parcellaire en lanière très caractéristique que la toponymie *Fief* permet d'identifier. Les parcelles sont séparées par des murets de pierres, ce qui laisse penser que ces cultures étaient elles aussi soustraites aux règles communautaires. La consultation des statistiques agricoles² du XIX^{ème} siècle ou la comparaison de la carte de Cassini et de celle d'Etat Major, montre, avec toutes les réserves qui s'imposent quant à la précision de ces documents, qu'au cours du XIX^{ème} siècle, le vignoble progresse régulièrement. Par exemple, une commune comme celle de Nanteuil double ces surfaces viticoles entre 1806 et 1882, passant de 99 ha à 200 ha. Dans la première moitié du siècle, le vignoble s'étend sur les coteaux de la rive droite de la Sèvre entre Azay le Brûlé et Sainte Néomaye. Des communes comme Exireuil, Nanteuil ou Pamproux confirment leur vocation viticole.

Dans ces pays de culture céréalière, les boisements sont rares. « Il n'y a point de forêts » et « l'on ne connoit que très peu de bois d'ouvrage sur lequel il n'y a nulle attention à faire ». L'essentiel des boisements constituent donc du « bois à brûler [...] qui se débite d'une autre nature qu'à Paris, c'est-à-dire en arbres tous entier ou en souches ». Il s'agit de bois taillis « qu'on coupe tous les cinq ans et qui peuvent produire tous les ans 1 800 fagots de 5 l. le cent » (Mémoires statistique sur l'élection de Saint Maixent, 1737). Ces boisements se situent de préférence sur les parties les plus escarpées du coteau. Poussant sur des parcelles de très petites dimensions, généralement en forme de lanières, ils apparaissent parfaitement intégrées à la trame agricole du *Fief*. Envoyait-on également quelques troupeaux paître dans ces taillis ? C'est bien probable, mais les sources restent muettes à ce sujet. Reste que les « habitans ont une autre ressource pour leur chauffage, qui sont les tétars qui sont autour des différentes pièces de pré qu'on coupe tous les trois ans et qui produisent de mauvais bois de rivage qui peut valoir 2 l. et 10 s. le cent et que la plupart des propriétaires font couper à moitié » (Mémoires statistique sur l'élection de Saint Maixent, 1737). Enfin, on observe également l'existence de quelques grandes parcelles d'un seul tenant. Dans les matrices du cadastre napoléonien, celles-ci sont appelées *Garenne* et peuvent probablement être considérées comme d'anciennes réserves seigneuriales.

b) *L'importance de la ressource fourragère et des prairies communales*

Si, comme nous le verrons plus tard, la vallée de la Sèvre niortaise ne peut pas être réduite à la ressource fourragère, il n'en reste pas moins qu'elle constitue de ce point de vue un apport indispensable dans un pays dominé par les emblavures. Les secteurs de plaines se caractérisent en effet par un manque chronique de fourrages naturels. La ressource fourragère fournie par les espaces valléens apparaît alors indispensable pour entretenir le bétail force de traction et pour disposer d'engrais. Dans ce contexte, les exploitations dépendent de la quantité de prés naturels dont elles peuvent disposer : « pâtis » ou prairies non fauchées,

² AD79 – 12 M 19 / 12 M 25

mieux adaptées aux ovins, « prés hauts, naturellement secs et à une seule herbe », ou encore « prés bas et marais » régulièrement inondés où les bovins peuvent paître une fois la première fauche réalisée.

Dans les « prés bas », les agriculteurs utilisent l'important réseau hydrographique de fossés associés au cours d'eau afin de « lever les prés », c'est-à-dire pour faire le regain. Grâce à un système de barrages mobiles, il s'agit pour les agriculteurs d'inonder leurs prairies au printemps et en été afin d'améliorer les rendements ou de profiter d'une seconde récolte de foin. Particulièrement lucratif, cet usage est répandu tout le long du cours d'eau. Il se développe de manière privilégiée entre Saint-Maixent et La Mothe Saint-Héray, là où la vallée est ample et les prairies de grande dimension. Cette pratique d'amendement des fonds de vallées, qui « se fait depuis des temps immémoriaux », doit systématiquement faire l'objet d'un règlement fixant les conditions de la prise d'eau. Citons pour seul exemple l'ordonnance du 5 avril 1840 qui autorise « les propriétaires riverains de la Sèvre entre les moulins de Battreau et des Aubiers [sur la commune de Saint-Maixent] à prendre les eaux de cette rivière pour l'arrosage de leurs fonds six fois par an, savoir : trois au printemps, les 15 mars, 15 avril et 15 mai et trois fois en été les 1^{er}, 20 juillet et 10 août³ ». Plus loin, il est ajouté que « ces prises d'eau commenceront à sept heures du matin et pourront durer jusqu'au lendemain à pareille heure. Le temps déterminé pour l'irrigation étant expiré, les hausses ou barrages devront être enterrés immédiatement et le cours des eaux rétabli dans son état primitif⁴ ».

Les terroirs qui n'ont pas accès aux rives du cours d'eau possèdent du point de vue de la ressource fourragère un désavantage notoire. A Chauray, en 1738, « les habitants observent qu'ils sont obligés d'achepter hors de paroisse presque tous les fourrages nécessaires à leurs bestiaux pour la culture de leurs terres ». Au contraire, plus en amont, le terroir autour de La Mothe Saint-Héray est reconnu comme « un des meilleurs du Poitou » car il bénéficie à la fois des grandes étendues de plaines propices à la venue des « bleds » et de la proximité de la rivière. Sainte-Eanne apparaît ainsi comme « un des meilleurs fonds de l'élection. [...] Il se sème de toute espèce de bleds, peu néanmoins de seigles et d'avoines. Il y a quelques vins et noyers, peu de bois, assez de fourrages, y ayant une prairie où la rivière de la Sèvre coule, ce qui fait qu'on commerce à la fois sur les bleds et les bestiaux » (Mémoires statistique sur l'élection de Saint Maixent, 1737).

Pour certains paysans, l'unique ressource fourragère dont ils disposent est constituée par les prairies communales. Le libre pâturage dans les prairies communales constitue un droit en vertu duquel les habitants d'une même commune, ou d'une portion de commune, mènent paître leurs bestiaux sur des prés naturels après enlèvement soit des premières, soit des secondes herbes⁵. Tout chef de famille domicilié dans la commune alors même qu'il n'est pas propriétaire, ni fermier d'une parcelle quelconque des terrains soumis à la pâture peut mettre

³ AD 79 – S 337

⁴ Ibid

⁵ *Recueil des usages locaux du département des Deux-Sèvres codifiés par la Chambre d'agriculture avec approbation du Conseil général*, 1935, Imprimerie poitevine, Niort.

sur lesdits terrains un certain nombre de bêtes. Le berger communal doit donc faire respecter les dates d'entrée du bétail mais aussi les types d'animaux présents. Les prairies sont de préférence réservées aux bovins. A François, la vaste prairie communale baigné par la Sèvre niortaise permet par exemple « aux bestiaux de se nourrir pendant huit mois de l'année ». A Breloux, les habitants de Chavagné ont un droit d'usage sur la grande prairie. En échange, ils contribuent à l'entretien du pont qui mène à la prairie (Benoist, 2005). A Sainte-Eanne, le receveur de la taille indique que « les habitans [...] ont une ressource qui dure depuis les fauches jusques au mois de février ensuivant, qui est que les bestiaux vont dans la prairie mothaise, qui est d'une grande étendue et qui est commune à plusieurs paroisses, depuis la première herbe coupée jusques au mois de février ensuivant les fauches ». Ces espaces disposent de bergers communaux chargés de faire respecter les règles collectives qui étaient assez strictes. La délibération du Conseil municipal de Saint-Maxire du 20 décembre 1818 nous en donne un exemple :

« Le conseil municipal s'est réuni pour approbation de ce qui suit par le préfet.
Savoir

1° que le bétail de toutes les espèces et de toutes les communes n'aura de parcours dans nos prairies que lorsque les foins seront totalement enlevés sauf les moutons, les autres bestiaux pourront y paître jusqu'au dernier novembre chaque année

2° Les moutons et brebis (toute bête à laine) le parcours n'aura lui depuis le premier décembre jusqu'au dernier janvier attendu que ces animaux causent des pertes considérables,

3° Tout individu qui se permet de faucher dans nos prairies Communales avant l'époque qui sera fixée par le maire aura une amende 20 Francs

En Conséquence le Conseil municipal a arrêté que les contrevenants auront une amende de 60 Francs et 3 jours de prisons et 10 Francs si le bétail est présent sans la volonté du propriétaire »

AD79 SC 8759 – Conseil municipal de Saint-Maxire 20 décembre 1818

Contestées dès la fin de l'Ancien Régime, les prairies communales ont été partagées en lopins entre tous les propriétaires fonciers de chaque commune après la Révolution. Ce partage qui semble toucher l'ensemble de l'espace valléen, est très lisible sur les cadastres napoléoniens. Les indigents et les petits cultivateurs ont été directement touchés par cette mesure qui leur est très défavorable dans la mesure où elle les prive de ressources indispensables. Pourtant ces pratiques se poursuivirent longtemps dans le siècle.

c) Le développement des prairies artificielles et le déclin des pratiques communautaires

L'état de pénurie fourragère décrit ci-dessus condamne l'agriculture à la stagnation et l'empêche d'augmenter sa productivité. C'est en tout cas ce que répètent à l'envie les agronomes locaux de la fin du XVIII^{ème} et de la première moitié du XIX^{ème} siècle. La

structure du discours est bien connue. Elle est fondée sur la dénonciation du « cercle vicieux » décrit de la manière suivante : les exploitations sont principalement céréalières ce qui est une nécessité absolue étant donné la faiblesse des rendements. Cette prédominance implique un manque de prairies et entraîne un déficit de fourrage. Si les exploitations ne peuvent développer l'élevage, elles ne disposent donc que de peu de fumure. Cet état de fait impose un large usage de la jachère et ne permet pas d'améliorer les rendements. La faiblesse des rendements va induire une priorité des exploitations vers les céréales.

Marqués par les idées physiocratiques, les agronomes locaux de l'époque ne cessent de dénoncer cet état de fait et proposent d'enrayer, selon l'expression consacrée, ce « cercle vicieux ». Le principe de la réforme, vu par les élites physiocratiques, est simple. Il réside, on le sait, tout d'abord dans une profonde condamnation des « contraintes » collectives et une apologie de la liberté du propriétaire. Tant que les cultivateurs devront respecter des règles s'imposant à tous, aucune innovation ne pourra voir le jour. Considérée comme un frein à l'initiative individuelle, la vaine pâture fait l'objet de multiples critiques. En 1845, H de Saint Hermine, Conseiller général des Deux-Sèvres, écrit un ouvrage intitulé *Des biens communaux* où il fait le procès de ces espaces et de leurs usages :

« Livrer donc ces biens à l'industrie privée et l'intérêt particulier déploiera toutes les ressources de l'activité et du travail pour opérer les améliorations nécessaires. Des irrigations ou des dessèchements, des plantations, des engrais, des clôtures, des cultures nouvelles, convertiront ces terrains improductifs en riantes prairies en vallées fraîches et ombragées, en riches jardins ou en plaines fertiles ».

AD79 – Br103

Le progrès agricole passe donc nécessairement par la liberté d'entreprendre. Il passe ensuite par la transformation des pratiques agronomiques. Il s'agit alors de remplacer la jachère par la culture de légumineuses (trèfles, luzernes, sainfoins, lupuline) ou de plantes sarclées (navet fourrager, betterave, maïs, pomme de terre ...). Ces nouvelles cultures constitueront une ressource fourragère qui doit permettre d'entretenir un troupeau plus important et ainsi de disposer d'un plus gros volume de fumure. Grâce à cet apport d'engrais, les rendements céréaliers pourront s'améliorer. Les *Almanachs* et les *Traité populaires d'agriculture* que publia Jacques Bujault (1771-1842) résument ces principes sous la forme d'adages destinés aux paysans :

« Point de fourrages sans prés ; point de bétail sans fourrages ; point de fumier sans bétail ; point de grain sans fumier. [...]

Vous le voyez mes bons amis, il faut du fumier, il en faut beaucoup.

Comment avoir du fourrage sans prés ? Je vous en défie. Partout où vient le blé, on peut faire un pré, d'une espèce ou d'une autre. [...]

Puis il faut alterner, mettre tout à tour les terres labourables en prés pour se ramasser du blé. La terre produit, elle se repose, et l'on fume mieux ce qui reste. Dans la plaine, on fera des sainfoins, dans les *groies* ou terres légères, en jetant toujours après un peu de luzerne, de trèfle et de bujoline⁶. Dans les terres, on fera des luzernes, du trèfle incarnat, du trèfle ordinaire. Dans les terres mêlées, on fera du sainfoin ; on jettera dessus de la luzerne et un peu de trèfle.

Je ne parle point des prairies naturelles, tant mieux pour ceux qui en ont »

Jacques Bujault, 1854.

Pour se convaincre de la pénétration importante de ces nouvelles plantes et de la transformation de modes de cultures qu'elles impliquent, la topographie médicale de l'arrondissement de Niort offre un témoignage précieux :

« [...] dans les terres légères on sème du sainfoin, dans les terres fortes et profondes la luzerne ; dans toutes nos plaines [...] on trouve du trèfle, cette plante est d'un si grand produit que nos paysans ont reconnu facilement combien elle leur rapportait, tant sous le rapport de la graine que sous celui du fourrage. On a l'habitude dans nos plaines de semer du maïs au mois de juin, on le fait manger en vert à l'époque des semailles. C'est un excellent fourrage dont les bœufs sont très friands. [...]. Depuis quelques années, les récoltes de maïs sont devenues on ne peut plus importantes. On sème aussi du colza, des rabbettes et des betteraves champêtres [...]. Il est inutile de dire que maintenant le plus pauvre cultivateur à son carré de pommes de terre ».

Topographie de l'arrondissement de Niort, 1832 (AD79 – 5 M 49)

Ce témoignage nous montre les progrès indéniables de l'agriculture entre la fin du XVIII^{ème} et le début du XIX^{ème} siècle. Mais il laisse soupçonner également une transformation profonde de l'économie agricole et de l'organisation sociale à cette époque. En effet un changement aussi important que l'abandon de la jachère et la mise en place des prairies artificielles ne peut advenir sans une remise en cause profonde des règles collectives d'exploitation, c'est-à-dire de l'assolement obligatoire et de son corollaire la vaine pâture. Rappelons en effet que cette ressource constitue une ressource d'une importance capitale pour les troupeaux dirigés par le berger communal. Cette remise en cause des pratiques communautaires et le développement de l'individualisme agraire a suscité l'embocagement de certaines parties des fonds de vallée. Des haies ont été un peu partout dressées contre la dent des troupeaux communaux. Sur les plateaux, certains témoignages nous incitent également à penser que des murets de pierres ont été érigés un peu partout pour protéger les champs de la vaine pâture. Pourtant il est difficile

⁶ La *bujoline* est en réalité la lupuline. Elle se nomme ainsi dans le sud des Deux-Sèvres en hommage à Jacques Bujault qui l'introduisit dans cette partie de la France.

de dire à quel degré ce processus a marqué les paysages et à quelle rapidité il s'est imposé. Il est également difficile de dire quels propriétaires il concerne prioritairement.

2. Une rivière industrielle : l'eau comme ressource énergétique et substance de transformation

a) « *Le cœur de la vallée c'est son moulin* » (Eluard, 1925)

La première moitié du XIX^{ème} siècle correspond sans doute au moment où l'aménagement de la rivière en vue de récupérer l'énergie des eaux marque le plus son cours. Il correspond également au maximum d'exploitation de la part énergétique de la ressource hydrique fournie par la rivière (Rivals, 2000). Le mouvement de l'eau fait tourner les nombreux moulins qui jalonnent le cours d'eau. Les statistiques⁷ du XVIII^{ème} et du début du XIX^{ème} siècles montrent qu'il existait en moyenne sur tout la haute Sèvre niortaise un moulin tous les 1 200 mètres. En 1740 G. de Picoron dénombre près de 51 moulins entre Niort et Saint-Maixent⁸. En 1809, *l'Etat des moulins à farine dans le département des Deux-Sèvres*⁹ comptabilise 112 moulins à bled sur l'ensemble du bassin de la haute Sèvre niortaise et de ces affluents. En 1838, rien qu'à Saint-Martin de Saint-Maixent, il existait 15 moulins et 10 sur celle de Sainte-Eanne¹⁰. Cette intense activité économique et sociale consacre le moulin comme un « cœur de vallée » et suggère un pouvoir d'attraction et d'organisation de l'espace important (Barraud, 2006). A une époque où la force hydraulique est la plus considérable ressource énergétique, la valeur accordée par les sociétés préindustrielles au moulin s'explique assez aisément. Le moulin constitue un lieu de transformation et de production de grande importance : « chef-lieu économique, le moulin est centre de convergence des grains, de redistribution de la mouture et de fréquentation sociale : ces divers mouvements empruntent le réseau convergeant des chemins du moulin » (Rivals, 2000).

Les moulins qui jalonnaient le cours supérieur de la Sèvre niortaise étaient réputés pour la qualité de leurs farines qui étaient ensuite expédiées par le port de Niort, de Marans ou de La Rochelle pour « l'approvisionnement des ports français et des îles d'Amérique » (Boissonnade, 1900). Vers La Mothe Saint-Héray, Exoudun ou Pamproux, il s'agissait même d'une première forme de spécialisation industrielle. L'aspect lucratif de ce commerce incita, semble-t-il, à certaines transformations techniques. Le moulin typique était jusqu'alors un bâtiment d'un seul étage où s'installait un équipement limité à un système mécanique simple qui faisait tourner le plus souvent une ou deux roues entraînant elles-mêmes une ou plusieurs paires de meules. Or de 1771 à 1774 le Comte de Montauzier, Seigneur de Salles, paroisse

⁷ Voir AD 79 L 1er sup 65 : Tableau relatif à la navigation de La Rochelle à Châtellerault – 6M 694 : Etat des moulins à farine dans le département en l'an 1809 – S 332 : Enquête auprès des maires

⁸ AD 79 - L 1er sup 63

⁹ AD 79 – 6 M 464

¹⁰ AD 79 – S 332

près de La Mothe Saint-Héray, mène « une entreprise [qui] est de la plus grande importance pour cette contrée et peut être pour tout le Poitou » (Affiche du Poitou, 1774). Ce dernier entreprend en effet d'établir dans un de ces moulins « un outillage perfectionné et à grande rendement imité des Anglais et qu'on appelle moulins économiques » (Boissonnade, 1900) :

« C'est un bâtiment immense, très régulier ; il a cinq étages [...] et plus de 80 tant portes que fenêtres extérieures. [...]. Ce moulin sera monté d'un roue de 15 pieds de diamètre, et d'un rouet de 6 pieds de diamètre, auquel commandent deux lanternes, dont une fera tourner la meule ; l'autre fera tourner un cylindre en fil de fer, qui commandera un autre cylindre en fil de fer, qui commandera un autre cylindre de fer-blanc piqué ; celui-ci commandera un ventilateur, d'où le blé passera dans tous ces instruments, et tombera dans un autre petit ventilateur qui sera posé sur la meule, pour se convertir en farine, qui tombera dans une arche sur laquelle il y aura un bluteau tendu, pour séparer la fleur du son gras ; ce son gras, formant du bluteau, tombera dans un cylindre garni en foie, qui séparera le gruau, du son gras ; et par une suite et complication de tout ce mécanisme, les sacs de blé et de farine, seront montés à leur destination depuis le bas du moulin jusqu'au dernier étage »

Les affiches du Poitou, 1774, p. 15

Ce qui impressionne tout d'abord dans cette description, c'est l'architecture de ce moulin. Il s'agit d'un bâtiment de grande dimension et percé de multiples ouvertures. La régularité de sa construction semble indiquer un processus technique entièrement tourné vers la rationalisation de la production. L'utilisation optimisée des différents niveaux du bâtiment ainsi que d'un système mécanique complexe de nettoyage, de ventilation et de tamisage, tout apparaît fait pour augmenter la productivité mais aussi la qualité des moutures. Ce procédé technique innovant, que l'on appelle « mouture économique » (Heirwegh, 1975), fait fonctionner des instruments jusqu'alors inconnus dans les moulins artisanaux (ventilateurs, cribles, blutoir perfectionné ...). Le résultat est sans appel : la farine est plus blanche et les rendements nettement améliorés. Tous ces procédés nouveaux devaient consommer plus d'énergie que dans un moulin traditionnel. Il semble donc que l'utilisation de l'énergie hydraulique ait été elle aussi rationalisée.

Le moulin du Comte de Montausier semble avoir été construit sur des plans semblables à ceux des moulins de Corbeil en région parisienne qui « inventèrent » le procédé de la mouture économique quelques années auparavant (Heirwegh, 1975). Il cessera son activité au cours de la Révolution et sera transformé en filature. Pourtant il préfigure des innovations techniques qui se développeront, certes de manière très partielle, sur le bassin de la Haute Sèvre dans les années 1850. Les moulins de Barilleau à François, du Rhé à Saint-Gelais et de Comporté à Niort s'équipent en effet dans ces années-là de systèmes dits à l'anglaise qui améliorent et rationalisent notablement les différentes opérations de mouture.

Si la mouture du blé constitue l'essentiel de l'activité économique des moulins, ces derniers sont également le support d'un mouvement de proto-industrialisation en pleine expansion, notamment dans les secteurs du textile et des peausseries. Moulins à drap, à tan, à huile, papeterie ou scierie, ces activités utilisent la force hydraulique. D'après *L'enquête auprès des maires sur l'état des rivières non navigables et autres cours d'eau qui arrosent les communes et les usines qu'ils font mouvoir* menée en 1838, on peut considérer qu'environ 10% des moulins sont voués aux activités proto-industrielles¹¹. Pourtant, lorsque l'activité semble atteindre une certaine masse critique, la force hydraulique semble insuffisante. Elle doit alors être couplée avec l'apport énergétique de la vapeur. C'est notamment le cas dans la filature Blot ouverte en 1824 à Saint-Maixent. Celle-ci se distingue de part son caractère industriel. Construit sur deux étages sur une surface au sol d'environ 120 m², l'établissement fait travailler en 1825 quarante quatre ouvriers et est alors équipé de 1 060 broches entraînées par une roue hydraulique¹². Mais seulement 600 fonctionnent durant la période d'étiage. C'est sans doute pour cela qu'est installée en 1851 une machine à vapeur de 8 chevaux à laquelle sera ajoutée en 1866 une seconde machine de 15 chevaux.

b) Conflits d'usages

La densité des usines installées sur le cours de la Sèvre ne pouvait que susciter de nombreux conflits quant à l'usage et au partage de la ressource hydrique. La manœuvre des ouvrages (vannes ouvrières et de décharge) ainsi que la hauteur et le dimensionnement des chaussées engendrent en effet des variations du régime des eaux aussi bien en amont qu'en aval, ce qui ne manque pas d'attiser de sérieuses controverses. Ces dernières sont évidemment particulièrement fortes lors des périodes d'étiage.

Les conflits d'usages mettent tout d'abord en cause les usiniers entre eux. Ils s'expriment avec virulence à chaque fois que les usines de l'amont cherchent à capter et conserver l'eau à leurs profits, réduisant de fait le bénéfice que les moulins de l'aval pourraient en tirer. C'est notamment le cas lorsqu'un meunier situé en amont met en chômage ses ouvrages en pleine période de mouture. Le trop plein d'eau emprunte alors exclusivement le canal des « eaux perdues », assoiffant ainsi le bief du moulin aval. Mais cette situation reste assez rare puisque les usiniers ont besoin de l'eau au même moment. Elle reflète le plus souvent des rancœurs personnelles. Là où les oppositions amont/aval ont réellement et durablement des chances de se tendre, c'est lorsque des travaux sont menés sur les ouvrages. « Les contestations [...] s'expriment souvent entre usiniers qui font réparer leurs chaussées ». L'enquête menée par l'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées en 1863 offre un intéressant exemple. A l'occasion de cette procédure, « Monsieur Dufay déclare que l'élévation de la chaussée de Trotigny a été préjudiciable à son moulin d'Echiré », alors que le maire de la commune de

¹¹ AD79 – S 332

¹² AD79 - 11 M 16 / 8 ; manufactures des étoffes, 1820-1830

François qui reconnaît que « des abus sans nombre se présentent à chaque instant dans la manière de faire des meuniers quand il s'agit de réparations à leurs chaussées¹³ ».

Si l'entretien et les travaux menés sur les chaussées cristallisent les tensions, qu'en est-il lorsqu'un nouveau moulin s'établit sur le cours d'eau ? Le schéma qui suit propose au lecteur de suivre le conflit suscité par l'installation du moulin de Mursay dans la seconde partie du XVIII^{ème} siècle. Outre le fait que ce nouvel établissement permet de mieux saisir les tenants et les aboutissants des conflits relatifs au partage des eaux, ce cas permet plus largement de comprendre de quelle manière l'installation d'un moulin transforme sur la durée les paysages de fonds de vallées.

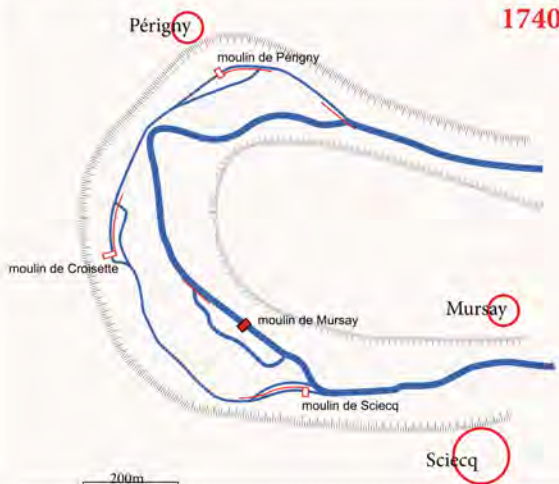
¹³ (AD79 - SC 8769)

**Moulins et mutations des paysages de fond de vallée :
l'exemple de l'installation du moulin de Mursay (Echiré - St Maxire - Sciecq)**



1700

Au début du XVIII^{ème} siècle, il n'existait sur le bras unique de la Sèvre sur les commune d'Echiré, de Sciecq et de St Maxire que trois moulins : d'amont en aval, ceux de Périgny, de Croisette et de Sciecq. En 1740, une première trace écrite nous indique qu'un nouveau moulin est venu s'implanter sur cette portion de rivière. Il est précisé que le moulin de Mursay est pourvu d'une grande puissance puisqu'il possède « 4 roues, dont 2 à bled et 2 à drap ». Ce moulin s'est installé grâce à l'ouverture d'un canal de dérivation au-dessus du moulin de Périgny « qui après de longs circuits, va se rejoindre à la Sèvre aux abords de Sciecq », transformant en cela de manière radicale la configuration du fleuve et plus largement celui du paysage de fond de vallée. A bien observer la configuration actuelle du bief associé au moulin de Mursay, il convient de préciser que le meunier a probablement profité d'un chenal naturel de débordement pour creuser ledit bief. En cela ce nouveau canal ne constitue que le prolongement et la stabilisation d'une situation naturelle préexistante.



1740

A la suite du creusement de ce nouveau bief, il semble que les meuniers des moulins de Croisette et de Sciecq soient « privés (...) d'une bonne partie des eaux qui les ont alimentés jusqu'à ce jour (...) ce qui [serait] contraire aux règlements et à la justice si l'on considère que les susdits moulins sont établis de temps immémoriaux sur le lit primitif de la Sèvre ». Il faut néanmoins attendre 1804, pour que, sur avis de l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, le préfet ordonne « d'établir dans le bief de Mursay une chaussée (...). Par ce moyen les eaux couleront également dans les deux biefs ».



1805

Sources :
AD 79 - L 1er sup 63
AD 79 - S 385
AD 79 - 3P 8621, 3P 1118

Mais les conflits relatifs au partage de l'eau concernent également les usiniers et les agriculteurs. Ces prises d'eau dont nous parlions tout à l'heure sont sources de nombreux conflits avec les usiniers qui, en particulier lors de la période d'étiage, y voient un usage concurrent :

« En un assez grand nombre de points, la disposition du sol se prête aux irrigations et les propriétaires ne laissent pas de profiter de cette circonstance pour assurer de bonnes récoltes à leurs terres. Comme c'est surtout à la saison des courtes eaux que les arrosages sont utiles, on comprend que les usiniers les voient avec des yeux jaloux. C'est ainsi qu'ils cherchent à regagner d'un côté ce qu'ils perdent de l'autre et qu'ils profitent parfois de réparations qu'il faut faire aux chaussées pour en exhausser le niveau. Là est tout le secret des plaintes qui surgissent souvent [...] ».

AD79 – SC 8807 : Règlement général des usines de la Sèvre niortaise. Instruction collective. Rapport de l'ingénieur ordinaire. 23-04-1863

c) *L'artisanat macérateur*

Si la force hydraulique constitue le principal auxiliaire du travail de transformation des produits et des matières premières, la ressource hydrique est également indispensable pour une autre branche de l'industrie locale : rouissage, tannerie et chamoiserie sont en effet dépendant des bienfaits de l'eau. Fondées sur la putréfaction et la macération, ces activités ont un grand besoin d'eau et s'installent ainsi prioritairement sur les rives de la Sèvre niortaise.

Comme nous l'avons vu précédemment, les prés constituent l'essentiel de l'occupation agricole en fond de vallée. Or les terres basses sont également mises en valeur par des cultures de plantes textiles. Le chanvre et le lin ont en effet besoin de terres lourdes et profondes, « bien meuble et légèrement humide. On [les cultive] sur des levées et sur des bords de marais, des ruisseaux et des rivières, dans les terres qui reçoivent des égouts des chemins. On emploie pour l'engrais du fumier de pigeon et de volailles, de cheval et de brebis bien consommés. On le sème [...] dans une terre qui a d'abord été profondément labourée à la pelle pour mettre la prairie dans cette terre ainsi préparée¹⁴ ». En 1811, on apprend que le canton de Saint-Maixent cultive environ 30 hectares de chanvre et 7 de lin, alors que celui de Niort exploite respectivement 25 et 4 hectares. La culture de ces plantes textiles est dédiée à la fabrication de toiles et d'habits pour la population des campagnes ainsi qu'à la confection de cordages. Alors que l'arrondissement de Niort est le premier producteur de chanvre du département, ces produits « se consomment dans le pays et ne sont point exportés. Ils sont même insuffisants à la consommation locale¹⁵ ». Une fois récoltées, ces plantes passent de longues semaines immergées dans les routoirs : « on fait assez généralement rouir le chanvre

¹⁴ AD79 – 7 M 86

¹⁵ AD79 – Ibid

et le lin [...] en les laissant enfoncés au moyen de charges assez fortes, dans des eaux courantes, les ruisseaux et les petites rivières [...]. Après les avoir fait sécher, on les réduit en filasse au moyen de machines, les unes de bois, les autres de fer¹⁶ ».

L'artisanat fondé sur la putréfaction de la matière prend en ville un autre visage. Celui de la transformation des peaux. On compte entre 1811 et 1831, 14 tanneries dans les trois principales villes du Val de Sèvre, ce qui représente environ 20 % de la production départementale. A Niort, Saint-Maixent ou La Mothe Saint-Héray, le procédé consiste tout d'abord à faire tremper les peaux pendant 24 heures dans l'eau d'où elles sont retirées pour être rangées dans (illisible) à la chaux ; elles y restent 15 jours ou 3 semaines. Après quelques opérations de nettoyage, on les couvre dans une cuve avec du tan, qui sont ces copeaux d'écorce séché de chêne. Les peaux sont ensuite déposées dans une fosse avec ce tan pendant 4 ou 6 mois. Une fois les peaux retournées, cette dernière opération est renouvelée. Enfin on les retire et on les passe à l'huile. C'est la chamoiserie niortaise qui est alors l'activité la plus dynamique : en 1810, cette activité comprend 22 usines pour 56 fabricants et fait travailler environ 1 200 ouvriers, soit 8% de la population de la ville¹⁷, chiffres à peu près semblables à ceux connus pour la fin du XVIII^{ème} siècle. A cette époque, la chamoiserie connaît un véritable renouveau. Sous l'impulsion de Thomas-Jean Main, des avancées technologiques et une certaine forme de concentration de la production ont permis d'augmenter la productivité et ont fait de la chamoiserie le fleuron de l'industrie niortaise. Le rôle de la Sèvre niortaise est essentiel pour cette branche de l'industrie. Elle l'est tout d'abord par les arrivages de matières premières : peaux et huiles de poisson arrivées d'outre-Atlantique sont en effet indispensables à la préparation des chamois. Elle l'est ensuite pour toutes les étapes nécessaires à la fabrication. Les peaux sont tout d'abord trempées et lavées dans le cours même de la rivière. Pour ce faire, les chamoiseurs avaient choisi le quai de la Regraterrie, dans la partie amont de la ville. Les peaux doivent ensuite être assouplies et battues grâce aux lourds marteaux des moulins à foulon.

A côté de ces entreprises fondées sur la transformation organique des matières, essentiellement utilisant les ammoniacs, de nouvelles manufactures – utilisant les acides et les souffres – commencent à se développer. On pense en particulier aux distilleries et notamment à celle de M. Foubert installée en 1855 et sise rue du paradis à Niort. Cet entrepreneur emploie en 1858 jusqu'à 40 ouvriers et développe de nouvelles techniques basées sur la chimie. Mais très rapidement cette activité est pointée du doigt. L'usine rejette en effet chaque jour entre 6 et 7 000 litres d'acide sulfurique dilués dans 1 800 litres d'eau. Ces « vinasses » sont tout d'abord déversées dans les égouts de la ville avant d'atteindre la Sèvre niortaise. La concentration est telle que l'acide « brûle le linge, oxyde le fer des chaudrons des machines à vapeur »¹⁸, empoisonne les puits des environs et détruit toute vie dans la rivière (Porchet, 2013). En 1863, une pétition signée de près d'une centaine de personnes en août prévient le préfet mais aussi le ministre de l'Agriculture qu'une « quantité [de poissons] vient

¹⁶ AD79 – Ibid

¹⁷ AD79 – 9 M 6

¹⁸ AD79 - 5 M 118

constamment s'échouer et mourir sur les herbes, les abords des écluses et des moulins en sont encombrés. Les bestiaux refusent de boire à la rivière et cependant beaucoup de cultivateurs et d'ouvriers riverains n'ont à leur disposition que cette même eau de la Sèvre pour les besoins de leur ménage »¹⁹.

3. La rivière comme axe commercial

a) *Le Haut Val de Sèvre, l'arrière-pays des ports de Niort et de La Rochelle*

La production céréalière constitue donc le cœur de l'activité des territoires de plaine qui bordent la haute vallée de la Sèvre niortaise. Les paysans en tirent de substantiels surplus qu'ils destinent au commerce et à l'exportation. Les froments étaient plus spécifiquement destinés à l'exportation alors que le blé d'hiver apparaît comme la céréale de consommation courante. Le bassin de la haute Sèvre niortaise ne vivait donc pas en autarcie et était ouvert sur le reste du territoire (Benoist, 1985). La production céréalière devait en être stimulée. Celle-ci assurait tout d'abord l'approvisionnement des centres urbains locaux et des gros bourgs. A l'instar des produits de l'élevage (mulets, bœufs gras ...), les grains s'échangeaient sur les marchés de Niort, de Saint-Maixent, de Melle, de la Mothe Saint-Héray, de Pamproux et plus tard de La Crèche. S'il était vendu sous forme de grain, le surplus céréalier s'écoulait surtout sous forme de « minot », c'est-à-dire de sacs de farine déjà moulus. De ce point de vue, les moulins des environs de La Mothe Saint-Héray et spécialement ceux d'Exoudun et de Bagnault avaient la réputation de moudre une farine de très bonne qualité. Ces « minots » étaient transportés par voie de terre, à dos de mulets jusqu'au port de Niort²⁰. De là, ils pouvaient être exportés dans d'autres pays européens ou jusqu'aux Antilles. On peut ainsi considérer les territoires qui bordent la haute vallée de la Sèvre niortaise comme l'arrière-pays céréalier du port de Niort et plus largement de ceux de Marans et de La Rochelle (Benoist, 1985). Mais ce ne sont pas seulement les minots de La Mothe Saint-Héray qui partent au loin, les productions industrielles de l'arrière-pays partagent ce destin. On pense en particulier aux bonnets et aux laines de Saint-Maixent ou aux peausseries parmi lesquelles les fameuses chamoiseries niortaises. Depuis le XV^{ème} siècle, la Sèvre niortaise, dans sa partie aval, forme ainsi un axe commercial d'importance régionale partagé entre La Rochelle, Marans et dans lequel Niort fait office de lieu de rupture de charge entre les produits entrants et sortants. Toute proportion gardée, on peut assimiler cette organisation marchande à une sorte de petite Hanse qui se structure autour de la rivière et qui constitue donc un élément essentiel de la vitalité économique des territoires qui la bordent.

b) *Le port de Niort et les problèmes du trafic fluvial*

¹⁹ AD79 - 3 S 123

²⁰ Jusqu'à la « Grande Ordonnance » de Colbert sur la gabelle en 1680, En échange de leurs minots, les muletiers revenaient avec du sel.

Pour tous les produits agricoles et industriels venant de l'arrière pays de la haute Sèvre niortaise, le port de Niort constitue une zone de déchargement. De là, les produits partaient par bateau vers d'autres ports français ou vers les colonies. Niort se situe ainsi en position de rupture de charge. Pourtant le cours aval de la Sèvre niortaise n'a jamais été un fleuve très navigable. Les conditions naturelles ne favorisaient pas vraiment le trafic. Le faible débit du fleuve rendait tout d'abord la navigation difficile, spécialement lors des périodes d'étiage :

« [La rivière] était plein de graviers causés par les différentes inondations, et si peu profond que les bateaux qui sont ordinairement sur cette rivière ne peuvent pas venir jusqu'à [la] barrière [du quai], pour peu que les eaux soient basses »

Henri Proust (1888), cité in Benoist, 1996

Ce qui est vrai en 1779 l'est encore en 1801 :

« La navigation sur la Sèvre est interrompue dans les basses eaux de l'été pendant environ deux mois, ou du moins, elle se réduit à peu de choses »

Dupin, 1801

Le problème majeur était de faire arriver les bateaux de gros tonnage au terminus théorique. Or le plus souvent, le trajet de Niort à Marans à travers le Marais poitevin ne pouvait s'effectuer que sur des barques fluviales à fonds plats tirées à force de bras ou par des chevaux, à voile ou à rame. Outre ces gabarres, quelques embarcations de plus grandes dimensions s'y aventuraient mais surement pas des vaisseaux à fort tonnage. Il arrivait bien souvent qu'on soit obligé de débarquer et de terminer le trajet à cheval. Outre le faible débit, c'est l'envasement des équipements portuaires construits au XV^{ème} siècle qui rend la navigation pénible. Niort est en effet un port de fond d'estuaire que les dépôts d'alluvions rendaient parfois difficilement accessible. Cette tendance à l'envasement nécessite des moyens colossaux pour entretenir le bassin, le canal d'accès et l'écluse de la Roussille. Tous ces travaux d'entretien coûteux. En théorie, il revient à la ville de Niort de les assumer. Celle-ci prélève depuis le XV^{ème} siècle une taxe sur les transactions. Mais les revenus de cette taxe s'amenuisaient car l'étendue du bassin où elle était levée se réduisait aux portes de Niort au fur et à mesure des empiètements seigneuriaux. Les seigneurs avaient en effet pris l'habitude de prélever leurs propres péages empêchant la libre circulation des marchandises et le libre déroulement de l'échange. Les droits seigneuriaux constituent donc une rupture majeure dans les flux commerciaux. D'autres taxes furent levées par la ville de Niort à cet effet, mais sans véritable succès. La situation reste à la veille de la révolution problématique. « La ville de Niort n'arrivait pas à maintenir des conditions minimales d'accès à ces équipements portuaires. [...] L'entretien de la Sèvre dépassait, il faut en convenir, les possibilités d'une ville comme Niort, dénuée d'autorité sur le Marais poitevin, et dont l'activité économique ne dépendait qu'en partie de son trafic portuaire. [...] Certains bourgeois de Niort devaient, à n'en pas douter, se demander si le jeu en valait la chandelle » (Combes, 1987).

Bien que sa situation géographique lui offre une position stratégique entre l'arrière pays céréalier et le littoral, le port de Niort entame, dans les deux dernières décennies du XVIII^{ème} siècle, un long cycle de déclin qui ne s'achèvera que dans les premières années du XX^{ème} siècle. Déjà la concurrence des routes royales achevée dans les années 1770 se faisait sentir. Et malgré les déclarations quelques peu optimistes de certains contemporains, il reste à cette époque un havre de petit gabarit ne générant qu'un trafic limité²¹ :

« Il seroit très difficile, M., de vous faire passer par mois l'état de la Navigation de notre port ; le mouvement est pour ainsi dire le même toutes les semaines. Nous avons environ vingt bateliers qui partent assez exactement tous les dimanches au matin pour se rendre au marché de Marans qui est le mardi. Ils y transportent une assez grande quantité de farines en sacs appelées Minots, qui viennent de Lamotte Saint-Heraye, Exoudun, Pamprou et lieux circonvoisins, des blés, bois, merrain et autres denrées, qui delà se transportent sur des barques à la Rochelle, Brouage, les îles de Rhé et d'Olleron, Bordeaux, etc. Ils repartent pour revenir ici communément le même jour, chargés de sels et autres marchandises pour notre ville où ils arivent, lorsque l'eau est bonne, le Mercredi ou Jeûdi, et lorsqu'elle est courte, le Vendredi et quelquefois le Samedi. Il ne vient jamais de bateaux étrangers, c'est-à-dire que tout ce cabotage se fait seulement entre Nyort et Marans».

Les affiches du Poitou, 3 août 1775

Dans le dernier tiers du XVIII^{ème} siècle et la première moitié du XIX^{ème} siècle, l'économie valléenne repose sur la trilogie céréale, vigne, élevage. Les paysages sont alors marqués par une opposition assez nette entre les fonds de vallées et le plateau. La production céréalière constitue le cœur de l'activité de ce territoire. La vallée apparaît alors comme un événement au milieu d'un « océan de blé ». Elle fournit les fourrages dont les plateaux manquent cruellement et que l'agronomie physiocratique associe à un symbole de renouveau agricole. La vallée fournit aussi l'énergie indispensable à la transformation des produits de la terre et de l'industrie. Entre ressource en eau et développement économique, les relations sont évidentes. Le moulin hydraulique et l'ensemble du « système meunier » participe d'une vision d'une rivière source de richesse. Sans la rivière pas de meunerie, mais pas non plus de tisserands, de teinturiers, ni de tanneurs. Enfin, la vallée constitue un axe commercial d'importance régionale. Elle capte les matières premières et les produits élaborés aux alentours, l'eau les

²¹ D'après André Benoist (1987), le havre du port de Niort ne devait pas dépasser 90 mètres de long sur 29 mètres de large alors que le canal ne devait pas dépasser 350 mètres de long pour une quinzaine de mètres de large. Il ajoute que les plus grosses embarcations ne devaient pas dépasser 18 tonnes de jauge. Se référer également à Bonnifait (1995)

transforme grâce au mouvement des roues du moulin et la rivière les expédie au loin depuis les villes portuaires de l'aval.

Instrument de travail, outil de transformation et auxiliaire de la mobilité, le cours d'eau et les territoires valléens constituent donc un centre de convergence économique, commerciale et sociale. Pour ces raisons, ils focalisent les ambitions réformatrices et sont au centre d'un vaste projet qui dans une perspective physiocratique et hygiéniste cherche à transformer aussi bien les espaces que les sociétés.

B. Eau vive vs eau stagnante

Le tournant des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles apparaît, dans le contexte qui vient d'être décrit, marqué par un renouvellement du désir de maîtrise et la pensée aménagiste et réformatrice affirme alors son emprise sur ces espaces. Les agronomes et les physiocrates, les ingénieurs et les édiles mais aussi les médecins et les hygiénistes renouvellent leurs intérêts pour la domestication de l'eau qu'ils considèrent comme la pièce maîtresse du développement économique et de l'assainissement du corps social. Le projet de vivification économique, sociale et sanitaire que ces experts portent passe principalement par la maîtrise de la cinétique de l'eau et la dynamisation de la substance. Une connivence objective entre des points de vue et des formes de rationalités différentes se dessine autour de l'idée de la dynamique des fluides, du mouvement et de la circulation. L'eau active et vive articule des représentations d'origines diverses. De ce paradigme hydro-dynamique dépend les manières d'éprouver l'attrance, la répulsion et la perception de la qualité et de la valeur des territoires et avec eux des paysages, dépend également la structuration et les modalités de l'action. A contrario, tout converge vers la volonté d'éviter la congestion et la stagnation. Les eaux dormantes sont en effet assimilées aux effets néfastes pour la salubrité publique des marais, des routoirs ou des tanneries. Elles représentent également la stérilité des terroirs et enfin l'immobilisme des marchandises et des hommes. Dynamiser les fluides, mettre l'eau en mouvement c'est tout d'abord assainir, mais c'est aussi développer les flux commerciaux, et enfin libérer les forces productives. Cette volonté de maîtriser et de développer la cinétique de l'eau rentre donc en conflit avec les pratiques et les usages de la ressource hydrique fondés sur l'immobilité et la stagnation de l'eau (Corbin, 1982 ; Guillerme, 1983). La manière dont on traite la rivière est symptomatique de cette perception clivée de l'espace : la logique du discontinu et du hiérarchisé se confronte à celle du continu et du réticulaire ; le camp du flux s'oppose à celui de la stagnation. Ce conflit ordonne les représentations sociales et structure les logiques d'action.

1. Maîtriser les flux : administrer les eaux courantes, canaliser

Dans le droit chemin de la pensée physiocratique, l'action publique se fixe pour objectif le développement des forces productives. Le mouvement et la circulation des biens, des hommes et des idées en constituent le principal levier. Le cours d'eau et la ressource hydrique n'échappent pas à cette injonction au mouvement. Ils apparaissent comme un des potentiels facteur de réalisation de cet horizon politique. L'intervention technique des ingénieurs des Ponts et Chaussées est alors entièrement tournée vers le « libre écoulement » et la mise en œuvre d'infrastructures hydrauliques propice à la circulation des flux hydriques. La diffusion des principes de l'hydraulique fournit de nouveaux modèles de compréhension et d'organisation des cours d'eau et de gestion de la ressource hydrique. Ceux-ci s'appliqueront de manière particulièrement exemplaire dans les projets de canalisation et de navigabilité du cours de la Sèvre mais aussi dans les efforts faits pour le dessèchement du Marais poitevin. Le thème est si fort qu'il va aller bien au-delà de la seule construction d'ouvrage. Libérer les flux, c'est aussi les réglementer et notamment normaliser tous les usages qui pourraient faire

obstacle à la libre circulation des fluides. C'est pourquoi, les ingénieurs prirent autant de peine à produire toute sorte de règlement d'eau dont l'objectif est la mise à disposition du mouvement de l'eau.

a) *Développer le commerce par une logique réticulaire : les projets de canalisation*

« Les canaux sont un des plus grands ressorts de l'agriculture, du commerce, de la population. Possédez un vaste Etat, d'ailleurs riche et fertile, si toutes les parties ne sont pas étroitement liées, si la chaîne du commerce intérieur est brisée, ou interrompue, ce royaume, faute de communications, se dessèchera bientôt, et cessera d'être florissant [...]. L'ingénieur habile recompose le sol, et établit des communications utiles que les éléments respectent. Le fleuve artificiel monte, redescend sous ses lois, et féconde les plaines qu'il traverse. Tout s'embellit sur son cours, et l'artiste, soit en maîtrisant, soit en corrigeant la nature, prolonge ses bienfaits à l'infini. La consommation, la reproduction, et conséquemment la prospérité nationale, naît et ne peut naître que de la circulation »

Louis-Sébastien MERCIER, 2014 (1770)

A suivre Louis-Sébastien Mercier (1740-1814), la circulation engendre la richesse d'une nation. Celle-ci peut bien posséder des industries productives, des sols fertiles, elle ne pourra accroître son bien-être matériel qu'à condition de disposer d'un réseau de communication suffisamment développé pour que de toute part les produits de la terre et de l'industrie s'échangent. Le lien, la mobilité constituent la clef de voûte de la prospérité. A condition que l'ingénieur la mette en mouvement, l'eau a un rôle éminent à jouer dans ce dessein. Le bassin de la Sèvre niortaise n'est pas hermétique à ce projet d'inspiration physiocratique et durant un siècle environ, de 1750 à 1850, l'obsession des édiles et des ingénieurs locaux est alors de canaliser et de rendre navigable la rivière sur tout son long. Il s'agit de développer les liaisons entre l'arrière-pays et les zones de rupture de charge situées dans les villes de l'aval (Niort, Marans, La Rochelle), de favoriser durablement le commerce et de résoudre définitivement le problème de l'entretien du port de Niort. Dans cette perspective, de nombreux projets de canaux sont imaginés. A notre connaissance, le premier d'entre eux est celui échafaudé par le Duc de Meilleraye vers 1640 entre Saint-Maixent et Niort. Viendront ensuite de nombreux autres projets de canaux qui, dans le sillage de la pensée économique des physiocrates, enjoignent de mettre l'eau en mouvement. En 1740 et 1741, les mémoires de Benjamin Pillet sur la navigation de la Sèvre et l'inspection poussée de tout le cours amont de la rivière par Geoffroy Picoron²², donne forme à ce projet. Ensemble, ils évoquent les innombrables bienfaits que le commerce tirerait si l'on rendait la Sèvre navigable de Saint-Maixent à Niort :

²² Geoffroy Picoron, Sieur de la Diettrie, échevin de 1736 à 1740, maire de Saint-Maixent en 1742 et subdélégué à saint-Maixent de l'élection de Poitiers

« Il n’y a point d’habitants dans cette élection qui ne soit au fait du commerce. Celui des bestiaux étant leur principal revenu, s’ils avaient une rivière navigable, il ne faut pas douter qu’ils ne s’en servissent pour faire d’autre commerce, à quoi cette rivière les inviterait ; principalement, pour le bois de chauffage, pour le commerce des fers des forges de la Meilleraye. Ils en useraient aussi pour le commerce des minots qu’on envoie à la Rochelle, à Marans et aux îles, pour la voiture des serges, bas et bonnets, et toutes autres sortes de marchandises qui passent par Saint-Maixent pour se rendre à Niort où on les embarque. Outre cela, Saint-Maixent serait un second entrepôt pour toutes les marchandises que l’on va chercher à Niort pour une partie de la province, depuis Saint-Maixent jusqu’à Poitiers²³. »

AD79 - L 1^{er} sup 63

L’auteur du rapport s’intéresse tout particulièrement au développement du commerce des blés mais aussi d’autres marchandises et propose pour sa ville la construction d’un port fluvial :

« Le lit de la rivière de Saint-Maixent au moulin de Piozay, paroisse de Saint-Martin de cette élection, a dans la plus grande sécheresse 7 à 8 pieds d’eau, et ordinairement 10, 12, 15, 20 sur 25 à 30 de large. Il y a, sur les bords attenants le faubourg Charrault de Saint-Maixent, la plus belle et la plus avantageuse situation pour un port. Ce serait une grande commodité et utilité pour les villes et élections de Poitiers, Lusignan et saint-Maixent, qui commerceraient avec les îles lointaines, la Rochelle et Rochefort, pour les bois des vaisseaux du roi... ».

AD79 - Ibid

Le projet de Picoron intervient alors que commencent les travaux de la route royale reliant Poitiers à La Rochelle. Réalisée entre les années 1750 et 1770 sous les ordres de l’intendant de Poitiers, le comte de Blossac, celle-ci ne ruina pas totalement l’idée de rendre la Sèvre navigable. Était plutôt envisagée la complémentarité des différents modes de transport. Aux personnes et aux produits légers, les routes royales et départementales ; aux produits lourds, une voie d’eau (Laffore, 1840). Ce dessein intervient également à une période où s’exprime « une nouvelle frénésie de conquête » et de dessèchement dans le marais Poitevin (Suire, 2006). La faible pente de la Sèvre niortaise dans son cours aval, les multiples méandres qu’elle dessine et l’envasement de la Baie de l’Aiguillon rendent la navigation de plus en plus difficile. C’est alors que l’idée de construire un canal entre La Rochelle et Niort émergea. Cette hypothèse, que l’ingénieur Claude Masse formula pour la première fois en 1721, devint, après les inondations de 1747 et 1751, une évidence absolue pour les édiles rochelais qui commandèrent plusieurs études à cette fin dans les années 1750. Celles-ci envisageaient d’abandonner l’ancien lit de la Sèvre niortaise comme axe de navigation au profit d’un canal

²³ Nous remercions notre ami Philippe Ridouard, professeur au lycée Jean Macé de Niort, pour nous avoir indiqué cette archive

qui passerait directement de Niort à La Rochelle en évitant le port historique de Marans. Outre l'opportunité d'améliorer la navigation, ce projet aurait également eu pour avantage de permettre le dessèchement des marais alentours²⁴. A travers ce projet qui excluait Marans, il s'agissait surtout pour La Rochelle de mettre la main sur l'arrière pays céréalier de la haute Sèvre niortaise. Comme on pouvait s'y attendre, ce plan fit l'objet de fortes contestations de la part des marandais qui proposèrent un contre-projet élaboré par l'ingénieur Hue. Celui-ci envisage le redressement et le curage du cours du fleuve. Mais face à l'échec de tels procédés, les ambitions rochelaises se font de nouveaux pressantes et de nouvelles études sont commandées en 1776 et en 1785.

En ce qui concerne la canalisation de la Sèvre niortaise, à la veille de la Révolution, on se trouve donc face à plusieurs scénarios concurrents. Sur la partie aval du bassin versant, le premier vise à construire un canal entre La Rochelle et Niort en excluant Marans de son tracé. Le second consiste à draguer et à rectifier le cours de la Sèvre depuis Niort jusqu'à Marans puis à creuser un canal afin de rejoindre La Rochelle. Ces différents scénarios exacerbent les tensions entre les édiles de villes concurrentes. Chacun voulant préserver l'attractivité que sa situation géographique lui procure. Sur la partie amont, les projets proposés consistent à relier Niort et Poitiers en passant par Saint-Maixent. Ces projets sont beaucoup moins nombreux et n'engendrent pas spécialement de controverses. Quoi qu'il en soit, tous les scénarios profitent à Niort qui conserve sa position de plaque tournante. Ce qui ne serait plus le cas si l'on envisageait de relier par un seul et même canal les villes de Poitiers et de La Rochelle.

L'émulation réformatrice de la période révolutionnaire constitue un formidable appel d'air pour ces projets aux accents physiocratiques. Sur le bassin amont, les « cahiers de doléances » témoignent de cette frénésie et de nombreux projets seront mis à l'étude à cette période. En 1792, le Directoire des Deux-Sèvres agite de nouveau cette question et propose de relier La Rochelle à Paris en passant par Poitiers. Un an auparavant, la « Société Rochelaise des Amis de la Constitution » reprit le projet de Picoron (1740) et l'étendit aux villes de La Rochelle et de Châtellerauld :

« [...] deux moyens se présentaient : l'un d'ouvrir un nouveau canal de Niort à La Rochelle à travers les marais, l'autre de nettoyer et approfondir la rivière de Sèvre de Niort à Marans, et de tirer de ce dernier endroit un embranchement sur La Rochelle [...]. Il s'agit maintenant de prolonger cette navigation en remontant la Sèvre jusqu'à Saint Maixent et d'établir la communication de cette rivière avec la Vonne, au moyen d'un point de partage [...]. L'étang des Châtelliers, que l'on eut considérer comme un point intermédiaire entre la Sèvre et la Vonne, pourrait remplir ce dernier objet. [...] La jonction entre les deux rivières établie, il ne s'agit plus alors que de rendre navigable la Sèvre jusqu'à Niort, et la Vonne ainsi que le Clain, navigables jusqu'à la Vienne. Par ce moyen, la communication avec la Loire sera établie. Quand à celle de Niort et Saint-Maixent, on sent aisément

²⁴ Claude Masse avait formulé un projet équivalent en Gironde (Bercovitz, Briffaud, 2011)

qu'il suffira de suivre la vallée que parcourt la rivière en faisant quelques redressements [...] ».

Archives communales de Niort. 2E Niort n° 3141. 10 avril 1791

La réponse des « Amis de la Constitution de Niort » ne pouvait se faire attendre. Plutôt que de construire un canal jusqu'à Châtellerault en passant par Poitiers, ces derniers proposaient de « débarrasser la Sèvre des obstacles qui retardent et qui gênent sa navigation et ensuite de faire un embranchement direct de Marans jusqu'à La Rochelle²⁵ ». C'est qu'en remettant en cause la position stratégique du port de Niort, le projet présenté par les sociétaires rochelais menaçait les intérêts du commerce de cette ville. Niort veut conserver son rôle de plaque tournante et d'espace de rupture de charge alors que l'intérêt de La Rochelle et *a fortiori* celui de Saint-Maixent consisterait plutôt dans l'existence d'un flux continu entre l'arrière pays et le littoral.

Les desseins révolutionnaires se distinguent par leurs ambitions inégalées. Alors que les projets antérieurs se contentaient de relier des polarités régionales, ceux-ci cherchent dorénavant à s'inscrire dans un système réticulaire national. Bien sûr, il s'agit de relier La Rochelle à Poitiers, mais il convient surtout que cette liaison permette ensuite de récupérer le réseau navigable de la Loire, lui-même connecté à celui de la Seine et ainsi à Paris. Ces projets révolutionnaires préfigurent ce que quelques années plus tard, l'ingénieur B. Brisson (1829), à la suite de L. Berquey (1820), formalisera dans son fameux *Essai sur le système général de navigation intérieure de la France* où il expose « un plan systématique dans lequel toutes les communications navigables qu'il soit utile et en même temps possible d'ouvrir soient classés selon leur importance » (Brisson, 1829).

De tous ces desseins, seule un projet sera véritablement réalisé. Le 26 juin 1802 (2 messidor an X), un décret impérial ordonne en effet le creusement du canal de la Rochelle à Niort dont le tracé évite Marans. Les deux ports dominants auront finalement gagné la partie. Le 17 juin 1806, les travaux débutent. Ils devaient durer cinq ans. Finalement ils dureront 82 ans ! Dans les années 1820, le tracé est modifié : il passe dorénavant par Marans et de là, un canal est creusé pour rejoindre La Rochelle. En ce qui concerne le projet de rendre navigable la Sèvre amont, aucun décret, ni aucune décision gouvernementale n'est prise. Cette partie de la rivière intéresse visiblement moins les autorités. Reste que l'idée n'est pas abandonnée. Il faudra néanmoins attendre la fin des années 1830 pour que le projet refasse surface sous la plume de l'ingénieur en chef des Deux-Sèvres, S. de Laffore, qui s'inspire directement de l'ouvrage de Brisson. Bien que dessiné dans ces moindres détails techniques et financiers, et que « des opérations géodésiques relatives à cette belle entreprise » (Laffore, 1840) ait été menées, ce projet ne verra jamais le jour.

On trouve un ultime avatar de cette pensée au lendemain de la 1^{ère} guerre mondiale dans un document intitulé *Enquête sur la reprise et le développement de la vie économique en*

²⁵ Archives municipales de La Rochelle. E Sup 198

*Poitou*²⁶. Mais seule une recherche poussée dans les archives de Marans, de La Rochelle, de Saint-Maixent et de Niort pourrait permettre d'identifier avec exhaustivité tous les projets qui de 1750 à 1850 ont cherché à améliorer ou à rendre la Sèvre navigable. Dans cette perspective, les villes du bassin de la Sèvre niortaise se livrent une bataille sans merci pour capter les produits et les richesses de l'arrière pays de la haute vallée. Durant cette période, on peut ainsi légitimement parler d'obsession de la navigabilité. Celle-ci s'inscrit dans une perspective économique qui voit la rivière comme une potentielle artère commerciale, libératrice des flux. Dans tous ces projets, c'est toujours la question du décloisonnement qui pointe. A cette époque, les ingénieurs et les édiles voient l'eau comme un vecteur de développement. En assurer le mouvement c'est permettre aux activités économiques et marchandes de se déployer, c'est permettre un développement des forces productives. L'eau vive des ingénieurs s'oppose ici à la discontinuité des flux imposés par les péages et les droits seigneuriaux. Terminé l'eau hiérarchisée et les ruptures imposées par l'ordre féodal, place à la continuité et aux flux de la société libérale.

b) *« Administrer les eaux courantes » : les règlements d'eau et le libre écoulement*

Pour les ingénieurs du Service de la Navigation, mettre en mouvement l'eau, c'est donc avant tout permettre aux flux commerciaux de se déployer. Les projets de canalisation et de navigabilité en témoignent. La même logique réticulaire qui avait présidé aux grands travaux routiers des intendants se déploie en direction des fleuves et des cours d'eau qui, assure-t-on, peuvent désormais traverser les reliefs pour venir se brancher sur un réseau que l'on souhaite national. Ce projet participe de la construction d'un marché unifié. S'il s'agit de développer les mobilités, il s'agit également de faire en sorte que le « fleuve artificiel féconde les plaines qu'il traverse » (Mercier, 2014 (1770)). Ici se situe l'idée centrale de l'ingénierie civile lorsqu'elle s'occupe d'aménager les fleuves : le réseau ne permet pas seulement l'échange, sur son passage, il engendre la richesse et développe les forces productives. Cette idée est au cœur de l'action d'un autre service des Ponts et Chaussées : celui de l'hydraulique agricole. Si l'action des premiers se déploie en priorité sur la partie domaniale et navigable du fleuve, c'est-à-dire la partie aval qui, de Niort à l'Océan, correspond au Marais poitevin, l'action des seconds s'inscrit sur la partie amont et le chevelu des affluents. L'action de ce service s'ordonne autour de la notion de « libre écoulement des eaux ». Il s'agit en cela de permettre aux usiniers comme aux agriculteurs de disposer de la ressource hydrique sans pour autant gêner l'activité qui se situe en amont ou en aval. En d'autres termes, il s'agit d'éviter la rupture du flux. Cette action est moins spectaculaire que celle de leurs collègues de la Navigation. Il ne s'agit pas en effet de dresser des canaux, de construire des ouvrages, mais plutôt de concilier et de régler des usages.

Or, sous les effets conjugués des mutations politiques, économiques et sociales issue de la Révolution et des prémices du développement industriel et urbain de la fin du XVIII^{ème} siècle et du début du XIX^{ème} siècle, l'amplification des usages et des besoins en eau est notable

²⁶ AD 79 – 1F6

(augmentation de l'usage de la force hydraulique, développement de l'irrigation et du captage d'eau potable pour les centres urbains...), tous ces nouveaux usages et ces nouvelles techniques demandent un apport d'eau de plus en plus important. Cette augmentation induit un renouvellement et un essor considérable des situations conflictuelles. Sur la base de ce constat, l'essentiel de l'action publique sur le bassin amont de la Sèvre niortaise vise à encadrer et concilier ces usages potentiellement contradictoires. Cette conciliation est d'autant plus difficile à mettre en œuvre que depuis l'abolition des droits féodaux, le cadre législatif et réglementaire issu de la Révolution française ne donne pas de véritables arbitrages quand aux usages et droits de chacun. Face à ce « vide juridique », l'Etat va paradoxalement prendre une part de plus en plus importante dans la gestion du cours d'eau qui est dès lors placé sous son contrôle administratif. Son rôle est plus particulièrement d'établir un partage juste de la ressource. Pour ce faire, l'administration dispose tout d'abord d'importants pouvoirs de police, en particulier au travers des instructions des 12 et 20 août 1790 qui lui enjoignent de veiller « au libre écoulement des eaux [...] et de diriger les eaux dans un but d'utilité générale ». Elle s'appuie ensuite sur le corps des Ponts et Chaussées (Service Hydraulique) qui dispose d'un monopole d'expertise sur les questions d'hydrauliques et sur la base de ses savoirs techniques devient le garant de l'intérêt général.

C'est donc dans un contexte de recrudescence des conflits d'usage induit non seulement par une augmentation des besoins et par le vide juridique dans lequel se trouvent les « eaux courantes²⁷ » mais, dans le même temps, de main-mise de plus en plus forte de l'administration sur la gestion de l'eau que les ingénieurs vont mettre en place deux procédures qui doivent permettre le libre écoulement et la conciliation. Il s'agit de la création d'associations syndicales de gestion et de « Règlements d'eau ».

Un règlement d'eau est un acte administratif²⁸ qui intervient afin de fixer les principales caractéristiques d'un ouvrage (hauteur d'eau, vannage, etc...) associé à un usage. L'acte résulte d'une procédure d'enquête publique et de visite des lieux par l'ingénieur du service hydraulique (Neaux, 2008). Ils sont réalisés aussi bien pour les prises d'eau que pour les lavoirs. Ils sont plus particulièrement mis en œuvre en ce qui concerne les moulins. Ces derniers font l'objet d'une procédure spécifique puisqu'en date du 24 août 1858, « Monsieur le Préfet a décidé (...) que les usines de la Sèvre comprises entre sa source et la commune de Niort seraient réglées d'office. Cette décision était motivée par une demande du Conseil d'arrondissement de Niort appuyé par le Conseil général »²⁹. A partir de cette date et jusqu'en 1864, les ingénieurs du Service hydraulique des Ponts et Chaussées s'affairent à produire un « règlement général des usines de la Sèvre »³⁰. Cette procédure du règlement d'eau n'est pas

²⁷ On définit les « eaux courantes » en négatif des eaux domaniales. C'est à dire toutes les eaux qui ne sont ni flottable, ni navigable et qui ne relève pas du Domaine de l'Etat.

²⁸ Selon les époques, l'acte a pu être une ordonnance royale (avant 1853 le plus souvent) ou un arrêté préfectoral (depuis 1853). (Neaux, 2008)

²⁹ AD 799 – SC 8807 : Règlement général des moulins de la Sèvre niortaise. Instruction collective. Rapport de l'Ingénieur Ordinaire, 23 avril 1863

³⁰ Voir la série continue des Archives départementales des Deux-Sèvres. Pour une approche historique et juridique des règlements d'eau, voir le mémoire de master

nouvelle, elle est simplement généralisée, de Niort à Sepvret, à l'ensemble du bassin amont de la Sèvre. Le règlement d'eau indique pour chaque ouvrage les conditions auxquelles les usiniers peuvent disposer de l'énergie hydraulique, en fixant les conditions de dérivation, les conditions de prise et d'usage des eaux, les caractéristiques de l'ouvrage, les mesures permettant d'assurer le débit de l'écoulement des eaux, les conditions de fonctionnement des installations, les mesures relatives à l'entretien et les conditions de surveillance du fonctionnement des ouvrages. « Le règlement devrait avoir pour but seulement de fixer pour chaque retenue un niveau légal, lequel serait indiqué par un repère définitif et invariable quant aux dimensions des ouvrages régulateurs »³¹. Donner une consistance légale aux moulins et à leur activité, ainsi qu'une côte légale et des procédures normalisées d'utilisation des ouvrages associés, tels sont les objectifs de ce règlement d'eau. *In fine* il propose un partage et une véritable gestion de la ressource qui doit dans l'esprit des ingénieurs « faire cesser les discussions qui se renouvellent chaque année [...] dans la saison de son étiage et à mettre un terme aux abus qui motivent ces discussions³² ».

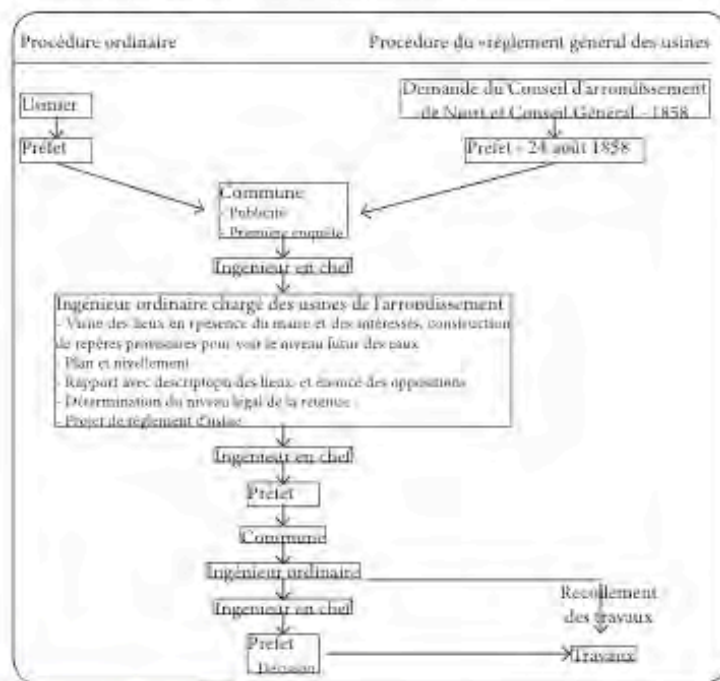


Figure 3. règlement d'eau : procédure courante et procédure du "Règlement général des usines". D'après AD 79 SC 8807 et Haghe, 1998

On imagine assez aisément les difficultés de mise en œuvre de ce type de procédure dont la durée moyenne était de deux à quatre ans. Au cœur de l'instruction technique, se trouve l'ingénieur ordinaire du Service Hydraulique des Ponts et chaussées. Celui-ci établit en premier lieu l'enquête préalable qui est marquée par la procédure de *commodo-incommodo*. Celle-ci a pour but de permettre à tous les intéressés de consigner sur un registre leurs observations sur le caractère d'intérêt général présenté par le projet, et sur les inconvénients

d'Antony Neaux (2008)

³¹ AD79 - SC8807 : Ibid.

³² AD79 - SC8807 : Ibid.

qu'il leur parait présenter. Sur cette base, il « pèse les valeurs des objections faites » (Haghe, 1998) et rend les arbitrages. Son rôle est déterminant. Le nœud de la procédure est bien entendu la fixation de la hauteur de la lame d'eau, c'est-à-dire la hauteur à laquelle l'usiner aura la faculté d'élever la surface d'eau de son bief. Malgré toutes les mesures que s'efforcent de prendre l'ingénieur ordinaire, cette mesure est empirique : elle dépend tout d'abord du régime saisonnier du fleuve et « surtout de l'appareillage mis en place au moment de son calcul. Souvent il est trop coûteux pour le demandeur de faire établir un barrage provisoire correspondant à sa proposition, l'amplitude et le profil du remous seront alors impossibles à déterminer expérimentalement » (Haghe, 1998). On voit donc que la fixation du « point d'eau » est en grande partie arbitraire et que cette procédure dépend fortement des circonstances environnementales et techniques dans lesquelles elle est établie.



Figure 4. Règlement d'eau de l'usine de Ricou : pièces graphiques (plans et profil en long). AD 79 SC 8807

La mise en œuvre de ce règlement général montre tout d'abord que le « vide juridique » (Haghe, 1998) laissé par la Révolution au sujet des rivières non navigables n'empêchera aucunement et même favorisera l'emprise réglementaire de l'administration. En codifiant de manière systématique les règles d'usages de l'eau, l'Etat impose sa marque sur le réseau hydraulique. Il reprend à son compte les anciens droits d'usage et ne les modifie qu'à la marge. Pourtant cette appropriation s'applique désormais aux seuls individus qui deviennent propriétaires d'un usage de l'eau. Cette « appropriation exclusive et individuelle de certains usages de l'eau [se fait] au détriment des solidarités liées à la riveraineté et au dépend des formes d'auto-contrôle de l'ancien régime » (Haghe, 1998). L'Etat fait donc bien plus que simplement entériner des droits ancestraux, il en modifie radicalement le sens et en devient le

seul garant. La rivière n'est plus une communauté régie par des servitudes collectives mais une somme d'individus propriétaires d'un bien (l'eau) qu'ils doivent certes partager mais qui leur appartient. L'objectif, qui ne sera véritablement atteint qu'avec la première loi sur l'eau de 1898, est d'esquisser les contours de la propriété privée quand elle est confrontée à l'utilité publique. Cette appropriation de l'Etat montre également une évolution notable du rôle des ingénieurs qui sont désormais les seuls à être légitimes à dire le « bon usage de la ressource ». Ces derniers construisent leurs actions sur des savoirs basés sur l'hydraulique et l'écoulement des fluides et se considèrent comme des « guides » chargés de diffuser la modernité. L'objectif est bien de rationaliser et de fonctionnaliser la rivière pour en faire le levier principal du développement économique et social. Dans cette perspective, l'ingénieur doit à la fois garantir le mouvement et la libre circulation des flux et l'appropriation individuelle de la ressource, présentée comme nécessaire à l'amélioration de la productivité. Son action se situe dans une tension entre continuité physique et discontinuité sociale.

L'injonction au « libre écoulement » incite donc les ingénieurs du Service Hydraulique à mettre en place des règlements d'eau. Mais ces règlements n'intéressent que les usages économiques de la ressource (moulins, lavoirs, prises d'eau) et ne concernent pas l'entretien du cours d'eau. Or, un cours d'eau qui n'est pas entretenu s'envase et s'encombre d'herbes, ce qui évidemment nuit à l'écoulement. Il convient alors de faucarder et de curer le lit du cours d'eau. Les facteurs qui poussent à envisager ce type d'opérations sont liés à des considérations hydrauliques et agronomiques. L'envasement et l'encombrement du lit peuvent en effet engendrer des inondations susceptibles de causer des dégâts matériels ou qui peuvent ruiner une récolte. L'envasement ou l'encombrement doivent enfin être empêchés pour des raisons hygiéniques. Cette situation favorise en effet la stagnation des eaux qui comme nous le verrons dans le prochain paragraphe constitue pour les médecins et les hygiénistes de l'époque fervents défenseurs des théories néo-hippocratiques un important vecteur de maladie et un élément pathogène. Protection des biens et des personnes, prévention des maladies et sauvegarde des récoltes, tout concorde donc pour favoriser le curage et le faucardage du cours d'eau, comme l'indique la plainte datée du 1^{er} septembre 1859 de François Panou, riverain à La Crèche :

« Depuis un temps déjà bien long et si loin de nous que tout souvenir en est effacé, le Ru [de la Crèche] n'a pas été récuré. Peu à peu il s'est formé un dépôt, qui en certains endroits s'élève au niveau des terres environnantes ainsi envahies à la moindre crue des eaux. La plupart de ces terrains dépendent de la métairie de la Basse-Crèche (...) dont les pièces ont été envahies par les eaux, toutes les récoltes ont été perdues, sans qu'il fut possible d'y remédier. La santé des personnes habitants près de ces terrains transformés en étangs durant une année entière l'était également ».

AD79 - S339. Curage et faucardage. Affaires générales et collectives (1854-1911)

Or en vertu des principes de la loi de 1807, la responsabilité de l'entretien revient aux riverains. Chacun d'entre eux doit théoriquement engager des travaux de cet ordre le long de

sa propriété. Mais ces travaux longs et coûteux ne sont dans la pratique que rarement effectués, chacun rejetant la faute de l'envasement sur ses voisins. Dans cette perspective, d'importants conflits éclatent. La procédure alors mise en œuvre est la même que lors d'un règlement d'eau : l'ingénieur du Service hydraulique mène une enquête *commodo-incommodo* suivie d'une visite des lieux accompagné du maire et des parties intéressées. Sur cette base, une répartition des travaux est faite. Reste que cette procédure n'aboutit que rarement à la rédaction d'un règlement. Le Service hydraulique envisage plutôt la création d'Associations syndicales chargées de l'entretien comme dans l'exemple pris ci-dessus où « par arrêté du 15 décembre 1859 Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres a autorisé après enquête et conformément aux propositions des ingénieurs, une Association Syndicale chargée d'assurer le curage et l'amélioration du ruisseau de la Crèche³³ ». Ces associations sont des collectivités de propriétaires réunis pour exécuter et entretenir, à frais communs, des travaux chargés de veiller au libre écoulement des eaux.

Animé par la même volonté de mettre l'eau en mouvement, les ingénieurs des Ponts et Chaussées se répartissent cependant en deux services distincts. Aux « eaux domaniales », les ingénieurs du Service de la Navigation ; aux « eaux courantes », les ingénieurs du Service Agricole, qui deviendra en 1848 le Service hydraulique. Le premier se place sous l'égide Louis Bequey et de Barnabé Brisson et le second sous celle Benjamin Nadault de Buffon. Alors que les ingénieurs des services centraux étaient les maîtres d'œuvre des prestigieux projets de navigabilité du cours aval et de dessèchement des marais, les ingénieurs ordinaires des services départementaux assuraient les tâches banales de conciliation et d'arbitrage entre des usages concurrents sur le bassin amont et son chevelu. On observe donc une gestion dualiste qui voit s'ériger l'action sur le cours d'eau en deux domaines distincts : le marais poitevin et la haute vallée. L'amont étant dans cette configuration administrative dominé par les injonctions de l'aval. L'aval domine l'amont.

Au cours de la période étudiée, un troisième secteur voit le jour. Dès le XVIII^{ème} siècle s'établit en effet une première forme d'expertise sanitaire du milieu urbain qui s'articule en grande partie autour de l'assainissement et d'une conquête de l'eau pure. Celle-ci s'ordonne également autour du paradigme hydro-dynamique. Comme pour les ingénieurs des Ponts et Chaussées, ici aussi se noue un lien très fort entre ce paradigme et la structuration et les modalités de l'action.

2. Drainer, assainir : l'essor d'un génie sanitaire

Dans cette perspective, l'intervention des Autorités sanitaires apparaît tout d'abord comme un retour à la tradition hippocratique. Ces théories assignent au climat et plus largement à l'influence du milieu une fonction nosologique et prophylactique fondamentale. Le praticien adepte de ces postulats écologiques porte alors son attention sur les effets des facteurs physiques sur les corps et sur le développement des maladies ainsi que sur la répartition de la

³³ AD 79 – S339. Curage et faucardage. Affaires générales et collectives (1854-1911)

mort en fonction des conditions du milieu. Il se fait mésologue et cherche à établir des corrélations entre la maladie, la mort et l'environnement. Il revient alors à la « topographie médicale » de traiter des caractères généraux des paysages : la qualité du sol, du sous-sol, les formes du relief mais aussi la répartition des boisements, des types de cultures et des implantations humaines sont examinées avec une grande précision. Ces analyses des dispositifs paysagers concentrent plus spécifiquement leur attention sur la distribution, l'état et la nature des eaux. Le paysage mortifère des eaux stagnantes et des atmosphères viciées que ces dernières engendrent s'oppose au paysage pur et vivifiant de l'eau vive. La hantise de la stagnation se fait toujours plus forte à mesure que se développe l'idée de l'origine hydrique des maladies et notamment du choléra. Mais les topographies médicales n'ont pas seulement pour horizon la description, il convient également qu'elles permettent de faire advenir un paysage conforme aux règles de l'hygiène. Cette forme de rationalité possède donc une puissante force critique et normative. C'est au nom de la médecine que l'on va condamner tous les usages putrides de l'eau : rouissage, tannerie, chamoiserie sont réprouvés pour leurs effets nocifs sur les populations. C'est également au nom de l'hygiène que dans les villes l'on va mettre l'eau sous pression pour abreuver les citadins d'eau pure. Un véritable génie sanitaire se met progressivement en place.

a) *La lutte contre l'artisanat macérateur*

Entre eau et développement industriel, les interrelations sont avérées. Ce lien est tout d'abord énergétique. La force hydraulique constitue en effet la principale ressource énergétique. D'autre part, l'eau en tant que substance constitue également un agent de transformation de la matière. Tanneries, chamoiserie et rouissage ont en effet besoin d'importante quantité d'eau afin de transformer leurs matières premières en produits finis. Ces opérations sont fondées sur la macération et la putréfaction et engendrent d'importantes nuisances préjudiciables à la fois pour les milieux et la santé. Dans cette perspective, les Autorités médicales se lancent dans une campagne de lutte contre cet artisanat macérateur parmi lequel le rouissage.

Les opérations de rouissage, par l'acidification des eaux qu'elles provoquent, engendrent, au dire des Autorités médicales, une dégradation de la qualité de l'eau d'autant plus importante qu'elles sont généralement pratiquées au moment de l'étiage. Ainsi, les routoirs sont considérés par les autorités médicales, réunies par intermittences depuis 1825 au sein du Comité d'hygiène et de salubrité publique, comme une cause permanente d'insalubrité à cause des « émanations » qui résultent de la putréfaction du chanvre :

« L'odeur affreuse [répandue] est certainement une des plus incommode qui existe et on se décide difficilement à admettre son entière innocuité. Mais c'est surtout comme marais que les routoirs ont des inconvénients graves ; ces mares à niveau variable ; alternativement inondées et desséchées, au moins dans une grande partie de leurs surfaces deviennent des foyers de fièvres intermittentes et de maladies désastreuses ».

Le rouissage apparaît d'autant plus funeste qu'il met en danger le bétail qui vient s'abreuver dans des cours d'eau infecté et qu'il engendre le dépérissement des poissons qui constituent pourtant « une si précieuse ressource pour l'alimentation publique ». En 1864, le Conseil de Salubrité publique des Deux-Sèvres prend ce problème très au sérieux puisqu'il se propose d'offrir une récompense à l'inventeur d'un procédé de rouissage qui puisse remplacer l'immersion dans l'eau. Personne ne trouvera de solution technique pour mettre en place un rouissage sec. Le maire d'Épannes proposera cependant aux ingénieurs des Ponts et Chaussées qui siègent au sein dudit Conseil de réaliser des études pour l'aménagement de roudoirs communaux qui, éloignés des zones habitées et des cours d'eau, permettraient de préserver « la santé de l'homme et des animaux et les récoltes abondantes de poissons que donnent la rivière³⁴ ». C'est donc au nom de l'hygiène que les critiques les plus fortes contre cet artisanat macérateur sont menées ; c'est également au nom de la santé publique que sont imaginées des formes de relégation des activités nuisibles.

À suivre le discours des Autorités médiocres, les rives ne sont pas simplement souillées par le rouissage, les activités industrielles liées à la transformation des peaux, et en particulier la chamoiserie niortaise, ont, elles aussi, un fort pouvoir corrupteur. Ces activités, bien qu'essentielles à l'économie locale, suscitent de nombreuses attaques. Elles sont notamment dirigées envers l'activité des chamoiseurs niortais qui se concentrent rue de la Regratterie. Celles-ci sont menées par les médecins et les autorités sanitaires de la ville de Niort qui voient ce lieu comme un véritable foyer insalubre « où les règles de l'hygiène publique sont les plus oubliées [...] et d'où se dégagent sans cesse des gaz méphitiques. [...] Il ne s'agit pas seulement ici d'odeurs infectes et désagréables, mais d'un agent délétère suspendu dans l'air atmosphérique capable de faire développer des maladies pestilentiennes et typhoïdiques³⁵ ». C'est probablement dans cette perspective que le quai de la Regratterie sera pavé et planté en 1809.

Au XIX^{ème} siècle, les topographies médicales se suivent et se ressemblent : toutes dénoncent les conditions d'hygiène et les effets perniciose de ces activités rebutantes. Toutes ces productions industrielles engendrent de nombreuses nuisances. Elles ont pourtant un caractère indispensable à l'économie urbaine de la vallée. Tanneurs et chamoiseurs forment une importante population ouvrière et ces activités constituent un des secteurs les plus actifs de l'économie urbaine de la vallée. Dans ces conditions, et malgré le décret impérial sur les établissements insalubres de 1810, difficile pour les autorités sanitaires d'agir. Pourtant, un tel état de l'environnement ne peut satisfaire les médecins et hygiénistes. Réunis au sein des *Conseils d'hygiène et de salubrité publique*, ces derniers se lancent dans une véritable lutte contre cet artisanat macérateur et contre les eaux stagnantes, « putrides et puantes ». C'est que, pensent les hygiénistes, les miasmes qui s'exaltent de ces eaux ont des effets délétères voir mortels sur les populations. L'angoisse suscitée par l'eau nauséabonde de l'artisanat

³⁴ AD79 – 5 M 60-62

³⁵ AD79 - 5 M 49

macérateur est accentuée par la conviction de l'origine hydrique des maladies et en premier lieu du choléra. La stagnation de l'eau apparaît d'ailleurs comme la principale cause de propagation des maladies et notamment du choléra-morbus qui sévit en 1832 sur les communes de Nanteuil, de La Mothe Saint-Héray ou de Sainte Eanne³⁶. Pour la médecine pré-pastorienne de tradition néo-hippocratique, l'eau stagnante suscite de multiples formes de peurs : les divers miasmes, les vapeurs et les émanations méphitiques qui sont supposés naître des boues, des vases et des marécages engendrent la corruption de l'air et par cet agent celle des corps. Toute agitation de l'eau est donc bienfaisante, assurer l'écoulement c'est éviter la stagnation des eaux, synonyme de corruption. Le contraire de l'insalubre, c'est le mouvement, en cela le discours hygiéniste rencontre celui de l'ingénieur autour d'une valorisation de l'eau vive.

b) *Mettre l'eau sous pression pour abreuver la ville d'eau pure*

En ville et en tout premier lieu à Niort, la question du mouvement de l'eau se pose avec tout autant d'acuité. Les édiles sont confrontés depuis le début du XVIII^{ème} siècle au récurrent problème de l'approvisionnement en eau potable. C'est que la qualité de l'eau des puits auxquels s'alimentent les populations citadines est très souvent mauvaise. Dès 1754 de multiples projets furent conçus pour utiliser les eaux de la source du Vivier, situées en amont de la cité. Peu ou prou tous consistaient à transporter l'eau de ladite source sur la colline Saint André à l'aide d'une pompe alimentée par une usine hydraulique installée au moulin du Pissot. Grâce à ce système, une première fontaine est installée en 1778 sur la place du quartier de la Cavalerie (aujourd'hui Place Chanzy). En réalité, ces projets ne seront réalisés de manière globale qu'à partir de 1822 : les travaux sont alors complétés et permettent d'alimenter les bornes fontaines sur les places du Château, de Saint-Jean et à l'angle de la rue des Piques et de Trianon.

La question se pose à Saint-Maixent³⁷, mais pas avec la même intensité : on observe tout du moins un décalage temporel avec Niort. Le problème de l'eau potable se pose avec acuité que dans les années 1850. A cette époque, la ville vit une véritable crise de l'eau : croissance démographique, sources urbaines insuffisantes, puits pollués, distribution insalubre. La conquête de l'eau s'oriente alors vers de nouvelles sources situées à l'extérieur de la ville. C'est à partir de ce moment que sont aménagées des infrastructures et un réseau important. A la fin des années 1850, suite aux récurrents problèmes d'approvisionnement, les édiles décident de conduire les eaux de la fontaine de la Cueille (commune de Nanteuil), situées en amont de la ville, jusqu'à Saint-Maixent. En 1863, un réservoir est construit sur les hauteurs de la ville (rue de la Croix). Les eaux y sont amenées par des conduites qui descendent la

³⁶ AD79 - 5 M 49

³⁷ Ces résultats sont le fruit d'une heureuse collaboration avec l'Association « Raconte-moi saint-Maixent » dans le cadre de l'exposition collaborative mise en œuvre d'avril à octobre 2014. Les recherches archivistiques ont été en particulier menées avec l'aide de Philippe Ridouard, habitants de Saint-Maixent et professeur au lycée Jean Macé de Niort.

route de Poitiers et qui y remontent en vertu du principe des vases communicants. Mais cette première initiative s'avère insuffisante. Et c'est à partir des années 1870 qu'une véritable politique volontariste d'équipement collectif est entreprise. La fontaine de la Cueille ne donnait pas assez d'eau et les édiles doivent se résoudre à utiliser l'eau de la fontaine de Saint-Martin. Situées au pied du coteau, les eaux doivent être élevées par une machine hydraulique qui, en fonction du même principe que celle qui fonctionne à Niort depuis le début du siècle, refoule les eaux jusqu'à un nouveau réservoir.

En ville, mettre l'eau en mouvement signifie mettre l'eau sous pression afin de la faire jaillir au cœur des quartiers. L'eau en mouvement, bienfaisante et nourricière, agent de la salubrité publique, est alors inséparable de la visée esthétique qui l'exalte. Pas de grandes villes sans son décorum de fontaines et sans maîtrise de l'eau qui incarne l'abondance mais aussi le succès de l'organisation urbaine et des règlements promulgués par ses édiles. On imagine l'effet esthétique que l'eau jaillissant des fontaines installées à Niort dès la fin du XVIII^{ème} a pu faire sur les contemporains.

CONCLUSION

L'invention de l'eau comme objet politique : unité et fragmentation de la rivière

Autour du paradigme hydro-dynamique se structure au tournant des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles une communauté de référence qui donne au discours sur le cours d'eau sa cohérence et sa syntaxe. L'image du mouvement et de la circulation se reporte sur le cours d'eau. Elle prend tout à la fois une valeur esthétique et hygiénique, mais aussi économique et sociale, voire une valeur politique. Ces réseaux de pratiques, de schèmes de représentations, de formes de sensibilités et de rationalités forment système. C'est autour de cette « homologie structurale » (Corbin, 1988) que se fonde la cohérence entre différentes formes d'expertises et que se dessine une vision homogène de la rivière. L'évocation de ces paysages et des milieux en fonction de ce canevas d'appréciation débouche sur l'intention proclamée de les transformer. De ce paradigme perceptif partagé se dessine une logique d'action cohérente qui se construit autour de la mise en mouvement. Mettre en mouvement l'eau, c'est tout à la fois assainir, développer les flux commerciaux et permettre le développement des forces productives. De cette volonté renouvelée de transformer les milieux et les paysages, de cette injonction au mouvement, se dégage un projet social construit autour de la salubrité et du bien-être matériel.

Si médecin et hygiéniste, édile et ingénieur convergent autour du paradigme hydro-dynamique, il n'en reste pas moins que ce paradigme perceptif constitue la matrice d'un cloisonnement institutionnel qui va durablement marquer les politiques en matière de gestion de la ressource et de l'aménagement du cours d'eau. Graduellement, l'hydraulique va se scinder en domaines autonomes jusqu'à entraîner une séparation franche des expertises. Alors que les représentations sociales du cours d'eau s'articulent autour du paradigme hydro-dynamique et que la main mise de l'Etat se fait de plus en plus lourde en la matière, s'opère dans le même temps une division fonctionnelle des logiques d'action. Classés selon leurs fonctions productives propres, les usages de l'eau sont désormais de plus en plus rationalisés et organisés en filières institutionnalisées que des réseaux de compétences et d'intérêt de plus en plus spécialisés vont progressivement permettre de structurer. La construction de l'objet « eau » et l'institutionnalisation d'une organisation cloisonnée de sa gestion est donc le résultat d'un processus historique qui se construit autour de l'assimilation progressive des eaux courantes à leurs fonctions productives (Haghe, 1998). Cette division s'exprime tout d'abord avec acuité dans la séparation des services de la Navigation qui se consacre aux questions de transport et de l'Hydraulique qui se consacre à la gestion du réseau amont considéré comme secondaire. Cette spécification des expertises et ce cloisonnement administratif s'expriment également dans l'avènement d'un génie sanitaire qui au sein des Comités d'hygiène et de salubrité vise à assainir l'organisme urbain et à dispenser l'eau pure. De l'unité des perceptions va progressivement s'instaurer la fragmentation des logiques d'action qui feront émerger et se développer des secteurs cloisonnés. On assiste donc à un mouvement à la fois convergent dans le sens où différentes expertises partagent une même vision, mais, paradoxalement, divergent dans le sens où cette vision partagée va déboucher sur un cloisonnement des modalités d'action. La ressource est répartie, scindée, divisée. La rivière disparaît derrière une division fonctionnelle de l'eau.

A partir du Second Empire et sous l'effet des révolutions scientifiques et techniques, des mutations économiques et environnementales ou des changements des pratiques, le paradigme hydro-dynamique va éclater en de multiples fragments. Ce premier grand modèle et archétype qui a ordonné la représentation et l'action sur les paysages de la Sèvre niortaise au cours de la fin du XVIII^{ème} et du début du XIX^{ème} siècle va alors rentrer dans une profonde crise. Crise qui constitue le substrat sur lequel va s'écrire le second acte.

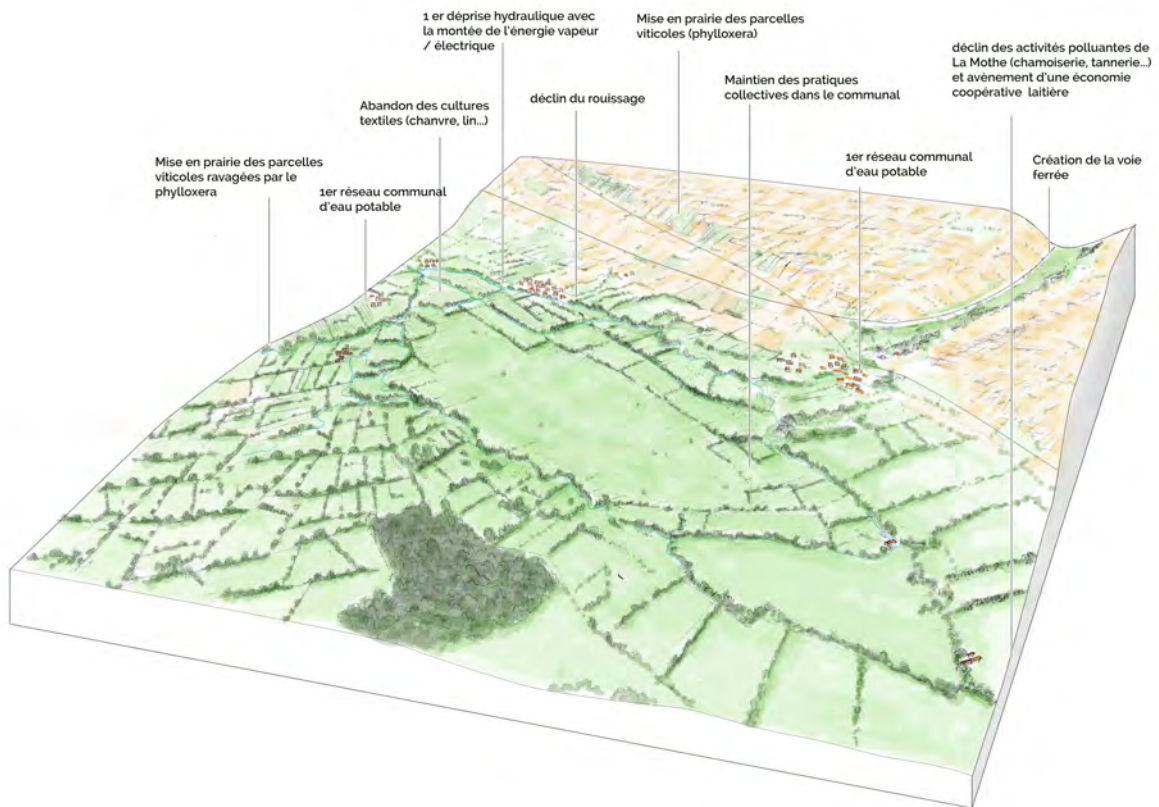


Figure 5. Les scénarios paysagers de la rivière. L'exemple de la prairie mothaise 1870-1940



Figure 6. Les scénarios paysagers de la rivière. L'exemple de Saint-Maixent 1870-1940

ACTE 2.

ET LA RIVIERE DEVIENT PATRIMOINE (1870 -1940)

Le second acte des *scénarios paysagers de la rivière* s'ouvre dans le contexte des crises agricoles et rurales des années 1870-80 (Duby et Armand, 1975). Celles-ci vont modifier en profondeur le contexte socio-économique régional et local et constituer un facteur déterminant de transformation des paysages valléens. Pour faire face à la crise du phylloxéra, l'économie agricole se spécialise dans l'élevage, ce qui implique d'importantes transformations paysagères : les vignes sont arrachées, les prairies naturelles et les cultures fourragères sont en augmentation constante alors que les cultures céréalières régressent. Cette « révolution laitière » est fondée sur un modèle économique singulier : la coopérative. Dans le même temps, les relations sociales à la ressource hydrique sont profondément bouleversées. Avec l'arrivée de nouvelles sources d'énergie, la force hydraulique est de moins en moins considérée comme un auxiliaire du travail industriel. Le moulin traditionnel rentre dans sa « révolution terminale » et fait place à la minoterie. D'autre part, l'artisanat macérateur de la transformation des peaux disparaît progressivement des rives de la Sèvre. Seule la chamoiserie niortaise subsiste. Enfin, avec l'arrivée du chemin de fer, l'eau cesse d'être considérée comme un agent majeur de la mobilité des hommes et des marchandises. C'est la fin des projets de navigabilité. Dans cette perspective, on assiste à une déconstruction des visions anciennes et une crise du paradigme hydro-dynamique dont la cohérence reposait sur la mise en mouvement des flux. La cinétique de l'eau cesse d'être le concept régulateur qui ordonne la manière de penser et d'agir sur la rivière. Cette dissolution entraîne l'éclatement, la fragmentation et la technicisation des regards, ainsi que des formes d'action. L'autonomisation des modes de perception et des logiques d'action entamée dans la période précédente se fait de plus en plus grande.

Cette reconfiguration globale de la société et de l'économie rurale conjuguée à la crise du paradigme hydro-dynamique va permettre à de nouvelles logiques d'appropriation récréatives et patrimoniales de se déployer. C'est le moment où l'espace rural se transforme en *campagne*, c'est-à-dire où les élites urbaines commencent à s'approprier l'espace rural en tant qu'objet de désir et de contemplation. La rivière constitue de ce point de vue un élément central de ce dispositif d'appropriation. Dans cette perspective, une nouvelle forme d'action émerge. Une logique patrimoniale s'ordonne dorénavant autour du paradigme du « site » et du « monument » naturel. La « nature » à protéger est pittoresque car sa contemplation est productrice d'œuvre d'art et fondement de l'inspiration artistique et du génie créateur. Elle est aussi sublime dans le sens où son contact stimule les sens et suscite une foule de sensation parfois contradictoire. On cherche à préserver ce sur quoi repose la naturalité perçue de cet univers lié à l'eau : cascades et chaos granitiques, grottes et formations karstiques. Les sites façonnés par des phénomènes géologiques exceptionnels focalisent les regards. Ceux-ci sont également attirés par le pittoresque de la rivière : lorsqu'elle reflète un quelconque édifice prestigieux, la rivière devient objet patrimonial. On protège donc tout d'abord la rivière au nom du paysage. On la protège ensuite au nom de la ressource piscicole. Dans les deux cas, un discours de crise ordonne l'action. Le dispositif d'action est ici adossé sur la croyance d'un dépeuplement piscicole généralisé. Croyance qui se transforme à la fin du XIX^{ème} siècle en mythe qui appelle l'action. Pollutions industrielles, nuisances urbaines et surpêche sont accusés d'avoir décimé les rivières autrefois si poissonneuses. Face à cette situation de crise, la solution semble principalement résider dans le repeuplement systématique.

A. Spécialisation fourragère, déprise et transformation des usages sociaux de l'eau

1. Crise et reconversion des structures agraires

Au tournant du siècle s'opère une mutation paysagère d'une grande importance : les vignes de coteau sont arrachées et couchées en herbe, les cultures fourragères se développent et les céréales reculent. L'économie agricole de toute une région s'oriente dorénavant vers un élevage spéculatif qui n'a pu se développer que par la coopération et la mutualisation des efforts de paysans qui restaient pour la grande majorité d'entre eux de petits exploitants. Cette puissante économie coopérative du lait a permis de limiter l'exode rural et de maintenir un grand nombre de petites exploitations familiales dont la singularité repose sur l'élevage de chèvres. Autrefois animal du pauvre, elle devient petit à petit le symbole de la région et d'une prospérité retrouvée. Cette « révolution laitière » basée sur un système coopératif marque le passage d'une économie rurale traditionnelle à une économie moderne où se dessinent les contours d'un important complexe agro-industriel intégré à un marché devenu national grâce au réseau de chemin de fer tissé à partir du milieu des années 1850.

a) *De la crise phylloxérique ...*

Comme nous l'avons précédemment vu, le vignoble, qui se situe principalement depuis le Moyen-Age sur les plateaux calcaires au sud de Niort et au contact des Charentes, colonisa au fil du XIX^{ème} siècle les coteaux de la Sèvre niortaise et plus spécialement les alentours de Saint-Maixent, de Pamproux mais aussi d'Exoudun et de Bougon, ou encore ceux d'Echiré ou de Sainte-Pezenne. Mais la progression du vignoble et la brillante réussite de l'économie viticole va se trouver ruinée par la crise du phylloxéra. Attesté dans le sud du département des Deux-Sèvres en 1873, le puceron américain va rapidement ravager presque l'ensemble du vignoble du sud du département (Bernard, 1978). Des mesures d'urgence sont prises par la Préfecture à travers le Comité central du phylloxéra qui multiplie les initiatives : interdiction de la vente de plants venant d'autres départements, essais et distribution de cépages américains, plantation de nouvelles parcelles (5 hectares à Pamproux en 1894³⁸), inondation, co-plantations. Mais rien n'y fait, les expérimentations restent vaines et le phylloxéra poursuit son extension. Le maximum de la crise se situe dans les années 1880 et on peut estimer que dans la décennie suivante, le vignoble est pratiquement réduit à néant.

La crise a plus particulièrement touché les zones viticoles situées au sud de Niort et les confins charentais, alors fortement dépendantes de cette culture qui avait, dans certaines communes, presque atteint le stade de la monoculture. Ici les conséquences économiques, sociales et démographiques sont très importantes. De nombreuses exploitations font faillites et ne peuvent même pas tirer un bénéfice substantiel de la revente des terrains dont le prix chute considérablement. Dans certaines communes la valeur de la terre est divisée par dix et parfois

³⁸ AD 79 – 12 M 25

même par 15 (Bernard, 1978), comme à La Foye-Monjault où le prix de l'hectare de vigne est passé de 5 000 à 500 francs entre 1879 et 1884³⁹. Le déclassement social de nombreux viticulteurs entraîne un important mouvement de population. La crise phylloxérique accentue le déclin démographique entamé dès le milieu du siècle. Les viticulteurs deux-sévriens choisissent pour beaucoup l'exode vers d'autres zones rurales ou vers la ville. Attirés par des prix dérisoires, ils sont rapidement remplacés par des paysans venant des zones limitrophes (et particulièrement de Vendée) qui connaissent alors une surcharge démographique. Profitant des faibles prix du foncier, ces derniers purent devenir propriétaires. On verra que l'arrivée de ces nouveaux agriculteurs qui, amènent avec eux d'autres manières de travailler la terre et notamment un savoir-faire particulier pour l'élevage, sera décisive.

Dans un premier temps, le vignoble de la haute vallée de la Sèvre niortaise semble profiter de la crise qui touche plus particulièrement les zones viticoles situées au sud de Niort et les confins charentais (Bernard, 1978). Mais ce décalage ne l'empêche pas de connaître lui aussi, bien qu'à une échelle plus modeste du fait de la moindre dépendance vis-à-vis de cette culture, les conséquences du phylloxéra. Comme dans les zones de plateaux, les surfaces viticoles sont amplement réduites et le prix de la terre chute considérablement comme à Pamproux où, de 1879 à 1882, le prix de l'hectare de vigne diminue de moitié⁴⁰. Néanmoins, on peut considérer que les mouvements de populations et les transferts de propriétés ont été d'une ampleur bien moindre. Le déclin démographique s'amplifie légèrement sans prendre la forme d'une hémorragie. La vigne réussit même à subsister de manière relictuelle dans certaines zones : un chef de famille et d'exploitation se doit en effet de posséder quelques rangs de vigne, signe incontestable de prestige et de distinction sociale. La culture de la vigne n'est plus alors considérée comme une production rémunératrice et avantageuse, mais s'inscrit plutôt au sein d'une économie symbolique.

b) ... à la « révolution laitière »

Pour faire face à la crise phylloxérique, l'agriculture du haut Val de Sèvre se tourne désormais résolument vers un élevage spéculatif. Il en résulte une importante modification des structures agraires. Cette réponse à la situation de crise présentait plusieurs avantages. Tout d'abord, elle n'exige que peu d'investissement notamment en termes de main d'œuvre surtout lorsqu'elle repose sur le couchage en herbe. Ensuite, elle est fondée sur un marché en plein essor. Les produits issus de l'élevage (viande, lait, beurre, fromage) constituent désormais des aliments de consommation de plus en plus courants, spécialement dans les centres urbains qui portent ce nouveau marché. L'élevage constitue donc une réponse adéquate et porteuse d'avenir à la condition que la production fourragère se développe. Pour ce faire, il existait deux solutions : le couchage en herbe et l'extension des cultures fourragères. La première solution était simple à mettre en œuvre, mais ne permettait pas de disposer d'une quantité suffisante de fourrage. Il fallait donc recourir aux plantes fourragères dont les progrès, qui s'étaient déjà fait sentir dans

³⁹ AD79 – 12 M 25

⁴⁰ Ibid

la période précédente, sont alors notoires. Les superficies consacrées aux betteraves, aux navets et aux choux fourragers sont en constante augmentation.

Pour favoriser l'essor de l'élevage, on cherche non seulement à augmenter les fourrages mais également à bénéficier des progrès de la génétique. Les paysans du sud Deux-Sèvres cherchent alors à améliorer la race bovine locale par sélection. La parthenaise, nous dit Albert Rozeray (1900), professeur départemental d'agriculture, peut être « considérée, à juste titre, comme réunissant les principales qualités recherchées chez les animaux de l'espèce, aptitude laitière développée ; sa chair était très appréciée sur les marchés de La Villette, et, enfin il était difficile de trouver des bœufs meilleurs travailleurs ». Polyvalente, la parthenaise est considérée à l'époque comme « une laitière passable, pouvant donner en moyenne 1 400 à 1 500 litres de lait pour une durée de lactation de 9 mois (...) », mais poursuit l'agronome Lapparent (1902) elle est surtout reconnue comme « une très bonne beurrière, puisqu'il suffit moyennement de 22 litres de lait pour faire 1 kilogramme de beurre » alors que certaines laiteries parviennent à produire le kilogramme avec seulement 16 litres durant les mois d'hiver (Kocher-Marboeuf, 2006). Ces rendements encourageants devaient donc permettre à la race locale de rivaliser avec les meilleures vaches normandes. Certains industriels du lait en étaient tellement convaincus qu'ils n'acceptaient que le lait de ces vaches locales et qu'ils cherchèrent à améliorer les qualités laitières de la parthenaise. Reste que la prépondérance des petits exploitants peu au fait des techniques de zootechnie et le manque d'investissement des propriétaires terriens expliquent l'abandon progressif de la parthenaise qui faisait pourtant le bonheur des coopératives beurrières qui se développaient alors.

c) L'essor du mouvement coopératif

Le mouvement de reconversion et de spécialisation vers l'élevage trouve donc son origine dans la crise phylloxérique. Les vignes ayant été détruites et le marché céréalier étant encombré, fortement concurrentiel et subissant une chute des prix depuis plusieurs années, les agriculteurs réagirent en augmentant les surfaces fourragères et en se tournant vers l'élevage. « Au lieu de s'orienter vers l'engraissement des bœufs qui existait déjà, ils mirent l'accent sur la production laitière » (Duby et Wallon, 1976). Reste que cette reconversion vers une économie du lait n'aurait probablement pas connu une telle ampleur sans une innovation majeure : la création des coopératives agricoles. Celles-ci trouvèrent dans ces territoires de fortes traditions communautaires et de confession majoritairement protestante un terreau fertile. Elles doivent leurs naissances à la personnalité d'un homme dynamique et capable d'entraîner ses concitoyens dans la modernisation de leurs structures de productions. Eugène Biraud (1825-1906), agriculteur charentais, fonde, à Chaille près de Surgères (Charentes-Maritime) en 1888, la première beurrerie coopérative en s'inspirant des *fruitières* jurassiennes, mais également des boulangeries coopérative qui s'étaient installées à Niort et à Thouars dès le Second Empire. La création de cette coopérative découle également de l'apparition d'appareils modernes pour la production beurrière venant d'Europe du Nord qui commencèrent à faire leur arrivée dans le Centre-Ouest au milieu des années 1880. Le principe de ces coopératives est simple : regrouper des éleveurs afin de pouvoir produire en

grande quantité et ainsi favoriser les économies d'échelle et la mutualisation des coûts. En proposant un circuit économique intégré qui prenne en charge aussi bien la collecte du lait que le transport des produits finis en passant par la transformation, on cherche à limiter les intermédiaires afin de faire bénéficier les sociétaires, qui sont essentiellement des petits propriétaires disposant généralement de deux ou trois vaches, de revenus plus élevés (Reverseau, 1925). Cette nouvelle rationalité économique se donne enfin pour objectif d'augmenter la qualité de la production proposée afin de concurrencer les produits normands et bretons qui exercent alors un quasi monopole aux Halles de Paris. Le système se caractérise par « une défiance vis-à-vis du mode de financement bancaire traditionnel en lui préférant l'emprunt solidaire (...). Enfin, il faut insister sur cette démocratie économique égalitaire et participative qui se situe aux antipodes de l'entreprise capitaliste où la décision est prise au prorata de la possession du capital » (Kocher-Marboeuf, 2006). Initié en Charente-Maritime, le mouvement s'étend rapidement au Sud des Deux-Sèvres⁴¹ alors largement ouvert aux idées socialistes et radicales (Roux, 1989). En revanche, il touche peu la Gâtine et le nord du département plus conservateur : « la force du métayage, l'influence sociale et politique de la noblesse légitimiste constituent autant de freins au développement des idées coopératives. Sur les terres catholiques, les solidarités passent davantage par la famille et les notables que par l'union des individus » (Kocher-Marboeuf, 2006).

Ce mouvement qui assura le retour de la prospérité de l'agriculture deux-sévrienne après les affres de la crise phylloxérique connaîtra un développement notable dans le Haut Val de Sèvre puisque 10 laiteries coopératives se sont en effet installées le long de la vallée de la Sèvre niortaise entre 1893 et 1903 (voir tableau ci-dessous). Dans un premier temps, ces coopératives se sont spécialisées dans la production de beurres fins réputés pour leurs valeurs gustatives. Les coopératives de Saint Christophe sur Roc, de Saint Maxire et de La Crèche sont en effet réputées pour la qualité de leurs productions dont l'origine, nous dit l'étude agronomique menée par Simone Kuzdzal-Savoie en 1959, viendrait des oligo-éléments contenus dans les pâturages. De ce point de vue, la coopérative d'Echiré connaîtra rapidement une grande reconnaissance. Fondée en 1894 par Delphin Sagot⁴², celle-ci s'impose en effet sur les marchés régionaux et nationaux pour la qualité de son beurre. Primé lors de l'Exposition Universelle de Paris en 1900 et à l'occasion de nombreux concours agricoles, le beurre d'Echiré devient le produit phare de la coopération laitière régionale et s'affiche comme le fleuron de la production locale.

Toutefois la singularité de la coopérative laitière du Val de Sèvre réside ailleurs. En 1906, le pasteur Esnard fonde à Bougon la première fromagerie coopérative traitant du lait de chèvre. Le projet d'usine prévoit la transformation de 1 500 litres par jour (Kocher-Marboeuf, 2006). Il s'agit alors de produire un fromage au lait de chèvre conditionné dans des boîtes en bois à

⁴¹ Le système se prolonge également dans la mise en place des premières mutuelles d'assurances contre la mortalité du bétail ou les intempéries. Mouvement coopératif et mutualiste se renforcent respectivement.

⁴² Pour ce persuader de l'influence politique des dirigeants des coopérations laitières, on notera que Delphin Sagot, républicain convaincu, gagna la mairie d'Echiré face au Comte du Dresnay et accéda à la vice présidence du Conseil général en 1901.

la manière du camembert. « Ce concept totalement nouveau par rapport aux autres régions caprines (...) va être à l'origine de l'avance technologique des Deux-Sèvres pour les fromages de chèvres » (Jénot, Minot et Montazeau, 2006). Cette idée va petit à petit se propager autour de Bougon et les beurrieres coopératives vont commencer à diversifier leurs productions vers le fromage de chèvre. Cette nouvelle production va alors prendre une grande ampleur durant l'entre-deux-guerres, moment où nombre des coopératives vont se tourner vers la production de fromage de chèvre qui apparaît dorénavant comme la spécialité de la région. Chabichou, Soignon, Mothais et chèvre boîte, le sud du département et spécialement le Haut Val de Sèvre va devenir le premier producteur de lait de chèvre de France. La coopérative de Soignon deviendra le fer de lance de cette nouvelle dynamique.

Toutes les usines installées le long de la vallée partagent des caractéristiques communes. Elles sont tout d'abord situées à proximité du cours d'eau principal, d'un affluent ou d'une source afin de disposer d'une grande quantité d'eau utile au processus de fabrication mais aussi afin de pouvoir facilement évacuer les eaux usées. Ces usines suivent également une logique de réseaux et cherchent le voisinage d'une ligne de chemin de fer et d'une gare. Il faut en effet pouvoir acheminer la production vers les marchés parisiens car comme nous l'indique Reverseau (1925), seul « 20% environ [de la production] est vendu au détail dans la région ». A cet effet, l'Association centrale des laiteries coopératives des Charentes et du Poitou fondée en 1893, dont le siège social est installé à Niort, organise dès 1899 un service de wagons réfrigérés qui achemine la production jusqu'à la capitale.

Laiterie coopérative	Date de création	Production	Présence d'eau	Proximité d'une gare	Architecte départemental
Bougon	1903	Fromage de chèvre	Source du Bougon	La Mothe Saint Héray	non
La Mothe St Héray	1897	Beurre Fromage de chèvre à partir de 1918	Fontaine Bernière	La Mothe Saint Héray	non
Saivres	1896	Beurre Caséine à partir de 1906	Source	Saint Maixent	oui
Ste Ouenne	1896	Beurre	Source de l'Egray	Cherveux	oui
Soignon	1895	Beurre Caséine puis fromage de chèvre à partir de 1932	Source du Soignon	Saint Maixent	non
St Maxire	1895	Beurre Fromage de chèvre à partir de 1940	Source	Cherveux	non
La Crèche	1894	Beurre	Sèvre niortaise	La Crèche	non
Echiré	1894	Beurre	Source	Cherveux	oui
St Christophe sur Roc	1894	Beurre	Source	Cherveux	non
La Crèche	1893	Beurre Caséine à partir de 1930	Sèvre niortaise	La Crèche	non

Source : AD 79 - 12 M 10/1. Laiteries et beurreries coopératives, 1918 _ Inventaire régional

Les premières laiteries sont souvent des bâtiments agricoles préexistants. On cherche alors à adapter le bâtiment à la nouvelle fonction. Mais cette stratégie de recyclage ne pouvait résister à l'essor des coopératives qui, de part les volumes considérables qu'elles doivent traiter et la technicité des opérations industrielles, ont dorénavant besoin de bâtiments conçus spécifiquement à cet effet. Dans les années 1890, les premières expérimentations architecturales en la matière voient le jour. On cherche alors à élaborer un plan type pour rationaliser la production et améliorer les conditions sanitaires. Dans cette perspective, « l'Association centrale des laiteries coopératives des Charentes et du Poitou puis l'inspecteur des laiteries coopératives de l'Ouest, Pierre Dornic, nommé en 1897, jouent un rôle primordial (...). Chaque nouvelle usine sert de modèle aux suivantes. La réflexion porte essentiellement sur la distribution des différentes salles, leur orientation et l'hygiène » (DRAC, 2013) S'élabore progressivement dans la région un modèle qui se caractérise par l'absence totale de

référence aux types architecturaux vernaculaires. L'inspiration vient plutôt des bâtiments publics ruraux comme les gares, les salles des fêtes, des mairies ou des écoles. L'ingénieur-architecte départemental Paul-Antoine Mongeaud (1850-1923) prendra part à cette réflexion en dirigeant les chantiers des laiteries de Castarie, à Saivres, de la Pierredière, à Sainte Ouenne et plus particulièrement celle d'Echiré qui reconstruite en 1909 constituera l'aboutissement d'un type architectural. Implantée sur un terrain en légère pente pour faciliter la surveillance du quai de réception du lait et de l'atelier de fabrication du beurre situé en contrebas, ainsi que l'évacuation des eaux usées, l'architecture de l'usine, qui prend la forme d'un U, est entièrement dirigée vers le respect de l'hygiène et la rationalisation de la production. Les ailes du bâtiment accueillent un bureau et un laboratoire, alors que deux logements ouvriers sont installés à l'étage. Ce modèle sera ensuite largement reproduit dans la région mais aussi dans le reste de la France, notamment grâce à sa diffusion dans des revues spécialisées et notamment dans la revue *La France laitière et avicole*.



Figure 7. La laiterie d'Echiré. AD 79 4 Fi 5028

d) *Le recul des pratiques communautaires : déclin de la vaine pâture et partage des communaux*

Cette mutation/reconversion des structures agraires est contemporaine d'un net recul des règles et des pratiques communautaires. Nous avons précédemment vu que malgré l'importance que la vaine pâture et les communaux avaient pour les paysans du Haut Val de Sèvre, ces droits ont fait l'objet de violentes attaques dans la première moitié du XIX^{ème} siècle. Ils apparaissent pour les agronomes, empreints de la pensée physiocratique, comme un frein à l'initiative individuelle et sont considérés un facteur de stagnation de la productivité agricole. Nous avons également vu l'essor de l'individualisme agraire au cours de cette période ; essor qui se traduit dans les paysages par une dynamique d'embocagement et la consolidation d'un réseau de murets de pierres sèches. Cette dynamique d'embocagement et de remise en cause des règles collectives semble se poursuivre à la fin du XIX^{ème} siècle.

Remise en cause qui s'appuie sur les lois de 1889 et de 1891. Dans son article second, la loi du 22 juin 1891 affirme que « le droit de vaine pâture, appartenant à la généralité des habitants et s'appliquant en même temps à la généralité du territoire d'une commune ou d'une section de commune, cessera de plein droit un an après la promulgation de la présente loi ». Toutefois ce même article précise que ces droits peuvent être maintenus lorsqu'ils sont fondés « sur une ancienne loi ou coutume, sur un usage immémorial ou sur un titre ». Dans cette perspective, les conseils municipaux et/ou les ayants droit peuvent demander le maintien de ces règles. C'est d'ailleurs ce que s'empressent de réclamer un grand nombre de conseils municipaux, arguant que la vaine pâture et les communaux constituent le « patrimoine du pauvre ». Par exemple, la délibération du 11 mai 1890 du Conseil Municipal de Sciecq « demande, à l'unanimité, le maintien dans la commune du dit droit de vaine pâture, en dehors, bien entendu, des prairies soit naturelles soit artificielles » (Cité in Suire, 1933). Si ce type de délibération atteste de la persistance de ces pratiques communautaires, incontestablement ces dernières tendent à reculer et se heurtent à des tendances individualistes. Avec la baisse du paupérisme agricole, le problème des communaux et de la vaine pâture ne se pose plus avec la même acuité. L'individualisme agraire tend à s'imposer comme nous le montre la correspondance entre le maire d'Echiré et le préfet des Deux-Sèvres :

Echiré le 25 juillet 1915– Lettre du maire d'Echiré au Préfet

« La vaine pâture s'exerçait depuis un temps immémorial et concernait exclusivement les prairies naturelles. Les propriétaires récoltent le foin et admettent ensuite au pacage les animaux de tous ceux qui veulent y envoyer paître.

Jusqu'à ces dernières années, (...) nul n'avait émis la prétention d'obliger sans clôture, les autres propriétaires à renoncer au pacage commun. (...)

Or en 1912 ou 1913, la prairie du Moulin Neuf par entente de tous les propriétaires fut soustraite à la vaine pâture. L'an dernier, celle de Ternanteuil, le fut également malgré la protestation d'une minorité de propriétaires (les petits). »

Niort le 29 juillet 1915. Réponse du Préfet au maire d'Echiré

« En fonction des lois 1889-90 le droit vaine pâture, pour être maintenu, doit faire l'objet dans l'année qui a suivi la promulgation de la loi de 1890 d'une réclamation du Conseil Municipal ou d'une requête des ayants-droits. Or rien de tel dans votre commune.

Je considère donc que le droit de vaine pâture est aboli sur votre territoire »

AD 79 (retrouver la source exact)

Cette correspondance montre que le partage des communaux qui s'est amorcé dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, se poursuit et s'intensifie à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle. On peut supposer, sans véritablement pouvoir l'assurer par la documentation archivistique, que ce partage a profité aux plus aisés des propriétaires. On

comprend dans cette mesure pourquoi les « petits propriétaires » s'opposent au partage qui les empêche de faire paître leurs troupeaux sur les communaux.

2. La crise de la rivière auxiliaire du travail et agent de la mobilité

La crise du phylloxéra a entraîné une importante transformation des paysages agricoles. Les agriculteurs se tournent vers l'élevage. On assiste donc à la disparition du vignoble, à la diminution des emblavures et à l'essor des prairies et des cultures fourragères. L'agriculture opère une reconversion générale désormais structurée autour d'une puissante économie du lait dont la singularité réside dans son système coopératif. Avec cette modernisation, l'intime relation entre l'agriculture, l'artisanat et la petite industrie qui caractérisait le Haut Val de Sèvre se défait. Les relations qui s'étaient nouées entre ressource hydrique et proto-industrie se distendent. Les petites unités de production font désormais place à des unités à caractère industriel dans lesquelles la force hydraulique devient marginale. Progressivement l'eau comme auxiliaire du travail devient désuète. D'autres activités artisanales liées à l'eau rentrent en crise à cette époque : les tanneries disparaissent alors que la chamoiserie niortaise prend un virage industriel. Enfin, avec l'arrivée du chemin de fer, le projet de canalisation et de navigabilité devient obsolète. Les usages de la ressource et plus largement les relations société/cours d'eau connaissent d'importantes transformations : la mise en mouvement de l'eau ne constitue plus le point de convergence des représentations et l'horizon de l'action. Avec ces mutations techniques, sociales, environnementales et économiques, on assiste à la fin du règne du paradigme hydro-dynamique.

a) *La fin de l'eau comme agent de mobilité*

A la faveur du mouvement de spécialisation fourragère évoqué plus haut, une puissante économie du lait se structure autour des coopératives laitières (Echiré, La Crèche, St Maxire, La Mothe St Héray...), dont les productions (beurre, fromage de chèvre) vont trouver avec l'arrivée du train un vecteur de débouché. La première voie ferrée de la région est celle ouverte par la Compagnie des chemins de fer d'Orléans qui, inaugurée en 1853, reliait Paris à Bordeaux en passant par Poitiers et Angoulême. A partir de cet axe nord-sud, va rapidement se mettre en place un réseau transversal qui reliera les principales villes entre elles. En 1857, la ligne Niort-Poitiers est ouverte. Elle longe en grande partie la vallée de la Sèvre niortaise et reprend dans les grandes lignes le tracé de canal imaginé quelques années auparavant par les ingénieurs du Service de la navigation. Pour ainsi dire le tracé de la ligne correspond point par point à celui du canal imaginé en 1840 par l'ingénieur S. de Laffore. A la faveur de la loi Migneret de 1865, un réseau d'intérêt local se met progressivement en place dans les années 1870-1890. Réseau qui est finalement complété dans les années 1890 par un réseau de tramways départementaux. En une quarantaine d'années, le département et plus largement le Centre-Ouest est couvert d'un dense réseau de transport. Les productions laitières du Val de Sèvre bénéficient en cela d'une grande facilité de distribution. En bref, la construction des grandes lignes nationales puis, dans les années 1890, le développement d'un réseau ferré

départemental de tramway va rendre désuet le projet de navigabilité et de canalisation de la Sèvre niortaise qui avait pourtant obnubilé les édiles et les ingénieurs locaux depuis la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle. Avec la vapeur puis le charbon (dont l’approvisionnement est assuré par les mines de Saint-Laurs (79) situées à quelques kilomètres au nord de Niort), l’eau est de moins en moins considérée comme un vecteur énergétique capable de mouvoir les personnes et les marchandises. Le projet de rendre la rivière navigable tombe dans l’obsolescence. L’avènement du chemin de fer constituera la fin de cette idée de l’eau auxiliaire de la mobilité.

Pourtant dans les premiers moments, l’établissement d’une ligne de chemin de fer a tout d’abord été pensé comme complémentaire à la canalisation de la Sèvre. C’est en tout cas l’idée défendue par certains qui affirment que « les meilleurs esprits, le gouvernement lui-même reconnaissent que les chemin de fer sont plus particulièrement destinés aux personnes, les canaux aux marchandises » (Lary, 1859). A la voie d’eau, les marchandises et à la voie de fer, les hommes. Mais rapidement il fallut se rendre à l’évidence, l’arrivée du train rendait obsolète l’idée de la navigation intérieure ; idée qui s’évanouira complètement lorsque le réseau ferré sera complété en 1897 par le tramway départemental.

b) Le déclin de la force hydraulique : du moulin à la minoterie

Si avec l’arrivée de la vapeur et du charbon l’eau cesse d’être considérée comme une ressource capable de mouvoir les hommes et les marchandises, la concurrence de nouvelles sources d’énergie va également rendre caduque l’usage de la force hydraulique. La meunerie traditionnelle rentre en crise. Pour caractériser ce mouvement, Claude Rivals (2000) parle de «révolution terminale» (en opposition à la « révolution inaugurale » des X-XII^{ème} siècles), évoquant par cette expression l’essoufflement du système social, économique, énergétique, géoenvironnemental et culturel qui depuis le Moyen-Age fonctionnait autour du couple moulin/meunier⁴³. Entamé dans les années 1860, ce processus est lent mais inexorable.

	1864 ⁽¹⁾	1899 ⁽²⁾	1922 ⁽³⁾	1935 ⁽⁴⁾
Nombre d’usines en activité	108	91	43	27

Nombre d’usines en activité entre 1864 et 1935

⁴³ Sur un autre registre, on pourra se reporter à l’œuvre maîtresse d’Alphonse Daudet *Les lettres de mon moulin*. Ecrit entre 1866 et 1869 - à propos d’un autre contexte énergétique, social et géographique - cet ouvrage évoque l’abandon des moulins traditionnels et la manière dont ils devinrent des résidences d’agrément pour des populations exogènes. Lire en particulier « Le secret de Monsieur Cornille ». Daudet A., 2007 (1869), *Les lettres de mon moulin*, Livre de poche, Paris.

Dans les années 1860, il existe 108 moulins en activité sur le bassin de la haute Sèvre niortaise⁴⁴. L'usage de la force hydraulique est alors à son maximum. Une soixantaine d'années plus tard, les statistiques établies pour la préfecture des Deux Sèvres révèlent une baisse considérable de l'énergie hydraulique puisque seul 43 moulins sont à cette époque encore en activité. Les premières décennies du XX^{ème} siècle ont semble-t-il vu s'aggraver le déclin de la meunerie traditionnelle. La loi du 19 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique a probablement porté un coup assez sévère à la meunerie traditionnelle déjà mal en point : elle oblige en effet les meuniers à payer une taxe en fonction de la hauteur de chute de leurs ouvrages. Nombre de meuniers décident alors de mettre en chômage leurs usines plutôt que de payer la taxe. Certains iront même jusqu'à proposer d'arasier leurs chaussées pour ne pas payer ladite taxe. C'est notamment le cas du « Sieur Dresnay » qui, propriétaire du moulin d'Echiré, « refuse de payer la taxe imposée par la loi du 19 octobre 1919 aux usagers de l'énergie hydraulique. Il affirme, nous dit l'ingénieur en chef du Service hydraulique, que sa chute est inutilisable et déclare que pour obtenir la suppression de cette taxe (...) il est décidé à faire démolir son barrage⁴⁵ ». Ce n'est qu'à l'issue d'une longue conciliation faite par le maire qu'il se résolut à payer sa taxe. Les refus se multiplient, mais la réponse des Ponts et chaussées est toujours la même « ce n'est pas l'utilisation mais la retenue qui est taxée⁴⁶ ».

La fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} consacrent le passage d'une forme artisanale de l'usage de l'énergie hydraulique à une configuration industrielle : on passe du moulin à la minoterie. On observe en effet dans ces années un mouvement de concentration horizontale des activités et de mutation technique qui transforment le moulin traditionnel et le font rentrer dans l'ère capitaliste. Le règne du petit moulin s'achève et les minoteries vont faire leur apparition dans les paysages de fonds de vallées. Les petites unités de production qui jalonnent les rives de la Sèvre sont progressivement ruinées par des structures qui mobilisent d'importants capitaux, qui usent de technologies de pointes et qui combinent utilisation de la force hydraulique et de nouvelles énergies.

Pour moderniser les équipements et transformer les bâtiments, il faut tout d'abord pouvoir engager d'importants capitaux. En cela la figure du minotier se distingue de celle du meunier : alors que le second était un personnage central de la société locale (Rivals, 2000), le premier est un capitaliste qui ne travaille pas directement à la confection des moutures mais investit pour en moderniser l'outillage et les systèmes techniques. Pour améliorer le rendement et la qualité de la mouture, on remplace les vieilles meules par des systèmes sur cylindres. On perfectionne ensuite le nettoyage des grains grâce au *planchister*, appareil composé de multiples tamis horizontaux. Les anciens moulins sont transformés de fond en comble pour devenir de véritables usines modernes. Sur le bassin de la Sèvre niortaise, l'essor de ce

⁴⁴ Voir notamment AD 79 : SC 8769

⁴⁵ AD79 – S 1290

⁴⁶ Ibid

système de mouture sur cylindre et des nouvelles techniques de tamisage a lieu dans les premières décennies du XX^{ème} siècle. On compte alors 12 minoteries sur l'ensemble du bassin amont. On peut notamment évoquer la minoterie Girard (ancien moulin Courdevant) à La Mothe Saint-Héray ou la minoterie Guérin (ancien moulin du Barilleau) à La Crèche qui modernisent l'ensemble de leur équipement dans les années 1910. Reste que pour faire fonctionner tous ces nouveaux instruments, l'énergie hydraulique est bien souvent insuffisante. Elle est surtout irrégulière : on craint en effet d'être dépendant des fluctuations des régimes hydrauliques. De nouvelles ressources énergétiques font donc leur apparition. En premier lieu, la vapeur comme dans la filature de Salles qui dès 1875 installe de nouvelles machines à vapeur d'une puissance de 35 chevaux. Certaines minoteries opteront pour le gaz ou des moteurs à huile comme la minoterie Bellot (ancien moulin de Geoffret) à Saint-Martin de Saint-Maixent. Ces nouvelles techniques mais aussi ces nouvelles sources d'énergie permettent d'accroître considérablement la capacité de production. En couplant la force motrice de l'eau (40 ch.) et celle de la vapeur (55 ch.), la minoterie de Rhé à Saint-Gelais atteint en 1918 une capacité d'écrasement de 135 quintaux de blé par jour.

c) De la crise de l'artisanat macérateur à l'industrialisation de la transformation des peaux

Parmi les activités traditionnelles liées à l'usage de la ressource hydrique, ce n'est pas seulement la meunerie qui rentre en crise à partir du dernier tiers du XIX^{ème} siècle, c'est également celles liées au rouissage du chanvre ou du lin. Fondées sur la putréfaction et la stagnation des eaux, ces activités, nous l'avons vu précédemment, avaient mauvaise réputation. Ce procédé bien que populaire présentait un grand désagrément ; la pollution des eaux entraînait la mort des poissons, l'émanation d'odeurs nauséabondes, et portait, disaient les médecins et hygiénistes, atteinte à la santé des riverains et du bétail. Ainsi dans les Deux-Sèvres, plusieurs arrêtés préfectoraux⁴⁷ et municipaux⁴⁸ mais aussi plusieurs rapports des Eaux et Forêts limitèrent ou même interdirent le rouissage dans la Sèvre et les cours d'eau adjacents. Les routoirs sont donc progressivement abandonnés au début du vingtième siècle. Ces interdictions ne semblent pas avoir véritablement atteint les populations locales étant donné que la culture de ces plantes textiles connaissait déjà un important déclin depuis le dernier quart du XIX^{ème} siècle. Concurrencés dans son usage textile par des plantes exotiques (jute, sisal ...), le chanvre et le lin ne sont pratiquement plus cultivés le long des rives de la haute Sèvre niortaise. C'est en tout cas ce que nous apprennent les statistiques préfectorales réalisées entre 1893 et 1912⁴⁹. Le Haut Val de Sèvre semble avoir abandonné ces cultures

⁴⁷ Voir en particulier l'arrêté préfectoral sur la pêche du 28 septembre 1899. AD 79 : 7 M 87

⁴⁸ Le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maixent dans une session extraordinaire du 31 août 1899 interdit définitivement le rouissage dans le périmètre de la ville. AD 79 : 7 M 87

⁴⁹ Ces statistiques sont réalisées suite à la loi du 13 janvier 1892 sur l'encouragement à la culture du lin et du chanvre. Elles sont réalisées en 1893, 1905, 1908 et 1912

textiles probablement au profit des herbages et des plantes fourragères qui semblent alors beaucoup plus rentables.

L'eau ne constitue donc plus cet agent macérateur qui transforme la matière. L'artisanat macérateur rentre donc en crise. Celle-ci concerne également la transformation des peaux et les activités de tanneries. Les moulins à tan ne broient plus les écorces et les tanneries sont progressivement fermées. A Saint-Maixent, l'état de situation du 2^{ème} trimestre de 1868 ne mentionne plus que 3 tanneries, employant 15 ouvriers⁵⁰. Le maire note alors : « cette activité perd son importance en raison de grands établissements qui se créent ». La dernière fosse encore en activité, nous dit Jean Guyonnet (1978), est bouchée en 1889. « Au tournant des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, les procédés s'industrialisent par la mécanisation et l'utilisation de produits chimiques ; de nombreux petits ateliers disparaissent alors au profit de quelques grands établissements » (DRAC, 2013). Ces établissements qui ont dorénavant un caractère industriel nettement affirmé se concentrent à Niort dans les usines de chamoiserie et de ganterie. La fin du XIX^{ème} siècle voit en effet un mouvement de concentration des activités de transformation des peaux au profit de grands établissements qui, dans les années 1920 rassemblent l'ensemble des opérations. Les usines rationalisent leurs productions, notamment en abandonnant la force hydraulique et en utilisant des produits chimiques qui remplacent progressivement la macération dans l'eau. La rivière, autrefois élément central dans ces activités de peausserie devient marginal et sert essentiellement de déversoir des résidus de la production.



Figure 8. Les derniers tanneurs de la Sèvre niortaise à Saint-Maixent. Vers 1900. Carte postale. Collective privée Naud.

⁵⁰ Archives Municipales de Saint-Maixent - F 65

B. Fragmentation des regards, autonomisation et technicisation des logiques d'action

A partir des dernières décennies du XIX^{ème} siècle, le processus de crise/reconversion agricole, l'ouverture du marché qu'autorise le chemin de fer, l'effondrement et la reconstruction des solidarités rurales par le système coopératif, la mutation des relations et des usages sociaux liés à la ressource hydraulique induite par l'avènement de nouvelles sources d'énergie, la concentration et la mécanisation des formes de production industrielle ou le déclin de certaines polarités commerciales ont profondément transformé les paysages valléens. Dans le même temps, on assiste à une déconstruction des visions anciennes du cours d'eau et de la ressource. L'hydro-dynamique ne peut plus être considérée comme le paradigme qui ordonne et structure les schèmes perceptifs et les modalités d'appréciation. La mise en mouvement de l'eau ne fédère plus les regards. Ceux-ci se fractionnent et s'autonomisent en même temps qu'ils deviennent de plus en plus techniques. Le cours d'eau se sectorise en de multiples sphères dont les manières de dire, de percevoir et d'agir sur le cours d'eau s'autonomisent. Cette dynamique qui s'est construite lors de la période précédente s'intensifie et s'institutionnalise. L'usage et la gestion du cours d'eau oscille alors entre deux grandes vocations. La première est essentiellement urbaine. Elle relève de tout ce qui est production, distribution et traitement des eaux potables et usées. Elle doit son développement à celui des préoccupations hygiénistes et à l'essor d'un génie sanitaire. La seconde relève de la régulation des flux dans une perspective de développement des forces productives et de la protection des biens et des personnes. La première filière est organisée à l'échelle locale, bien souvent communale alors que la seconde se construit à une échelle supra-locale. Dans cette perspective, les deux grandes filières que nous avons précédemment vu émerger, poursuivent leurs processus d'autonomisation à la fin du XIX^{ème} siècle et dans la première moitié du XX^{ème} siècle. Cependant apparaît lors de cette période d'autres formes d'appropriations et d'autres logiques d'actions. Symbolique et patrimoniale, la première cherche à protéger les sites et les paysages considérés comme « monuments naturels ». La rivière patrimoine est dans ce cas esthétisée et elle est vectrice d'identité. La seconde vise la protection des espèces piscicoles menacées par le triomphe de l'industrie.

Le cours d'eau apparaît dorénavant comme un espace politique fragmenté, fractionné où se déploient des acteurs et des institutions en lutte, des activités et des pratiques contradictoires, des représentations et des schèmes culturels différenciés du point de vue de leur utilisation de la ressource. Cette reconfiguration des représentations et du sens donné à la rivière est vectrice d'enjeux nouveaux entre des groupes d'acteurs réordonnés autour d'appropriations et de logiques d'action contradictoires. L'environnementalisation du regard opère le renversement d'une conception anthropocentrée de la rivière. Par ce prisme est dénoncé l'utilitarisme de l'aménagement du cours d'eau et de la gestion de la ressource et combat vigoureusement les usages industriels de la ressource. La patrimonialisation *artialise* le cours d'eau. Tout comme l'environnementalisation, elle porte de nouveaux sens, de nouvelles valeurs et fait émerger de nouveaux acteurs.

1. Transformation et consolidation de deux secteurs anciens : génie sanitaire et gestion des flux

a) *Le génie sanitaire : la Révolution pastoriennne et l'avènement de la bactériologie et de l'hydrogéologie*

Dans les années 1880, la vision médicale du cours d'eau se réordonne sur de nouvelles bases scientifiques. Avec la révolution pastoriennne et l'avènement de la microbiologie, la vieille tradition néo-hippocratique se voit jeter aux oubliettes. Celle-ci considère les éléments naturels comme des facteurs agissant sur les corps. En fonction de leurs propriétés (chaud/froid, sec/humide, tellurique/aérien, stagnant/courant ...), ces éléments sont mortifères ou au contraire vivifiants. « L'homme placé sur la terre entretient, par sa manière de vivre et d'agir, des rapports avec tous les objets qui l'environnent. Ces rapports sont très variés ; et s'il en est de nécessaires et d'utiles, il en est aussi de nuisibles. Ces derniers, qui, par l'effet qu'ils produisent sur le corps, deviennent des causes de maladies » écrit un candidat au doctorat de médecine en 1807 (Delpech, 1807, cité in Frioux, 2008). Spécialement dans les villes, ce savoir mésologique fonde alors l'action sanitaire relative à l'eau. A la faveur des épidémies de typhoïde ou de choléra, auxquels on donne une origine hydrique, les autorités sanitaires vont petit à petit faire émerger un secteur et un réseau particulier d'expertise, des réseaux vont s'organiser, une filière timidement se mettre en place. Ces autorités s'adossent à un socle réglementaire ancien⁵¹ (décret de 1810 relatif aux industries « dangereuses, incommodes et insalubres ») et sur des institutions (les Conseils d'hygiène et de salubrité) qui avant leur généralisation en 1848 se réunissaient au gré des incidents sanitaires et des épidémies. Reste qu'elles contribuent à accentuer le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation et des rejets industriels.

Avec la révolution pastoriennne ce n'est dorénavant plus l'air qu'exhale l'eau qui est susceptible de provoquer des maladies mais bien les bactéries et microbes qu'elle contient. L'impact des théories pastoriennes sur les milieux médicaux locaux des années 1870-1880 est tout d'abord timide. On retrouve des allusions aux miasmes qui s'exalteraient de la rivière jusqu'au milieu des années 1890. Beaucoup restent attachés à la théorie de l'air et du milieu plutôt qu'au rôle des micro-organismes ayant une responsabilité essentielle dans la genèse des maladies. Cependant la révolution bactériologique « change le regard public [qui réclame dorénavant] une législation efficace pour préserver les vies humaines » (Frioux, 2007). Le souci de protéger la population des risques épidémiques connaît un nouvel essor au début de la Troisième République. Le décret du 30 septembre 1884 précise tout d'abord que les Comités d'hygiène et de salubrité sont chargés de l'étude de toute question concernant « le régime des eaux au point de vue de la salubrité ». Dorénavant tout projet de captage et de

⁵¹ Jean-Pierre Baud (1978) a été le premier à montrer que cette réglementation sur les installations classées avait été conçue sous l'Empire de la volonté de l'Etat non pas de protéger l'environnement mais plutôt les industriels contre les plaintes de voisinage.

distribution d'eau doit faire l'objet d'un examen approfondi suivant le modèle fourni par le Comité consultatif d'hygiène :

« Un document conforme à ce modèle devra désormais être produit à l'appui de chaque dossier, afin que l'on puisse juger avec certitude s'il ne serait pas nécessaire de procéder à des recherches plus complètes.

Il importe également d'indiquer dans chaque dossier le débit de la prise d'eau ainsi que le chiffre de la population appelée à profiter du nouveau captage et de noter s'il existe (...) une cause quelconque d'insalubrité (...). Les Conseils d'hygiène et de salubrité (...) ne devront pas hésiter à réclamer la production de l'analyse. (...) S'il s'agissait d'eaux de rivières, de lacs ou de canaux et que le projet proposé concernât des villes et des centres de population de 5 000 habitants et au-dessus, l'analyse chimique devra être faite intégralement et complétée par un examen microscopique qui nécessiterait l'envoi d'échantillons à des laboratoires organisés pour ce genre de recherche »

Instruction du Comité consultatif d'hygiène publique. Lettre au préfet des Deux-Sèvres. 5 septembre 1885.

De telles enquêtes sont donc menées lors de l'ouverture de nouveaux captages ou suite à des travaux d'amélioration. On retrouve ce type d'investigations dans les archives de la Préfecture. Par exemple, l'enquête menée en 1912 pour les eaux de la source du Vivier à Niort prend en compte les quantités de chlorure de sodium, de nitrate, de sulfates, de nitrites et d'ammoniaque⁵². La qualité de l'eau n'est plus olfactive, elle ne découle plus d'une expertise sensorielle mais d'opérations scientifiques menées en laboratoire. L'éprouvette a remplacé le nez, la vue et le toucher. L'évaluation de la qualité échappe à l'expertise sensible. Ces enquêtes sont également menées lorsque se déclarent des épidémies localisées. Le scénario est alors toujours un peu le même⁵³ : l'épidémie (généralement de fièvre typhoïde) est identifiée, l'analyse bactériologique des eaux confirme ou infirme le diagnostic médical relatif à l'origine hydrique de l'épidémie (contamination d'une source généralement), on cherche ensuite les causes de la contamination des eaux généralement attribuée à la proximité de tas de fumiers, de fosses d'aisances ou d'activités industrielles ; enfin, on met fin à la cause de la contamination, en promulguant parfois un périmètre de protection.

Désormais obligatoires et réglementaires, ces investigations assoient la légitimité d'une expertise nouvelle, celle des bactériologistes. Dirigé par M. Léger, le laboratoire de bactériologie de la faculté de Poitiers prend alors en charge toutes ces investigations et

⁵² AD 79 - 5 M 70

⁵³ Se reporter aux correspondances entre le Comité d'hygiène et de salubrité et le laboratoire de bactériologie de la faculté de Poitiers contenues dans AD 79 - 5M 70. On se reportera également au film « L'eau pure – l'assainissement (l'hygiène, c'est le bien-être, c'est la vie) » produit par le Ministère de l'Agriculture en 1933.

<http://www.ina.fr/video/VDD09005630/l-eau-pure-l-assainissement-c-est-l-hygiene-c-est-le-bien-etre-c-est-la-vie-video.html>

devient un partenaire incontournable en matière d'assainissement. Son expertise participe à l'essor du génie sanitaire. Celle-ci devient si importante, qu'en 1920, le Conseil Général décide la création d'un laboratoire de bactériologie départementale. L'autorité sanitaire s'appuie sur ses diagnostics pour autoriser des captages, condamner des sources, interdire l'usage de certains puits mais aussi pour instaurer les premiers périmètres de protection de captations. Or dans un contexte karstique, l'étendue de ces zones ne peut être établie qu'après un examen du sous sol. Les eaux de surfaces et les eaux souterraines doivent désormais être pensées de manière symétrique. En parallèle du bactériologiste, apparaît donc le géologue-hydrologue. Spécifiquement menées sur le bassin de la Sèvre niortaise, les travaux d'hydrologie et de géomorphologie de Jules Welsch (1858-1929), doyen de la faculté de Poitiers, offrent des possibilités d'application dans le domaine. Celui-ci aide à la mise en place des périmètres de protection ainsi qu'à la recherche de nouvelles ressources et de nouveaux captages lorsque se construisent les premiers réseaux d'adduction d'eau potable en milieu rural et que se consolident le réseau urbain suite à la loi de 1902 sur la santé publique.

Ces réseaux sont mis en place par les ingénieurs des Ponts et Chaussées, puis par le tout jeune service du Génie rural, qui apportent des solutions techniques aux recommandations faites par l'hydrogéologue. Ces ingénieurs « dessinent le territoire des services de l'eau » (Pezon et Petitet, 2004). En 1929, à La Mothe Saint-Héray et à Salles, sur les conseils du professeur Welsch, la fontaine de Fontegrive qui peut donner jusqu'à 3000 m³/heure est détournée. Ce captage est compliqué car la fontaine est au contact direct du Pamproux. Pour éviter les contaminations, des canalisations en fonte sont posées. Un moteur est installé pour remonter l'eau jusqu'à un réservoir qui lui-même dessert un réseau de 14 bornes fontaines installées dans les bourgs de La Mothe Saint-Héray et de Salles⁵⁴. Cet exemple montre que la nécessité d'accéder à des réseaux d'eau potable va favoriser les premières formes de solidarités intercommunales. Certains syndicats de communes vont en effet voir le jour à cette occasion. « Le syndicat est chargé de réaliser les travaux de captage et de canalisation de la ressource jusqu'à un réservoir commun, et d'entretenir ces ouvrages, ce qui inscrit son rôle dans la durée. Les communes se partagent les dépenses syndicales au prorata de leur population et distribuent séparément l'eau à leurs habitants. De façon très classique, la mission technique du syndicat se double de prestations de services (pose et entretien des canalisations des réseaux communaux) » (Pezon et Petitet, 2004). Ces formes de solidarités intercommunales s'appuient, pour réaliser ces travaux, sur des subventions, allant jusqu'à 50% des investissements, de la part des Comité d'hygiène et de salubrité.

b) La maîtrise des flux : prééminence de l'agriculture et prémices d'une gestion par bassin

Dans les années 1880, le génie sanitaire et la conquête d'une eau pure se développent et s'ordonnent dorénavant autour de l'expertise des microbiologistes et des hydrogéologues.

⁵⁴ AD 79 – S 1489. Dans ce carton, on pourra également consulter les exemples de François, d'Amuré ou de Pamproux.

Dans le même temps la gestion des flux continue de constituer une préoccupation centrale des pouvoirs publics et de l'administration. La volonté de maîtrise des eaux courantes se poursuit. Reste qu'avec le déclin de l'usage de la force hydraulique (voir ci-dessus), l'action publique sur les « eaux courantes » semble dorénavant s'orienter essentiellement autour de leur utilisation agricole. La création du Ministère de l'Agriculture en 1881 et la Loi du 8 avril 1898 sur le régime des eaux, considérée comme la première loi sur l'eau en France, poussent dans ce sens. Il s'agit dorénavant essentiellement d'organiser et de policer les eaux du point de vue de leur utilisation agricole. Dans cette perspective, le développement de l'irrigation constitue un horizon politique fort et la réalisation d'un *Atlas historique des irrigations*⁵⁵ en 1873 montre la volonté des autorités de développer cet usage. De ce point de vue, l'intervention de l'Etat est tout d'abord réglementaire. Les ingénieurs du Service Hydraulique, dorénavant intégrés au Service des Améliorations Agricoles, généralisent la réglementation des prises d'eau. En 1880, un règlement collectif des prises d'eau est par exemple mis en œuvre sur les communes de La Mothe Saint-Héray et Sainte-Eanne. Singularité de l'époque, une intervention plus volontariste se dégage. C'est ainsi que des subventions sont dorénavant octroyées aux agriculteurs qui veulent développer l'irrigation et l'usage de l'eau à des fins agricoles. Pour pouvoir bénéficier de ces subventions, les agriculteurs doivent cependant se constituer en Associations syndicales, comme en témoigne cette lettre du préfet des Deux-Sèvres datée du 14 août 1912 :

« Un groupe de propriétaires du village de Boisragon, commune de Breloux, m'a demandé une subvention pour l'exécution d'un projet d'amenée d'eau qui a été dressé par le service d'Amélioration agricole, conformément à ma décision du 1er mars 1912. L'alimentation en eau est insuffisante, surtout en été car elle est défectueuse. L'exécution des travaux projetés remédiera à cette situation et permettra aux habitants de pourvoir à tous les besoins agricoles et notamment à l'abreuvement d'un troupeau de 400 cornes et 150 porcs. (...). J'ai décidé paiement d'une subvention. (...). Toutefois cette subvention sera subordonnée à la réserve expresse que les intéressés justifieront qu'ils se sont réunis en association syndicale »

AD 79 - S366 : Moulins, usines, barrages, prises d'eau : affaires générales ; instructions (par communes) – 1827/1914 - Breloux.

Plus que jamais, l'usage de l'eau continue d'être pensé comme le moyen d'obtenir une plus value du sol et d'améliorer la productivité agricole. Une politique volontariste se dégage dans les dernières décennies du XIX^{ème} siècle. Celle-ci consiste comme nous venons de le montrer à subventionner les agriculteurs mais également à équiper la rivière d'ouvrages régulateurs. C'est ainsi qu'entre 1880 et 1882, une étude menée par les ingénieurs du Service spécial de la

⁵⁵ AD 79 – S 1288 : Commission de l'atlas historique des irrigations : tableau d'assemblage et cartes des irrigations - 1873

Sèvre niortaise et de ses affluents (ancien Service de la Navigation) sur demande de la Commission régionale du bassin de la Loire propose la création d'un réservoir de 5 millions de m³ sur un affluent de la Sèvre niortaise⁵⁶. Les objectifs d'un tel ouvrage sont multiples. Il s'agit tout d'abord de lutter contre les inondations hivernales et surtout printanières qui détruisent les récoltes notamment dans le Marais poitevin particulièrement sensible aux crues. Il s'agit ensuite d'assurer la navigation sur la Sèvre en été grâce à des lâchers ponctuels et enfin de permettre l'irrigation agricole. Les objectifs n'ont en cela pas véritablement changé depuis un siècle : écouler les trop-pleins d'eau en hiver et préserver la ressource en saison sèche. Cependant cette politique était jusqu'à présent essentiellement envisagée à travers l'agrandissement des émissaires et la construction d'écluses en aval de Niort. Ici se dégage un point de vue différent puisque le problème est envisagé à l'échelle du bassin versant dans son ensemble. L'amont doit permettre de protéger et d'assurer la prospérité de l'aval. Cette étude qui montre l'avènement du bassin versant comme territoire des politiques publiques est très largement inspirée des études menées par Eugène Belgrand (1810-1878) sur le bassin de la Seine qui envisageait déjà de construire d'importants réservoirs en amont de Paris afin de limiter les crues, d'assurer la navigabilité du fleuve ainsi que l'irrigation des plaines alluviales (Belgrand, 1873).

Rapidement le Ru d'Augé « qui présente une partie étranglée permettant d'établir une digue peu étendue et au sous sol formé d'un rocher schisteux imperméable⁵⁷ » est choisi pour réaliser ce barrage de grande dimension. Tous les calculs techniques et financiers sont établis par les ingénieurs, mais l'ouvrage ne verra jamais le jour. Le montage financier est intéressant car pour la première fois l'eau d'irrigation devient un bien marchand⁵⁸. Les ingénieurs proposent en effet de faire reposer le financement de cet ouvrage sur la contribution des intéressés : propriétaires du Marais mouillé et des marais desséchés mais aussi usiniers de l'aval.

2. Quand le paysage devient une facette de la ressource hydrique : l'avènement de la ressource paysagère

A la faveur de la reconfiguration des relations société/cours d'eau marquée par une crise généralisée des usages traditionnels de la ressource hydrique, de nouvelles logiques d'appropriations ont libre champ pour se déployer. Portée par un mouvement en faveur de la découverte et de la protection des richesses pittoresques locales, par un goût prononcé pour l'érudition, mais aussi par l'avènement d'une « société de loisirs » (Corbin, 1995), émerge une nouvelle manière de voir, de dire et de pratiquer les paysages de la rivière qui appelle un mouvement de protection patrimoniale alors entrepris au nom du paysage. L'action protectrice constitue le prolongement d'un regard. La nature à protéger est pittoresque ou

⁵⁶ AD 79 - S 1067 : Amélioration générale de la Sèvre - Etudes pour la création d'un réservoir dans le bassin de la Haute-Sèvre au ruisseau d'Augé. 1880-82.

⁵⁷ AD 79 - S 1067 : Ibid

⁵⁸ On rappellera avec intérêt que nous avons vu ci-dessus que dans le même temps, la force hydraulique est elle aussi devenue un bien marchand tout comme l'eau potable.

sublime. C'est la nature que l'on voit : celle de l'observateur. Lorsqu'elle reflète un édifice majestueux ou simplement pittoresque, lorsqu'elle dévale un chaos rocheux et forme une cascade, l'eau devient patrimoine. Ce n'est donc plus seulement l'eau qui est érigée en ressource, c'est également le paysage. Ce mouvement semble prendre ses racines loin dans le temps. Les principaux sites qui font l'objet d'une valorisation esthétique et de pratiques récréatives sont en effet identifiés dès la fin du XVIII^{ème} siècle. Reste que c'est bien dans le dernier quart du XIX^{ème} siècle et les premières années du XX^{ème} siècle qu'un désir de protéger la rivière au nom d'un patrimoine paysager voit le jour. Ce tournant patrimonial et symbolique est porté par une communauté intellectuelle qui se structure autour des principales revues érudites comme les *Antiquaires de l'Ouest* ou la *Société historique et scientifique des Deux Sèvres*, dont les principaux membres sont influents dans les milieux de la protection des paysages et des monuments. L'aquafortiste Octave de Rochebrune (1824-1900) ou le photographe Jules Robuchon (1840-1922) militent dès les années 1860-1880 pour la découverte des charmes pittoresques du Poitou. Pour ce faire, ils se font éditeurs de gravures et des cartes postales et auteurs d'ouvrages. Figure éminente de ce mouvement, Henri Gélén (1849-1923) multiplie les initiatives en la matière. Outre la rédaction de nombreux articles érudits sur le patrimoine, les traditions et le folklore local, il devient secrétaire à la Commission des Sites lors de sa création et il organise les visites du *Touring Club de France*. A l'instar de Jules Robuchon qui avait créé en 1905 le *Syndicat d'initiative des Voyages en Poitou*, il contribue également à la création des premiers Syndicats d'initiative dans les Deux-Sèvres. Erudition, inventaire patrimonial, protection des sites et promotion touristique sont des activités qui vont de pair. Les lois de 1887 puis de 1906 et de 1930 sur les sites et les monuments naturels offrent un cadre réglementaire à cette nouvelle appétence pour le patrimoine. On opère alors par sélection, par découpage dans le continuum territorial, on cherche à soustraire des sites reconnus pour leurs valeurs artistiques ou historiques, pour leurs caractères légendaires.

a) *Une esthétique géologique*

Les théories géologiques de « la formation de la vallée de la Sèvre niortaise » (Gelin, 1887) ont joué un rôle fondamental dans l'avènement d'un regard patrimonial, dans l'invention de la rivière comme paysage. Elles donnent sens et lisibilité au qui se révèle par leurs médiations. Cette perception scientifique rend en effet intelligible ce qui s'offre à voir et en autorise l'explication ; elle ordonne la vision. La géologie propose donc une grille de lecture qui rend potentiellement accessible la surface des choses, qui rend possible l'explication du visible qui sans ce cadre régulateur ne serait qu'un chaos désordonné. Cette appréhension par la géologie suscite une lecture des paysages en fonction de leurs origines physiques. Les modelés du relief sont analysés comme des indices qui permettent de remonter aux causes physiques à l'origine des paysages qui s'offrent à la sagacité de l'observateur. Les buttes témoins et les concrétions karstiques permettent par exemple d'imaginer les catastrophes et les brusques mouvements de terrains à l'origine des paysages. Dans cette perspective, Henri Gélén (1887) montre par exemple que la forme « de barque allongée » de la vallée de la Sèvre niortaise entre La Mothe Saint-Héray et Saint-Maixent résulte de l'effondrement de cette région.

Effondrement « qui a donné lieu à un lac de barrage dont témoignent maints dépôts d'eau douce appliqués le long des bords ou formant des mamelons dans l'intérieur du bassin ». Ce paléo-lac s'installa autour de La Mothe Saint-Héray et le déversoir est formé par « l'éboulement que l'on observe près de Saint-Maixent ». La géologie invite à une quête des origines qui constitue l'aboutissement de l'observation, elle invite également à appréhender les structures et les modelés de la surface terrestre comme le produit de catastrophes dont le paysage actuel conserverait les stigmates.

L'examen géologique donne à voir autant qu'à comprendre. En cela, le scientifique rend possible l'appréhension esthétique. Le regard du scientifique converge avec celui du voyageur et de l'esthète. Le géographique, ici confondu avec le géologique, conditionne en quelque sorte le pittoresque car comme le dit si bien Henri Gélin (1913), « les actions météoriques (...) ont modelé la surface des sols et déterminé la variété pittoresque de ses aspect ». Le prisme de la géologie oriente donc le regard. Il organise la perception et permet d'opérer une sélection des objets dignes de reconnaissance et des « curiosités naturelles » qui doivent retenir l'attention de l'observateur.

Dans cette perspective, on observe une nette attirance pour les paysages granitiques. Les chaos et les cascades des petits affluents venus de la Gâtine sont fortement convoités pour leurs ressemblances avec les paysages montagnards. Le ravin du Puy d'Enfer est le site sur lequel se focalise tous les regards. On y admire le fort dénivelé et l'encaissement de la vallée du Rabané dont les eaux s'engouffrent entre les roches et forment de multiples cascades. La force de ces eaux vives rappelle aux passants que selon la légende un paysan ayant traversé les puissantes eaux du Rabané avec sa charrette et ses bœufs s'est fait emporter et a disparu dans ce que l'on nomme depuis le Puy d'Enfer. On cherche donc à éprouver le frisson que permet la confrontation avec les éléments déchainés qui font du Ravin du Puy d'Enfer un site qui, « s'il n'est pas comparable à Gavarnie » (Gélin, 1913), est si proche des paysages montagnards :

« Le Puy d'Enfer est situé à 3 kilomètres à l'est de Saint-Maixent, dans une gorge étroite formée par l'érosion des schistes amphiboliques. A l'époque des grandes pluies elle mérite une visite spéciale ; car elle est alors accompagnée de jolies cascates, produites par un petit affluent du ruisseau principal descendu des coteaux d'Exireuil. Le bruit est assourdissant, les jeux de lumière jolis et variés, et l'on se croirait, parmi les entassements de rochers et le grondement continu des eaux, transporté en quelque coin perdu des Alpes ou des Pyrénées »

Henri Gélin, 1913, « Le pittoresque dans les Deux-Sèvres »

Les références aux paysages montagnards ne font qu'actualiser des modalités d'appréciation constituées dans les années 1820-1830. Mais les pratiques semblent se multiplier. Le Puy d'Enfer génère à la fin du XIX^{ème} siècle en effet un fort engouement de la part des élites locales. On y herborise, comme on vient s'y ressourcer ou y éprouver l'effroi suscité par le bouillonnement de ses eaux vives. Des excursions botaniques et artistiques y sont



Figure 9. Le Puy d'Enfer. Robuchon, 1892

régulièrement organisées. Les revues locales rendent compte des résultats de ces excursions. Ce site devient également le passage obligé du touriste de passage. Les Guides y font d'ailleurs tous référence. Le très célèbre *Paysages et monuments du Poitou* (1883) y consacre quelques pages et une photographie de Jules Robuchon. L'engouement suscite l'action. A cet égard, le Puy d'Enfer constitue un des premiers sites que la Commission des Sites propose de protéger. Dès 1907, alors que la loi de 1906 vient tout juste d'être adoptée, la Commission insiste sur le fait « qu'il importerait surtout d'assurer la conservation de la partie du site comprise sur les deux vallées confluentes dans la région des cascades⁵⁹ ». Mais tant que rien ne vient bouleverser l'équilibre de la composition de ce « monument naturel », aucune action n'est envisagée. Ce n'est que lorsque le site est menacé par un projet de carrière, que la Commission intervient

réellement. Le site sera classé le 18 novembre 1927.

Les formations granitiques offrent des sites remarquables, elles ne doivent cependant pas éclipser les « curiosités naturelles » liées aux compositions karstiques. Grottes et gouffres appartiennent eux aussi aux sites « capables de solliciter l'attention des artistes ou de ceux que nos pères appelaient simplement les “curieux de la nature” » (Gélin, 1913). Parmi ces sites, les grottes de la Roche-Ruffin à Pamproux et plus encore le site de la Dame de Chambrille à Sainte-Eanne sont notablement pittoresques.

« La vallée du Chambrille, placée entre la forêt de l'Hermitain et le gros bourg de La Mothe Saint-Héray, est un des sites les plus attrayant de la vallée de la Sèvre niortaise. Elle est encadrée, dans sa partie la plus pittoresque, de hauts rochers formés de schiste micacé gris violâtre, envahis par une végétation luxuriante. La lente érosion des roches a découpé et isolé une sorte de pyramide, vaguement anthropomorphe, à laquelle on a donné, dans le pays, le nom de Dame de Chambrille.

On a rattaché à la Dame de Chambrille un certain nombre de légendes »

AD 79 – 9 T 41

⁵⁹ AD 79 – 9 T 41

L'engouement suscité par ces hauts lieux excite la curiosité des érudits. De multiples expéditions sont organisées. Sous la houlette de la *Société Botanique des Deux-Sèvres* fondée en 1888 par Baptiste Souché (1846-1915), on herborise, on inventorie et on classe les plantes. Les botanistes sont suivis des folkloristes qui consignent toutes les légendes et contes qui s'y rapportent. Ces lieux suscitent des pratiques de découverte qui sont d'autant plus faciles à réaliser que le tramway départemental construit dans les années 1890 constitue un « train de campagne » : alors que le tramway départemental Niort / La Mothe Saint-Héray permet de visiter la forêt de l'Herminet, le rocher de la Dame de Chambrille et le château de La Mothe Saint-Héray, celui de Niort / Saint-Maixent permet d'aller directement au Puy d'Enfer. Ces modes de transports constituent un facteur clef de ce mouvement de découverte, quoique les plus distingués de ces découvreurs utilisent déjà la voiture comme le montre le fabuleux fond photographique du pharmacien G. Queuille⁶⁰.

b) *Un paysage pittoresque*

Ce ne sont pas seulement les « curiosités naturelles » qui retiennent l'attention des esthètes et des observateurs. Le patrimoine artistique et historique et spécialement les sites de châteaux surplombant la rivière sont particulièrement appréciés et sont très tôt considérés comme dignes de retenir l'attention et doivent, à ce titre, être considérés comme des monuments à protéger. Dans cette perspective, le donjon de Niort, le château de La Mothe Saint-Héray ou les ruines du château Salbart à Echiré font partie des monuments les plus représentés dans les gravures et photographies de l'époque. Ces compositions paysagères reprennent les codes esthétiques du pittoresque et évoquent les idées philosophiques forgées par la peinture. Elles constituent une réflexion sur le temps, la mort et la fragilité des civilisations que le reflet dans l'eau, les ombres et les jeux de lumière contribuent à intégrer au sein d'une composition. Dans la pierre des châteaux ou des ruines s'exprime l'inévitable victoire du temps et le caractère éphémère de toute civilisation. A travers la quête du pittoresque, on cherche l'incarnation d'un passé politique, militaire et religieux tourmenté certes lointain mais toujours appréhendable par les sens. Les ruines du château Salbart ne deviennent intéressantes qu'à partir du moment où on rattache sa contemplation à l'évocation des héroïques batailles de la guerre de Cent ans. On y cherche bien évidemment une composition esthétique capable d'être peinte, mais peut-être plus encore l'expression à la fois lointaine mais proche de l'origine des peuples et des traditions populaires, des mœurs et des habitus. Le pittoresque n'est donc plus ici seulement une modalité visuelle d'appréciation de la surface du monde mais tout autant invention des traditions et des identités locales.

Cette quête du pittoresque, qui est à la fois mode de contemplation esthétique et recherche de l'essence des peuples, constitue le ressort principal du « voyage » dans le Marais poitevin qui se développe à cette époque. Or ce voyage est fondé sur un retournement des modalités d'appréciation héritées. Dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, le paysage mortifère des eaux stagnantes suscite l'effroi. Les observateurs décrivent le marais comme un territoire

⁶⁰ AD 79 – 5 fi : Fonds G. Queuille

hostile où la faible densité de population, la misère et l'indolence qu'on lui attribue s'expliquent par le caractère hostile et malsain du milieu. Les observateurs de cette époque ne voient dans ces immenses de marais qu'un territoire abandonné, sur lequel l'homme n'a pas de prise. Les « hutteurs », peuplade aux origines inconnues, qui habitent ces territoires sont alors présentés comme des bêtes sauvages et considérés comme une « race maudite » (Savary, 1851). Mais à partir des années 1880, l'image du marais s'inverse. Le discours des récits de voyage se construit à partir des mêmes poncifs que dans la période précédente. Le marais continue d'effrayer, les récits de ces terres mouvantes continuent de hanter les imaginaires, les populations locales continuent d'être assimilées à des sauvages. Mais ces clichés sont remobilisés dans une autre perspective. Ce qui autrefois faisait peur, aujourd'hui fascine. Cette mutation de la perception est contemporaine du premier développement touristique. Le caractère sauvage, impénétrable et hostile de l'univers marécageux devient gage d'exotisme. Les élites de la région ressentent alors de plus en plus violemment l'attrait d'un territoire mystérieux entre terre et eau. Dans cette perspective, le livre de Ludovic Guette (1889), écrit sous le pseudonyme L. de Kadoré, préfacé par Pierre Loti et intitulé *En Sèvre, notes de voyage*, constitue la référence ultime. L'auteur y fait le récit d'une descente de la Sèvre niortaise en « yole » la *Noémi* depuis Niort jusqu'à Marans. Il y découvre tout à la fois le mystère des conches et le pittoresque des populations dans lesquelles il semble retrouver le caractère anthropologique de ces ancêtres les hutteurs. Dès lors, l'exploration du Marais en bateau constitue une pratique distinctive de l'élite urbaine niortaise. Alors que le déclin de la navigation commerciale est très largement avancé, la batellerie touristique explose. L'essor de la photographie, notamment grâce aux efforts artistiques et éditoriaux du photographe Jules Robuchon permettent de diffuser les images du Marais poitevin. Le retournement des archétypes autour desquels s'ordonnent les représentations du Marais et de son environnement produites durant l'époque précédente s'exprime, d'abord, dans la promotion de métaphores : l'image de la « Venise verte » et plus tard de la « cathédrale de verdure » font florès.

Si le pittoresque est un mode de rapport à la nature en tant que mise en scène dans une composition d'une nature idéale digne d'être peinte, elle est aussi une mise en scène de soi en tant qu'acteur et spectateur du monde. L'étrangeté constitue alors un ressort de cette modalité d'appréciation du monde et de la société. Mais disons également que ce voyage est à la fois « statistique » dans le sens où il est recherche d'une saisie encyclopédique des territoires autant du point de vue de ces paysages que de l'essence anthropologique des populations qui l'habitent, mais il est aussi sentimental dans le sens où il est évocation des couleurs et des ambiances. Le pittoresque se construit dans une dialectique complexe entre aspirations savantes et délectations esthétiques. Rappelons encore une fois que ces modalités d'appréciation des paysages valléens ne sont pas nouvelles. Elles ne font qu'actualiser des manières de voir et de dire que l'on voit émerger timidement dès les années 1820-1830. Pourtant avec l'apparition des premières formes de tourisme, la reproductibilité des images, l'épanouissement des identités et des folklores régionaux, la seconde partie du XIX^{ème} siècle démultiplie les possibilités et les dispositifs de construction et de consommation du pittoresque. Ainsi la patrimonialisation des « hauts lieux » de la rivière constitue un des marqueurs d'un nouveau rapport à la ressource hydrique. On cherche dorénavant à protéger la rivière au nom du paysage qui dans la perspective de la loi de 1906 sur la protection des Sites

est ici entendu comme « monument naturel » et patrimoine artistique. Contemporaine de l'essor de pratiques ludiques valorisant les bords de l'eau, la volonté de préserver les ressources piscicoles révèle une autre facette du désir de protection.

3. *Aquosité* et protection de la ressource piscicole

Devenu paysage et « monument naturel », la rivière est désormais considérée comme un bien rare qu'il convient de protéger. Dans le même temps, cette politique de la protection de la rareté se déploie en direction de la préservation des cheptels piscicoles. Le dispositif d'action est ici adossé sur la croyance qui s'est au cours du XIX^{ème} siècle change en certitude d'un dépeuplement piscicole des cours d'eau. De ce point de vue le mythe du cours d'eau grouillants de saumons constitue un catalyseur puissant (Thibault, 1990). La transformation des environnements riverains engendrée par l'industrialisation, l'urbanisation, la multiplication des usages agricoles et la surpêche est accusée d'avoir dépeuplé les rivières. Face à cette situation de crise dénoncée par des sociétés savantes et plus particulièrement par la Société d'Acclimatation (Luglia, 2013) ou des sociétés de pêche (Corbin, 1995 ; Malange, 2007-2009 ; Barthélémy, 2013), la solution semble principalement résider dans le repeuplement systématique. Celui-ci apparaît dorénavant possible depuis que Joseph Rémy et Antoine Géhin, deux pêcheurs, redécouvrent en 1844 comment artificiellement faire éclore des œufs de truite. Cette innovation va constituer le moteur de campagnes nationales de repopulation des cours d'eau. Napoléon III va soutenir les efforts de recherche et impulser la réalisation d'expériences piscicoles dans toute la France. Point d'orgue de cette politique, est fondé en 1852 l'établissement de pisciculture de Huningue (Haut Rhin). L'émulation scientifique et technique induite par ces expériences ne tardera pas à rencontrer la sphère politique. Les préfets assurent, au niveau départemental, l'application des circulaires concernant le repeuplement : incitation à des essais de fécondation artificielle (16/09/1850) ; enquête sur la production de poisson (7/05/1851), répression accrue (1852). La loi du 31 mai 1865 constitue le premier instrument réglementaire prônant la libre circulation des poissons. Les cours d'eau sont désormais classés en deux catégories : ceux où il devient interdit de construire de nouveaux obstacles à la circulation piscicole et ceux où les ouvrages devront être aménagés. Cette politique de protection et de repeuplement s'appuie donc sur une découverte scientifique et sur ses applications techniques qui ont elles-mêmes engendré un arsenal réglementaire incitatif.

Au XIX^{ème} siècle, la politique de repeuplement piscicole systématique est donc basée sur une trame narrative de crise environnementale qui impute aux méfaits de l'industrialisation et de la surexploitation des ressources piscicoles les causes d'un déséquilibre profond des milieux aquatiques. Ce déséquilibre n'est pas simplement naturel. Il menace également l'homme car il le prive d'une ressource alimentaire importante et d'une source de richesse non négligeable. Mis sous le feu des accusations, le progrès trouvera la solution au sein de ses propres rangs. Grâce à la redécouverte de la « culture de l'eau », le progrès des sciences et des techniques va permettre de « rétablir l'équilibre et reconstituer la richesse ichtyologique » nous dit le Comte

JJ Baude (1861). Le couple dépeuplement/repeuplement se nourrit d'une croyance absolue en la science et le progrès qui lui même légitime les pratiques de gestion des environnements et des ressources. En devenant le garant de l'intérêt général face à des sociétés riveraines destructrices, l'Etat s'immisce de manière très forte dans la gestion de l'espace et de la ressource aquacole. Mais cela ne suscite pas de fortes oppositions de la part des sociétés locales. Les pêcheurs sont petit à petit intégrés au système de contrôle socio-environnemental des cours d'eau. Les associations de pêche, alors nommées syndicats ou sociétés, deviennent à partir des années 1880 les garantes de cette politique de repeuplement.

a) *L'avènement d'un « temps libre »*

Dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle de nouvelles formes d'activités ludiques au bord de l'eau se développent. On assiste à un renouveau notable de ce qu'André Guillaume (1991) appelle *aquosité*, entendue comme « la forme objectivée de la sensibilité collective au milieu aquatique (...) et qui sous-tend une forme de sociabilité, une sorte de familiarisation, de quotidienneté avec l'eau ». Cette *aquosité* est fille d'une nouvelle conception sociale du temps où se dégage un « temps pour soi » (Corbin, 1995) séparé du temps socialement légitime de l'activité salariale. Invention de la modernité industrielle et urbaine, cette nouvelle temporalité, que Corbin nous incite à ne pas confondre avec le temps de l'oisiveté des classes dominantes, est un temps où peut s'exprimer de manière privilégié un rapport à la nature, au corps et à la réalisation de soi. La pêche, la partie de campagne, le bain ou le canotage⁶¹, tout un ensemble d'activité qui participent de cette nouvelle temporalité et qui font des berges du cours d'eau des lieux très fréquentés. Ces pratiques ludiques au bord de l'eau opposent cependant un obstacle à l'historien : elles ne font l'objet que d'enregistrements partiels et ne laissent que des traces fugaces. Seule la pêche, pratique fortement normalisée mais aussi institutionnalisée et organisée en association à partir des années 1880, a laissé quelques traces dans les liasses des archives.

b) *La pêche loisir : sport hygiénique vs « rural sport »*

Pour l'historien, l'essor de l'activité ludique autour de l'eau se construit donc en premier lieu au bout d'une ligne et d'un bouchon. La pêche connaît en effet à la fin du XIX^{ème} siècle et dans les premières décennies du XX^{ème} siècle une forte popularité. Cette pratique nous est avant tout connue par des ouvrages normatifs qui cherchent à en codifier les usages et à en dévoiler les valeurs⁶². Cette activité est alors considérée comme un divertissement populaire

⁶¹ On retrouve quelques traces de cette activité dans les archives. Au début du XX^{ème} siècle, il existait une société nautique à Niort appelée « L'aviron niortais » (AD79 – S 332). En 1888, Monsieur Secouet veut « établir un service de canotage sur la Sèvre pour donner un peu de distraction aux habitants » (AD79 – S 336). A Nanteuil, Monsieur Chadenier installe un commerce de location de bateaux (AD79 – S 338).

⁶² Pour nous en faire une idée précise, nous avons consulté plus d'une dizaine de traités de pêche du début du XIX^{ème} aux premières décennies du XX^{ème} siècle. Si on ne prétend

présenté comme salubre, moral et agréable. « Sport hygiénique et reposant, au milieu de cadres naturels superbes⁶³ », la pêche écarte l'ouvrier et l'employé du cabaret, des distractions malsaines et des liaisons adultérines. Ce loisir s'oppose au vacarme des boulevards et au rythme infernal du travail industriel. Il offre la possibilité de profiter du calme et de la quiétude apporté par l'écoulement de l'eau et permet en cela de lutter contre le surmenage et de compenser la vie trépidante de la ville et de l'usine. La liberté du temps de la pêche semble donc s'opposer en tout point de vue à la domination de l'horloge pointeuse. Activité solitaire, la pêche offre également un temps de rêverie à l'écart des foules urbaines. Outre le fait qu'elle permet d'offrir un complément alimentaire non négligeable, la pêche permet de développer des qualités que « les gens de peu » n'auraient pas l'occasion d'apprendre par ailleurs. La pêche à la ligne, nous disent les auteurs d'ouvrages consacrés à ce sujet, demande en effet patience et humilité, habileté et dextérité. Acquis au fil de l'expérience, son savoir relève de l'autodidaxie et repose sur une lente observation des énigmes des flots. En cela, la pêche au coup s'oppose à la pêche aux engins. Rurale et paysanne, la pêche aux engins considérée comme une activité prédatrice, s'oppose à la pêche à la ligne citadine et ouvrière, regardée comme un sport aux vertus hygiéniques.

La pêche convertit donc le « temps libre » de l'ouvrier un loisir hygiénique et moral. Mais à la différence du sport (football ou rugby) ou du jardinage qui se développe à la même époque (Corbin, 1995), elle échappe aux velléités d'encadrement et de contrôle. C'est peut être cette sensation de liberté et cette référence à « une mythique société égalitaire au sein de laquelle chacun peut librement faire usage des productions de la nature » (Corbin, 1995) qui permet à ce passe-temps de connaître un succès si franc et massif. Cette audience se révèle à l'occasion des concours organisés par les sociétés et associations de pêche. Concours qui peuvent rapidement prendre l'apparence de grandes festivités. On retiendra en particulier celui organisé par « La Gaule niortaise » le 28 juin 1931 et relayé par la presse nationale :

« C'est sur les bords de la Sèvre niortaise que les concurrents vont se mesurer et chacun peut les envier, car cette magnifique rivière, toute proche du marais poitevin est assurément l'une des plus poissonneuses de France. (...).

Une grande fête suivra le concours. Fête nautique, avec des joutes lyonnaises, des courses en barques et un concours de bateaux fleuris, fête d'aviation aussi, organisée non loin de là, et concours d'un orchestre de soixante exécutants »

Le Matin, 25 juin 1931

Le but de ces organisations consiste donc à « provoquer une camaraderie, une amitié telle qu'il en résulte des relations fraternelles et philanthropiques entre tous les associés ». Pour ce

pas à l'exhaustivité, cette littérature apparaît comme une source de premier ordre pour comprendre les tenants et les aboutissants de ce discours sur cette pratique. On se reportera également à l'article précurseur d'Alain Corbin (1995), à l'ouvrage de Carole Barthélémy (2013) ou aux articles de Max Thibault (1990) et Rémi Luglia (2013).

⁶³ *Le Partisan*, journal de la SFIO 191 ?

faire, ces associations s'engagent à « faire des rives [de la Sèvre], pendant les chaudes journées et les soirées d'été, un lieu agréable pour la population » urbaine. Le succès est tel que la « Gaule niortaise » avoisine les 8 000 adhérents en 1946.



Figure 10. Concours de pêche à Niort. Sd. Source : marais-poitevin-autrefois.fr

Mais la pratique de la pêche en tant que loisir n'est pas monolithique. Elle suscite des formes de distinctions sociales. A côté de la pêche à la ligne se développe la pêche au fouet ou pêche à la mouche. Stationnaire et immobile la pêche à la ligne, s'oppose à la pêche au fouet. Elle appartient à la gamme des *rural sports* importés d'Angleterre et est fondée sur d'autres valeurs que la pêche à la ligne (Corbin, 1995) : le pêcheur à la mouche n'est pas un autodidacte, il apprend par les livres et le contact, il ne bricole pas et utilise un matériel perfectionné, chacun de ses instruments a sa fonction propre. Il ne manipule pas le sale et ses appâts se caractérisent par leur très grande sophistication. La grâce du geste contraste avec celle du pêcheur à la ligne. Le mouvement et la découverte font partie de sa pratique : il s'immerge et se confronte directement à la vigueur des courants. Le pêcheur au fouet ne recherche pas la vulgaire ablette ou la pesante carpe, ni même le brutal brochet. Le poisson qu'il convoite est « noble » : truites et saumons se distinguent par leurs élégances et la qualité gustative de leurs chairs. Cette pêche de distinction a connu un essor tardif et relatif sur les bords de la Sèvre. L'Association des « Pêches sportives » est en effet créée à Saint-Maixent en 1927 et n'atteindra jamais la même audience que les associations de pêcheurs à la ligne. Il n'en reste pas moins qu'elle participe comme les autres à agir pour une protection de la ressource piscicole.

c) *Le rôle des pêcheurs dans la protection de la ressource piscicole*

L'objectif de ces sociétés n'est pas seulement de promouvoir l'activité halieutique et de favoriser une sociabilité au bord de l'eau. La lutte contre le dépeuplement des eaux et le souci de participer à la gestion des ressources piscicoles a également motivé la création de ces structures. Depuis le début du XIX^{ème} siècle, le sentiment de l'épuisement des ressources piscicoles est en effet très puissant⁶⁴. Ce sentiment est fondé sur un discours catastrophiste,

⁶⁴ A l'issue d'une longue enquête, l'écologue Max Thibault (1990) a bien montré que ce

assez proche de celui développé à la même époque par les forestiers. « De la même façon que la stigmatisation du déboisement attribué au surpâturage de la période révolutionnaire va induire une politique de reboisement systématique (Kalaora et Savoye, 1985), la stigmatisation du dépeuplement des cours d'eau sera propice à une politique de repeuplement des cours d'eau » (Bouleau, 2009). Ce mythe de la dépopulation se transforme en conviction et en données incontournables du réel dans les dernières décennies du XIX^{ème} siècle. Le discours appelle une volonté nouvelle d'agir. Volonté partagée par de nombreux groupes de pression (Luglia, 2013) parmi lesquels les sociétés de pêche se distinguent. La Sèvre niortaise n'échappe pas à ce mouvement national. Le 12 juillet 1898, à l'initiative d'un certain Monsieur Méchain, banquier de son état et conseiller municipal de la ville de Niort, la « Gaule niortaise » est fondée⁶⁵. Sept ans plus tard, la « Gaule Saint-Maixentaise »⁶⁶ suit le mouvement. Pour se faire entendre des pouvoirs politiques ces sociétés organisent de grandes manifestations – elles font entendre leur voix, font passer le message. Organisé par la « Gaule niortaise » le 18 avril 1931, le « Congrès des pêcheurs à la ligne de l'Ouest » réunissant toutes les sociétés de pêche de l'Ile et Vilaine à la Gironde en passant par les ingénieurs des Ponts et chaussées et des Eaux et Forêts est de ce point de vue symptomatique. Le journaliste de *l'Eclair de l'Ouest* rend notamment compte de l'introduction du congrès qui résonne comme un programme politique :

« Les pêcheurs (...) doivent s'unir non seulement contre le braconnage, mais aussi et surtout contre l'industrie qui empoisonne les rivières. Ils doivent poser la question sur le terrain national de la salubrité nationale (...) car la pêche est un sport sain. (...). [Il faut également qu'elles] luttent contre les barrages trop hauts et favorisent la culture des alevins »

L'Eclair de l'Ouest, 20 avril 1931

Le volet politique du travail de ces associations consiste donc tout d'abord à lutter contre les causes du dépérissement qui contribuent à la destruction des poissons : rejets industriels, croissance urbaine, braconnage et abus en tout genre, travaux de curage et d'endiguement, laxisme législatif, construction de barrages. Le rôle premier de ces associations réside dans la lutte contre le braconnage et le respect des réglementations. Rôle qu'elles partagent avec les ingénieurs des Ponts et Chaussées et le Conseil Général. Elles se fixent également l'objectif de mettre en œuvre des stratégies pour recréer ce que l'homme a détruit. En cela elles envisagent le repeuplement systématique par la création d'expériences de pisciculture. De ce point de vue, le Conseil Général des Deux-Sèvres subventionne les expériences menées par ces associations⁶⁷. Assistée par les ingénieurs des Ponts et Chaussées, l'institution départementale entreprend elle-même depuis 1874 une politique volontariste en la matière :

sentiment n'était en rien fondé.

⁶⁵ AD79 – 4 M 79. Le Siège sociale de la « Gaule niortaise » est situé au 1^{er} étage du café nationale situé rue Ricard à Niort.

⁶⁶ Ibid

⁶⁷ Voir les Rapports et délibérations du Conseil Général des Deux-Sèvres disponibles sur

« La source du Vivier a reçu, il y a plus d'un mois, 500 truites saumonées et 500 truites communes. On a également répandu, dans celles des environs de la Villedieu et de la Mothe-Saint-Héraye, 2 000 truites ordinaires, en présence de M. le conseiller général du premier canton de Saint-Maixent. On y distribuera encore, dans deux ou trois jours, 1 000 saumons et 2 000 truites saumonées. Enfin, 1 000 saumons seront, dans le courant de la semaine prochaine, lancés dans les sources de la Boutonne. Quelques sujets, deux ou trois cents environ, seront conservés au laboratoire de l'usine hydraulique, afin d'en suivre de près le développement ».

Rapports et délibérations – Conseil général des Deux-Sèvres 1876
gallicalabs.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

On observe donc à la fin du XIX^{ème} siècle une volonté nouvelle de protéger la ressource piscicole qui s'exprime par la création de ces associations de pêche. Cette préoccupation était déjà présente dans les esprits depuis l'aurore du XIX^{ème} mais trouvera une force nouvelle à son crépuscule. Il y a un partage des compétences entre les pouvoirs publics et les associations de pêche. Sur des portions qu'elles ont en affermage, les associations disposent d'une sorte de délégation de service public afin de lutter contre le braconnage et mener des politiques de repeuplement. Ceci est confirmé par le décret de 1941 et n'est pas remis en cause aujourd'hui. Le principe est que les adhérents paient une taxe piscicole qui permet de financer les actions de gestion des cheptels piscicoles et de promotion de l'activité halieutique.

Conclusion

Discours de crise et politique de la rareté

La fin du XIX^{ème} et les premières décennies du XX^{ème} siècles sont marquées par le déclin des usages énergétiques, industriels et commerciaux de la ressource hydrique. Le bruit du mouvement des roues et des martinets hydrauliques ne résonne désormais plus dans la vallée. Les tanneries, les draperies et les teintureries qui s'échelonnaient le long des berges font partie d'un passé révolu. Les canaux de dérivation et les fossés utilisés par ces activités sont progressivement abandonnés alors que les routoirs sont bouchés. La petite énergie hydraulique est progressivement abandonnée, alors que le port de Niort accueille ses derniers chargements et que la Sèvre perd définitivement son statut d'axe commercial au profit de la ligne de chemin de fer. C'est toute une civilisation des métiers de l'eau (Guillerme, 1983), de la gloire des canaux, de l'intense activité portuaire et de l'eau comme symbole de richesse et de prospérité qui s'évanouit. Ce monde laisse place à l'industrie triomphante. Autrefois dispersée, l'industrie ose désormais dire son nom et, à la manière des laiteries coopératives, des minoteries ou des chamoiseries niortaises, la fabrique concentrée impose désormais sa silhouette, son architecture moderne et ses cheminées.

Dans le même temps, de nouveaux usages de la ressource hydrique apparaissent et se développent. On observe en cette fin de siècle, l'essor des parties de campagne et des bains, du canotage et de la pêche amateur. Les bords de l'eau deviennent les hauts lieux d'une société qui découvre les loisirs et un « temps pour soi » (Corbin, 1995). Les instants que l'on ne passe pas à l'usine, on les passe sur les bords de Sèvre qui constituent, plus que jamais, le lieu privilégié d'une nouvelle sociabilité. Activités récréatives et ludiques d'une société de plus en plus urbaine coexistent donc avec les usages industriels de la rivière dont les externalités négatives suscitent des réactions de plus en plus vives. La modernité industrielle et urbaine est accusée de décimer la rivière, de dépeupler le cours d'eau et en cela d'affamer les populations qui y trouvaient un substantiel complément alimentaire. Les témoignages inquiets se multiplient : pollution, barrage, surpêche seraient la cause d'une perte irrémédiable des peuplements piscicoles. Les premières formes d'un discours que nous qualifierions aujourd'hui d'« environnemental » apparaissent. Ce constat implique l'action : au-delà de la conservation des espèces et la repeuplement doit désormais devenir une priorité. Ce souci de préservation n'intéresse pas seulement les ressources piscicoles. La patrimonialisation, compris en tant que politique axée sur la protection de la rareté concerne également le paysage. On cherche à protéger la rivière lorsque la naturalité liée à l'eau devient pittoresque ou sublime. Lorsque l'eau constitue un « site » et devient « monument naturel », le paysage valléen constitue alors une richesse artistique à préserver.

ACTE 3.

De l'aménagement au ménagement : la rivière au milieu du gué (1950-2015)

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, les sociétés semblent se détournées plus fortement encore des rives du cours d'eau. Les hommes privilégient désormais l'aménagement des plateaux dans la perspective de la modernisation de l'agriculture, du développement urbain et la construction des infrastructures de transport. Ils se désintéressent progressivement du cours d'eau. La rivière est traitée comme une simple structure physique transportant de l'eau dont on cherche à maximiser les avantages matériels. Dans cette perspective, l'Etat et les collectivités en charge de la gestion de la ressource privilégient une politique de l'offre qui vise à répondre à des besoins économiques et humains en pleine croissance. Les techniques modernes transforment alors les paysages valléens avec l'enthousiasme des lendemains qui chantent. On creuse des forages profonds et on construit des barrages afin d'encourager la modernisation d'une agriculture qui à la faveur des remembrement et de la mécanisation est devenue intensive. Ouvrages qui doivent également permettre, par l'intermédiaire d'un important réseau souterrain, d'alimenter la ville en eau potable. La technique semble pouvoir satisfaire toutes les attentes sociales. Elle semble également pouvoir protéger les villes des caprices du fleuve. Ainsi, on privilégie l'isolement et la canalisation du fleuve dont les flux sont désormais contrôlés par des pelles automatiques.

Pourtant alors que la protection de l'environnement devient une question sociétale qui s'impose avec force, que la société des loisirs se consolide et que les consommateurs deviennent progressivement des citoyens attentifs à la gouvernance de la ressource, l'eau et la rivière apparaissent de nouveaux comme un bien précieux mais menacé. On assiste depuis une trentaine d'années à un retour à l'eau. Plus que jamais la rivière est écartelée entre des usages et des attentes potentiellement contradictoires. Elle abreuve les villes et des milliers de foyers ruraux, mais sert d'exutoire final aux eaux usées, elle permet d'irriguer les cultures intensives du plateau mais doit permettre le développement d'une communauté biotique diversifiée alors que tous les jours elle contribue à la satisfaction d'usages récréatifs. Elle est l'une des expressions les plus parfaite d'une naturalité au contact de laquelle les habitants aux habitudes urbaines trouvent un facteur de ressourcement. A la faveur de ce mouvement de réappropriation, l'aménagement de la rivière se transforme en ménagement. Le « petit patrimoine » est réhabilité, les sentiers ruraux et les quais urbains ouverts au publics et on protège désormais la faune et la flore aquatique. Le ménagement se transforme en désaménagement. A la faveur de l'essor d'une ingénierie écologique, certains rêvent de retrouver une eau vive synonyme de pureté, image d'un milieu aquatique riche. Plus que jamais la rivière est au milieu du gué.

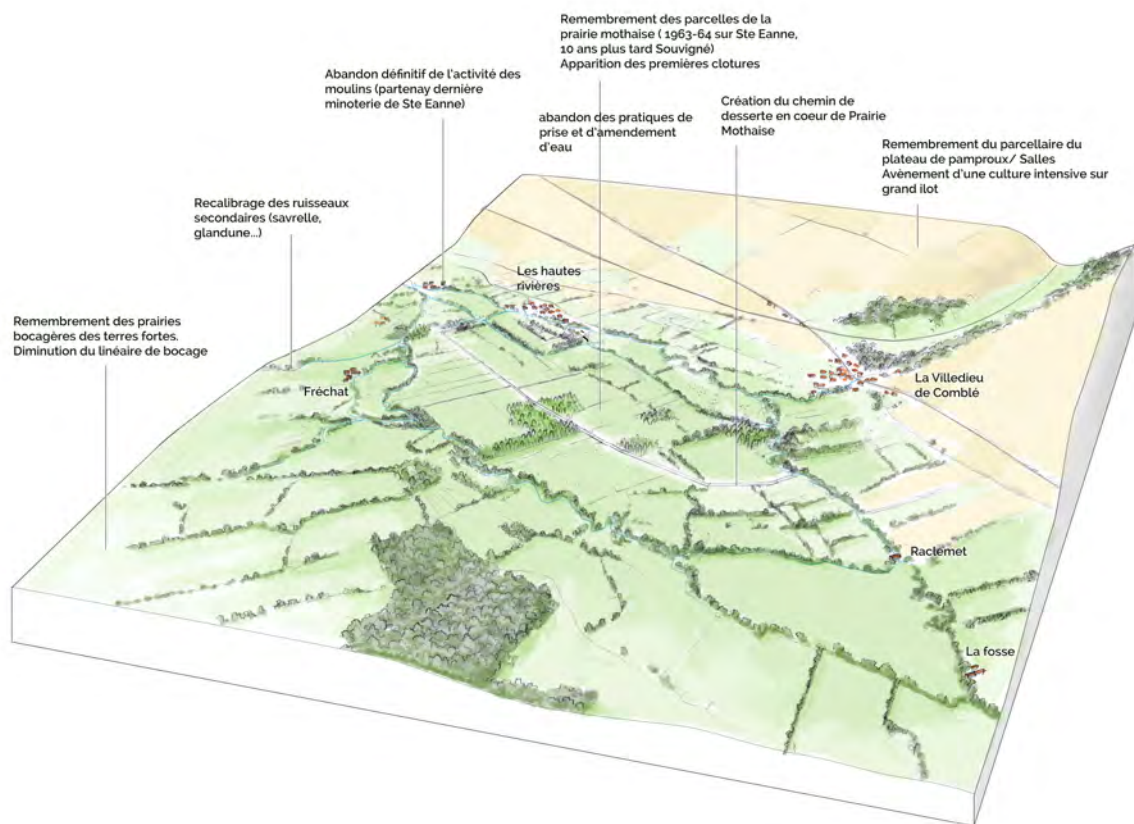
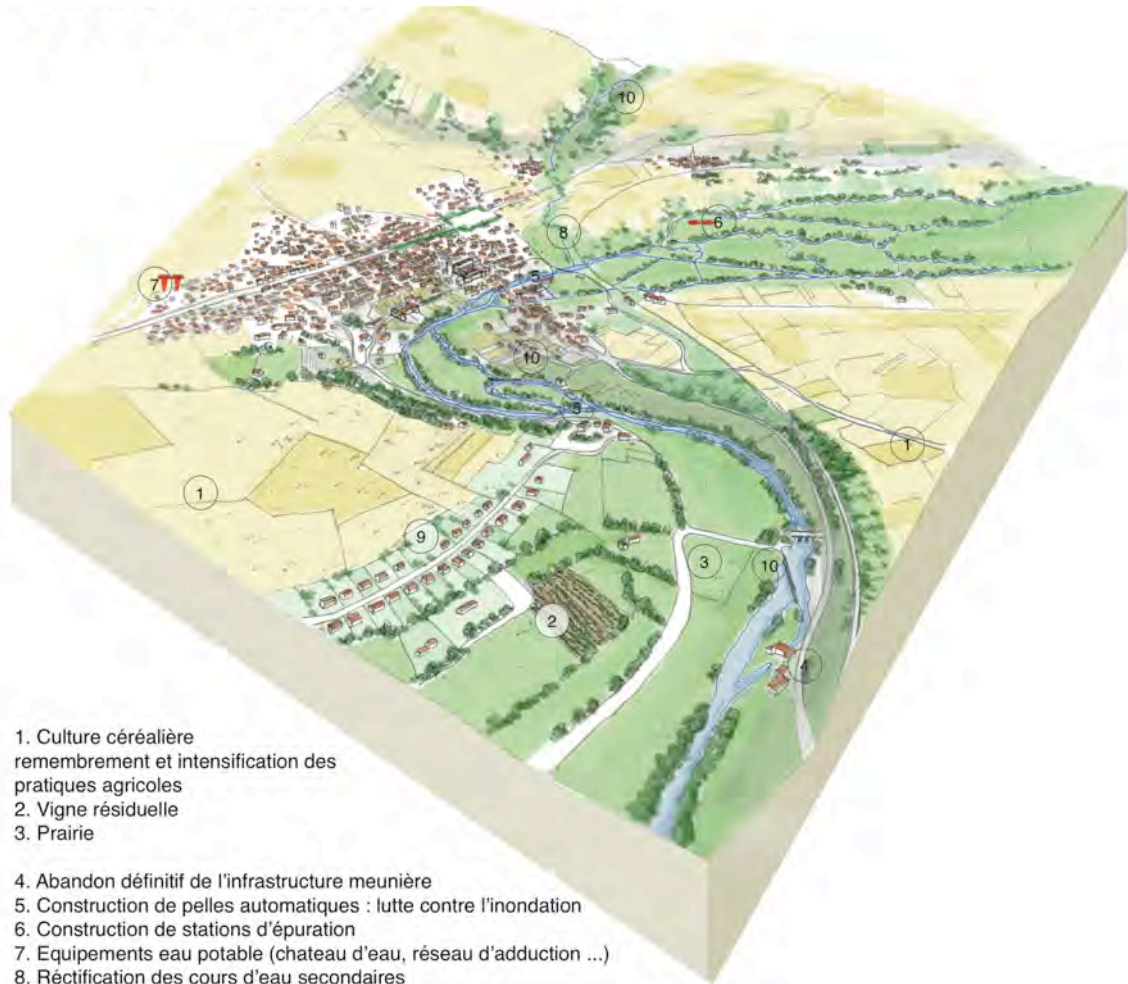


Figure 11. Les scénarios paysagers de la rivière. L'exemple de la prairie mothaise. 1950-1990



1. Culture céréalière
remembrement et intensification des
pratiques agricoles
2. Vigne résiduelle
3. Prairie
4. Abandon définitif de l'infrastructure meunière
5. Construction de pelles automatiques : lutte contre l'inondation
6. Construction de stations d'épuration
7. Equipements eau potable (château d'eau, réseau d'adduction ...)
8. Récification des cours d'eau secondaires
9. Croissance urbaine
10. Déclin des pratiques récréatives au bord de l'eau

Figure 12. Les scénarios paysagers de la rivière. L'exemple de Saint-Maixent 1950-1990

A. Le testament de la rivière. 1950-1990

1. Modèle de développement territorial et gestion de la ressource

La comparaison des paysages de l'après guerre avec ceux décrits précédemment montre qu'en une génération l'aspect du pays a connu une transformation sans précédent. Jamais peut-être le changement n'a été si rapide. Ces évolutions paysagères traduisent les effets de mutations sociales, démographiques, techniques et économiques que connaît, à l'instar du reste de la France, le Haut Val de Sèvre. Tout d'abord, ces dynamiques apparaissent intimement liées aux transformations de l'activité agricole. Depuis les années 1950, des mutations sans précédent secouent en effet cette activité. Après les années de pénurie, la société réclame le bien-être matériel et en premier lieu l'abondance alimentaire. L'ère du productivisme s'ouvre. Celle-ci s'appuie sur la rationalisation des exploitations et de la production : mécanisation, remembrement, utilisation d'engrais, mise en place d'un puissant système agro-industriel, les agriculteurs sont enjointes de rationaliser leurs exploitations pour répondre aux défis de la modernité. Il en résulte des modifications des structures agraires et donc un remaniement des paysages ruraux. Sous les effets de la croissance, les relations ville-fleuve connaissent elles aussi de fortes mutations. Alors que le « tout voiture » imprime sa marque et profite de la désindustrialisation progressive des berges pour établir ses équipements, l'ingénierie hydraulique transforme les villes pour les protéger contre les inondations : construction d'ouvrage de protection, automatisation de la gestion des flux, comblement de bras secondaires ... tout est fait pour mettre la rivière à distance. La relation de la ville et de son fleuve apparaît « sacrifiée aux conceptions utilitaristes » (Labasse, 1989). Le génie sanitaire quand à lui va équiper la ville et les villages pour les abreuver : châteaux d'eau, usines de production et réseaux de distribution vont marquer les paysages urbains. Plus que jamais les ingénieurs dessinent les territoires et les paysages de l'eau.

a) Modernisation des structures agraires et transformation des paysages

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la polyculture-élevage et l'exploitation familiale de taille modeste s'avèrent être le système d'exploitation le plus courant. L'injonction à la modernisation du secteur agricole va rendre ce modèle caduc. Le paysan devient dorénavant exploitant et l'idéal du petit propriétaire se meut en modèle entrepreneurial. Il faut désormais répondre à des impératifs de diminution des coûts et à l'optimisation de la production. Pour pouvoir atteindre ces objectifs et augmenter la productivité agricole, les exploitations doivent désormais atteindre une dimension critique qui permette de réaliser des économies d'échelles ainsi que les investissements nécessaires à la mécanisation et à la rationalisation du travail des champs. Or du fait des pratiques successorales, le parcellaire de l'essentiel des exploitations se caractérise par un fort émiettement, par l'éloignement du centre d'exploitation et par des surfaces réduites puisque la

dimension moyenne d'une parcelle est alors d'à peine une quarantaine d'ares⁶⁸. L'injonction moderniste pousse au regroupement et passe nécessairement par la mise en œuvre d'une réforme agraire d'ampleur. Le remembrement s'impose. Par ce terme, on entend une opération qui vise à reconfigurer et à réagencer les structures agraires préexistantes par le regroupement des parcelles d'une même exploitation. On regroupe le parcellaire mais on agrandit dans le même temps la taille des exploitations. Le remembrement participe de l'élimination progressive des petites structures, facilité par l'exode rural et l'éviction progressive des agriculteurs les plus âgés grâce à l'indemnisation viagère de départ (IVD). Les petites structures sont rachetées permettant ainsi de constituer des unités de production de grande dimension et désormais mécanisables. Une parcelle d'une quarantaine d'ares ne répond pas aux exigences du matériel moderne. Le remembrement permet la mécanisation. Ainsi entre 1950 et 1980, le nombre de tracteurs et de moissonneuses batteuses explose. A Sciecq, il existait un seul tracteur en 1949. En 1961, les agriculteurs de la commune en possèdent 12. Outre la mécanisation, on améliore la productivité grâce au recours à la sélection des semences et la systématisation des engrais chimiques.



Figure 13. Transformation des structures agraires entre 1945 et aujourd'hui aux alentours de La Mothe Saint Héray Source IGN

La concentration et l'échange de terre est une chose, reste que les opérations de remembrement impliquent nécessairement des travaux connexes (rectification des chemins d'exploitation, recalibrage des cours d'eau, destruction des limites matérielles des parcelles ...) qui transforment les paysages. Dans ces pays de champs ouverts les opérations de remembrement n'ont assurément pas eu le même impact paysager que dans certains pays de bocage de l'Ouest où les structures linéaires ont été radicalement transformées. Sur les plateaux calcaires du Haut Val de Sèvre, les travaux connexes ont essentiellement consisté à défaire et à démolir le réseau de murets qui structurait ces plateaux (voir Acte 1 et 2) et dont on trouve des reliquats aujourd'hui encore sur le terrain militaire d'Avon, espace qui n'a pas

⁶⁸ AD 79 – 112 W 177/178

connu de remembrement. Les rares haies vives, les quelques arbrisseaux et les arbres isolés qui émaillaient le paysage ont également pu être arrachés. Certains chemins d'exploitation ont été modifiés et d'autres ont été créés. Enfin, afin de modeler des parcelles le plus facilement mécanisables, les ruisseaux secondaires, comme la Savrelle ou le Magnerolles, ont été rectifiés : élargissement du lit et création de berges rectilignes ont transformé la morphologie de ces affluents autant que leurs écoulements.

Les premiers remembrements ont eu lieu dès les années 1950. En 1958, un ingénieur du Génie rural estime qu'à l'échelle du département, 30 000 hectares de surfaces agricoles ont été remembrées⁶⁹. Celles-ci se trouvent essentiellement dans le Haut Val de Sèvre mais aussi dans la plaine de Thouars. A l'échelle des Deux-Sèvres, les secteurs de plaines ont donc été particulièrement concernés par ces opérations, alors que les secteurs bocagers de la Gâtine ont été finalement assez peu touchés. Il faut croire que les plaines calcaires qui bordent la vallée de la Sèvre niortaise ont accueilli ce processus comme un vecteur de modernité auquel la société locale aspire alors. Pour mettre en place ces opérations, des « associations foncières communales » ont été constituées. Celles-ci regroupaient outre les propriétaires et les exploitants concernés, les ingénieurs du Génie Civil et les édiles locaux. Le rôle de ces associations consistait à faciliter le processus d'échanges de terres et de remodelage des exploitations. Elles prenaient en charge également tous les travaux connexes qui résultaient de ces échanges. Pour ce faire, elles bénéficiaient de subventions de l'Etat qui accordaient des aides jusqu'à 80% du montant des travaux. L'élan moderniste suscité par ces opérations s'est considérablement accéléré à la faveur d'un renouveau réglementaire et législatif. Les lois des années 1960, véritable « charte agricole de la V^{ème} république » (Duby et Wallon, 1977), sont décisives de ce point de vue : la loi d'orientation agricole de 1960 complétée par celle de 1962 rendent les opérations de remembrement, dorénavant pilotées par la SAFER, bien plus simples. La création des Groupements Agricoles Foncier (GAF) puis des Groupement Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) doit également permettre de constituer des structures d'exploitations aux dimensions viables.

A la faveur de ce mouvement de modernisation, de nouvelles cultures font leurs apparitions dans le paysage : maïs, colza, tournesol et nouvelles cultures fourragères. Ces cultures répondent en effet à la demande d'un marché devenu international. De plus en plus les choix faits par les exploitants sont réalisés en fonction des cours des marchés et des primes offertes par la Politique Agricole Commune (PAC). Si ces nouvelles cultures marquent le paysage, les nouveaux bâtiments d'exploitation participent également de ce mouvement de transformation. Avec la mutation des modes de production, il est clair que les anciens bâtiments d'exploitation sont devenus désuets. Il faut désormais disposer de bâtiments fonctionnels et rationnellement pensés pour faciliter le travail. Les anciennes fermes sont ainsi flanquées de silos, de stabulations, de hangars et de bâtiments techniques.

b) *Une vallée à l'écart des dynamiques territoriales*

⁶⁹ AD 79 - Ibid

Alors que les opérations de remembrement ont essentiellement touché les plateaux calcaires, elles ont été beaucoup plus discrètes dans les fonds de vallée qui n'ont pour ainsi dire connu que de faibles mutations dans leurs structures foncières. Les fonds de vallée apparaissent en effet trop étroits pour accueillir ce type d'opérations et c'est pourquoi les remembrements se sont essentiellement concentrés sur les anciennes prairies communales. Celles-ci se caractérisent alors par un fort morcellement et présente également l'avantage, par l'ouverture et l'absence de haies qui les caractérisent, de n'avoir que des travaux connexes minimes à réaliser. Les anciennes prairies communales de La Mothe Saint-Héray/Saint-Eanne (dite prairie mothaise), de Saint Martin de Saint-Maixent (dite prairie Fragnée), de La Crèche (dite de Ternanteuil) et d'autres encore ont toutes fait l'objet de remembrements. Le parcellaire est profondément réorganisé : à la multitude de parcelles qui caractérisait ces espaces depuis les partages postrévolutionnaires se substituent de grands îlots dorénavant adaptés aux conditions modernes de l'agriculture. Un réseau de fossés est également creusé ou prolongé afin de favoriser le drainage des terres, modifiant de fait la nature des écoulements. Enfin, au centre de ces espaces est construit un large chemin de desserte. Les remembrements de ces prairies communales marquent un tournant fort dans l'histoire de ces espaces puisqu'ils signent l'arrêt définitif des anciennes pratiques communautaires et l'avènement, après plus de deux siècles d'intenses controverses à leurs sujets, de formes individuelles de mises en valeur.

Outre les profondes mutations qu'ont connu les anciennes prairies communales, les paysages de fonds de vallée ne semblent pas avoir connu les mêmes bouleversements que les paysages de plateaux : les vaches ne paissent désormais les prairies qu'à de rares occasions parquées qu'elles sont dans les stabulations, les cultures de peupliers ne se contentent plus de border les prairies mais sont désormais cultivés en « plein », les ripisylves se sont probablement épaissi et les boisements riverains hygrophiles ont progressé. Les dynamiques paysagères relèvent ici plutôt d'un abandon relatif. Les prairies permanentes continuent de rendre les paysages valléens verdoyants mais elles n'ont plus l'importance décisive qu'elles avaient lorsque les cultures fourragères étaient peu développées. Les moulins continuent de jalonner les rives, mais les meules sont au chômage. En cela, la vallée ne constitue plus le centre de convergence de l'économie rurale, qui se tourne résolument vers les plateaux désormais travaillés par les puissantes dynamiques de l'agriculture productivistes et du développement urbain, des zones industrielles d'activités⁷⁰ et des grandes infrastructures routières⁷¹ (A10 et A83).

Suite à la mécanisation et à l'intensification des cultures céréalières des plateaux, les terres les moins productives ont été progressivement abandonnées. Les terres de côteau aux sols pauvres, trop maigres et aux pentes trop raides pour faire passer les engins ont progressivement été mises de côté. Elles ne rentrent plus dans le système productif des

⁷⁰ On pense notamment au pôle Assurance et Mutuelle (Zone de Peuplement Industrielle et Urbain (ZPIU) de Saint-Liguairre et site de Chauray) qui s'est constitué autour de Niort, mais aussi la zone d'activité de La Crèche-François ou encore celle de Nanteuil.

⁷¹ Les travaux de la portion deux-sévrienne de l'Autoroute A10 débutent en 1981. Suite à un important conflit quand à son tracé, la construction de la portion Oulmes/Niort de l'autoroute A 83 s'étalera de 1987 à 2001.

exploitations qui concentrent leurs activités sur les terres les plus faciles à cultiver et les plus rentables. On assiste alors à l'enfrichement et au boisement des côteaux les plus raides. La vallée se referme, notamment dans sa portion située entre Saint-Maixent et La Crèche où les côteaux sont particulièrement abrupts. Les dernières vignes qui subsistaient sont définitivement abandonnées et les prés hauts propices au pacage des moutons ou des chèvres vont progressivement s'enfricher. Pourtant, on est bien loin du constat alarmiste des années 1980 de « la France en friche » (Fottorino, 1989). Les boisements et les friches se sont étendus aux parcelles non accessibles, aux côteaux trop pentus mais globalement « la “déprise agricole” annoncée n’a pas eu lieu » (Vandermeersch, 2006).

c) *Equiper villes et villages pour se protéger et s’abreuver*

Si les abords des villages n’ont pas été véritablement modifiés par les remembrements et que pour beaucoup d’entre eux, les structures de murets de pierres sèches sont encore visibles, il apparaît que pour d’autres, et notamment ceux au plus près des deux villes valléennes, des nouvelles constructions commencent à apparaître. Les villages qui sont pris dans l’attraction de Niort ou de Saint-Maixent ou d’une voie rapide voient l’habitat se développer. Le développement de l’habitat transforme les paysages des périphéries villageoises. Chauray devient la banlieue de Niort, en particulier depuis que le pôle tertiaire de l’assurance et des mutuelles s’est installé sur la commune. Echiré, Saint-Gelais, Saint-Maxire ou encore Nanteuil confortent également leurs fonctions résidentielles alors que, bien desservies par les nouvelles infrastructures routières, La Crèche se développe à la même vitesse que Saint-Maixent ou que La Mothe Saint-Héray. Ce mouvement s’amplifie au fur et à mesure de la généralisation de l’usage de la voiture pour les déplacements quotidiens et la construction des infrastructures routières.

Or ce développement de l’habitat, la croissance démographique ainsi que les changements de comportement vont induire l’essor des besoins d’eau domestique. Les villes et les villages ont désormais besoin de stocker d’importantes quantités d’eau, il faut également la traiter et la distribuer. Toutes ces fonctions marquent le paysage. Pour abreuver la ville et les villages, de nouveaux équipements apparaissent. Les châteaux d’eau sont d’autant plus visibles qu’ils se situent dans les zones les plus hautes, mais ils ne constituent que l’élément le plus visible d’un circuit de l’eau qui se déploie autour d’un grand réseau de conduites souterraines. Ce réseau est également constitué par les usines de traitements et de productions. Plusieurs programmes ont permis de créer et de consolider ce réseau. En 1954, le ministère de l’Agriculture crée le Fond National pour le Développement de l’Adduction en Eau (FNDAE) qui, sur la base d’une étude réalisée par les ingénieurs du Génie rural, offre des subventions aux communes qui formulent des projets dans ce sens. Le ministère de l’Agriculture et le Génie rural dessine le territoire et les paysages des services d’eau. Ils planifient alors l’équipement des zones rurales. Les objectifs de ce fond sont poursuivis dans les années 1970 par un « programme départemental d’alimentation en eau potable ⁷² ». A la faveur de ces programmes, le réseau se

⁷² AD79 - BrV/1 : Victor Dominique AHEHEHINO, 1974, *La politique de l’eau dans le*

consolide et les villages s'équipent. La dynamique dans les années 1930 se poursuit, s'amplifie et se généralise. Dans le saint-maixentais, le syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) crée en 1951 construit une usine de traitement et de production de l'eau potable à flanc de coteau sur la commune d'Azay-Le-Brulé. Depuis ce point un réseau de 385 kilomètres de tuyau distribue de l'eau potable sur un territoire comprenant 11 communes. Les châteaux d'eau et les réservoirs constituent les relais d'un réseau d'alimentation en eau potable qui dessine une véritable toile d'araignée.

Alors que de l'horizon urbain se détachent dorénavant des châteaux d'eau, dans le même temps, les travaux de protection contre les inondations vont eux aussi totalement modifier le visage du cours d'eau en ville. En 1962, à Saint-Maixent un rapport des Ponts et Chaussées préconise de recalibrer l'ensemble de la Sèvre niortaise dans son passage de la ville, d'élargir le Pont Charrault et de remblayer l'ensemble des zones basses. De ce vaste programme, seule la rectification du ruisseau du Puy d'Enfer est réalisée⁷³. Quelques années plus tard, les chaussées des moulins de la filature et du tan sont démantelées et remplacées par des vannes à clapet qui s'abaissent automatiquement lorsque les volumes d'eau exercent une pression trop importante. A Niort, mêmes causes, mêmes remèdes. Les anciens ouvrages régulateurs sont détruits et remplacés par des pelles automatiques, alors qu'on procède dans les mêmes années à l'approfondissement et à l'élargissement de la Sèvre et de ses bras entre le pont Main et la prairie de Noron.

De plus en plus, « le couple ville-fleuve est sacrifié aux conceptions utilitaristes » (Labasse, 1989). Dans cette perspective, la place de la voiture a elle aussi transformé la relation ville/fleuve. On n'a certes pas été jusqu'à couvrir la Sèvre par des constructions ou des voies



Figure 14. Construction de stationnement sur l'îlot du milieu. Niort.
Source : Del Campe.com

de circulation, comme cela était le cas dans beaucoup de grandes villes, mais les berges sont utilisées pour le stationnement automobile. A Niort, l'ensemble de l'îlot du moulin du Milieu est détruit en 1967 à cet effet. Pour ce faire le bief de l'ancien moulin est complètement comblé. Le fleuve apparaît de plus en plus proscrit du milieu urbain ; d'autant plus proscrit que les friches laissées par la désindustrialisation des villes vont rendre son aspect pas forcément accueillant et rendre

département des Deux-Sèvres, Institut international d'administration publique, mémoire de stage, Préfecture des Deux-Sèvres.

⁷³ Archives de l'association saint-maixentaise « Inond'action »

l'accès aux berges difficile.

d) Le chant du cygne de la petite hydraulique et des minoteries

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, on assiste au dernier souffle de l'eau comme vecteur énergétique. Entamée dès la fin du XIX^{ème} siècle (Voir Acte 2), la « révolution terminale » (Rivals, 2000) du moulin et le déclin de la petite hydraulique se poursuit. Certes, certains moulins continuent leurs activités industrielles jusque dans les années 1960-1970, alors que d'autres décident, à l'instar du docteur Dalge propriétaire d'une partie du Grand Moulin de Sainte-Néomaye qui en 1962 « installe dans des bâtiments existants deux turbines hydrauliques destinées à fournir l'électricité nécessaire à ses besoins domestiques⁷⁴ », de transformer leurs ouvrages en pico-centrale électrique. Mais le constat du déclin se vérifie sur l'ensemble du bassin. Les moulins n'ont plus de fonction productive. Les biefs et les vannages font désormais définitivement partie du passé industriel de la rivière. Le règlement d'eau n'a plus véritablement d'utilité et devient un droit d'usage sans usages. L'entretien des ouvrages est approximatif, le nettoyage et le faucardage des biefs deviennent irréguliers, certaines chaussées perdent leurs étanchéités. Pour évoquer ce phénomène, Laurent Lespez (2005) parle de « friches hydrauliques » liées à la fin de l'exploitation de la force des cours d'eau.

Mais ce sont également les minoteries qui elles-aussi disparaissent progressivement. Dans les années 1960 et 1970, la grande majorité des minoteries cesse leur activité. Au cours de la décennie suivante, les minotiers Bellot et Boiron rachètent leurs concurrents. Ce mouvement de concentration et de rachat va entraîner avec lui la fermeture des dernières minoteries. Ainsi, depuis les années 1990, il ne reste plus que ces deux minoteries sur l'ensemble du bassin amont de la Sèvre niortaise.

Preuve du déclin définitif de la rivière comme force énergétique, les moulins ne font plus réellement partie des préoccupations de l'administration. Au cours des « Trente Glorieuses », la politique de l'eau change profondément, l'heure est à la planification et aux grands travaux.

2. Le modèle aménagiste : planification et grands travaux

Dans les années d'après-guerre, la croissance des besoins en eau évolue au rythme du développement économique et démographique. L'agriculture se modernise et le développement de l'irrigation devient une condition indispensable à l'essor de la productivité dans ce secteur essentiel de l'économie du département. Il s'agit de protéger les exploitations des aléas climatiques et ainsi de garantir leur solvabilité. D'autre part, le développement démographique et en particulier des agglomérations de Niort et de Saint-Maixent rend la

⁷⁴ AD 79 – SC 8759

question de l'approvisionnement en eau potable cruciale. Dès les années 1950 et plus particulièrement au cours des années 1970 et 1980, la recherche de nouvelles ressources devient ainsi une priorité pour les acteurs publics de la politique de l'eau aussi bien pour satisfaire les besoins de l'irrigation que ceux de l'approvisionnement des populations en eau potable. Un modèle économique et technique adossé à une croyance forte dans les capacités de la technique et au développement de puissantes structures administratives de gestion se met en place, dans la perspective du développement d'une eau utile.

a) Augmentation des besoins et recherche de nouvelles ressources

Le développement démographique que connaît alors la région rend la question de l'approvisionnement en eau potable cruciale. Pour l'ensemble du Sud Deux-Sèvres, les ingénieurs de la DDAF estiment à la fin des années 1970 que pour les décennies à venir les besoins en eau potable sont de l'ordre de 43 000 m³/jour⁷⁵. Le problème se pose de manière d'autant plus aigüe pour les agglomérations de Niort et de Saint-Maixent qui connaissent un essor de population plus important que le reste du territoire. Ceci est particulièrement vrai à Niort où entre 1946 et 1975, la population est quasiment multipliée par deux, passant de 32 752 à 62 267 habitants (INSEE). Dans ce contexte, la source du Vivier (résurgence du Lambon) apparaît bien vite trop faible pour assurer à elle seule l'alimentation de la ville. Dans les années 1980 la commune est à la recherche d'une autre source d'approvisionnement de l'ordre de 20 000m³/jour⁷⁶. Pour ce qui est de Saint-Maixent, la ville dépend de différents forages qui sont alors perçus comme vulnérables. Les ingénieurs de la DDAF estiment la croissance des besoins de l'ordre de 5 000m³/jour⁷⁷.

⁷⁵ AD79 – 1841w 333 : « Rapport sur le renforcement du débit d'étiage de la Sèvre niortaise », DDAF, 1987

⁷⁶ AD79 – 1841w 333 : Ibid, 1987

⁷⁷ AD79 – 1841w 333 : Ibid, 1987



Figure 15. Carte de localisation des études et travaux entrepris depuis 1974. Etablissement public régional Poitou-Charentes DDA79. AD79 1841w332

Ces mêmes ingénieurs estiment pourtant que ce sont les besoins en matière d'irrigation agricole qui vont connaître dans les décennies suivantes la croissance la plus forte. Or la satisfaction de ces besoins apparaît primordiale si l'on veut consolider et poursuivre la modernisation et l'augmentation de la productivité de ce secteur clef pour l'économie locale. La maîtrise de l'eau est en effet alors considérée comme « le facteur limitant à la suite de l'intensification des autres facteurs de production (progrès génétique des semences, fumure, désherbage, traitement phytosanitaire, façons culturales) »⁷⁸. On attend de l'irrigation qu'elle permette un accroissement des rendements, une plus grande régularité de la production aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif ainsi qu'une meilleure adaptation de la production aux demandes du marché, en permettant notamment aux exploitations de répondre aux nouveaux besoins de plantes poursuivant des cycles végétatifs courts (maïs, tournesol, tabac et même soja) et qui ont de ce point de vue besoin d'être irriguées. En permettant de lutter contre les aléas climatiques et spécialement contre les déficits pluviométriques et les sécheresses, l'irrigation doit permettre d'assurer, quelle que soit les conditions climatiques, la stabilité de la production et ainsi garantir la solvabilité des exploitations. Avec l'irrigation, les exploitations poursuivent la technicisation de leurs activités et la croissance de la productivité de la filière. A cette époque les besoins d'une « eau économique » disponible pour

⁷⁸ AD79 – 1841w333 : « Élément de réflexion pour une politique de développement de la ressource en eau en Poitou-Charente » – Janvier 1988. DDAF

l'agriculture apparaissent sans limite. Dans un rapport de 1988, les ingénieurs de la DDAF estiment « qu'à l'avenir, le volume consacré à l'irrigation va prendre le pas sur les autres usages qui stagnent ou croissent très lentement : on peut penser que le doublement ou le triplement des surfaces irriguées d'ici l'an 2000, porteront les consommations d'eau d'irrigation à un niveau deux ou trois fois supérieur à celui de l'ensemble des autres utilisateurs ; globalement, la consommation d'eau en Poitou-Charentes passerait ainsi de 200 millions de m³ à 300 voire 400 millions de m³ ». C'est dire l'enthousiasme du monde de l'agriculture jusqu'à la fin des années 1980.

b) Forages profonds et construction de grands ouvrages

Si la croissance des besoins apparaît suivre une courbe exponentielle, l'obstacle qui s'oppose à l'optimisme des ingénieurs reste la difficulté à trouver des ressources suffisamment abondantes et de bonne qualité pour satisfaire la demande. Très rapidement, les ingénieurs



Figure 16 . Essai de forage profond sans les prés des marais à Saint maixent. Vers 1950. AD79 135 J 16

sont convaincus qu'aucune « politique de renforcement de la ressource ⁷⁹ » d'envergure ne peut se contenter de prélèvement direct dans les eaux superficielles. Cette solution, bien qu'elle ait été mise en œuvre à Saint-Maixent dès 1951 avec la création d'une prise d'eau au fil de la Sèvre et la construction de l'usine de potabilisation et de distribution de La Corbellière, ne peut être généralisée car elle ne permet pas de mettre à disposition des volumes suffisants et qu'elle met en péril le débit d'étiage des rivières. De ce fait, l'exploration et l'exploitation des nappes phréatiques ainsi que la construction de barrages réservoirs sont très rapidement considérées comme des solutions techniques adéquates aux problèmes de la croissance des usages de ressource hydrique.

Des études sont menées dans ce sens dès les années 1950. A Saint-Maixent, des travaux prospectifs sont réalisés par le Génie rural. Tout autour de la ville, on cherche à exploiter la nappe phréatique. Des forages sont faits dans la nappe alluviale de la Sèvre, dans les prés de Sainte-Eanne et l'on scrute le débit de toutes les sources proches de la ville⁸⁰. A Niort, la

⁷⁹ AD79 – 1841w333 : « Synthèse des schémas de renforcement des ressources en eau dans le département des Deux-Sèvres et propositions d'aménagement » - Juin 1987. DDAF

⁸⁰ Voir en particulier AD 79 – 135 J 16 Fonds de l'ingénieur Georges Lamarre

source du Vivier apparaît dès la fin des années 1970 insuffisante pour abreuver la cité. Ainsi, des études prospectives sont réalisées sur des forages exploitant une nappe alluviale et des ressources souterraines à l'aval de la cité (Saint-Liguair). S'ils doivent servir à abreuver les villes, ces recherches de sites à forer ont également pour ambition de développer l'irrigation. Dans cette perspective, des études hydro-géologiques de prospections dans les nappes phréatiques se multiplient dès les années 1960. Ces recherches sont financées par la Région, le Département et l'Etat et sont techniquement assurées par la Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts ou par le corps de Eaux et Forêts. Elles aboutissent à la création d'une dizaine de forages profonds entre 1970 et 1974 sur le bassin amont de la Sèvre niortaise. Quelques années plus tard, la sécheresse des années 1984-1985 incite à poursuivre ce mouvement exploratoire. Un rapport de la DDAF nous apprend que cet épisode pousse les agriculteurs à se tourner vers les eaux souterraines « et l'on a assisté en 1986 et 1987 à une véritable explosion du nombre de forages réalisés⁸¹ ».

Les ingénieurs voient d'un mauvais œil la création de ces forages privés. Le risque est en effet qu'en creusant à travers les couches karstique, les foreurs établissent des liens entre des nappes polluées et des nappes vierges de toutes traces de nitrates. Ces dernières devant nécessairement être réservées pour la production d'eau potable. Pour les ingénieurs, il existe donc une concurrence potentielle entre les forages réalisés par les privés au profit de l'agriculture et les forages publics destinés à la consommation humaine. Pour cette raison, ils privilégient la construction de grands ouvrages.

Le développement des ressources en eau est en effet essentiellement envisagé à travers la construction de barrages-réservoirs. A cet effet, « le Conseil Général des Deux-Sèvres inscrit dès 1967 à son programme l'étude des sites susceptibles de recevoir [ce type] d'ouvrages⁸² ». Quelques années plus tard, la *Compagnie d'Aménagement des coteaux de Gascogne*⁸³ élabore un « Schéma hydraulique d'aménagement de la Sèvre niortaise⁸⁴ ». Ce programme d'action préconise la réalisation, dans un délai de 20 ans, de six sites de stockage sur l'ensemble du bassin versant. Ces ouvrages doivent tout d'abord assurer l'approvisionnement en eau potable de tout le centre ouest du département. Ils doivent ensuite permettre de développer l'irrigation des plateaux. Enfin ils doivent assurer un rôle de soutien d'étiage et d'écrêtement des crues, notamment afin de protéger le Marais poitevin des inondations printanières. On parle alors « d'ouvrages à buts multiples ». Concrètement, il s'agit de stocker l'eau dans des cuvettes imperméables sur socle granitique situées sur les affluents septentrionaux. Les études de reconnaissance hydro-géologiques, ayant pour objet de mettre en évidence « la nature, la

⁸¹ AD79 – 1841w333 : Op. Cit.

⁸² AD79 - BrV/1 : Victor Dominique AHEHEHINO, 1974, Ibid

⁸³ La Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne est créée en 1959 par décret d'Etat. Sa raison d'être est inscrite à l'article 2 des statuts : « La société a pour objet principal de concourir à l'aménagement, à l'équipement et au développement économique des régions Midi-Pyrénées et Aquitaine. Cet objet comporte d'une part une mission générale de maîtrise de l'eau (...) d'autre part une mission de développement des zones rurales (...) »

⁸⁴ AD79 – 1841w470

structure et les qualités géotechniques principales des terrains de fondation⁸⁵ », se multiplient entre 1973 et 1989. Les sites de la Touche Poupard et de la Vallette, tous deux situés dans la vallée du Chambon, sont très tôt pressentis pour constituer ces réserves. Situés sur des terrains granitiques imperméables, la vallée du Chambon présente en effet sur deux kilomètres un profil encaissé favorable à l'implantation de ce type d'ouvrage. Le premier doit permettre de disposer d'un volume de 15Mm³ et le second de 25Mm³.

Si les études d'aménagement de barrages-réservoirs sont portées par le Conseil général, ce dernier a très tôt précisé qu'il ne se porterait pas directement maître d'ouvrage. A cette fin, le 22 novembre 1986 est créée la Compagnie d'aménagement de l'eau des Deux-Sèvres (CAEDS), Société d'Economie Mixte émanant du Conseil Général (65%) et dont les sept principaux actionnaires sont les syndicats d'alimentation en eau potable (SMPAEP de la région de Saint-Maixent et Smaeds) (respectivement 7%), la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) (8,2%), la Société COFISA (Crédit Agricole) (8,2%), la Chambre d'agriculture 79 (4,6%) ou encore Monsieur Raymond Jourdain (- 1%). Rapidement la CAEDS écarte le projet du barrage de la Valette et concentre son attention sur la réalisation du barrage de la Touche Poupard. En tant que maître d'ouvrage, il relance les études préalables et confie la conception dudit ouvrage au cabinet d'ingénieur Coyne et Bellier.

Ce bureau d'étude peut se prévaloir d'une grande expérience en matière de construction de barrages. Son fondateur n'est autre qu'André Coyne (1891-1960), ingénieur des Ponts et Chaussées internationalement reconnu pour sa virtuosité dans la construction des barrages modernes. Depuis ses premières réalisations sur le bassin de la Dordogne dans les années 1930, il dirige les chantiers d'une centaine d'ouvrages en France comme à l'étranger. Il est également professeur à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et publie un grand nombre d'articles sur la technique de construction des barrages. En outre, c'est à lui que l'on doit les barrages de Tignes (1952), de Serre-Ponçon (1960) dans le massif alpin ou de Kariba (1960) sur le Zambèze (Zambie/Zimbabwe), alors lac artificiel le plus grand du monde. Il remet à l'honneur la technique des barrages-voûtes. Il est à l'origine de plusieurs innovations majeures comme « le système des procédés acoustiques d'auscultation et le principe de l'ancrage des ouvrages par des tirants d'acier prétendus⁸⁶ ». Après sa retraite administrative en 1947, André Coyne fonde avec Jean Bellier (1905-1986) le bureau d'étude et de conseils Coyne et Bellier qui, aujourd'hui encore, fait valoir son expertise en la matière. Le Bureau d'étude aura suivi l'ensemble du processus de construction du barrage de la Touche Poupard. Depuis les premières études réalisées au début des années 1970 jusqu'à la remise de l'avant projet sommaire en février 1990 et la réalisation de l'ouvrage entre 1993 et 1995.

A l'origine, le barrage-réservoir de la Touche-Poupard a donc été construit pour le renforcement des ressources en eau potable (7 Mm³) et d'irrigation (3 Mm³) et ainsi satisfaire les besoins de tout le Centre-Ouest du département. L'année de la mise en eau du barrage est

⁸⁵ AD79 – 1841w 441 : « Note générale sur l'aménagement de la Touche Poupard »

⁸⁶ Fiche biographique de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.
<http://www.enpc.fr/grands-hommes/coyne>

créé sur le site de la Corbellière (commune d'Azay-le-Brulé) le Syndicat pour l'étude et la réalisation des travaux de desserte en eau potable du sud des Deux-Sèvres (SERTAD). Il produit et vend de l'eau potable en provenance du barrage⁸⁷. Aujourd'hui près de 50 000 personnes dépendent de ce syndicat pour leur alimentation en eau potable. Dans le même temps, 42 exploitants agricoles regroupés pour la plupart au sein de l'Association des irrigants réalimentés par les barrages des Deux Sèvres (AIRB79) sont en contrat avec la CAEDS pour assurer l'irrigation d'une partie de leurs champs. Aujourd'hui c'est environ 2 700 ha qui sont irrigués grâce aux apports du barrage. Les pompages sont effectués, soit directement dans la retenue, soit dans le Chambon ou la Sèvre niortaise par des lâchers ponctuels.



Figure 17. Le barrage de La Touche Poupard. Source : www.caeds.fr

c) Une quatrième ère de dessèchement du Marais poitevin

En aval de Niort, dans le Marais poitevin, la période d'après-guerre correspond à celle de la mise en œuvre d'une politique de grands travaux. Aidée de l'Etat et des ingénieurs de l'Equipement, l'Union des marais mouillés ou la Fédération d'Exploitants Agricoles se lancent à partir des années 1950 dans une conquête de terres nouvelles⁸⁸. C'est, après les conquêtes médiévales, celles de l'époque moderne et celles du XIX^{ème} siècle (Suire, 2006), l'avènement d'une quatrième ère de dessèchement. Les objectifs de ces politiques de dessèchement n'ont pas fondamentalement évolué par rapport à ceux affichés un siècle plus tôt : écouler les eaux hivernales le plus rapidement possible à la mer afin d'éviter une submersion prolongée des terres cultivées, en particulier au printemps et préserver un niveau satisfaisant d'eau en période sèche. Après un relatif abandon des grands travaux dans les

⁸⁷ Son alimentation dépend aussi d'un captage au fil de l'eau pompé directement dans la Sèvre niortaise.

⁸⁸ AD79 – 1841W349 : Amélioration des conditions d'évacuation des crues de la Sèvre niortaise, 1983 - Voir également le « Rapport Simon », Conseil Général des Ponts et Chaussées, 14.12.1998. www.marais.poitevin.org

années 1920-1930, ceci reprennent au lendemain de la guerre. A la faveur du *Programme d'aménagement des marais de l'Ouest* mis en place à la suite du décret du 20 mai 1955 et confirmé par une loi programme de 1960, des travaux de drainage et d'assèchement sont menés dans le cadre de plans quinquennaux. Il s'agit d'élever des digues pour se protéger des submersions marines, de la construction de retenues sur le fleuve aussi bien que de canaux et d'ouvrage d'art (écluses, vannes, portes ..) ou encore le drainage des terres. « Ces travaux, nous dit un rapport de la DDE daté de 1983, qui avaient principalement porté sur l'élargissement et l'approfondissement des émissaires principaux ainsi que la construction ou la reconstruction des ouvrages qui s'y rattachent, avaient largement atteint le but recherché »⁸⁹. Dans les années 1970 et 1980, et ceci malgré la création en 1979 du Parc Naturel Régional (PNR) du « Marais poitevin, Val de Sèvre et Vendée », la planification des travaux de drainage se poursuit. En 1974, le *Plan d'Aménagement rural du Marais mouillé des Deux-Sèvres* puis en 1980, le *Schéma d'aménagement des marais de l'Ouest* mettent une fois de plus en évidence le haut potentiel agronomique de ces terres et offre des aides publiques au drainage. Un Rapport de l'Inspection Générale de l'Environnement (2003) estime qu'on « draine entre 2 et 4 000 hectares par an au minimum entre 1988 et 1992⁹⁰ ». Enfin en 1986, les derniers grands travaux d'endiguement du Lay sont mis en œuvre.

Suite à ces aménagements hydrauliques, l'agriculture s'intensifie et de nouvelles cultures jusqu'alors inconnues font leur apparition : « les maraîchins ont alors pris une confiance absolue dans le réseau hydraulique aménagé [et on] a vu alors l'exploitation de certaines zones de marais (...) se transformer progressivement⁹¹ ». L'agriculture extensive traditionnelle est remplacée par une agriculture intensive (blé, maïs et tournesol). D'après le Rapport Simon (1998), les prairies permanentes couvraient 63 773 ha en 1979, 46 493 ha en 1989, 28 544 ha en 1994.

Pourtant la « maîtrise des eaux⁹² » est un combat perpétuel et jamais gagné. La crue centennale de l'hiver 1982 et celle consécutive du printemps 1983 est là pour le rappeler au maraîchins et agriculteurs du marais qui ont probablement crus trop rapidement que les travaux de l'après-guerre étaient « capables de faire face à toutes les situations⁹³ ». Les conséquences matérielles, économiques et humaines de ces crues sont immenses. La presse locale se fait l'écho de la détresse et de l'exaspération des maraîchins et des agriculteurs qui attendent une réaction politique rapide⁹⁴. Il faut attendre le 09 septembre 1983 pour que se réunissent à Fontenay-le-Comte les services de l'Etat, les élus régionaux et départementaux,

⁸⁹ AD79 – 1841W349 : Amélioration des conditions d'évacuation des crues de la Sèvre niortaise, 1983

⁹⁰ Ph. Huet et X. Martin, 2003, *Le drainage dans le Marais poitevin*, Rapport de l'Inspection Générale de l'Environnement (IGE/03/043), Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

⁹¹ AD79 – 1841W349 : Ibid.

⁹² AD79 – 1841W349 : Ibid. Cette expression se retrouve tout au long des rapports et de la documentation de cette époque.

⁹³ AD79 – 1841W349 : Ibid.

⁹⁴ Voir *Nouvelle République* (NR) et *Courrier de l'Ouest* (CO) de 1983 – 1984 - 1985

les représentants des chambres d'agriculture, des syndicats de marais ou encore ceux du PNR Marais Poitevin et du Val de Sèvre. Coordonnées par un ingénieur de la DDAF, ces réunions qui dureront jusqu'en 1987 portent sur trois sujets. Le premier est technique et porte sur « l'évacuation des crues de la Sèvre niortaise ». Rapidement la solution de la réalisation d'un nouvel ouvrage d'évacuation à la mer ainsi que le doublement du canal maritime prend le pas sur les autres solutions techniques envisagées. Les solutions techniques lourdes sont donc à cette époque encore largement dominantes. Le second est financier. Le dernier est politique et institutionnel. Il s'agit de trouver « la structure administrative la mieux adaptée (...) pour assurer la maîtrise d'ouvrage et la gestion des ouvrages à réaliser. (...). La Sèvre niortaise se trouve territorialement sur trois départements (...). Des associations de départements ont déjà vu le jour pour des réalisations de travaux de cette nature. Une institution interdépartementale pourrait donc être envisagée⁹⁵ ». Le 11 mars 1987, un projet de statut est présenté et voté par les membres de cette commission : l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) est né. Cette institution, dont le Conseil d'Administration est alors composé de conseillers généraux des trois départements concernés par les travaux dans le marais poitevin, doit dans un premier temps prendre en charge les études à mener. En 1990, l'Institution changera de statut afin d'assurer la programmation des travaux.

L'intérêt de cette structure est qu'elle puisse porter et prendre en charge les études et travaux à l'échelle non seulement du Marais mais également de l'ensemble du bassin versant. L'innovation qui porte cette nouvelle structure semble donc résider dans son échelle d'intervention. Pourtant, on voit que dans un premier temps tout du moins, cette institution ne remet pas en cause le paradigme techniciste de l'après-guerre.

d) Les principes du paradigme de l'équipement ... contestés

Le modèle de gestion technique, économique et politique de la ressource hydrique des années de l'après-guerre coïncide avec le modèle de développement territorial de cette époque. La manière d'aborder la gestion de la ressource est avant tout « utilitariste » dans le sens où l'eau est appréhendée comme « un facteur de production dont il convient de maximiser l'usage » (Ricart et Clarimont, 2013). Ces principes sont fondés sur la loi de 1964 sur « le régime et la répartition des eaux et la lutte contre la pollution ». Le creuset de ces nouvelles orientations est la « Commission de l'eau » chargée de préparer le IV^{ème} plan (1962-1965). Cette équipe, composée d'une soixantaine d'ingénieurs et d'administrateurs civils, formule des propositions qui s'inscrivent dans la continuité des principes de gestion issus de la révolution industrielle du XIX^{ème} siècle. De part leur ampleur, elles constituent cependant une rupture fondamentale dans l'histoire de la politique d'aménagement hydraulique (Haghe, 1998). Dans cette perspective, la gestion de la ressource est d'abord envisagée d'un point de vue quantitatif de façon à satisfaire un usage de l'eau jugée prioritaire (eau potable et irrigation). Cette approche peut en cela être considérée comme séparative dans le sens où les usages et les problèmes qui leurs sont liés sont traités de manière disjointe et indépendamment des interrelations que les

⁹⁵ AD79 – 1841W349 : Ibid.

usages entretiennent entre eux. Elle conduit à des modalités de gestion spécialisée et sectorisée qui ne mettent en relation que les acteurs de la filière concernée. Par exemple la gestion de l'irrigation se caractérise par une relation tripartite. L'Etat, qui à travers ses services techniques déconcentrés (DDAF) encourage le productivisme agricole et offre des solutions techniques à des problèmes de développement de la ressource, alors que les exploitants et les représentants de la profession agricole (Chambre d'agriculture, associations d'irrigants et syndicats agricoles) encouragent au développement de l'irrigation. La logique d'action est donc avant tout mono-acteur et a tendance à favoriser une politique de l'offre tournée vers la satisfaction des usages (Ghiotti, 2010). Dans cette perspective, il s'agit moins d'examiner les usages réels mais plutôt d'engager des démarches prospectives tournées vers la croissance des usages productifs de la ressource hydrique.

Le modèle de développement territorial et de gestion de la ressource hydrique de l'après guerre est également techniciste. Il s'adosse sur une puissante ingénierie qui vise à maîtriser les flux et à faire du cours d'eau un réseau isotrope afin de limiter ses épanchements et les fluctuations de son régime. Le cours d'eau est assimilé à un stock d'eau dont il convient, à travers la construction des ouvrages et des artefacts, de diriger les fluides afin de protéger les biens matériels et de satisfaire les besoins des usages productifs de la ressource. Le recours à la technique doit corriger et suppléer les défauts et les déficiences du milieu. En quelque sorte, elle « libère » les sociétés du milieu. La construction du barrage de La Touche Poupard est révélatrice de ce point de vue techniciste dans le sens où il s'agit de disposer de réserves lorsque la « nature » est déficiente (période de sécheresse ou de déficit hydrique) et de freiner les flux lorsque l'abondance se transforme en danger (période de pluie et d'inondation). La multiplication des ouvrages qui peuplent désormais la rivière et son territoire vise à s'affranchir des « contraintes environnementales » dans l'objectif est d'accroître les conditions matérielles d'existence. Or cet étirement du bien-être et des agréments offerts par la technique conforte toujours plus l'usage de la technique, il aiguise la volonté de puissance. Ainsi, dans un même mouvement, les problèmes produits par la technique doivent se résoudre par la technique. L'essor du génie sanitaire est de ce point de vue révélateur de ce double mouvement de justification de la raison instrumentale. Nous avons vu que les ingénieurs agricoles sont, dès le début des années 1970, confrontés à l'augmentation des teneurs en nitrates des eaux superficielles et souterraines issues de l'usage massif des engrais chimiques dans l'agriculture. Pour pouvoir assurer l'exploitation de la ressource hydrique en vue de la consommation humaine, le génie sanitaire s'oriente vers la mise en place de méthodes rationnelles de purification de l'eau. En construisant des usines de potabilisation, dont les méthodes sont techniquement sophistiquées et économiquement coûteuses, le génie sanitaire pallie aux externalités engendrées par le génie agronomique. Le principe de pollueur-payeur, qui est au cœur de la loi de 1964 et de la constitution des Agences de l'Eau cautionne et justifie cet usage de la technique.

Ce modèle s'appuie enfin sur un renforcement de l'intervention publique dans la gestion des milieux. A travers ces différents services administratifs et techniques déconcentrés, l'Etat joue un rôle central. Cependant, les années d'après-guerre correspondent également à la généralisation et l'invention de nouvelles formes politiques de gestion. En ce qui concerne la

production et l'adduction de l'eau potables, les communes ne peuvent plus supporter à elles seules les coûts d'opérations qui, avec la croissance des besoins et des normes sanitaires, deviennent colossaux. Ce constat suscite des formes intercommunales de gestion qui, dans le prolongement de la dynamique engagée dans l'entre-deux-guerres, se multiplient dans l'objectif d'assurer le financement et l'entretien des réseaux et des ouvrages. Outre ces formes de regroupement intercommunal, les collectivités territoriales prennent de plus en plus de poids dans la politique de l'eau. Nous avons vu de quelle manière le Conseil général avait soutenu la politique de renforcement de la ressource en réalisant un grand nombre d'études préalables au creusement des forages profonds ou du barrage de La Touche Poupard. Avec la première décentralisation du début des années 1980, son rôle se renforce. C'est dans cette perspective qu'est créée en 1986 la CAEDS, Société d'Economie Mixte qui permet au CG (actionnaire majoritaire) de remplir des missions de services publics (eau potable, développement économique à travers l'irrigation et protection de l'environnement à travers le soutien d'étiage) sans avoir à déléguer ses services à des structures entièrement privées.

La toute puissance de ce modèle technique, économique et administratif semble, en première analyse, imperméable à toutes contestations. Elle s'abreuve à la source du progrès et du productivisme qui règne dans cette période de croissance économique et démographique sans précédent que l'on nomme depuis Jean Fourastié (1979), les « Trente glorieuses ». Ni la vision environnementale, ni le regard patrimonial que nous avons vu émerger dans le dernier quart du XIX^{ème} siècle (voir Acte 2) ne semblent assez puissants pour contester ces modalités d'action. De ce point de vue, le faible écho que trouve la Commission des Sites lorsqu'en 1972 le syndicat d'eau intercommunal de La Mothe Saint-Héray/Exoudun/Sainte-Eanne construit un château d'eau est symptomatique :

« La Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages ne peut que regretter de se trouver encore une fois devant le fait accompli et de se trouver sans armes pour la sauvegarde d'un paysage. (...). Elle regrette la création d'un château d'eau dans un site agréable et [émet] le vœu que cet ensemble reçoive une peinture silicatée tonalité neutre dans les gris, afin de faire disparaître au maximum cet ouvrage d'art dans la nature ».

AD 79 -

Face à la puissance de l'ingénierie sanitaire, la seule stratégie que la Commission des Sites semble être capable de mobiliser est celle de l'intégration et du camouflage.

Ce modèle de gouvernement de la ressource se présente donc comme un édifice monolithique et sans faille. Pourtant certaines formes de remises en cause émergent. L'opposition environnementale des années 1970-1980 vont, à l'occasion de la construction du barrage de la Touche Poupard mais aussi des inondations de 1982 et des sécheresses de 1989-1990, pointer les limites et la faiblesse holistique du modèle aménagiste et techniciste de l'après-guerre. Ces événements constituent en effet des catalyseurs qui vont permettre de faire émerger et de donner de la visibilité à une nouvelle culture de l'eau basée sur la gouvernance plutôt que sur

le gouvernement, sur la protection de l'environnement plutôt que sur la technique, sur la territorialisation plutôt que la sectorisation de la ressource.

Cependant, avant même qu'émergent l'opposition environnementale à ce modèle, il est important de noter que si la loi de 1964 favorise une vision utilitariste de la ressource, l'innovation dont cette loi est porteuse tient principalement à la nouvelle gouvernance qu'elle propose : le territoire national se structure désormais autour de six grands bassins hydrographiques, eux même divisés en sous bassins. La loi de 1964 inaugure ainsi la territorialisation de la politique de l'eau. Chacun de ces nouveaux territoires comporte un Comité de bassin (parfois appelé « Parlement de l'eau ») et une Agence de l'eau. Le premier est une structure consultative composée de représentants de l'Etat, des collectivités et des représentants d'usagers et la seconde est l'opérateur des politiques publiques. La loi de 1964 « marque l'engagement en faveur d'une approche multisectorielle qui (...) donnera lieu à l'établissement d'un espace de dialogue entre les représentants de chacun des usages au niveau territorial » (Ricart et Clarimont, 2013). Une première forme de territorialisation de la ressource et concertation entre les différents usagers impliqués voit le jour. Celle-ci s'exprimera pleinement à partir des années 1980.

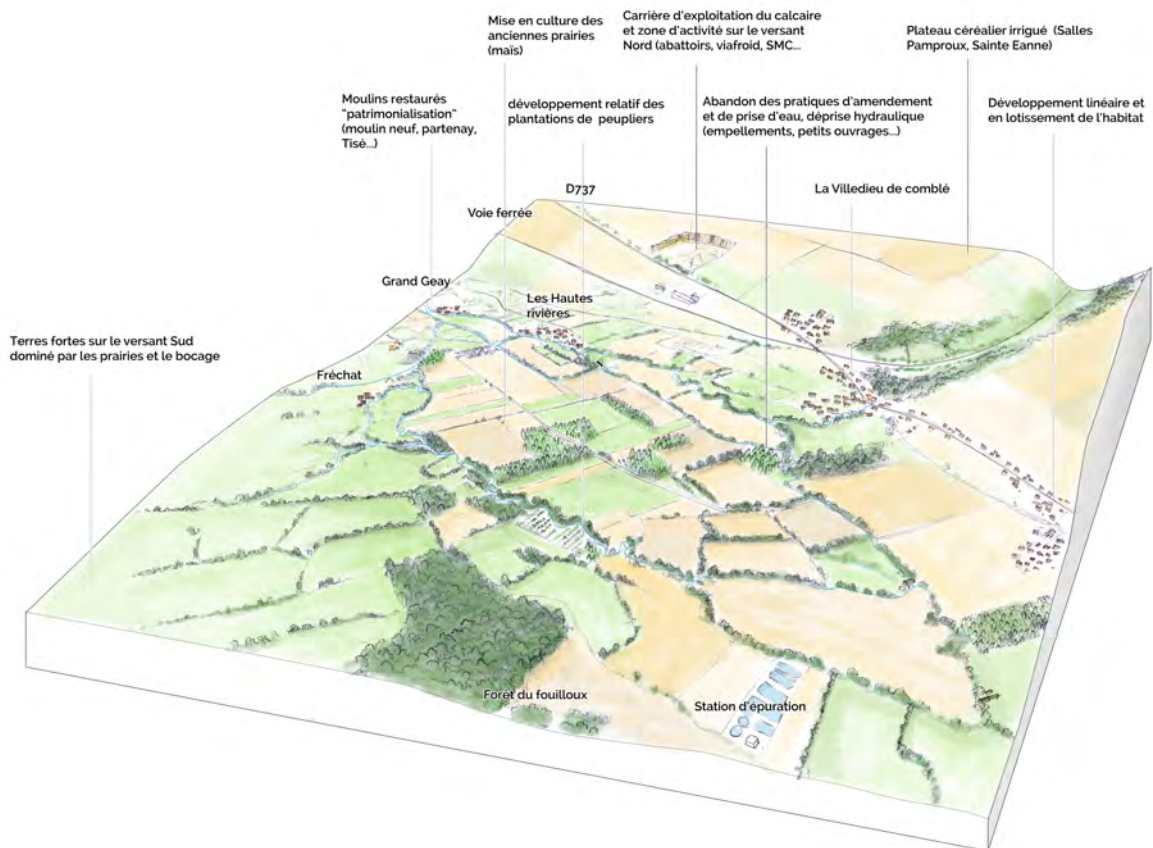


Figure 18. Les scénarios paysagers de la rivière. L'exemple de la prairie mothaise. 1980-aujourd'hui



1. Culture céréalière
2. Peupleraie
3. Prairie

4. Patrimonialisation des moulins.
Développement de gîtes d'hôtes
5. Identification de zones d'expansion de
crue - gestion coordonnée des ouvrages : lutte
contre l'inondation
6. Destruction de l'hôpital Chaigneau - aménagement
du parc Chaigneau

7. Mise en culture des fonds de vallées
8. Croissance urbaine
9. Développement des zones économiques sur les plateaux

10. Renouveau de pratiques ludiques (canoe-kayak, pêche,
randonnée ...)

Figure 19. Les scénarios paysagers de la rivière. L'exemple de Saint-Maixent 1980-aujourd'hui

B. « Le retour à la rivière ». 1980 –aujourd’hui

Dans les années 1980/1990, la question de l’eau et en particulier celle de l’accès à l’eau potable et de sa gestion économe deviennent des questions envisagées à l’échelle planétaire. En Europe et en Amérique du Nord, les solutions techniques de l’après-guerre sont remises en cause aussi bien d’un point de vue de leur efficacité, que de leurs conséquences environnementales. Le paradigme de l’« aménagement » est remis en cause, au profit d’une culture du « ménagement », voir du « désaménagement » (Rode, 2010). A cette contestation de la culture technique de l’ingénieur qui a façonné et modelé en grande partie les paysages fluviaux, s’ajoute une contestation sur la gouvernance de la ressource : consommateurs inquiets, écologistes révoltés, de nouveaux acteurs demandent à se faire entendre et à participer à la négociation sur la ressource et l’aménagement du cours d’eau. Les relations société/cours d’eau sont donc mouvantes et apparaissent depuis une trentaine d’année en pleine renégociation. Le passage du paradigme de l’aménagement et de l’équipement, qui vise à maîtriser le fleuve dans une perspective de production ou de protection, au paradigme du ménagement et de l’environnement, dont l’objectif est de maintenir des équilibres écologiques tout en permettant aux activités anthropiques de se déployer, est un tournant historique majeur que nous chercherons à caractériser.

A ce tournant écologique s’ajoute et correspond une autre mutation, qui semble prendre ses racines plus loin dans le temps. On pourrait en effet également parler d’un « tournant symbolique et patrimonial », qui confère aux fleuves et rivières une valeur culturelle et identitaire inédite, voire un statut d’emblème territorial, porteur de l’image des villes et « pays » ruraux. Le cours d’eau, désormais, incarne ainsi non seulement un vecteur potentiel de biodiversité et un flux de nature au sein des espaces humanisés et urbanisés, mais aussi une réserve de sens et d’aménités, ainsi qu’un foyer de ressourcement au cœur des territoires productifs (Girou, 2009 ; Romain, 2010). Ainsi, on a vu ces dernières années le retour d’une « aquosité urbaine » (Guillerme, 1991) et il semble que les vallées « ordinaires » périurbaines ou rurales soient, elles aussi, aujourd’hui atteintes par ce processus de retour à la rivière et au fleuve (Montebault, 2008 ; Davodeau, 2008). Sur la base de valeurs différentes, de nouvelles formes d’appropriations et d’usages sociaux des cours d’eau voient le jour. Ce mouvement s’observe en particulier à partir de l’attention portée aux paysages et patrimoines de l’eau. Ce n’est plus seulement l’eau qui est érigée en ressource mais également le paysage. Cadre de vie, espace récréatif ou de nature en ville, le cours d’eau est devenu un patrimoine paysager et une « valeur refuge » (Ardillier-Carras, 1998).

1. L’écologisation de la rivière

Le renouvellement de l’intérêt porté à la rivière et aux milieux aquatiques s’est en premier lieu manifesté par la prise de conscience des dégradations et des pollutions. Se mettent alors en place des dispositifs de protection et de reconquête. Déjà dans les années 1970, dans le cadre d’une opération « rivière propre », l’Etablissement Public Régional décide d’accélérer la mise en place des stations d’épuration. Sont alors construites les stations d’épuration de

Saint-Maixent, de Chauray et d'Echiré. Il est certes incontestable que ces mesures ont permis de limiter les épanchements de matières polluantes et l'amélioration de la qualité chimique de l'eau. Pourtant, on remarquera avec tout autant d'intérêt que la technique et la culture de l'ingénierie constituent encore le prisme par lequel on envisage la gestion de la ressource et l'action sur la rivière. Il faut attendre la décennie suivante pour que le paradigme techniciste et les programmes d'aménagement lourds fassent l'objet d'importantes contestations. Les options techniques qui jusqu'à présent faisaient l'objet de consensus se voient désavouées. Le paradigme techniciste est tout d'un coup débordé par un nouveau type de contestation : celle du mouvement écologiste émergent. Pour se faire entendre ces groupes optent pour des modalités d'actions nouvelles : manifestations, actions spectaculaires médiatisées, désobéissance civile, production de contre-expertise et de savoirs alternatifs. L'avènement de l'environnement dans les politiques de l'eau trouvera alors une certaine traduction politique puisque ces mouvements deviennent rapidement des acteurs incontournables.

a) *De l'Observatoire de l'Eau au SAGE*

C'est un événement climatique extrême qui va permettre de donner une certaine lisibilité/visibilité à cette nouvelle manière de voir la rivière et son aménagement. Dans les Deux-Sèvres, « la sécheresse de 1989, dont le début remonte en fait à la fin 1988, aura été exceptionnelle tant par sa durée que par son intensité⁹⁶ ». C'est ainsi, que suite à deux instructions du ministère de l'Agriculture et de l'Environnement et à l'initiative « de Monsieur le préfet des Deux-Sèvres, un *Observatoire de la Sécheresse* (ODS) s'est constitué [le 10 avril 1990] pour l'examen des problèmes de maîtrise de l'eau au regard de la situation actuelle et des incidences de la sécheresse. (...) L'objet de cette structure est d'établir un bilan des conditions hydrologiques, climatiques et agronomiques dans les Deux-Sèvres – de mener une réflexion sur l'opportunité et les moyens de mettre en œuvre pour conseiller les agriculteurs sur le choix des assolements – d'informer le Ministre de l'Agriculture de la situation globale dans les Deux-Sèvres – d'étudier les incidences des conditions naturelles sur les réserves disponibles pour l'alimentation en eau potable et pour l'irrigation⁹⁷ ». L'observatoire va se réunir 3 à 5 fois par an jusqu'en 1993.

Dans l'urgence de la sécheresse, l'ODS examine dans un premier temps essentiellement les modalités d'application relatives aux arrêtés préfectoraux instaurant des restrictions d'usages. A mesure que la situation hydrologique s'apaise, d'une gestion de crise, l'Observatoire de la Sécheresse, devenu *Observatoire de l'eau* (ODE), se transforme en une instance de concertation et de dialogue sur la politique de l'eau. Cette structure a alors pour principale vertu d'ouvrir un débat aussi large que possible entre experts et profanes : du représentant des irrigants au militant écologiste, du directeur de la CAEDS au représentant d'une association de consommateurs, de l'ingénieur agronome de la DDAF au représentant des associations de pêche, les multiples acteurs de la politique de l'eau sont invités à exprimer leurs points de

⁹⁶ AD79 – 1841W340 : Ibid.

⁹⁷ AD79 – 1841W340 : Ibid.

vue, à confronter leurs expertises dans un même espace de dialogue. Dans la perspective des analyses du sociologue Michel Callon (2001), nous qualifierons l'ODE de « forum hybride ». Forum dans la mesure où il constitue un espace « ouvert » de dialogue où des groupes peuvent se mobiliser pour débattre des choix socio-environnementaux qui engagent le collectif. Hybride puisque dans cet espace de dialogue les groupes engagés et leurs porte-parole sont hétérogènes (experts, profanes, élus ...) ainsi que les questions et les problèmes soulevés, qui vont des domaines purement scientifiques et techniques aux questions économiques, environnementales, sociales, éthiques.

Dans cette perspective analytique, on notera que l'ODE offre une tribune au discours environnementaliste. Les associations écologistes, et en particulier le *Collectif Eau 79* et l'ARPEE, s'invitent à la table des discussions et ont pour principal objectif de dénoncer la politique de l'offre et de satisfaction de la demande décrite plus haut. Lors de l'ODE du 23 avril 1991, ils annexent un communiqué qui sera ensuite relayé par la presse locale⁹⁸ dont le propos s'organise autour de deux axes : tout d'abord, diminuer les besoins, ensuite, augmenter les réserves. Ils dénoncent le productivisme agricole et « la course à l'irrigation » qui revient à pratiquer « une agriculture hors-sol génératrice de gaspillage et de pollutions ». A cette politique de maîtrise de la demande s'ajoute des actions en faveur « de techniques qui ralentissent le départ des eaux vers la mer et permettent la recharge des nappes⁹⁹ ». Ils s'opposent aux remembrements, au drainage des fonds de vallées ou encore aux travaux de rectification des berges. Ils demandent l'arrêt des forages profonds qui ne seraient pas destinés à l'eau potable et à une véritable protection des captages. Ils contestent la construction des ouvrages de grandes dimensions et s'opposent en particulier à celle de barrages-réservoirs et arguent que « si les 75 chaussées qui existaient à l'amont de Niort étaient reconstituées ou restaurées, un volume d'eau supérieur au projet de la Touche Poupard serait retenu ». Ils luttent également pour la préservation des milieux associés à la rivière notamment de part leur rôle épurateur et d'écrêtement des crues : sont donc valorisées la conservation des prairies et des zones humides, la végétalisation des berges, la préservation de bandes enherbées, ou la conservation des méandres. Enfin, ces associations écologistes prônent « l'installation de mini barrages (...) et d'un plan pour le stockage de l'eau destinée à l'irrigation dans des réservoirs enterrés étanches sur les lieux même des arrosages¹⁰⁰ ».

Si la sécheresse des années 1988-1990 a offert, par l'intermédiaire de l'ODE, une scène politique au discours écologiste émergent, elle a également contribué à mettre en lumière les limites de la politique de l'offre et de la demande issue de l'après-guerre décrite ci-dessus, aussi bien d'un point de vue technique, que de la gouvernance de la ressource. Elle constitue donc un laboratoire d'une nouvelle culture de l'eau comme l'indique le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Environnement dans un mémoire adressé aux collectivités :

⁹⁸ AD79 – 1841W347 : Nouvelle République et Courrier de l'Ouest du 27.08.1991

⁹⁹ AD79 – 1841W341 : ODE du 23.08.1991.

¹⁰⁰ AD79 – 1841W341 : Ibid

« Il est probable que [la sécheresse] de 1989 sera l'occasion de redéfinir l'ensemble de la politique de l'eau menée jusqu'à présent (...) : c'est bien le principal élément positif de l'évènement climatique exceptionnel que la France vient de connaître. (...). La sécheresse (...) marquera probablement fortement les politiques de l'eau des années 1990 ».

AD79 – 1841W341 : ODE du 23.08.1991.

Celles-ci vont en effet connaître un profond remaniement à travers la loi-cadre dite « loi sur l'eau » de 1992. Cette loi institue l'eau comme « patrimoine commun » de la nation. Elle a tendance à raisonner moins en terme de satisfaction de besoin, qu'en terme de partage d'un volume global pour les usagers d'un même bassin. Dans cette perspective, la Commission Locale de l'Eau (CLE) constitue un véritable « parlement de l'eau » dans le sens où sont présents les différents représentants des usagers ainsi que les différents représentants des administrations concernées. Le modèle de gouvernance introduit par la loi de 1964 est ainsi reconduit et la démocratisation de la politique de l'eau se poursuit. Cette nouvelle loi-cadre intègre également de manière explicite les impératifs environnementaux. Il ne s'agit ici plus seulement de lutter contre les diverses formes de pollution mais, à travers la notion de *débit réservé*, à repenser les usages en fonction de leurs impacts sur les écosystèmes. La loi sur l'eau amène donc à une reconfiguration des usages et de leurs hiérarchies. Elle conforte ensuite le système Agence de l'eau et la territorialisation de la politique qui depuis 1964 est organisée en grands bassins hydrographiques, eux-mêmes découpés en sous-bassin. Un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) fixe les orientations fondamentales de la gestion/préservation de la ressource et des milieux associés à l'échelle du bassin hydrographique. Ce document de planification est ensuite décliné par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), qui le complète et l'affine à l'échelle du sous-bassin. Désormais le règlement et les documents graphiques sont opposables aux tiers, d'autre part, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec ce document.

Cette nouvelle culture de l'eau que porte cette nouvelle loi cadre ne se diffusera pas sans obstacles puisque, démarrée en 1998, la démarche du SAGE « Sèvre niortaise et marais Poitevin » n'aboutira qu'en 2011. Par manque de documentations accessibles, il nous a été difficile d'identifier les pesanteurs qui ont rendu si difficile l'élaboration de ce document de planification. Le SAGE prend largement en considération la dimension environnementale. L'écologisation des manières d'appréhender la rivière est notable dans la manière de penser la crue : à l'ouvrage écrêteur on préfère désormais identifier et préserver des champs d'expansion de crue et/ou mettre en œuvre des casiers de surstockage. Dans cette perspective, la ville de Niort se dote d'un PPRI en 2007 et l'IIBSN produit actuellement un *Atlas des zones inondables* à l'échelle du bassin amont. Il a pour but de rappeler l'existence et les conséquences des évènements historiques et de montrer les caractéristiques des aléas pour la crue centennale. Il constitue un élément de référence pour les documents d'urbanisme. On insiste également sur la transmission d'une mémoire des évènements et sur l'amélioration des réseaux de transmission de l'alerte et de l'information lors des crues. On insiste par exemple

sur la nécessité de mettre en œuvre une gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques, à l'instar de la convention signée en 2011 entre le Syndicat Mixte à la Carte Gâtine Haut Val de Sèvre, la ville de Saint-Maixent et les propriétaires de moulins. La construction d'ouvrage n'est donc plus systématiquement la solution, on promeut des pratiques de prévention plus attentives aux contraintes environnementales : zones d'expansion, gestion coordonnée semble désormais avoir la préférence des édiles et des techniciens.

b) Restauration écologique : un nouveau centre de gravité de la conflictualité

En ce début de XXI^{ème} siècle, la question environnementale prend une nouvelle forme et se réordonne autour d'une nouvelle finalité. La Directive Cadre Eau et le Grenelle II de l'Environnement enjoignent en effet les acteurs institutionnels d'atteindre à l'horizon 2015 le « bon état écologique » des rivières et cours d'eau. Cette notion est au cœur des objectifs¹⁰¹ du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Sèvre niortaise et marais Poitevin » adopté en 2011 et vise en particulier deux aspects : d'une part « le rétablissement des possibilités de circulation des organismes aquatiques à des échelles spatiales compatibles avec leur cycle de développement » (Pustelnik, 2010) et d'autre part la reconstitution des continuités sédimentaires. On ne cherche donc plus seulement à améliorer la qualité chimique et biologique des cours d'eau mais à mener une gestion physique afin de retrouver une marge de liberté et de divagation aux rivières. L'horizon de cette ingénierie écologique réparatrice relève du « rétablissement » d'un cours d'eau aux fonctionnements hydrauliques marqués par un fort degré de naturalité. Dans cette perspective, tout ce qui entrave la continuité écologique et la libre circulation des espèces et des sédiments, est perçu négativement. Les ouvrages et les interventions anthropiques sont assimilés à des facteurs perturbateurs qui appauvrissent la qualité biologique des cours d'eau. L'eau vive correspond à un milieu vivant, biologiquement riche et diversifié alors que l'eau stagnante est celle d'une vie aquatique dégradée et indigente assimilée à des images mortifères. Dans cette perspective, les aménagements en travers et les ouvrages associés devraient ainsi être dérasés ou à défaut arasés.

La restauration écologique ne concerne pas seulement la question des ouvrages transversaux et des moulins. Ces opérations sont également mises en œuvre sur les petits affluents de la Sèvre niortaise (voir exemples ci-dessous). Il s'agit généralement de ruisseaux qui ont été recalibrés au moment des opérations de remembrement des années 1950-1980. Ces ruisseaux qui n'ont plus d'usages agricoles et qui ne font pas l'objet d'un processus de patrimonialisation deviennent le terrain d'expérimentations de la restauration écologique. On cherche à diversifier les écoulements afin de créer une hétérogénéité de milieux favorables aux espèces piscicoles et à réduire l'emprise du lit mineur. Pour cela, la diminution du lit mineur et l'apport de granulats permettant de constituer des seuils et de varier les régimes hydrauliques sont les techniques généralement mises en œuvre, comme dans le cas de la restauration écologique du ruisseau du Magnerolles :

¹⁰¹ Voir en particulier l'objectif 4-b

« Le ruisseau du Magnerolles abritait une forte population d'écrevisses à pieds blancs dont l'habitat est protégé par Arrêté de Biotopie. Dans les années 1980, une portion amont du Magnerolles avait été reprofilée et recalibrée. La modification du cours naturel du ruisseau a impacté les vitesses d'écoulement. En conséquence, l'eau se réchauffe et stagne entraînant un colmatage du fond (vase), un développement d'algues et d'habitats biologiques pauvres.

Pour restaurer le cours d'eau, le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val Sèvre et Sud Gâtine (SMC) en partenariat avec l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et les associations de pêche (Fédération de Pêche et AAPPMA *Les Pêches Sportives*) ont réalisé une « renaturation du cours d'eau par apport de granulats » (technique encore au stade expérimental sur les petits cours d'eau de plaine). Ces travaux ont permis de recréer des conditions d'écoulement et restaurer les lits et berges, proches d'un état naturel et améliorer la circulation des espèces naturelles.

En 2008, 300 tonnes de matériaux brut de minage (de tailles variées avec une dominante de pierres et de cailloux) ont été apportés sur un linéaire de 400 m. Les granulats sont d'une origine géologique équivalente à celle présente sur le site. Pour limiter le colmatage et rétablir un libre passage piscicole, une légère encoche a été pratiquée sur une des arches du pont situé en aval. Ces travaux ont coûté 6 610 €. La projet a été financé à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau, 26% par le Conseil Général des Deux-Sèvres, 5% par la Fédération départementale de pêche et 2% par l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) ».

Extrait du CIEP Val de Gartempe

<http://www.cpa-lathus.asso.fr/tmr/fichiers/113/5/F%20Blais%20-%20restauration%20magnerolles.pdf>

A notre connaissance, la restauration écologique du Magnerolles constitue la première opération de restauration et de renaturation sur le bassin de la Haute Sèvre niortaise. Par la suite, des opérations similaires ont eu lieu sur d'autres petits affluents : en 2009 sur le Mayolle, affluent du Lambon, sur la commune de Fressines par L'ARLA (Association pour la Restauration du Lambon et de ses Affluents) et en 2013 sur le Lambon dans le cadre du Contrat de Restauration du Syrla.

Comme nous le verrons avec plus de précision plus loin, la restauration écologique constitue aujourd'hui le principal centre de gravité de la conflictualité en fond de vallée. La restauration écologique promeut en effet un modèle scientifique et esthétique de l'eau vive qui bute contre un modèle d'une rivière étagée et compartimentée héritée de plusieurs siècles d'aménagement. Ainsi, la controverse socio-environnementale autour de la restauration écologique se focalise moins sur la restauration des petits affluents que sur la question du

devenir des ouvrages en travers et spécialement des moulins. Cet élément paysager constitue une entrave à la libre circulation des organismes aquatiques et des sédiments mais s'avère également être un élément patrimonial et un vecteur de l'identité locale de premier plan, auquel les riverains sont très attachés. De nouveaux usages et de nouvelles logiques d'appropriation, récréatives, résidentielles et patrimoniales confèrent à ces lieux de nouvelles valeurs qui apparaissent contradictoires avec les politiques de restauration écologique. Se déploient autour des questions entrelacées de continuités écologiques et de gestion physique des cours d'eau des problématiques inédites que les différents acteurs de la vallée n'ont pas l'habitude de manipuler. Autour de la restauration écologique, les collectifs se positionnent et de nouvelles fractures se dessinent. Sur ces nouveaux sujets, ces derniers vont devoir redéfinir leurs positions, formuler des discours, produire une expertise et des actions d'un nouveau type qui, appliquées sans concertation, généreront – et génèrent déjà – de multiples réticences. De fait, la Sèvre niortaise ne peut pas être traitée en simple infrastructure écologique relevant de la seule ingénierie environnementale. Elle est, d'un point de vue géo-historique, la matrice d'un territoire habité, exploité et pratiqué, faisant l'objet de logiques d'appropriations qui, comme nous le verrons ci-dessous, peuvent parfois heurter les politiques de renaturation. Elle est, aussi, l'un des emblèmes de ce territoire et un vecteur essentiel du sens donné par les populations locales à leur cadre de vie (voir ci-dessous). Il serait ainsi illusoire d'imaginer que les objectifs de la Directive puissent être mis en œuvre à l'échelle locale dans le cadre d'une démarche descendante (« top down »). Si le « bon état écologique » reste un mot d'ordre venu d'en haut, dont les finalités restent mal comprises et apparaissent aux riverains décalés par rapport aux enjeux locaux, il n'a que peu de chance d'aboutir à un projet durable et partagé.

2. Le tournant symbolique et patrimonial

Au cours des années 1980 et 1990, on assiste à un mouvement de réappropriation « symbolique et patrimonial » qui consacre le cours d'eau en tant que référent culturel de grande importance. Les « eaux utiles » doivent donc désormais cohabiter avec des « eaux futiles ». Ce retour à l'eau est tout d'abord perceptible dans les centres urbains. Proscrit du milieu urbain ou durement refoulé, le fleuve dans la ville tend depuis une trentaine d'années à refaire surface. Dans la compétition à laquelle se livrent les villes pour attirer les investissements, les activités et les populations, la qualité du cadre de vie devient un élément central du marketing territorial. La relation que la ville entretient avec le fleuve et la valorisation des quais constitue dès lors un aspect fondamental dans la construction d'une image de marque ainsi qu'un enjeu central des politiques urbaines. Ce mouvement ne s'observe pas seulement dans les centres villes, les portions périurbaines ou rurales de la vallée sont elles aussi atteintes par ce même mouvement de « retour à la rivière ». De nouvelles logiques d'appropriation fondées sur la valorisation du petit patrimoine hydraulique ou sur des usages récréatifs voient le jour.

a) *Le patrimoine dans l'ombre de l'aménagement*

Les indices d'un retour de la ressource paysagère en tant que facette de la ressource hydrique qui s'incarne dans un processus de patrimonialisation des paysages valléens s'observent dès le milieu des années 1970, à la faveur d'une appétence renouvelée pour la qualité du cadre de vie, pour les identités régionales, le patrimoine et le paysage. Dans cette perspective, la Commission des Sites, des perspectives et du paysage des Deux-Sèvres retrouve une vigueur qu'elle semblait avoir perdu dans les premières décennies de l'après-guerre¹⁰². La création du Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, mais aussi le VII^{ème} plan qui insiste sur « l'aménagement du territoire et le cadre de vie » ont pu contribuer à ce dynamisme retrouvé. C'est ainsi qu'au milieu des années 1970, la Commission fait feu de tout bois et propose le classement d'un grand nombre de sites valléens. Dans sa séance du 06 décembre 1979, il est même envisagé de classer l'ensemble de la vallée. Finalement la Commission se rangera à l'avis de Monsieur Launay, Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement, qui s'il « reconnaît qu'il peut paraître souhaitable de mettre en œuvre un certain nombre de mesures de « protection lourde » sur un certain nombre de secteurs de la vallée de la Sèvre (...). Il convient (...) de définir ponctuellement les zones les plus fragiles justifiant une procédure de classement ou d'inscription¹⁰³ ». Dans cette perspective trois zones sont prioritairement identifiées.

A Exoudun, la Commission des Sites cherche à protéger à la fois « le site verdoyant et vallonné bordant la Sèvre¹⁰⁴ » autant que le cœur du village qui présente de nombreux témoignages architecturaux de la prospérité de cette « localité marchande et bourgeoise (...) dont le pittoresque est certain¹⁰⁵ ». L'inscription à l'inventaire des sites pittoresques du département des Deux-Sèvres intervient en décembre 1979 à l'appui d'une politique de revitalisation des centres bourgs ruraux appelés « opération village » dont l'ambition est « de valoriser une zone rurale tout en évitant la création d'un ensemble musée. L'intervention concerne non seulement les immeubles privés mais aussi l'aménagement de parties communales (place, parking, voirie, éclairage, édifices publics ...) et la réalisation de certains équipements (gîtes ruraux, foyer, centre d'animation ...)»¹⁰⁶. Ainsi, l'inscription doit permettre de soutenir cette politique en accordant des subventions de la part du Ministère de la Culture concernant la restauration de certains bâtiments publics (église, ancienne poste ...) que l'« opération village » n'aurait pas pu financer elle-même.

A Niort, la Commission propose d'inscrire les anciens quartiers de la ville et en particulier les quais des bords de Sèvre. Ici encore, l'inscription à l'inventaire qui intervient également en 1979 vient soutenir une autre politique publique alors en place. Il s'agit ici d'appuyer la politique de rénovation urbaine alors en cours sur la colline Saint-André. L'inventaire

¹⁰² Les archives départementales ne disposent, à notre connaissance, d'aucunes archives de la Commission pour les années 1950-1960.

¹⁰³ AD79 – 1798 W 299 : Commission départementale des Sites, perspectives et paysages.

¹⁰⁴ AD79 – 1798 W 299 : Ibid

¹⁰⁵ AD79 – 1798 W 299 : Ibid

¹⁰⁶ AD79 – 1798 W 299 : Ibid

préalable doit permettre de mettre en place cette politique dans le respect de l'unité architecturale et des caractères du site : « cette délimitation permettra de protéger un site remarquable tant par son homogénéité et son histoire que par sa structure étagée et verdoyante dominant la Sèvre ».

Reste que le dossier emblématique de la Commission est celui du Marais poitevin, « paysage pittoresque et attachant duquel se dégage un climat très particulier, suggérant le calme, le repos, le silence ». Ici encore, l'intervention de la Commission s'inscrit dans le giron d'une action qui la dépasse : le *Plan d'aménagement rural du Marais Mouillée des Deux-Sèvres* établi en 1974 et porté par la DDAF insiste sur la nécessité de « favoriser l'essor agricole mais également de protéger ce territoire afin de sauvegarder son caractère ». La Commission est sollicitée sur le second volet du *Plan*. Mais il est bien précisé que son action ne doit pas nuire à l'essor de l'activité agricole et que par conséquent « elle ne peut concerner qu'un territoire peu étendu correspondant à la partie la plus difficilement aménageable pour le développement agricole, celle où les investissements seraient les plus coûteux ». L'action de la Commission intervient donc dans les marges des aménagements de drainage et d'intensification agricole. En quelque sorte, elle accompagne et légitime l'action de la DDAF. Les 4 sites classés et les 7 sites inscrits sont d'ailleurs d'une dimension très restreinte (675 hectares) et la Commission écarte volontairement la question agricole et celle de la gestion de la ressource hydrique pour se centrer sur le développement de l'urbanisation et du tourisme : « Peut-on laisser la vie résidentielle s'implanter de façon anarchique ? Quelles limites et quels caractère faut-il donner à la fréquentation touristique pour que l'équilibre de ce site ne soit pas rompu, sa vocation semblant bien loin des solutions offertes par le tourisme de masse » tels sont les questions qui structurent la réflexion de la Commission. Dans cette perspective, l'action de protection se concentre essentiellement sur les bourgs de Coulon, d'Arçais et du Vanneau et consiste tout d'abord à fournir une aide architecturale gratuite et des subventions pour la rénovation des bâtiments et ensuite à militer pour une mise en cohérence des différents documents d'urbanisme.

Le classement du Site du Marais mouillé intervient en février 1981 alors que le Parc Naturel Régional (PNR) du « Marais Poitevin, Val de Sèvre et Vendée » existe depuis 1979. Or le PNR doit faire face à des contradictions identiques à celles auxquelles sont confrontées la Commission. Son action s'accompagne en effet de la poursuite de la politique de grands travaux et d'aménagement décrite plus haut. Alors que la mécanisation agricole, le drainage et les remembrements permettent la conquête agricole de nouvelles terres, le PNR pose paradoxalement la question de la *naturalité*. Sous l'impulsion de René Rossoux, technicien du Parc et des spécialistes du Muséum d'Histoire naturelle (Bourdu, 2009), le PNR engage des actions de protection des espèces emblématiques comme la loutre. Il porte également une démarche globale et coordonnée d'aménagement notamment en matière de maîtrise de l'urbanisation et de valorisation touristique dans le cadre d'un *schéma global unique* (Mathé, 1986). Mais cette position centrée sur la naturalité, l'urbanisme et la valorisation touristique ne semble pas à même de lutter contre la dynamique d'assèchement et d'intensification de l'activité agricole et la diminution drastique des espaces prairiaux. En 1991, alors que la controverse liée au projet de tracé autoroutier de l'A83 bat son plein, la suspension du label

PNR est pour la première fois évoquée. Face au bilan mitigé et notamment face à l'échec du PNR dans la préservation du caractère humide et la protection des prairies naturelles, le label est définitivement retiré au PNR qui sous l'autorité d'un nouveau Syndicat Mixte se transforme en Parc Interdépartemental du Marais Poitevin en 1997.

b) La rivière comme « valeur refuge »

Dans le Marais poitevin, la patrimonialisation se fait à l'ombre de l'aménagement et de puissantes dynamiques agricoles et territoriales. Cette situation contraste avec celle que l'on peut observer sur la Haute vallée de la Sèvre niortaise. Située à l'écart des grandes mutations la dynamique de réappropriation symbolique et patrimoniale du cours d'eau peut alors s'exprimer avec plus de force. Elle se manifeste en premier lieu par l'attention portée à la réhabilitation du petit patrimoine.

Dans cette perspective, les lavoirs font l'objet de toutes les attentions. Les collectivités les réhabilitent, les entretiennent et, comme sur la commune d'Exoudun, en font le support d'activités touristiques et récréatives autour de l'aménagement de sentiers de découverte de la vallée. Dans le même esprit, le moulin (re)devient un objet patrimonial de premier plan qui depuis les années 1970 se développe dans le prisme du monument, de l'archéologie industrielle et d'un fort développement de la molinologie. Les usages industriels depuis longtemps abandonnés cèdent la place à des usages résidentiels et récréatifs, porteurs de nouvelles valeurs. Le bâti et les chaussées sont alors restaurés dans l'optique de la création d'un paysage d'agrément. La « ressource paysagère » devient ainsi l'une des facettes de la ressource hydrique. Dès le début des années 1990, de nombreux particuliers se lancent dans la restauration de ce patrimoine au fil de l'eau pour en faire une résidence principale ou secondaire ou encore y établir un gîte d'hôte. L'inscription à l'inventaire de Monuments Historiques du moulin de l'Abbé (La Mothe-St-Heray) en 1991 consolide ce processus de patrimonialisation de l'infrastructure meunière. Restauré en 1997 à l'initiative du Parc Naturel Régional « marais poitevin, val de Sèvre et Vendée » dans une perspective muséographique, le moulin participe aujourd'hui d'une offre touristique et se voit érigé en monument porteur d'une identité territoriale.

Entre production de lieux de mémoire, développement de produits touristiques et nouveaux usages sociaux à vocation récréative, le processus de patrimonialisation se manifeste également par la création de promenades. Dans les années 1990, à La Crèche et à Chauray, on utilise le 1^{er} paysage lié à la construction de l'autoroute A83 pour réhabiliter le petit patrimoine hydraulique (chaussées de moulin, lavoir ...) et établir plusieurs parcours le long du cours d'eau.

Ce retour à l'eau et aux patrimoines de la rivière traduit une recherche de calme, de quiétude et de tranquillité de populations aux habitudes urbaines. C'est en tout cas ce qui ressort de l'enquête menée auprès des habitants et des riverains. Lors des entretiens et des moments partagés avec les habitants, rapidement, il est apparu que les paysages de la vallée de la haute

sèvre niortaise s'inscrivent en négatif des paysages de plateau qui les bordent. La valeur se construit par contraste : « La vallée de la Sèvre, c'est un lieu assez particulier dans un paysage agricole et de plaine » nous confiait un riverain. Les paysages de plateaux sont ceux de l'agriculture productiviste, du développement urbain et des infrastructures. Ces derniers ne sont pas systématiquement rejetés mais les habitants/riverains rappellent la monotonie du relief, les impacts paysagers et environnementaux de l'agriculture, la banalisation du développement urbain et des infrastructures routières. Alors que les paysages de plateau sont travaillés par des dynamiques contemporaines puissantes et considérés comme dégradantes, les paysages de la Sèvre niortaise sont perçus comme « hors du temps ». Les uns et les autres s'inscrivent dans des temporalités différentes : aux paysages des plateaux, les turbulences du monde, aux paysages de la Sèvre, la tranquillité et le calme. Cette quiétude associée au paysage de la Sèvre niortaise se retrouve dans les pratiques des riverains : cueillette de champignons et de fruits sauvages, pêche, promenade ou encore canotage sont autant d'usages qui racontent une quête de proximité avec la nature. On cherche alors à éprouver la tranquillité de l'eau ou à s'immerger au sein d'une végétation d'aspect sauvage et luxuriante. Cette quête de nature est également une quête de soi à travers un mode de vie simple et au contact de la « nature » qui correspond à une esthétisation de la campagne et fait référence à une vie champêtre idéalisée. Calme, quiétude, tranquillité, la vallée est en quelque sorte associée à un refuge pour les hommes qui y trouvent un « havre de paix ».

c) De la friche au projet urbain : la Sèvre niortaise au cœur du renouvellement urbain

A Niort, le déclin des activités industrielles de la chamoiserie se précipite à la fin des années 1970. Face à la concurrence internationale, les trois derniers chamoiseurs (entreprises Boinot frères, Rousseau et Monnier) ferment la porte de leurs usines au cours des deux décennies suivantes laissant de ce fait « une friche industrielle au cœur de la ville¹⁰⁷ ». Cependant, le fleuve urbain conserve un capital symbolique fort et constitue un emblème territorial qui représente un cadre affectif privilégié de l'urbanité. La valorisation des quais constitue alors un enjeu central des politiques urbaines. Plus encore, la ville semble faire du fleuve l'élément central de son projet urbain en fonction de deux échelles d'interventions (Romain, 2011).

A l'échelle de l'agglomération et des documents de planification (SDAU puis SCOT), le fleuve dessine les lignes de forces du projet urbain. Peut-être même a-t-il permis d'engager ou de consolider une réflexion d'agglomération ? A Niort, cette démarche s'est construite autour de la « coulée verte ». « L'idée de la coulée verte est venue à l'esprit de Bernard Bellec, maire de 1985 à 2003, à la fin des années 1980, rappelle Gilles Frappier (PS), adjoint chargé de l'urbanisme jusqu'en mars 2008. Son souhait était de faire de la Sèvre un lieu de promenade, afin que la ville ne lui tourne plus le dos.¹⁰⁸ » Outre la rénovation des quais en centre-ville et la création de jardins, il s'agit de créer un chemin de 11 kilomètres, du centre de Niort à Magné, au début du Marais poitevin. Construite sur la valorisation du fleuve, cette démarche a

¹⁰⁷ AD 79 - Acquisition Boinot

¹⁰⁸ L'Express, édition du 24/04/2008

mis en lumière la nécessité de penser l'action à une échelle supra-communale « adaptée aux enjeux et à la nature de ce milieu spécifiques » (Lechner, 2006). Le fleuve comme élément fédérateur, comme levier d'une logique de projet dépassant les cadres administratifs et les compétences sectorisées, tel est le processus qui semble se dessiner dans cette opération¹⁰⁹.

Dans la mise en œuvre à l'échelle locale de tels projets d'agglomérations, les friches industrielles ont constitué d'importantes opportunités. En laissant d'immenses espaces à disposition, elles deviennent le support d'un projet construit autour de la valorisation de l'eau et de la rivière. Le premier acte d'envergure de la reconversion de ces friches a été la transformation du Moulin du Roc en un centre d'action culturelle. Inauguré en octobre 1986, cet ensemble effaçait d'un trait de modernité la friche industrielle des anciennes usines Boinot, le plus important chamoisier-gantier de la ville. La même année, les étudiants des écoles d'architecture de Bordeaux et de Nantes participent à un concours d'idées organisé par la mairie afin d'imaginer la requalification du site des établissements Boinot et de la Cale du Port. Les *Ateliers Niortais d'Architecture et d'Urbanisme* (ANAU) sont reconduits trois ans plus tard. « Les orientations fournies aux étudiants précisent le besoin d'une part, de renforcer l'identité urbaine du site comme trait d'union de la Coulée Verte vers la technopole de Noron et le Marais Poitevin ; et d'assurer la mutation économique du secteur vers les activités tertiaires (culture et tourisme sont évoqués). La particularité des études fait qu'elles englobent le site et son environnement dans une volonté de réaménager un vaste ensemble urbain : le quai Métayer, le quartier de Genève et la Cale du Port » (Guédon, 2011). Ces études pré-opérationnelles n'auront, pour des raisons qui touchent aussi bien aux contraintes budgétaires qu'environnementales (zone inondable), pas de suites immédiates. L'idée de la reconversion et du projet urbain s'éloignent. Elle ne ressurgira que lors des élections municipales de 2008 à l'occasion desquelles les deux principaux candidats s'affrontent sur la nature programmatique du projet à mettre en œuvre. A la suite de la victoire de Geneviève Gaillard (PS), la ville oriente le projet autour de l'accueil d'équipements culturels. Le Centre national des Arts de la Rue de la Région Poitou-Charentes participe de la redynamisation et la requalification du site Boinot et avec lui de tout le centre ville.

Dans le même temps, Niort poursuit sa conversion de l'industriel au tertiaire et aménage un technopôle dans une boucle de la Sèvre en amont de la ville. Suite à un concours élaboré par la préfecture des Deux-Sèvres durant l'année 1988, le projet est confié aux paysagistes Alexandre Chemetoff et Lydie Chauvac ainsi qu'à l'architecte Hervé Beaudouin qui conçoivent un espace où différentes activités pourraient coexister (le pôle universitaire et la pépinière d'entreprises, par exemple) : « il fallait créer un quartier de développement économique comprenant des industries innovantes du secteur tertiaire, des centres de

¹⁰⁹ Cette logique du fleuve comme support d'un projet de territoire se retrouve également dans le projet du Parc de la Deûle où la rivière constitue le trait d'union entre l'agglomération lilloise et celle de Lens contribuant en cela à réhabiliter l'ancien bassin minier. Notons également cette même logique au sein de la Mission Val de Loire, créée à la suite de l'inscription de la vallée au Patrimoine mondiale de l'UNESCO, qui coordonne et anime la mise en œuvre d'un programme d'action élaboré pour un territoire de 880 km² et d'une longueur de 280 Km compris entre Orléans et Angers.

formation, un parc d'expositions, des locaux d'habitation » rappelle Alexandre Chemetoff (Urbanisme, 1990). L'hypothèse de travail des maîtres d'œuvre est de définir un plan d'ensemble s'appuyant sur son axe central : la Sèvre niortaise. Le fleuve constitue ainsi un trait d'union entre la ville et le marais. Sur un terrain plat de 250 hectares situé au bord de la Sèvre niortaise, à proximité du centre ville et à la limite du Marais poitevin, ils imaginent un paysage qui renoue avec l'univers des marais : réalisation de canaux supplémentaires et de nouvelles îles, agrandissement d'un plan d'eau de 17 hectares, aujourd'hui appréciés des pêcheurs comme des amateurs de ski nautique ou d'aviron et réhabilitation du marais Galuchet, mis en valeur sous la forme d'un jardin écologique, constituent en effet le cœur d'un projet qui prévoyait également tout un quartier bâti sur pilotis, adossé à un port de plaisance. « On rêve alors d'une vie futuriste, où les habitants de ces maisons sur l'eau, prendraient leur bateau pour aller travailler sur la technopole ou en centre-ville, après avoir accosté à la cale du port¹¹⁰ ». Le parc des expositions devait quand à lui être installé sur une île artificielle. Le projet n'a pas été réalisé avec l'ambition initiale. Reste qu'il a permis une réelle réappropriation des berges urbaines du fleuve.

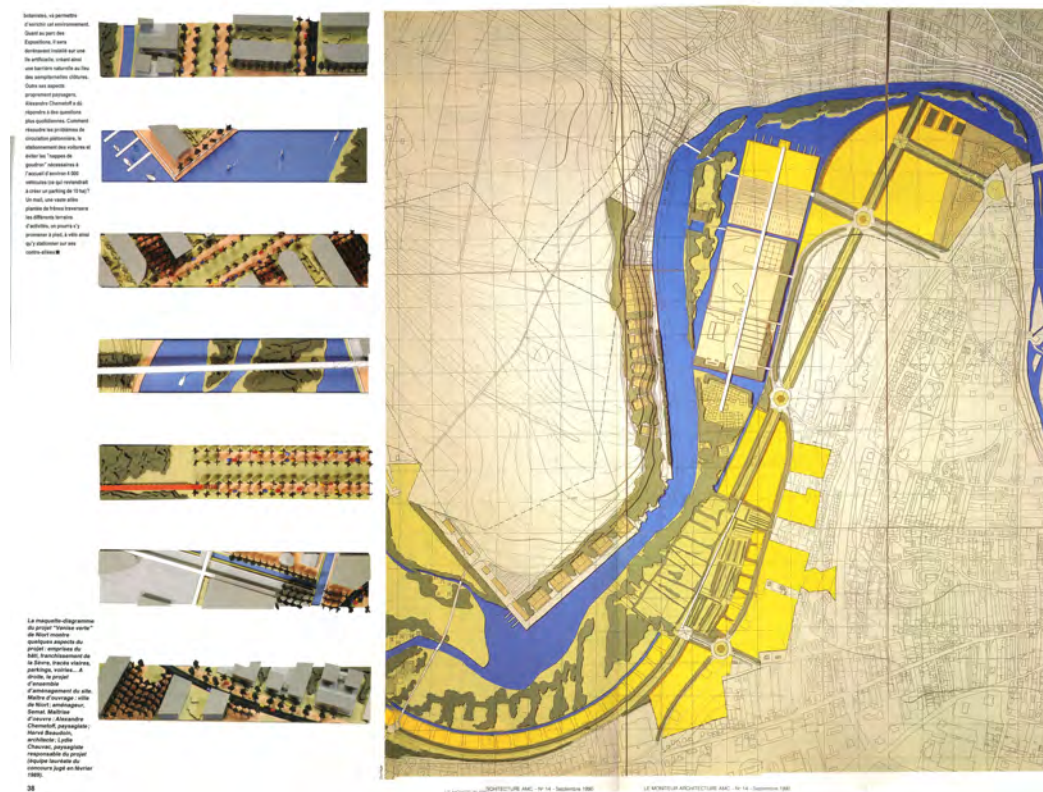


Figure 20. Le projet "Venise verte" pour la technopole de Niort. Chemetoff et Beaudoin, 1989. Source : Le Moniteur AMC, sept. 1990

L'approche développée par ces deux maîtres d'œuvre dont les travaux connaissent alors plus qu'un simple succès d'estime est tout à fait symptomatique de la transformation des théories de l'action en matière d'architecture et d'urbanisme. Dans un article donné à la revue *AMC Le Moniteur* (1990), ils présentent le projet « Venise verte » du technopôle de Noron comme une

¹¹⁰ L'Express, édition du 24/04/2008.

alternative à la *tabula rasa*, au fonctionnalisme du mouvement moderne et au brutalisme de l'urbanisme de l'après-guerre. D'après cet article, la singularité de leur approche réside tout d'abord dans le fait d'inverser les rapports entre programme et site. Dans cette perspective, ce n'est pas le programme (pôle tertiaire et universitaire) qui doit commander l'intervention mais bien le site (la boucle de la Sèvre et le marais poitevin) duquel surgit le projet et qui en devient par conséquent l'idée régulatrice. L'action est fondée sur la prise en compte de l'existant, sur le socle géographique et la mémoire des sites (Chemetoff, 1989, 1992 et 2007 ; Corajoud, 1982 et 1992 et 2007). Dans cette perspective, l'action vise à identifier les caractères spécifiques du paysage en tant que site et à opérer par sélection et par hiérarchisation d'éléments et de signes qui prendront place et feront sens au sein d'une « composition paysagère ». Le site donne donc les motifs – ici la Sèvre niortaise et la figure du marais – qui constituent le matériau premier du « projet ». L'action est fondée sur la base de l'amélioration d'un « déjà-là ». Une intervention, « plus hippocratique que prométhéenne » (Matthey, 2013), attentive aux agencements spatiaux existants et émergents, en tout point divergente de l'urbanisme programmatique de l'OMA qui prône la densification maximale et la « congestion métropolitaine » au sein d'artefacts urbains construits sur des sites artificiels, autonomes et activés par les réseaux (Koolhaas, 1978).

A Saint-Maixent, l'aménagement du Parc Chaigneau participe de ce mouvement de réappropriation des berges et on retrouve, à l'échelle d'une ville d'environ 7 000 habitants, c'est-à-dire approximativement huit fois moins peuplée, un processus similaire à celui décrit pour Niort. L'idée de ce parc naît dans les années 1980 alors que l'hôpital Chaigneau construit en 1885 sur les bords de la Sèvre est désaffecté. L'hôpital occupe alors une très vaste parcelle et interdit tout accès aux berges. Dans un premier temps, les édiles locaux envisagent la construction d'une zone résidentielle sur l'emplacement de l'hôpital. Pourtant assez rapidement le projet est écarté au profit de l'aménagement d'un parc inauguré en 1995. Depuis le retour au fleuve constitue un axe majeur du projet urbain de la ville et plus largement du projet de territoire porté par les différentes intercommunalités. En 2008, la Charte paysagère et architecturale du Pays¹¹¹ Haut Val de Sèvre insiste sur la nécessité de faire de la Sèvre la « colonne vertébrale » du Pays alors que le volet environnemental du Plan Local d'urbanisme (PLU) de Saint-Maixent approuvé en 2014 est fortement tourné vers la valorisation et la réappropriation par les habitants du fleuve.

Ces projets ont en commun de faire du fleuve ou de la rivière une composante forte du projet territorial et urbain global. Ils servent de levier à la requalification des centres anciens, à la création de nouvelles centralités, à la dynamisation d'activités tertiaires, touristiques ou de loisirs ou encore à la réorganisation du réseau de déplacement. La rivière devient un thème fédérateur. « Les berges ne peuvent être traitées isolément (...) sans lien organique avec la ville. Leur aménagement s'inscrit dans un “ réseau ” de projets urbains complémentaires et étroitement liés » (Lechner, 2006). À la faveur de ces projets, une idée délaissée depuis la fin du XIX^{ème} siècle semble ressurgir : celle d'une « aquosité urbaine » (Guillaume, 1990). L'eau n'est pas seulement un égout ou une réserve alimentaire pour la ville, elle peut également

¹¹¹ Pays au sens de la loi Voynet

servir d'agrément, ajoutant en cela une fonction sociale à la relation ville-fleuve. Basées sur des pratiques récréatives, ludiques et patrimoniales, de nouvelles logiques d'appropriation apparaissent. Néanmoins, on notera que ces projets qui cherchent à « renouer avec », à « reconquérir » ou à « se retourner vers » n'ont, dans un premier temps tout du moins, retenu du fleuve qu'une nature symbolique. Le traitement de la nature reste celui des espaces verts traditionnels et la question des fonctionnalités écologiques retient peu l'attention des maîtrises d'ouvrages comme des maîtres d'œuvre (Bonin, 2007). Les logiques patrimoniales et urbanistiques ne semblent pas encore disposées à intégrer la question du fleuve dans sa dimension biophysique. Cependant depuis quelques années, il semble que l'injonction d'atteindre le « bon état écologique » a fait venir cette dimension en premier plan.

Conclusion

A la recherche d'un paradigme de médiation entre société et environnement

A partir de la seconde guerre mondiale, l'essor des techniques et de l'application des sciences dans les activités agricoles et industrielles entraîne un essor considérable de la production et du développement des sociétés. Cette dynamique sollicite toujours plus la ressource hydrique. Les usages s'intensifient et se multiplient ce qui entraîne de fortes tensions quand aux capacités de renouvellement de la ressource. Les politiques de mise à distance des nuisances qui étaient autrefois pratiquées apparaissent désormais illusoires. Les interdépendances sont désormais trop fortes pour que cette stratégie fonctionne. L'Etat fait alors le pari d'une action reposant sur la normalisation (imposition de normes ...) et sur l'incitation économique (taxes, principe pollueur-payeur). Ces orientations doivent permettre d'orienter les choix économiques et technologiques de acteurs et engendrer en cela une dynamique de régulation des usages par le marché lui-même. Cette dynamique de progrès n'est pas sans susciter de nombreuses inquiétudes. Ainsi dès cette période, la société civile s'empare de cette question. Mais la volonté de limiter les impacts reste confinée au sein de politiques sectorielles qui ont du mal à trouver des solutions cohérentes et notamment à gérer les phénomènes d'interdépendances.

Dans cette perspective, on reconnaît, depuis une trentaine d'année, la gestion du cours d'eau comme une question complexe. Dans cette perspective, la raison technique et la régulation par des politiques sectorielles sont de plus en plus contestées. Les enjeux se déplacent. On ne cherche plus à protéger des espaces ou des espèces mais à relier les problèmes d'environnement avec ceux du développement économique et du bien être social. La confiance dans le progrès et la technique est remise en cause et l'on cherche désormais à prendre en charge la gestion de la ressource et l'aménagement du cours d'eau à un niveau plus global et fondamental. Les dispositifs de gouvernance changent. Il s'agit désormais de trouver des modalités de gouvernance qui puisse générer des formes de conciliation et la mise en cohérence d'utilisations multiples. A l'heure où l'Etat se désengage de l'action publique et laisse à des niveaux supérieur le soin de construire les normes en même temps qu'à des niveaux inférieurs la possibilité de les appliquer, on cherche trouver des solutions locales à des problèmes définies de manière globales. Il s'agit pour ce faire de mettre en place des forums multi-acteurs à différents niveaux autour de la mise en œuvre à l'échelle locale de principes et d'objectifs définis à une échelle supra-nationale. L'objectif consiste désormais à mettre en place un système de relations entre des usages et des usagers et la nécessité de protection des environnements dont ces usages tirent leurs ressources. La rivière est devenu un objet politique complexe, mixte de pratiques humaines et de processus bio-physiques.

Le concept qui pourrait le mieux permettre de qualifier cette troisième phase de développement de la question environnementale associée à la gestion de la ressource hydrique et de l'aménagement des cours d'eau est en cela celui de *médiation*. La prise en compte de la complexité de la question environnementale et des formes d'incertitude que cette complexité génère entraîne en effet la nécessité de construire des liens entre différents types de savoirs,

entre les acteurs et leurs environnements et entre les acteurs eux mêmes. Médiation qui n'est pas recherche de consensus, ni même d'une vision partagée mais qui est volonté de dessiner collectivement les contours des problèmes à traiter et de les cerner. Médiation qui est recherche de dispositifs qui visent la co-construction des problèmes autant que les modalités de représentations de ces situations complexes.

CONCLUSION DE LA PARTIE 2

Des scénarios paysager de la rivière à la médiation par le paysage

Quand le passé éclaire le présent

Les *scénarios paysagers de la rivière* visent, sur un pas de temps d'environ deux siècles, à mettre en lumière les relations et les interactions qui existent entre les dynamiques paysagères, les différents modes d'exploitation de la ressource hydrique et les autres formes d'exploitation du territoire valléen. Ils permettent de disposer d'un cadre d'interprétation historique relatif aux relations société/cours d'eau qui s'intéresse aux pratiques autant qu'aux représentations, aux différentes modalités de l'action qu'aux paradigmes perceptifs. Du point de vue de la méthode, cette démarche revient à identifier à différentes échelles spatiales des moments clés qui correspondent à des états particuliers des relations entre ces différentes logiques. Les *scénarios paysagers de la rivière* offrent la possibilité d'identifier des moments de rupture au sein de ces relations dont on a vu qu'elles se fondent sur des facteurs complexes et variés. Dans cette perspective, l'intérêt de la démarche des *scénarios* réside dans le fait qu'elle propose un changement de focal par rapport à une géo-histoire qui, dans le sillage de Demangeon et Febvre (1935) a étudié le rapport des sociétés aux fleuves et à la ressource hydrique essentiellement à petite échelle en privilégiant la circulation de biens, des marchandises et des hommes ou l'étude de la ville en tant que site fluvial. La caractéristique de l'histoire environnementale de la rivière est plutôt de reconstituer dans l'entrelacement des échelles des relations dialectiques entre société/cours d'eau (Guillerme, 1983) qui ont aujourd'hui trop souvent tendance à être réduites à des coupures simples et à une histoire trop linéaire : du sale vers le propre, de l'industriel vers le récréatif (Frioux, 2010). Ce que permettent précisément les *scénarios* c'est tout d'abord de nuancer ces transitions et de reconstituer la finesse de ces mutations. C'est ensuite de rapporter ces mutations à leurs inscriptions paysagères. Ce que les scénarios offrent enfin à voir ce sont « les jeux successifs d'acteurs toujours plus nombreux, dans des procédures toujours plus complexes, pour arbitrer des visions divergentes » (Frioux, 2010) pourtant toujours plus interdépendantes. Les *scénarios* montrent une complexification des rapports des sociétés à la ressource et à l'aménagement du cours d'eau et par conséquent une difficulté accrue à gouverner et administrer les eaux.

Reste que cette recherche ne peut aboutir qu'à une reconstitution imparfaite des relations sociétés/cours d'eau et des paysages valléens. Conscient des difficultés et des obstacles, dont le moindre n'est pas son caractère chronophage qu'une telle démarche implique, la réunion de ce matériau historique ne vise pas l'exhaustivité. Elle consiste plutôt à donner la possibilité pour le chercheur d'étayer une lecture des paysages contemporains en transformant, dans le visible et le présent, en signe ce qui pouvait ne pas avoir de sens avant. Cette démarche permet par exemple d'expliquer la présence de ce réseau de murets de pierres sèches comme l'effet paysager d'un processus d'embocagement lui-même issu de la déconstruction des solidarités communautaires qui s'est accentuée tout au long du XIX^{ème} siècle pour se dissoudre complètement à l'occasion des grandes opérations de remembrement de l'après guerre. Il permet également de percevoir l'aspect rectiligne, le pavage et la plantation de ce quai urbain comme le résultat d'une logique d'embellissement et d'assainissement mené sous la houlette des hygiénistes dans les premières années du XIX^{ème} siècle. Il permet encore d'identifier la présence de cette usine en fond de vallée comme le témoin d'une relation intime qu'entretenait pendant longtemps le cours d'eau et l'industrialisation. Les *scénarios paysagers de la rivière* offrent en cela la possibilité de maximiser notre perception du contemporain en mettant en lumière des relations non perçues, en inscrivant dans la durée des phénomènes qui s'offrent aujourd'hui à la vue, en mettant à jour des effets d'héritage ainsi que l'imbrication des temps du paysage qui fait qu'un paysage contemporain est toujours quelque part un legs du passé.

L'apport de ce matériau historique se situe également dans la possibilité qu'il offre au chercheur impliqué dans l'action de déconstruire les représentations sur lesquelles se fondent les pratiques discursives des acteurs contemporains ainsi que les jeux d'acteurs actuels. Ce matériau permet en cela de prendre de la distance par rapport aux représentations qui forgent la conscience collective des groupes qui agissent et qui façonnent les paysages riverains ; il permet de mettre à jour l'enracinement, souvent inconscient, de l'identité des individus et des groupes. La recherche historique permet par exemple de montrer que la controverse qui se déploie aujourd'hui autour de la restauration écologique des cours d'eau constitue une forme de réactualisation du partage entre le camp du flux et celui de la stagnation que nous avons mis à jour pour la fin du XVIII^{ème} et le début du XIX^{ème} siècle. On pourrait également montrer que la pêche amateur est historiquement scindée en groupes aux pratiques qui engagent des perceptions de la rivière très différentes. A la pêche sportive, le contact avec l'eau vive, à la pêche au coup, la détente au fil d'une eau paisible. Ceci explique aujourd'hui le regard que les uns et les autres portent sur les opérations de restauration écologique qui s'adosse à une esthétique de l'eau vive. De la même manière, cette démarche permet de prendre de la distance par rapport à tous les discours qui idéalisent les états anciens de la rivière. La démarche des *scénarios* éclaire donc le système d'acteurs d'un point de vue des stratégies discursives que les acteurs mettent en œuvre autant que du point de vue des interactions qu'ils entretiennent. Elle permet de mesurer l'historicité de ces systèmes et en cela de s'en détacher. « Ecrire l'histoire est une façon comme une autre de se libérer du passé » disait Goethe.

Instrumentaliser la recherche dans une perspective de médiation : la « mise en paysage de la recherche »

Les *scénarios paysagers de la rivière* permettent donc d'étayer notre présent à la lumière du passé. Ils constituent un outil de connaissance pour le chercheur. Pourtant, comme nous l'avons déjà évoqué, l'objectif n'est pas d'atteindre une vision des paysages anciens dénuée de toute incertitude. On cherche plutôt à mobiliser cette connaissance dans une perspective de médiation, à l'instrumentaliser dans l'action afin de construire les politiques et plus largement le politique. Sur la base de cette analyse du présent par l'intermédiaire du passé, on cherche à constituer un espace de débat, à rassembler les acteurs de la rivière autour d'un objet de délibération, établir un terrain politique. A travers cette démarche fondamentale, il s'agit de construire un cadre d'appréhension et de réflexion susceptible de fonder la médiation en tant qu'il stimule une démarche de délibération sur la base d'un processus d'interprétation de ce qui s'offre à voir. C'est en cela que notre démarche ne craint pas l'incomplétude. Les *scénarios* ne servent en effet qu'à activer une dynamique sociale de réflexion et de partage qui en constitue le véritable horizon. L'incertitude peut même potentiellement amener les acteurs et les habitants concernés à s'interroger sur les nouvelles investigations qu'il faudrait mettre en œuvre pour pouvoir mieux cerner les problèmes qui les concernent ou encore mettre à jour la pluralité des interprétations possibles. L'important pour nous est de montrer la complexité des rapports de causes à effets, de mettre en lumière la territorialisation des usages de la ressource hydrique autant que leurs impacts paysagers dans la durée. On envisage en effet cette démarche comme l'occasion d'offrir aux sociétés la possibilité d'ouvrir une nouvelle scène sociale où elles puissent s'emparer de la question de la rivière et de la gestion de la ressource hydrique comme d'un objet complexe.

Toute la question revient alors à se demander comment manipuler cet objet scientifique pour en faire une ressource pour la médiation. Il s'agit en effet de chercher à savoir comment (re)modeler ce matériau pour construire l'espace de la médiation. Pour ce faire, toute la démarche de médiation consiste à *mettre la recherche en paysage*. Il s'agit en cela de montrer comment s'incarne dans la réalité matérielle et dans ce qui s'offre à être vu les résultats de la recherche. A partir de là, le paysage devient une surface indiciaire dont il s'agit de décrypter les signes et dont on cherche la signification au-delà des apparences. En stimulant de cette manière un processus d'interprétation, la recherche lance une dynamique collective de production de connaissance, ainsi qu'une nouvelle scène sociale de concertation. Le paysage joue alors un rôle de *percept intermédiaire* en tant qu'il contribue à donner du sens à ce qui pouvait ne pas en avoir et qu'il active sur cette base une dynamique de co-production de connaissance.

PARTIE III. ITINÉRAIRE ET RETOUR RÉFLÉXIF SUR UNE EXPÉRIENCE DE MÉDIATION PAYSAGÈRE

Sur la base d'une recherche historique sur les relations sociétés/cours d'eau où le paysage sert de fil conducteur, l'objectif général de la démarche mise en œuvre dans la haute vallée de la Sèvre niortaise est d'organiser le débat entre experts, responsables politiques et citoyens ou groupes concernés. Il s'agit d'infléchir les dynamiques d'action collective en matière d'environnement grâce aux matériaux fournis par les *scénarios paysagers de la rivière*. Ainsi, la médiation vise à animer sur cette base un « forum hybride » (Michel Callon, Lascoumes et Barthe, 2001) qui défriche le problème de l'inscription territoriale de la ressource en amont de la prise de décisions. Par forum hybride, on entend un espace de dialogue composite associant savants, experts, professionnels de la politique, citoyens concernés, etc. autour de questions complexes concernant le bien commun ou suscitant la controverse. Ces forums s'inscrivent de ce fait sur plusieurs registres allant de l'éthique à l'économique en passant par le scientifique, l'écologique et d'autres choses encore. Le but est d'utiliser les savoirs historiques sur les paysages et les interactions société/cours d'eau comme une *ressource cognitive* dont on attend qu'elle stimule des récits d'action sur des bases objectivées. On donne de cette façon aux acteurs les moyens de construire des « récits efficaces » à partir desquels des actions d'un nouveau type peuvent émerger (Briffaud et Davasse, 2012 ; Sgard, 2008). Il s'agit de faire exister une manière de voir (dialectique, systémique et diachronique) que l'on ne retrouve généralement pas dans le débat public afin de faire émerger un nouvel objet politique. Celui-ci apparaît alors comme un point de rencontre entre différents points de vues et logiques d'action. En cela, le rôle assigné à la recherche historique n'est pas de fournir des modèles globalisants explicatifs mais plutôt de poser un cadre de réflexion et d'action capable d'instituer l'environnement en tant que problème complexe.

Dans cette perspective, la stratégie générale pour laquelle nous avons opté consiste à inscrire la démarche de médiation et ses résultats dans des cadres politiques existants susceptibles de leur conférer une portée opérationnelle aux différentes échelles pertinentes. Nous avons cherché à inscrire notre travail dans les processus décisionnels identifiés comme capables d'appréhender de façon globale les liens entre paysage et ressource hydrique. Nous n'avons pas voulu créer *ex-nihilo* une « scène sociale » spécifique avec un risque fort de voir le dispositif disparaître après notre passage. Le choix des projets dans lesquels nous avons décidé d'inscrire le processus de médiation s'est fait sur la base d'une démarche de « cartographie des projets et initiatives locales » (voir Partie 1 ; chapitre 4). Cette démarche vise à établir un inventaire des actions institutionnelles mais aussi individuelles, collectives ou associatives qui se déroulent alors sur le bassin amont de la Sèvre niortaise. Notre but est en premier lieu d'amender la recherche historique sur la période contemporaine. Il s'agit ensuite d'identifier les groupes ouverts et en capacité ou en nécessité de construire leur action sur la base d'un cadre de pensée qui prenne en charge l'hybridité socio-écologique des rapports société/cours d'eau et leur historicité.

Cette partie rend tout d'abord compte d'un itinéraire : celui de l'expérimentation d'une démarche de médiation dont il s'agit de retracer précisément la genèse et le déploiement. Dans cette perspective, il convient en premier lieu de décrire la nature des projets et des collectifs avec lesquels nous avons « médié ». Il s'agit ensuite de mettre à jour les outils utilisés par ces collectifs pour se coordonner, partager des connaissances et agir. Sur la base d'une présentation des résultats - si ce mot peut vraiment avoir un sens lorsque l'on parle de médiation (Pernet, 2011) - de l'expérimentation, nous chercherons ensuite à examiner systématiquement comment la dynamique de l'action collective a été, dans la durée, modifiée et réorientée par la médiation. Ici le descriptif fait place au réflexif dans le sens où il s'agit de prendre la distance nécessaire afin de mettre en lumière les apports mais aussi les limites d'une telle démarche à différentes échelles de temps. Cette évaluation de la médiation s'attachera en particulier à saisir la position que la démarche a occupé au sein des collectifs avec lesquels nous avons « médié ». Position instable en permanente renégociation notamment au gré des aléas de l'agenda politique ou des contraintes techniques. Position instable qui a en partie contribué à produire des résultats en demi-teinte.

Chapitre 8. LA MÉDIATION COMME ACTIVATION D'UN RÉSEAU D'INTERACTION

CadreS d'action et approche relationnelle

Ce chapitre raconte comment, dans l'imprédictibilité de l'action en train de se faire, la démarche de médiation s'est déroulée. Il s'agit de rendre compte de l'itinéraire de la médiation en identifiant les instances qui instaurent le dialogue, en repérant les grandes phases, les moments charnières, les étapes ainsi que les interventions extérieures qui ont pu amener à des bifurcations. Le processus de médiation se caractérise ainsi par son aspect erratique et non linéaire. Dans cette perspective, la médiation telle que nous l'avons expérimentée est comparable à une forme de bricolage, entendue à la manière de Lévi-Strauss (1962) comme une manière de « s'arranger avec les "moyens du bord" ». Bricolage dans le sens où la théorie de la médiation dont nous avons rendu compte dans la première partie s'est adaptée à des circonstances que nous ne maîtrisons pas et qui sont celles de l'urgence programmée de l'action. La théorisation est dans cette perspective considérée comme « un passage qui permet au chercheur de faire l'expérience, c'est-à-dire d'accéder à ce qui s'offre à lui, de le comprendre et d'en faire quelque chose » (Tesson, 2014). Expérimentation de la médiation en tant que forme de bricolage dans le sens où l'évoquer revient autant à parler de la méthode que de révéler les conditions dans lesquelles elle a été mise en œuvre, « la manière dont le chercheur est entré en contact, le jeu qui s'est joué entre les partenaires » (Tesson, 2014). Expérimentation de la médiation en tant que forme de bricolage dans le sens où la médiation a été conduite alors que le déroulement même de la CIFRE rend difficile la prise de recul et qu'elle oblige à mener la médiation à partir d'un matériau historique en cours de construction donc non parfaitement maîtrisé.

Le processus de médiation s'inscrit tout d'abord au sein de groupes qu'il s'agit de décrire avec précision. Ces groupes présentent des configurations plurielles et ouvertes dans le sens

où ils réunissent des experts, des hommes politiques, des techniciens et des « profanes » (agriculteurs, riverains, propriétaires de moulins ...) qui s'estiment concernés (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001). Ils traitent d'objets complexes comme la protection d'un captage d'eau potable, la gestion d'ouvrages hydrauliques ou encore la valorisation patrimoniale d'un front fluvial urbain. Enfin, ils se coordonnent, collaborent et partagent des connaissances grâce à l'usage d'outils et d'artefacts que nous nommerons *objets intermédiaires* (Mélard, 2009 ; Vinck, 2008). Au sein de ces collectifs, nous avons tout d'abord adopté une position d'observateur, permettant de mieux cerner réseaux d'acteurs et formes de discours sur l'aménagement de la rivière et la gestion de la ressource. Nous avons également analysé les outils grâce auxquels les acteurs se coordonnent et l'action collective se structure. L'attention se porte donc autant sur les acteurs que les actants, sur les réseaux sociaux que les discours et les artefacts mobilisés dans la concertation. En impliquant notre démarche directement au cœur de ces collectifs, nous avons pris part à la dynamique collective de délibération et d'action. Cette stratégie immersive opère une transformation de notre position au sein de ces collectifs : d'observateur, nous sommes devenu participant et force de proposition.

A. Trois différentes configurations de projet : horizon politique, réseau d'acteurs et objets intermédiaires

Les lignes qui suivent visent à exposer les diverses configurations de projets dans lesquels la médiation s'est inscrite. Ce terme de configuration implique une analyse qui entend examiner dans un même mouvement le contexte socio-écologique dans lequel s'inscrit l'action autant que les pratiques discursives socialement différenciées, la nature des relations sociales du groupe qui s'engage dans la concertation et l'action autant que l'architecture et les propriétés des outils mobilisés pour la concertation entre les parties prenantes. Inspiré de la théorie des « objets intermédiaires » (Vinck, 2009 ; Mélard, 2008) et de celle de l'acteur-réseau (Callon, 1986), cette analyse de l'action collective en matière d'environnement est donc fondée aussi bien sur l'examen des systèmes d'acteurs, des discours que des actants entendus comme tous les artefacts et les concepts mobilisés par les acteurs pour se coordonner et activer une dynamique de partage, de circulation et de co-construction de connaissances et d'action. Il s'agit en cela de réaliser une véritable « cartographie » des actions collectives auxquelles la médiation a pris part. Cette analyse est nécessaire afin de mettre à jour les possibilités qu'offrent chacune de ces configurations pour la médiation.

1. Le projet « prairie Mothaise » : territorialiser la gestion de l'eau potable

La première configuration dans laquelle s'inscrit la démarche de médiation relève d'un projet de protection d'une zone humide pour son rôle épurateur des pollutions d'origines agricoles. Ancienne prairie communale d'environ 250 hectares située sur les communes de La Mothe Saint-Héray, Sainte-Eanne, Souvigné et Saint-Martin de Saint-Maixent, la « prairie Mothaise » constitue un complexe alluvial formé par la confluence entre le Pamproux et la Sèvre niortaise et par un important réseau de fossés et de canaux. La prairie Mothaise joue un rôle d'épuration des eaux lors des crues hivernales. En cela, la protection de cette zone humide constitue un enjeu pour le syndicat de production d'eau potable en tant qu'elle participe à l'amélioration de la qualité chimique des eaux et par conséquent la protection du captage de La Corbellière situé quelques kilomètres en aval de la prairie Mothaise sur la commune d'Azay-le-Brûlé. Ce captage est alors menacé de fermeture à cause des dépassements ponctuels des normes sanitaires¹.

¹ Depuis les années 1980, le BRGM du Poitou-Charentes a comptabilisé l'abandon de 413 captages d'alimentation en eau potable à l'échelle régionale. 28% d'entre eux (soit 114 captages) ont été fermés en Deux-Sèvres. Pour environ 63 % des cas, les pollutions aux nitrates et aux pesticides constituent la cause principale de fermeture. (Bureau de Recherches Géologiques et Minières de Poitou-Charentes, 2012)



Figure 1. Localisation de la prairie Mothaise

a) *Protéger une zone humide pour protéger un captage d'eau potable*

Le captage de la Corbellière (commune d'Azay Le Brulé) a été mis en place en 1951. La singularité de ce captage réside dans le fait qu'il se fait au fil de la Sèvre niortaise et utilise ainsi des eaux superficielles. Le captage est exploité par le Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'Eau Potable de la région de Saint-Maixent l'Ecole (SMPAEP) qui gère une usine de potabilisation. Une fois traitée, l'eau de la Sèvre est distribuée grâce à un réseau de plus 350 kilomètres à une grande partie du sud du département des Deux-Sèvres, soit environ 29 000 personnes sur 35 communes. Le bassin versant du captage est essentiellement agricole (700 exploitations environ) et s'étend sur un socle karstique de 573 km².

Depuis les années 1980, on observe une hausse importante de la concentration en nitrates et en pesticides des eaux brutes qui arrivent à l'usine de potabilisation (Géoaquitaine, 2012).

Pour sécuriser son alimentation le Syndicat a tout d'abord établi des périmètres de protection appliqués en fonction de 3 niveaux (immédiat, rapproché, éloigné) et s'est ensuite doté d'une ressource de secours avec le barrage de la Touche Poupard dont l'usine de potabilisation se trouve en face de celle de La Corbellière ; elle est gérée par le Syndicat d'eau SERTAD. Les deux usines sont interconnectées et peuvent, le cas échéant, s'apporter une aide mutuelle. Ce dispositif permet de fournir une eau de qualité à destination de la consommation humaine x. Néanmoins, cette distribution d'une eau aux normes se fait au prix d'efforts techniques et financiers toujours plus intenses (50 mg/l) avec une répercussion significative sur la facture que paient les usagers. C'est donc davantage les progrès technologiques, en matière de traitement des eaux, que la préservation de l'eau à la source qui expliquent cette situation où la conformité sanitaire tend à l'emporter sur la qualité des eaux puisées dans les milieux (eaux de surface, eaux souterraines).

Or avec la DCE (2000) traduite en droit français par la LEMA (2006), on assiste à une remise en cause du modèle économique, social et environnemental de la gestion des services Alimentation eau potable (AEP). Est aujourd'hui privilégiée une action sur les causes de la dégradation (pollutions diffuses) plutôt que l'encouragement de solutions palliatives, techniquement complexes et économiquement coûteuses. L'ère du génie civil, chimique et sanitaire se clos pour faire place à celle d'une volonté de lier problèmes sanitaires et problèmes environnementaux (Roussary, 2010). C'est dans ce contexte renouvelé que l'expérimentation de méthodes liant production, eau potable et territoire a été initiée dès 2000 avec le programme Re-Sources. Il s'agit d'un plan régional de reconquête de la qualité des eaux à Destination de consommation humaine (DCH). « L'objectif prioritaire du programme est d'engager des changements pour une agriculture respectueuse de l'eau et de l'environnement² ». La démarche se veut partenariale et concertée. Elle s'appuie sur des animateurs qui doivent permettre d'engager l'action dans une relation de proximité et d'écoute. Localement, ce sont les collectivités en charge de la distribution (généralement les syndicats d'eau) qui assurent la maîtrise d'ouvrage à l'échelle des bassins d'alimentation de captages. « Ils animent et coordonnent un réseau d'acteurs pour élaborer et mettre en œuvre un programme d'actions pluriannuel. Ils sont les garants des objectifs programmés et de l'évaluation des actions et des changements de pratiques³ ».

Le programme Re-Sources Sèvre amont qui correspond à la volonté de protéger le captage de La Corbellière est mis en place en 2004 (Etats des Lieux et diagnostic) et les premières actions sont menées dès 2006. L'année suivante, le premier programme territorial pluriannuel est signé (2007-2011). Celui-ci concentre ses actions sur la sensibilisation et l'accompagnement technique dirigé vers le monde agricole ainsi que la mise en œuvre de Mesure Agro-Environnementales Territorialisées (MAET). Une évaluation de ce premier programme est réalisée entre 2012 et 2013. Elle a montré le peu d'effets directs des actions entreprises notamment sur le volet agricole et insiste sur la nécessité de mettre en place une démarche de proximité plus ascendante. Elle insiste également sur le fait que l'action du

² <http://www.poitou-charentes.fr/biodiversite-et-eau/eau/re-sources>

³ Ibid

syndicat doit concentrer ses efforts sur la protection de zones sensibles et notamment sur les zones humides considérées comme des zones de dilution et de dénitrification.

C'est dans cette perspective qu'une action spécifique de « restauration de la fonctionnalité hydraulique et épuratoire » est engagée sur la prairie Mothaise. La fonction épuratrice de cet espace apparaît en effet menacée par une dynamique de mise en culture et de diminution des surfaces en herbe. Cette dynamique qui s'intensifie depuis les années 2000 limite le rôle dénitrificateur de la prairie Mothaise. Soumis à un contexte socio-économique et des contraintes de productivité de plus en plus exigeantes, les agriculteurs modifient leurs activités. Les prairies sont retournées et mises en culture. Le maïs fourrager trouve dans cette zone humide de bonnes conditions de croissance et atteint des taux de productivité qu'il serait difficile d'atteindre sur d'autres types d'espaces. Dans le même temps, les agriculteurs augmentent les rendements des cultures par l'usage d'intrants et accroissent l'effectif des troupeaux, gérés de plus en plus intensivement. Ces dynamiques socio-économiques et paysagères menacent la pérennité du captage de La Corbellière qui, rappelons-le, fournit de l'eau potable à environ 29 000 habitants. C'est donc cette urgence sanitaire et environnementale qui a poussée les pouvoirs publics à mener une action de « reconquête » sur la prairie mothaise. L'objectif de ce projet de « reconquête » est de freiner la dynamique de mise en culture et de maintenir voir d'augmenter les surfaces en herbe (+26 ha à moyen terme et +38 ha à long terme).

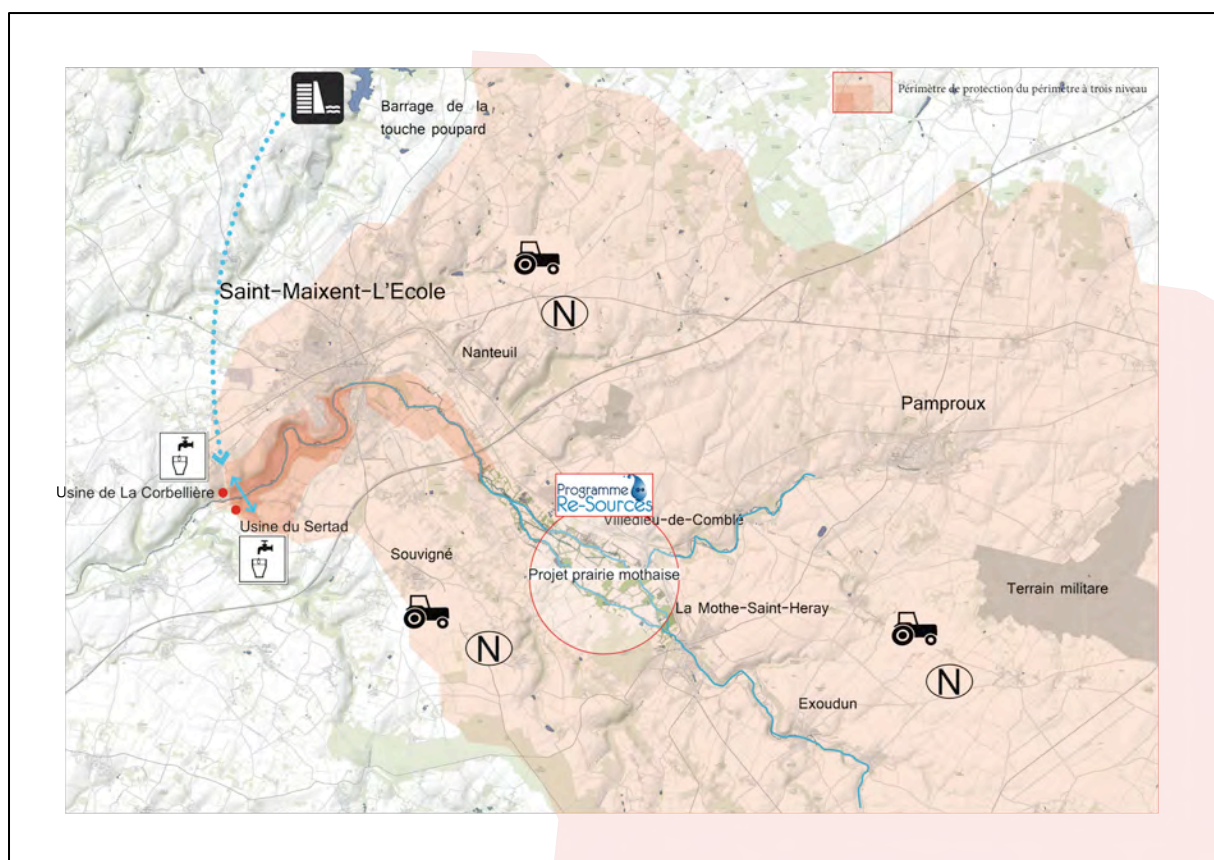


Figure 2: Le projet prairie Mothaise à différentes échelles

b) CoTech et CoPil : des dispositifs de production de connaissance et de concertation incertains

Une première étude relative à cet objectif de « reconquête » des surfaces prairiales est menée en 2010 par la Chambre d'agriculture (CA) et la SAFER sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN). Trois ans plus tard, la coordination du projet est confiée au syndicat des eaux du SERTAD (Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable du sud Deux-Sèvres) qui l'intègre dans son contrat territorial de bassin (2014-2018) « Re-Sources Sèvre amont ». L'identification claire d'un « chef de file⁴ » ainsi que l'inscription de la démarche dans une procédure contractuelle soutenue par un outil puissant de maîtrise foncière (ZPENS⁵) rend le projet sur un plan opérationnel.

Il faut noter que le syndicat ne porte pas directement toutes les actions de reconquête. Il n'est pas le seul maître d'ouvrage. Il opte pour une démarche partenariale de coordination des acteurs et d'animation du projet. Dans cette perspective, le SERTAD réunit les principaux acteurs intéressés au sein d'un Comité technique⁶ (CoTech). Celui-ci réunit toutes les institutions qui portent des actions mais également le principal partenaire financier qu'est l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Le CoTech poursuit des investigations sectorielles en fonction du contenu de fiches actions thématiques dont les principaux volets sont agricoles, fonciers et hydrauliques. Ces fiches actions constituent l'outil autour duquel les membres du Cotech se coordonnent et articulent leurs investigations. Celles-ci s'articulent autour de trois grands objectifs :

- Améliorer la connaissance du fonctionnement de la zone humide et les phénomènes de dénitrification. Ce volet est essentiellement pris en charge par l'IIBSN et le SMC.
- Maintenir et reconquérir les surfaces en herbe par la mise en place d'actions foncières. La Zone de préemption foncière liée aux Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) est un levier qui en maîtrisant la circulation des propriétés doit permettre grâce à une action proactive de favoriser l'élevage sur la prairie Mothaise. Dans cette perspective, le rôle de chacun est clairement défini : alors que le CG79 intervient sur les mouvements fonciers au titre de sa politique ENS, le CREN doit mettre en place un plan de gestion des parcelles acquises en partenariat avec les éleveurs installés sur ces parcelles. Dans cette même perspective, le projet comporte également un volet animation foncière coordonné par le CG79 (Service de l'aménagement foncier) et la SAFER. Il s'agit ici

⁴ www.chambres-agriculture.fr

⁵ Délibération du Conseil Général des Deux-Sèvres du 29 juin 2012 relative à la création de quatre zones de préemption espaces naturels sensibles.

<http://www.deux-sevres.com/documents/rd/2012/CP/29-06-2012/1321190/Délibération.pdf>

⁶ Celui-ci réunit l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la SAFER, la Chambre d'Agriculture, le CG79, le SMC, l'IIBSN et le CREN. Nous sommes intégré au CoTech lors de sa séance du 13.06.2013.

de proposer un aménagement foncier permettant aux exploitations situées dans la prairie Mothaise de réorganiser leur parcellaire sur le plateau.

- Maintenir et reconquérir les surfaces en herbe par le maintien de l'activité d'élevage et le renforcement des systèmes herbagers. Il s'agit ici de mener un accompagnement technico-économique relatif à l'autonomie fourragère et une étude prospective sur les possibilités de maintien et de renouvellement des éleveurs. Ce volet est pris en charge par le SERTAD en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

Au niveau local, le projet est mis en débat au sein d'un Comité de Pilotage (CoPil) présidé par deux personnes aux parcours politiques⁷ très différents, mais à la notoriété reconnue : Claude Roulleau en tant que président du Sertad et Serge Morin en tant que président de la CLE. Lors de ces CoPil qui se déroulent dans la grande salle du conseil de la mairie de La Mothe Saint-Héray, sont conviés les principaux exploitants, les associations de protection de la nature et les fédérations de pêches. Ces CoPil sont animés sur la base de présentations techniques qui reprennent les thématiques des fiches action et les données produites au sein du CoTech. Dans cette perspective, l'opérateur se comporte comme un coordonnateur qui offre un cadre de discussion, qui insuffle une dynamique et qui coordonne des explorations sectorielles. Il cherche à construire un forum local qui a vocation à débattre des différents axes programmatiques du projet. Pourtant le CoPil constitue plus une chambre d'enregistrement qu'un véritable lieu de concertation et de co-construction des actions. Les présentations se caractérisent par leurs fortes technicités et laissent peu de place au dialogue. Le CoPil est plutôt le lieu d'expression des intérêts conflictuels que celui de la co-construction des savoirs et la prise en compte de l'interdépendance des usages.

Au sein du CoPil, deux groupes s'opposent. Essentiellement composé d'agriculteurs et de leurs représentants, le premier veut pouvoir continuer d'exploiter cet espace. Le projet « prairie Mothaise » constitue pour ce groupe d'intérêt une atteinte à son instrument de travail ; l'objectif est avant tout de continuer à exploiter cet espace. Le retour à la prairie n'est concevable que dans le cadre d'importantes aides publiques. Face à eux, un autre positionnement politique se dessine en faveur de la restauration d'un paysage prairial. Pour atteindre cet objectif, il s'agit d'encourager des formes plus extensives et/ou non conventionnelles d'élevage. On est ici à la recherche de nouveaux modèles économiques pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Autour de ce modèle paysager se

⁷ Claude Roulleau est une figure politique locale. Agriculteur de profession, il est devenu conseiller municipal de la commune de Prahecq (79) à l'âge de 25 ans. En 2014, il brigue un 6^{ème} mandat en tant que maire de ladite commune. Il a été un défenseur inconditionnel de la construction du barrage de La Touche-Poupard et le premier président de la CAEDS. Il est aujourd'hui président du Sertad et occupe également des fonctions à la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN).

Serge Morin a un parcours politique plus récent. Il est élu sur la liste « Europe Ecologie les Verts » au Conseil Régional. Il est également premier adjoint à la mairie d'Aiffres (79) et conseiller communautaire à la CAN.

retrouvent les protecteurs de la nature qui souhaitent promouvoir la biodiversité, et les ingénieurs hydrologues et du génie sanitaire qui œuvrent pour la qualité sanitaire de l'eau.

Tableau 1 Fonctionnement du projet "Prairie Mothaise"

Programme Re-Sources Sèvre amont Contrat territorial de Bassin 2014-2018	
Projet Prairie mothaise	
Objectifs	Améliorer la qualité chimique des eaux de surface en préservant le caractère humide de la prairie mothaise. Il s'agit en particulier de maintenir les surfaces en herbes.
Gouvernance	<p>Pilotage et coordination : Sertad donne un cadre de débat et coordonne les investigations et les actions.</p> <p>Comité Technique : réunit tous les acteurs institutionnels et techniques qui portent des actions ainsi que les partenaires financiers du projet. Le CoTech engage des investigations sectorielles/</p> <p>Comité de Pilotage : considéré comme le lieu du débat local. Il réunit les principales institutions mais également un grand nombre d'acteurs concernés et de parties prenantes</p>
Outils	<p>Le CoTech coordonne ses investigations et ses actions autour de fiches actions articulées autour de trois thèmes : étude hydrologique, foncière et agronomique.</p> <p>Sur cette base les différents techniciens du CoTech animent les séances du CoPil à partir de diaporamas qui présentent l'avancée des investigations du CoTech.</p>

Le projet Prairie Mothaise nous intéresse car il lie de manière intrinsèque la question de l'usage de la ressource hydrique et de l'espace et des paysages. Lorsque nous entrons dans le CoTech du projet « prairie mothaise », ce projet apparaît constituer un événement dans le sens où il ouvre un espace de négociation. Néanmoins les dimensions collaboratives et cognitives du projet semblent défaillantes. Le CoPil n'apparaît pas en effet comme un véritable espace de concertation et de production de connaissances partagées. L'objectif que l'on assigne à la médiation consiste à construire, avec l'accord du Syndicat d'eau, les outils collaboratifs et cognitifs ainsi que les situations propices à la mise en débat. L'objectif qu'on se donne est d'aider le syndicat à jouer son rôle de coordinateur afin de permettre aux acteurs de coordonner leurs réflexions et leurs actions autour d'un outil qui permette de percevoir la complexité socio-écologique dans laquelle ils sont impliqués. Il s'agit également de faire

rentrer dans le débat des personnes qui bien que directement concernées ne sont pas impliquées.

2. L'appel à projet « Sèvre et patrimoine »

La deuxième configuration dans laquelle s'est inscrite la médiation relève d'un projet de valorisation patrimoniale des paysages valléens lancé dans le cadre de l'appel à projet « Sèvre et patrimoine ». Ce projet est élaboré à partir de mars 2012 par le Pays Haut Val de Sèvre. La création de ce Pays, au sens de la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du 25 juin 1999, remonte au 15 novembre 2002. Il comporte 19 communes pour une population d'environ 30 000 habitants. Le Syndicat de Pays a vocation à fédérer les collectivités territoriales et EPCI membres, des organismes socio-professionnels, des entreprises, des associations, autour d'un projet commun de développement durable du territoire.

« Sa mission est de définir les grandes orientations du développement et de l'aménagement du territoire, concernant les évolutions démographiques, la croissance urbaine, l'activité économique, les infrastructures et les services de transport, les équipements et les services publics, l'environnement, le tourisme, le développement social, culture, sportif, les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse et, plus généralement, les choix relatifs à l'occupation des l'espace rural et urbain, à moyen et long termes ».

Statut du Pays haut Val de Sèvre

Le patrimoine et sa valorisation apparaissent comme un axe structurant de ce projet. Au cours de l'année 2006, un programme d'action autour de cette thématique est élaboré. De la Mothe Saint-Héray à François en passant par Saint-Maixent, les paysages valléens constituent de ce point de vue un « élément fédérateur ».

a) « Faire de la Sèvre un élément fédérateur » et un support de développement local

L'appel à projet « Sèvre et patrimoine » fait suite à l'élaboration de la Charte paysagère et architecturale du Pays Haut Val de Sèvre⁸ (2005-2008) qui a identifiée la Sèvre niortaise comme « élément fédérateur du Pays ». Dans cette charte, les paysages valléens sont tout d'abord appréhendés comme un élément constitutif de l'identité locale autant que vecteur de l'identité politique du Pays. La rivière constitue en quelque sorte l'emblème territorial d'une structure administrative qui cherche à construire un territoire politique. La Sèvre est également perçue comme un support de développement local. La valorisation des paysages et

⁸ La charte a été réalisée par les agences Rousseau Giraud (architecte DPLG) et Paul Arene (Architecte paysagiste) – Février 2008

du petit patrimoine hydraulique constitue en effet un potentiel attrait touristique. Dans cette perspective, la charte propose un plan global d'aménagement qui vise à « redécouvrir la Sèvre niortaise et ses affluents⁹ ». Plusieurs actions sont menées à la suite de la réalisation de la Charte : un inventaire du patrimoine valléen (bâti et non bâti) est réalisé alors que le lavoir situé au niveau du pont de François est réhabilité.

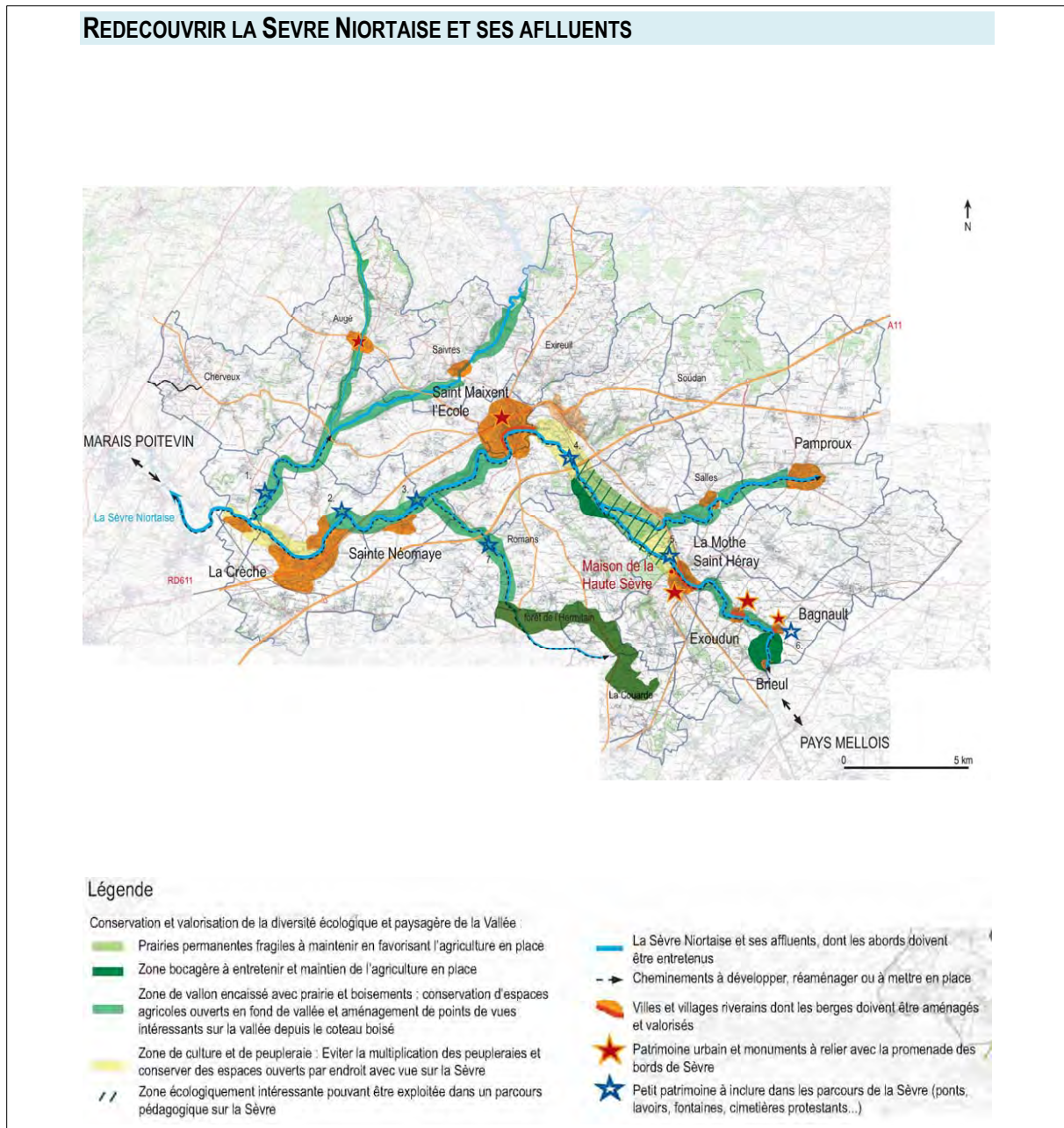


Figure 3. « Redécouvrir la Sèvre niortaise et ses affluents » (extrait de *Charte paysagère et architecturale Pays Haut Val de Sèvre-Les actions thématiques*, Fév. 2008)

⁹ Cet objectif général se décline ensuite en sous-objectifs : protéger les espaces naturels et urbains remarquables, valoriser le patrimoine naturel et urbain des bords de Sèvre, mettre en place une politique touristique et de communication sur la Sèvre et ses affluents.

Sur la base de cette charte, le Pays aurait pu construire un programme d'aménagement et d'équipement patrimonial et touristique. Il aurait pu élaborer un plan pluriannuel d'aménagement. Mais son approche est différente. L'appel à projet « Sèvre et patrimoine » vise à « accompagner et soutenir financièrement les initiatives relatives à la valorisation et la préservation des vallées de la Sèvre Niortaise et de ses affluents » (Sèvre et patrimoine, 2012).

« La vallée de la Sèvre traverse tout le Pays. L'idée est de travailler sur la mise en valeur de la Sèvre, colonne vertébrale du territoire indique Joël Cosset, président du Pays du Haut Val de Sèvre (...). Aujourd'hui, nous voulons soutenir et faire naître de nouvelles initiatives de valorisation et de préservation de ces vallées »

Courrier de l'Ouest, 03 avril 2012

Dans cette perspective, le travail des chargées de mission Culture et patrimoine et Aménagement et Cadre de vie responsables du projet consiste à fédérer les acteurs, coordonner les initiatives individuelles et collectives, construire un réseau. Finalement l'appel à projet « Sèvre et patrimoine » fonctionne plutôt comme un espace d'échange piloté par le Pays que comme un guichet de financement des actions de chacun. Le Pays ne préfigure pas *a priori* d'une action. Le projet reste ouvert et se construit sur la base des propositions et des initiatives des acteurs locaux réunis au sein du projet. Son objet n'est pas arrêté. Il se définit au fur et à mesure de réunions et d'ateliers de réflexion collective, de discussions et de débat au sein d'un groupe qui apprend à collaborer.

A partir du printemps 2013, nous participons à ces ateliers qui réunissent une quinzaine de personnes avec, comme dans l'expérience décrite plus haut, l'objectif de saisir les jeux d'acteurs et les systèmes discursifs associés, d'appréhender les réseaux d'acteurs. Rapidement, il est apparu que ce qui réunissait ce groupe de travail hybride était la volonté d'identifier, d'approfondir les connaissances et de faire connaître le patrimoine naturel et bâti de la vallée. « Nous avons une vallée magnifique qui est mal connue. Mal connue des habitants eux-mêmes et qui mériterait d'être "valorisée" pour que les gens de passage et les touristes puissent en profiter. Il n'y a pas que le Marais Poitevin qui compte. Nous avons également des atouts à faire valoir¹⁰ », telle est la formule qui semble souder ce groupe. Rapidement un programme d'action commun est élaboré. Dans un premier temps, il s'agit de partager des « bons coins », d'inventorier tout ce qui est digne de l'être (les arbres remarquables, le patrimoine bâti ...), d'identifier les chemins pédestres afin d'envisager la mise en place de chemins de randonnées qui puisse mettre en réseau les patrimoines de la vallée et du cours d'eau.

b) *La marche comme outil de partage et de coordination*

¹⁰ Extrait de notre carnet de note. Réunion 7 juin 2013

Comme nous l'avons déjà précisé, nous nous intéressons autant aux systèmes d'acteurs qu'aux actants c'est-à-dire aux dispositifs servant de supports au dialogue et qui génèrent des connaissances et des actions partagées. De ce point de vue, la charte offre une surface d'échange limitée car sa portée est plus descriptive qu'analytique. Elle est en tout cas rarement mobilisée dans les discussions et les débats de ce groupe de travail. Pour se coordonner et partager, les personnes qui participent aux réunions de « Sèvre et patrimoine » trouvent leurs propres outils : l'arpentage de terrain et la marche apparaissent comme la modalité privilégiée de travail, comme le vecteur principal de collaboration et de partage.



Figure 4 La marche comme outil de travail et de partage. Cliché Pays Haut Val de Sèvre

Le programme « Sèvre et patrimoine » intéresse la démarche de médiation de part son aspect ouvert et collaboratif. Il met en mouvement un groupe soudé autour d'une vision commune et qui a construit autour de la marche son propre outil de travail. Ainsi des randonnées ou des visites de terrain sont organisées à l'automne 2013 : visite de l'usine d'eau potable, parcours de reconnaissance des chemins de randonnés, visite de moulins apparaissent comme un moyen de partager des connaissances. Celles-ci ont suscité une certaine émulation à travers le territoire et ont permis de fédérer de nombreux habitants au programme « Sèvre et patrimoine ». Nous participons à certains de ces événements en tant qu'observateur avec pour objectif de partager une condition de vie et d'échanger sur les manières de voir et de dire les paysages valléens.

3. L'atelier ouvrage : le moulin et la gestion hydraulique au prisme de la restauration écologique

La troisième configuration de projet dans laquelle s'est inscrite la médiation relève d'une action de coordination des acteurs autour de la gestion d'ouvrages hydrauliques. Celle-ci se déploie dans la tourmente d'une controverse socio-environnementale autour du devenir des moulins et des ouvrages associés à l'heure où le cadre réglementaire enjoint la restauration écologique du cours d'eau et le rétablissement des continuités écologiques.

a) *Rivière aménagée vs rivière renaturée*

La recherche sur les *scénarios paysagers de la rivière* a montré que le moulin constitue un élément paysager essentiel, qui incarne de manière privilégiée le lien entre question paysagère et question hydrique, et dans lequel se révèle dans la durée les rapports conflictuels associés aux usages et à la gestion de l'eau en fond de vallée. En ce début de XXI^{ème} siècle, les conflits que l'on voit historiquement émerger autour des moulins se réordonnent en direction d'une nouvelle finalité. La Directive Cadre Eau et le Grenelle II de l'Environnement enjoignent en

effet les acteurs institutionnels d'atteindre à l'horizon 2015 le « bon état écologique » des rivières et cours d'eau. Cette notion est au cœur des objectifs¹ du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Sèvre niortaise et marais Poitevin » adopté en 2011 et vise en particulier le rétablissement des possibilités de circulation des organismes aquatiques, la reconstitution des continuités sédimentaires et plus largement la renaturation hydromorphologique des cours d'eau. Or le bassin amont de la Sèvre niortaise est jalonné de multiples moulins. Héritage de l'usage industriel de la force hydrique, ces derniers font l'objet depuis une vingtaine d'années d'un processus de patrimonialisation et sont les vecteurs de nouvelles valeurs et de nouvelles pratiques résidentielles, touristiques et récréatives. Dans une perspective de « restauration écologique » les ouvrages régulateurs associés aux moulins (chaussées déversoirs, vannes ouvrières) peuvent dès lors être considérés comme de potentiels obstacles à la continuité écologique. En tant qu'ils constituent un frein éventuel à la libre circulation des sédiments et des espèces, ces ouvrages devraient ainsi être aménagés (adaptation des ouvrages, dérasement, arasement...). Le moulin et les dispositifs régulateurs associés incarnent aujourd'hui de manière privilégiée les rapports entre des attentes et des aspirations sociales, ainsi qu'entre des objectifs politiques conflictuels qui voient la confrontation de deux modèles : celui de la rivière aménagée et celui de la rivière renaturée (Barraud et Germaine, 2013).

Le premier revendique le maintien et la préservation de la rivière étagée et compartimentée issue d'aménagements pluriséculaires. Ce modèle est en premier lieu soutenu à l'échelle départementale par l'Association des Riverains et des Eclusiers des Deux-Sèvres¹¹ (Areds) qui a intenté au cours de l'année 2012 un recours juridique au tribunal administratif contre l'article 5 du SAGE qui stipule que « tout ouvrage implanté en travers d'un cours d'eau réputé sans usages économiques pourra être assujéti à une obligation de démantèlement à partir du 1^{er} janvier 2016 » (SAGE, 2011). A l'échelle du bassin amont, ce modèle est soutenu par des riverains et des particuliers réunis en associations. C'est notamment le cas de l'Association Syndicale Libre (ASL) de la Sèvre niortaise qui réunit des propriétaires et des riverains de la Sèvre niortaise entre François et Saint-Maixent. Liée à l'AREDS, cette association reçoit également l'appui national d'associations de défense du patrimoine comme la Fédération Française des amis des Moulins (FFAM) ou la Fédération des Moulins de France (FDMF)¹². L'ASL fédère ses adhérents autour de la réalisation d'un plan de « gestion coordonnée » entre les moulins adhérents de l'ASL et s'efforce de mettre en œuvre une « Procédure de gestion des ouvrages hydrauliques ». Pour les membres de l'ASL, le document de référence est le « règlement général des usines de la Sèvre niortaise » d'eau établi par les ingénieurs des Ponts et Chaussées en 1864 (Voir Partie 2 - Acte 1). Bien qu'ayant été élaboré dans des conditions

¹¹ Association loi 1901 déclarée en préfecture en mai 1999 et dont l'objet est « l'établissement d'un centre d'action destiné à faciliter les rapports des riverains entre eux (...); l'étude des intérêts communs des riverains et défense de leurs droits, liaison avec les associations des autres départements (...); la participation à la gestion équilibrée de la ressource en eau, l'entretien des cours d'eau et la défense de la qualité des eaux, notamment pour les crues, inondations » (JO, 1999 – n° parution 19990019)

¹² Voir notamment « Les rencontres juridiques de la FDMF », in *Le monde des moulins. Le magazine de la Fédération des moulins de France*, n°39, janvier 2012.

socio-écologiques différentes de celles d'aujourd'hui, celui-ci établit en effet des conditions d'usage et de partage qui selon cette association restent toujours d'actualité. Le second modèle, dont l'objectif est la restauration écologique du cours d'eau, la libre circulation des poissons et des sédiments, est en premier lieu supporté par les autorités en charge de l'eau et de l'aménagement des cours d'eau (IIBSN, syndicats, Direction Départementale des Territoires, Organisme National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Agences de l'eau, etc.). Ces organismes sont dans leur rôle dans le sens où leur mission consiste à appliquer la réglementation en vigueur. Or force est de constater que depuis la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA, 2006), la doctrine officielle peine à se stabiliser. Conscient de la nécessité de préciser l'application locale de la continuité écologique, le Conseil Général des Ponts et Chaussées a été mandaté en 2013 par le Ministère de l'écologie afin de mettre en œuvre un « Plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau » (Parce, 2013). Celui-ci vise à concilier l'injonction réglementaire au rétablissement des continuités écologiques et les inquiétudes et les propositions des propriétaires riverains. Le modèle de la rivière renaturée est également soutenu par des groupes restreints comme certains membres de l'association des « Pêches sportives » ou encore par des initiatives personnelles à vocation militante. Le modèle est ici celui de l'écologie scientifique et plus spécifiquement ceux de l'hydromorphologie. Les tenants de ce modèle font régulièrement référence à des expériences nord américaines.

Ces deux modèles renvoient à des représentations paysagères socialement différenciées qui elles-mêmes correspondent à des choix esthétiques, philosophiques et idéologiques relatifs aux formes de rapport à la nature. « A l'esthétique du plan d'eau et de la chute propre à la rivière barrée répond celle de la rivière "sauvage" où l'eau est libre et courante » (Barraud, 2006). A un modèle paysager et spatial correspond un modèle historique et temporel. Ces deux modèles sont en effet fondés sur des *régimes d'historicité* contradictoires. Par ce terme on entend les diverses manières d'articuler et de penser les différentes temporalités et modalités du temps que constituent passé, présent, futur (Hartog, 2003). Le discours et l'argumentaire des tenants de la patrimonialisation de l'infrastructure meunière renvoient à la nostalgie et à l'idéalisation d'une ruralité imaginée sans conflits et sans dysfonctionnements. Il renvoie également au bon sens « des anciens » qui à force de patience et d'une observation minutieuse des régimes hydrologiques ont aménagé la rivière avec intelligence et dans le respect des communautés biotiques et humaines. En tant que témoignage d'un âge d'or, la rivière d'aujourd'hui doit être préservée à l'identique car nous avons un devoir de faire subsister la mémoire de ce qui était. A l'inverse, les tenants de la restauration écologique se gardent bien d'évoquer le temps éloigné de la rivière « originelle ». La restauration constitue plutôt une projection vers un futur qui ressemblerait à une nature telle qu'elle pouvait être avant les hommes. Il convient aujourd'hui de réparer les erreurs du passé car en les commettant les humains ont contracté une dette envers les générations futures. Entre « devoir de mémoire » et « dette » envers le futur, ces deux formes de patrimonialisation articulent des temps sociaux très différents.

Des remous sur nos rivières

Le débat sur la suppression ou l'aménagement des barrages anime depuis des mois les rives du Thouet. Elle gagne à présent les berges de la Sèvre niortaise.



Saint-Maixire, mercredi. Pierre Poupinot, président de l'Association des riverains et éclusiers des Deux-Sèvres, et Jacques Maillet, riverain, sur une chaussée. Photo CO - Ph. BONNARME.

Jean-Luc SIMON
redac.st-maixent@courrier-ouest.com

Sur le Thouet, la bataille est déjà engagée. Sur la Sèvre niortaise, le conflit couve. Du nord au sud, la polémique sur le maintien ou la suppression des barrages suscite des remous sur nos cours d'eau. Et la récente découverte d'une pollution bactériologique

« On va transformer la rivière en oued »

Chaque été pourtant, c'est le même refrain ! Le niveau des rivières provoque ici et là dans notre département une levée de boucliers. Face aux assècs répétés qui mettent en péril l'écosystème, pêcheurs, écologistes, etc. mettaient beaucoup d'espoir dans la directive cadre européenne sur l'eau d'octobre 2000, dont l'objectif ultime est d'atteindre un « bon état » écologique et chimique de toutes les eaux communautaires d'ici à 2015.

Toutefois, les documents portés à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique relative au Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sèvre niortaise et du Marais poitevin provoquent des remous.

Vigilance

En effet, dans ce document de plusieurs centaines de pages soumis à l'approbation du représentant de l'Etat et aussitôt applicable, il est écrit que tout ouvrage sur lit mineur (seuil, chaussée de moulin, barrage à clapets) sans intérêt économique pourra être supprimé. Cette décision, « aussi inattendue que surprenante », inquiète fortement les 85 adhérents de l'Association des riverains et éclusiers des Deux-Sèvres qui dénombrent 94 ouvrages sur la Sèvre niortaise, de Sepvret à La Roussille (Saint-Liguaire).

Conscient que « certains ouvrages désuets et abandonnés font obstacle à la circulation de l'eau », Jean-Pierre Poupinot, président de ladite association, comprend « que ceux-là

fassent l'objet d'une démolition. Nous ne sommes pas contre. En revanche, si nous nous apercevons qu'ils enlèvent un barrage en bon état, là on réagira fermement. Nous irons jusqu'au Tribunal administratif s'il le faut ! ».

Et d'ajouter : « En supprimant tous les ouvrages, ce sera le retour au Moyen Age, et du même coup on va transformer la rivière en oued d'Afrique du Nord. Nous mettrons en péril l'équilibre hydraulique, donc écologique, qui s'est constitué depuis des centaines d'années, au risque de ne plus maîtriser la gestion de l'eau assurée aujourd'hui par ces ouvrages ».

Et de se poser la question : « Est-ce réellement le but recherché, quand on sait que les ouvrages ralentissent l'eau, l'érosion et réduisent les inondations ? Si tout est arasé, l'eau va s'écouler encore plus rapidement à Niort. On assistera alors à des crues gigantesques ».

Et de conclure : « Le même problème est posé pour le Thouet où, avec le contrat territorial des milieux aquatiques, il vaudrait mieux rénover ce qui peut l'être à moindres frais » (lire ci-dessous).

Figure 5 Une controverse largement reprise dans la presse locale - Courrier de l'Ouest (10 octobre 2010)

Les trajectoires conflictuelles mettent également en jeu une certaine vision du développement territorial. Les uns soulignent que si les bénéfices écologiques de telles opérations contiennent une valeur intrinsèque, elles peuvent également rendre des services écosystémiques aux sociétés humaines (amélioration de la qualité de l'eau, augmentation de la biodiversité ...) et permettre l'émergence de nouveaux usages (pêche sportives par exemple) vecteur de développement local. Les autres remettent en cause ces bénéfices arguant tout d'abord que les fonctions écologiques de la rivière héritée sont déjà favorables au développement d'une communauté biotique diversifiée. Les défenseurs de ce modèle s'appuient également sur un discours prudentiel : lorsqu'elles visent le désaménagement d'ouvrages hydrauliques utiles à la gestion des flux, les bénéfices de ces opérations ne sont pas du tout assurés. Il faut donc rester circonspect sur ces opérations qui d'autre part ne permettent aucun retour en arrière. Ainsi il deviendrait impossible de réutiliser le potentiel énergétique de la rivière si l'on détruit

les biefs des moulins, ou bien de réguler les flux hydriques. Outre le fait que l'argent public devrait être utilisé d'une autre manière (par exemple pour améliorer les infrastructures d'assainissements collectifs et individuels, limiter l'imperméabilisation des sols ou les intrants d'origine agricole), ces opérations auraient également pour conséquence irréversible de faire périr certains usages récréatifs qui ont de réels effets économiques (gîtes ruraux, pêche au coup, baignade, activités nautiques de loisirs ...).

Si ces modèles généraux structurent la conflictualité locale, reste que les antagonismes sont également déterminés par les modalités de mise en œuvre des opérations de restauration (Barraud et Germaine, 2013). Portées par l'Etat et ses services ou organismes décentralisés (ONEMA) et certaines collectivités (IIBSN, CG79, SMC ...), le rétablissement des continuités écologiques est présenté avant tout comme une obligation légale : il s'agit de répondre aux orientations de textes réglementaires (DCE, LEMA, SDAGE, SAGE, Grenelle, contrat de restauration des milieux aquatiques). Toute opposition sera alors perçue comme une infraction à la loi. Pour les tenants de l'approche patrimoniale de l'infrastructure meunière, ces opérations sont considérées comme une forme d'agression et de transgression de droits d'usages des propriétaires ; une forme d'ingérence des pouvoirs publics sur des communautés riveraines qui gèrent la rivière au plus près des réalités locales. Dans cette perspective, le président appelle à une forme « d'autogestion collective » (Pougnard, 2013). Cette configuration conflictuelle s'aiguise au fur et à mesure que la posture publique se radicalise et conduit à la mise en œuvre de procédures juridiques¹³.

b) *Expérimenter pour décider : « l'atelier ouvrage »*

Conscient que ces controverses ne sont pas simplement techniques mais qu'elles engagent des visions de la nature et des relations société-environnement *a priori* contradictoires, l'IIBSN a voulu, en vertu de l'objectif 4.b du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PADG) du SAGE qui enjoint les partenaires et collectivités locales à élaborer un « plan de gestion des ouvrages », construire un dispositif de concertation et de dialogue sur cette question des relations entre ouvrages et restauration écologique. « L'atelier ouvrage » est mis en place en mars 2012. Il constitue un comité technique du SAGE qui sert de chambre d'enregistrement de l'avancée des réflexions et des projets sur la question. Il réunit les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) intéressés (ASL – Onema – IIBSN – Association de pêche – CG79) et est animé par l'IIBSN. Dans cette perspective une expérience est menée sur le tronçon de la Sèvre niortaise compris entre les communes de François et de Saint-Maixent. Cette portion de rivière a été choisie car elle correspond à celle où l'ASL mène alors une procédure de gestion des ouvrages visant à coordonner les propriétaires d'ouvrages.

¹³ On notera que lorsqu'ils émanent de groupes restreints issus de la société civile (pêcheurs, riverains, défenseurs de l'environnement ...), qu'ils ne concernent pas les moulins et qu'ils se limitent à des tronçons de rivière que le groupe maîtrise, les trajectoires conflictuelles sont beaucoup moins violentes.

Au cours de l'année universitaire 2012-2013, l'atelier ouvrage est animé sur la base d'un travail de stage de Master 1 mené par Jordane Cordier (IMACOF - Ingénierie des Milieux Aquatiques et des Corridors Fluviaux), de l'Université de Tours dont l'objectif est double. Il s'agit tout d'abord de calculer le taux d'étagement de la rivière. Ce taux est mesuré en rapportant la hauteur cumulée de chute de tous les barrages à la dénivellation naturelle. Il permet d'évaluer le linéaire de rivière « hydrauliquement contrôlé » par les seuils et les barrages. Cela donne un pourcentage de dénivellation que l'on appelle « coefficient de réduction de pente ». Le pourcentage obtenu doit permettre de caractériser le degré d'artificialisation de la rivière. En dessous de 40%, l'état écologique de la rivière est jugé bon. Au dessus, il est considéré comme moyen ou mauvais. Le second volet du travail de ce stagiaire vise à faire, sur la base d'une enquête menée auprès des propriétaires d'ouvrages, des propositions en termes de gestion des ouvrages.

B. Stratégie de rencontre et postulat immersif

Après avoir décrit l'horizon politique, la nature des groupes et la diversité des parties prenantes ou encore les modalités collaboratives des projets dans lesquels la médiation s'est inscrite, il s'agit à présent de décrire la manière dont nous sommes rentré en contact avec les acteurs qui participent à la mise en œuvre de ces projets. Il s'agit en cela d'évoquer le postulat immersif qui a guidé notre manière d'envisager notre présence et notre apport au sein de ces groupes.

1. Rencontres : manières de « faire connaissance »

La manière que l'on a de on « faire connaissance » joue un rôle essentiel dans l'itinéraire général de la médiation. Cette étape constitue en effet un moment fondateur dans la configuration de la relation sociale que nous cherchons à entretenir avec les acteurs avec lesquels il s'agit de *médier*. Ce moment constitue en quelque sorte l'ouverture de la « scène sociale » que nous cherchons à construire avec les partenaires. L'objectif de ces rencontres est double : il s'agit tout d'abord de consolider notre connaissance des jeux d'acteurs et des projets en cours en matière de gestion de la ressource et d'aménagement des cours d'eau. Il s'agit ensuite de saisir les possibilités d'inscrire notre démarche dans des cadres d'action existants.

Nous ne discuterons ici que des modalités de rencontre avec les acteurs inscrits dans les projets décrits ci-dessus et renvoyons le lecteur au chapitre 4 pour le rappel de la stratégie adoptée pour aborder les habitants.

a) L'entretien individuel comme modalité de rencontre

La première modalité de rencontre se déroule dans le cadre d'entretiens individuels. L'initiative est donc de notre fait et est menée de manière spontanée directement auprès des institutions concernées par les projets. Nous sollicitons en effet un acteur au titre de son rôle dans un projet ou dans une initiative concernant l'aménagement de la rivière et la gestion de la ressource en eau. Dans un premier temps, il s'agit seulement de saisir les différentes formes d'action qui existent dans la vallée. On cherche à s'enquérir de la variété et la multiplicité des initiatives et projets locaux avec comme objectif final de construire une « cartographie des acteurs, des projets et des initiatives locales » (voir chapitre 4). L'objectif est donc de l'ordre du transfert de connaissance. On envisage la personne rencontrée essentiellement comme un informateur qui peut nous livrer des informations sur les politiques de gestion de la ressource et d'aménagement de la rivière. On cherche à s'informer sur les objectifs des actions menées, sur le registre de discours déployés ainsi que sur les systèmes d'acteurs que ces actions mettent en mouvement. Comme nous l'avons déjà évoqué dans le chapitre 4, ces rencontres se sont déroulées dans le bureau de nos interlocuteurs. Il s'agit avant tout d'acteurs institutionnels qui sont en adéquation avec le recueil d'un discours officiel. La discussion est

fondée sur la base d'une grille d'entretien préalablement constituée mais également, lors de certaines rencontres, sur la base des documents que notre interlocuteur offre à la discussion. L'utilisation de cette documentation est pour lui une manière de mieux faire comprendre les tenants et les aboutissants de son propos. Reste que lors de ces entretiens, notre présence interpelle. Plusieurs éléments suscitent la curiosité : le statut hybride du chercheur engagé dans l'action, à la fois au CG79 et à l'Université de Bordeaux Montaigne ; la nature de la recherche, le travail en archive en sont les principaux éléments. S'engage alors une discussion sur les raisons de notre présence, sur notre statut et sur la finalité de notre travail. Progressivement, l'entretien bascule sur l'autre versant de notre stratégie de rencontre : celui qui consiste à sonder les possibilités d'inscrire notre action dans des cadres d'action existants. La discussion s'oriente progressivement vers la mise à jour des échanges qui pourraient avoir lieu entre nos préoccupations respectives. L'échange devient d'autant plus intéressant pour l'interlocuteur que nous avons, lorsque cela était possible, pris la peine de prendre avec nous des documents d'archives qui rendent la nature de notre travail et les voies qu'il ouvre beaucoup plus concrets à ses yeux.

C'est de cette manière que nous avons rencontré les responsables et techniciens du CREN en charge du projet « Prairie Mothaise »¹⁴. Lors de cette rencontre l'usage de l'archive et du « fait historique » a fonctionné à plein. Nous avons en effet mis au centre de la discussion le *Plan terrier de la seigneurie de La Mothe-St-Héray* de 1776, le cadastre napoléonien ainsi que quelques citations issues du *Mémoire statistique sur l'Election de Saint-Maixent*. L'introduction dans l'entretien de cette documentation fait valoir l'importance de la recherche historique afin de mettre à jour, sur la longue durée, l'évolution des pratiques agricoles et les usages de la ressource hydrique. Elle soulève de nouvelles interrogations et révèle ce que les sources archivistiques pourraient potentiellement apporter au projet d'un point de vue de la production de connaissance. L'intérêt réciproque suscité par cette rencontre débouche rapidement sur l'idée de mettre à jour des modalités partenariales potentielles et en cela de poursuivre de manière plus précise les recherches concernant la prairie Mothaise. Nous convenons de la rédaction d'une note de synthèse de l'entretien, mais aussi des pistes possibles en fonction de nos intérêts réciproques. Cet entretien et cette note engagent désormais notre démarche au sein du groupe de réflexion sur la prairie Mothaise. Le technicien du CREN, alors animateur du projet « Prairie Mothaise » nous propose de présenter nos premières investigations ainsi que les objectifs de notre démarche à l'occasion du CoTech qui se déroule deux mois plus tard. La présentation est un succès et nous introduit définitivement en tant qu'acteur du projet.

On notera que pour le CREN l'introduction de notre étude au sein du CoTech ne constitue pas une véritable prise de risque puisque notre recherche relève en partie d'une démarche engagée avec le CG79 qui est un partenaire majeur du Conservatoire et participe déjà au projet Prairie Mothaise. Il était pourtant important pour nous que le coordinateur du projet nous donne la légitimité d'intervenir dans ce projet. Or ce coordinateur va entre temps changer. Au cours du

¹⁴ Cet entretien s'est déroulé le 03 avril 2013 à l'Antenne départementale du CREN sise à Niort.

printemps 2013, le projet prairie Mothaise est en effet intégré dans le contrat de bassin porté par le syndicat d'eau SERTAD. Dans cette perspective, nous engageons une démarche de rencontre similaire avec la nouvelle animatrice du projet ; la collaboration est renouvelée. Notre participation au projet n'est pas remise en cause et nous engageons à partir de ce moment une relation poussée avec l'animatrice du projet.

C'est également de cette manière que nous avons rencontré les responsables du projet « Sèvre et patrimoine ». Porté par le Pays Haut Val de Sèvre, celui-ci est alors en phase de construction. Une première rencontre est organisée dans les locaux du Pays avec les deux chargées de mission du projet. Celles-ci évoquent les objectifs de concertation et de coordination des acteurs locaux qui sont au centre de leur action. Action dont il est difficile de cerner l'objet précis. Il s'agit plutôt d'une opération qui vise à constituer un réseau d'acteurs concerné par une gestion patrimoniale de la ressource et de l'aménagement du cours d'eau. La notion de *lecture de paysage* constitue le centre de cet entretien, notion considérée par nos interlocuteurs comme un outil efficace afin de consolider la dynamique du collectif réuni autour du projet Sèvre et patrimoine qui est fondée, comme nous l'avons évoqué ci-dessus sur la marche et l'arpentage de terrain. Dans cette perspective, nous convenons qu'il existe des perméabilités importantes entre nos démarches respectives et concluons qu'il convient d'intégrer notre présence au sein du projet.

En ce qui concerne le projet « Atelier ouvrage », la prise de contact a été différente.

b) Ce que permet la casquette CG79

La seconde stratégie de rencontre consiste à activer le réseau de partenaire qui gravite autour du CG79. Pour ce faire, il convient de nous faire recommander par un ou plusieurs collègues du Service Eau et Assainissement dans lequel nous étions intégré afin de provoquer un rendez-vous ou bien afin d'assister à une réunion à laquelle l'institution départementale est partie prenante. En cela nous avons disposé de toute l'aide que l'institution pouvait nous fournir d'un point de vue de l'activation de ses réseaux. C'est grâce à ce système que nous avons pu assister à toute une série de réunions concernant la gestion de la ressource et l'aménagement du cours d'eau. Là encore notre participation relève dans un premier temps de l'observation. On cherche en effet à s'enquérir des pratiques discursives, des jeux d'acteurs et des modalités matérielles et situationnelles de la délibération. Cette observation de l'action en train de se faire vise à nourrir la cartographie des acteurs.

C'est plus précisément grâce à cette stratégie qu'il nous a été possible de participer aux réunions « Atelier ouvrage » évoqués ci-dessus. Une de nos collègues, qui était par ailleurs notre « tutrice » au sein de l'institution, a fait valoir l'opportunité qu'il y aurait à ce que nos travaux participent de la réflexion de ce groupe. En cela, elle nous a introduit au premier « Atelier ouvrage » et de ce fait nous y a fait une place. Il a été d'autant plus facile pour elle de nous y faire une place que l'IIBSN, qui rappelons-le coordonne ce processus de concertation, avait connaissance de nos travaux. La directrice et un technicien de cette structure avaient en effet assisté à la réunion de restitution de notre étude préalable (voir

chapitre 1) en octobre 2011. Par ailleurs, il était sans doute difficile pour l'IIBSN de s'opposer à notre présence dans la mesure où le CG79 est un de leur principal partenaire.

2. Immersion : prendre part et donner une part

S'inscrire dans ces cadres d'action relatifs à la gestion de la ressource et de l'aménagement du cours d'eau et faire valoir l'intérêt de sa contribution est une chose. Participer activement à l'action en train de se faire en est une autre. Participer revient ici à *prendre part* à la dynamique collective mais également à *donner une part* (Zask, 2011) c'est-à-dire à apporter des éléments singuliers de connaissances issus de notre recherche archivistique et de terrain afin de contribuer au fonctionnement de l'action collective. Le postulat immersif qui guide notre action au sein des projets et des collectifs décrits ci-dessus se traduit en premier lieu par un transfert de connaissance. L'objectif est de passer de l'observation distanciée à la participation active à la vie des collectifs.

a) *La constitution d'une base de donnée*

En ce qui concerne le projet « Prairie Mothaise » notre contribution à la dynamique collective du CoTech relève du partage de nos données historiques avec l'IIBSN. On rappellera que cette institution est en charge de l'étude hydraulique sur la prairie mothaise. Entamer ce processus de partage de connaissance, c'est permettre à cette institution d'ancrer son diagnostic et la production de ses données dans une perspective temporelle. La plateforme imaginée par l'institution afin de construire le partage des connaissances consiste à la réalisation d'un SIG historique. Cet outil informatique est en effet le principal outil sur lequel s'appuie l'institution de bassin afin de construire et de mettre en ordre les données qu'elle produit. La construction de cet outil donne lieu à de nombreux échanges avec la technicienne SIG qui au-delà de la compilation de cartes historiques enregistre dans la base de données des éléments issus des archives écrites. Avec cette même technicienne, il nous semble que la constitution de cette base de données constitue une assise solide afin de construire une exposition à destination à la fois des membres du CoTech et du CoPil « Prairie Mothaise » mais aussi du grand public. L'idée n'enchantait que moyennement la technicienne en charge de l'étude hydraulique qui y voit probablement une surcharge de travail qui ne ressort pas de sa mission. Reste que la réalisation de cette base de donnée a réellement permis de mettre en œuvre une plateforme d'échange. Les résultats de cet échange participent à la dynamique du CoTech coordonné par le Sertad dans le sens où les résultats sont discutés en session plénière.

b) *Participer aux activités du collectif*

Pour Sèvre et patrimoine, nous participons à certaines balades organisées par le groupe en tant qu'observateur. Rapidement le groupe nous demande de participer plus directement aux

activités du projet. Est ainsi organisée une conférence le 13 novembre 2013 à l'Hôtel Balisy¹⁵ de Saint-Maixent¹⁶. Suivie par les membres du collectif « Sèvre et patrimoine », cette conférence est également ouverte au public. Elle réunit au total plus d'une soixantaine de personnes. Intitulée « Les paysages de la vallée de la Sèvre niortaise : héritages et mutations (XIX^{ème}-XXI^{ème}) siècles », la conférence est organisée grâce au soutien logistique du programme d'éducation populaire du CG79 intitulé « Terre de science ». Le succès de cette première initiative commune incite à poursuivre la collaboration et à établir des passerelles plus solides. Cette conférence a modifié la position que nous occupions au sein de ce collectif. Nous ne sommes alors plus perçu comme un simple observateur mais plutôt comme un acteur à part entière du projet qui contribue à donner de la lisibilité à la démarche d'ensemble. Pour la première fois, la recherche menée sur l'histoire des paysages valléens participe concrètement de la dynamique de l'action collective.

c) L'échec prématuré de la médiation au sein de « l'Atelier ouvrage »

Sur la base des deux exemples ci-dessus, on voit l'importance de la première phase de rencontre. Les entretiens répétés avec les porteurs de projets ont permis de construire la médiation sur des bases solides. Cette phase n'a pas vraiment eu lieu en ce qui concerne le projet « Atelier ouvrage », laissant dans l'implicite les apports de la médiation. On peut faire l'hypothèse que ce contexte a contribué à l'échec de la médiation au sein de ce projet.

En ce qui concerne « l'atelier ouvrage », nous participons à la première réunion de l'atelier expérimental du projet. Cette réunion se déroule sous la coordination de l'IIBSN à la mairie de Saint-Maixent. Elle vise à présenter les objectifs du projet ainsi que le travail de la stagiaire dont les résultats doivent, rappelons-le, structurer les échanges de cette commission qui vise à mener, grandeur nature, une démarche collaborative relative à la gestion des ouvrages associés au moulin afin d'examiner dans quelle mesure ce type d'expérimentation peut être reconduite sur d'autres portions de la rivière. A la suite de toutes ces présentations, l'institution de bassin nous invite à exposer les premiers résultats de nos investigations historiques afin de voir dans quelle mesure ils peuvent participer à consolider le travail de cette commission. Il faut croire que la présentation réalisée lors de cette réunion n'a pas convaincu le coordinateur du projet puisque nous ne serons par la suite pas invité à poursuivre la réflexion avec ce groupe. Le coordonnateur préférant peut être, c'est en tout cas l'hypothèse que nous formulons, resserrer l'apport de connaissance par le biais du travail de stage alors mené en contact direct avec l'institution de bassin.

¹⁵ L'Hôtel Balisy est une demeure seigneuriale du XVI^{ème} siècle aujourd'hui reconvertie en salle de conférence et de réception.

¹⁶ www.dailymotion.com/video/x17zpni_sevre-niortaise-heritages-et-mutations_news

Conclusion

« Faire connaissance »

« Faire connaissance » consiste tout d'abord à prendre contact avec les individus et les groupes qui agissent sur la rivière et qui se partagent la ressource hydrique. Mais « faire connaissance », c'est aussi construire les premières modalités et plateforme d'échange et de partage de savoirs. La démarche vise dans un premier temps à procéder à des transferts de connaissance du monde de la recherche vers celui de l'action. On cherche à construire les premiers outils à cette fin. La création de ce premier espace d'échange donne l'occasion de conforter sa place dans le groupe et d'envisager les opportunités afin de poursuivre cette dynamique.

Pour le chercheur investi dans une démarche de médiation, il s'agit tout d'abord de posséder une bonne connaissance préalable des réseaux avec lesquels il s'agit de *médier*. Dans cette perspective, on considère que seule une posture immersive au sein des groupes est efficace. Réduire la distance en partageant une partie de l'existence de ces groupes constitue un moyen pour activer une dynamique de groupe. C'est une manière de construire sa légitimité et de mieux saisir ce sur quoi il s'agit d'agir et de décider. Cette stratégie immersive permet rapidement de dresser un tableau assez exhaustif de la nature des groupes engagés dans la gestion environnementale. Ces groupes sont pluriels puisqu'ils réunissent des personnes venues d'horizons sociaux-professionnels et culturels variés. Ils sont pluriels également car ils mettent en mouvement des acteurs aux intérêts contradictoires. Par ailleurs, cette démarche immersive permet de mettre à jour les relations de pouvoir qui se déploient au sein des groupes. Elle met également en exergue les pratiques discursives différenciées qui produisent et reproduisent ces effets de légitimation et de domination. Enfin cette démarche offre la possibilité de saisir les manières dont les groupes se coordonnent, partagent des savoirs et font circuler des données. Autrement dit, c'est une cartographie de la configuration d'action à laquelle donne accès l'observation directe de ces groupes.

Chapitre 9. UNE MÉDIATION EN DEMI-TEINTE

Résultats et retour réflexif

La stratégie immersive décrite ci-dessus permet de situer notre démarche au cœur des jeux et des stratégies d'acteurs ; elle permet de mettre à jour la nature des problèmes auxquels les groupes sont confrontés ainsi que les modalités effectives des situations de collaboration et de concertation. *In fine*, l'objectif consiste à positionner la médiation au sein de ce réseau complexe afin de situer sa contribution. Effectivement, la participation à la dynamique de ces groupes ne pouvait pas seulement consister à prendre part et à recevoir une part, il fallait également donner une part, c'est-à-dire participer à la dynamique collective. D'observateur il s'agit de devenir participant. Pour ce faire, il s'agit d'impulser une nouvelle dynamique collaborative. Tout l'enjeu de la démarche de médiation imaginée dans la haute vallée de la Sèvre niortaise réside dans la transformation de l'objet scientifique des *scénarios paysagers de la rivière* en *objets intermédiaires* susceptibles de permettre à des connaissances éparses de s'articuler et de s'organiser entre elles.

L'objet de ce chapitre est d'examiner la trajectoire des objets intermédiaires élaborés et de comprendre le rôle qu'ils ont joué dans la création de surfaces d'échange et la transformation des dynamiques collaboratives. Nous essaierons dans la mesure du possible de prendre en compte la durée et distinguer le court et moyen terme. Le point de vue réflexif adopté ici doit nous permettre d'identifier les résultats de cette expérience et d'envisager les « leçons » que l'on peut en tirer.

A. De l'objet scientifique à l'objet intermédiaire

Apparu dans le contexte de l'analyse des réseaux scientifiques, il nous est apparu que le concept d'*objet intermédiaire* pouvait être utile pour penser toutes les situations et pratiques collaboratives. Il s'agit donc d'appliquer ce concept dans la perspective de la médiation paysagère. L'imagination de ces outils et objets apparaissait donc comme un des points centraux de la démarche. Ces objets revêtent des caractéristiques variées, ils peuvent être abstraits ou concrets, matériels ou conceptuels, généraux ou particuliers. Dans cette perspective, il s'agit de construire des artefacts qui soient assez souples pour avoir plusieurs vocations. Tout d'abord, qu'ils rendent perceptible la nature et les dynamiques des complexes socio-écologiques et énergétiques sur et dans lesquels s'inscrivent la démarche. Ensuite, qu'ils permettent de restituer l'ensemble des connaissances issues de la recherche sur les *scénarios paysager de la rivière*. Dans un même mouvement ces objets doivent également offrir la possibilité d'ouvrir un espace de collaboration par delà les frontières entre des groupes aux savoirs et expériences hétérogènes. Ces objets doivent être assez plastiques pour être appropriés par les différentes personnes qui les utilisent mais également assez robustes pour ne pas engendrer de quiproquo ou déboucher sur des compromis instables, voir des incompréhensions. Il apparaît donc que c'est autour de cette tension que ces objets doivent être produits.

1. Emporter le paysage de la « prairie Mothaise »

En première analyse, le problème posé par le projet Prairie mothaise revient à « préciser les conditions dans lesquelles une agriculture économiquement performante est capable de se développer tout en assurant, dans la durée, la qualité des eaux de sub-surface » (Brossier, Deffontaines, 2000). L'horizon est donc celui du développement durable en tant qu'il vise à concilier le développement économique et social avec les exigences de protection des ressources et des milieux naturels. Deux conditions sont nécessaires pour faire advenir cet horizon politique. La première réside dans la mise en place d'espace de dialogue et de concertation entre les acteurs concernés. Or l'analyse menée ci-dessus a montré que les conditions d'une véritable négociation n'étaient que faiblement réunies. La seconde doit alimenter la seconde. Elle réside dans la production de connaissances sur les processus en cause. Or nous avons pu voir que les connaissances produites par le CoTech se caractérisent par un haut niveau de technicité et une sectorisation des problèmes. On peut ainsi considérer que les modalités de production de connaissances sont peu propices à la mise en débat. En cela, il nous semble que les acteurs sont en attente d'une forme de connaissance plus ouverte à partir de laquelle ils puissent envisager le problème de manière élargie et sur de nouvelles bases.

L'objectif de la démarche de médiation est ainsi d'accompagner le syndicat d'eau dans son rôle de coordination des acteurs concernés par le projet en fournissant un outil qui permette de percevoir le problème de la qualité de l'eau non seulement lié à celui de l'évolution des systèmes agraires mais plus largement à celui de l'évolution des systèmes socio-écologiques

dans leur ensemble. Pour ce faire, il faut tout reprendre à la base et engager la médiation dans une voie où elle puisse prendre en charge un certain niveau de globalité et de complexité. Rapidement, il est apparu que si le problème revient à redéfinir les relations entre agricultures et qualité de l'eau, il ne pouvait pas se limiter à cela. Par capillarité, d'autres problèmes sont venus se solidariser à celui de l'évolution des systèmes agraires (écrêtement des crues, rôle des ouvrages, usages récréatifs ...). Dans cette perspective, on utilise le paysage en tant que surface matérielle sensible capable de donner une image tangible de ce réseau de complexité. Or devant l'impossibilité d'amener le groupe délibérant directement sur le terrain afin de décrypter ce qui s'offre à la vue, nous avons choisi d'amener le paysage dans la salle de réunion par l'intermédiaire d'un outil audio-visuel.

a) Vidéo pour le développement

Avec la précieuse aide de deux étudiants paysagistes formés à l'audiovisuel¹⁷, un document audio-visuel a en effet été réalisé. La mise en œuvre de cet outil explore les concepts de « vidéo pour le développement » et de « vidéo pour le changement social » compris comme « l'utilisation des outils et méthodes de communication, des médias modernes et traditionnels, afin de faciliter l'échange d'informations, d'idées, de points de vue et de savoirs entre les personnes impliquées dans un effort de développement » (Petit, Colin, 2014). Le document audiovisuel offre une analyse des relations société/cours d'eau de l'espace concerné depuis la fin du XVIII^{ème} siècle. Construit sur la base d'une démarche itérative¹⁸, alternant recherches archivistiques, observations de terrain et enquêtes¹⁹ auprès des acteurs locaux et des habitants, le film met en scène le processus de co-construction des savoirs et fait de l'interprétation historique et contemporaine des paysages (les *scénarios paysagers de la rivière*) le fil conducteur du film.

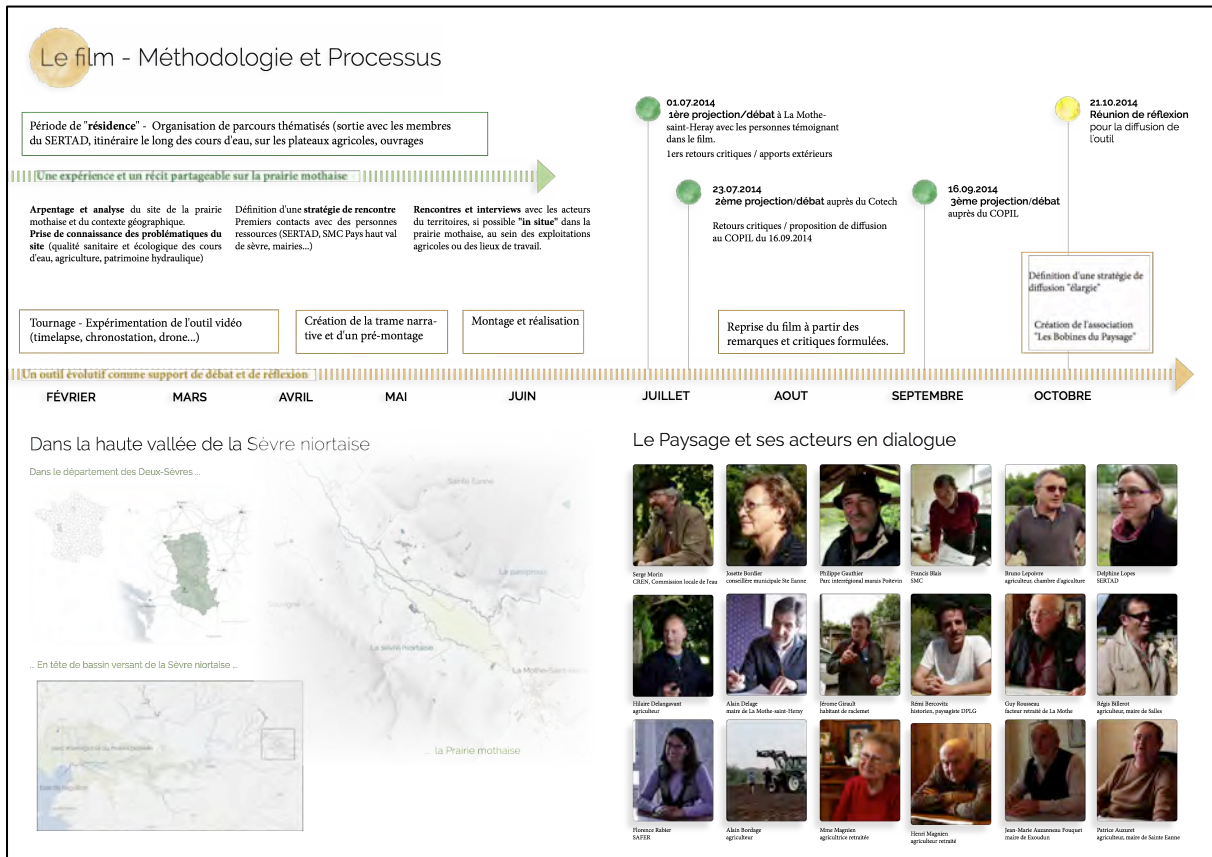
L'atout d'un tel outil réside dans son accessibilité et dans sa force descriptive. Il réside également dans son potentiel de réduction des asymétries de paroles puisque tous les acteurs impliqués s'y expriment à un même niveau. Les agriculteurs qui pour certains sont en retrait lors des procédures de concertation trouvent là un porte-voix. Le film possède un caractère ouvert dans le sens où il ne présente pas un message univoque mais offre une pluralité d'interprétation. Ouvert également car « il trouve sa finalité en dehors de lui, dans l'animation qui suit la projection » (Bourron, 1995 cité in Petit et Colin, 2009) privilégiant en cela le processus sur le produit. Le film n'est pas autonome et n'a de sens que dans la discussion qu'il suscite à l'occasion de « projections-débats ».

¹⁷ Victor Belloc et Maxime Foucard étudiants paysagistes alors en 3ème et 4ème année de l'ENSAPBx.

¹⁸ La démarche fait l'objet d'un blog qui constitue le journal de bord de la médiation.
<http://sevremothaise-paysagescroises.jimdo.com>

¹⁹ Les enquêtes ont concernés 18 personnes : agriculteurs de tout type d'exploitations et représentants du monde agricole, acteurs institutionnels, élus, érudits locaux et riverains.

Tableau 2 : Méthodologie et processus de production d'une « vidéo pour le développement ». Rémi Bercovitz/Victor Belloc/Maxime Foucard – Adess/Cepage - 2014.



b) Les projections-débats

Celles-ci ont tout d'abord concerné un public restreint. Les personnes ayant directement participé au film²⁰ sont tout d'abord invitées à participer aux projections-débats. Ce sont ensuite les techniciens en charge du projet²¹ qui ont suivis le processus. Enfin les projections-débats s'adressent à l'ensemble des participants à la concertation animée par le syndicat d'eau²². Les « projections-débats » devaient enfin être mises en œuvre dans toutes les communes concernées, ce qui n'a pas été systématiquement possible.

Les projections-débats ont permis de générer des espaces singuliers de dialogue car le film donne de la réalité une image à la fois familière et distanciée (puisqu'objectivée) dans laquelle apparaissent des faits nouveaux (comme par exemple la réalité des usages historiques des ressources hydriques et fourragères ou encore le fait que la prairie Mothaise n'est pas seulement un espace productif mais également un espace récréatif où les habitants de La

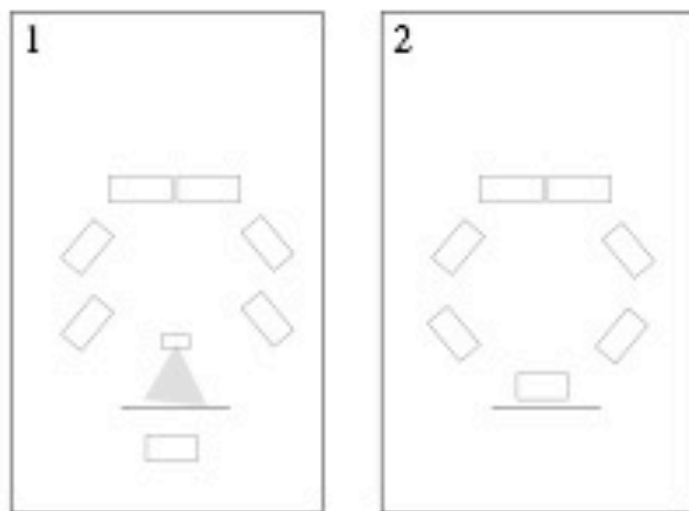
²⁰ La première projection a eu lieu au café du commerce à La Mothe Saint Héray le 1er juillet 2014 et a réuni vingt cinq personnes.

²¹ Projection-débat du 23 juillet 2014 (8 personnes).

²² Projection-débat du 16 septembre 2014 (35 personnes) suivie d'un repas.

Mothe Saint-Héray et des alentours aiment à se promener et à se retrouver), des interrelations non perçues ou non énoncées (comme par exemple le rôle que joue cet espace dans l'écrêtement des crues ou l'impact des drains enterrés dans le transport des nitrates) ou encore des contradictions dans les programmes d'action (comme par exemple l'incompatibilité de politiques d'arasement d'ouvrages hydrauliques alors envisagées dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) et celles de protection du caractère humide de la zone). Peu à peu, la complexité de la situation socio-écologique dans laquelle sont inscrites les parties prenantes prend de l'épaisseur.

Tableau 3 Disposition de la salle lors de la projection (1) et lors du débat (2)



Les « projections débats » permettent également aux participants de construire ensemble la critique du film et des manières de représenter la situation. La boîte noire que peut constituer la phase de montage est ouverte et fait l'objet d'un débat. Ici ce sont à la fois les conventions et la nature même de la représentation qui sont réinterrogées. Certains agriculteurs ont par exemple apporté des précisions quand aux différents modes d'exploitation et leurs impacts paysagers et environnementaux. Un technicien a également pu remettre en cause la manière dont avait été présenté le volet aménagement foncier du projet et propose des éclaircissements aux participants. Sur la base de cette critique collective, le film est alors retravaillé. Les connaissances ou les interrogations issues des « projections-débats » sont incluses dans une nouvelle version qui fait alors l'objet d'une nouvelle diffusion. Enfin, les « projections-débats » suscitent des pistes d'action qui n'avaient jusqu'alors pas été évoquées. C'est notamment le cas lorsqu'un élu insiste sur le fait que dans le cadre des actions foncières engagées, il faudrait penser à aménager un sentier pédestre. Ce cheminement ne pourrait qu'être bénéfique au projet de développement touristique halieutique évoqué lors d'une projection par certains pêcheurs. A travers ces exemples, on voit que les « projections-débats » traduisant les résultats de la recherche historique ont permis une compréhension plus complexe des situations socio-écologiques et interactionnels dans lesquelles le collectif était

inscrit. Ce dépassement inclusif offre la possibilité de passer d'un projet initialement à vocation sanitaire à l'émergence des grands linéaments d'un projet plus large de développement local.

Projection-débat organisée le 1er juillet 2014 dans le café du Commerce de La Mothe Saint-Héray



A court terme, les résultats d'un tel processus sont positifs. Le dispositif de projection-débat a d'abord permis de porter un regard neuf sur ce complexe prairial en dévoilant ses multiples usages, sa complexité ; en proposant une approche renouvelée de l'espace et de ses problématiques. Le dispositif a également permis d'élargir la plateforme d'échange à des habitants et certains acteurs qui n'étaient pas conviés au départ. Enfin, le dispositif a également favorisé la « désinstitutionnalisation » et la « détechnicisation » du débat pour une concertation plus ouverte

Les projections-débats devaient initialement se poursuivre durant l'hiver 2014 et le printemps 2015. L'Agence de l'Eau et le SERTAD devaient débloquent des crédits à cet effet. Nous

avons pour cela provoqué une réunion le 21 octobre 2014. Dans cette perspective, les deux étudiants avec lesquels nous avons travaillé de concert ont monté l'Association « Les bobines du paysage ». Malgré cette dynamique, les fonds nécessaires n'ont pas pu être débloqués pour poursuivre l'expérience. En cela, le dispositif n'a pas réellement pu être mis en œuvre avec toute l'ambition que nous espérions au début. De ce fait, on peut dire qu'à plus long terme, les résultats sont mitigés. Le processus n'a été qu'éphémère ; il ne constitue qu'un moment, qu'un espace-temps singulier qui n'aura pas véritablement influencé la dynamique collective de construction du projet « Prairie Mothaise ». L'expérimentation a manqué d'un réel portage politique pour la soutenir et en faire un véritable objet de concertation. L'opérateur était-il réellement prêt à reconsidérer l'objet même de son action ?

Ajoutons que le SERTAD et l'Agence de l'Eau ont voulu racheter les droits de diffusion. Nous n'y étions pas favorable car une telle opération aurait laissé planer la possibilité que le film ne soit pas utilisé au sein du dispositif général sans lequel il n'a pas de sens : celui des projections-débats. Vendre les droits de diffusion reviendrait à dénaturer l'objet et offrirait la potentialité qu'il soit utilisé à des fins de communication plutôt que de concertation. Autrement dit, nous cherchons à « maîtriser » la trajectoire de l'objet produit.

2. « Sèvre et patrimoine »

Le programme « Sèvre et patrimoine » fédère des acteurs variés autour de la valorisation patrimoniale des paysages valléens, notamment à travers la marche. Au cours des réunions auxquelles nous sommes conviés, une problématique nouvelle émerge : la ville de Saint-Maixent semble se détourner de son fleuve. Quelles sont les raisons qui expliquent ce constat ? Comment aujourd'hui qualifier les relations de la ville à la vallée ? Nous proposons d'explorer avec ce groupe cette piste et d'ouvrir pour l'année 2014 un nouveau volet du programme en organisant un cycle de réflexions et de manifestations qui prenne sens dans la vie locale et qui permettent au plus grand nombre de se sentir concerné par ce débat et d'y apporter sa contribution. Nous proposons alors d'organiser avec les participants au programme « Sèvre et patrimoine » un cycle de manifestations qui prenne la forme d'un moment de sociabilité ouvert et centré sur le partage de connaissances.

a) *Une exposition collaborative*

Les élections municipales du début d'année 2014 ont marqué un coup d'arrêt à la dynamique collaborative engagée depuis la conférence de l'Hôtel Balisy (voir ci-dessus). En effet, l'importante reconfiguration politique issue de ces échéances électorales fait planer un doute sur la pérennité du projet mais aussi sur la pérennité du Pays même. Il faudra attendre la fin du printemps et la confirmation que les ateliers « Sèvre et patrimoine » se poursuivent pour qu'une nouvelle dynamique s'installe. A ce moment, l'action collective est en attente d'une nouvelle impulsion. Notre objectif est de fournir à ce collectif un nouveau cadre de pensée et d'action propice à la production de connaissances et d'actions partagées. Avec l'aide de

certaines membres du groupe « Sèvre et patrimoine », des techniciennes du Pays, de l'association « Raconte-moi Saint-Maixent²³ », ainsi que d'un groupe d'étudiants de l'Institut Francophone de Formation au Cinéma Animalier de Ménigoute (IFFCAM), nous proposons de construire ce cadre à partir de l'élaboration d'une « exposition collaborative ». Par ce terme, on entend une action collective de collecte de savoirs pluriels réunis au sein d'un dispositif interactif de mise en scène de la connaissance. L'association « Raconte-moi Saint-Maixent » possédait déjà une pratique en la matière, alors que l'expérience menée avec le syndicat d'eau (voir ci-dessus) nous incitait à poursuivre l'expérimentation en matière de « vidéo pour le développement ».

Reprenant les modalités même de fonctionnement du groupe, la démarche engagée avec ce groupe de travail est tout d'abord basée sur l'arpentage et l'observation de terrain, permettant de construire un socle commun de connaissances sur les paysages et leurs évolutions. Dans cette perspective, nous organisons plusieurs sorties de terrain afin de partager une *lecture* de paysage. En fonction des envies et des compétences de chacun, le groupe mène ensuite une enquête approfondie dans les archives de la ville, auprès des personnes engagées dans les ateliers de réflexion portés par le Pays et plus largement auprès de tous les habitants, érudits locaux et acteurs institutionnels concernés par la gestion de la ressource. Toutes ces personnes étaient alors conviées à fournir les documents, le témoignage qui lui semblait éclairer la compréhension des paysages fluviaux. Les rencontres étaient le plus souvent réalisées *in situ* et étaient structurées autour d'un décryptage croisé des paysages et des documents que les personnes voulaient voir figurer dans l'exposition. Cette démarche a notamment permis de collecter un corpus de cartes postales anciennes qui ont ensuite fait l'objet de reconstructions réalisées par un photographe amateur de l'association. Elle a également permis de réaliser des documents vidéos, qui, sur la base des recherches historiques et des enquêtes orales, montraient la manière dont un usage spécifique de la ressource hydrique en ville (hygiénique, récréatif, énergétique et industriels ...) construit les paysages fluviaux urbains. Elle a enfin permis de produire quelques éléments écrits. Les matériaux collectés par les uns et les autres étaient alors mis en débat et suscitaient de nouvelles interrogations et de nouvelles explorations, discutées lors de réunions au cours desquelles sont affinées l'objet et le contenu même de l'exposition autant que les manières et les conventions de représentations. Au fil de ces investigations, il est apparu que l'exposition serait construite autour de la manière dont les paysages fluviaux urbains évoluent en fonction des usages de la ressource hydrique. Il est également convenu qu'au-delà de l'exposition des matériaux bruts que nous avons recueillis, le résultat des investigations menées par ce groupe de travail seraient synthétisés sur des panneaux A0 ou des supports audio-visuels. Nous nous occupons de réaliser les premiers alors que les étudiants de l'IFFCAM s'occupaient des seconds.

²³ L'objet de cette association est « de raviver la mémoire de notre ville par les documents et les réactions qu'ils peuvent provoquer ». Elle réunit des érudits locaux, des artistes, des citoyens engagés dans la vie locale et politique. Cette jeune association s'est fait connaître à travers l'organisation d'une exposition sur l'histoire de Saint - Maixent au XX^{ème} siècle. Celle-ci réunissait un corpus documentaire collecté auprès de la population ainsi que des entretiens filmés.

Le jour de l'inauguration, toutes les personnes (élus, habitants, responsables associatifs, techniciens, soit 15 personnes) qui s'étaient précédemment investies dans les ateliers organisés par le Pays et qui pour certains ont contribué à l'élaboration de l'exposition ont été réunies à l'occasion d'un parcours de « lecture de paysage ». Celui-ci s'est structuré autour d'un itinéraire qui permet d'aborder différentes problématiques liées aux relations qu'entretient la ville de Saint-Maixent et son fleuve. L'analyse et l'interprétation des paysages sont notamment fondées sur la base de reconductions photographiques²⁴ réunies au sein d'un carnet de note fourni à chaque participant. Ces supports ont pour avantage de montrer que si l'infrastructure hydraulique demeure, le paysage, autour d'elle, change. Ils permettent en cela de mettre à jour les interactions entre les dynamiques paysagères, les différents modes d'exploitation de la ressource hydrique et les autres formes d'exploitation du territoire valléen (agricole, industriel, touristique et récréatif, piscicole ...). Ce processus d'apprentissage collectif que suscite l'interprétation des paysages a également pris pour support les vidéos réalisées par les étudiants de l'IFFCAM. A la fin du parcours, le collectif réuni pour l'occasion est invité à visiter l'exposition, qui est également ouverte à tous les habitants²⁵. Lors de cette journée, les divergences et les rencontres entre les valeurs et les logiques d'acteurs sont apparues très nettement.

L'objectif d'une telle démarche n'est pas d'aboutir à un consensus, ni de dessiner un programme d'action. Le cadre de réflexion et d'action construit à l'occasion de l'exposition collaborative devait plus modestement contribuer à faire émerger une compréhension plus fine des paysages fluviaux, davantage liée à l'histoire, aux pratiques et aux usages des lieux, à la gestion administrative et politique du territoire. Il a également permis de relancer et de structurer une dynamique de groupe qui doit dorénavant se servir de ces supports pour coordonner ses réflexions et ses actions. La médiation a ici essentiellement permis de consolider un réseau actif, qui devient lui-même l'outil principal pour une action concertée.

Dans cette perspective, les résultats de ce volet de l'expérimentation de la médiation sont positifs. A tel point que le Pays décide dès l'hiver 2014-2015 de poursuivre la dynamique de dialogue et de construction de ce réseau entamée à l'occasion de « l'exposition collaborative ». Pour ce faire, il est envisagé de réunir tous les acteurs concernés à l'occasion d'ateliers d'écriture collective afin de rédiger un « Guide historique et pratique des paysages de la Sèvre niortaise ». Sur la base des données produites lors de l'exposition collaborative, celui-ci devait réunir dans un même document toutes les informations et données (historiques, environnementales, administratives et réglementaires, périmètre et champs d'action, usages ...) utiles à la compréhension des territoires et des complexes socio-écologiques valléens, toutes les données utiles à la mise en œuvre d'action. Un guide historique dans le sens où les

²⁴ Par reconduction photographique, on entend une démarche qui consiste à prendre des clichés contemporains à partir des points de vue issus de photographies anciennes pour reconstituer des évolutions paysagères.

²⁵ L'exposition a duré 10 jours et réuni environ 380 personnes, soit approximativement 5% de la population de la ville en question.

paysages sont inscrits dans leur dimension évolutive, un guide pratique dans le sens où l'on pourrait s'y référer à chaque fois que l'on aurait besoin d'une information. Il serait abondamment illustré (bloc diagramme, croquis, photos, carte, liste des partenaires potentiels et des initiatives locales). Guide qui aurait une version papier mais aussi une version interactive afin d'actualiser les connaissances produites par le groupe en charge de sa production. Pourtant en décembre 2014, le Pays est dissous. Et même si l'ensemble de ses missions sont reprises par la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre, le projet « Sèvre et patrimoine » est une fois de plus au milieu du gué et la poursuite de la dynamique collaborative est enterrée. En cela, l'expérience n'aura pas véritablement eu de pérennité et malgré un soutien politique de l'élu référent à la Culture, l'objectif de créer un réseau paysage relatif aux questions de gestion de la ressource et d'aménagement du cours d'eau n'a pas pu voir le jour.

B. Retour sur expérience : pour une pratique réflexive de la médiation

La réflexivité suppose « un retour du sujet sur l'objet par lequel le sujet se tourne vers ses propres opérations pour les soumettre à une analyse critique » (Vandenberghe, 2006). La pratique devient en cela objet d'analyse et de connaissance qui vise à offrir la possibilité d'apprendre de l'expérience concrète. Cette posture consiste à soumettre à la critique à la fois sa pratique (itinéraire général, outils, postulats) mais également les conditions sociales, politiques et culturelles sur laquelle elle s'adosse. Il s'agit de mettre à distance et prendre conscience des opérations qui fondent la pratique pour mieux la comprendre et pour en quelque sorte y poser un regard neuf et distancié. Ainsi sont nommés et soumis à la critique les principes et les hypothèses même qui ont fondé l'action, les références scientifiques autant que les modalités organisationnelles. Fondatrice d'une posture de « praticien réflexif », la prise de distance et la critique prennent appui sur ce qui s'est passé pour envisager l'avenir en tirant profit de cet expérience. En cela, ce nouveau rapport à l'expérience vise à outiller et à équiper la pratique afin de pouvoir dans l'avenir produire des dispositifs et des pratiques adaptés à des situations toujours nouvelles. Cette connaissance de et par la pratique s'inscrit donc dans « une logique de construction de la compétence » (Balas-Chanel, 2014). Cette posture apparaît en cela indispensable à mettre en œuvre alors que l'objectif de la présente thèse relève d'une contribution théorique et expérimentale à la construction d'une pratique paysagiste de la *médiation environnementale par le paysage*.

1. Une démarche itérative

Dans les lignes précédentes, le déroulement de la démarche de médiation a été décrit de manière presque chronologique et factuelle. Adopter une posture de « praticien réflexif », c'est commencer par identifier et examiner l'articulation entre les étapes du processus. Autrement dit mettre à jour un itinéraire en tant qu'il s'agit de repérer ce qui en constitue les moments importants, les choix qui ont orientés la médiation. Il s'agit moins d'indiquer la trajectoire suivie que d'identifier les embranchements et les bifurcations autant que les voies sans issues et les obstacles afin de lister les grands problèmes que posent une pratique de la médiation par le paysage et l'histoire.

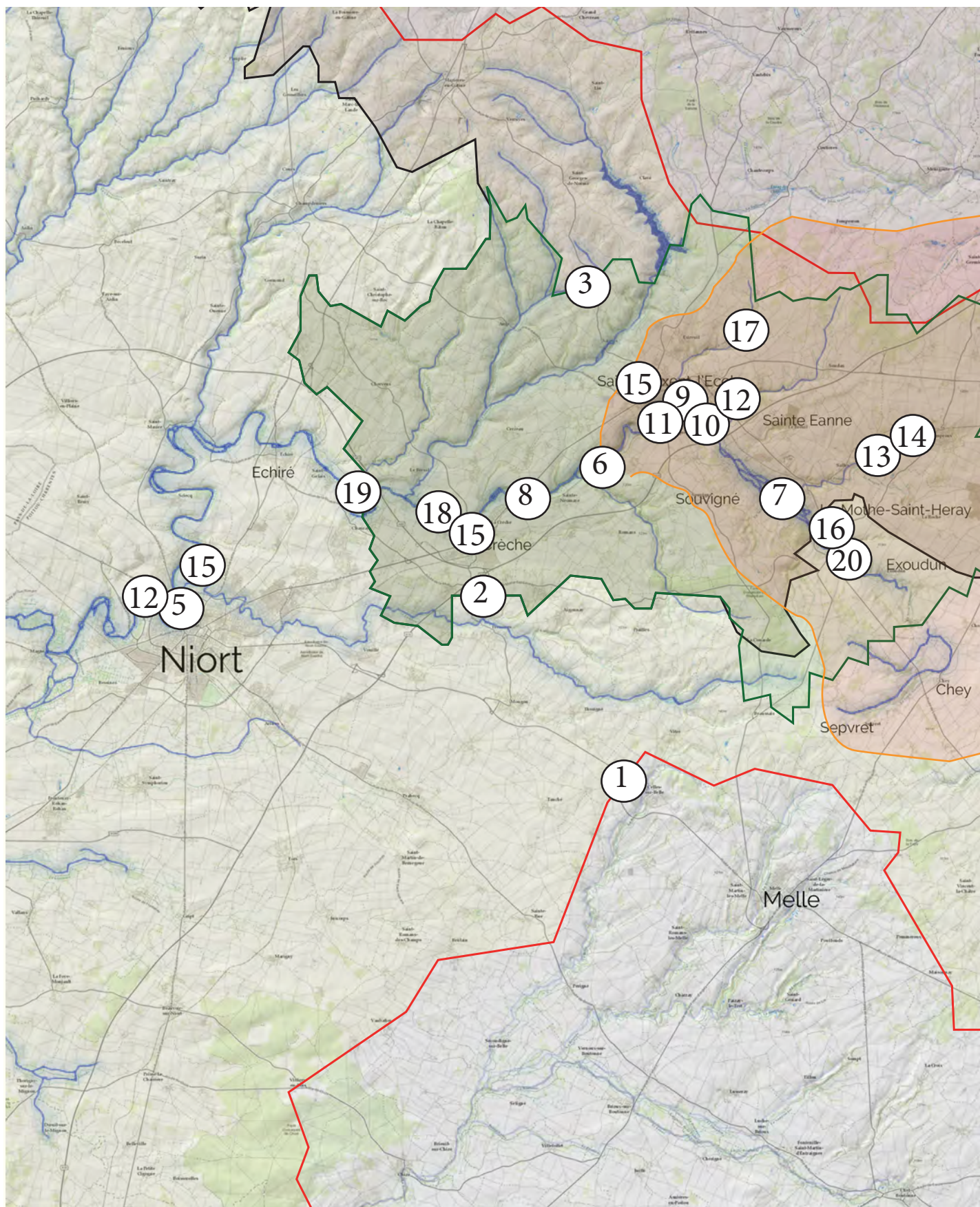
a) Cartographie des acteurs et inscription de la médiation dans des démarches en cours

Le choix qui a guidé l'expérimentation décrite ci-dessus réside dans le fait d'inscrire la démarche au cœur de processus décisionnels en cours. Par ce choix, on postule que la médiation paysagère constitue une méthode d'intervention par laquelle le paysage, en tant que *percept intermédiaire*, offre la possibilité à un ensemble d'acteurs engagé dans une action commune de faire face à la complexité inhérente qui caractérise la question environnementale. Cette méthode d'intervention et d'aide à la décision consiste à engager une dynamique collective et coopérative dans laquelle le paysage est un opérateur et un agent du changement.

Le postulat immersif sur lequel se fonde notre proposition rend en premier lieu nécessaire l'élaboration d'un inventaire de tous les groupes qui ont une action sur la gestion de la ressource et l'aménagement du cours d'eau. La réalisation d'une « cartographie des acteurs, des projets et initiatives locales » constitue en cela un moment fondateur de l'expérience. Réalisé sur la base d'entretiens menés auprès des acteurs institutionnels mais également d'acteurs issus de la société civile (associations, exploitants ...) ou encore de riverains, ce document a pour but d'établir un recueil de toutes les actions, petites ou grandes, qui visent la gestion de la ressource et l'aménagement de la rivière. Il donne tout d'abord une idée de la multiplicité et de la diversité de l'action dans ce domaine. Mais l'interprétation de ces données devait également nous donner les moyens d'identifier des processus d'action susceptibles de porter une appréhension globale de la problématique des liens entre paysage et ressource hydrique, et relativement auxquels notre démarche pouvait être utile.

Cette phase de construction de la « cartographie des acteurs » est importante. Mais c'est plus encore l'interprétation des informations contenues dans ce document qui a orientées la démarche de médiation. Avec le recul, il apparaît que cette carte aurait pu être interprétée d'une autre manière et vue comme un révélateur de la dispersion et de la sectorisation de l'action en matière de gestion de la ressource hydrique et de l'aménagement du cours d'eau. Cette interprétation eut été d'autant plus légitime qu'une partie des résultats de la recherche historique réside précisément dans ce constat. Au-delà de la localisation des différents projets, de leurs inscriptions territoriales et politiques, cette carte montre en effet que la rivière n'est pas un véritable objet politique. Elle met à jour la fragmentation de la gouvernance de la ressource hydrique et de l'aménagement du cours d'eau. Si nous avions analysé cette carte ainsi, la démarche de médiation aurait probablement pris un tour différent. Elle aurait peut être visé à construire des liens efficaces entre toutes ces actions. En réunissant ces acteurs dispersés autour des questions soulevées par la recherche historique, le Comité de suivi de la thèse aurait pu être ce lieu fédérateur susceptible de donner une cohérence et un horizon commun aux différents acteurs. Mais nous n'avons perçu cette potentialité que tardivement.

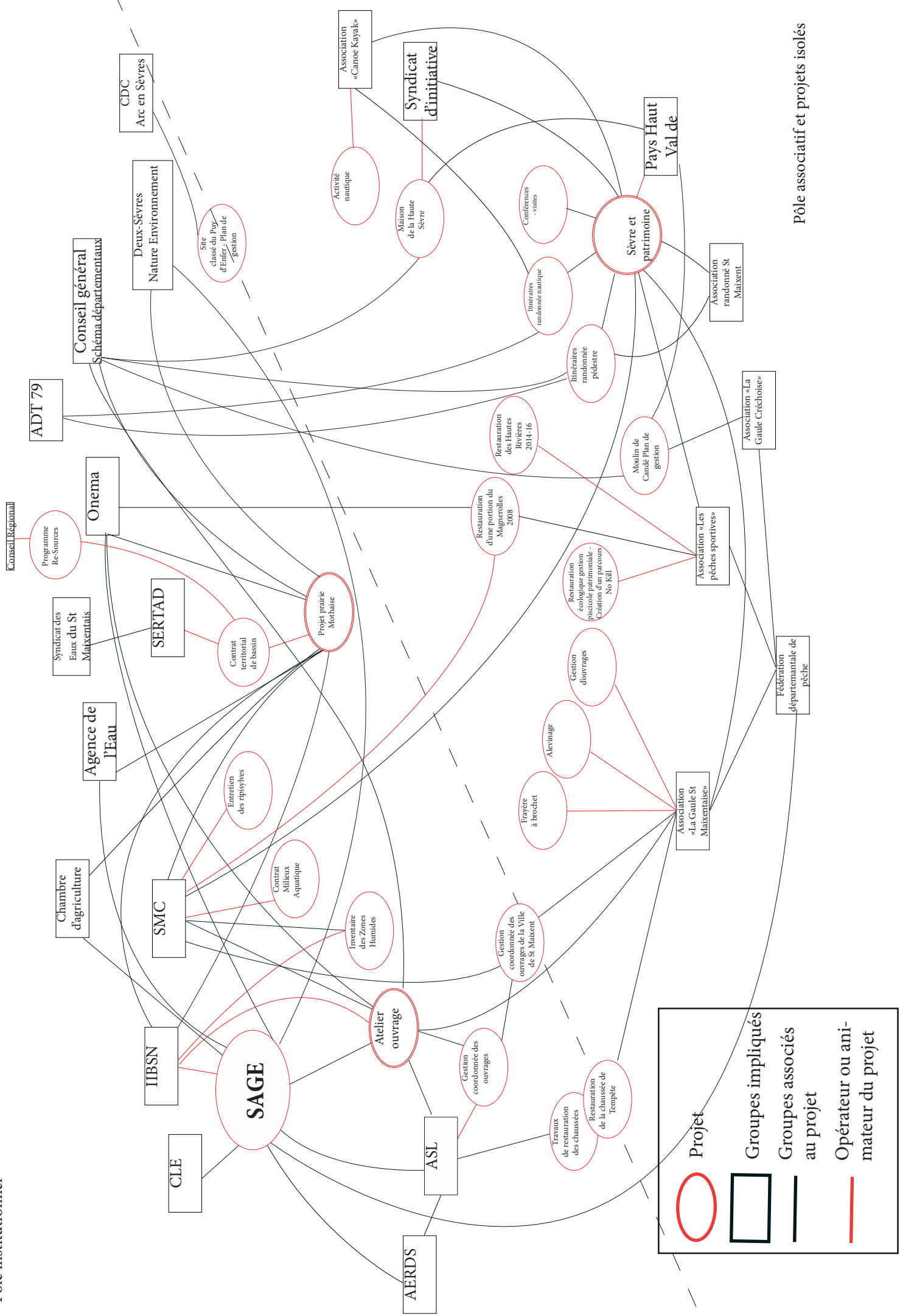
Cartographie des acteurs, des projets et initiatives locales



Issue d'une démarche d'enquête auprès des techniciens et des chargés de missions des collectivités locales porteuses de projets, des responsables associatifs, des habitants ou encore de recherche documentaire, cette carte est un document de travail toujours en construction. Elle constitue un inventaire des actions et ne peut être lue sans le tableau suivant. Pour des questions de lisibilité, la carte et le tableau sont très largement simplifiés.

Projets - Initiatives	Objectifs	Structures porteuses et partenaires	Temporalité
1. SAGE Sèvre niortaise et marais Poitevin. 2011/2015	Outil de planification-Gestion « équilibré » de la ressource	Commission Locale de l'Eau qui réunit tous les acteurs intéressés à la gestion de la ressource Animation : IIBSN	2011-2015
2. Contrat Territorial Milieux Aquatiques	- Entretien du lit de la rivière - Connaissances (indicateur de suivi, étude) - Restauration écologique	SMC (Syndicat Mixte à la Carte) Val de Sèvre et sud Gâtine	2010-2014 Evaluation: 2015
3. SCoT Pays Haut Val de Sèvre	Le PADD se structure autour de 3 orientations stratégiques : _ Axe 1 – L'affirmation de l'armature urbaine territoriale dans l'ensemble de ses fonctionnalités, _ Axe 2 – La valorisation des aménités territoriales, ferment de l'attractivité et de la qualité de vie du Pays, _ Axe 3 – Un nouveau positionnement afin de garantir l'attractivité et la convivialité locales : un désir d'innovation	Pays haut Val de Sèvre Conseil de développement	
4. Charte architecturale et paysagère Haut Val de Sèvre - Projet Sèvre et patrimoine	Politique de valorisation et de préservation de la Sèvre Niortaise et de l'ensemble de ses 8 affluents, véritable richesse patrimoniale	Pays haut Val de Sèvre	2006-2008 2012 -
5. SCoT CAN	Projet territorial de développement économique, démographique et de protection des milieux agricoles et «naturels» - Prise en compte de la Sèvre niortaise en tant que «trame naturel structurante» Mise en valeur de la «coulée verte»	Communauté d'Agglomération de Niort	Approuvé en 2013
6. Contrats territoriaux dans le cadre du Programme Re-sources Poitou Charentes	Démarche partenariale et volontaire de reconquête de la qualité de la ressource en eau destinée à l'alimentation en EP	Sertad (Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Dessert en eau potable du Sud Deux-Sèvres)	2014-2018
7. Projet « Prairie mothaise »	Dans le cadre du Contrat territoriale de bassin (6), la « prairie motaise » a été identifiée comme un espace clef pour son rôle épuratoire	CoTech : Sertad : portage CG79 (Ens et aménagement foncier) – Safer – Chambre d'agriculture : maîtrise et aménagement foncier CG79 – CEN PC : Gestion des parcelles acquises IIBSN : Etude hydraulique SMC : Gestion des cours d'eau et obstacles, CTMA CEN PC : Inventaire floristique et faunistique - Observatoire photographique Agence de l'eau : Financement	2014-2018
8. Gestion coordonnée des ouvrages	Gestion coordonnée des ouvrages : - maîtrise des flux, - dialogue entre les propriétaires d'ouvrages et de moulins notamment transmission de l'information et de l'alerte lors des crues, - Soutient logistique et technique aux riverains et propriétaires d'ouvrages.	Association Syndicale Libre ASL	2011-
9. Réparation et travaux d'entretien de la chaussée du moulin de Piozay – Site Tempête	Restauration et travaux d'entretien chaussée du moulin de Piozay grâce à l'aide d'un chantier d'insertion Importantes controverses durant l'année 2014	ASL – Chantier d'insertion	Printemps-été 2014
10. Coordination des ouvertures d'ouvrage dans la ville de St Maixent	Lutte et prévention contre le risque inondation	Service technique de la Ville de St Maixent – SMC - ASL	2013

11. « Atelier ouvrage » - Mise en œuvre opérationnelle de l'article 4.b du Sage	Mis en place à l'initiative de la CLE en mars 2012, l'atelier ouvrage (hors marais) est un comité technique et expérimentale du SAGE	IIBSN (coordination) - ASL – Onema – Fédération de pêche ...	2012-2014
12. Inventaire des zones humides	« Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de « préservation et de mise en valeur des milieux naturels » du SAGE, un inventaire des zones humides doit être mené sur l'ensemble des communes concernées. Cet inventaire vise à constituer une base de connaissances exhaustives sur les zones humides et notamment en termes de superficie et de fonctionnalités»	CLE – IIBSN - Communes	2011-2014
13. Natura 2000 : Vallée du Magnerolles	« Site natura 2000, Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), le ruisseau du Magnerolles abritait une forte population d'écrevisses à pieds blancs dont l'habitat est protégé par Arrêté de Biotope».	SMC (structure animatrice) – Onema – Fédérations de pêche et les «Pêches sportives» Opérateur du DocOb : Centre d'Etude et de Recherche Appliquée en Environnement (CERA Environnement)	Docob validé le 5 novembre 2004.
14. Mise en place d'une réserve intégrale sur le Magnerolles	Protection des espèces et des espaces aquatiques	Projet personnel	Depuis les années 1980
15. Gestion des cheptels piscicoles – aménagement des cours d'eau – dvt de la pêche	-Rempoissonnement et alevinage -Acquisition foncière pour la mise en place d'une frayère à brochet et d'un parcours de pêche -Organisation d'une sociabilité autour de la pêche - Gestion de site	Association de pêche : La Gaule Saint-Maixentaise - La Gaule Créchoise (Gestion du Site Moulin de Candé)	
16. Gestion des cheptels piscicoles – aménagement des cours d'eau – dvt de la pêche	- Gestion patrimoniale de la ressource piscicole - Parcours «No Kill» -Restauration et gestion écologique de sites (Haute Rivière (2015-2016) ; Magnerolles (2010);	Association des Pêche sportives	
17. Site classé du Puy d'Enfer	Préservation du site - Accueil du public - Développement touristique	Commune d'Exireuil - Dreal	
18. Site du moulin de Candé	Préservation du site - Accueil du public - Développement touristique		
19. Site en réserve à François	Préservation d'un «site naturel» - Accueil du public - Développement touristique	Commune de François	
20. Maison de la Haute Sèvre Moulin de l'Abbée	développer le territoire par la valorisation touristique	Syndicat d'initiative À LA MOTHE SAINT HÉRAY Concurrence avec l'ADT79	
21. Projets culturels et festifs	Compagnie la Volige - Les bateaux fleuris à St Maxire - Animations canoe-kayak - « Niort Plage » - Concerts - Guinguette à St Maixent	Communes - Convention Régionale - Association de fête	
22. Itinéraire de randonnée nautique	Mise en place d'un itinéraires de randonnées nautique dans la vallées de la Sèvre niortaise	ADT 79 - Pays Haut Val de Sèvre - CG79 - Association Canoe Kayak	
23. Itinéraire de randonnée pédestre	Mise en place de différents itinéraires de randonnées pédestres dans la vallées de la Sèvre niortaise ainsi que dans les vallées adjacentes	ADT 79 - Pays Haut Val de Sèvre - CG79 - Association des randonneurs	



b) *Négocier l'interface recherche/action*

Sur la base de l'élaboration de cette « carte des acteurs, des projets et initiatives locales » et de son interprétation, ont quoi qu'il en soit été identifiés des groupes et des processus décisionnels susceptibles d'être intéressés par les apports de notre démarche. La phase de rencontre et de contact avec les acteurs et les porteurs de projet apparaît décisive. Cette étape permet de poser les bases de ce que la médiation met en jeu et en cela d'en négocier les contours et les objectifs. Il s'agit ici de construire et de qualifier la nature de l'interface recherche/action. De cette négociation doit en effet émerger la position d'une démarche exploratoire au sein de projets qui la dépasse aussi bien du point de vue de ses temporalités que de ses moyens. Vouloir contourner cette étape apparaît ainsi périlleux. La médiation semble alors en permanence courir le risque d'entretenir les quiproquos et les équivoques sur la nature de ses démarches et ses objectifs. Ceci explique probablement en partie l'échec de la démarche entreprise dans le cadre du projet « Atelier ouvrage ». Nous nous sommes en effet ici contenté de la recommandation que permettait notre statut au CG79 en pensant que les tenants et les aboutissants de la démarche étaient connus, compris et partagés avec les acteurs en charge du projet, qui par ailleurs avaient connaissance de notre travail. Mais dans la pratique, outrepasser cette étape s'est révélé dangereux, au sens où la médiation n'avait pas réellement de place au sein de « l'Atelier ». Notre contribution est apparue superflue, alors que ce groupe envisageait déjà de se coordonner autour des investigations du travail d'une stagiaire.

Fondée sur une immersion au sein des groupes délibérants, la situation d'interface entre recherche et action que nous avons cherchée à construire est intéressante à plusieurs titres. Elle offre tout d'abord la possibilité de mener une observation directe de l'action en train de se faire et permet par cette proximité, de construire des relations sociales plus approfondies, de procéder à des transferts de connaissances riches mais également d'observer comme *de visu* les interactions sociales. Ce postulat immersif résulte d'une réflexion relative aux conditions de possibilité du partage des connaissances et du dialogue, insistant sur le cadre et le contexte de la rencontre. On ne dit en effet pas la même chose à un observateur extérieur qu'à un membre, même provisoire, de la communauté. Cette manière de partager une condition de vie, de prendre part aux activités et au quotidien d'un collectif, cette façon de se rendre disponible et à l'écoute doit faciliter la compréhension mutuelle et l'échange véritable. Cela doit permettre de mettre à jour certains mécanismes et fonctionnements qui ne se manifesterait pas autrement. Cette démarche doit notamment permettre de révéler les éléments cognitifs et organisationnels dont les groupes en situation d'action manquent afin de prendre en compte l'environnement en tant qu'objet complexe.

Reste qu'après avoir négocié un espace pour la médiation au sein de projets qui la dépasse, il s'agit ensuite de s'y inscrire concrètement en y apportant une réelle plus value. Pour cela, la mise en place d'une première plateforme d'échange et de transfert de savoir est importante. Elle a pris la forme de la construction d'une base de donnée (SIG prairie mothaise) ou dans la

participation aux activités du groupe (CoTech prairie mothaise ; réunions et balades « Sèvre et patrimoine » et conférence). Il s'agit en quelque sorte de construire une relation de confiance mais également de ne pas occuper une simple position d'observateur. Pour que la médiation puisse s'enclencher, il faut que l'observateur participe directement à la dynamique collective. Ce processus de partage de connaissances entraîne une transformation de la position de notre démarche au sein des collectifs avec lesquels il s'agit de *médier*.

c) *La co-construction des dispositifs de médiation : l'architecture des objets intermédiaires*

En créant une première plateforme d'échange, la démarche de médiation soulève de nouvelles questions, elle met en relief des interactions non perçues ou non énoncées, elle contribue à produire des connaissances inédites et devient porteuse de nouvelles explorations collectives. Porté par cette dynamique, il s'agit de poursuivre cette démarche exploratoire en envisageant la construction de nouveaux espaces de partage de connaissance et de délibération au sein des groupes dans lesquels la médiation est investie. Pour ce faire, on utilise des dispositifs matériels qui visent à se représenter la complexité socio-écologique et l'historicité des situations sur et dans lesquels les groupes doivent agir. Ces dispositifs sont appelés *objets intermédiaires*. La qualité de représentation et les vertus délibératives de ces dispositifs de « mise en regard » dépendent non seulement de leur architecture mais aussi des situations et des circonstances dans lesquelles ils se déploient. Nous envisagerons avec précision ces éléments dans les lignes qui suivent. Disons simplement pour le moment que ces dispositifs matériels, organisationnels et relationnels doivent être assez ouverts pour susciter la délibération mais également assez robustes pour ne pas susciter des quiproquos.

Dans le cas du projet « Sèvre et patrimoine », on note que les groupes délibérants disposent déjà de tels outils. A travers la marche, le groupe a en effet « inventé » ses propres modalités de travail et ses propres outils de débat et de production de connaissance. Dans cette perspective, il ne s'agit pas d'imaginer de nouveaux dispositifs mais plutôt de les rendre plus opérants afin d'en maximiser les effets médiateurs. Opérer différemment serait potentiellement briser une dynamique déjà efficiente. Pour ce qui est du projet « Prairie Mothaise », l'analyse des modalités de l'action collective a montré que les dispositifs de partage de connaissances et de délibération fondés sur un transfert descendant - et non pas sur la co-construction - sont peu propices au dialogue. C'est pour cela qu'il s'agit d'en imaginer et d'en produire de nouveaux.

d) *Enclencher une nouvelle dynamique d'action collective*

La démarche se donne *in fine* pour objectif de construire les dynamiques d'actions collectives sur la base de nouvelles connaissances, de générer de nouvelles situations d'apprentissages collectifs ainsi que des effets d'itérations et en cela de susciter de représentations et de nouvelles explorations collectives. Pour ce faire la démarche de médiation s'adosse sur des

dispositifs matériels, situationnels et relationnels. Issus d'une co-construction avec les collectifs et dans le cadre des projets évoqués ci-dessus, ces dispositifs ont atteint les objectifs fixés à court terme, alors que dans la durée, les résultats de la médiation n'apparaissent pas avec évidence. La médiation n'a-t-elle été qu'un sympathique moment de partage de connaissance qui laisse entrevoir des possibilités mais qui n'a pas réellement eu d'impact sur le long terme ?

La première raison de cette difficulté de la médiation de s'inscrire dans une durée réside probablement dans une disjonction et un décalage des temporalités. Le processus de médiation s'est en effet inscrit au sein de projets dont les temporalités dépassent celles de la médiation. Pour le cas du projet « Prairie Mothaise », l'action se déroule dans le cadre d'un « contrat territorial de bassin » qui court sur plusieurs années (2014-2018). Temporalité pluriannuelle qui ne correspond pas à celle beaucoup plus courte de l'expérimentation de la médiation. De ce fait, la médiation courrait en permanence le risque de n'être qu'un moment marginal au sein de procédures qui la dépasse. Pourtant il apparaît que nous n'avons pas saisi toute l'acuité de ce problème de disjonction des temporalités afin de le neutraliser et d'anticiper des réponses ad'hoc. Nous aurions probablement dû accorder plus d'attention à la prévision et à l'organisation de l'après-médiation ainsi qu'à la mise en place de relais qui puissent prendre en charge la suite de l'opération. Dans le cas du projet « Prairie Mothaise », la poursuite du processus de « projections-débats » a été envisagée mais cependant trop tardivement pour que les financements du SERTAD ou de l'Agence de l'Eau n'arrivent au bon moment. Des facteurs externes ont également contribué aux difficultés rencontrées pour inscrire la démarche dans la durée. Le projet se déploie en fonction d'une temporalité linéaire (diagnostic – enjeux - programme d'action), or la médiation vise à produire de nouvelles explorations, de nouvelles connaissances et en cela à redessiner les contours même de l'objet de l'action. Il existe donc une contradiction potentielle entre des procédures linéaires qui sont celles d'une logique de projet et un processus de médiation qui se construit sur des itérations permanentes entre différents registres de savoirs et entre connaissance et action. Ces contradictions expliquent peut être que la médiation ait été perçue comme une « sympathique anecdote » au sein d'un schéma linéaire d'action. Enfin, on peut également émettre l'hypothèse d'une volonté de la part des techniciens du projet de récupérer la main en matière d'animation au sein du système d'acteurs et de contrôle du temps du projet.

Dans le cas du projet Sèvre et patrimoine, la question de l'inscription dans le temps se pose différemment dans le sens où l'action ne s'inscrit pas dans un programme d'action préalablement défini avec la perspective d'atteindre des résultats quantifiables. Le temps du projet « Sèvre et patrimoine » est singulier puisqu'il ne correspond pas à un programme pluriannuel d'action. La disjonction et le décalage de temporalité ne joue donc pas ici et il semble que grâce au soutien des techniciennes du Pays, « l'exposition collaborative » aurait été amenée à connaître une suite ambitieuse dans la construction d'un réseau d'acteurs autour des interactions entre paysage, gestion de la ressource et aménagement de la rivière. Ici c'est une autre forme d'obstacle qui s'est présentée. Obstacle qui relève d'une autre forme de disjonction des temporalités : celle d'avec le temps du politique. La démarche a en effet dû faire face aux aléas du calendrier politique. Les élections municipales puis cantonales

(aujourd'hui élections départementales), mais surtout la disparition annoncée du Pays Haut Val de Sèvre, alors principal initiateur et animateur du projet « Sèvre et patrimoine », ont joué en notre défaveur. Ces aléas ont rendu difficile la mise en œuvre de la médiation, en a brouillé les objectifs en l'installant dans un régime d'incertitude permanente.

2. Trajectoire des objets intermédiaires

Nous avons vu précédemment que les groupes délibérants doivent s'emparer d'objets d'action complexes qui s'inscrivent au sein de systèmes où s'entrelacent les dynamiques sociales et écologiques, qui elles-mêmes se déploient à des échelles spatiales et temporelles enchevêtrées. A ce premier niveau de complexité s'en ajoute un second qui renvoie à une combinaison d'incertitudes scientifiques, de représentations socialement différenciées, de légitimités rivales et d'usages évolutifs. Afin de penser et agir sur et dans cette complexité, ces groupes ont besoin de se référer à des *objets intermédiaires*. Ceux-là visent a minima à faire émerger une représentation partagée de ce sur quoi il s'agit d'agir et constituent en cela un potentiel référent commun sans lequel aucune action collective ne semble possible étant donné la diversité des intérêts et des représentations en jeux. En permettant la circulation de problématiques et de connaissances différenciées, ils sont producteurs de sens mais aussi d'apprentissages collectifs, ils recadrent les objectifs autant qu'ils redéfinissent les règles de coopération. L'imagination et la co-construction de ces objets sont au centre de la démarche de médiation mise en œuvre dans la haute vallée de la Sèvre niortaise. On peut en cela envisager de construire la critique du processus de médiation en analysant la trajectoire de ces objets. Trois moments (Mougenot et Stassart, 2009) peuvent être identifiés : en premier lieu le temps de la convention, ensuite celui de la représentation et enfin celui de la transformation. Chacun de ces trois moments influence les modalités de l'action collective.

a) *Convention*

Par *convention*, on entend les principes que les groupes sociaux en situation d'action se fixent pour donner une description systématique des situations sur et dans lesquelles ils doivent décider. Il s'agit de procédés graphiques, discursifs ou conceptuels qui peuvent s'éloigner plus ou moins fortement de la réalité mais qui apparaissent indispensables pour la nommer. Une convention, c'est également ce qui est convenu. On convient et on négocie en effet de la nature et des qualités des procédés qui vont permettre de mettre à jour la réalité. Mais, le plus souvent, ces conventions résultent d'accords tacites et de l'implicite. Elles relèvent plus rarement d'un pacte négocié. Matthieu Noucher (2013) a bien montré pour le cas de la cartographie participative que la valeur accordée à ce type de production cartographique peut être fortement réduite, voire nulle si au préalable, les conventions et la sémiologie graphique n'a pas fait l'objet d'une négociation. Lorsque les conventions ne sont pas négociées, la production cartographique s'assimile alors à un ensemble de contributions individuelles au détriment d'un véritable processus collectif de co-production des objets.

La production du film telle que nous l'avons décrite ci-dessus pose des problèmes du même ordre. En effet, le processus technique de production d'un film impose un temps d'écriture de scénario et de montage qui, par la technicité et le temps que ces phases impliquent, rendent difficile la négociation des conventions de représentations. Afin de limiter cet effet d'imposition des conventions de représentation, au fur et à mesure des « projections-débats » le film a été modifié « de façon à en améliorer son contenu, son intelligibilité et son impact » (Petit et Collin, 2009). Les différentes moutures du film ont intégré des extraits de réactions lors des séances de « projection-débat » et ont été amendées d'entretiens inédits et de nouvelles séquences afin de préciser et éclaircir certains points mis à jour par les participants. Pour neutraliser totalement cet effet d'imposition des conventions de représentations, il aurait fallu imaginer des dispositifs permettant une manipulation de l'équipement et de la production vidéo directement par les acteurs concernés. Dans cette perspective, il aurait fallu réaliser des séances collectives d'écriture du scénario du film, mais aussi imaginer des dispositifs qui puissent rendre la phase de montage la plus ouverte possible. Ces opérations sont techniquement difficiles à mettre en œuvre, pourtant elles apparaissent utiles afin que, plus encore que dans l'expérimentation réalisée, le processus d'élaboration de la vidéo aurait prévalu sur le produit, plus encore le message sur l'esthétique. Cette réalisation partagée aurait permis d'engager un véritable débat sur les conventions de représentation et en cela susciter un autre « cycle de traduction » susceptible de représenter l'environnement du projet prairie Mothaise dans toute sa complexité.

Le problème est moins criant en ce qui concerne l'exposition collaborative, processus au cours duquel la négociation des conventions constitue le centre de la mise en œuvre de la production de cet objet intermédiaire. Le principe même de la constitution d'une exposition implique de se concerter afin d'établir des choix dans la manière de (re)présenter les paysages de la rivière. Collectivement, on sélectionne ce qui doit être montré en fonction de la capacité des objets à mettre en lumière certains éléments saillants d'une analyse construite collectivement. On se met également d'accord sur la production de nouvelles modalités de représentations. Le travail mené à partir du corpus de cartes postales anciennes est révélateur de ce processus. Sur la base d'une collecte réalisée chez un collectionneur, il s'agit d'établir une sélection des clichés les plus à même de montrer les évolutions paysagères et celle des usages de la ressource hydrique. Il a ensuite été décidé que la meilleure manière d'exploiter le potentiel de ces clichés serait de réaliser des reconductions. Pour ce faire un photographe amateur a bien voulu prendre le temps de faire ce travail. La reconduction constitue un exemple particulièrement parlant d'une forme de négociation des conventions de représentation dans le cadre de la production d'objets intermédiaires.

b) Représentation

Le deuxième temps de la vie des objets intermédiaires est celui de la représentation. Par représentation, on entend étymologiquement « l'action de mettre sous les yeux » ; c'est en d'autre terme rendre présent, rendre visible et finalement accessible à l'entendement ce qui n'était alors que cryptique. Il faut essayer d'évaluer les objets intermédiaires en fonction de

leur capacité à donner une *présence* à la situation dans laquelle les acteurs sont installés. Situation socio-écologique et situation de négociation.

La qualité de représentation du support vidéo apparaît clairement lors des « projection-débat ». Ce médium possède en effet plusieurs atouts. La puissance suggestive et descriptive des images animées donne une force au contenu par le fait que la portée du message est appréhendable par le plus grand nombre. Ce support offre également une image de la réalité à la fois familière et objectivée. Chacun peut s'y reconnaître mais chacun doit également faire preuve d'empathie et reconnaître la légitimité des discours autres. Enfin, il offre un espace d'expression à ceux qui en seraient privés permettant à chaque interviewé d'assumer personnellement son discours. Dans cette perspective, on notera que la qualité esthétique ne doit pas primer sur le contenu. Le côté artisanal et amateur de la représentation n'a suscité aucune remarque de la part des participants. On pourrait émettre l'hypothèse que l'aspect non professionnel participe de l'objectif initial du processus : le film n'a de valeur que dans le processus de débat qu'il suscite.

c) Transformation

Une fois la phase de représentation passée, « ces objets vont alors être mobilisés comme le point de départ d'une nouvelle exploration collective. En intégrant de nouvelles connaissances, en les testant, les interrogations deviennent plus précises et elles vont provoquer une mise à l'épreuve de tous les liens qu'elles contiennent. Cette troisième séquence est celle des premiers résultats concrets mais elle pourra aussi entraîner une remise en cause de la convention de départ, de la légitimité et des engagements des acteurs » (Mougenot et Stassart, 2009). La transformation que doit susciter les objets intermédiaires est donc relative aux rapports sociaux et aux modalités de connaissance et de concertation. Cette phase est celle de la reconfiguration du social et du politique ; reconfiguration qui doit amener à repenser les objectifs même de l'action. Nous avons évoqué ci-dessus cet aspect en montrant le manque d'efficacité de notre démarche sur le long terme. Mais cette phase dite de transformation consiste également à évaluer la manière dont les objets ont été transformés. La nature des objets rendent-ils possible un travail d'inscription et d'équipement de la part des parties prenantes ? Autrement dit, ces objets sont-ils ouverts à la transformation ? L'ont-ils effectivement été ?

De ce point de vue, nous avons montré précédemment que la plasticité de l'outil vidéo était assez faible. Transformer un film nécessite de revenir sur une phase de prise de vue et d'enregistrement ou encore de montage qui peut s'avérer longue et fastidieuse. Toutes ces phases techniques doivent être négociées sous peine de courir le risque de renforcer l'opacité de l'outil. En ce qui concerne l'exposition, la transformation de l'objet est difficile. Une exposition, on peut la diffuser mais pas vraiment la transformer. Avec l'Association raconte-moi Saint-Maixent, il avait été imaginé que l'exposition offre la possibilité aux habitants et aux acteurs concernés de contribuer à l'enrichissement de l'exposition. Force est de constater que cet aspect est resté assez marginal. Cependant d'autres expériences montrent que ce

processus contributif n'est pas impossible. Reste que cette exposition ne devait initialement constituer que le premier volet d'un processus plus large de constitution d'un réseau d'acteurs qui devait s'incarner dans la réalisation d'un « guide historique et pratique des paysages » (voir ci-dessus).

3. Du rôle de la connaissance historique au sein de la médiation

Une des singularités de la démarche de médiation expérimentée dans la haute vallée de la Sèvre niortaise est de s'appuyer sur une recherche historique. Il convient donc de revenir sur le rôle et l'usage de l'histoire dans le processus de médiation.

Les acteurs rencontrés à l'occasion de l'expérimentation menée dans la haute vallée de la Sèvre niortaise attendent généralement de la reconstitution du passé et de la connaissance historique la possibilité qu'elle offre de construire un discours justificatif sur le contemporain et l'action qu'ils mènent aujourd'hui et maintenant. Autrement dit, le passé rentre dans une stratégie du présent (Nora, 1997). L'usage du passé permet d'ancrer les pratiques et les discours contemporains dans une durée ; l'histoire offre une forme de légitimité et fournit des références que le passage du temps rendent difficilement contestables. Cet usage spontané du passé est par exemple celui qu'en fait une association de riverain évoquant le « bon sens des anciens », qui avaient une connaissance fine des spécificités locales et faisait un « bon usage » de la rivière. Ainsi se voit légitimé une recherche dans le passé des formules qu'il convient d'appliquer aujourd'hui. Dans cette perspective, le « règlement général des usines de la Sèvre niortaise » conçu par les ingénieurs des Ponts et Chaussées en 1864 constitue la référence sur laquelle l'association s'appuie pour proposer des modalités actuelles de gestion. Ce document est alors considéré comme offrant un reflet objectif d'un état de l'environnement qu'il s'agit aujourd'hui de retrouver. Pour se prêter à un tel usage, la source ne doit évidemment pas être soumise à la critique qui en fonde l'usage scientifique. On la considère plutôt comme un témoin direct d'un passé appréhendé comme un réservoir de normes pour le présent. Cet usage du passé est également celui qu'adoptent institutions ou association de protection et de gestion de la nature qui cherchent dans l'histoire la « naturalité » de la rivière. Ici encore, le passé est a priori considéré comme un réservoir d'images de référence et de normes pour le présent. Ce que l'on cherche en lui, c'est l'image d'une rivière aux eaux claires et limpides, riche d'une forte diversité biologique et dont les hommes faisaient un usage précautionneux.

Le passé apparaît ainsi, dans le contexte d'une action environnementale telle que celle qui nous occupe comme l'espace de production de la dimension mythologique des discours associés à l'action. Il fournit en ce sens, toutefois, plutôt des images de référence correspondant à des états environnementaux idéalisés, que des enseignements sur des processus de transformation. Tel qu'instrumentalisé par les acteurs, le passé n'est pas réellement source de *révélations* dans lequel l'action contemporaine pourrait s'inscrire, à l'image d'une phase nouvelle dans un processus ancien. Il fournit plutôt des états originels, en référence auxquels l'action que l'on promeut, ou la contestation que l'on porte, peut être objectivée. D'un certain côté, l'instrumentalisation du passé soude des groupes en tonifiant

une « âme collective », mais elle constitue également un outil mobilisable dans les conflits sociaux autour de la gestion de l'environnement. A chacun son histoire, à chacun sa nature. L'étude du passé apparaît donc plus que jamais sujette à toutes les récupérations et son appropriation constitue de ce fait un enjeu politique et social majeur. Chaque groupe, chaque catégorie cherche à réécrire l'histoire de son propre point de vue. En cela, la démarche de médiation fondée sur l'histoire court en permanence le risque de la récupération politique de ses résultats à des fins partisans.

Face aux multiples usages sociaux du passé, ce que permet tout d'abord la recherche historique c'est probablement une contribution à la déconstruction des mythes environnementaux (Davis, 2007) qui structurent les pratiques discursives et l'action des groupes impliqués dans la médiation. Lors de la première réunion de l'Atelier ouvrage, la recherche historique a par exemple permis de démonter et de dénoncer le discours de certains participants agitant l'image nostalgique d'une rivière jadis utilisée par une société rurale apaisée, en harmonie avec son environnement, le règlement des usines de 1864 constituant, pour les mêmes, un document de référence indépassable. Il est aisé de désamorcer ce discours en montrant que ce règlement est le fruit d'un processus autoritaire et que par conséquent les normes qu'il a produit peuvent être remises en cause. La recherche historique a également permis d'opposer aux tenants de la restauration écologique l'image d'une rivière socialisée de longue date et que dans cette perspective, le retour à une rivière d'avant les perturbations anthropiques relevait d'une chimère. En bref, la recherche historique a permis de déconstruire tous les discours qui cherchaient dans l'histoire des modèles reproductibles aujourd'hui. On peut émettre l'hypothèse que cet effet de déconstruction des mythes environnementaux a contribué à rendre difficilement acceptable notre démarche lors de l'Atelier ouvrage et finalement à notre écartement de ce processus délibératif.

Le premier apport de la recherche historique dans la médiation réside dans un jeu sur les durées (Walter, 1994). Ce jeu s'apparente tout d'abord à un système d'analogie qui consiste à établir des congruences entre le passé et le présent et entre le présent et le passé. Ce raisonnement analogique réalisé par des séries d'aller-retour entre passé et présent constitue pour certains la base même du travail d'historien (Prost, 1996). L'intelligibilité en histoire réside en effet dans le va-et-vient perpétuel entre les temps, qui fait que le présent s'explique en partie par le passé et que le passé s'explique par le présent. Ce jeu d'analogie permet de déconstruire certains discours et certains mythes comme nous l'avons montré ci-dessus à travers quelques exemples. Dans cette perspective, l'intérêt de la recherche historique réside dans le fait qu'elle permet d'engager une première forme de réflexivité. Ces analogies peuvent utilement frapper l'imagination et permettre, petit à petit, de construire une autre image du passé et par ricochet du présent. Par l'effet de distanciation temporelle qu'elle suscite, l'histoire offre la possibilité de déconstruire l'objet rivière et de fonder l'action sur un esprit critique en éveil. Cette déconstruction de l'objet est potentiellement libératoire et créatrice dans le sens où il montre que la distance entre la réalité du passé (ou en tout cas la réalité que l'on peut reconstruire grâce au travail méthodique de critique historique) et sa représentation (qui est le seul élément qui façonne réellement les consciences) peut être considérable. Dans cette perspective, on comprend que les sociétés ne sont pas totalement

prisonnières du passé. C'est plutôt l'image que nous nous faisons du passé qui nous contraint, ce qui est souvent très différent.

A travers ce jeu d'analogie, il s'agit donc de remettre en cause certaines idées reçues et certains mythes environnementaux. Il s'agit d'activer l'effet de distanciation que peut potentiellement susciter le discours historique. Déconstruire les mythes environnementaux est une chose, reste que l'apport de l'histoire ne peut se limiter à ces coups d'éclats basés sur des démonstrations savantes. Celles-ci ont d'ailleurs été rares en pratique et se sont limitées à celles que nous avons évoquées ci-dessus. Il ne s'agit pas en effet de faire de l'histoire une expertise surplombante de plus dont l'objectif serait de montrer la supériorité des clercs sur les néophytes. Il faut au reste assumer le fait que notre approche repose elle aussi sur une forme d'instrumentalisation du passé. Le postulat qui guide la démarche de médiation est le suivant : l'histoire scientifiquement construite peut permettre de faire émerger un dialogue constructif et ouvert entre des mémoires divergentes, voire contradictoires, pour penser collectivement les enjeux contemporains ainsi que les futurs possibles et souhaitables. L'idée directrice est celle d'une intelligibilité du présent par le passé. Le régime d'historicité, compris comme les « manières typiques d'articuler passé, présent et futur et de leur donner sens » (Hartog, 2003), ici mobilisé est celui d'une histoire maîtresse de vie (*historia magistra vitae*), un histoire qui constitue un « guide pour l'action ». Un régime qui n'est pas entièrement tourné vers les attentes du présent mais qui offre une trame pour le futur. En cela, notre démarche vise à donner la possibilité aux groupes sociaux d'exister par la négociation entre champs d'expérience et horizon d'attente (Kosselleck, 1990), entre mémoire et projet. Le présent étant, dans cette perspective, le temps réalisateur et générateur du changement, le temps où l'horizon d'attente peut se modifier. Dans cette perspective, le rôle de l'historien est d'étayer le présent et ainsi de contribuer à un effort de lucidité pour ses contemporains.

Ainsi abordée, le détour par l'histoire a nous semble-t-il eu deux effets positifs majeurs :

- il a permis non pas de dépasser toute instrumentalisation et toute mythification du passé, mais d'amener l'action à mobiliser des récits environnementaux ou paysagers, c'est-à-dire à penser sa propre justification et à concevoir ce que l'on pourrait nommer son propre horizon d'utopie à l'intérieur d'un processus historique complexe, plutôt que relativement à une origine mythifiée. L'histoire à un mot servi à déstabiliser quelques récits de fondation et ouvert la voie à leur remplacement par des récits de la transformation.

- Le détour par le passé, associé à la construction/mobilisation de ce percept intermédiaire qu'est le paysage, a également permis d'ouvrir la voie à une ré-objectification de l'action environnementale, c'est-à-dire à une renégociation de ses objets mêmes. Il a en particulier permis aux acteurs des politiques de l'eau de se saisir de la rivière comme d'un objet à la croisée de leurs actions et relativement auquel celles-ci pouvaient ou devaient se coordonner ou se co-concevoir.

CONCLUSION

Évaluer la médiation ?

Au-delà de la méthode et de l'expérimentation, comment peut-on connaître les effets de la médiation ? Ici apparaissent les enjeux de l'évaluation. Dans quelle mesure peut-on évaluer de telles pratiques ? Que faudrait-il évaluer ? Et par quel moyen et en fonction de quels indicateurs ? Si les obstacles semblent nombreux, évaluer la médiation apparaît cependant nécessaire. Sans prétendre donner des réponses à ces questions difficiles, cette conclusion cherche à donner quelques pistes en la matière. Elle constitue une tentative afin d'imaginer quels pourraient être les critères d'une telle évaluation. Cette réflexion se fonde tout d'abord sur le processus mis en œuvre dans les Deux-Sèvres, décrit et analysé ci-dessus. Elle se fonde également sur les investigations et les résultats issus du cycle de séminaire et le colloque international « Le paysage, un objet médiateur entre société et environnement ? » que nous avons organisé à Bordeaux et à Niort entre juin 2014 et janvier 2015 avec Stéphane Duprat et Margaux Vigne. Ce cycle de réflexion, dont on trouve quelques éléments méthodologiques en annexe ainsi qu'un compte rendu sur le carnet de recherche <http://pep.hypotheses.org/> auquel nous renvoyons le lecteur (Vigne, Bercovitz, 2014-2015), vise pour partie à engager une réflexion collective sur les modalités d'évaluation des démarches de médiation par le paysage.

La médiation : effet sur la matérialité et constitution de réseaux actifs

L'expérience menée dans les Deux-Sèvres n'est pas aisément évaluable du point de vue de ses effets concrets, notamment de ceux qu'elle peut avoir sur la transformation de la matérialité des paysages eux-mêmes, qui n'est pas ici le premier objectif visé. Comment en effet évaluer des démarches qui n'ont pas été pensées pour laisser les mêmes traces, ni les mêmes inscriptions que les dispositifs de planification, ordinairement fondés sur l'identification et la spatialisation des listes d'enjeux et d'objectifs à atteindre et des aménagements à réaliser ? La médiation n'est pas une démarche normative. Elle vise, pour atteindre un objectif de gestion des complexes socio-écologiques, le renforcement du lien social et des effets d'apprentissage, la co-construction des représentations paysagères ainsi que la production d'espaces de débat démocratique sur le cadre partagé de l'existence quotidienne. Autrement dit, elle contribue à la production de liens socio-spatiaux. L'évaluer serait mesurer l'influence de ces démarches sur les acteurs impliqués notamment du point de vue interactionnel et réflexif. Pour mesurer ces effets sur les dynamiques de l'action collective, il faudrait mener une enquête auprès des collectifs qui y sont engagés. Cette enquête aurait pour objectif de comprendre de quelle manière la médiation a pu changer la trajectoire délibérative et décisionnelle. Elle viserait également à mettre à jour la manière dont les *objets intermédiaires* élaborés dans la médiation ont, ou pas, permis aux acteurs de mieux se représenter les complexes socio-écologiques et les situations politiques dans lesquels ils s'inscrivent. Elle viserait également à mettre à jour comment la médiation a permis de transformer l'itinéraire général de l'action. Or ce type de résultats ne peut se mesurer que dans la longue durée. Il faudrait alors pouvoir faire une première salve d'enquête à chaud et une autre plusieurs années après. Combien en effet de démarches de ce type se sont révélées décevantes quand on les observait sur le long terme. Cette démarche d'enquête et d'évaluation qui, bien salubre, n'a pas pu être mise en œuvre dans le cadre de la démarche entreprise dans la haute vallée de la Sèvre niortaise.

La médiation à l'épreuve du temps

La question du temps et des temporalités de la médiation sont au cœur des questions que devraient se poser une démarche d'évaluation de la médiation. Quand advient la médiation ? Combien de temps dure-t-elle ? Comment interagit-elle avec les autres phases du projet ? Doit-elle constituer un processus continu ou bien une démarche d'accompagnement en amont ? Doit-elle nécessairement s'adosser à un projet ou peut-elle trouver sa propre finalité au risque de se désolidariser du mouvement politique global et des procédures décisionnelles ? Toute une gamme de possibilités qui montre que les rapports entre temps du projet et temps de la médiation constitue une question centrale du problème de la pratique de la médiation.

Insistons tout d'abord sur le fait que si l'on considère que le travail de médiation consiste pour partie à rendre possible l'émergence d'espaces-temps hors normes où une reconfiguration des objets même de l'action et de la délibération devient possible, alors la médiation engagée dans la haute vallée de la Sèvre niortaise a sûrement eu des effets positifs. Le processus de

médiation a temporairement pu permettre de savoir précisément *de quoi*, ensemble, il faut parler, mais aussi le moyen de replacer chacun de ces objets dans un tout territorial et environnemental et donc de savoir, aussi, *avec qui* on doit parler. De ce point de vue, la médiation paysagère apparaît comme une méthode particulièrement pertinente dans un cadre d'action publique finalisée, comme celui des politiques de la rivière.

Cependant, comme nous l'avons déjà évoqué, force est de constater que l'impossibilité de poursuivre le processus de « projection-débat » ou bien les difficultés auxquelles nous nous sommes confrontées afin de continuer les ateliers du projet « Sèvre et patrimoine » autour des résultats de « l'exposition collaborative » incite à penser que la médiation expérimentée dans la haute vallée de la Sèvre niortaise a essentiellement représenté une parenthèse dans le cours « normal » des procédures décisionnelles. Il convient, sans que cette conclusion ne soit définitive, d'assumer le fait que la médiation n'a, dans le temps, pas réellement constitué un élément déclencheur ainsi qu'un catalyseur d'une dynamique de groupe qui perdure. La médiation a pour un temps, mais pour un temps seulement, favorisé un déplacement des jeux d'acteurs, aux effets temporairement vertueux. La scène sociale ouverte par la médiation s'est probablement refermée trop rapidement pour réorienter les dynamiques d'action collective sur le long terme. Nous avons montré que la temporalité différenciée entre projet et médiation a fait qu'elle est restée à la marge d'un processus plus large qui la dépassait.

Médiation et projet : la place du politique

Ces questions sur les relations entre temps du projet et temps de la médiation en appellent d'autres. Quel rôle peut avoir la médiation dans des projets qui semblent souvent déterminés à l'avance ? D'où vient l'intention de la médiation ? Qui décide qu'il faut mobiliser ce type de démarche ?

Dans le cas de l'expérience menée dans la haute vallée de la Sèvre niortaise, la démarche de médiation n'est pas le résultat d'une commande politique. Elle résulte plutôt d'une négociation avec les acteurs et les porteurs de projets. Cette position apparaît avec le recul fragile. Même si, à travers la convention CIFRE, nous faisons parti du Conseil général des Deux-Sèvres, nous n'étions officiellement mandaté par personne et la légitimité de notre présence et de notre travail pouvait être remise en cause à tout moment. On peut supposer que le succès en demi teinte de la démarche de médiation expérimentée dans la haute vallée de la Sèvre niortaise est en partie le fait de la faiblesse de la position que nous occupions au sein des collectifs avec lesquels nous avons *medié*. Nous n'avons bénéficié localement d'aucun soutien politique fort et les techniciens avec lesquels nous avons travaillé ne pouvaient prendre la responsabilité d'organiser l'ensemble de leur projet sur la base de notre travail. L'action s'inscrit en effet dans des calendriers politiques que nous ne pouvions contourner. En cela le processus de médiation que nous avons voulu engager est toujours resté quelque peu en marge du déroulement « normal » des projets dans lesquels nous étions investis.

L'expérience menée dans la haute vallée de la Sèvre niortaise a donc montré la nécessité d'un portage politique et technique fort pour que la médiation n'occupe pas une place marginale. La formulation d'un horizon politique peut en effet permettre de relier l'expérience aux possibilités d'articulation avec les capacités politiques d'action qui seules peuvent permettre aux démarches de médiation d'avoir des suites, d'être portées, soutenues et de s'inscrire dans des temporalités longues.

Objectification vs réification

La médiation telle que nous l'avons définie n'a pas pour seule fin de constituer une aide pratique à l'élaboration ou à la réalisation de projets dans un cadre délibératif et participatif. Il s'agit bien d'abord, à travers elle, de faire émerger les horizons de projet qu'ouvre la prise en considération du complexe socio-écologique environnemental et, simultanément, les termes des contrats sociaux que celle-ci suppose. En imaginant les outils et les situations propices à rendre concret, présent aux yeux de tous, ce qui est complexe et irréductible à des choix d'évidence ou de bon sens, le processus de médiation a contribué à poser les fondements à la fois des politiques et *du* politique, en jouant le rôle d'un outil au service de la (re)configuration des champs de l'action et de leur décloisonnement. En d'autre terme, son horizon est celui de la possibilité qu'elle offre de tracer collectivement les contours mêmes des problèmes et de l'action.

Reste que si la médiation favorise un déplacement des jeux d'acteurs, aux effets temporairement vertueux, elle offre aussi, en ouvrant une nouvelle scène sociale, la ressource d'une réification et d'une re-légitimation des effets de domination et des territorialités institutionnelles. Le processus d'*objectification* qui est consubstantiel à la médiation n'en reste pas moins toujours soumis à la possibilité de devenir une nouvelle source de pouvoir et de domination sociale selon la capacité des différents groupes impliqués à se saisir de ce nouvel espace d'expression. L'opportunité d'un tel processus nécessite donc une réflexion fondée sur une analyse des dynamiques et des relations locales de pouvoir de sorte que le recours à la médiation permette réellement, au-delà des potentielles récupérations politiques, à la société de s'emparer d'objets complexes et de mettre ces derniers à portée de démocratie et de projet concerté.

Connaissance, connaissances

Enfin il convient d'évaluer un processus de médiation en fonction des connaissances qu'il produit, des manières dont les problématiques et les savoirs circulent et dont il offre la possibilité d'instaurer un mouvement d'apprentissage collectif.

Dans la haute vallée de la Sèvre niortaise, ce qu'a apporté la médiation aux acteurs locaux, c'est d'abord la possibilité d'une co-construction de l'objet « rivière » lui-même, auquel elle a contribué à restituer sa complexité socio-écologique et sa profondeur historique. Pour

instruire ce processus d'*objectification*, la méthode de la médiation consiste pour une part à dégager la possibilité d'une *lecture* du paysage. Les *scénarios paysagers de la rivière* sont dans ce cas utilisés comme un biais pour éclairer le paysage à travers un phénomène précis (l'usage de la ressource hydrique), un angle de vision pour faire émerger une réalité perceptible et concrète, une coupe dans le paysage plus qu'une illusion de définition globale. En cela, la connaissance scientifique rend le visible interprétable et enclenche un mouvement qui va du signe au signifiant. En faisant du paysage un objet à lire, la connaissance scientifique ouvre un espace de discussion fondé sur le décryptage, l'interprétation de ce qui s'offre à voir. La connaissance scientifique n'impose pas une vue, mais entraîne une dynamique collective d'interprétation, active dans le groupe délibérant un mouvement de partage et de production de connaissance.

CONCLUSION GÉNÉRALE.

Pour une pratique paysagiste de la médiation environnementale

Ces trente dernières années ont vu un fort développement des attentes sociales en matière de qualité paysagère (Luginbuhl, 2001), attentes qui intègrent et transcendent à la fois un désir de jardin et de verdure (Assunto, 1988 ; Dubost, 1994). Incontestablement portées par l'écologisation régnante des pensées et des pratiques, ces attentes paysagères renvoient, plus qu'à une vision biologique de la problématique environnementale, à son versant culturel et symbolique. Elles se sont développées en même temps qu'une volonté d'agir qui elle-même ne s'incarne désormais plus seulement dans la traditionnelle protection des sites remarquables, mais s'étend à l'ensemble de l'espace habité et se nourrit du désir de promouvoir la démocratie participative sur la base de l'implication des citoyens dans les décisions relatives à leur cadre de vie. Ce développement des attentes a suscité un renouveau certain du paysagisme et l'essor de la notion de « projet de paysage ». Sans jamais avoir été réellement défini par les praticiens, ce terme exprime un processus de conception que l'on peut assimiler à une action sur le « site » compris en tant que structure matérielle *artialisable* (Roger, 1997). Telle qu'elle est le plus souvent codifiée, la pratique du projet de paysage s'avère ainsi profondément ancrée dans une culture du jardin. Elle vise moins à accompagner les dynamiques et à agir sur les déterminants socio-écologiques produisant les paysages qu'à manipuler des motifs emblématiques. Ceux-ci sont en général puisés dans le « socle » biophysique supposé sous-jacent à tous les paysages, ou dans quelque motif mémoriel, exhumés et agencés dans la composition paysagère proposée (Briffaud, 2013). Comme l'explique le paysagiste Michel Audouy (2008), le praticien voit ainsi son action comme le moyen d'« exprimer une histoire commune et une identité ». En cela le « projet de paysage » s'accorde parfaitement à la promotion et la fabrication identitaire des territoires portés par les collectivités locales et le « management territorial » (Di Méo, 2002 ; Fourny, 2005). L'emprise de ce processus de conception conçu comme remontée vers la surface du visible du contenu substantiel du « site » s'est étendu à de multiples politiques et espaces de projets et s'accorde également avec l'idéologie de renaturation aujourd'hui à l'œuvre dans certaines pratiques associées à la cause de l'écologie urbaine (Dubost, 2010 ; Pousin, 1999). Si l'exhumation d'une naturalité perdue s'inscrit en général d'abord, chez les paysagistes, dans une visée esthétique, tout se passe comme si, au gré des circonstances et des commandes, la visée biologique pouvait prendre le dessus sur la quête de la beauté et du sens sans que cela nécessite de la part du praticien un effort significatif d'adaptation de sa manière d'opérer. Le risque est alors pour lui d'accepter d'endosser le rôle du « faiseur d'image », conférant une visibilité à l'action écologique, ou à ce qui prétend en tenir lieu (Fabiani, 1999). Le paysagisme du « site » pose ainsi à nos yeux aujourd'hui doublement problème : du point de vue démocratique et du point de vue environnemental. Le « paysage » qu'il produit est réfractaire à la délibération. Il devient aussi le complice d'une idéologie réductionniste et potentiellement obscurantiste de la renaturation, qui simplifie l'environnement en « nature » et la visée écologique en atténuation/élimination de l'impact anthropique sur les milieux.

Deux voies au moins s'ouvrent à la construction de pratiques alternatives. La première, déjà largement explorée par les praticiens ces dernières années, s'inscrit dans une volonté de réformer la pratique même de la conception en la repensant sur une base « participative ». La visée demeure, dans ce cas, une action sur le paysage lui-même, refondée sur la prise en compte de ses perceptions par les populations concernées (Davodeau et Sant'anna, 2011). Cette manière d'opérer, qui met le paysage en position à la fois d'outil et d'objet du projet, joue sur l'indéfinition du terme et semble aller de pair avec le refus d'interroger la spécificité d'une vision, d'une sensibilité et d'une pratique *paysagères*. Le paysagisme participatif ne semble ainsi pas avoir produit pour l'heure un paradigme alternatif à celui de l'*artialisation*, qui a été — et demeure encore — le fondement de la construction de l'identité professionnelle du paysagiste.

La seconde voie est celle que nous nous sommes attachés à définir et expérimenter dans la présente thèse. Elle n'a que rarement été défrichée par les paysagistes, mais plutôt par des agronomes, ou agro-géographes, tels que Jean-Pierre Deffontaines (1986 ; 2004) et Yves Michelin (2005). Cette voie est celle d'une *médiation paysagère* qui part de l'hypothèse que le paysage peut, à condition de se doter de méthodes lui permettant de jouer ce rôle, constituer un outil dont dispose les sociétés pour se penser elles-mêmes dans leur environnement.

Quelles étaient nos hypothèses de départ ?

Rendue possible grâce à une Convention industrielle de formation par la recherche en entreprise (CIFRE) établie entre le Conseil général des Deux-Sèvres et le laboratoire ADESS/CEPAGE (Université de Bordeaux-EnsapBx), la démarche menée dans la haute vallée de la Sèvre niortaise vise, sur la base d'une approche expérimentale, à construire sur de nouvelles bases théoriques et méthodologiques les politiques départementales en matière d'environnement et plus particulièrement en matière de gestion de la ressource hydrique et de l'aménagement des cours d'eau. Or ces politiques se caractérisent par un haut niveau de complexité. Elles s'inscrivent tout d'abord dans des filières sectorisées dans lesquelles se déploient des acteurs dispersés aux intérêts contradictoires et aux systèmes de représentations socialement et historiquement différenciés. Ces politiques se déploient ensuite en fonction d'interactions et de rétroactions entre des processus d'origine écologique, social, politique, économique et culturel qui eux-mêmes s'inscrivent dans des temporalités croisées ainsi qu'à des échelles spatiales variées. La reconnaissance de cette complexité amène à repenser les modalités de la connaissance et de la décision. Avec la question environnementale, ce sont en effet les principes de la recherche de relations de causalités simples et de la décision unilatérale qui sont potentiellement battus en brèche. Les politiques de l'eau sont donc aujourd'hui à la recherche d'un cadre intégrateur de pensée et d'action qui rende possible la prise en compte de réseaux d'interactions et d'interdépendances de plus en plus entrelacés et mouvants. Cadre qui doit générer diagnostic partagé et stratégie commune et qui implique d'enclencher un processus de recherche et de questionnements qui ne peut être mené qu'en prenant en compte toutes les parties prenantes et les points de vue concernés.

A l'heure où s'impose la recherche de nouveaux modèles de connaissances et de décision (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001), le postulat fondateur de cette thèse était que le paysage peut constituer un « objet médiateur entre société et environnement » (Bercovitz-Vigne, 2014). On considère en effet le paysage comme un reflet des relations socio-écologiques qui offre la possibilité de se représenter le complexe environnemental et de l'inscrire à la croisée des expertises et des logiques d'acteurs. Le paysage joue ici le rôle d'un *objet intermédiaire* (Mélard, 2008 ; Vinck, 2009), traduisant et mettant à porter de regard et de discussion des réalités sans lui inobjectifiables, c'est-à-dire ne pouvant donner lieu ni à débat, ni à action. La médiation paysagère telle qu'entendue ici tente de répondre à la nécessité d'imaginer les modalités d'une action sur et au sein des complexes socio-écologiques, qui réclame d'assumer la relativisation des expertises et la reconnaissance de la multiplicité des sources de l'objectivité. Elle vise à contribuer à générer des espaces de négociations ouverts aux expertises plurielles et à la participation de groupes hétérogènes. Ce postulat appelle de nouvelles questions et notamment celle de savoir quelles sont les qualités que l'on associe au paysage pour en faire un objet médiateur.

En tant que dimension sensible de l'environnement, le paysage, c'est avant tout ce qui s'offre aux sens et à la vue. Il offre au sens un reflet et une image des complexes socio-écologiques dynamiques. C'est sa nature d'image qui s'adresse au sens qui nous intéresse ici. Autrement dit, il rend potentiellement visible ce qui n'aurait sans lui pas d'existence sensible, ou qui n'aurait d'existence que dans des expertises péremptoires. Cette « irruption du sensible » (Bertrand, 2002) dans l'aménagement et la gestion des environnement constitue le principe sur lequel se fonde la médiation par le paysage. Ce qui s'offre à la vue et à l'observation peut en effet permettre d'incarner et de rendre concret la complexité des réalités socio-écologiques dans et sur lesquels les sociétés doivent agir. Le paysage constitue un *percept intermédiaire* en tant qu'il rend perceptible ce qui ne l'était pas auparavant et qu'il rend concret et en cela partageable ce qui pouvait n'exister que par des données froides issues de la connaissance scientifique. Pourtant le paysage ne peut devenir cet objet médiateur qui donne à voir que si on l'instrumentalise à cet effet. Pour ce faire, il faut construire le paysage en tant que surface à décrypter et à interpréter. Autrement dit, il s'agit d'enclencher une dynamique de *lecture* de paysage. N'est-ce pas là, objectera-t-on, assimiler le paysage à un texte où les signes inscrits dans la matérialité contiendraient une signification objectives et univoques ? Le paysage n'est pas un livre, convenons-en. Mais l'instrumentaliser dans l'action en tant que surface indiciaire qui s'offre à une lecture, c'est se donner la possibilité d'en faire un outil dont les sociétés peuvent s'emparer pour se penser dans leur environnement et se le représenter. Cet outil est certes partiel mais il est discutable. Autrement dit l'efficacité que nous supposons à une telle démarche ne se situe pas dans le champ scientifique – les géographes ont assez montré les limites de la *lecture de paysage* en tant qu'outil de connaissance (Tissier, 2003) – mais bien dans le champ politique où il s'agit de faire du paysage un outil ouvert à une multitude d'interprétation.

La médiation paysagère est tournée vers l'action mais s'adosse à une démarche scientifique de construction de connaissances. Cette dernière joue en effet un rôle de première importance pour construire le paysage en tant que surface à décrypter à la croisée des regards. Elle offre

la possibilité d'engager ce processus en permettant de faire de ce qui n'était qu'un signe inscrit dans la matérialité du paysage, un signifiant à mettre à la croisée des logiques d'acteurs. Elle suscite ce processus, sans toutefois prétendre le clore et donner des explications définitives. Autrement dit, notre objectif n'est pas d'imposer un savoir d'autorité, mais plutôt de proposer au débat public une manière de voir inscrite dans le temps, à la fois dialectique et systémique. Ce cadre n'exclut pas les autres registres de savoirs et d'expériences mais doit plutôt permettre leur expression. Il doit constituer un point de rencontre entre des subjectivités, entre différents points de vues et logiques d'action. On voit bien la difficulté qui s'attache à la mise en œuvre de tels savoirs dans le monde social : alors que l'expertise a habituellement pour objectif de stabiliser les problèmes et doit signifier la conclusion d'un moment de négociation grâce à la production de « réponses définitives ou de certitudes finales », notre démarche vise plutôt à instaurer une dynamique de discussion et une distanciation critique.

Dans cette perspective, la singularité de notre démarche réside dans le fait de construire l'espace de la médiation sur une recherche historique. Ce choix repose sur l'idée que l'histoire permettrait de construire *le* politique et ceci en fonction de trois plans :

1. Les complexes socio-écologiques sont consubstantiellement inscrits dans « une pluralité de temps branchés les uns sur les autres selon des articulations subtiles et multiples » (Prigogine et Stengers, 1979). L'histoire doit permettre d'instruire cette dimension temporelle dans le débat. Elle doit également permettre de désamorcer toutes les récupérations mémorielles du passé.
2. En montrant que les réalités paysagères sont toujours mouvantes et singulières et que la perception et l'action auxquelles elles sont soumises sont liées à un contexte environnemental, social et culturel particulier, les savoirs historiques sur les paysages amènent à relativiser les débats contemporains, ou plutôt à les appréhender sous un nouvel angle. Ainsi, à travers la distanciation qu'offre l'histoire, on peut donner la possibilité aux décideurs et aux habitants d'adopter une posture réflexive.
3. L'histoire est enfin une forme narrative (Veyne, 1971). Elle partage cette caractéristique avec l'action (Lussault, 2003). Il existe dans le récit une forme de congruence entre l'histoire en tant que mode de connaissance et l'action en tant que pratique qui s'appuie toujours sur la narration d'histoires.

La démarche de recherche historique telle que nous l'avons menée s'inspire de la notion de *scénario paysager*. Par ce terme on entend une démarche qui vise à reconstituer sur le temps long la trajectoire et les états successifs des paysages en insistant sur les liens de toutes natures qui les unissent à une transformation du rapport sociétés/cours d'eau aussi bien en terme d'usages de la ressource hydrique que des valeurs que celles-ci projettent sur lui. Il s'agit alors d'éclairer le paysage à travers un phénomène précis (les usages de la ressource hydrique), un angle de vision, pour faire émerger une réalité perceptible et concrète. Les

scénarios constituent une coupe dans le paysage plus qu'une illusion de définition « globale ».

La connaissance historique issue des *scénarios paysagers* n'a pas complètement été « utilisée » sur le mode réfléchi d'une traduction précautionneusement pensée pour fabriquer un outil performant de médiation. Ceci s'explique par le fait qu'elle a été produite dans le temps même de l'action. Ce dernier s'imposait pour partie au chercheur puisque recherche sur les fonds archivistiques et investissement/immersion au sein des cadres d'action et des processus décisionnels ont été menés de front. Dans cette perspective on comprend mieux la double intentionnalité de la démarche : la recherche historique doit à la fois résulter d'une construction collective et constituer une surface d'échange. La démarche n'est donc pas linéaire mais faite d'allers-retours permanents entre recherche fondamentale sur les fonds archivistiques et médiation, cette dernière ne pouvant ainsi pas se construire sur les résultats de la recherche historique mais bien sur les interrogations respectives du chercheur et des collectifs en place. Autrement dit la recherche fondamentale elle-même a « intégré » le temps de l'action, qui a influé sur les directions prises dans la recherche et la lecture des sources historiques. L'itération s'est invitée, plus qu'à l'ordinaire, dans une recherche qui a pris le risque de laisser pénétrer en elle une autre temporalité. Cette manière d'user de la connaissance dans la pratique se situe néanmoins aux antipodes des usages et des modes de production de la connaissance telle qu'elle se pratique dans les bureaux d'études et les cabinets d'expertises. En cela, la médiation cherche à dépasser le processus habituel de vulgarisation et de transfert de connaissance de l'expertise vers l'action. Ce processus revient en effet toujours plus ou moins à une homogénéisation des types de savoirs et des modalités d'action. L'objectif de ces manières de construire et d'utiliser la connaissance est le plus souvent de clore les espaces de controverse et d'incertitude. En permettant l'expression de savoirs multiples et des apprentissages collectifs, la médiation vise plutôt à les ouvrir. On pense en effet qu'ils sont la condition de processus de traduction et de nouvelles modalités d'action et d'innovation.

L'enjeu de la médiation est également de comprendre comment de tels processus de co-construction, de collaboration et d'innovations sociales s'appuient sur la production et l'usage d'*objets intermédiaires*. Dans cette perspective, les artefacts construits et les dispositifs mis en œuvre ont essentiellement eu pour vocation de susciter une *lecture* de paysage. Celle-ci apparaît comme une possibilité pour susciter des processus de partage d'informations et de connaissances. Cette démarche offre en effet la possibilité de se représenter différemment les complexes socio-écologiques sur et dans lesquels il s'agit d'agir. A travers cette démarche, il s'agit de donner l'opportunité aux acteurs et aux habitants concernés d'adopter, parfois durant le seul temps de la médiation, une position spectatorielle (Briffaud, 2014). La prise de distance et de recul qu'impose cette attitude de spectateur doit permettre de rendre présent aux yeux de tous et discutables des interactions ou des dynamiques non perçues, des faits non énoncés ou manières de voir et de dire différentes. Ce que la médiation propose, c'est l'occasion de s'installer sur les hauteurs du coteaux pour se donner la possibilité d'observer la vallée avec un regard neuf. L'information et les données issues de la lecture de paysage constituent donc un matériau afin de repenser l'objet et les objectifs même de l'action. Ce faisant cette démarche constitue une ressource qui potentiellement transforme les formes et les modalités

de la gouvernance. Autrement dit, en permettant de mieux saisir ce *sur quoi* il s'agit d'agir, on doit mieux savoir *avec qui* il s'agit d'agir. La lecture de paysage n'a donc pas seulement pour rôle de rendre perceptible la nature des problèmes à traiter, mais plus largement de formuler une interrogation sur la légitimité et les contours des corps délibérants. De ce point de vue, l'expérimentation mise en œuvre dans la haute vallée de la Sèvre niortaise valide pour partie les hypothèses de départ. En imaginant les outils et les situations propices à rendre concret, présent aux yeux de tous, ce qui est complexe et irréductible à des choix d'évidence ou de bon sens, le processus de médiation a en effet contribué à poser les fondements d'une reconfiguration à la fois des politiques et *du* politique, en jouant le rôle d'un outil au service de la (re)configuration des champs de l'action et de leur décroisement. De ce point de vue, la médiation paysagère apparaît comme une méthode particulièrement pertinente dans un cadre d'action publique finalisée, comme celui des politiques de la rivière. Ce qu'a apporté la médiation aux acteurs locaux, c'est ainsi d'abord la possibilité d'une co-construction de l'objet « rivière » lui-même, auquel elle a contribué à restituer sa complexité socio-écologique et sa profondeur historique.

L'expérimentation a également montré que le problème de la compatibilité entre les temporalités de la recherche et du politique sont bien réels. La médiation n'a, semble-t-il, eu de résultats que sur le court terme. La reconfiguration des situations du dialogue territoriale et la possibilité de penser l'objet de l'action sur de nouvelles bases, voire à en redéfinir les objectifs n'a pas eu d'effets dans la durée. Ces résultats en demi-teinte s'expliquent essentiellement par la position que la médiation occupait au sein des cadres d'action dans lesquels elle a pris part. Au sein de ceux-là, la médiation occupait une place probablement trop marginale. Elle n'a en cela constitué qu'un moment « hors normes » dans le cours « normal » de projets qui s'inscrivent à des échelles de temps qui dépassent celui de l'expérimentation. On ne peut également nier que cette situation s'explique pour partie par notre manque d'expérience en la matière et notamment par les difficultés que nous avons eu à intégrer la démarche au sein même des services du Conseil général. Ceci explique que la démarche a manqué d'un soutien politique fort qui aurait pu lui donner la légitimité et la possibilité de mieux penser la concordance des temps de l'action et de la recherche/médiation.

Si cette recherche a permis d'identifier les principaux enjeux d'une pratique paysagiste de la médiation, cette dernière n'en est encore qu'au stade de l'esquisse théorique et de l'expérimentation. Notre recherche ouvre en cela un chantier qui est celui du renouvellement des pratiques paysagistes autour du concept de médiation. Cette réflexion implique tout d'abord de préciser les modalités d'une articulation des démarches de recherche et de projet et en cela l'invention de nouvelles formes d'interdisciplinarité et d'interprofessionnalité où le chercheur ne serait plus ce personnage qui se tiendrait volontairement à l'écart de l'agora afin de préserver une illusoire objectivité et le paysagiste un acteur qui intégrerait dans sa pratique des démarches de recherche. La médiation appelle donc un renouvellement de l'implication de la recherche au sein des processus de projet et par là un renouvellement des processus de projet eux même. La médiation appelle également une réflexion sur le statut même du paysage dans l'action. On considère ici le paysage comme une entrée sociale et culturelle dans les complexes environnementaux. Défendre cet entrée là, c'est s'opposer au

réductionnisme biologique, mais aussi au naturalisme fixiste qui souvent domine en la matière. Enfin, cette proposition de renouvellement des pratiques paysagiste autour de la médiation mérite d'être corrélée à un projet pédagogique renouvelant la formation des praticiens. Ce projet concerne évidemment les Écoles de Paysages mais plus largement toutes les formations aux professions de l'espace. Projet qui amène à penser le paysagiste non plus comme un spécialiste de la forme et de la composition mais plutôt comme un passeurs de frontières.

ANNEXE

Objectifs et méthode du séminaire « Le paysage, un objet médiateur entre société et environnements ? »

Le cycle de séminaires « Le paysage, un objet médiateur entre société et environnement ? » s'est déroulé à Bordeaux de juin à octobre 2014. Il s'est conclu par un colloque qui s'est à Niort le 28 janvier 2015 grâce au soutien du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE). Organisé avec l'aide Stéphane Duprat et de Margaux Vigne, ce cycle de réflexion vise à créer les conditions d'un échange et d'une réflexion collective entre chercheurs en sciences sociales, praticiens de l'aménagement et acteurs institutionnels concernant l'hypothèse de la médiation paysagère. Il vise en cela à être une surface d'échange et de mise en réseau. L'ensemble des contributions et des réflexions ont fait l'objet d'une synthèse sous la forme d'un carnet de recherche hébergé par la plateforme scientifique *Hypothèse.org* et auquel nous renvoyons le lecteur : <http://pep.hypotheses.org/>

Cette annexe présente les objectifs et la méthode de ce cycle

Présentation

L'hypothèse fondatrice de ce séminaire est que le paysage peut, à condition de se doter de méthodes, constituer un paradigme de médiation entre société et environnement. Il a tout d'abord pour vertu de constituer un reflet, certes partiel, mais néanmoins synthétique de l'état d'un environnement et des actions humaines sur un territoire. En tant que « tout lié », le paysage permettrait de ramener le dialogue du sectoriel au global. Mais son caractère concret et sa dimension sensible en font également un objet autour duquel peut se nouer le débat et peut se construire une implication du plus grand nombre. Cette idée a été défendue par une petite communauté scientifique et un certain nombre de praticiens depuis quelques années. Regroupés sous la bannière porteuse de la médiation paysagère, ces discours et pratiques contemporaines offrent un champ de recherche encore largement ouvert. Sur quel genre de postulats sont fondées ces approches ? Où se situent leurs points d'ancrage théorique, politique et éthique ? Quel est le sens exact et la portée heuristique des concepts et des outils de projet qu'elles ont fait émerger ou dont elles ont fait usage ? Quelles sont leurs limites et leurs points aveugles ? Le cycle de séminaire dont il est ici question n'a pas pour objectif d'apporter des réponses définitives aux questions ambitieuses posées dans les lignes qui précèdent. Plus modestement, il cherche à créer les conditions d'un échange et d'une réflexion collective entre chercheurs en sciences sociales, praticiens du paysage et acteurs institutionnels autour de trois axes fortement imbriqués.

1. Objets

Afin de « maîtriser » cet objet complexe qu'est l'environnement et les controverses qu'il suscite et dans la perspective de le mettre à portée de projet et de démocratie sans le

simplifier, des outils et objets médiateurs doivent être construits. Ces objets ont une double vocation. Tout d'abord, ils rendent perceptible la nature et les dynamiques des complexes socio-écologiques dans lesquels s'inscrivent l'action. Ensuite ils offrent la possibilité d'ouvrir un espace de collaboration par delà les frontières entre des groupes aux savoirs et expériences hétérogènes. En cela, ces objets participent à l'élaboration de compromis et de connaissances partagés entre les acteurs, contribuant à déplacer leurs points de vue et in fine à repenser les cadres de l'action. Au-delà de leurs diversités, il convient de discuter l'architecture de ces artefacts en insistant sur les qualités et propriétés dont ils sont investis pour qu'ils engendrent effectivement des processus collaboratifs.

2. *Savoirs*

3.

Le paradigme de médiation entre société et environnement que l'on cherche à construire par l'intermédiaire du paysage implique une mutation profonde des modalités de production de connaissances. Celles-ci ne peuvent plus être pensées au sein d'un espace autonome et séparé de la société, mais plutôt dans un contexte de collaboration et d'ouverture sur l'agora. En cela, la principale vertu de la médiation paysagère serait de réinterroger la place des savoirs experts et leurs articulations avec les savoirs profanes. Basée sur des transferts réciproques de connaissances, la médiation peut être considérée comme un moment de production de savoirs partagés. Ceux-ci s'inscrivent alors au plus près des réalités sociales, territoriales et politiques, garantissant en cela une meilleure applicabilité des savoirs.

4. *Lieux*

5.

Les conditions matérielles et institutionnelles qu'offrent certains territoires ou espaces apparaissent favorables à l'élaboration de dispositifs en matière de médiation. Creuset de l'innovation, ces lieux sont dédiés à l'expérimentation. Il apparaît en effet que les acteurs se mettent plus d'accord sur l'expérimentation et l'innovation sociale que dans l'intégration à quelque politique. Par lieux, on entend une configuration spatiale ou institutionnelle qui permet de déterminer une direction ou une trajectoire.

Méthodes : parler de la médiation avec les outils de la médiation

La première singularité du séminaire réside dans le fait d'inscrire la réflexion sur les méthodes et les résultats de la médiation paysagère en fonction de trois items.

La seconde singularité réside dans le fait d'expérimenter et de mettre à l'épreuve au sein même du séminaire certains outils et dispositifs de la médiation. Le séminaire était donc lui-même une proposition méthodologique. L'idée était de tester la capacité d'**objets** et de

dispositifs matériels susceptibles d'engager un travail collectif, une réflexion et un questionnement critique à la croisée des **savoirs** et des disciplines, des profils professionnels, des cultures et des métiers. Dans cette perspective, les **lieux** et les configurations spatiales ont également joué un rôle essentiel afin de réunir des personnes venues d'horizons différents (enseignants, chercheurs, praticiens et techniciens des collectivités territoriales). Le séminaire s'est ainsi déroulé dans des lieux atypiques (café, installations provisoires, salle d'exposition), susceptibles d'engager une parole et des échanges délivrés des codifications académiques.

6. Temps et déroulement du séminaire

Le cycle de séminaire s'est déroulé en deux temps :

1^{er} temps : intervention plénière

Chaque séminaire a commencé par une communication en séance plénière. L'orateur interroge la thématique de la journée (objets, savoirs, ou lieux) depuis son point de vue. Le temps de communication est d'une heure. Ce temps nous paraît nécessaire pour pouvoir développer un retour réflexif et critique sur une pratique ou un champ de recherche. Disposée en demi-cercle autour de l'orateur, la disposition de la salle forme à présent un cercle. Les participants sont alors invités à échanger avec l'intervenant qui dispose de 20 minutes pour préciser sa pensée. L'éclairage apporté par la communication et les débats que celle-ci a engendrés permet de guider la phase suivante.



Figure 1. Intervention de Françoise Dubost (Lieux) au Garage Moderne

2nd temps : ateliers

Dans un second temps, les participants sont divisés en groupe de 4 à 5 personnes qui réfléchissent à un sujet lié à la communication précédente. Cette réflexion est construite sur la base d'un corpus documentaire livré par l'équipe organisatrice ou d'un témoignage. Après en avoir pris connaissance, le groupe dispose d'une grande table sur laquelle une nappe de papier et des feutres sont installés. Pour faciliter le travail collaboratif et les réflexions collectives, des questions simples et ouvertes sont inscrites sur la nappe. Celles-ci permettent de structurer la réflexion du groupe qui dispose d'une heure et demi. L'objectif n'est pas d'aboutir à un consensus mais bien que de stimuler l'intelligence collective. Ce dispositif constitue également une modalité d'enregistrement des débats suscités lors des ateliers, complémentaire de celui effectué par Margaux Vigne et le reste de l'équipe organisatrice.

Ce dispositif constitué de deux temps liés est ensuite reconduit lors de l'après midi.





Figure 2. Atelier du 8 juillet 2014 (Savoirs) à Cap Sciences à Bordeaux

Des dispositifs de travail, de questionnement critique et de convivialité

L'alternance des interventions et des ateliers a vraiment permis au séminaire de diversifier les formats de travail et d'échange. Les interventions en plénière en début de matinée et en début d'après-midi étaient volontairement un peu « décalées », ou du moins ne portaient pas forcément de manière exclusive sur le paysage. En cela, elles ont permis une ouverture du débat, davantage d'interdisciplinarité en même temps que des bases théoriques et conceptuelles.

D'un autre côté les ateliers visaient à offrir des dispositifs de travail. En petits groupes, les participants devaient y devenir actifs, se mettre en position d'analyse critique de projets et de cas d'étude. Le support de la table et des nappes en papier avec une série de questions et de thématiques était un moyen d'amorcer la réflexion mais aussi d'obliger les participants à formuler leurs idées et à les mettre par écrit. Parfois cela a pu être difficile. Qu'on soit chercheur, praticien ou technicien en collectivités, nous ne sommes pas tous habitués à prendre la parole, à plancher en petits groupes sur un projet pendant presque deux heures, sans que cela ait forcément un objectif précis autre que celui d'en débattre.



Figure 3. Un des atelier de la matinée du 6 juin 2014 (I-Objets), au QG de Panoramas à Lormont

Chaque journée a été un peu différente concernant les ateliers. Lors de la première matinée les tables-rondes ont portées sur des projets qui n'étaient connus de quasiment personne, et les matériaux étaient uniquement quelques pages résumant la démarche ; le reste du temps, les expériences ont été présentées par des personnes ayant mené la démarche, puis s'ensuivait un débat, auquel parfois la personne concernée participait un peu, ce qui a pu changer les modalités de discussion en même temps que cela fournissait davantage d'éléments et d'informations sur les projets. Enfin, la dernière journée il n'y a pas eu d'ateliers mais seulement des interventions suivies de débats, et la journée s'est par contre terminée par une visite collective au Jardin de Ta soeur.

De manière générale, la démarche du séminaire était aussi d'expérimenter des formats, démarche qui reste encore à expérimenter et continuer.

Le fait que les groupes n'aient pas à produire de compte-rendu ou de résumé de leur travail a été jugé comme bénéfique. Certains participants, notamment lors de la première journée, nous ont dit avoir apprécié le fait, en tant que groupe de travail et de débat, de ne pas avoir été obligé de se mettre d'accord, d'aboutir à un consensus ou de porter une parole commune. Les nappes en papier étaient en effet là plus pour garder trace des débats que pour communiquer un résultat.

De même, les participants ont également apprécié le premier jour qu'il n'y ait pas eu de tour de table pour se présenter. Ce qui était un oubli a finalement été vécu comme une qualité. La légèreté de ne pas savoir qui était qui a selon les participants permis des échanges plus neutres, a gommé certaines barrières disciplinaires ou hiérarchiques.

Même si on se dit toujours qu'« il faudrait plus de temps », le rythme du séminaire, qui s'est déroulé sur 3 jours dans des temporalités assez rapprochées mais pas trop non plus (juin, juillet, octobre), a permis de prendre du temps, mais surtout de retrouver, au fil des trois journées, les mêmes personnes, parfois les mêmes questions. D'y revenir, un ou plusieurs mois après, d'en reparler, avec de nouvelles idées, de nouveaux exemples, et des éclairages qui s'enrichissaient au fil des séminaires, des interventions, des tables-rondes et des débats.

Enfin, ce sont aussi tous les moments d'informalité et de convivialité, pensés comme partie prenante du séminaire, qui ont participé à construire un véritable climat d'échange.

Croiser les savoirs, les disciplines et les regards, constituer un réseau d'acteurs du paysage

Chaque séminaire réuni entre 25 et 30 personnes venues d'horizons divers. Certaines ont suivi le cycle dans son ensemble, d'autres sont venues au gré de leurs intérêts et de leurs disponibilités : 60 personnes ont participé. Des techniciens des collectivités territoriales, des praticiens de l'espace et du territoire (paysagistes, architectes, plasticiens ou urbanistes) et des chercheurs ont ainsi partagé leurs points de vue. L'objectif étant de constituer un réseau de réflexion à l'échelle de l'agglomération bordelaise et plus largement d'un grand Sud-Ouest. Le rôle et le devenir de ce réseau reste ouvert et à construire.

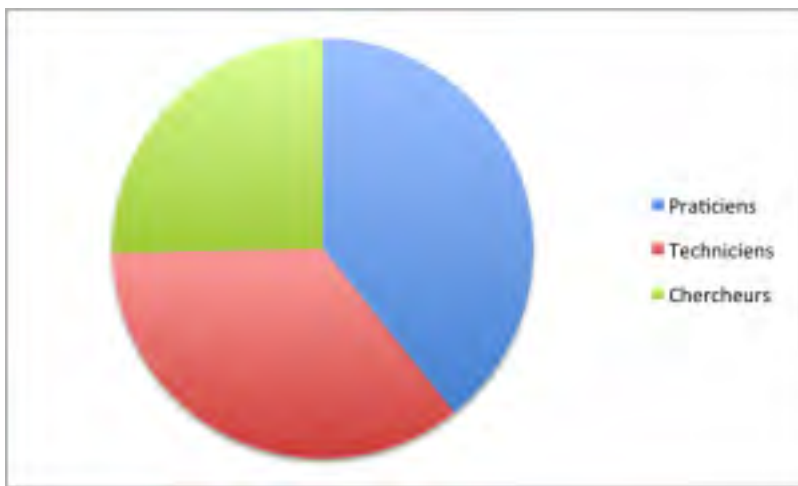


Figure 4. Répartition des participants

Les lieux des séminaires

Un des choix du séminaire a été de prendre place dans des lieux choisis. Ces lieux étaient en lien autant que possible en lien avec la problématique de la journée (objets, savoirs ou lieux). De plus, il s'agissait de s'inscrire dans la métropole bordelaise, en emmenant les participants et les débats dans des lieux importants en même temps qu'atypiques, alors même que ça aurait pu se passer dans une salle à l'ENSAPBX, Dans la même dynamique d'inscription dans un territoire précis, les repas ont chaque jour été concoctés par des associations ou des structures impliquées localement. Le repas de la première journée a été pris en charge par l'association « Agir autrement », celui de la deuxième journée par Estelle Douady (Les 4 saisons d'Estelle), et celui de la troisième journée par l'association qui gère le Garage Moderne.



Figure 5. Repas à Lormont

BIBLIOGRAPHIE

- **Ouvrages généraux et outils de travail**

ADESS, 2010, « De la production de savoirs partagés à la définition des biens communs, les conditions de possibilité des sociétés par le contrat », in *Projet quadriennal de recherche (2011-2014)*, Université de Bordeaux 2 et 3, EnsapBx, CNRS.

BOURDIEU Pierre (dir.), *La misère du monde*, Paris, Le Seuil.

FOUCAULT Michel, 1967, *Les mots et les choses : une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard.

FOUCAULT Michel, 1994, *Dits et écrits*, Paris, Gallimard.

LALANDE André, 1926, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF.

LÉVI-STRAUSS Claude, 1962, *La pensée sauvage*, Paris Plon.

LEVY Jacques et LUSSAULT Michel (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, éditions Belin.

MORIN Edgard, 2005, *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Seuil, 160 p.

MESURE Sylvie et SAVIDAN Patrice, 2006, *Dictionnaire des sciences humaines*, Paris, PUF.

PRIGOGINE Ilya et STENGERS Isabelle, 1986 (1979), *La nouvelle alliance*, Paris, Folio.

SERRES Michel, 2009 (1992), *Le contrat naturel*, Paris, Champs Vallon.

- **Paysage**

Théorie du paysage

BRIFFAUD Serge, 2014, *Le paysage, le regard et le temps. Enquête historique et géographique sur l'empaysagement des espaces et des sociétés*, Mémoire pour l'Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Bordeaux Montaigne.

BEDARD Mario (dir.), *Le paysage, un projet politique*, Québec, Presse Universitaire du Québec, 372 p.

- BERQUE Augustin, 1990, *Médiance, de milieux en paysages*, Paris, Belin, 156 p.
- BERQUE Augustin, 1995, *Les raisons du paysage, de la Chine antique aux environnements de synthèse*, Paris, Hazan.
- BERLAND-DARQUE Martine, TERRASSON Daniel et LUGINBÜHL Yves (dir.), 2008, *Paysage de la connaissance à l'action*, Paris, Quae.
- BERLAND-DARQUE Martine et KALAORA Bernard, 1991, « Du pittoresque au « Tout paysage » », in *Etudes rurales*, n°121-124, p.185-195
- BERTRAND Claude et BERTRAND Georges, 2014, « La nature-artefact : entre anthropisation et artialisation, l'expérience du système GTP (Géosystème-Territoire-Paysage) », *L'Information géographique*, (3 -Vol. 78), p. 10-25.
- BERTRAND George, BRIFFAUD Serge (ed.), 2011, *Le paysage : retour d'expériences entre recherche et projet*, actes du colloque d'Arthous, 9-10 octobre 2008, Mont-de-Marsan, Conseil Général des Landes
- BERTRAND Georges, 2004, « Evaluer pour évoluer », in Puech Daniel et Rivière Honegger Anne (dir.), 2004, *L'évaluation du paysage, une utopie nécessaire ?*, Montpellier, Publications de l'Université Paul Valéry, UMR 5045 – CNRS Mutations des Territoires en Europe, pp. 25-26
- BERTRAND Claude et BERTRAND Georges, 2002, *Une géographie Traversière. L'environnement à travers territoires et temporalités*, Paris, éditions Arguments, 311p.
- BERTRAND Claude et BERTRAND Georges, 1975, « Pour une histoire écologique de la France rurale », in *Histoire de la France rurale*, DUBY Georges (ed.), Paris, Le Seuil, T.1.
- BESSE Jean-Marc, 2003, « Le paysage, entre le politique et le vernaculaire. Réflexions à partir de John Brinckerhoff Jackson », in *ARCES*, n°6, P.9-27
- BESSE Jean-Marc, 2000, *Voir la terre : six essais sur le paysage et la géographie*, Arles, Actes Sud.
- BIGANDO Eva, 2006, *La sensibilité au paysage ordinaire*, Thèse de doctorat, Université Bordeaux III.
- BLANC-PAMARD Chantal, 1986, « Dialoguer avec le paysage ou comment l'espace écologique est vu et pratiqué par les communautés rurales des hautes terres malgaches », in CHATELIN Yvon et RIOU Gérard (ed.), *Milieux et paysages : essai sur diverses modalités de connaissance*, Paris, Masson, p. 17-36.

BRIFFAUD Serge, 2014, « Les grands récits du paysage occidental. Une traversée historique et critique (XIX^{ème} -XXI^{ème} siècles) », *L'Information géographique*, (3 -Vol. 78), p. 42-79.

BRIFFAUD Serge, 1998, « De “l’invention” du paysage. Pour une lecture critique des discours contemporains sur l’émergence d’une sensibilité paysagère en Europe », in *Comparaison An International Journal of Comparative Literature*, t.II.

BRIFFAUD Serge, 1994, *Naissance d’un paysage. La montagne pyrénéenne à la croisée des regards, XVI – XIX^{ème} siècle*, Tarbes et Toulouse, Université Toulouse II, Association Guillaume Mauran.

BRUNET P. (dir.) (1992). Atlas des paysages ruraux de France, Paris, Jean-Pierre de Monza, 200 p.

BRUNON Hervé, 2006, « L’essor artistique et la fabrique culturelle du paysage à la Renaissance. Réflexions à propos de recherches récentes », in *Studiolo. Revue d’histoire de l’art de l’Académie de France à Rome*, n°4, p. 261-290

CADIOU Nathalie et LUGINBÜHL Yves, 1995, « Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine », in VOISENAT Claude (dir.), 1995, *Paysage au pluriel*, Paris, éditions de la Maison des sciences de l’homme, p. 18-34..

CORBIN Alain, 1988, *Le territoire du vide. L’occident et le désir du rivage. 1750 – 1840*, Paris, Aubier.

CORBIN Alain, LEBRUN Jacques, 2011, *L’homme dans le paysage*, Paris, Textuel.

COSGROVE Denis, 1984, *Social Formation and Symbolic Landscape*, Madison, University of Wisconsin press.

DEFFONTAINES Jean-Pierre, 1998, *Les Sentiers d’un géoagronome*, Paris, Éditions Arguments, 360 p.

DESCOLA Philippe, 2005, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard.

DAVODEAU Hervé, 2003, *La sensibilité paysagère à l’épreuve de la gestion territoriale (paysages et politiques de l’aménagement en Pays de la Loire)*, Thèse de géographie, Université d’Angers

DOMON Gérard, 2011, « Le paysage comme catégorie d’action, quelques remarques sur des turbulences nord-américaines », dans BERTRAND G., BRIFFAUD S. (dir .), *Le paysage, retour d’expérience entre connaissance et projet*, Les Rencontres de l’Abbaye d’Arthous, Mont de Marsan, Conseil Général des Landes

DUBOST Françoise, 1991, « La problématique du paysage. Etat des lieux », in *Etudes rurales*, p. 219-234.

FORTIN Marie-José, 2008, « Le paysage, produit d'une société réflexive », in *Le paysage, de la connaissance à l'action*, Paris, Quae.

JACKSON John Brinckerhoff, 2003, *A la découverte du paysage vernaculaire*, Arles, Actes Sud.

LE DANTEC Jean-Pierre, 2002, *Le sauvage et le régulier : art des jardins et paysagisme en France au XX^{ème} siècle*, Paris, Le Moniteur Edition.

LIZET Bernadette, De RAVIGNAC François, 1987, *Comprendre un paysage. Guide pratique de recherche*, Paris, INRA.

LUGINBÜHL Yves, 1991 « Le paysage rural. La couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole ? », in *Études rurales*, 121-122-123-124, p. 27-44.

LUGINBÜHL Yves, 1989, *Paysages, textes et représentations du paysage du siècle des Lumières à nos jours*, La Manufacture, Paris

LUGINBÜHL Yves, 1989, « Paysage élitare et paysages ordinaires. Pour une esthétique des paysages ordinaires », in *Ethnologie française*, tome 19, p. 227-243.

MICHELIN Yves, 1995, *Les Jardins de Vulcain. Paysages d'hier, d'aujourd'hui et de demain*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

MORNET Elisabeth, MORENZONI Franco (dir.), 1997, *Milieux naturels, espaces sociaux. Etudes offertes à Robert Delort*, Publication de la Sorbonne, Paris.

ROGER Alain, 1997, *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard.

ROGER Alain (dir.), 1995, *La théorie du paysage en France (1974 – 1994)*, Paris, Champs Vallon.

ROGER Alain, 1994, « Paysage et environnement : pour une théorie de la dissociation », in Christian Leyrit et Bernard Lassus (dir.), *Autoroute et paysages*, Paris, éd. du Demi-cercle.

ROGER Alain, 1982, « Ut pictura hortus », dans DAGOGNET F. (dir.), *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage*, Paris, Seyssel, Champ Vallon.

VOISENAT Claude (dir.), 1995, *Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages*, Paris, Ministère de la Culture/Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Ethnologie de la France », cahier 9, 242 p.

ROBIC Marie-Claire, 1996, « Interroger le paysage ? L'enquête de terrain, sa signification dans la géographie humaine moderne (1900-1950) », in C. Blanckaert (ed.), *Le terrain des sciences humaines (XVIII^{ème}-XX^{ème} siècle)*, Paris, L'Harmattan, p. 357-388.

SGARD Anne, 2010, « Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun », in *Développement durable et territoires*, vol. 1, n°1.

TISSIER Jean-Louis, 2003, « Paysage », *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, LEVY J., LUSSAULT M. (eds.), Paris, Belin, p. 697-701.

WALTER François, 2014, « Paysage et environnement en histoire : échapper au brouillage », *L'Information géographique*, (3 -Vol. 78), p. 26-41.

WALTER François, 2004, *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (XVI^{ème}-XX^{ème} siècle)*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales.

Théorie de l'action et processus de professionnalisation

BANZO Mayté, 2009, *L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité*, Mémoire pour l'Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Bordeaux Montaigne.

BARRAQUÉ Bernard, 1985, *Le paysage et l'administration*, Paris Mission de la recherche urbaine (nouvelle édition en 2005).

BLANCHON Bernadette, 2007, « Pratiques et compétences paysagistes dans les grands ensembles d'habitation, 1945-1975 », in *Strates*, n°13 « paysage urbain : genèse, représentation enjeux contemporains ».

BLANCHON Bernadette, 2000, « Les paysagistes français de 1945 à 1975. L'ouverture des espaces urbains », in *Les annales de la recherche urbaine*, n°85, p.21-29.

BRIFFAUD Serge, 2011, « Quel paysage pour les paysagistes ? Retour sur l'expérience de l'Ecole du paysage de Bordeaux », in BERTRAND George, BRIFFAUD Serge (ed.), *Le paysage : retour d'expériences entre recherche et projet*, actes du colloque d'Arthous, 9-10 octobre 2008, Mont-de-Marsan, Conseil Général des Landes

CHAMPY Florent, 2000, « Les architectes, les urbanistes et les paysagistes », in *La ville et l'urbain. L'état des savoirs*, PACQUOT T., LUSSAULT M., BODY-GENDROT S. (Ed.), Paris, La Découverte, p. 215-224.

CORAJOURD Michel, 1982, « Le paysage c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent », dans DAGOGNET F. (dir.), *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage*, Paris, Seyssel, Champ Vallon.

DAVODEAU Hervé et SANT'ANNA G.C., 2011, « La participation du public et ses incidences sur l'évolution des théories et pratiques du projet des paysagistes », in *Territoire en Mouvement*, pp.50-65.

DAVODEAU Hervé, 2008, « Le “socle”, matériau du projet de paysage », in *Projets de paysage*, 30/12/2008, URL : <http://www.projetsdepaysage.fr/>

DEBROUX Josette, 1995, « Enquête sur un étrange succès : l'analyse paysagère dans le massif de Belledonne », in VOISENAT C. (dir.), *Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages*, Paris, Ministère de la Culture/Maison des Sciences de l'Homme, coll. « Ethnologie de la France », cahier 9, 242 p., p. 209-218.

DUBOST Françoise, 2010, « Les paysagistes sous la bannière de l'écologie urbaine », *Ethnologie française*, vol. 40, n°4, p. 629-638.

DUBOST Françoise, 2002, « Les paysagistes et la demande de paysage », in *Créateurs de jardins et de paysages en France, Tome 2 : de la Renaissance au XXI^{ème} siècle*, Paris, Actes Sud-Ensp, p. 373-379.

DUBOST Françoise, 1983, « Les paysagistes et l'invention du site », in *Sociologie du travail*, n°4, p. 432-444

ESTIENNE Isabelle, 2010, *L'intervention des paysagistes dans la ville, de 1960 à aujourd'hui : pertinence et enjeux pour les architectes et les urbanistes : le cas de la métropole lilloise*, Thèse de doctorat Géographie et Aménagement, Université Lille 1.

ESTIENNE Isabelle, 2007, « Questions paysagères et paysagistes dans les agences d'urbanisme : les exemples de Lille et Dunkerque », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 2 | 2007, mis en ligne le 15 décembre 2012, consulté le 18 octobre 2015. URL : <http://tem.revues.org/671>

ESTIENNE Isabelle, 2011, « L'aménagement comme stratégie professionnelle : l'exemple de cinq paysagistes formés à la section du paysage et de l'art des jardins de Versailles en 1946-1948 », *Projets de paysage*, n°6.

[http://www.projetsdepaysage.fr/fr/l_amenagement_comme_strategie_professionnelle]

ESTIENNE Isabelle, 2010, « Quelques paysagistes français et leurs projets face au contemporain : une question d'engagement au monde ? », *Les Cahiers Thématiques* n°10, « Architecture et paysages, situations contemporaines : Dix ans de recherche », ENSAP-Ed. MSH 2010, p. 233-241.

EHRMANN Sabine, ESTIENNE Isabelle, DELBAERE Denis (dir.), « Paysage vs Architecture : (in)distinction et (in)discipline », *Les Cahiers Thématiques* n°13, ENSAPL-Ed. MSH, 2014, 249 p.

FISCHESSER Bernard, 1998, « Les nouveaux défis d'une gestion durable et paysagère de la forêt de montagne », in *Ingénieries-EAT*, n° 13, p. 41-55.

FISCHESSER Bernard, 1987, « Quinze ans de paysagisme au service de l'aménagement de la forêt et de la montagne », in *P + a*, n° 11, p. 18-30.

FOLLÉA Bertrand et GAUTIER Claire, 2001, *Guide des plans de paysage, des chartes et des contrats*, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 131 p.

FORESTIER Jean-Claude-Nicolas, 1997 (1906), *grandes villes et systèmes de parcs. Suivi de deux mémoires sur les ville impériales du Maroc et de Buenos Aires*, présentation LECLERC B. et TARRAGO I CID S., Paris, Norma, IFA.

FREYTET Alain, 2008, «Le paysage pour un paysagiste», *Actes sémiotiques* [En ligne]. Disponible sur : <<http://epublications.unilim.fr/revues/as/1233>>

FROMNOT Françoise, 2011, « Manières de classer l'urbanisme » in *Critiquat*, n°8, p. 41-61

KROLL Lucien, 1998, « Tout est paysage », in *Inter : art actuel*, n°69, p. 20-23.

LUGINBÜHL Yves, 2007, « Le paysage du paysage », in *Economie rurale*, n° 297-298 (1-2), p. 23-37.

MAROT Sébastien, 1995, « L'alternative du paysage », in *Le Visiteur*, n°1, p. 54-81.

POUSIN Frédéric, 1999, « La création de paysage au risque de l'urbain », in *Annales de la recherche urbaine*, n°85, p.33-41.

RACINE Michel (ed.), 2002, *Créateurs de jardins et de paysages en France*, Tome1 : de la Renaissance au XXI^{ème} siècle ; Tome 2 : Du XIX^{ème} siècle au XXI^{ème} siècle, Paris, Actes Sud-Ensp.

Paysage et patrimoine

BRIFFAUD Serge, 2011, « L'espace et le temps du patrimoine », in Emmanuel AMOUGOU (dir.), *Sciences sociales et patrimoine*, Paris, L'Harmattan, p. 95-118.

DAVODEAU Hervé, « La patrimonialisation : un vecteur d'appropriation des vallées ligériennes ? », in *Norois* [En ligne], 192 | 2004/3, mis en ligne le 20 août 2008. URL : <http://norois.revues.org/index891.html>

MICOUD André, 2004, « Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises », in *Ethnologie française*, 2004/2, Tome XXXVII, p. 13-22.

MICOUD André, 2005, « La patrimonialisation ou comment redire ce qui nous relie (un point de vue sociologique) », in BARRÈRE C et al. (dir.), *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, Paris, L'Harmattan, pp. 81-96.

- **Médiation paysagère**

APPORT (collectif), 2009, Des outils pour des projets de développement durable des territoires, Agriculture et Paysage, en particulier : « La visite de terrain. Le paysage comme lieu d'expériences », « Représentation et interprétation du paysage », « Paysage, outil de médiation ».

BARET Marie, CHAMBELLAN Benjamin, DUPRAT Stéphane, et al., 2011, « Expérience de médiation paysagère. Paysage en partage », dans BERTRAND G., BRIFFAUD S. (dir.), *Le paysage, retour d'expérience entre connaissance et projet*, Les Rencontres de l'Abbaye d'Arthous, Mont de Marsan, Conseil Général des Landes, p. 191-212.

BARRET Philippe, 2003, *Guide pratique du dialogue territorial. Concertation, médiation pour l'environnement et le développement local*, Paris, Fondation de France.

BERCOVITZ Rémi et BRIFFAUD Serge, 2015, « Pour une pratique paysagiste de la médiation environnementale. Une expérimentation dans la haute vallée de la Sèvre niortaise », in *Paysage et développement 2*, MEDDE,

BERCOVITZ Rémi et VIGNE Margaux, 2014/2015 *Paysage en partage. Théories et pratiques de la médiation paysagère* [carnet de recherche]. [En ligne] URL : <http://pep.hypotheses.org>

BERCOVITZ Rémi, BIGANDO Eva et TESSON Frédéric, 2010, *Regards d'habitants sur les paysages du Gave de Pau au sein de l'agglomération paloise*, SET (UMR 5603) / Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées, rapport de recherche.

BERCOVITZ Rémi, 2013, « Landscape, landscape mediation and “good environmental statut” of the valley of the Sèvre niortaise. Carrying out a historical survey as the basis of a shared project (XVIII – XXI centuries) », in Acte du colloque *EUGEO conference*, september 2013, Rome.

BERCOVITZ Rémi, 2012, « *Paysage, médiation paysagère et “bon état écologique”*. Une enquête historique pour fonder un projet partagé (XVIIIème-XXIème siècles) », projet de paysage

BERCOVITZ Rémi, 2010, *Les médiations paysagères. Théories, pratiques et perspectives*, Mémoire en vue de l’obtention de la mention recherche au diplôme de paysagiste DPLG, directeur d’étude : Serge Briffaud, ENSAPBx.

BERCOVITZ Rémi, BIGANDO Eva, TESSON Frédéric, 2010, *Regards d’habitants sur les paysages du Gave de Pau au sein de l’agglomération paloise*, Rapport pour la Communauté d’agglomération Pau-Pyrénées.

http://web.univ-pau.fr/~ftesson1/tesson/images/RAPPORT_SET_WEB.pdf

BERDOULAY Vincent et SOUBEYRAN Olivier, 2012, « Pratiques réflexives en aménagement. Pour une adaptation aux changements environnementaux », in *L’espace géographique*, vol. 41, n°2, p. 169-180

BERLAND-DARQUE Martine et MERMET Laurent, 2009, *Environnement : décider autrement. Nouvelles pratiques et nouveaux enjeux de la concertation*, Paris, L’Harmattan.

BEURET Jean-Eude, DUFOURMANTELLE N et BELTRANDO N, 2006, *L’évaluation des processus de concertation : relief, une démarche, des outils*, Ministère de l’écologie, Paris, La Documentation Française, 148 p.

BIGANDO Eva et BERCOVITZ Rémi, 2012, « Paysage en partage, partage des savoirs. Le paysage comme clé de la participation habitante dans le projet de création d’un Parc Naturel Urbain des berges du Gave de Pau », in MATTHEY L., GAILLARD D. et GALLEZOT H., *Paysage en partage. Sensibilités et mobilisations paysagères dans la conduite de projet urbain ou de territoire*, Genève, Fondation Braillard.

BRIANT Vincent et PALAU Yves, 2005 (1999), *La médiation. Définitions, pratique et symbolique*, Nathan université 128, 128 p.

BRIFFAUD Serge, 2002, « Pour une pédagogie de la médiation paysagère. Une problématique pour la formation des professionnels du paysage », in *Gérer les paysages de montagnes pour un développement concerté et durable*, Actes du colloque de Florac, CEP de Florac, cédérom.

BRIFFAUD Serge et MOISSET Alexandre (dir.), 2009, *Observatoire partagé des paysages de la Gironde. Guide méthodologique*, Conseil Général de la Gironde.

- DEFFONTAINES Jean-Pierre, 2004, « L'objet dans l'espace agricole. Le regard d'un géographe », in *Natures Sciences Sociétés* 12, 299-304 (2004)
- DELMAS Corinne, 2011, *Sociologie politique de l'expertise*, Paris, La Découverte 125 p.
- DONZIER JF, 1998, « Une démarche participative, condition d'une meilleure gestion de l'eau », *POUR*, n°157, Vers une gestion concertée de l'eau, pp. 175-180
- GUILLAUME-HOFNUNG, 2007, *La médiation*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 128 p.
- LELLI Laurent, 2003, « La photographie de paysage comme outil de mobilisation des acteurs pour un projet de territoire », in Bernard Debardieux et Sylvie Lardon (dir.), *Les figures du projet territorial*, Paris, Editions de l'Aube, Datar, Collection Bibliothèque des territoires, p. 183-191.
- LELLI Laurent et PARADIS Sylvie, 2010, « La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 1, n° 2 | Septembre 2010, mis en ligne le 23 septembre 2010, consulté le 19 septembre 2011. URL : <http://developpementdurable.revues.org/8548>
- MARLIN Cyrille, 2008, *L'Expérience ordinaire. Fabrication d'un énoncé de jardin*, Thèse soutenue à l'EHESS sous la direction de Bernard Lassus, Paris, 461 p.
- MERMET Laurent et BERLAND-DARQUE Martine, 2009, *Environnement : décider autrement. Nouvelles pratiques et nouveaux enjeux de la concertation*, Paris, L'Harmattan.
- MICHELIN Yves, 2005, « Le paysage dans un projet de territoire : quelques pistes pour une démarche de médiation paysagère », in Droz Y., Miéville-Ott V. (dir.), *La polyphonie du paysage*, Lausanne, Presse polytechnique et universitaire romande, p. 143-177.
- MICHELIN Yves, JOLIVEAU Thierry et BREUIL Josette, 2002, *Le paysage dans un projet de territoire. Démarche et méthodes expérimentées en Limousin*, ENITA, Datar.
- MICHELIN Yves, JOLIVEAU Thierry, 2000, « Le paysage au service de démarches participatives et prospectives de développement local : enseignements d'expériences de recherche-action conduites dans le Massif central », in *Revue d'Auvergne*, AUA, Clermont-Ferrand, p. 47-58.
- MICHELIN Yves, 2000, « Le bloc-diagramme : une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs ? Mise au point d'une méthode d'enquête préalable à une gestion concertée du paysage en Artense (Massif central français) » *Cybergéogéographie*. En ligne : <http://www.cybergeo.eu/index1992.html>. Article 118

MICHELIN Yves, 1998, « Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Politique, Culture, Représentations, document 65, mis en ligne le 07 décembre 1998. URL : <http://cybergeo.revues.org/index5351.html>

PERNET Alexis, BARET Marie, MARLIN Cyrille, et MARAMAND Victor, 2014, « Un atelier mobile comme vecteur de mise en relation des acteurs du paysage. Retour réflexif sur l'expérience de l'atlas pratiques des paysages d'Auvergne, 2011-2013 », in *Sud-Ouest européen*, Presse universitaire du Midi, n°38, p. 31-46.

PERNET Alexis, 2011, *Le grand paysage en projet : entre trajectoires institutionnelles et territoires vécus : l'expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance (Parc naturel régional Livradois-Forez, Auvergne, France)*, Thèse de doctorat sous la direction de F. Pousin, Université Paris 1.

PERNET Alexis, 2008, « Le journal des poirières, pour une approche relationnelle de la médiation paysagère », in *Les cahiers de la compagnie du paysage* n°5, « Paysage visible, paysage invisible », Seyssel, Champ-Vallon.

PLANCHAT-HERY Claire, 2008, "Les outils graphiques paysagers, révélateurs des enjeux agricoles dans un Plan Local d'Urbanisme". S. Lardon, E. Chia and H. Rey-Valette Dispositifs et outils de gouvernance territoriale, *Noroi*, PUR, 209 - 2008/4Rennes : 109-125

PLANCHAT-HERY Claire, 2006, *Usages des représentations paysagères dans les démarches participatives pour la gestion concertée d'un territoire*, Colloque RTP Paysage et environnement. CNRS – Centre du Paysage, Chilhac, 27-30 septembre 2006.

Théorie des objets intermédiaires et de l'acteur-réseau

MELARD François (ed.), 2008, *Ecologisation : objets et concepts intermédiaires*, Bruxelles, PIE Peter- Lang.

VINCK Dominique, 2009, « De l'objet intermédiaire à l'objet-frontière. Vers la prise en compte du travail d'équipement », *Revue d'anthropologie des connaissances*, Vol. 3, n° 1, p. 51-72.

CALLON Michel, LASCOUMES Pierre et BARTHE Yannick, 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.

CALLON Michel, 1986, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques dans la Baie de Saint-Brieuc », in *L'année sociologique*, n°36.

CHALAS Yves et SOUBEYRAN Olivier, 2009, « Incertitude, environnement et aménagement », in *Comment les acteurs s'arrangent avec l'incertitude ?*, CHALAS Y, GILBERT C., VINCK D. (eds.), Paris, Editions des archives contemporaines, p.135-157

LE BRETON David, *L'interactionnisme symbolique*, Paris, PUF, collection Quadrige Manuels, 2004, 249 p.

LE BOURHIS JP, 2003, « Complexité et trajectoires d'apprentissage dans l'action publique », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 10, n° 2, 2003, p. 161-175.

PETIT Vincent et COLIN Loïc, « La Vidéo Participative : essai de cadrage du concept », in *SociologieS* [En ligne], La recherche en actes, Expériences de recherche, mis en ligne le 02 juin 2009, consulté le 24 octobre 2015. URL : <http://sociologies.revues.org/2924>

THEYS Jacques et KALAORA Bernard, 1992, *La terre outragée. Les experts sont formels*, Paris, Autrement.

- **Histoire du paysage et de l'environnement**

Histoire des paysages et de l'environnement

Géocarrefour, Numéro Vol. 85/1 (2010), « Des archives aux paysages : milieux, dynamiques, territoires ».

Géocarrefour, Numéro 84/4 (2009), « Géohistoire/géo-histoire : quelles méthodes pour quel récit ? ».

Sud-Ouest européen, Numéro 23 (2007), « Géographie historique. Pour un autre regard ».

Les temps de l'environnement, 1997, Actes du colloque de Toulouse, 5-6-7 novembre 1997, Toulouse, GEODE et Université de Toulouse-Le-Mirail, 2 vol.

ANTOINE Anne, 2002, *Le paysage de l'historien, archéologie des bocages de l'Ouest de la France à l'époque moderne*, Rennes, PUR, Histoire, 340 p.

BECK Corinne et DELORT Robert (eds.), 1993, *Pour une histoire de l'environnement*, Paris, Editions du Centre nationale de la recherche scientifique

BERCOVITZ Rémi et BRIFFAUD Serge, 2012, *Le Bassin d'Arcachon. Les formes historiques de la valorisation du site. Histoire des représentations sociales de la qualité des paysages et des milieux (XVIII^{ème} - I^{er} XX^{ème} siècle)*, Rapport pour le programme de recherche

OSQUAR, Région Aquitaine, CEPAGE (Centre de recherche sur l'histoire et la culture du paysage)

BERTRAND Georges, 1978, « Le paysage entre nature et société » in *RGPSO*, n°49

BERTRAND Claude, BERTRAND Georges et RAYNAUD Yves, 1978, « Le Sidobre (Tarn). Esquisse d'une monographie » in *RGPSO*, n° 49

BLOCH Marc, 1936, « Les paysages agraires : essai de mise au point », *Annales d'histoire économique et social.* 8 : 256-277

BLOCH Marc, 1988 (1931), *Les caractères originaux de l'histoire rurale française.* Oslo, Institut pour l'étude comparative des civilisations, Paris, Armand Colin.

BRUNET Roger, 1998, « Hypothèses sur l'origine de l'openfield », *Enquêtes rurale.* 4, p. 29-42.

CHARLES Lionel et KALAORA Bernard, 2007, « De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? », in *Espaces et sociétés*, 3/2007 (n° 130) , p. 121-133.

CORBIN Alain, 2014 (2005), *L'eau et la mer*, Paris, Champs.

CORBIN Alain, 1988, *Le territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage.1750 – 1840*, Paris, Aubier.

CORBIN Alain, 1982, *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social, XVIII-XIX^{èmes} siècles*, Paris, Aubier.

CORVOL André, 1999, *Les Sources de l'histoire de l'environnement*, Le XIX^e siècle, Paris, L'Harmattan, 502 p.

CORVOL André, 2002, *Les Sources de l'histoire de l'environnement*, le XX^e siècle, Paris, L'Harmattan, 750 p.

CHOUQUER Gérard, 2000, *Etude des paysages. Essais sur leurs formes et leur histoire*, Paris, Ed. Errance.

DAVASSE Bernard, 2014, *La trace des temps. Les complexes socio-écologiques au prisme du paysage*, Habilitation à Diriger des Recherches, Mémoire inédit,

DAVASSE Bernard, 2000, *Forêts, charbonniers et paysans dans les Pyrénées de l'Est, du Moyen Âge à nos jours. Une approche géographique de l'histoire de l'environnement*, Toulouse, Géode – UMR 5602/CNRS, 287 p.

DAVASSE Bernard, BRIFFAUD Serge, CARRE Juliette, HENRY Dominique et RODRIGUEZ Jean-François, 2012, « L'observation environnementale au prisme du paysage. Dynamiques paysagères, actions territoriales et représentations socio-spatiales contemporaines dans le territoire de l'OHM Pyrénées-Haut Vicdessos », dans *Sud-Ouest européen*, p. 57-68

DAVIS Diana K. , 2012, *Les mythes environnementaux de la colonisation française au Maghreb*, trad. de l'angl. par G. Quenet, Champs Vallon, coll. « L'environnement a une histoire », Seyssel, 329 p.

FAUCHER Daniel, 1961, « L'assolement triennal en France », *Études rurales*, 1, p. 7-17.

GALOP Didier, 1998, *La forêt, l'homme et le troupeau dans les Pyrénées. 6000 ans d'Histoire de l'environnement entre Garonne et Méditerranée*, Toulouse, GEODE, Laboratoire d'Ecologie terrestre, FRAMESPA.

GUILLERME André, 1983, *Les temps de l'eau. La cité, l'eau et les techniques*, Seyssel, Champ Vallon.

INGOLD Alice, 2011, « Ecrire la nature. De l'histoire sociale à la question environnementale ? », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, (1), 66^{ème} année, p. 11-29.

JOLLIVET Marc (dir.), 1992, *Sciences de la nature Sciences de la société. Les passeurs de frontières*, Paris, CNRS éditions, 589 p.

KALAORA Bernard, 1998, *Au-delà de la nature, l'environnement ; l'observation sociale de l'environnement*, Paris, L'Harmattan, 220 P

KALAORA Bernard et SAVOYE André, 1985, « La protection des régions de montagne au XIX^{ème} siècle : forestiers sociaux contre forestiers étatiste », in *Cadoret A. (dir), Protection de la nature, histoire et idéologie. De la Nature à l'environnement*, L'Harmattan, Paris,, p. 6-21

KRAUTBERGER Nicolas, 2012, *Des dommages et des hommes : les économies du malheur dans les Alpes (XVIII-XIX^{ème} siècles)*, Thèse de doctorat, Université de Grenoble.

LARRERE Raphael, BRUN André, KALAORA Bernard, NOUGAREDE Olivier et POUPARDIN D., 1981, « Forestiers et paysans. Les reboisements en montagne depuis l'Empire », in « Tant qu'il y aura des arbres. Pratiques et politiques de la nature 1870-1960 », *Recherches*, n°45, p. 57-84.

LEROY-LADURIE Emmanuel, 1967, *Histoire du climat depuis l'an mil*, Paris, Flammarion.

LENCLUD Gérard, 1988, « Milieux et société : La médiation de l'histoire », in CADORET A. (ed.), *Chassez le naturel*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales ; Cahiers des études rurales, n°5, 158 p.

LEVEQUE Christian et MUXART Tatiana, 2004, « Anthroposystème », *Hypergé*
http://www.hypergeo.eu/IMG/_article_PDF/article_270.pdf

LOCHER Fabien et QUENET Grégory, 2009, « L'histoire environnementale : origines, enjeux et perspectives d'un nouveau chantier », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, (4, n° 56-4), p. 7-38.

MATHIEU Nicole et JOLLIVET Marc (dir.), 1989, *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui*, Paris, ARF éditions/L'Harmattan, 352 p.

MASSARD-GUILBAUD Geneviève, 2002, « La part du milieu à l'histoire de l'environnement », in *Le Mouvement social*, n°200, (3), p. 64-72.

MENDRAS Henri, 1967, *La Fin des paysans : changement et innovation dans les sociétés rurales françaises*, Paris, Odile Jacob, 361 p

NOUGAREDE Olivier, LARRERE Raphael et POUPARDIN D., 1985, « La restauration des terrains de montagne de 1882 à 1913. L'Aigoual et sa légende », in *Cadoret A. (dir), Protection de la nature, histoire et idéologie. De la Nature à l'environnement*, L'Harmattan, Paris, p. 24-31.

ROBIC Marie Claire, 1992, *Du milieu à l'environnement : pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance*, Economica.

WALTER François, 2006, « L'historien et les temporalités », in ROYER J. (ed.), *La perception du temps*, Genève, Centre universitaire d'étude des problèmes de l'énergie, p. 95-105.

WALTER François, 1997, « Une histoire de l'environnement, pour quoi faire ? », in MORNET Elisabeth et MORENZOND François (ed.), *Milieux naturels, espaces sociaux. Etudes offertes à Robert Delort*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 33-42.

WALTER François, 1994, « L'historien et l'environnement : vers un nouveau paradigme », *Natures, sciences et sociétés*, vol. 2, n°1, p. 31-38.

WALTER François, 1992, « Histoire et environnement. L'importance des représentations sociales », in *Séminaire « Environnement et société »*, Berne, Commission nationale suisse pour l'UNESCO, p. 31-49.

La campagne

HERVIEU Bernard et VIARD Jean, 1996, *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, La Tour-d'Aigues, éditions de l'Aube, 155 p

LIZET Bernadette, 1991, « De la campagne à la "Nature ordinaire". Génie écologique, paysages et traditions paysannes », *Etudes rurales*, 169-184.

MORMONT, Marc, 2009, « Globalisations et écologisations des campagnes », *Études rurales*, 183, 143-160.

MICOUD André, 2002, « Eternelles campagnes ? », *Ecologie & politique*, 26, 75-87.

- **Vallée, fleuves et cours d'eau**

Paysages valléens

ARDILLIER-CARRAS Françoise, 1998, « Les paysages de rivière : une valeur refuge, In *Revue de géographie de Lyon*, Vol. 73 n°4, pp. 309-319.

BALLOUCHE A. et LESPEZ L. (coord.), 2009, « Paysages au fil de l'eau », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, Mars, n°1, 144p.

BARRAUD Régis, 2009, *Vers un « tiers-paysage » ? Géographie paysagère des fonds de vallées sud-armoricaines. Héritage, évolution, adaptation*, Thèse de doctorat, Université de Nantes

BARRAUD Régis, 2009, « Approche géographique de l'intentionnalité paysagère dans les vallées de l'Ouest de la France (de la fin du XVIIIe siècle à aujourd'hui) », *Projets de Paysage*, n°1, en ligne http://www.projetsdepaysage.fr/fr/enquetes_et_debatsCARCAU

BÉTHEMONT J. et PIÉGAY H., 1998, « Les paysages des cours d'eau : structure, perception, gestion », *Géocarrefour*, vol. 73, n°4, p. 271-272

BETHEMONT J., 1999, *Les grands fleuves entre nature et société*, éditions A. Colin, Paris, 255p.

BETHEMONT Jacques, HONEGGER-RIVIÈRE Anne et LE LAY YF, 2006, « Les paysages des eaux douces », *Géoconfluences* (site web), ENS LSH Lyon, [en ligne] : <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/transv/paysage/PaysageScient2.htm>,

BERGERON Louis, 2007, « Le cœur de la vallée, c'est son moulin... », *Terrain*, numero-2 - *Ethnologie, techniques, industries : vers une anthropologie industrielle ?* (mars 1984), [En ligne], mis en ligne le 24 juillet 2007. URL : <http://terrain.revues.org/2796>.

BLOCH Marc, 1935, « Avènement et conquête du moulin à eau », in *Annales d'histoire économique et sociale*, vol. VII, p. 538-563

BRAVARD Jean-Paul et PETIT F., 1997, *Les cours d'eau, dynamiques du système fluvial*, A. Colin, Paris, 221p.

CUCARULL J, 1992, Esquisse d'évolution des moulins et du paysage hydraulique des campagnes en Ille-et-Vilaine dans la seconde moitié du XIXe siècle, pp.

DUPUIS-TATE Marie-France et FISCHESSE Bernard, 2003, *Rivières et Paysages*, Paris, La Martinière, 343 p.

GIRAUD S, *équipement hydraulique de la France préindustrielle : 1802-1865, inventaire des travaux sur cours d'eau*, Paris, Archives Nationales, 254 p.

GUILLERME André, 1997, « Lecture des paysage de rivière par l'historien. La mise en valeur comparée de l'eau vive dans l'aménagement du territoire en France et au Japon ; une réflexion sur l' "aquosité" urbaine », *Ingénieries, EAT*, p. 93-96.

GUILLERME André, Gilles HUBERT et TSUCHIYA Mitsukuni, 1991, *Le patrimoine hydrographique d'Ile-de-France et sa mise en valeur par référence aux rivières de la préfecture de Tokyo*

GUILLERME André, 1990, Le testament de la Seine, In *Revue de géographie de Lyon*, Vol. 65 n°4, p. 240-250.

HEIRWEGH J.J., 1975, « La mouture économique et son introduction dans les Pays-Bas autrichiens (1782-1790) », in RBHC, p. 80

HILAIRE-PÉREZ L *et al.*, (dir.), 2002, *Archives, objets et images des constructions de l'eau du Moyen Âge à l'ère industrielle*, Lyon, ENS éditions, SFHST, 392 p.

LESPEZ Laurent, (dir.), 2013, *Paysages et gestion de l'eau : sept millénaires d'histoire des vallées en Normandie*, Bibliothèque du Pôle Rural 3, MRSH-Caen, 311 p.

LESPEZ Laurent *et al.*, 2005, « Les aménagements hydrauliques et la dynamique des paysages des petits cours d'eau depuis le XVIII^{ème} siècle dans le nord-ouest de la France : l'exemple du bassin versant de la Seulles (Calvados) », in SERNA V et GALLICE A (coord.), *La rivière aménagée : entre héritages et modernité. Formes, techniques et mise en oeuvre*, *Aestuaria*, n°7, pp. 125-145

MONTEBAULT David, « L'histoire comparée du Val d'Authion et de la Loire armoricaine en Anjou », *Norois* [En ligne], 192 | 2004/3, mis en ligne le 20 août 2008. URL : <http://norois.revues.org/880>

RIVALS Claude, 2002, Au carrefour des disciplines, le moulin et le meunier. Un grand sujet d'anthropologie historique, in MOUSNIER M, *Moulins et meuniers dans les campagnes européennes (IX^{ème} – XVIII^{ème} siècles)*, actes des XXI^{ème} journées internationales d'histoire de l'Abbaye de Flaran, 3-5/09/1999, Toulouse, PUM, p. 273-284

RIVALS Claude, 2000, *Le moulin et le meunier*, Paris, Empreinte.

RIVALS Claude, 1984, Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse de l'état des moulins en 1809, *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 55, n°3, pp. 367-383

Textes réglementaires

DIRECTIVE 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

DIRECTIVE 91/676/CEE du Conseil du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles

DIRECTIVE n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires impose des obligations de collecte et de traitement des eaux usées

LOI n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques

LOI n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau

LOI du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique

LOI du 8 avril 1898 sur le régime des eaux

Usages, représentations et gouvernance de la ressource hydrique

ALLAIN S., 2002, *La planification participative de bassin ? Rapport pour le Groupe Inter-Bassins SAGE-SDAGE*, INRA/ENS Cachan/CNRS-GAPP, Vol.1 et Vol 2A et 2B

ASPE C. et POINT P. (coord.), 1999, *L'eau en représentations. Gestion des milieux aquatiques et représentations sociales*, GIP Hydrosystèmes, Cemagref Editions, 101p.

AZEMA JPH, 2000, « De l'héritage industriel à la valorisation du patrimoine industriel. II : des années 1960 à nos jours. La renaissance du mouvement associatif et valorisation des moulins », in *Moulins de France* n°41, p. 19-20

BARRAQUÉ Bernard, 1995, *Les politiques de l'eau en Europe*, La Découverte, Paris, 301p.

BARRAQUÉ Bernard, 2001, « Les enjeux de la Directive Cadre sur l'eau de l'Union européenne », in *Flux*, n°46.

BARRETEAU O., 2007, *Modèles et processus de décision collective : entre compréhension et facilitation de la gestion concertée de la ressource en eau*. Mémoire pour l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches, spécialité Informatique, Université Paris Dauphine, CEMAGREF, 85 p.

BARTHELEMY Carole, 2013, *La pêche amateur au fil du Rhône et de l'histoire. Usages, savoirs et gestion de la nature*, Paris, L'Harmattan.

BLANC N., BONIN A. (dir.), 2008, *Grands barrages et habitants. Les risques sociaux du développement*, Editions de la MSH, éditions Quae, 334p.

BOULEAU Gabrielle, 2011, « La contribution des pêcheurs à la loi sur l'eau de 1964 », *Économie rurale* [En ligne], 309 | Janvier-février 2009, mis en ligne le 01 janvier 2011

BOULEAU Gabrielle, 2011, « L'utopie gestionnaire de la biodiversité aquatique : mesurer, comparer et optimiser la restauration des masses d'eau (en France et en Europe) », Communication au Séminaire *Politique des statistiques*, EHESS Paris.

BRUN André, 2011, « Politique de l'eau et aménagement urbain La « Renaturation » de la rivière Saint-Charles à Québec », *Norois*, 219, p.89-107.

BRUN André 1997, 2003, « Aménagement et gestion des eaux en France : l'échec de la politique de l'eau face aux intérêts du monde agricole », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 4 Numéro 3 | décembre 2003, mis en ligne le 01 décembre 2003, consulté le 28 novembre 2012

CLARIMONT Sylvie, 2009, « L'évolution des politiques française et espagnole de l'eau. Entre directives communautaires et décentralisation administrative », in *Économie rurale*, n° 309, p. 34-49.

CORBIN Alain (dir.), 1995, *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Aubier, (voir le chapitre d'Alain Corbin : « Les balbutiements d'un temps pour soi », pp. 324-371).

DAVIGO J, 2000, « La gestion patrimoniale de l'eau : application au bassin versant de la Sèvre nantaise », in, *Droit de la propriété, économie et environnement : les ressources en eau*, Paris, Dalloz, pp. 369-378

DESTANDAU François et ROZAN Anne , 2008, « Enseignements de la théorie économique pour répondre à l'enjeu de la dérogation dans la directive cadre », in *Ingénieries EAT*, n°55, pp. 3-12.

DE VANSSAY B., 2003, *Les représentations de l'eau*. Colloque international sur l'Éthique et l'éducation des populations. Cogolin, juin 2003.

DUPONT N., 2012, *Quand les cours d'eau débordent. Les inondations dans le bassin de la Vilaine du XVIII^e siècle à nos jours*, PUR, 267p.

FRIOUX Stéphane, 2010, « Fléau, ressource, exutoire : visions et usages des rivières urbaines (XVIII^{ème} - XXI^{ème}) », in *Géocarrefour*, n°3, Vol. 85.

FRIOUX Stéphane, 2009, *Les réseaux de la modernité. Amélioration de l'environnement et diffusion de l'innovation dans la France urbaine (XIX^{ème}-années 1950)*, Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2.

FRIOUX Stéphane, 2008, « Aux origines de la ville durable : améliorer l'environnement urbain en France », in *Annales des Mines-Responsabilité et environnement*, 4, n°52.

FRIOUX Stéphane, 2007, « Acteurs de l'assainissement urbain en France (XIX^{ème}-milieu XX^{ème} siècle », in *Histoire urbaine*, n°18.

GANGBAZO Georges, 2004, *La gestion intégrée de l'eau par bassin versant : concepts et application*, Ministère de l'environnement du Québec.

GERMAINE Marie-Anne, 2009, Vers une gestion intégrée des « paysages ordinaires » des petites vallées du nord-ouest de la France : l'exemple de la vallée de la Seulles, *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, vol.2009/1, p. 12-31

GERMAINE Marie-Anne, 2009, *De la caractérisation à la gestion des paysages ordinaires des vallées du nord-ouest de la France. Représentations, enjeux d'environnement et politiques publiques en Basse-Normandie*, Thèse de doctorat de l'Université de Caen Basse-Normandie, Spécialité Géographie physique, humaine, économique et régionale, 648 p. (lien Internet : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00440948/fr/>)

GHIOTTI Stéphane, 2009, « La patrimonialisation des fleuves et des rivières. Une comparaison France-Liban », in *Mondes en développement*, 2009/1, n° 145

- GHIOTTI Stéphane, 2007, *Les territoires de l'eau. Gestion et développement en France*, Paris, CNRS Editions, 246 p.
- HAGHE Jean-Paul, 1998, *Les eaux courantes et l'Etat en France (1789-1919), du contrôle institutionnel à la fétichisation marchande*, Thèse de doctorat, École des Hautes Études en Sciences Sociales
- HAGHE Jean-Paul, BARRAQUE Bernard, 2001, « Un ingénieur des Ponts et Chaussées hydraulicien : Nadault de Buffon (1804-1880) », in *Colloque Internationale – OH2*, « Origine et Histoire de l'hydrologie », Dijon, 9-11 mai 2001.
- HELLIER Emmanuel, CARRE C., DUPONT N. (et al), 2009, *La France, la ressource en eau : usages, gestions et enjeux territoriaux*, Armand Colin, 309p.
- HONNEGGER-RIVIERE A., RUF T. (coord.), 2004, La gestion sociale de l'eau. Concepts, méthodes et applications, in *Territoires en mutation*, n°12
- HUBERT G. ET DEROUBAIX J-F., 1999, « Evolution globale d'un outil de planification locale, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux », in *Aménagement et nature*, n°24, p. 23-47.
- INGOLD Alice, 2011, « Gouverner les eaux courantes en France au XIXème siècle. Administration, droits, savoirs », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, (1), 66^{ème} année, p. 69-104.
- JOLIET F., BEAUJOUAN V., JACOB M., 2004, « Quelle naturalité du paysage ligérien ? La Loire du Maine-et-Loire », *Norois* [En ligne], 192|3 2004, p.85-95
- MALANGE Jean-François, 2011, « Les pratiques de pêche à la ligne en France des années 1870 aux années 1930 : aux origines d'une conscience environnementale » dans Massard-Guilbaud (G.) et Mosley (S.), *Common ground. Integrating the Social and the Environmental in History*, Newcastle, Cambridge Scholars publishing, 404 p., pp. 42-65.
- MALANGE Jean-François, 2010 « Les sociétés de pêche d'autrefois : une manière de protéger les rivières », dans *Les Ardennes à fleur d'eau*, (ouvrage collectif), Charleville-Mézières, Editions Terres Ardennaises, 348 p., pp. 332-335.
- MALANGE Jean-François, 2009, « Pêcheurs, pisciculteurs, science et État français face au « sauvage » aquatique de 1842 à 1908 : entre protection et artificialisation », dans Frioux (S.) Pépy (E.A.) (dir.), *L'animal sauvage entre nuisance et patrimoine : approches socio-historiques des relations homme-nature (XVIe-XXe siècles)*, Lyon, ENS Editions, 190 p., p. 149-164.
- MAUVAIS F, 1992, *Manuel du propriétaire de moulin à eau*, Paris, FFAM, 26 p.

MULLER Pierre, LECA Jean, GIANDOMENICO Majon et all., 1996, « Enjeux, controverses et tendances de l'analyse des politiques publiques », in *Revue française de science politique*, 46e année, n°1. pp. 96-133.

NEAUX Anthony, 2008, *Le statut juridique des ouvrages hydrauliques*, Université François Rabelais - Tours - Master 2 Administration des Collectivités Territoriales.
http://www.memoireonline.com/12/09/2926/m_Le-statut-juridique-des-ouvrages-hydrauliques2.html

LATOURE Bruno, et LE BOUHIS JP, 1995, *Donne-moi de la bonne politique, je vous donnerai de la bonne eau, rapport sur la mise en place des Commissions locales de l'eau*, Paris, Ministère chargé de l'Environnement-Direction de la recherche et des affaires économiques et internationales

LASSERRE F., BRUN A., 2012, *Gestion de l'eau : approche institutionnelles et territoriales*, PUQ, 210p.

LE SUEUR Bernard, 1997, La voie d'eau, une machine hydraulique, outil polyvalent d'aménagement du territoire . In: *Annales de Géographie*, t. 106, n°593-594. pp. 195-204.

LEVASSEUR Olivier, 2007, « Les cultures de l'eau : la naissance des aquacultures en France au XIX^{ème} siècle », in *Responsabilité et environnement*, n°48, p 82- 90.

LOUPSANS Delphine, 2013, « L'influence normative de l'OCDE sur la Directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 13 Numéro 3 | décembre 2013, mis en ligne le 06 octobre 2013, consulté le 18 octobre 2015. URL : <http://vertigo.revues.org/14377> ; DOI : 10.4000/vertigo.14377

LOUPSANS Delphine et GRAMAGLIA Christelle, 2011, « L'expertise sous tensions. Cultures épistémiques et politiques à l'épreuve de l'écriture de la DCE », *L'Europe en formation*, automne, pp 87-114.

NARCY J-B., 2004, *Pour une gestion spatiale de l'eau. Comment sortir du tuyau ?*, P.I.E Peter Lang, 342p.

PEZON Ch. et PETITET S., 2004, « L'intercommunalité en France de 1890 à 1999, la distribution d'eau potable en question », in *Journées d'étude de l'Université d'Artois. « Les territoires de l'eau »*, Arras.

PICON Antoine, 1988, *Architectes et ingénieurs au siècle des Lumières*, Paris Ed. Parenthèses

INGOLD Alice, 2011, « Gouverner les eaux courantes en France au XIXe siècle Administration, droits et savoirs », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, (1) 66e année, p. 69-104.

ROMAIN Fanny, « Le fleuve, porteur d'images urbaines : formes et enjeux », *Géocarrefour* [En ligne], vol.85|3, 2010, mis en ligne le 15 mars 2011

REVERDY Th., 2009, « Entre ‘schéma’ et ‘projet’, le pilotage conflictuel d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux », in *L'environnement, décider autrement*, Paris, L'Harmattan

RODE Sylvain, 2010, « De l'aménagement au ménagement des cours d'eau : le bassin de la Loire, miroir de l'évolution des rapports aménagement fluvial et environnement », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Environnement, Nature, Paysage, 2010, document 506, mis en ligne le 22 septembre 2010. URL : <http://cybergeo.revues.org/23253>

ROUSSARY Aurélie, 2010, *Vers une recomposition de la gouvernance de la qualité de l'eau potable en France. De la conformité sanitaire à l'exigence de qualité environnementale*, Sociologie, Université Toulouse le Mirail - Toulouse II.

RICART Sandra et CLARIMONT Sylvie, 2013, « De la gouvernance appliquée à la gestion de l'irrigation : le cas du canal de la Neste (Hautes-Pyrénées) », in *Sud-Ouest européen*, 35, p. 69-83.

SCHNEIER-MADANES Graciela (dir.), 2010, *L'eau mondialisée. La gouvernance en question*, La Découverte, Paris

WASSON J-B., 1992, « La rivière et l'homme : vers une gestion par bassin intégrant la dimension écologique », in *Revue de Géographie de Lyon*, vol.67, n°4, pp.333-343

- **Ecologie : théories et pratiques**

Histoire et épistémologie de l'écologie

AUBERTIN C., BOISVERT V., VIVIEN F-D, 1998, « La construction sociale de la question de la biodiversité », *Natures, Sciences, Sociétés*, vol.6, n°1, Ed.ELSEVIER SAS, pp. 7-19

ACOT Pascal, 1988, *Histoire de l'écologie*, PUF, Paris

ANDRE Véronique, ROSSI Georges, 2006, « La biodiversité : questions de perspectives », in *Annales de géographie*, n° 651, Vol. 115, p. 468-484.

BOURG Dominique, WHITESIDE K, 2010, *Vers une démocratie écologique. Le citoyen, le savant et le politique*, La République des idées, Seuil, 104p.

CADORET Anne, 1985, *Protection de la nature : histoire et idéologie*, L'Harmattan, Paris

CALAME P., 1998, « Quel environnement au 21^{ème} siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie », Compte-rendu de colloque – Fontevrault (8-11/09/1996), *Natures, Sciences, Sociétés*, vol.6, n°1, Ed.ELSEVIER SAS

CLEMENT Gilles, 2002, *Éloge des vagabondes*, Paris, Nil Éditions.

DAJOZ Roger, 1984, « Élément pour une histoire de l'écologie. La naissance de l'écologie moderne au XIX^e siècle », *Histoire et nature*, n°24-25, p. 5-112

DELEAGE Jean-Paul, 1991, *Une histoire de l'écologie*, La Découverte, Paris

DROUIN Jean-Marc, 1991, *Réinventer la nature. L'écologie et son histoire*, Paris Desclée de Brouwer.

DROUIN, Jean-Marc, 1991, « Un équilibre controversé. Contribution à l'histoire du concept de climat », in J. Theys ed., *Environnement, science et politique*, Paris, Germes : 109-122.

GENOT Jean-Claude, 2006, « Vers un changement climatique ? », in *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°53.

GOLDSMITH Edward, 2006 (1985), *Les Sept Sentiers de l'écologie*, édition de Le Serpent à plumes, traduction de Marie-Paule Nougaret. Originellement publié en Anglais dans *The Ecologist* vol. 15 No. 3, 1985.

LARRERE Catherine et Raphael, 1997, *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Alto Aubier, 313 p.

LEROY P., 2001, « La sociologie de l'environnement en Europe. Évolutions, champs d'actions et ambivalences », *Natures, Sciences, Sociétés*, vol.9, n°1, Ed.ELSEVIER SAS

LEVEQUE Christian, 2013, *L'écologie est-elle encore scientifique ?*, Paris, Quae.

LEVEQUE Christian, 2008, *La biodiversité au quotidien. Le développement durable à l'épreuve des faits*, Paris, Quae.

LEVEQUE Christian, VAN DER LEUW S., 2003, *Quelles natures voulons-nous ? Pour une approche socio-écologique du champ de l'environnement*, Paris, Elsevier.

LEOPOLD Aldo, 1949 (1995), *Almanach d'un comté des sables*, Paris, Aubier, 289 p.

ROSSI Georges, 2000, *L'ingérence écologique, Environnement et développement rural du Nord au Sud*, Paris, CNRS-ÉDITIONS, coll. « Espaces et Milieux », 248 p.

Ingénierie et restauration écologique

Society for Ecological Restoration International Science & Policy Working Group, 2004, *The SER International Primer on Ecological Restoration*, www.ser.org & Tucson : Society for Ecological Restoration International. Traduit en français par Christelle Fontaine and James Aronson sous le titre *L'abcdaire sur l'écologie de la restauration de la SER internationale*

ARONSON James, CLEWEL André F., 2010, *La restauration écologique*, Acte Sud, Paris

ARONSON James, LE FLOCH Edouard, 1995. « Ecologie de la restauration. Définition de quelques concepts de base », *Nat. Sci. Soc.*, 3, p. 29-35.

ARONSON James, FLORET O., LE FLOCH Edouard et al., 1995, « Restauration et réhabilitation des écosystèmes dégradés en zones arides et semi-arides. Le vocabulaire et les concepts », in *L'homme peut-il refaire ce qu'il a défait ?*, Paris, John Libbey text.

BANGIRINAMA Frédéric, HAKIZIMANA Paul et BOGAERT Jan, 2010, « De la conservation à la restauration écologique: Démarche méthodologique », in *Bulletin scientifique de l'Institut national pour l'environnement et la conservation de la nature*, n°10, p. 20-24.

BARNAUD Geneviève, CHAPUIS Jean-Louis, 1999, « De l'écologie de la restauration à l'ingénierie écologique, où en est-on ? », in *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°36

BARRAUD Régis, 2011, « Rivières du futur, *wild rivers* ? », *Vertigo, revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série n°10, fleuves et cours d'eau – représentations et pratiques, 12 p. [en ligne] : <http://vertigo.revues.org/11411>

BARRAUD Régis MENANTEAU Loic, 2009. émergence du paradigme de la gestion physique des cours d'eau et héritages paysagers. Exemple des rivières « à moulins » de l'Ouest de la France, *Revue du Nord – Archéologie*, HS n°14 « Lit mineur, lit majeur, lit voyageur », p. 189-206.

BARON-YELLES Nacima, 2000, *Recréer la nature, écologie, paysage et société au Marais d'Orx*, édition rue d'ULM, Paris

BLANC Nathalie, LOLIVE Jacques, 2009, « La restauration écologique, une nouvelle formation du monde ? », *Cybergéogéographie*, <http://cybergeo.revues.org/22806>

CATALON Elise, 2015, *Vers une recomposition des rapports entre sociétés et rivières : l'hydromorphologie des cours d'eau : processus, représentations et enjeux de gestion environnementale sur la Dordogne moyenne*, Thèse de doctorat de l'Université de ParisX Naterre, Spécialité Sociologie, 648 p

CLAEYS, SIROST, 2010, « Proliférante nature », in *Etudes rurales*, (185), p. 9-22.

FABIANI Jean-Louis, « Éthique et politiques de la techno-nature. À propos de la biologie de la conservation », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XXXVIII-118 | 2000, mis en ligne le 15 décembre 2009. URL : <http://ress.revues.org/684>

FOMAN T. T. Richard et GODRON Michel, 1986, *Landscape ecology*, New-York, Wiley, 619 p.

GERMAINE Marie-Anne et BARRAUD Régis, 2013, « Restauration écologique et processus de patrimonialisation des rivières dans l'Ouest de la France », in *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 16 | juin 2013, mis en ligne le 30 mai 2013, consulté le 08 octobre 2015. URL : <http://vertigo.revues.org/13583> ; DOI : 10.4000/vertigo.13583

GERMAINE Marie-Anne et BARRAUD Régis, 2013, “Les rivières de l'Ouest de la France sont-elles seulement des infrastructures naturelles ? Les modèles de gestion à l'épreuve de la DCE”, *Natures, Sciences, Sociétés*, Vol. 21, n°4, p. 373-384.

LEVÊQUE Claude, MOUNOLOU Jean-Claude, PAVE Alain et SCHMIDT-LAINE Claudine, 2010, « A propos des introductions d'espèces. Ecologie et idéologies », *Etudes rurales*, 185, p. 219-234.

MALAVOI Jean-René, 2011, « Identifier les rivières sauvages de France, quelques propositions méthodologiques », in *Actes du Colloque fondateur « Créer un réseau de rivières sauvages en France »*, Annecy, 20 Mai 2011. [En ligne]
URL : http://issuu.com/rivieres-sauvages/docs/02_onema.colloque-1

MALAVOI Jean-René, Biotec, 2007, *Manuel de restauration hydromorphologique des cours d'eau*, Agence de l'eau Seine-Normandie.

MEDD, 2002, *La renaissance d'une vallée – Démantèlement du barrage de Kernansquillec et réhabilitation du site*, Paris, Ministère de l'écologie et du développement durable, Direction de l'Eau, 23 p.

MERLET C, 2003, « La méthode de sélection des sites à restaurer de façon prioritaire : bilan de la démarche menée par EPIDOR dans le cadre du contrat de la rivière Cère », in BARRAUD R, CORNU A, BARBIER A (coord.), 2003, *Ouvrages hydrauliques – milieux, paysages, usages*, actes de colloques, Nantes, 23/09/2002, IIBSN, 104 p

ONEMA, 2010, *La restauration des cours d'eau : Recueil d'expériences sur l'hydromorphologie*. [En ligne] URL : <http://www.onema.fr/Hydromorphologie,510>

PORTAL Claire, Barraud Régis, 2013, « Les petites vallées de la région des Pays de la Loire. Du paysage pittoresque aux nouvelles interprétations patrimoniales », *Norois*, Vol. 228, n°3, p. 39-52.

PRIMACK Richard B., SARRAZIN François, LECOMTE Jane, 2012, *Biologie de la conservation*, Paris Dunod, 384 p.

REUSS Martin, 2005, « Ecology, planning, and river management in the United States: some historical reflections », *Ecology and Society*, 10(1): 34. [online] URL: <http://www.ecologyandsociety.org/vol10/iss1/art34/>

SIMON Laurent, « De la biodiversité à la diversité : les biodiversités au regard des territoires », *Annales de géographie*, 2006/5 n° 651, p. 451-467. DOI : 10.3917/ag.651.0451

- **Historiographie et usage sociaux de la connaissance historique**

BRAUDEL Fernand, 1949, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin.

BRAUDEL Fernand, 1958, « La longue durée », in *Annales*, p. 725-753.

BRIFFAUD Serge, DAVASSE Bernard, « Du bon usage du passé des paysages. Récits paysagers et durabilité dans trois sites viticoles européens du patrimoine mondial (Tokaj, Saint-Émilion, Cinque Terre) », dans Luginbühl, Y., Terrasson, D. (dir.), *Paysage et Développement durable*, Versailles, Éditions Quae, 2012, p. 171-183.

DELACROIX Christian, 2004, « Demande sociale et histoire du temps présent : une normalisation épistémologique ? », in *EspaceTemps*, n°84/85/86, p. 106-120.

DUBY Georges, 2005 (1973), *Le Dimanche de Bouvines*, Paris, Gallimard.

HALBWACHS Maurice, 1925, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, PUF, p. 299.

HARTOG François, 2003, *Régimes d'historicité : présentisme et expériences du temps*, Paris Ed. du Seuil, p. 272.

KOSELLECK Reinhart, 1990, *Le futur passé, contribution à la sémantique des temps historiques*, traduit de l'allemand par Jochen Hoock et Marie-Claire Hoock, Paris, Edition de l'EHESS, 334 p.

LUSSAULT Michel, 1993, *Images de la ville et politiques urbaines*, Tours, Maison des Sciences de la Ville, Coll. Sciences de la ville, p. 416.

MARROU Henri-Irénée, 1954, *De la connaissance historique*, Seuil, Paris.

NORA Pierre (dir.), 1995, *Les Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 3 t.

PROST Antoine, 1996, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil.

RICŒUR Paul, 1986, *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique II*, Paris, Seuil.

ROUSSO, 1984, « L'histoire appliquée ou les historiens thaumaturges », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°1, p. 105-122.

SGARD Anne, « Entre rétrospective et prospective, comment reconstruire le récit du territoire ? », *EspaceTemps.net*, mis en ligne le 26 septembre 2008.

<http://espacetemps.net/document6123.html>.

STENGERS Jean, 2004, « Les fonctions sociales de l'histoire dans la société » in *Revue belge de philologie et d'histoire*, Tome 82 fasc. 1-2, 2004. Histoire médiévale, moderne et contemporaine - Middeleeuwse. moderne en hedendaagse geschiedenis. pp. 51-69.

VEYNE Paul, 1971, *Comment on écrit l'histoire ?*, Paris, Point Seuil.

- **Recherche/action et postures de recherche impliquée**

BARBIER René, 1996, *La recherche-action*, Paris, Economica, 112 p.

TESSON Frédéric, 2014, *Territorialités et réticularités. Essai sur les registres de spatialité des acteurs politiques locaux*, Mémoire pour l'Habilitation à diriger des recherches, Humanités et Sciences sociales, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

Le dispositif CIFRE

ANRT, 2002, *1981/2001, 20 ans de CIFRE*, Dossier réalisé par l'ANRT à l'occasion des 20 ans du système CIFRE.

BALLARINI L., 2007, "La convention CIFRE en SIC : une aide précieuse mais ambiguë". Journées d'études *Le parcours d'un jeune chercheur en sciences de l'information et de la communication*, MSH Paris Nord, La Plaine Saint-Denis

BARUCH Pierre, BENOIT Claude, BOK Julien et NOZIERES Philippe, 2003, « Hommage à Pierre Aigrain », in *Images de la physique*, Paris, CNRS.

BERTHELOT P., 2006, "Les SIC à l'épreuve de la logique du CIFRE : le cas d'une convention en agence de design", Quinzième congrès SFIC, *Questionner les pratiques d'information et de communication. Agir professionnel et agir social*, Bordeaux, pp.79-85.

BOURDAA Mélanie et LAMY Aurélia, « Les conventions CIFRE : quel statut pour le doctorant, quel(s) rôle(s) pour les laboratoires de recherche ? Retours d'expérience... », in *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 6 | 2015, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 18 février 2015. URL : <http://rfsic.revues.org/1400>

CATEURA O., 2006, "La convention CIFRE : atouts et limites pour l'étude de cas", in *Atelier méthodologie de l'AIMS : Etude de cas*. Lille, IAE de Lille, Disponible sur : <http://www.strategie-aims.com/actesateliers/Quali/Cateura.pdf>

COULOM Jean-Christophe, 2014, *La dynamique des sports de nature pour le territoire urbains. Le cas palois*, Thèse sous la direction d'Olivier Bessy et Frédéric Tesson, Université de Pau et des Pays de l'Adour

DULAURANS Marlène, 2015, « CIFRE : parcours de compétences d'une thèse annoncée », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 6 | 2015, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 18 février 2015. URL : <http://rfsic.revues.org/1403>

DULAURANS Marlène, « Une recherche dans l'action : le cas d'une CIFRE en collectivité territoriale », in *Communication et organisation*, n° 41, avril 2013, p. 206.

DULAURANS Marlène, FOLI Olivia, 2013 « Tenir le cap épistémologique en thèse CIFRE. Les ajustements nécessaires et leurs effets sur les connaissances produites », in *Études de communication*, n° 40 « Épistémologies, théories et pratiques professionnelles en communication des organisations », p. 72.

GAGLIO Gérald, 2008, « En quoi une thèse CIFRE en sociologie forme au métier de sociologue ? Une hypothèse pour ouvrir le débat », in *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, Mis en ligne le 24 décembre 2008, Consulté le 15 septembre 2012. URL : <http://socio-logos.revues.org/2093>.

LEVY Rachel, 2005, « Les doctorants CIFRE : médiateurs entre laboratoires de recherche universitaires et entreprises », in *Revue d'Économie Industrielle*, volume 111, pp. 79-96.

MORILLON Laurent, *De l'idylle au détournement, quels apports des CIFRE en Sciences de l'Information et de la Communication ?*, Seizième congrès SFSIC « Les sciences de l'information et de la communication : affirmation et pluralité », Compiègne, 11-13 juin 2008.

PEYROT M., 2008, « Les conventions CIFRE », *Journée de présentation de la Convention Industrielle de Formation par la Recherche*, Maison de la recherche, Université du Mirail, Toulouse

La recherche doctorale dans les disciplines de l'espace et du paysage

DONADIEU Pierre, SANTINI C., 2008, *Les Doctorats en Sciences et en Architecture du Paysage en France*, www.Topia.fr.

LANGEREAU Eric (dir.), 2008, *Architecture et construction des savoirs. Quelle recherche doctorale ?*, Paris, Edition Recherche/Ministère de la Culture et de la Communication, 227 p.

- **Histoire locale**

ARCHES Pierre, 1999, « Régionalisme et sociétés savantes en Centre-Ouest : l'itinéraire du Docteur Louis Merle (1890-1973) », in *Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, Troisième série, Tome VII, 2^{ème} semestre, p. 383-444.

ARCHES Pierre, 2000, « Economie et société en Deux-Sèvres. Le commerce des bestiaux dans les années 1760 et un réseau familial (XVIII^{ème}-milieu XIX^{ème} siècles) », in *Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, Troisième série, Tome VIII, 2^{er} semestre, p. 29-68.

BENOIST André, 2005, *Paysans du Sud des Deux-Sèvres au XVII-XVIII^{ème} siècle. La terre, les traditions, les hommes*, La Crèche, Geste édition, 360 p.

BENOIST André, 2006, *Paysans du Sud des Deux-Sèvres au XIX^{ème} siècle. L'esprit du progrès (1789-1880)*, La Crèche, Geste édition, 328 p.

BENOIST André, 1985, « Vie paysanne et protestantisme en «Moyen-Poitou» du XVI^{ème} siècle à la Révolution », in *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Tome 92, numéro 2, 1985. pp. 161-182.

BERNARD Gilles, 1979, « Les transformations de l'agriculture au XIX^{ème} et au XX^{ème} siècles dans le sud des Deux-Sèvres », in *Norais*, N°104, pp. 567-569.

BERNARD Gilles, 1978, *Les transformations de l'agriculture au XIX^{ème} et au XX^{ème} siècles dans le sud des Deux-Sèvres*, Thèse du III^{ème} cycle, Université de Bordeaux III, 400 p.

BONNIFAIT Fabrice, 1999, « Aspect structurels de l'aménagement niortais au XVIII^{ème} siècle », in *Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, Troisième série,

Tome VII, 1^{er} semestre, p. 135-159.

BONNIFAIT Fabrice, 1995, « L'urbanisme à Niort au XVIII^{ème} siècle », in *Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, Troisième série, Tome III, 1^{er} semestre.

CALLAIS Chantal, 1996, « Pierre-Théophile Segrétain (1798-1864) », in *Bulletin de la société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, n°1-2, Tome IV, Niort, p. 130-152.

CHAUVAUD Frédéric [dir.], 2006, *La société agricole des Deux-Sèvres aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Guide de recherche*, La Crèche, Geste éditions, 477 p.

COMBES Jean (dir.), 1987, *Histoire de Niort. Des origines à nos jours*, Projets éditions, Buxerolles

GRAFF J, 1959, « Le vignoble dans les anciennes élections de Saint-Maixent et de Niort », in *Norois*, N°23, 1959. pp. 310-311.

GEOFFROY Bernard, 1975, « Quelques réflexions sur l'agriculture des Deux-Sèvres », in *Norois*, N°88, 1975. Octobre-Décembre 1975. pp. 684-691.

MATAGNE Patrick, 1996, « La botanique dans le Centre Ouest de 1800 à 1915 », in *Bulletin de la société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, n°1 Tome V, Niort, p. 125-147.

MIQUET Julien, 1967, « L'évolution urbaine de Niort », in *Norois*, N°55, pp. 421-438.

MIQUET Julien, 1968, « Généralités sur l'élevage caprin en France », in *Norois*, N°58, pp. 269-278.

MIQUET Julien, 1969, « Un aspect de l'élevage caprin du Centre-Ouest : l'élevage dans le Sud Est du département des Deux-Sèvres », in *Norois*, N°62, pp. 215-225.

MOISDON-POUVREAU Pascale, 2005, *Patrimoine industriel des Deux-Sèvres*, La Crèche, Geste éditions.

MULLER Séverin, 2004, « Les abattoirs sous haute surveillance. Politiques et normalisation sanitaires à Saint-Maixent-l'École, du XIX^{ème} au milieu du XX^{ème} siècles », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2004/3 no51-3, p. 104-120.

PON-WILLEMSSEN Charlotte, 1990, « Les jardins du château de la Mothe Saint-Héray au XVIII^{ème} siècle et les projets d'embellissement de Lequin de Latour et du peintre niortais Bernard d'Agescy », in *Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, Troisième série, Tome III, 1^{er} semestre, p. 311-322.

PILLARD Guy, 1985, « Esquisse d'une histoire urbaine de Niort », in *Bulletin de la société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, n°1-2, Tome XVII, Niort

ROUSSARY Aurélie et GHIOTTI Stéphane, 2012, *La gouvernance départementale de l'eau DCH en Deux-Sèvres*, Rapport de l'Irstea.

SOUMAGNE Jean, 1995, « En marge du centenaire de la coopérative laitière de Soignon : cent ans de laiteries coopératives en Deux-Sèvres », in *Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, Troisième série, Tome III, 1^{er} semestre.

SOUMAGNE Jean, 1981, « Les commerces des Deux-Sèvres », in *Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, Troisième série, Tome XIV, 1^{er} semestre, p. 361-386.

SUIRE Yannis, 2006, *Le marais poitevin, une éco-histoire du XVI^e à l'aube du XX^e siècles*, La Roche-sur-Yon, Centre vendéen de recherche historique, 325 p.

SUIRE Yannis, 2003, « L'œuvre de dessèchement du Marais poitevin », in *Dix-septième siècle*, n° 221, p. 611-636.

VERGNEAU G., 1979, « L'élevage bovin et les transformations récentes des systèmes de productions agricoles en Deux-Sèvres », in *Norois*, N°102., Avril-Juin 1979, pp. 161-180.

SOURCES

Archives départementales des Deux-Sèvres

- Séries anciennes (archives antérieures à 1790)

Série E

Féodalité ; archives familiales ; corporations

E38. 1407/1731 – 14 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier

... - Complainte en détournement des eaux de la Sèvre en violation des droits de pêche appartenant à Dlle Renée Barlot, veuve de Gille de Laval et dame de La Mothe St Héray - ...

E39. 1403/1776 – 16 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier

... - Achats, ventes, échanges et retraits féodaux de prés en la prairie mothaise par Jean Baudéan, seigneur de la Mothe – Moulins du prieuré d'Isernay, moulin de Crepe et la Laigne – Règlement d'eau entre les moulins d'Isernay et de Grand vaux, donné par le lieutenant de la Maîtrise des eaux et forêt à Fontenay le Comte.

E46 - E47. 1776 – 57 et 21 plans papier

Plan terrier de la seigneurie de La Mothe-St-Héray

E80. 1749 – 1 pièce, papier

Bail à ferme des dîmes de blé, vins, agneaux, terrages de la seigneurie de Ste Pezenne, près Niort, appartenant à l'Evêque de Poitiers

E454. 1769 – 1 carte.

Carte générale de la terre et seigneurie de Boissec et de celles de Peratte, La Croix Saugé en Bagnault, la terre douce et de celle de Bourleuf en 1769. Par Lassaing, commissaire aux droits seigneuriaux (Echelle 206 toises)

Série F

Documents et fonds d'archives divers ; archives civiles.

Manuscrits conservés dans le dépôt d'archives départementales des Deux-Sèvres.

1F

19. **(1F5)**. Recueil de mémoires concernant l'activité économique des Deux-Sèvres (1800-1827). Papier : 100 feuillets

20 **(1F6)**. Enquête sur la reprise et le dvt de la vie éco dans les Deux-Sèvres, par E. Naslin (1918). Papier. 528 pages

22 **(1F8)**. Notes sur les châteaux et mes abbayes des Deux-Sèvres. Papier 40 feuillets

23 **(1F9)**. Notes dur Chauray, Echiré ... XIX^{ème}. 102 feuillets

25. Notes sur Saint-Maixent ... XIX^{ème}. 109 feuillets
38. Notes sur Niort. XIX^{ème}
- 51 (**5F30**). Travaux sur l'histoire naturelle des Deux-Sèvres par Jozeau. XIX^{ème}. 82 feuillets
- 73 (**9F12**). Notes sur La Mothe Saint-Héray. XIX^{ème} 5 pages
- 88 (**9F26**). Notes et travaux sur l'histoire de Niort. XIX^{ème}. 16 cahiers
- 111 (**9F464**). Notes de zoologie, de géologie et de paléontologie DS. XIX^{ème}. 3 dossiers
- 113 (**9F465_12**). Notes sur la météo niortaise (XVII-XIX^o). 8 dossiers
- 114 (**9F4613_14**). Notes médicales, choléra, coliques du Poitou. XIX^{ème}. 2 dossiers
130. Notes diverses sur l'histoire des Deux-Sèvres
- 135 (**18F**). Travaux et notes sur La Mothe St Heray et son canton par le Dr Prouhet. XIX^{ème}. 828 fiches
- 150 (**F.n.a. 551**). Etude sur l'agriculture dans les Deux-Sèvres par Guillemeau (1840). XIX^o 46 feuillets
- 166 (**F.n.a. 1220**). La ganterie niortaise par A. Geffré (1948). 227 pages
- 169 (**F.n.a. 1250**). Plan d'équipement des Deux-Sèvres (1947-48). 450 feuillets
- 180 (**B.P. usuels**). Monographie des 64 communes des Deux-Sèvres établies par les instituteurs, sous la direction de Dauthuille (1902). 2 recueils.
186. Plans et cartes locales manuscrites. XVIII^o-XIX^o. 1200 dossiers

9F 17/7 – 1784 : plan géométral des lieux contentieux entre les héritiers du Sieur Martin et la Dame Brochard Veuve de Villiers. Levé par le Sieur Pinoteau arpenteur juré de la maîtrise de Niort et par le Sieur Emond, géomètre et arpenteur expert.

- **Séries d'époque révolutionnaire (1790-1800)**

Série L

Fonds de la période révolutionnaire (1789-1800) : administrations ; tribunaux

L. 1^{ER} SUPPLEMENT

8. Lettres de l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées – An VIII
9. Correspondances des maires avec l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées – Prairial an V / mai 1810
33. Assèchement des marais du Bas Poitou et création de prairies – 1790/91
49. Usines sur les rivières – 1792/An IV
50. Correspondances Ingénieur des Ponts et Chaussées – An II/An VII
63. Mémoire relatifs à la navigation de la Sèvre de Niort à St-Maixent et à Marans. Avec un projet d'aménagement (1740) – Projet de navigation de La Rochelle à Paris (2nd XVIII^o)
65. Navigation sur la Sèvre. Plan en couleur – An III/An IX
127. Ponts et Chaussées : correspondances ministérielles – 1790/anVIII

L. 2EME SUPPLEMENT M

8. Agriculture – Etat et correspondance – 1792/An VII

9. Fabrique et manufactures – Etat et correspondance – An IV/An VII

L. 2EME SUPPLEMENT P

20. Eaux et forêts

- **Séries modernes (1800-1940)**

Série M

Administration – Politique – Economie (1789-1959)

4M. ASSOCIATIONS, COOPERATIVE

L'union des pêcheurs niortais : 4 M 79

Société botanique des Deux-Sèvres/Chambre syndicale des tanneurs et métiers similaires de Niort/ des chamoiseurs : 4 M 74

Laiterie coopérative : 4 M 69, 70, 72

5M. SANTE PUBLIQUE ET HYGIENE

Hygiène publique

Mesures générales d'hygiène publique

5M44 : Instructions, correspondances, rapports – an V/1923

5 M 45 : Laboratoire départementale

5 M 48 : inondations, mesures d'hygiène : instructions, correspondances (1936)

Organismes départementaux et communaux

5 M 49_58 : Conseils et commissions d'hygiène publique 1805 – 1942 (voir notamment : 5 M

49 : Conseil de salubrité de l'arrondissement de Niort et conseil d'hygiène (1805-1879)

5 M 60-62 : Bureau d'Hygiène de la ville de Niort (1849/1938)

Règlements sanitaires communaux

5M63 (n°1 à 180 en 1903)-64 (n°187 à 357 en 1903)

Surveillance alimentaire - Eau

5 M 70 : Analyse d'eau d'alimentation et des eaux usées : instructions, correspondances, rapports, pétitions, PV des délibérations des Conseils Municipaux 1899-1926

Etablissements insalubres, incommodes ou dangereux

5 M 80 – 81 : réglementation générale

5 M 82-86 : Statistiques

5 M 82 : Etablissements insalubres : états annuels

5 M 90 chamoiserie – 5 M 93 : fromagerie – 5 M 95 : tannerie – 96 : teinturerie de peaux

Fabriques et ateliers de production

5 M 124 : filatures

Etablissement classé

5 M 141 à 150

6M STATISTIQUES

6M464 : Statistique industrielle et manufacturière – Affaires économiques – Contrôle des prix et du marché

Approvisionnement et statistique : instructions, correspondances, rapports, tableaux et états numériques (1809-1862). Contient notamment un *Etat des Moulin à farine en activité dans le département en 1809*

7M. AGRICULTURE, EAUX ET FORET

Production agricole - Culture et production végétale

7M86-88 Chanvre et lin (87 : rouissage : instructions, correspondance, rapports. 1896-1923)

7M89-95 Vigne 7M90-94 : enquête sur le phylloxéra (90 questionnaires communaux) – (91 et 92 : demande et distribution de plants américains) – (94 : instructions, rapports)

7M113 : laiterie : instructions, correspondances, rapports, enquêtes

7 M 167 : forêt, parcours, pacage, amodiation

8M. CULTURE, ARTS

8 M 59 : Comité des sites et monument du TCF _ 1927

Composition du nouveau comité départemental des sites et monuments du Touring Club de France pour le département des Deux-Sèvres qui sera installé le jeudi 26 mai, au début des “Journées des Deux-Sèvres”

8 M 62 : Terrains de camping (liste) 1920-39

9M. INDUSTRIE

Productions et produits

9 M 4 : tanneries : instructions, correspondances, états stat, rapports 1811-13 1831

9 M 6 Tannerie : instructions, correspondance, enquête, liste des tanneurs 1811 – 1831

9 M 16 : Exploitation des carrières du département, réglementation : instructions, affiches. 1882-1907.

Série O

Administration Communale 1800-1940

Azay-Le-Brûlé

2 O 252 : Mobilier.

Lavoires et fontaines (1843-1931) : acquisition de la fontaine de Palancay et d'un terrain attenant en vue de l'établissement d'une fontaine et d'un abreuvoir

2 O 255 : Revenus communaux

Aliénations de terrains avec 3 plans des 31 janvier 1865 et 20 février 1929 et sd

Breloux –La-Crèche

2 O 442 : Mobilier

Acquisition d'un petit jardin près le pont de la Villedieu destiné à l'abreuvoir (1865) ...

2 O 449 : Revenus communaux

Acquisition d'une pièce de terrain à Vilaine (1826) ; Aliénation de terrains avec 4 plans 16/10/1888, 14/10/1912, 7/10/1922 (1861/1924)

Chauray

2 O 721 : Mobilier

Acquisition d'un puits à Chaban, avec plan 1888 – Lavoir (1890-1905) ...

2 O 726 : Eau

Travaux d'alimentation EP 1938-1940

2 O 727 : Revenus communaux

Projet d'aliénation d'un terrain à Chaban repoussé par presque tous les habitants plan 1889

Chavagné

2 O 730 : Mobilier

Acq terrain pour un abreuvoir aux abords du pont de Ruffigny avec plan de 1877 ...

2 O 734 : Eau

Travaux de captage provisoire de la source Mayol 1936/37

2 O 736 : Revenus communaux

Usurpation de terrains communaux (1813) – Aliénation de terrain (1869)

Echiré

2 O 971 : Mobilier

Abreuvoir, lavoir, fontaine (1841-1930)

2 O 977 : Revenus communaux

Octroi (an XIV-1810), aliénation de terres avec plan 1890 et 1912, vaine pâture (1915)

Nanteuil

2 O 1609 : Mobilier

Abreuvoir, lavoir, fontaine (1817 - 1929)

2 O 1613 : Revenus communaux

Vaine pâture (1892)

Saint-Maxire

2 O 2372 : Mobilier

Abreuvoir, lavoir, fontaine (1875 - 1909)

2 O 2375 : Revenus communaux
Vaine pâture (1812 - 46), Contestation

Série P

Finances ; impôts ; cadastres

Cadastre Napoléon – 1810-1840

Communes de Echiré, Exireuil, Exoudun, François, La Crèche ;
La Mothe Saint-Héray, Nanteuil, Pamproux, Sainte-Eanne, Scieq, Saint-Maixent, Saint-
Martin de Saint-Maixent ;
Saint-Maxire, Sainte-Néomaye.

Série S

Travaux publics ; transports

Ponts et chaussées - Travaux publics

S 332 : Enquête auprès des maires sur l'état des rivières non navigables et autres cours d'eau qui arrosent la commune et les usines qu'ils font mouvoir – 1838

S 333 à 337 : Rivière, cours d'eau, ruisseaux. Redressement et modification du lit, délimitation des rives, alignements et travaux divers (par communes).

S 338 : Régime des eaux (crues et inondations, évacuation des eaux et assainissement des villes).

S 339 à 347 : Curage et faucardage.

S 380 à 390. Moulins, usines. Barrages et prises d'eau. Par communes.

S 436 à 445 : Canal de navigation de Paris à La Rochelle par Niort (nouvelle côte 3S 32).

S 702 : Profil en long : partie comprise entre la 1^{ère} source et le moulin d'Echiré

S 964 : Statistique des forces hydraulique de la France 1899

S 1066 à 1110 : Canaux et rivières canalisées – Travaux neufs et de grosses répartitions.

S 1288 : Commission de l'atlas historique des irrigations : tableau d'assemblage et cartes des irrigations – 1873

S 1290 : Taxe statistique sur les forces hydrauliques 1921

S 1410 : Carte de l'ensemble du bassin de la Sèvre niortaise – Sous la direction de l'ingénieur en chef du service spécial de la Sèvre

S 1489 : Alimentation en eau potable. Communes Amuré, François, La Mothe-Saint-Héray, Pamproux ... Correspondances ... 1930/1937

Série Continu

SC 8759, 8757, 8811, 8776, 8769, 8780, 8765, 8772, 8801, 8764, 8762, 8786, 8807, 8779, 8775, 8758 : statistique usine
SC 8789 : Compte rendu annuel de la marche des service des Ponts et Chaussées - Service Hydraulique (1916 – 1938),
SC 8756 : Statistique, fiche des moulins établis en 1906
SC 8818 : Taxe stat, recouvrement de la taxe pour la période quinquennale 1935-1940
SC 8809 : Statistiques : plan et profil
SC 8734 : Prise d'eau et barrage

Série T

Enseignement ; culte ; sport

Education nationale, imprimerie et librairie, tourisme, arts sciences et lettres (postérieures à 1800)

9 T 41 : Commission des sites (1907-1939). Elections, arrêtés ministériels et préfectoraux (1930-1934), PV (1938), correspondance.

- **Séries contemporaines (depuis 1940)**

Série W

Archives publiques postérieures à 1940

**DDE et DDAF
1841 W 332/369**

L'eau dans les Deux-Sèvres

Généralités

1841W 332/333 : Programme et rapport sur la politique de l'eau

Observatoire

1841W 340 à 345 : Situation hydrologique

1841W 347 : Sécheresse de 1991 (coupures de presse)

1841W 348/349 : Crues de la Sèvres niortaise

Qualité des eaux

1841W 350 : Plan départemental des pollutions accidentelles des eaux - 1973

1841W 351 : Détection de la pollution dans plusieurs rivières des 79 – 1958
Egray (356), Lambon (357), Pamproux (359), Thouet (362)

1841W 366/367 : Etude géomorphologique de la qualité des eaux - 1993/1995

Organismes

1841W369 : Compagnie d'aménagement des eaux des DS (correspondance, statut rapport, compte rendu réunion) 1987/1992

Les sites hydrauliques en Deux-Sèvres – Le barrage de La Touche-Poupard

1841W 415/448 : Barrage Touche-Poupard – 1973/1995.

En particulier 420 : APS Barrage Touche-Poupard - 441 : Dossier préliminaire du Barrage Touche Poupard par BE Coryne et Bellier – Février 90

Travaux d'équipement – Schéma aménagement 1970/1995

1841 470 : Schéma d'aménagement hydraulique du bassin de la Sèvre niortaise (correspondances, rapports, plans) 1974/1989

Travaux d'aménagement et d'équipement des rivières

1841W486/488 : Travaux d'aménagement et d'équipement des rivières – La Sèvres niortaise – 1963/1990

Etudes sur l'aménagement hydraulique

1841 W 503/60 :

- Recherche en eau et sites à barrage
- Etudes géologiques et forages
- Etudes hydrogéologique et hydrologique
- Autoroute A10

DDAF 1933/1998

1798 W 245/815

Commission des Sites

1798 W 299 : Commission des sites, perspectives et paysages.

PV réunion, plan, circulaires, arrêtés préfectoraux – 1969/1987

1798 W 373 : Dossiers individuels (dont le complexe du Cébron).

Demandes, correspondances, plans, actes d'engagement, cahiers des clause, devis – 1982/1988

Alimentation en Eau Potable des communes (dossier administratif et technique) – Par communes

1798 W 245 : Scieq.

Capture, construction d'un réservoir, canalisations, machines de pompage, station d'épuration et de traitement des eaux – Plans, rapports, correspondances, notices, délibérations, cahiers de charges – 1933/1962

Alimentation en EAU Potable des syndicats de communes (dossier administratif et technique)

1798 W 258 : Cherveux-St-Christophe-sur-Roc.

Alimentation en Eau Potable – Plans, actes notariés, déclaration d'utilité publique – 1955/1963

1798 W 261 : Echiré-St Gelais.

Renforcement et réorganisation du réseau, réservoir, bâtiment des machines, canalisations – Plans, notes explicatives, cahiers des prescriptions, bulletin d’analyse des eaux – 1973

1798 W 273 : Travaux d’aménagement pour l’exécution de nouveaux captage – Plans, cahiers des prescriptions, cahiers des clauses, notices – 1972/1973

1798 W 281-82 : Vallée du Lambon.

Adduction d’eau de Vouillé, construction d’un réservoir et alimentation de François – Plans, actes notariés, extraits de registres de délibérations, rapports, mémoires explicatifs – 1932/1955

Construction d’un réservoir et d’une chambre réserve à Breloux La Crèche, extension du réseau – Plans, DUP d’amélioration du réseau de distribution – 1951/1959

Commission départementale de l’aménagement foncier

1798 W 379 à 392 : registre de délibérations – 1943 à 1999

Etudes

1798 W 478-79 : Etude sommaire des problèmes hydrauliques liés à l’Autoroute Nantes-Niort dans le Marais Poitevin– 1988

Etude sur le développement touristique et des loisirs dans le MP consécutif à l’équipement autoroutier Nantes-Niort – 1989

Remembrement

1798 W 481 à 484 : Fiches de renseignements statistiques annuelles, bilans des réalisations, compte de gestion – 1950/1996

Correspondance générale liée aux statistiques, déclarations des géomètres, tableaux d’avancement – 1941/1969

Dossier par remembrement : dossier administratifs (registres de délibérations et des réclamations, correspondances, plans).

1798 W 583 à 817 : Par communes (1947/1990) - Communicable 2013 à 2051

Azay (w596) Breloux et François (W 606) Chavagné Breloux Fressines (W 614) Cherveux (W 619) Echiré (W 631) Exoudun, Bougnon et Sepvret (W636) François, Breloux, Saint Gelais (W 643) Nanteuil, Ste Eanne (708-709) St gelais et Souché (W 734) St Liguair (W 749) Saint Martin de Saint Maixent St Maixent Souvigné (W754 755) St Maxire (W 760) St Remy et St Pezenne (W 763 et 764) Sainte Eanne et La Mothe St Héray (W 772) Chauray (W 790 et 815).

Association foncière (groupes de propriétaires gérant l’après-remembrement d’une commune)

1798 W 818 à 913 : Par communes (1962/1999)

DDAF 1965/1989

1834 W 7 et 8

1834 W 7 et 8 : Aménagement des marais de l'Ouest – Protection des marais mouillés contre les crues de printemps et d'été – Reconstruction des barrages de la Sotterie - 1965

CABINET DU PRÉFET
112 W 101/1749

Agriculture

112 W 153 à 155 : Dir des services agri des DS : rapports mensuels d'information – 1957/67

112 W 156 : Politique agricole : rapports (1950/1964) – Chambre régionale d'Agriculture (1951/1964)

Productions agricoles

112 W 159 : Lait – coopératives ... - 1945/1964

112 W 161 : Viandes – 1947/1960

Tourisme

112 W 173 : Hébergement touristiques ... Valorisation du Marais Poitevin, films et spectacles : rapports, correspondances, affiche et coupures de presse (1951/1965)

Aménagement du territoire

112 W 174 : Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité, commission nationale de l'Aménagement du Territoire : rapport

112 W 175 : AT : instruction (1959/1963), brochure (1961), coupures de presses (1963/65) ; comité d'études économiques et sociales pour la mise en valeur du centre-ouest : correspondances, rapport et coupures de presse (1951/53) ...

Aménagement rural

112 W 177 : marais mouillés, aménagement des régions marécageuses de l'ouest : correspondances et rapport (1952/1954), carte 1/20 000° (1951), coupure de presse (1951/55),

112 W 178 : Commissions communales de réorganisation foncière et du remembrement : rapports, correspondances et liste (1950-64) ; situation du remembrement au 1^{er} janv. 1951 : état et carte ; résultats obtenus à la suite des remembrements : rapport (1963) ; communes concernés : Chauray, Cherveux, Coulon, Echiré ...

CABINET DU PRÉFET
145 W 101/1749

Affaires économiques

145 W 84 : Plan de modernisation et d'équipement général du DS – 1956/1963

Aménagement rural

145 W 130 : Equipement rural – Plan de modernisation : programme, rapports (1942/47) ;
Aide à l'amélioration de l'habitat rural

Sinistres

145 W 136 : Inondations de 1960/61 : Evaluation des dégâts : rapports et listes de communes
(dans la Gâtine)

CONSEIL GENERAL DES DEUX-SEVRES
Déploiement des services Eau et assainissement (1984-2006)
1844 W 1à10

1844W 1 et 2 : Dossiers préparatoires aux décisions du CG relatives à la Caeds

1844W 3 : Notes et courriers CG « politique d'aide en eau et assainissement »- Convention
FNDAE-CG

1844W 4 : Notes et courriers CG « politique d'aide en eau et assainissement » (Schéma
départemental de l'eau) - Notes et courriers CG + dossiers des journées d'information des
maires sur le thème de l'eau

1844W 5 : Note, courriers, études barrage de la Grimaudière. Subventions CG en eau potable
et assainissement à Bressuire et Ménigoute

1844W 6 : Charte de l'eau Sèvre Niortaise – Enquête public barrage Touche-Poupard –
Subvention Caeds pour barrage Touche Poupard

1844W 7 : Statuts CAEDS – Notes, courriers, études barrages Touche-Poupard

1844W 8 : SATESE : rapport d'activité – Comité de pilotage (D9T3N1). Bilans et écoute

1844W 9 : Etudes : projets locaux sur la Sèvre niortaise – Développement stratégique
transterritorial sur la Vallée du Thouet

1844W 10 : Comité technique gestion des cours d'eau. Demandes de subvention rivière :
Association la Gaule Niortaise – Syndicat mixte de bassin de la Boutonne

1844W SATESE 2008-1-C : Document descriptif « point zéro » des stations d'épuration de
Nanteuil, Mauleon, Sainte-Eanne, Soviba, Reffanes, Rouvre, Beauvoir sur Niort - Rapport
annuel SATESE 1991 à 1996 – Rapport de suivie de visite 2002 STEP de Bressuire et
Ménigoute

CONSEIL GÉNÉRAL – DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (1968-1996)
1779 W 1/23

Gestion des cours d'eau

1779 W 1 : Etudes (équipement en réserves d'eau du départemental : mémoire et plans. 1968
– Recherche de sites à barrages : mémoire et plans. 1970 – Schéma d'aménagement
hydraulique du bassin Sèvre niortaise : correspondance, note de synthèse, rapport, annexe,
plans. 1989). 1968/1989

1779 W 3 : Modernisation du dispositif d'annonces des crues : compte rendu de réunions, rapport du président, PV, rapport du CG ... 1983/1986

1779 W 4 : Rapport avec l'Agence de bassin Loire Bretagne et Adour Garonne : compte rendu, PV, brochure, correspondance ... 1983/1991

1779 W 5 : Politique de l'eau du CG : note, compte rendu de réunions, rapport du président, rapport, correspondance. 1986/1991

1779 W 6 : Caeds : idem. 1986/1991

Parc Naturel Régional Marais Poitevin - Généralités (1980-1995)

1779 W 10 : Charte constitutive (1980), Charte du PNR, statuts, compte rendus, notes, correspondance

1779 W 11 : Création d'une Compagnie de protection du MP : correspondance

Série J

Fonds spéciaux (achats ...)

J 1374/26 : ACHAT PAILLOUX.

Echiré/Château salbart. Violation des droits de pêche. Contient deux plans. 1782

Moulin D'Isarnay. Conflit autour de la réparation de la chaussée. 1771

135 J 1-22

FONDS GEORGES LAMARRE (1856 – 1974)

Documents relatifs au génie rural : situation technique et économique de l'agriculture, modernisation de l'agriculture, alimentation en eau potable, actions de promotion des activités agricoles, parcours professionnel de G. Lamarre : dossiers techniques, brochures, correspondance, coupures de presse, photographies, plans, documents personnels.

- **Sources imprimées**

Cahiers de doléances des sénéchaucées de Niort et de Saint-Maixent et des communautés et comorations de Niort et Saint-Maixent, 1912, publié par CATHELINÉAU Léonce, Niort, Imprimerie nouvelle G. Clouzot.

« Mémoire statistique sur l'Élection de Saint Maixent, dressé en 1698, par Samuel Lévesque, licencié ès-mois et complété par les rapports des receveurs des tailles Antoine et Jean Garran, de 1728 à 1766 », publié par Alfred Richard (archiviste de la Vienne), in *Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, 2^o s. XIII, 3

Rapports et délibérations, Conseil général des Deux-Sèvres, gallicalabs.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Recueil des usages locaux du département des Deux-Sèvres codifiés par la Chambre d'agriculture avec approbation du Conseil général, 1935, Imprimerie poitevine, Niort

Inf'eau, petit journal de la qualité de l'eau et de la richesse du milieu naturel, Association APIEE, 1992 – 2011

Guide pittoresque du voyageur en France par une société de gens de lettres, de géographes et d'artistes, 1838 (1994), Peronnas, édition du Bastion.

AHEHEHINO Victor-Dominique, 1974, *La politique de l'eau dans le département des DS*, Institut international d'administration publique, mémoire de stage, Préfecture des DS.

AUDE Jean-Luc, 2004, *Historique des sécheresses et assèchements des cours d'eau des Deux-Sèvres avant 1975*, Brochure imprimée par la Chambre d'agriculture (700 exemplaires).

ARNAULT Ch., 1840-41, « La Sèvre niortaise, son histoire et celle de sa navigation », in *Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, 1^{er} s. V, 141.

BAUDE Jean-Jacques, 1864, « L'empoisonnement des eaux douces », in *Revue des deux Mondes*, Livraison du 15 janvier, p 293-294.

BELGRAND Eugène, 1873, *Étude préliminaire sur le régime des eaux dans le bassin de la Seine* (1873)

BOISSONNADE Prosper, 1900, *Essai sur l'organisation du travail en Poitou depuis le XI^{ème} siècle jusqu'à la Révolution*, Paris, Editeur H. Champion.

BOUCHON-BRANDELY G., 1876, *Traité de pisciculture. Pratique d'aquaculture en France et dans les pays voisins*, Paris, Edition Auguste Goin.

BUJAULT Jacques, 1854, *Amendements et prairies : traité populaire et extrait des œuvres de Jacques Bujault*, publié par Basset N., Paris, Librairie centrale d'agriculture et de jardinage.

BUJAULT Jacques, 1845, *Œuvres de Jacques Burjault*, recueillies et précédées d'une introduction de Jules Rieffel, Paris, Félix Malteste.

BURJAULT Jacques, 1821, *Mémoire sur le produit des céréales dans le département des Deux-Sèvres et sur le résultat des recensements annuels*, Niort, Morisset.

BURJAULT Jacques, 1819, *Projet d'amélioration de l'agriculture présenté au Roi, aux Ministres, à la Chambre des pairs et à celle des députés*, Paris, Delaunay.

BRISSON B., 1829, *Essai sur le système général de navigation intérieur de la France*, Paris, Imprimerie des corps royaux des Ponts et Chaussées et des Mines Carilian-Goeury.

DE LAPPARENT M., 1902, *Etude sur les races, variétés et croisements de l'espèce bovine en France*, Paris Imprimerie nationale.

DESAIVRE Léo, 1884-1886, « Le donjon de Niort au XVIII^{ème} siècle » in *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*, t. V, p. 404-408.

DESAIVRE Léo, 1886, « L'Élection de Niort au XVIII^{ème} siècle », in *Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*, 3^o série, t. III.

DESAIVRE Léo, 1904, « La mer et les eaux. Les mariées et les fontaines dans le canton de la Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres) », in *Revue des traditions populaires*, t. XIX, p. 288-289.

DESAIVRE Léo, 1905, « Les signes lapidaires du château Salbart [à Echiré] », in *Mémoire de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, t. Ier (1905), p. 60-64.

DESAIVRE Léo, 1912, « Les moulins à blé et à draps du domaine de Niort », in *Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, t. 1er (1912-13), Ire partie, p. 112-129.

DESAIVRE Léo, 1912-1923, Un précurseur d'Hausmann à Niort en 17792. *Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, t. Ier, Iere partie, p. 36-46.

DE SAINT HERMINE H., 1845, *Des biens communaux (extrait des procès verbaux de la 1^{ère} session du Congrès agricole du Poitou et de la Saintonge)*, Niort, Imprimerie de Robin et Cie.

DUPIN Claude-François-Etienne, 1801, *Statistique du département des Deux-Sèvres*, Niort, Plisson.

Etablissement Public Régional, Département des Deux-Sèvres, Direction Départementale de l'Agriculture, *Alimentation en eaux potables du centre des Deux-Sèvres, Etude de sites de*

barrage. Comparaison éco de schémas d'alimentation, Rapport, Coyne et Bellier (Bureau d'Etude ingénieur conseils), Janv. 1976 – 4°365 –

ERNEST Hélie, 1852, « Rapport sur la nécessité du chemin de fer de Poitiers à la Rochelle », in *Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, 1^{er} s. XV, 96.

GELIN Henri, 1887, *Étude sur la formation de la vallée de la Sèvre-Niortaise*, Saint-Maixent, impr. de C. Reversé.

GELIN Henri, 1906, « Lait et beurre du temps passé (Poitou et Charentes) », in *L'Industrie du beurre*, Niort, impr. de T. Mercier.

GELIN Henri, 1912-1913, « Sites et monuments naturels classés », in *Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, t. 1er (1912-1913), p. 26-27.

GELIN Henri, 1913, « Le pittoresque dans les Deux-Sèvres », in *Le Pays d'Ouest*, t. II (1913), p. 40, 75, 112, 144 et 174.

GELIN Henri, 1914-1917, « Les anciens moulins à papier de la Sèvre-Niortaise », in *Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, t. II (1914-1917), p. 304-307.

GUILLEMEAU, Jean-Louis-Marie, 1840, *Tableau de la vie des champs*, Niort, Morisset.

GUILLEMEAU, Jean-Louis-Marie, 1801, *Calendrier de flore des environs de Niort, ou tems approximatif de la floraison d'à peu près onze cents Plantes, décrites & classées méthodiquement, mois par mois, suivant le système sexuel du célèbre Linné ; précédé d'un Abrégé élémentaire de botanique*, Niort, Imprimerie P.A. Élies.

GUILLEMEAU, Jean-Louis-Marie, 1795, *Coup-d'œil historique, topographique et médical sur la ville de Niort et ses environs*, Niort, Chez le C. Dugrit, Librairie.

GUYONNET Jean, 1978, *Histoire de Saint-Maixent*, Poitiers, Brissaud.

HUBLIN Gustave, 1899, *Lettre ouverte à M. Georges Richard, maire de Saint-Maixent*, Saint-Maixent, Imp. E. Payet

KADORE L. (Ludovic Guette), 1899, *En Sèvre*, Niort, Clouzet.

LAFFORE M. (ingénieur en chef des Ponts et chaussées) , 1840, « Canal de navigation de Paris à la Rochelle par Poitiers, Niort et Marans », in *Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, 1^{er} s. IV, 295.

LARY (maire de Bessines, syndicat des marais mouillés), 1849, « Canalisation du Mignon », in *Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, 1^{er} s. XII, 26.

LOEZ Alexandre, PERLAT René, 1931, *La sous-région du Poitou. Monographie économique de la Vienne et des Deux-Sèvres, Agriculture, commerce, industrie, tourisme*, Niort, Imprimerie Saint-Denis.

LOCARD Arnould, 1891, *La pêche et les poissons des eaux douces*, Paris, Librairie J-B Baillire et fils.

DE MESCHINET Dr., 1849, « Notice sur les épidémies », in *Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, 1^{er} s. XIII, 137.

MERCIER Louis-Sébastien, 2014 (1770), *L'an 2440. Rêve s'il en fut jamais*, Paris, La Découverte.

NADAULT DE BUFFON B, 1853-1858, *Cours d'agriculture et d'hydraulique agricole comprenant les principes généraux de l'économie rurale, et les divers travaux d'amélioration du régime des eaux dans l'intérêt de l'agriculture*, Paris, Dalmont, 3 vol.

NADAULT DE BUFFON B, 1874, *Des usines et autres établissements sur les cours d'eau*, Paris, Marescq, 2. vol, 571 et 622 p.

NANTEUIL Jacques, 1942, *Sur les chemins d'eau : Sèvre Niortaise et Marais Poitevin*, Préface d'Ernest Pérochon, Illustrations de Louis Suire, Niort, Ed. Saint-Denis.

PICARD Georges, 1962, *Deux-Sèvres et Deux-Sévriens*, Chef-Boutonne, Imprimerie Chasseray.

RAVAN H., 1837-1838, « Notices sur la vie et les ouvrages d'A B d'Agescy, peintre natif à Niort », in *Revue littéraire*, 1^{er} s. II, p. 140.

REVERSEAU G., 1925, « Les industries laitières dans les Charentes » in *Annales de Géographie*, t. 34, n°189. pp. 210-218.

ROBUCHON Jules, 1892, *Paysages et monuments du Poitou – Saint Maixent et les châteaux de la Villedieu de Comblé et Cherveux*, Notices par RICHARD A. (Archiviste du département de la Vienne), Paris, Société des Librairies-Imprimeries réunies.

TEILEUX D-M-P, 1836, « Mémoire statistique sur l'élection de Saint Maixent. Dressé en 1698 par Samuel Levesque, Licencié », in *Revue littéraire de l'Ouest*, Niort, Imp. de Robin, p. 385_395.

VINTRIGIER A., 1882, *Fantaisies lyonnaises. Chasse à la grive et pêche à l'Alose, la statistique de Lyon, etc.*, Chez les principaux libraires, Lyon, p. 12

WELSCH Jules, 1908 , *La plaine et la gâtine du Poitou, dans les environs de Saint-Maixent, Parthenay et Niort*, Paris, Imprimerie militaire Henri Charles-Lavauzelle.

Journaux:

Les affiches du Poitou, 4 février 1773 – 27 janvier 1774 - 3 août 1775.

L'Eclair de l'Ouest, 25 juin 1931.

Le matin, 25 juin 1931.

Le Populaire. Quotidien du Parti Socialiste (SFIO), 23 mars 1931

